JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président

PREMIÈRE SESSION, VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

21-22-23 ELIZABETH II, 1973-1974

VOLUME CXIX

Ouverture de la session parlementaire

le jeudi 4 janvier 1973

et

Clôture de la session parlementaire

le mardi 26 février 1974

26461—A

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Gouverneur général du Canada

Commission émise sous le Grand Sceau du Canada nommant Jules Léger v

Proclamations:

Convocation du Parlement, à la 1re Session de la 29e Législature, 21-22-23 Elizabeth II, 1973-1974 vii

Continuation des devoirs respectifs des fonctionnaires et des ministres de Sa Majesté— Gouverneur général du Canada, Émise par le — viii

Journaux du Sénat 1

Index des Journaux du Sénat 509

Liste des membres du Ministère et des principaux fonctionnaires du Conseil privé 569

Liste des sénateurs du Canada par ordre d'ancienneté 571

Liste des sénateurs du Canada par ordre alphabétique 575

Liste des sénateurs du Canada par province 577

Liste des comités mixtes, permanents et spéciaux, indiquant les noms des sénateurs qui en font partie 583

Liste indiquant, par ordre alphabétique, la répartition des sénateurs parmi les comités mixtes, permanents et spéciaux 589

Sénateurs décédés 591

Sénateurs qui ont démissionné ou qui ont pris leur retraite 592

Liste des hauts fonctionnaires et des chefs des principaux services du Sénat 593

Bibliothèque du Parlement 593

COMMISSION

Sous le Grand Sceau du Canada—Nommant JULES LÉGER Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

[G.S.]

CANADA

ÉLISABETH R.

ÉLISABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A notre fidèle et bien-aimé JULES LÉGER, Compagnon de l'Ordre du Canada.

SALUT:

PAR Notre présente Commission sous Notre Grand Sceau du Canada, Nous vous nommons Vous, JULES LÉGER, Notre Gouverneur général et Commandant en chef du Canada, durant Notre bon plaisir, avec tous les pouvoirs, droits, privilèges et avantages appartenant ou attachés à la charge.

ET, par les présentes, Nous vous conférons l'autorité et le pouvoir, et Nous vous enjoignons, en qualité de Notre représentant, d'exercer les attributions et d'observer les instructions contenues dans certaines Lettres Patentes sous Notre Grand Sceau du Canada, en date du huitième jour de septembre 1947, constituant la charge de Gouverneur général et Commandant en chef du Canada, ou dans toutes autres Lettres Patentes comportant addition, modification ou substitution à cet égard.

ET, en outre, Nous décidons par les présentes qu'aussitôt que vous aurez prêté les serments prescrits et assumé les fonctions de votre charge, Notre présente Commission prendra effet.

ET, par les présentes, Nous enjoignons à tous et à chacun de Nos fonctionnaires, Ministres et féaux sujets au Canada, ainsi qu'à tous les autres intéressés, de prendre connaissance des présentes et d'y obéir en conséquence.

DONNÉ sous Notre Seing Royal et sous Notre Grand Sceau du Canada, ce cinquième jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-treize et le vingt-deuxième de Notre Règne.

Par ordre de Sa Majesté,

P. E. TRUDEAU,
Premier ministre du Canada

PROCLAMATIONS

CANADA

(*Convocation du Parlement*)

ROLAND MICHENER
[L.S.]
Canada

ELIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A Nos bien-aimés et fidèles sénateurs du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes du Canada, à tous et chacun de vous,

Salut:

Le sous-procureur général suppléant
PAUL OLLIVIER

Proclamation

Attendu que Notre Parlement du Canada se trouve convoqué le lundi vingtième jour du mois de novembre 1972, date à laquelle vous étiez tenus et contraints d'être présents en Notre cité d'Ottawa. Néanmoins, pour certaines causes et considérations. Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa, susdite, le jeudi quatrième jour du mois de janvier 1973, à 10 h 30 du matin, pour L'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront par le Conseil commun du Canada, être ordonnées.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire à qui nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A Toronto, ce seizième jour de novembre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-douze, le vingt et unième de Notre Règne.

Par ordre

Le sous-registraire général du Canada,
D. H. W. HENRY

DIEU SAUVE LA REINE

CANADA

Par SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE JULES LÉGER, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A TOUS CEUX à qui les présentes parviendront,

SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que par une Commission sous le Grand Sceau du Canada en date du cinquième jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-treize, il a gracieusement plu à SA MAJESTÉ LA REINE ELIZABETH DEUX, de me nommer, durant le bon plaisir royal, Gouverneur général et Commandant en chef au Canada, et qu'en outre, par ladite Commission, il lui a plu de me conférer l'autorité et le pouvoir et de m'enjoindre d'exercer les attributions et d'observer les instructions contenues dans certaines Lettres Patentes sous le Grand Sceau du Canada, en date du huitième jour de septembre en l'an de grâce mil neuf cent quarante-sept, constituant la charge de Gouverneur général et Commandant en chef au Canada, et dans toutes autres Lettres Patentes comportant addition, modification ou substitution à cet égard.

ET ATTENDU qu'en conformité desdites Lettres Patentes, j'ai fait lire et publier avec toute la solennité voulue ladite Commission sous le Grand Sceau du Canada me nommant, durant le bon plaisir royal, Gouverneur général et Commandant en chef au Canada, en présence du juge en chef ou autre juge de la Cour suprême du Canada et des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada, et que j'ai prêté les serments prescrits par lesdites Lettres Patentes.

SACHEZ DONC MAINTENANT que j'ai cru à propos d'émettre la présente proclamation aux fins de faire connaître ladite nomination par Sa Majesté et de faire savoir que j'ai assumé les fonctions de ladite charge de Gouverneur général et de Commandant en chef au Canada.

ET PAR LES PRÉSENTES, j'ordonne et j'enjoins à tous et à chacun des fonctionnaires et ministres de Sa Majesté au Canada de continuer l'exercice de leurs fonctions et emplois respectifs, et que les féaux sujets de Sa Majesté ainsi que tous les autres que les présentes intéressent prennent connaissance de ladite proclamation et agissent en conséquence.

DONNÉ sous mon Seing et Sceau d'Office à Ottawa, ce quatorzième jour de janvier en l'an de grâce mil neuf cent soixante-quatorze et le vingt-deuxième du règne de Sa Majesté.

[G.S.] JULES LÉGER.

21 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 1

Le jeudi 4 janvier 1973

Le Sénat se réunit aujourd'hui, à neuf heures quarante-cinq du matin, pour la première session de la vingt-neuvième Législature du Canada, convoquée par proclamation.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier *Restigouche-Gloucester*),
Goldenberg,
Gouin,
Graham,
Greene,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hicks,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laing,
Langlois,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Nichol,
Norrie,
Paterson,
Petten,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen,
Welch,
Williams,
Yuzyk.

L'honorable Président prend place au fauteuil du Greffier.

L'honorable Président se lève et informe le Sénat qu'une Commission la nommant Président du Sénat a été émise sous le Grand Sceau du Canada.

Le Greffier donne alors lecture de ladite Commission, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)
O. E. LANG,
Procureur général du Canada.

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Comonwealth, Défenseur de la Foi.

À

L'HONORABLE MURIEL McQUEEN FERGUSSON,
membre du Sénat,

SALUT:

SACHEZ QUE, mettant une confiance spéciale en votre loyauté, intégrité et capacité, Nous vous avons constituée et nommée, et Nous vous constituons et nommons, vous, ladite MURIEL McQUEEN FERGUSSON,

PRÉSIDENT DU SÉNAT.

POUR occuper, remplir et exercer lesdites fonctions du Président du Sénat et en jouir durant Notre bon plaisir, avec tous les pouvoirs, droits, autorité, privilèges, bénéfices, émoluments et avantages attachés de droit et en vertu de la loi auxdites fonctions.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce quatorzième jour de décembre, en l'an de grâce mil neuf cent soixante douze, le vingt et unième de Notre règne.

PAR ORDRE,
HERB GRAY,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que la Commission soit inscrite aux *Journaux*.

L'honorable Président prend alors place au fauteuil au pied du Trône, conduite par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Flynn, C.P.

PRIÈRE.

La Masse est déposée sur le bureau.

Ordonné: Que la Masse soit transportée auprès de l'honorable Président.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication, comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 4 janvier 1973

Madame,

Je suis chargé de vous faire part que Le très honorable Gérald Fauteux, C.P., le Juge en Chef du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat à 10h.30 de l'avant midi de ce jour, le 4 janvier 1973 pour ouvrir la première session du vingt-neuvième Parlement du Canada.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU
Brigadier-Général
Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable Président informe le Sénat que le Greffier du Sénat a reçu du Registraire général du Canada des certificats établissant que:

L'honorable Martial Asselin, C.P.,
L'honorable Arthur Laing, C.P., et
Joan Neiman.
respectivement, ont été appelés au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que des sénateurs sont à la porte, attendant d'être présentés.

L'honorable sénateur Asselin, C.P., est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Flynn, C.P., et par l'honorable sénateur Quart, et il remet le bref de Sa Majesté

l'appelant au Sénat, et le Greffier du Sénat en donne alors lecture, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

Notre fidèle et bien-aimé
L'HONORABLE MARTIAL ASSELIN,

de La Malbaie, dans la province de Québec,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada et Nous vous désignons pour la division de Stadacona, de Notre province de Québec;

ET NOUS vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce premier jour de septembre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-douze et de Notre Règne le vingt et unième.

PAR ORDRE,
R. ANDRAS,
Registraire général du Canada

Ordonné: Que le bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Asselin, C.P., s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Asselin, C.P., a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur Laing, C.P., est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Nichol, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, et le Greffier du Sénat en donne alors lecture, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimé
L'HONORABLE ARTHUR LAING,

de la ville de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis, et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada;

ET NOUS vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce premier jour de septembre, en l'an de grâce mil neuf cent soixante-douze et de Notre règne le vingt et unième.

PAR ORDRE,

R. ANDRAS,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que le bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Laing, C.P., s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Laing, C.P., a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur Neiman est présentée, accompagnée par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Stanbury, et elle remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, et le Greffier du Sénat en donne alors lecture, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimée
JOAN NEIMAN,

du canton de Caledon, dans la province d'Ontario,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis, et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état de la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada;

ET NOUS vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce premier jour de septembre, en l'an de grâce mil neuf cent soixante douze, et de Notre règne le vingt et unième.

PAR ORDRE,
R. ANDRAS,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que le bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Neiman s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et elle prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Neiman a fait et signé la Déclaration d'aptitude à elle prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers dix heures vingt-cinq de l'avant-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative 10 h 10 a.m.

Le Sénat reprend sa séance 10 h 25 a.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Joseph Honoré Gérald Fauteux, C.P., Juge en chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et prend place au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir du très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

L'honorable Président dit:

Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes,

J'ai reçu l'ordre de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général ne juge pas à propos de vous exposer les objets pour lesquels il a convoqué le présent Parlement du Canada, avant que la Chambre des communes ait choisi son Orateur, suivant la loi; mais, à trois heures cet après-midi, Son Excellence exposera les objets de la convocation de ce Parlement.

Les Communes se retirent.

Il plaît au très honorable Député du Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication, comme il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 4 janvier 1973

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale du Palais du Parlement à trois heures de l'après-midi de ce jour, le 4 janvier 1973, et que lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, elle se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la première session du vingt-neuvième Parlement du Canada.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ESMOND BUTLER,
Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable Président informe le Sénat que le Greffier du Sénat a reçu du Registraire général du Canada des certificats établissant que:

L'honorable John James Greene, C.P., et

L'honorable Joseph-Julien-Jean-Pierre Côté, C.P.,

respectivement, ont été appelés au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que des sénateurs sont à la porte, attendant d'être présentés.

L'honorable sénateur Greene, C.P., est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Rowe, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, et le Greffier du Sénat en donne alors lecture, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Defenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimé
L'HONORABLE JOHN JAMES GREENE,

de la ville de Niagara Falls, dans la province d'Ontario,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particulier que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis, et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada;

ET NOUS vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce premier jour de septembre, en l'an de grâce mil neuf cent soixante douze et de Notre règne le vingt et unième.

PAR ORDRE,

R. ANDRAS,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que le bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Greene, C.P., s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Greene, C.P., a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur Côté, C.P., est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Bourget, C.P., et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, et le Greffier du Sénat en donne alors lecture, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

Notre fidèle et bien-aimé
L'HONORABLE
JOSEPH-JULIEN-JEAN-PIERRE CÔTÉ,

de la ville de Longueuil, dans la province de Québec.

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis, et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada et Nous vous désignons pour la division de Kennebec, de Notre province de Québec;

ET NOUS vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce premier jour de septembre, en l'an de grâce mil neuf cent soixante-douze et de Notre règne le vingt et unième.

PAR ORDRE,

R. ANDRAS,

Registraire général du Canada.

Ordonné: Que le bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Côté, C.P., s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Côté, C.P., a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

Hommage est rendu à la mémoire du très honorable Lester B. Pearson, C.P., C.C., O.M., O.B.E., ancien Premier ministre du Canada, décédé le 27 décembre 1972.

Hommage est rendu à la mémoire de l'honorable George Alexander Drew, C.P., décédé aujourd'hui.

Hommage est rendu à la mémoire de Harry S. Truman, ancien Président des États-Unis d'Amérique, décédé le 26 décembre 1972.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Sénat s'ajourne maintenant jusqu'à deux heures quarante-cinq, cet après-midi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

SECONDE SÉANCE DISTINCTE

2 h 45 de l'après-midi.

L'honorable Muriel McQueen Fergusson, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,	Connolly (*Halifax-Nord*),	Goldenberg,	Lefrançois,	Petten,
Argue,	Côté,	Gouin,	Macdonald,	Phillips,
Asselin,	Croll,	Graham,	Macnaughton,	Prowse,
Basha,	Davey,	Greene,	Manning,	Quart,
Beaubien,	Denis,	Grosart,	Martin,	Rowe,
Bélisle,	Deschatelets,	Haig,	McElman,	Smith,
Benidickson,	Eudes,	Hicks,	McGrand,	Sparrow,
Blois,	Fergusson,	Inman,	McIlraith,	Stanbury,
Bonnell,	Flynn,	Kickham,	McLean,	van Roggen,
Boucher,	Forsey,	Kinnear,	McNamara,	Welch,
Bourget,	Fournier (*de Lanaudière*),	Lafond,	Michaud,	Williams,
Bourque,	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Laing,	Molgat,	Yuzyk.
Buckwold,		Lang,	Neiman,	
Burchill,		Langlois,	Nichol,	
Cameron,		Lapointe,	Norrie,	
		Lawson,	O'Leary,	

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir pour attendre l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général arrive et prend place sur le Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

«C'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Son Orateur, l'honorable Lucien Lamoureux, dit:

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE.

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive parfois de faire erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter leurs délibérations de la manière la plus favorable.

L'honorable Président du Sénat répond:

MONSIEUR L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de déclarer qu'Il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le Gouvernement de Sa Majesté, et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, Il lui accorde, et en toute occasion saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes, seront toujours interprétés par Elle de la manière la plus favorable.

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la première session de la vingt-neuvième Législature du Canada. Je veux saluer particulièrement ceux qui s'apprêtent à exercer pour la première fois leur importante fonction de législateur.

La nouvelle année s'annonce pleine d'intérêt pour vous tous, ainsi que pour l'ensemble des Canadiens. Sa Majesté la reine et Son Altesse Royale le duc d'Édimbourg viendront au Canada à deux reprises. A la fin de juin et au début de juillet, la reine et le duc participeront aux fêtes qui marqueront le centenaire de l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération canadienne, aux fêtes du tricentenaire de la ville de Kingston, fondée en 1673 par le comte de Frontenac, puis aux cérémonies du centenaire de la Gendarmerie royale du Canada. J'exprime le sentiment général des Canadiens en disant combien nous serons tous heureux d'accueillir, à l'occasion de ces fêtes nationales, notre gracieuse souveraine et Son Altesse Royale.

En août, les Canadiens accueilleront de nouveau Sa Majesté, non seulement comme leur reine mais aussi dans son rôle de chef du Commonwealth. La reine et le duc d'Édimbourg seront présents à Ottawa pour la rencontre des chefs de gouvernement du Commonwealth. Le Gouvernement, qui, pour la première fois, agira comme hôte à l'occasion de ces réunions périodiques, attache beaucoup d'importance au Commonwealth, ainsi qu'aux traditions, aux institutions et à la langue qu'il a en commun avec lui. A ce propos, je note que deux ans ne se sont pas écoulés depuis que se tenait au Canada une conférence de l'Agence de coopération culturelle et technique, laquelle rassemblait des représentants de plusieurs pays d'expression française. Deux rencontres successives de ce genre montrent bien la richesse de la dualité linguistique du Canada et la qualité singulière des liens internationaux qu'il nous est ainsi permis de nouer.

Des entretiens multilatéraux préliminaires en vue de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, depuis si longtemps attendue, sont en cours. Le Canada a insisté pour que la conférence elle-même, à laquelle il prendra part, accorde toute l'importance voulue aux questions de la liberté de déplacement des gens, de la liberté de commerce, d'information et de diffusion technologique entre l'Est et l'Ouest.

Distincte de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, mais étroitement liée à celle-ci, la deuxième phase des Conversations sur la limitation des armements stratégiques entre les États-Unis et l'Union Soviétique se poursuit présentement, et l'on projette des pourparlers sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces entre les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie.

Parce qu'il est un des principaux pays commerçants du monde, le Canada est sensible à la moindre évolution des tendances du commerce mondial, ainsi qu'à toute modification des accords monétaires internationaux. Le gouvernement est très actif au sein du Groupe des vingt chargé de la réforme du système monétaire international. Voilà maintenant trois ans que le Gouvernement insiste auprès des pays du Marché Commun élargi sur la nécessité qu'il y a pour eux de faire preuve d'ouverture; il s'emploie, par d'intensives consultations, à raffermir, dans le domaine commercial comme dans d'autres domaines, les relations entre le Canada et le Marché Commun. C'est sur cette question qu'ont principalement porté les entretiens que le Premier ministre a eus avec le Premier ministre de Grande-Bretagne lorsqu'il lui a rendu visite le mois dernier. Le Gouvernement vient d'annoncer la nomination d'un ambassadeur exclusivement accrédité auprès des Communautés économiques européennes.

Tout en nous efforçant de resserrer avec l'Europe des liens économiques, culturels et politiques de longue date, nous ne perdons pas de vue notre allié le plus proche et notre marché extérieur le plus important, les États-Unis. Le Gouvernement poursuivra avec les États-Unis des discussions pour régler certaines difficultés qui sont survenues dans nos accords commerciaux avec ce pays, de même que pour y maintenir et étendre nos possibilités d'échanges commerciaux.

On prêtera une attention particulière à l'accès des exportateurs aux marchés étrangers. On prévoit, pour l'automne de 1973, une nouvelle série de négociations multilatérales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le Gouvernement prendra une part active à ces négociations.

Pour ce qui est du pays lui-même, le Gouvernement demeure entièrement voué à la réalisation de deux objectifs primordiaux, l'unité nationale et l'égalité des chances pour tous les Canadiens.

En poursuivant ces objectifs, le Gouvernement accorde la plus haute priorité à deux secteurs:

—la politique économique, dans le dessein de réduire le chômage, contenir l'inflation et, de manière générale, renforcer l'économie;

—la politique sociale, dans le dessein de parvenir, en consultation avec les provinces, à une réorganisation des programmes de sécurité sociale existants.

Dans le domaine de la politique économique, le Gouvernement s'est fixé quatre objectifs:

—en premier lieu, multiplier les possibilités d'emploi à un rythme qui permettra une diminution aussi rapide que possible du nombre des chômeurs;

—en deuxième lieu, promouvoir une croissance économique stable à un rythme qui maintiendra la progression du niveau de vie de tous les citoyens et autorisera une réalisation plus satisfaisante de nos possibilités économiques;

—en troisième lieu, atteindre une stabilité raisonnable des prix;

—en quatrième lieu, faire en sorte que toutes les régions du pays bénéficient de la prospérité d'une économie en expansion.

Pour atteindre ses objectifs économiques, le Gouvernement a lancé un programme en deux phases.

La première phase comprend des mesures destinées à créer immédiatement plus d'emplois en renforçant et en élargissant des programmes existants. Ces mesures ont été annoncées et ont déjà de l'effet. Elles comportent:

—des crédits additionnels pour le programme d'Initiatives locales;

—des crédits additionnels pour le programme de Formation en cours d'emploi;

—d'importants projets de travaux saisonniers d'équipement, qui seront réalisés en collaboration avec les provinces et les municipalités;

—des crédits spéciaux affectés par le gouvernement fédéral à des projets faisant surtout appel à la main-d'œuvre pour stimuler la création directe d'emplois.

La deuxième phase comprend des mesures qui renforceront la base de notre économie, sur lesquelles on pourra se prononcer pendant la session et qui seront susceptibles d'avoir de l'effet à brève échéance.

—Des amendements à la Loi de l'impôt sur le revenu, à la Loi sur l'accise et au Tarif des douanes, présentant à nouveau des mesures antérieurement annoncées.

—Un remaniement important du Plan d'aide générale de transition pour permettre à l'industrie de profiter des occasions qui se présenteront d'augmenter notre commerce extérieur.

—Une aide à la petite entreprise au moyen de nouvelles dispositions pour améliorer les services de gestion et de consultation et simplifier l'accès aux facilités de financement.

—Un élargissement du rôle de la Banque d'expansion industrielle et l'amélioration de ses services.

—Des mesures pour stimuler le tourisme au Canada.

—Des amendements à la Loi sur l'expansion des exportations, de manière à accroître le capital de la Société pour l'expansion des exportations et à relever les plafonds financiers des prêts, des garanties, des assurances à l'exportation, ainsi que des assurances des investissements à l'étranger.

—Une aide aux coopératives et aux caisses d'épargne et de crédit.

—Des mesures renouvelées visant à réduire des disparités régionales depuis longtemps persistantes. Le ministère de l'Expansion économique régionale sera davantage décentralisé afin que soient mieux évaluées les perspectives de développement économique.

—Un examen des programmes d'encouragement à la recherche et au développement, afin d'accroître leur efficacité en stimulant l'innovation dans le secteur privé de l'économie. Cet examen portera notamment sur le brevetage, l'octroiement de permis et d'autres aspects de la politique technologique.

—Des mesures visant à assurer aux Canadiens un meilleur contrôle de leur économie, par le filtrage de la mainmise étrangère sur les entreprises canadiennes; des mesures concernant la dissémination au Canada de techniques étrangères et leur mise à la disposition des industriels canadiens; des mesures visant à accroître la participation canadienne à la propriété et au contrôle des projets d'exploitation des richesses naturelles; et, en consultation avec les provinces, des mesures concernant les nouveaux investissements étrangers directs et la vente de propriétés foncières à des étrangers.

—Des mesures qui auront pour effet de réaménager la Loi sur les corporations canadiennes, y compris une disposition exigeant une majorité d'administrateurs canadiens dans les sociétés à charte fédérale.

—Le Gouvernement tiendra, dans les cinq grandes régions du pays, des réunions avec les gouvernements provinciaux, afin d'examiner l'influence des tarifs de transport des marchandises sur le développement économique et sur les prix à la consommation. Les compagnies de chemin de fer ont accepté de participer à ces réunions.

Toutes ensemble, ces mesures contribueront à l'élaboration et à la mise au point d'une politique industrielle cohérente au Canada.

Dans le domaine de la politique sociale, le Gouvernement estime que l'ensemble du régime canadien de sécurité sociale—au niveau fédéral et au niveau provincial—doit être réexaminé et réorganisé de façon à mieux répondre aux besoins des citoyens dans les différentes régions du pays.

Selon le Gouvernement, cette réorganisation devrait être fondée sur cinq principes qui, pris dans leur ensemble, constituent l'objectif de sa politique en matière de sécurité sociale.

Premièrement, le régime de sécurité sociale doit assurer aux personnes incapables de travailler, les vieillards, les aveugles et les invalides, un revenu annuel garanti à la fois honorable et équitable.

Deuxièmement, le régime de sécurité sociale tel qu'il s'applique aux personnes capables de travailler doit comporter des incitations au travail et des dispositions soulignant davantage la nécessité de remettre au travail les personnes émargeant à l'assistance sociale.

Troisièmement, il faut maintenir une juste corrélation entre les revenus des personnes qui ne touchent que le salaire minimum ou guère plus, les revenus garantis que perçoivent les personnes incapables de travailler et les allocations versées à celles qui sont en mesure de travailler mais qui se trouvent sans emploi.

Quatrièmement, il faut admettre que les provinces peuvent souhaiter voir les structures des régimes de sécurité varier en fonction des besoins sociaux, du niveau des revenus et du coût de la vie dans les différentes collectivités.

Enfin, il doit être reconnu que ce réexamen du régime de sécurité sociale canadien doit être mené conjointement par le gouvernement fédéral et ceux des provinces. Ce n'est que par une entente satisfaisante entre les gouvernements du Canada et des provinces que l'on parviendra à un meilleur régime de sécurité sociale. A cette fin, le Gouvernement conviera les provinces à une conférence des ministres du Bien-être en avril prochain.

Le Gouvernement prendra immédiatement certaines mesures en conformité des principes énoncés plus haut. Au sujet des personnes en mesure de travailler mais temporairement sans emploi, une loi sera présentée afin d'éclaircir certains aspects du Plan d'assurance-chômage et de mettre fin aux abus qui n'ont pas été éliminés au moyen de mesures administratives déjà appliquées.

Un plan d'allocations familiales équitable est indispensable à un régime de sécurité sociale efficace. On proposera un nouveau programme de sécurité du revenu familial qui tiendra compte particulièrement des besoins des familles à faibles revenus. On vous soumettra un projet de loi destiné à améliorer la situation économique des bénéficiaires de la pension de vieillesse.

Sous réserve d'une entente avec les provinces à ce sujet, on présentera, pour l'améliorer, des changements au régime des pensions du Canada, dans le dessein d'augmenter les pensions des veuves, des veuves ayant des enfants à charge, ainsi que les pensions des invalides. On procédera à d'autres amendements nécessaires.

Dans un autre domaine de la politique sociale, celui de l'habitat et de l'aménagement urbain, le Gouvernement

propose de prendre les mesures suivantes, en collaboration avec les provinces:

—une contribution à l'allocation de logements à loyer modique et autres résidences pour personnes agées;

—une aide aux familles à revenu faible ou modique qui veulent faire l'acquisition d'une maison;

—de nouveaux stimulants à l'intention des coopératives et des sociétés sans but lucratif pour la construction d'habitations;

—une aide au réaménagement des vieux quartiers;

—un plan d'aménagement des terrains pour faciliter la création de nouvelles villes et enrayer le développement urbain excessif;

—des mesures pour intéresser davantage les investisseurs à la construction domiciliaire afin de répondre aux besoins à cet égard;

—un système de garanties pour la protection des acquéreurs de nouvelles maisons;

—une aide au réaménagement des lignes de chemin de fer et autres installations;

—une étude des responsabilités du Gouvernement à l'égard du transport urbain en général.

Vu l'importance croissante d'une bonne condition physique pour le bien-être et la santé des Canadiens, et vu le besoin pour les gens de faire du sport davantage, on propose d'augmenter de plus du double, au cours des trois prochaines années financières, les dépenses actuelles prévues aux termes du Programme de la santé et du sport amateur. On annoncera des dispositions pour élargir et consolider ce programme.

Le problème de l'inflation se pose à l'échelle mondiale. Le Gouvernement est décidé à contenir l'inflation au Canada afin de protéger le dollar canadien, dont dépend le pouvoir d'achat des Canadiens, et de préserver la position du Canada sur le marché mondial. Bien que les prix des denrées alimentaires se soient quelque peu stabilisés au Canada depuis un mois ou deux, le Gouvernement accorde une attention particulière aux conséquences que pourrait avoir, dans l'avenir, la tendance mondiale à l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Il proposera de charger un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes de faire une étude spéciale de ce problème.

De bonnes communications entre toutes les régions du pays sont essentielles à l'unité et à la prospérité du Canada. Les progrès de la technologie peuvent avoir d'amples et profondes répercussions sur le bien-être social et économique de tous les Canadiens. Le Gouvernement soumettra prochainement au Parlement des propositions visant à établir une politique nationale des communications et à résoudre les problèmes que soulève l'interaction grandissante de la radio-télévision et des autres formes de télécommunication, les intérêts et les préoccupations des gouvernements provinciaux étant dûment pris en considération.

Le Gouvernement déposera un projet de loi formulant une politique relative à la concurrence afin de protéger et de renforcer le système de marché sur lequel est fondée notre économie. Cette nouvelle politique sera accordée aux politiques industrielles en général et à la politique concernant la capitalisation étrangère en particulier.

Nos produits agricoles, particulièrement le blé et autres céréales, sont en grande demande sur le marché mondial. Le Gouvernement accordera la plus grande attention aux problèmes de transport, d'entreposage et de manutention, afin d'assurer efficacement et régulièrement le mouvement et la livraison du grain et des autres produits agricoles.

Vous serez priés d'amender la Loi sur l'assurance-récolte afin de permettre au Gouvernement de rembourser aux provinces un maximum de cinquante pour cent des primes payées en vertu des contrats d'assurance, réduisant ainsi les frais d'assurance du fermier.

Le Gouvernement est favorable au principe d'une juste proportion entre les prix des grains de provende qu'utilisent les éleveurs de bétail des différentes régions du Canada. Le Gouvernement entend prendre, avant la prochaine saison agricole, des dispositions de nature à assurer le maximum de progrès à la production des grains de provende et à l'élevage du bétail au Canada.

On vous soumettra des mesures pour protéger le milieu naturel et pour stimuler la productivité des industries qui utilisent les ressources renouvelables. En plus d'amendements à la Loi prévoyant le développement de la pêche commerciale du Canada, vous serez priés d'étudier des projets de loi sur les agents de contamination de l'environnement et sur la faune du Canada.

Afin de protéger l'intégrité écologique des régions côtières et maritimes du Canada, on continuera à se préparer à la troisième Conférence des Nations unies sur le droit de la mer. En collaboration avec le ministère de l'Environnement et autres ministères intéressés, le ministère d'État chargé de la Science et de la Technologie recommandera la mise sur pied d'un programme national de recherche et de perfectionnement dans le domaine de la science et de la technologie de la mer.

Le Gouvernement poursuivra ses efforts pour venir à bout du problème toujours menaçant de la piraterie aérienne au moyen de mesures nationales, bilatérales et multilatérales. Vous serez priés en particulier de modifier la Loi sur l'aéronautique afin de pouvoir appliquer dans les aéroports de rigoureuses mesures de sécurité, y compris la fouille des personnes et des biens.

Vous serez appelés à examiner un projet de loi modifiant la Loi sur l'immigration de façon à prévenir les abus, notamment à l'égard des dispositions qui permettent aux visiteurs de demander pendant leur séjour au Canada d'être admis à titre d'immigrants. Vous serez également priés d'amender la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration afin de permettre que soient entendus, rapidement et avec équité, les appels en instance et d'éviter que ne se renouvelle l'encombrement du rôle des appels.

La complexité croissante de notre société requiert une coordination de plus en plus étroite des programmes des gouvernements fédéral et provinciaux. Le Premier ministre proposera qu'ait lieu au printemps une rencontre avec les premiers ministres des provinces pour envisager de nouvelles démarches afin de mieux harmoniser, dans l'intérêt de tous les Canadiens, les objectifs, les orientations politiques et les programmes, particulièrement dans ces domaines qui engagent la responsabilité des deux niveaux de gouvernement.

On projette aussi des conférences fédérales-provinciales à l'échelon ministériel sur un certain nombre d'affaires urgentes, entre autres:

—la politique financière et économique;

—le rapport du Conseil économique du Canada;

—les programmes de soins médicaux;

—l'éducation post-secondaire;

—l'habitation;

—les restrictions quant à l'acquisition de terrains par des étrangers;

—la sécurité du revenu;

—la politique industrielle.

Le Gouvernement proposera aux gouvernements des provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba de convoquer avec lui une conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Une telle conférence serait sans précédent dans l'histoire des relations fédérales-provinciales au Canada. Elle pourrait être préparée conjointement et avoir lieu dans l'Ouest au cours de l'été. Le but de cette conférence serait de passer en revue les possibilités de progrès économique et social et plus particulièrement, d'envisager des programmes concrets destinés à stimuler et à élargir les bases économiques et industrielles de l'Ouest canadien.

Parmi ces programmes concrets, le Gouvernement soumettrait à la discussion la possibilité de créer de nouvelles institutions financières régionales qui seraient mieux à même de satisfaire aux besoins de financement des entreprises commerciales et à l'expansion industrielle de l'Ouest canadien.

Une autre proposition d'étude conjointe concernerait l'amélioration de l'ensemble du système de transport, si indispensable à la solution des problèmes de distance propres à cette région, éloignée des autre parties du Canada et des ports océaniques. On pourrait également examiner les besoins d'aménagement dans les régions frontalières septentrionales des quatre provinces.

Le Gouvernement reconnaît que les Canadiens de l'Ouest désirent édifier une structure industrielle sur la base des vastes ressources de leur région en matières premières et en énergie. Afin de parvenir à cet objectif au plan régional, et compte tenu de la croissance constante de l'ensemble de l'économie, il faudra davantage décentraliser l'activité industrielle.

Le Gouvernement estime que ces questions pourraient, avec d'autres, occuper une place importante dans un programme de mise en valeur de l'Ouest. Il est en outre disposé à entendre des avis et des recommandations sur des mécanismes permanents de consultation fédérale-provinciale à l'égard de cette mise en valeur, dans le cadre général de la croissance nationale.

Le Gouvernement entend élargir encore les possibilités qui s'offrent aux membres des Forces armées canadiennes de servir au Canada. En plus de maintenir un haut degré d'efficacité militaire, ainsi que l'exige le rôle principal et primordial des Forces armées, on mettra davantage en valeur ces nombreux domaines où les talents et la formation variés de cette fraction dévouée de la population canadienne peuvent contribuer à la réalisation des objectifs nationaux.

Vous serez priés d'amender la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

Il sera demandé au Parlement de confirmer les principes fondamentaux du programme gouvernemental concernant le bilinguisme dans la Fonction publique.

Le Gouvernement entend continuer à travailler à la réalisation des objectifs de la Loi sur les langues officielles. Une aide supplémentaire sera offerte aux provinces afin que, dans la mesure du possible,

—les Canadiens puissent faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix;

—les jeunes Canadiens puissent étudier, comme langue seconde, l'autre langue officielle;

—les gouvernements provinciaux puissent être de plus en plus à même de servir leurs citoyens dans les deux langues officielles, selon les besoins.

Par sa politique de multiculturalisme, le Gouvernement continuera à encourager le développement d'une société où les individus et les groupes peuvent s'épanouir et exprimer leur personnalité culturelle. Un conseil consultatif auprès du ministre d'État responsable du multiculturalisme sera constitué.

On présentera des mesures destinées à réformer le système pénal et le régime des libérations conditionnelles pour améliorer la réhabilitation des détenus et la protection du public.

La période d'essai de cinq ans durant laquelle la peine de mort ne s'appliquait que dans le cas du meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison a pris fin. Vous serez appelés à vous prononcer, par vote libre, sur la question urgente de savoir ce qu'il en sera de la peine capitale dans l'application de la loi au Canada.

On vous soumettra des propositions concernant les conflits d'intérêts selon qu'ils peuvent toucher des membres du Parlement, des ministres de la Couronne et des fonctionnaires.

Vous serez priés d'examiner un projet de loi sur les dépenses d'élection.

Le Gouvernement recommandera à la Chambre des communes la transmission, complète ou partielle, par radio et par télévision, de ses travaux et des travaux de ses comités.

Vous serez priés de prendre en considération d'autres mesures législatives.

Membres de la Chambre des communes,

Le Gouvernement compte présenter un budget peu après l'ouverture de la session. Le moment est venu de fournir au Parlement un rapport complet sur la situation économique et financière du Canada et de proposer des mesures fiscales, ainsi que d'autres mesures nécessaires à la bonne gestion de l'économie.

Durant la session, vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois présente au Sénat un Bill S-1, intitulé: «Loi concernant les chemins de fer».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit mis à l'étude mardi prochain, le 9 janvier 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que tous les sénateurs présents durant cette session forment un comité pour étudier les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de se réunir dans la Chambre du Sénat selon qu'il le jugera nécessaire.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que, conformément à l'article 66 du Règlement, les sénateurs suivants, savoir: les honorables sénateurs Bourget, Choquette, Denis, Flynn, Grosart, Inman, Langlois, Macdonald, Martin, Molgat et Quart, forment un Comité de sélection chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents pendant la présente session. Le Comité de sélection devra faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministère des Travaux publics pour l'année financière close le 31 mars 1971, conformément à l'article 34 de la *Loi sur les travaux publics*, chapitre P-38, S.R.C., 1970.

Rapport définitif des travaux exécutés en vertu de la *Loi sur la route transcanadienne* pour la période allant du 10 décembre 1949 au 31 mai 1971, conformément à l'article 9 de ladite loi, chapitre T-12, S.R.C., 1970.

Rapport des opérations découlant de la *Loi sur la Caisse d'aide à la santé*, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 13 de ladite loi, chapitre H-4, S.R.C., 1970.

Rapport des dépenses et de l'administration relatives à la *Loi sur les allocations familiales* pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 14 de ladite loi, chapitre F-1, S.R.C., 1970.

Rapport des dépenses et de l'administration relatives à la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 26 de ladite loi, chapitre O-6, S.R.C., 1970.

Rapport des dépenses et de l'administration relatives à la *Loi sur les allocations aux jeunes* pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 13 de ladite loi, chapitre Y-1, S.R.C., 1970.

État des recettes et des dépenses en vertu de la partie V (Marins malades) de la *Loi sur la marine marchande du Canada* pour les années financières closes les 31 mars 1971 et 1972, conformément à l'article 306 de ladite loi, chapitre S-9, S.R.C., 1970.

Copies du décret C.P. 1972-1873, en date du 29 août 1972, modifiant la Partie II de l'annexe de la *Loi sur les produits dangereux*, conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970.

Rapport sur les dépenses et sur l'administration relatives à la *Loi sur l'assistance-chômage* pour l'année financière close le 31 mars 1971, conformément à l'article 8 de ladite loi, chapitre U-1, S.R.C., 1970.

Rapport du Solliciteur général du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 5 de la *Loi sur le ministère du Solliciteur général*, chapitre S-12, S.R.C., 1970.

Rapports de l'Auditeur général après examens des comptes et des états financiers de la Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) pour les années financières closes les 31 mars 1971 et 1972, conformément à l'article 55(4) de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, chapitre R-10, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1971, conformément à l'article 6 de la *Loi sur le ministère des Affaires extérieures*, chapitre E-20, S.R.C., 1970.

Rapport du Centre de recherche pour le développement international ainsi que le rapport des états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 22 de la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*, chapitre 21 (1er Supplément), S.R.C., 1970.

Rapport du Conseil économique du Canada, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 21(1) de la *Loi sur le Conseil économique du Canada*, chapitre E-1, et de l'article 75(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport du Surintendant des assurances du Canada sur les sociétés coopératives de crédit pour l'année terminée le 31 décembre 1971, conformément à l'article 57 de la *Loi sur les associations coopératives de crédit*, chapitre C-29, S.R.C., 1970.

Rapport du président et relevé des comptes de la Banque d'expansion industrielle pour l'année close le 30 septembre 1972, conformément à l'article 30(4) de la *Loi sur la Banque d'expansion industrielle*, chapitre I-9, S.R.C., 1970.

Rapport du Conseil de fiducie du Fonds canadien de recherches de la reine Elizabeth II sur les maladies de l'enfance, y compris le rapport de l'Auditeur général concernant l'état financier du Conseil, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 15 de la *Loi sur le Fonds canadien de recherches de la reine Élizabeth II*, chapitre Q-1, S.R.C., 1970.

Rapport sur l'administration du *Régime d'assistance publique du Canada*, pour l'exercice financier au 31 mars 1971, conformément à l'article 19, chapitre C-1, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour l'année financière close le 31 mars 1971, conformément à l'article 13 de la *Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social*, chapitre N-9, S.R.C., 1970.

Comptes publics du Canada, volumes I, II et III, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 55(1) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission des grains du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1971, conformément à l'article 14 de la *Loi sur les grains du Canada*, chapitre 7, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport du ministère de la Consommation et des Corporations pour l'année financière close le 31 mars 1971, conformément à l'article 10 de la *Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations*, chapitre C-27, S.R.C., 1970.

Copies de lettres patentes délivrées à Télésat Canada, le 15 novembre 1972, conformément à l'article 33(2) de la *Loi de la Télésat Canada*, chapitre T-4, S.R.C., 1970.

Rapport du Surintendant des assurances au Canada, Volume I,—Précis des états des compagnies d'assurance au Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1971, conformément à l'article 8 de la *Loi sur le département des assurances*, chapitre I-17, S.R.C., 1970.

Rapport sur l'application de la *Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or* pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 10 de ladite loi, chapitre E-5, S.R.C., 1970.

Rapports du ministère des Affaires des anciens combattants et de la Commission canadienne des pensions pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 8 de la *Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants*, chapitre V-1, et de l'article 4(2) de la *Loi sur les pensions*, chapitre P-7, S.R.C., 1970, ainsi que les rapports du Conseil de révision des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants et du Bureau de services juridiques des pensions, pour la même période.

Copies de contrats entre le gouvernement du Canada et les municipalités ci-dessous mentionnées, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).—

Antigonish, Nouvelle-Écosse
Leduc, Alberta
Parkdale, Î.-P.-É.
Sherwood, Î.-P.-É.
Spruce Grove, Alberta.

Rapport de la Société Radio-Canada, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 47 de la *Loi sur la radiodiffusion*, chapitre B-11, et des articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant jusqu'à mardi prochain le 9 janvier 1973, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

21 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 2

Le mardi 9 janvier 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Goldenberg,
Gouin,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Heath,
Hicks,
Inman,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laing,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen,
Welch,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président dépose sur le bureau le rapport du Bibliothécaire parlementaire pour l'année financière 1971-1972.

Ordonné: Que le rapport du Bibliothécaire parlementaire déposé aujourd'hui par l'honorable Président soit imprimé en appendice aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat, de ce jour aux pages 18 à 24*).

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Bureau fédéral de la statistique pour l'année financière close le 31 mars 1971, conformément à l'article 4(3) de la *Loi sur la statistique*, chapitre 15, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport sur l'application de la *Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques* pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 17 de ladite loi, chapitre I-10, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1971, conformément à l'article 12 de la *Loi sur le Conseil de recherches sur les pêcheries*, chapitre F-24, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office de soutien des prix des produits de la pêche pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 7 de la *Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche*, chapitre F-23, S.R.C., 1970.

Copies des Ordonnances, chapitres 17 à 25, inclusivement, édictées par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest lors de la prolongation de la quarante-septième session du Conseil tenue à Frobisher Bay, les 11 et 13 octobre 1972, conformément à l'article 16(1) de la *Loi sur les territoires du Nord-Ouest*, chapitre N-22, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1972-2718, en date du 23 novembre 1972, approuvant lesdites Ordonnances. (Texte anglais).

État des répartitions et mises à point des dettes contractées pour avance de grains de semences, de fourrage pour les animaux et pour aide sous toute autre forme, effectuées durant la période allant du 16 février 1972 au 4 janvier 1973, conformément à l'article 2 de la *Loi concernant certaines créances de la Couronne*, chapitre 51, Statuts du Canada, 1926-1927. *Aucun remboursement.*

État de tous les deniers remboursés en vertu de la *Loi des remboursements (ressources naturelles)* pour la période allant du 16 février 1972 au 4 janvier 1973, conformément à l'article 3 de ladite loi, chapitre 35, Statuts du Canada, 1932. *Aucun remboursement.*

Rapport du directeur des enquêtes et recherches, *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions* pour l'année financière close le 31 mars 1972, en conformité de l'article 49 de ladite loi, chapitre C-23, S.R.C., 1970.

Relevé concernant la classification des prêts des banques à charte du Canada, en monnaie canadienne, au 30 septembre 1972, conformément à l'article 119(1) de la *Loi sur les banques*, chapitre B-1, S.R.C., 1970.

Relevé concernant la classification du passif-dépôts payable en monnaie canadienne des banques à charte du Canada au 30 avril 1972, conformément à l'article 119(1) de la *Loi sur les banques*, chapitre B-1, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la conservation des forêts des Rocheuses orientales*, chapitre 59, Statuts du Canada, 1947.

Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973.

Rapport du Secrétariat d'État du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1971, conformément à l'article 6 de la *Loi sur le secrétariat d'État*, chapitre S-15, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que les délibérations à l'appel à l'Ordre du jour visant la reprise du débat sur la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé devant les deux Chambres du Parlement se terminent le huitième jour de séance où l'ordre aura été débattu.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour pour l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la première session de la vingt-neuvième Législature du Canada,

L'honorable sénateur Hicks propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respec-

tueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

(*Voir p. 16*)

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE PARLEMENTAIRE

Première Session du vingt-neuvième Parlement, 1973

A l'honorable Président du Sénat,

A l'honorable Président de la Chambre des communes,

Le Bibliothécaire parlementaire a l'honneur de présenter son rapport pour l'année financière du 1er avril 1971 au 31 mars 1972. Son dernier rapport, présenté à la Chambre des communes le 17 février 1972 et au Sénat le 22 février 1972, se référait à l'année financière 1970-1971.

1. *SERVICE D'INFORMATION* (70 personnes)

A. *Service de la référence, du prêt, des coupures de presse et de l'Indexation*

L'utilisation du Service de la référence a continué de s'accroître, mais à un rythme beaucoup plus lent. Les prêts ont diminué légèrement dans tous les domaines, sauf en ce qui concerne les périodiques. Malgré cette diminution, l'utilisation des livres et des périodiques dans la salle de référence par les lecteurs du milieu parlementaire a fortement augmenté, dû en grande partie au fait que le personnel de recherche employé par les parlementaires ou affecté aux réunions des partis, a fait un plus grand usage de nos services. De façon générale, les sénateurs et les députés utilisent de moins en moins directement la collection et il semble aussi qu'on feuillette beaucoup moins les nouveaux ouvrages non-fictifs.

Nous avons reçu un total de 11,648 demandes de renseignements, comprenant 380 lettres du public en général, et des étudiants, contre 10,678 demandes pour l'année 1970-1971. Les prêts sont passés de 21,636 livres l'an dernier à 21,222 livres cette année. Le nombre des prêts entre bibliothèques se chiffre à 1,061; (comparativement à 872); la bibliothèque a prêté 964 articles (489 l'an dernier); et elle en a emprunté 385 (383 l'an dernier).

Indexation des délibérations et des rapports des comités: Au début de l'année 1971-72, le personnel de cette section a été doublé, de façon à comprendre 8 personnes chargées de l'indexation, en raison de l'augmentation des travaux des comités. Au cours de l'année, pour la deuxième Session de la vingt-huitième Législature, on a dressé 17 index des comptes rendus des comités du Sénat (8 en anglais, 9 en français) et 3 index pour les comptes rendus des comités de la Chambre des communes (2 en anglais, 1 en français), tandis que pour la troisième Session de la vingt-huitième Législature, on a établi 6 index pour les comptes rendus des comités du Sénat (1 en anglais, 5 en français), 36 pour les comptes rendus des comités de la Chambre des communes (17 en anglais, 19 en français) et 1 (en français) pour les comptes rendus du Comité mixte sur la Constitution du Canada. Les index des comptes rendus des comités de la Chambre des communes sont bilingues, tandis que ceux des comptes rendus des comités du Sénat sont imprimés séparément en anglais et en français. Le Sénat donne crédit au personnel de la Bibliothèque pour ce travail.

Classement vertical et Services des Coupures de presse: La Section du Classement vertical a reçu 2,088 demandes, soit un peu moins qu'en 1970-1971 (2,196 demandes). Cette diminution a permis de travailler à la préparation et à l'indexation des volumes de coupures de presse photocopiées. A la fin de l'année, 43 dossiers avaient été assemblés, prêts à être photocopiés, 14 volumes étaient terminés et 22 étaient assemblés et photocopiés.

VOLUMES TERMINÉS

Le très hon. John G. Diefenbaker	1
Conférence fédérale-provinciale sur la Constitution, 8-10 décembre 1969	1
Front de Libération du Québec, 1971	1
Edward R. Schreyer, 1965—février 1972	1
Fiscalité—Canada—livre blanc, nov. 1970-juin 1971	1
Le très hon. Pierre E. Trudeau, juillet—déc. '70	3
Mesures de guerre et pouvoirs d'urgence, 1970—71	5
Nouveau Parti Démocratique du Canada—Convention de Winnipeg, 28 au 31 octobre 1969	1
Total	14

DOSSIERS ASSEMBLÉS ET PHOTOCOPIÉS

Conférence fédérale-provinciale sur la Constitution, 14 au 16 juin 1971	2
Février-novembre 1971	3
Parti Libéral—Canada, 1962-1970	5
Parti Progressive-conservateur—Canada, 1962-1970	7
Trudeau, Le très hon. Pierre E., juillet—décembre 1971	5
Total	22

DOSSIERS ASSEMBLÉS

Bertrand, Hon. Jean-Jacques, 1962-1971	2
Diefenbaker, Le très hon. John G., janvier 1971-juin 1972	2
Parti Libéral—Canada, janvier 1971-juin 1972	2
Parti Libéral—Canada—direction du parti, 1965-1968	3
Parti Progressiste-conservateur—Canada, janvier—décembre 1971	2
Parti Progressiste-conservateur—Canada—direction du parti, janvier 1965-octobre 1966	5

Pearson, Le très hon. Lester B., 1970-1971 1
Québec—États Généraux, février 1964-novembre 1967 2
Québec—Front de Libération du Québec, 1964-1971 2
Québec—Front de Libération du Québec—procès, janvier—décembre 1971 3
Relations fédérales-provinciales—Constitution, décembre 1967—Septembre 1970 6
Stanfield, L'hon. Robert, janvier 1970-septembre 1971 7
Trudeau, Le très hon. Pierre E., janvier 1971-juin 1971 6
Total 43

DOSSIERS TRIÉS ET ÉLIMINÉS—189; NOUVEAUX DOSSIERS—141

Projets spéciaux et permanents du Service de la référence.

1. *Liste d'acquisitions récentes/Selected Additions List*

2. *Choix d'articles récents/Selected Periodical Articles List*

3. Bibliographies spéciales:
   —*Comités parlementaires,* 7 pages, Juin 1971.
   —*Trade relations between Atlantic Provinces and New England States,* 3 pages, juin 1971.
   —*Foreign investments in Canada,* 6 pages, août 1971.
   —*Revenu annuel garanti,* 9 pages, octobre 1971.

4. Répertoire des bills du Sénat et de la Chambre des communes—répertoriés en anglais et en français par parrain et par sujet(s).

5. *Chronologie de la Législation en préparation:* Dossier de la marche des projets de loi étudiés par le Parlement, bill après bill, y compris un tableau indiquant où en est rendue l'étude de chacun.

6. Fichier renseignements: le travail d'élimination et de réorganisation se poursuit en ce qui concerne ce fichier de renseignements difficiles-à-trouver. Les plus vieilles brochures canadiennes, la plupart d'intérêt politique, autrefois classées et répertoriées dans ce dossier, sont peu à peu incorporées à la collection principale.

7. *Revues et journaux à la Bibliothèque du Parlement et à la Salle de lecture parlementaire:* Une édition revue et augmentée a été publiée en octobre 1971. Elle comprend les périodiques anciens et actuels (y compris tous les documents) conservés à la Bibliothèque, les périodiques et les journaux reçus régulièrement à la Salle de lecture parlementaire, et les journaux sur microfilms.

8. Autres dossiers répertoriés tenus à jour par le Service de la référence:
   i. Répertoire des enquêtes Gallup.
   ii. Un répertoire de noms de localités inclus dans les bottins des compagnies téléphoniques canadiennes.
   iii. Un index par sujet des Hansards et des documents parlementaires courants de la Grande-Bretagne.
   iv. Une liste des commissions, commissions royales, groupes de travail, etc., mentionnant les nominations, le nom des membres, etc.
   v. Un dossier sur les associations indiquant leur adresse et la liste de leurs membres.

9. Répertoire de discours: Ce projet actuellement bien établi en anglais, demeure à l'état embryonnaire en français. La liste suivante indique le nom des personnes dont les discours sont répertoriés sur réception.

Andras, Robert	MacEachen, Allan J.
Basford, Ron	Mackasey, Bryce
Benson, E. J.	Mahoney, Patrick
Chrétien, Jean	Marchand, Jean
Côté, Jean-Pierre	Munro, John C.
Davis, Jack	O'Connell, Martin
Drury, C. M.	Olson, H. A.
Dubé, Jean-Eudes	Pelletier, Gérard
Firestone, O. J.	Pepin, Jean-Luc
Gillespie, Alastair	Richardson, James
Goyer, Jean-Pierre	Sharp, Mitchell
Gray, Herb	Stanbury, Robert
Jamieson, Don	Stanfield, Robert L.
Laing, Arthur	Trudeau, Pierre E.
Lang, Otto	Turner, John.
Macdonald, Donald S.	

10. Réception et traitement des documents parlementaires canadiens, préparation des pages-titres et des tables des matières.

11. *Histoire de la représentation des comtés:* On incorpore présentement les résultats des élections partielles et tout le dossier fait l'objet d'une révision.

12. Nouvelle disposition de la collection: A la suite de l'installation de rayons amovibles dans le magasin des livres, il a fallu replacer toute la collection sur les rayons, réorganiser et déménager dans de nouveaux locaux certains documents en entrepôt ainsi que les collections provenant d'autres secteurs de l'édifice.

B. *Salle de lecture*

On a continué de recevoir à la Salle de lecture parlementaire, tous les quotidiens et la plupart des hebdomadaires canadiens de même qu'un certain nombre de journaux étrangers et une sélection de périodiques. Les demandes de reproduction d'articles au xérox ont augmenté; la circulation de romans a de nouveau diminué.

C. *Service des acquisitions et du catalogue*

Cette année encore, le Service du catalogue a traité un nombre accru de volumes. En plus de cataloguer les nouvelles acquisitions, le Service a dû accélérer le catalogage et la classification par sujet des périodiques pour faciliter le réaménagement des sections des livres à la suite de l'installation de rayons amovibles.

Au mois de juin 1971, on a introduit un nouveau système IBM MT/ST pour la reproduction de fiches de catalogue. Trois membres du personnel ont suivi un cours sur l'opération de ce système qui fonctionne maintenant très bien.

Sur demande, le Service a donné des conseils en matière de classification et de catalogage aux bibliothèques du ministère des Affaires extérieures, du ministère de la Justice, et au bureau du Commissaire aux langues officielles.

On trouvera ci-dessous un rapport statistique du travail accompli au cours de 1971-1972. Aux fins de comparaison, nous donnons également les chiffres de l'année précédente.

STATISTIQUES—TITRES CLASSIFIÉS—PAR CATÉGORIE

1971/72

Catégorie	*Anglais*	*Français*	*Bilingues*	*Total*
A—Ouvrages généraux	18	15	4	37
B—Philosophie et religion	47	37	0	84
C—F—Histoire	842	249	33	1,124
G—Géographie	96	26	5	127
H—Sciences sociales	1,684	685	142	2,511
J—Sciences politiques	647	235	71	953
K—Droit	74	19	16	109
L—Éducation	101	37	17	155
M—Musique	8	3	1	12
N—Beaux-arts	37	10	5	52
P—Philologie et littérature	235	152	8	395
Q—Sciences	151	62	9	222
R—Médecine	69	54	9	132
S—Agriculture, pêche, etc.	111	27	5	143
T—Technologie	222	55	12	289
U—Art militaire	44	14	4	62
V—Marine	9	5	2	16
Z—Bibliographie et bibliothéconomie	181	25	12	218
Totaux	4,576	1,710	355	6,641

RAPPORT STATISTIQUE DU SERVICE DES ACQUISITIONS ET DU CATALOGUE

AVRIL 1970/71—MARS 1971/72

	Anglais		Français		Bilingues		Totaux	
	1970/71	1971/72	1970/71	1971/72	1970/71	1971/72	1970/71	1971/72
Livres commandés	4,078	3,934	912	963			4,990	4,897
Livres reçus (commandés)								
Titres	3,783	4,356	1,026	1,420			4,809	5,776
Volumes	4,247	5,111	1,136	1,548			5,383	6,659
Livres reçus (non-commandés)								
(a) documents, dons, etc.	1,543	1,951	522	540	301	248	2,366	2,739
(b) séries	2,619	2,138	1,054	724	655	597	4,328	3,459
Volumes retirés	3,746	1,339	828	200	442	148	5,016	1,687
Titres catalogués et classifiés	4,760	4,781	1,782	2,055	236	341	6,542	6,836
Volumes catalogués et classifiés (y compris les additions)	13,288	12,488	4,131	4,556	1,659	2,285	19,078	19,329
Fiches principales dactylographiées	5,110	3,974	1,976	2,080			7,086	6,054
Fiches préparées pour les catalogues	35,810	35,132	18,525	12,323			54,335	47,455
Fiches classées (y compris les fiches temporaires)	62,364	65,293	32,858	26,707			95,222	92,000

Nous avons reçu avec plaisir des dons de diverses ambassades, parmi lesquelles figurent celles de la Chine, de Cuba, du Danemark, de la Corée, du Liban, du Pérou, du Portugal, de l'Amérique du Sud, du Vénézuéla, de l'U.R.S.S., ainsi que des bibliothécaires parlementaires de l'Australie, de la Finlande, de l'Inde, de l'Afrique du Sud et de la Suède.

D'autres documents très utiles furent reçus d'institutions et d'individus en provenance de l'Angleterre, de la République fédérale d'Allemagne, de la Hongrie, de l'Italie, des Pays-Bas, de l'Afrique du Sud, de la Suède, de la Turquie et des États-Unis.

Les membres du Parlement ont également contribué généreusement à élargir nos collections de documents gouvernementaux et de publications éphémères. Nous remercions particulièrement les sénateurs Cameron, Fergusson et Forsey, ainsi que MM. les députés Broadbent, T. C. Douglas, Ian Wahn et l'honorable Herb Gray, C.P., de même que M. J. P. Maingot, conseiller parlementaire à la Chambre des communes.

D. *Reliure*

A l'automne de 1971, l'atelier de reliure a aménagé dans de nouveaux locaux plus vastes et plus adéquats situés dans l'édifice Victoria. Au cours de l'année, l'équipe a effectué 10,663 travaux allant de la reliure complète à la réparation et à l'estampillage.

2. *SERVICE DE RECHERCHES* (33 personnes)

A. *Service individuel et général*

Au cours de l'année financière, le Service de recherches comprenait 22 recherchistes et un personnel de soutien de 11 membres. Le 31 mars 1972, 21 des postes de recherchistes et tous les postes de soutien étaient occupés. En plus d'étendre le champ d'action du Service et de permettre d'aborder un plus grand nombre de projets, l'arrivée des nouveaux attachés nous a permis d'entreprendre des projets beaucoup plus complexes et de longue haleine et d'aider les comités de façon plus poussée.

En outre, les attachés de recherche sont appelés à jouer de plus en plus un rôle de conseiller. On leur demande fréquemment leur avis professionnel qu'ils doivent prodiguer soit verbalement ou par écrit. Si le rôle de conseiller du recherchiste est mis en évidence lorsque le Service de recherches vient en aide aux comités, il intervient également dans les services individuels fournis aux députés. Par exemple, on a demandé à l'un d'eux d'interpréter la constitution de Terre-Neuve en ce qui concerne l'ajournement d'une élection, demande qui nécessitait un avis juridique; on a sollicité le point de vue personnel d'un recherchiste relativement à un travail qu'il avait présenté sur le contrôle des agents de pollution; à un autre, on a demandé d'exposer franchement son opinion sur l'industrie sucrière canadienne et sur la politique commerciale du Canada en la matière.

Les attachés de recherche qui élaborent des projets pour les délégations parlementaires sont fréquemment invités à assister à la présentation des exposés des délégués.

Le tableau suivant donne le nombre de projets entrepris ainsi que les chiffres correspondants pour les deux années précédentes. Il y a eu 21 projets réalisés en français, soit une augmentation de 9:

	1971-72	1970-71	1969-70
Chambre des communes			
Libéraux	62	54	53
Progressistes conservateurs	49	36	37
Nouveau Parti démocratique	28	10	20
Crédit social	5	1	2
Autres	8	8	16
Sénat	30	16	12
Comités	16	11	19
Associations, etc.	37	20	24
TOTAL	235	156	183

Voici une énumération des sujets traités:

Administration publique	20	Procédure parlementaire	28
Agriculture	9	Sciences politiques	33
Défense et affaires extérieures	4	Sciences sociales	26
Droit	30	Science et technologie	15
Éducation	3	Sciences économiques	57
Histoire	10		

B. *Comités parlementaires*

Seize projets particuliers ont été réalisés pour les comités au cours de la dernière année financière; certains autres projets, demandés individuellement par des députés, ont également servi aux comités. En outre, nous avons apportés notre aide et prodigué nos conseils de façon continue aux comités des deux Chambres, tel qu'exposé plus loin.

Le Directeur du Service de recherches a assisté régulièrement aux réunions du Comité permanent de la Procédure et de l'Organisation (Chambre des communes) qui s'occupait principalement de la diffusion des débats parlementaires par la radio et la télévision.

Un recherchiste a prêté continuellement son concours aux travaux du Comité permanent des Finances nationales (Sénat). Il a assisté à 32 réunions, fait une analyse détaillée de tous les exposés et aidé à la préparation du Rapport du comité intitulé *La Croissance, l'emploi et la stabilité des prix*. Le Comité, dans son rapport, l'a remercié de sa participation.

Un autre attaché de recherche a collaboré régulièrement aux travaux du Comité permanent des Comptes publics (Chambre des communes); il a assisté à 18 réunions, y compris celles tenues à huis clos. Il a participé à deux enquêtes importantes menées par le Comité, l'une sur la Société Radio-Canada et l'autre sur la dotation en personnel du Bureau de l'Auditeur général. Il a fourni des résumés de base ainsi que des mémoires pour ces enquêtes et il a été chargé de venir en aide au groupe d'étude spécial nommé pour élaborer un projet de loi concernant l'Auditeur général du Canada.

Un autre collègue a rédigé pour le Comité permanent des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien, une étude importante intitulée *Appraisal of Parliamentary Information on Indian Rights and Trea-*

ties, 1869-1961, étude dont le comité s'est servi comme principal ouvrage de référence. On en a envoyé un exemplaire à la Fraternité des Indiens du Canada. A notre connaissance, ce travail constituait une étude totalement originale.

C. *Travaux pour les délégations parlementaires et les Conférences internationales*

On a continué à fournir la documentation de base aux délégations parlementaires ainsi qu'aux députés et groupes de députés participant à des conférences et séminaires. On a préparé cette année 32 documents de ce genre, contre 20 l'année précédente.

Puisqu'un délai raisonnable est généralement accordé à la préparation de ces études, permettant de leur donner une certaine étendue (plutôt que de les présenter selon un point de vue individuel ou fragmentaire), elles sont généralement appropriées à une large diffusion.

Les projets réalisés pour les délégations portent fréquemment sur des questions internationales. L'une de ces études, intitulée *New Forms of Political Pressure in International Affairs,* qui traite des détournements, des enlèvements politiques et d'autres agissements révolutionnaires, a été utilisée lors de la réunion de l'Union interparlementaire à Yaoundé au printemps 1972. Des documents sur l'état des crises au Pakistan et en Irlande du Nord constituent d'autres exemples.

Au cours de l'année, une série de réunions où l'on a étudié les problèmes des pays des Caraïbes, s'est tenue sous les auspices de l'Association parlementaire du Commonwealth. On a préparé pour ces réunions 5 projets distincts traitant de Trinidad et Tobago, de la Jamaïque, des Barbades, de la Guyane et des États Associés des Antilles.

Le Directeur du Service de recherches a continué de fournir une étroite collaboration aux travaux de l'Association parlementaire du Commonwealth, dont il est membre honoraire. Il a assisté en juillet 1971 à la Conférence pour le secteur du Canada qui s'est tenue en Nouvelle-Écosse et y a présenté un exposé sur les problèmes relatifs à la réforme de la procédure du Parlement du Canada et des législatures provinciales. Il a également continué à travailler étroitement, avec M. l'Orateur Lamoureux, aux études du Comité permanent de la Conférence des Présidents des Chambres parlementaires des pays du Commonwealth, dont M. l'Orateur Lamoureux est membre.

A l'automne 1971, le Directeur adjoint du Service a prêté son concours à la délégation canadienne participant à la troisième réunion de l'Association internationale des parlementaires de langue française, qui s'est tenue au Canada. Elle a agi en qualité de secrétaire de la délégation et a joué un rôle important dans l'organisation de la Conférence; elle a préparé une étude intitulée *La francophonie au Canada* qui a été présentée lors de la séance d'ouverture. Elle a accompagné les délégués à Montréal et à Québec et a préparé des exposés pour les parlementaires canadiens au fur et à mesure des besoins.

3. *ADMINISTRATION ET PLANIFICATION*

A. *Mécanisation*

Un nouveau système IBM MT/ST de reproduction de fiches de catalogue a été mis en service en juin 1971. Le système est maintenant bien rodé. Même si la production des fiches a connu un fléchissement au cours des premiers mois de fonctionnement, elle s'est accrue régulièrement par la suite et elle correspond maintenant au nombre de titres catalogués. Le mérite en revient largement à la compétence et à la persévérance des techniciens qui ont aidé à mettre le programme au point, car il s'agissait d'une première application au domaine de bibliothèque effectuée à Ottawa.

Système de récupération de l'information QUIC/LAW:

Un terminal video donnant accès à quatre banques de données a été installé à la Bibliothèque à l'automne 1971. Il englobe les Statuts revisés du Canada (1970), les arrêts de la Cour suprême du Canada (1923-1970), 65,000 résumés de travaux scientifiques récents sur la pollution et une banque de données sur l'environnement établie par Environnement Canada.

Ces deux systèmes constituent les premiers jalons vers la mécanisation de certaines activités de la Bibliothèque.

B. *Aide additionnelle*

On a de nouveau retenu les services d'étudiants au cours des mois d'été. Ces employés temporaires ont aidé à réorganiser notre collection d'ouvrages après l'installation d'étagères à rayons amovibles dans les magasins des livres.

C. *Cours, conférences, réunions, démonstrations et visites de travail*

Pendant l'été 1971, plusieurs employés ont assisté aux cours de langues (anglais et français) offerts par le Bureau des langues de la Commission de la Fonction publique. Deux autres ont suivi, au cours de l'année, des cours de langues donnés en fin d'après-midi ou en soirée. Plusieurs autres se sont inscrits à des cours de bibliotechnique, d'économie, d'histoire de l'économie canadienne, etc.

Le Bibliothécaire parlementaire a poursuivi les cours privés du Bureau des langues de la Commission de la fonction publique.

Le Bibliothécaire parlementaire associé, qui doit se prononcer sur la possibilité de mécaniser les opérations et qui doit coordonner la chose, a participé à une série de séminaires sur les techniques poussées d'informatique organisés par le Bureau du perfectionnement et de la formation du personnel de la Commission de la Fonction publique. Il a également pris part au séminaire sur les références bibliographiques des domaines spécialisés des humanités et des sciences sociales, parrainé par l'Association canadienne des bibliothèques de collèges et d'universités de l'Association canadienne des bibliothèques.

En compagnie du Directeur général de la Bibliothèque nationale, le Bibliothécaire parlementaire a présidé la réunion à laquelle avaient été invités les bibliothécaires parlementaires et législatifs et qui s'est déroulée les 15 et 16 avril 1971 à la Bibliothèque nationale. Tous les cadres supérieurs de la Bibliothèque du Parlement figuraient alors au nombre des conférenciers.

Les membres de notre personnel sont demeurés actifs dans diverses associations professionnelles. Entre autres, on peut mentionner leur participation à la conférence annuelle de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française, tenue à Pointe-au-Pic (Québec), à la Société bibliographique du Canada, à la Canadian Association of Law Libraries et à la National Federation of Science Abstracting and Indexing Services.

Le Directeur du Service du catalogue a continué de faire partie du groupe de travail sur la normalisation du catalogue à la Bibliothèque nationale. Elle cumule les fonctions de présidente du sous-groupe de la classification des ouvrages de droit canadien et celles de membre du comité de rédaction de ce groupe de travail.

En juin 1971, le Bibliothécaire parlementaire associé a assisté à la conférence annuelle de la Special Libraries Association à San Francisco et a ensuite représenté la Bibliothèque du Parlement à la conférence annuelle de l'Association canadienne des bibliothèques qui s'est tenue à Vancouver. A titre de secrétaire-trésorier de la Société micrographique du Canada, il s'est rendu à de nombreuses réunions à Ottawa, à Montréal et à Toronto au cours de l'année financière.

Plusieurs autres membres de notre personnel se sont signalés au sein d'associations professionnelles. La Bibliothécaire parlementaire adjointe a occupé le poste de trésorière de la Canadian Association of Law libraries. Un autre bibliothécaire a rédigé la brochure *Guide to sources of Information on Canadian Business and Economics,* publiée par l'Association canadienne des bibliothèques. Il a également servi d'agent de liaison entre les services de renseignements de la Canadian Association of Special Libraries and Information Services de l'Association canadienne des bibliothèques.

Un membre de notre section de l'indexation est président du comité de l'index de la Société bibliographique du Canada.

Plusieurs de nos attachés de recherche ont suivi des cours et participé à des séminaires portant sur les sujets suivants: analyse quantitative, conférence nationale sur le droit et la pauvreté, programme de séminaires Canada-États-Unis sur l'aliénation et la violence donné à l'Université Windsor, de même qu'aux ateliers de la conférence nationale sur le droit (droit et famille, droit et libertés civiles, droit et pouvoir administratif).

Afin de mieux comprendre les journalistes et pour rendre de plus grands services à la tribune de la presse parlementaire, le Bibliothécaire parlementaire a participé aux réunions tenues à Ottawa, «Media 71» les 1er et 2 mai 1971, et «Media 72», du 10 au 12 mars 1972. Il a également assisté au cours de traitement des données offert par la Commission de la Fonction publique, les 18 et 19 octobre 1971, «Concepts d'informatique pour cadres dirigeants», et au séminaire de l'Institut d'administration publique du Canada, «People and Government», tenu le 11 février 1972 à Toronto. Le 28 mars 1972, il a présenté au Comité permanent de la procédure et de l'organisation (Chambre des communes) ses prévisions budgétaires pour l'année 1972-73.

4. *INFORMATION PARLEMENTAIRE ET AIDE EXTERNE*

A. Aide aux bibliothèques

A la demande des bibliothèques des ministères des Affaires extérieures et de la Justice et du Bureau du Commissaire aux langues officielles, nous leur avons prodigué des conseils sur divers aspects du catalogage et de la classification.

Suite à la demande de l'Association canadienne des bibliothèques, la bibliothèque de cette association a fait l'objet d'une enquête menée conjointement par notre personnel et celui de la Bibliothèque nationale. Il en est résulté un rapport sur son état actuel comprenant des suggestions quant à la disposition de ses collections et à son agrandissement futur éventuel. Ce rapport a été accepté et ses recommandations appliquées.

Notre personnel a aussi apporté conseils et assistance au Centre communautaire juif dont la collection de livres avait été sérieusement endommagée par l'eau. Le Centre a été heureux d'avoir pu sauvegarder presque toute sa collection.

La Bibliothécaire parlementaire adjointe et le Directeur du service de la référence ont tous deux participé à des comités de sélection de la Commission de la Fonction publique afin d'engager du personnel pour la Bibliothèque nationale.

Le Bibliothécaire parlementaire poursuit son mandat au Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa auquel il a été nommé par le conseil municipal en 1970.

B. *Documents parlementaires excédentaires Dons de documents parlementaires canadiens et d'autres volumes*

Au cours de l'exercice 1971-1972, 5,782 volumes de documents parlementaires ont été donnés à 13 bibliothèques universitaires et à 3 bibliothèques de ministères fédéraux. Les livres reçus de la poste restante ont été envoyés à la Résidence du Gouverneur général, à la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque scientifique nationale, aux bibliothèques municipales et à d'autres institutions.

C. *Aide aux institutions d'enseignement*

Cette année encore, la Bibliothèque a accordé son aide aux étudiants en bibliotechnique et aux étudiants d'écoles secondaires; elle a reçu, en effet, pour un stage allant de une à cinq semaines, deux étudiants du CEGEP de Hull, un de l'école secondaire Confederation et de l'Académie de La Salle.

Au cours de l'année, la Bibliothèque a reçu la visite de groupes d'étudiants de deux écoles supérieures de bibliothéconomie (Université McGill et Université de Western Ontario) et de groupes d'étudiants de trois institutions offrant un programme d'études en bibliotechnique (Collège Algonquin, Collège Fanshawe et CEGEP de Hull). Le Directeur du Service de référence et de recherche de la Bibliothèque de la Législature du

Québec est venu passer plusieurs jours, au mois de juin 1971, pour observer le fonctionnement de notre Service de la référence. Plusieurs bibliothécaires d'universités nous ont rendu visite afin de se familiariser avec nos méthodes de classement des documents parlementaires.

La Division des services techniques et le Service de la référence ont organisé des visites de groupes pour le nouveau personnel des équipes de recherche des différents partis et pour les stagiaires parlementaires. Sur demande, on a accordé des visites individuelles aux autres employés parlementaires. On a pu ainsi expliquer le système de catalogage et de classification, les principaux outils de référence, et montrer comment utiliser les ressources de la Bibliothèque.

Le Bibliothécaire parlementaire a donné un cours-séminaire abrégé sur les bibliothèques du gouvernement fédérale du Canada à l'École de Bibliothécaires de l'Université d'Ottawa à compter de mars 1971.

D. *Visiteurs*

Nous avons reçu la visite de nombreux bibliothécaires canadiens et étrangers, principalement de l'Australie, de l'Angleterre, de l'Italie et des États-Unis. Nous avons également reçu des délégations parlementaires de la Finlande, du Japon, du Soviet Suprême de l'U.R.S.S., et des États-Unis. Parmi les visiteurs parlementaires étrangers on remarquait: l'hon. Raphael Passio, président du Parlement finlandais; John N. Walton, député, et Mme Walton, d'Australie; J. Novayan, de l'Inde; William Clark, Clive Bossom, Tom Cox, et W. Stratton Mills, tous députés au Parlement britannique; le premier ministre J. Compton, Sainte-Lucie (Antilles); Nihal Seneviratne, Greffier adjoint à la Chambre des représentants du Ceylan; Victor Bodson, président de l'Association des parlementaires de langue française et Mme Bodson, du Luxembourg.

Par ordre chronologique, nos autres visiteurs ont été les suivants: Pio-Carlo Terenzio, secrétaire général de l'Union interparlementaire, Genève (Suisse); Mme Alzora Eldridge, agent de liaison pour l'Organisation des États américains, Washington (D.C.); Matthew Abrams, de l'Université Columbia (É.-U.); M. Shaha Buddeen, représentant du procureur général de la Guyane; Heinz Steinberg, agent des administrations municipales de Berlin pour les bibliothèques et l'éducation permanente, République fédérale d'Allemagne; Rainer-Olaf Schultz, professeur à l'Université de Heidelberg, République fédérale d'Allemagne; J. Tyyri, ministre de l'Éducation et K. Siikala, Chef de la Division Internationale, ministère de l'Éducation, Finlande.

Nous avons accueilli les membres des corps diplomatiques suivants: A. Raychaudhuri, 1er secrétaire (information), Haut-Commissariat de l'Inde; N. Selman, Haut-commissaire suppléant, Guyane; David Downing, conseilles (affaires scientifiques), Haut-Commissariat de la Grande-Bretagne; Daniel Smith, 2e secrétaire et H. A. Collins, conseiller en information, ambassade de l'Afrique du Sud; Volkmar Zuhlsdorf, 1er secrétaire (presse et information), ambassade de la République fédérale d'Allemagne; David Hughes, représentant du British Council, Haut-Commissariat de la Grande-Bretagne; Son Excellence Holger Lennart Sumelius, ambassadeur de Finlande; le chargé d'affaires et les 1er, 2e et 3e secrétaires de l'ambassade de Chine, Hsu Chung-fu, Lao Hsin, Yuan Hsiang-Iung et Kao Kuang-chun.

E. *Service international*

Le Bibliothécaire parlementaire a continué d'agir en qualité de correspondant canadien pour le Centre de documentation parlementaire de l'Union interparlementaire, à Genève, et pour la Section des bibliothèques parlementaires et administratives de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires dont le siège est à La Haye. Il poursuit son mandat de directeur de la Section des bibliothèques spécialisées de la FIAB et a été membre délégué votant pour l'Association canadienne des bibliothèques à la Conférence de la FIAB à Liverpool en août et septembre 1971. A cette occasion, il a présenté à la Section des bibliothèques spécialisées un mémoire intitulé: *Co-ordination and co-operation of Special and general libraries in Scientific and technical information in Canada.*

Il a également représenté l'Association canadienne des bibliothèques à la réunion annuelle de la Commission canadienne de l'UNESCO en mars 1972.

Même si nous anticipons sur notre prochain rapport au Parlement, nous croyons que tous les parlementaires devraient être informés qu'à la réunion de la Special Librairies Association à Boston en juin 1972, le Bibliothécaire parlementaire associé, M. Gilles Frappier, a été élu président de cet important groupe international; il est le premier Canadien à recevoir cet honneur. A l'assemblée générale de la Fédération internationale des Associations des bibliothécaires, tenue en août 1972 à Budapest, le Bibliothécaire parlementaire a été élu, pour un mandat de trois ans, président de la Section des bibliothèques parlementaires et administratives; c'est la première fois que le titulaire de ce poste ne sera pas un Européen.

CONCLUSION

En dernier lieu, nous désirons de nouveau exprimer toute notre gratitude aux membres du personnel du Sénat, de la Chambre des communes, du ministère des Travaux publics, de la Commission de la Fonction publique du Canada, du Bureau central de la paye, ainsi qu'à tous ceux qui ont collaboré à rendre notre tâche plus agréable. Sans leur aide, notre travail aurait été moins intéressant et moins efficace.

Nous avons l'honneur de soumettre le présent rapport à votre approbation. Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre profond respect.

ERIK J. SPICER,

Bibliothécaire parlementaire.

Ottawa
Le 4 janvier 1973.

21 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 3

Le mercredi 10 janvier 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Goldenberg,
Gouin,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Heath,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laing,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen,
Welch,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Premier rapport annuel de la Commission de réforme du droit pour l'année terminée le 31 mai 1972, conformément à l'article 18 de la *Loi sur la Commission de réforme du droit,* chapitre 23 (1er supplément), S.R.C., 1970.

Ordonnance modificatrice n° 2, modifiant les Règles de la Cour fédérale, rendue par les juges de la Cour fédérale du Canada le 16 octobre 1972, ainsi que copie du décret C.P. 1972-3044, en date du 19 décembre 1972, approuvant ladite ordonnance conformément à l'article 46(5) de la *Loi sur la Cour fédérale,* chapitre 10 (2e supplément), S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office canadien du poisson salé, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 32 de la *Loi sur le poisson salé,* chapitre 37 (1er supplément), et l'article 77(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Copies d'un contrat entre le gouvernement du Canada et la ville de Red Deer, en Alberta, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Rapports concernant l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* pour les mois de juin à novembre 1972, inclusivement, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Hicks, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur Molgat pour l'honorable sénateur Rowe propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

21 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 4

Le jeudi 11 janvier 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hicks,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Smith,
Stanbury,
van Roggen,
Welch,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministre des Postes pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 80(2) de la *Loi sur les postes*, chapitre P-14, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 16 janvier 1973, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Hicks, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur O'Leary propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

21 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 5

Le mardi 16 janvier 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Belisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Goldenberg,
Gouin,
Graham,
Haig,
Hicks,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministère du Revenu national, renfermant des tableaux et des relevés relatifs aux douanes, à l'accise et à l'impôt sur le revenu, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 5 de la *Loi sur le ministère du Revenu national,* chapitre N-15, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère des Approvisionnements et Services, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 12 de la *Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services,* chapitre S-18, S.R.C., 1970.

Rapport du Conseil des Arts du Canada, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 23 de la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada,* chapitre C-2, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, ainsi que les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne,* chapitre C-8, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office national du film du Canada, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 20(2) de la *Loi nationale sur le film,* chapitre N-7, S.R.C., 1970.

Rapport des musées nationaux du Canada, ainsi que les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 22 de la *Loi sur les musées nationaux,* chapitre N-12, S.R.C., 1970.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Hicks, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

21 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 6

Le mercredi 17 janvier 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Goldenberg,
Gouin,
Graham,
Haig,
Hastings,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies des Ordonnances, chapitres 14, 17 et 22, édictées par le Conseil du Territoire du Yukon lors de la deuxième session de 1972, conformément à l'article 20(1) de la *Loi sur le Yukon*, chapitre Y-2, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1973-83, en date du 9 janvier 1973, approuvant lesdites Ordonnances. (Texte anglais).

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Hicks, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur Molgat pour l'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

21 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 7

Le jeudi 18 janvier 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 115 de la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique*, chapitre P-35, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 18 janvier 1973.

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., le président du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique constitué pendant la deuxième session de la 27e Législature et pendant les première, deuxième, troisième et quatrième sessions de la 28e Législature, rapporte, conformément à l'article 84 du Règlement, que les dépenses encourues par le comité pendant la quatrième session de la 28e Législature sont les suivantes:

Transport et communications		
Transport	$ 2,163.15	
Communications	537.18	$ 2,700.33
Information—Travaux d'impressions		
Autres travaux d'impressions		
Rapport		$ 36,904.47
Services professionnels et spéciaux		
Aide-recherchiste	$ 27,363.93	
Secrétaires et commis	5,389.48	
Autre aide spéciale	2,290.00	$ 35,043.41
Utilités, matériel et fournitures		810.46
Toutes autres dépenses		
Location d'équipement	651.50	
Sténos et dactylos	9,956.49	
Divers	1,382.27	$ 11,990.26
		$ 87,448.93

Le tout respectueusement soumis,

MAURICE LAMONTAGNE

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 23 janvier 1973, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Hicks, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur Molgat pour l'honorable sénateur Goldenberg propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

21 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 8

Le mardi 23 janvier 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Hicks,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lapointe,
Lefrançois,
Macnaughton,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Rattenbury,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Hommage est rendu à la mémoire de Lyndon Baines Johnson, ancien Président des États-Unis d'Amérique, décédé le 22 janvier 1973.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies de l'ordre du jour proposé de la conférence du Comité fédéral-provincial des ministres des Finances et des trésoriers provinciaux, tenue à Ottawa, les 18 et 19 janvier 1973.

Rapport annuel présenté aux gouvernements des États-Unis et du Canada par le Conseil permanent de génie du Traité du fleuve Columbia, pour la période allant du 1er octobre 1971 au 30 septembre 1972. (Texte anglais).

Copies de lettres, en date du 15 janvier 1973, adressées par le Premier Ministre du Canada aux premiers ministres des différentes provinces relativement aux réunions fédérales-provinciales proposées, au niveau ministériel.

Rapport du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 8 de la *Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce*, chapitre I-11, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 7 de la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, chapitre I-7, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Auditeur général au Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sur la vérification des comptes et états financiers de la Commission d'Assurance-chômage, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 15 de la *Loi de 1971 sur l'Assurance-chômage*, chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Copies d'une note canadienne remise au département d'État du gouvernement des États-Unis le 19 janvier 1973, relativement à l'imposition de droits compensateurs à l'endroit de la Société canadienne des pneus Michelin Ltée.

Rapport sur l'application de la *Loi de soutien de l'emploi* pour le trimestre terminé le 30 juin 1972, conformément à l'article 21 de ladite loi, chapitre 56, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport du Surintendant des assurances du Canada concernant les Compagnies de petits prêts et prêteurs d'argent détenant des permis en vertu de la *Loi sur les petits prêts* pour l'année terminée le 31 décembre 1971.

L'honorable sénateur Croll dépose le rapport suivant:

Le MARDI 23 janvier 1973.

L'honorable sénateur Croll, le président du Comité spécial du Sénat constitué pendant la quatrième session de la 28e Législature pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada rapporte, conformément à l'article 84 du Règlement, que les dépenses spéciales encourues pendant ladite session sont les suivantes:

Transport et communications		
Transport	$ 5.72	$ 5.72
Communications		
Information—Travaux d'impressions		
Délibérations du comité	3,855.50	
Autres travaux d'impressions	442.99	4,298.49
Services professionnels et spéciaux		
Aide-recherchiste		
Prises sténographiques et transcriptions		
Secrétaires et commis		
Toute autre aide spéciale (Témoins)	8,373.15	8,373.15
Utilités, matériel et fournitures (Papeterie etc.)		
Toutes autres dépenses		
Location d'équipement	71.00	
Sténos et dactylos	2,518.66	
Divers	1,048.08	3,637.74
		$16,315.10

Le tout respectueusement soumis,

DAVID A. CROLL

L'honorable sénateur Molgat, du Comité de sélection chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents au cours de la présente session, présente son premier rapport.

Le MARDI 23 janvier 1973.

Le Comité de sélection, chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents au cours de la présente session, présente son premier rapport comme il suit:

Votre comité a l'honneur de présenter la liste des sénateurs qu'il a désignés pour faire partie de chacun des comités permanents suivants, savoir:

COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

L'honorable Président, les honorables sénateurs Asselin, Bélisle, Cameron, Choquette, Côté, Fournier (*de Lanaudière*), Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Gouin, Heath, Hicks, Kinnear, Lapointe, McIlraith, O'Leary, Quart et Yuzyk. (16)

COMITÉ MIXTE DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT

Les honorables sénateurs Asselin, Bonnell, Bourque, Duggan, Fournier (*Restigouche-Gloucester*), Gouin, Greene, Haig, Heath, Isnor, Macdonald, McGrand, Michaud, Neiman, O'Leary et Sullivan. (16)

COMITÉ MIXTE DU RESTAURANT DU PARLEMENT

L'honorable Président, les honorables sénateurs Heath, Inman, Langlois, Macdonald, Norrie et Welch. (6)

COMITÉ MIXTE DES RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Les honorables sénateurs Flynn, Forsey, Goldenberg, Lafond, Neiman, Rowe, Thompson et Walker. (8)

LE COMITÉ DU RÈGLEMENT ET DE LA PROCÉDURE

Les honorables sénateurs Argue, Asselin, Boucher, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Cook, Denis, Desruisseaux, Eudes, Everett, *Flynn, Forsey, Fournier (*de Lanaudière*), Grosart, Lang, Macdonald, *Martin, McElman, Molgat, Molson, Smith et Stanbury. (20)

*Membre d'office.

LE COMITÉ DE LA RÉGIE INTÉRIEURE DES BUDGETS ET DE L'ADMINISTRATION

Les honorables sénateurs Argue, Basha, Beaubien, Benidickson, Bourque, Deschatelets, Fergusson (*Président*), *Flynn, Grosart, Hastings, Hayden, Langlois, Lefrançois, *Martin, McElman, McIlraith, McLean, Molgat, Molson, Phillips, Quart et Smith. (20)

*Membre d'office.

LE COMITÉ SÉNATORIAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les honorables sénateurs Aird, Bélisle, Cameron, Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Croll, Deschatelets, *Flynn, Grosart, Lafond, Laird, Lapointe, Macnaughton, *Martin, McElman, McNamara, Nichol, O'Leary, Rattenbury, Sparrow, van Roggen et Yuzyk. (20)

*Membre d'office.

LE COMITÉ SÉNATORIAL DES FINANCES NATIONALES

Les honorables sénateurs Benidickson, Carter, Choquette, Côté, Croll, Desruisseaux, Everett, *Flynn, Giguère, Grosart, Laird, Langlois, Manning, *Martin, Nichol, Paterson, Phillips, Prowse, Rattenbury, Rowe, Sparrow et Welch. (20)

*Membre d'office.

LE COMITÉ SÉNATORIAL DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

Les honorables sénateurs Argue, Blois, Bourget, Burchill, Denis, *Flynn, Forsey, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Graham, Haig, Langlois, Lawson, *Martin, McElman, Nichol, Petten, Prowse, Rattenbury, Smith, Sparrow, van Roggen et Welch. (20)

*Membre d'office.

LE COMITÉ SÉNATORIAL DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Les honorables sénateurs Asselin, Buckwold, Croll, Eudes, Everett, *Flynn, Goldenberg, Gouin, Hastings, Hayden, Laird, Lang, Langlois, Lapointe, *Martin, McGrand, McIlraith, Prowse, Quart, Walker, Williams et Yuzyk. (20)

*Membre d'office.

LE COMITÉ SÉNATORIAL DES BANQUES ET DU COMMERCE

Les honorables sénateurs Aird, Beaubien, Blois, Buckwold, Burchill, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Cook, Desruisseaux, *Flynn, Gélinas, Haig, Hayden, Hays, Laing, Lang, Macnaughton, *Martin, McIlraith, Molson, Smith, Sullivan et Walker. (20)

*Membre d'office.

LE COMITÉ SÉNATORIAL DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE ET DES SCIENCES

Les honorables sénateurs Beaubien, Blois, Bonnell, Bourget, Cameron, Carter, Croll, Denis, *Flynn, Fournier (*de Lanaudière*), Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Goldenberg, Hastings, Inman, Kinnear, Lamontagne, *Martin, McGrand, Smith, Sullivan, Thompson et van Roggen. (20)

*Membre d'office.

LE COMITÉ SÉNATORIAL DE L'AGRICULTURE

Les honorables sénateurs Argue, Bélisle, Benidickson, Côté, *Flynn, Fournier (*Restigouche-Gloucester*), Haig, Hays, Inman, Lafond, Lawson, *Martin, McDonald, McNamara, Michaud, Molgat, Norrie, Petten, Phillips, Sparrow, Welch et Williams. (20)

*Membre d'office.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
GILDAS L. MOLGAT.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Hicks, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
L'honorable sénateur Asselin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'interpellation inscrite au nom de l'honorable sénateur Cameron,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée jusqu'au mardi 6 février 1973.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

21 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 9

Le mercredi 24 janvier 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Hicks,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lapointe,
Lefrançois,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Nichol,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Hicks, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
L'honorable sénateur Laing, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du premier rapport du Comité de sélection.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers au bureau, pour l'informer que les honorables sénateurs Asselin, Bélisle, Cameron, Choquette, Côté, Fournier (*de Lanaudière*), Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Gouin, Heath, Hicks, Kinnear, Lapointe, McIlraith, O'Leary, Quart et Yuzyk, ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et d'agir au nom du Sénat, comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers au bureau, pour l'informer que les honorables sénateurs Asselin, Bonnell, Bourque, Duggan, Fournier (*Restigouche-Gloucester*), Gouin, Greene, Haig, Heath, Isnor, Macdonald, McGrand, Michaud, Neiman, O'Leary et Sullivan, ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat pendant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet desdites impressions du Parlement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers au bureau, pour l'informer que l'honorable Président, les honorables sénateurs Heath, Inman, Langlois, Macdonald, Norrie et Welch, ont été constitués en un comité chargé de diriger la gestion du Restaurant du Parlement en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit Restaurant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers au bureau, pour l'informer que les honorables sénateurs Flynn, Forsey, Goldenberg, Lafond, Neiman, Rowe, Thompson et Walker ont été désignés pour agir comme représentants du Sénat au sein du Comité mixte des deux Chambres au sujet des règlements et autres textes réglementaires.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que si, pendant la présente session du Parlement, un événement imprévu se produit au cours d'un ajournement

du Sénat, événement qui, de l'avis de l'honorable Président, motive la convocation du Sénat avant la date fixée dans la motion d'ajournement, l'honorable Président soit autorisée à informer les sénateurs, à leurs adresses déposées chez le greffier du Sénat, de se réunir à une date antérieure à celle qui est fixée dans la motion en vue de l'ajournement; et le défaut de réception de cet avis par un ou plusieurs sénateurs ne le rendra ni insuffisant ni invalide.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

21 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 10

Le jeudi 25 janvier 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hays,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lapointe,
Lefrançois,
Macnaughton,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Nichol,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Rowe,
Smith,
Stanbury,
Yuzyk.

26461—4½

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Molgat dépose sur le bureau ce qui suit:

Copie d'un rapport, en date du 29 décembre 1972, de l'enquêteur (M. J. W. Swackhamer) conformément à l'article 8 (4)*d*) de la *Loi sur l'Expropriation*, chapitre 16, S.R.C., 1970, et d'un appendice s'y rapportant, concernant l'emplacement d'un aéroport international à Pickering, Ontario.

Copies du communiqué, en date du 23 janvier 1973, émis à la suite de la Conférence fédérale-provinciale sur l'habitation, tenue à Ottawa les 22 et 23 janvier 1973.

L'honorable sénateur Goldenberg, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 25 janvier 1973.

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, autorisé par le Sénat pendant la troisième et la quatrième session de la 28e Législature, à examiner et à faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle au Canada rapporte, conformément à l'article 84 du Règlement, que les dépenses encourues par le comité à l'égard dudit examen au cours de la 4e session de la 28e Législature, sont les suivantes:

		DÉPENSES
Transport et communications		
Transport	$ 3,660.91	
Communications	71.40	$ 3,732.31
Information—Travaux d'impressions		
Délibérations du comité	31,266.39	
Autres travaux d'impressions	531.51	31,797.90
Services professionnels et spéciaux		
Aide-recherchiste	4,342.85	
Sténographes et commis	2,536.30	
Toute autre aide spéciale	15,001.00	21,880.15
Utilités, matériel et fournitures		
Livres et journaux	166.86	166.86
Toutes autres dépenses		
Location d'équipement	42.00	
Divers	29.89	71.89
		57,649.11

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
H. CARL GOLDENBERG.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, déposé au Sénat le mardi 9 janvier 1973 et à en faire rapport.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mardi le 6 février 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Hicks, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après plus ample débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que l'Adresse soit grossoyée et présentée à son Excellence le Gouverneur général par l'honorable Président.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Molgat, propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

21 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 11

Le mercredi 31 janvier 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Asselin,
Basha,
Bélisle,
Boucher,
Bourget,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Graham,
Grosart,
Hicks,
Kinnear,
Lafond,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macnaughton,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Molgat,
O'Leary,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Sparrow,
Stanbury,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message conçu dans les termes suivants:

Le JEUDI 18 janvier 1973

Il est ordonné,—Que soit transmis au Sénat un message informant Leurs Honneurs que cette Chambre a constitué messieurs Bell, Blackburn, Boisvert, Cafik, Caron, Gauthier (*Ottawa-Est*), Jelinek, L'Heureux, MacDonald (*Egmont*), MacGuigan, MacKay, Mitges, O'Sullivan, Pelletier (*Sherbrooke*), Prud'homme, Reid, Ritchie, Roche et Rose en comité ayant pour fonctions de seconder l'honorable Orateur dans la direction et l'administration de la bibliothèque du Parlement, dans la mesure où les intérêts de la Chambre des communes sont concernés, et qu'ils ont été chargés de représenter la Chambre au sein du comité mixte des deux Chambres sur la bibliothèque.

ATTESTÉ.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message conçu dans les termes suivants:

Le JEUDI 18 janvier 1973

Il est ordonné,—Que soit transmis au Sénat un message informant Leurs Honneurs que madame Morin et messieurs Barnett, Caouette (*Charlevoix*), Corbin, Dupont, Ellis, Éthier, Forrestall, Fox, Grafftey, Hopkins, Howie, Hymmen, Marshall, Masniuk, McRae, Patterson, Rowland et Stackhouse ont été constitués en comité ayant pour fonctions de diriger les impressions de la Chambre des communes et ont été chargés de représenter la Chambre au sein du comité mixte des deux Chambres sur les impressions du Parlement.

ATTESTÉ.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message conçu dans les termes suivants:

Le JEUDI 18 janvier 1973

Il est ordonné,—Que soit transmis au Sénat un message informant Leurs Honneurs que cette Chambre a constitué m[lle] Bégin et messieurs Allard, Bell, Crouse, Danson, Foster, Gleave, Guay (*Saint-Boniface*), Hales, Harding, Langlois, Leblanc (*Laurier*), Munro (*Esquimalt-Saanich*), Neil (*Moose Jaw*), Nesbitt, Paproski, Portelance, Roy (*Laval*), Schumacher et Thomas (*Moncton*) en comité ayant pour fonctions de seconder l'honorable Orateur dans la direction et l'administration du restaurant parlementaire, dans la mesure où les intérêts de la Chambre des communes sont concernés et qu'ils ont été chargés de représenter la Chambre au sein du comité mixte des deux Chambres sur ledit restaurant.

ATTESTÉ.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message conçu dans les termes suivants:

Le JEUDI 18 janvier 1973

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que madame Morin et messieurs Atkey, Balfour, Béchard, Brewin, Clark (*Rocky Mountain*), Fairweather, Fortin, Fox, Marceau, Poulin et Ritchie ont été nommés pour représenter la Chambre des communes au sein du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

ATTESTÉ.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-127, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le pilotage», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

État des revenus, dépenses et autres données des banques à charte du Canada pour l'exercice financier ter-

miné le 31 octobre 1972, conformément à l'article 119(1) de la *Loi sur les banques*, chapitre B-1, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère des Transports pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 34 de la *Loi sur le ministère des Transports*, chapitre T-15, S.R.C., 1970.

Texte de notes remis aux parties aux accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam, ainsi qu'aux protocoles de ces accords, signés à Paris le 27 janvier 1973.

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* pour le mois de décembre 1972, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre, elle est—

Résolue par l'affirmative. 3 h. p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 4 h. p.m.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Rapports de comités.

L'honorable sénateur Prowse, président suppléant du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, auquel a été déféré le Bill C-127, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le pilotage», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 31 janvier 1973

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérald Fauteux, C.P., le Juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 31 janvier à 5h.45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU
Brigadier Général
Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au lundi le 5 février 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative 4 h. 10 p.m.

Le Sénat reprend sa séance 5 h. 40 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Joseph-Honoré-Gérald Fauteux, C.P., Juge en Chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit le titre du bill à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi sur le pilotage.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce bill a reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ce bill.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

21 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 12

Le lundi 5 février 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Goldenberg,
Gouin,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hays,
Heath,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Macdonald,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Molgat,
Norrie,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Stanbury,
Thompson,
van Roggen,
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président dépose sur le bureau: rapport du Commissaire aux langues officielles pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 34(2) de la *Loi sur les langues officielles,* chapitre 0-2, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Surintendant des assurances du Canada, Volume III, états annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux sociétés de secours mutuel, pour l'année terminée le 31 décembre 1971, conformément à l'article 8 de la *Loi sur le département des assurances* chapitre I-17, S.R.C., 1970.

Rapport du département d'État chargé des Affaires urbaines pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 22 de la *Loi sur les départements et ministres d'État,* partie IV du chapitre 42, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport du groupe mixte d'étude sur le taux de base des pensions en date du 1er novembre 1972.

Rapport du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 5 de la *Loi sur le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration,* chapitre M-1, S.R.C., 1970.

Rapport sur les opérations relevant de la *Loi sur l'aide aux améliorations municipales* pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 11 de ladite loi, chapitre M-16, S.R.C., 1970.

Copie de la réponse au résumé du rapport de l'Agent aux auditions, conformément à l'article 8(4)d) de la *Loi sur l'expropriation,* chapitre 16 (1er supplément), S.R.C., 1970, concernant le nouvel aéroport de Toronto.

Déclaration, en date du 30 janvier 1973, par le ministre des Transports sur le choix de l'emplacement pour le second aéroport international pour la région de Toronto.

Rapport sur l'application de la *Loi sur l'assurance-récolte* pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 13 de ladite loi, chapitre C-36, S.R.C., 1970.

Copies de lettres adressées au Premier ministre du Canada, au sujet des Jeux olympiques de 1976 par (1) M. C.-O.-R. Rousseau, Président et Commissaire général du comité organisateur, en date du 1er février 1973 (2) le Maire de Montréal, M. Jean Drapeau, en date du 1er février 1973 (3) le Premier ministre de la province de Québec, M. Robert Bourassa, en date du 31 janvier 1973.

Rapport sur l'application de la *Loi relative aux rentes sur l'État* pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre G-6, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Cameron présente au Sénat un Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 8 février 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P.,

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur la politique scientifique du gouvernement fédéral en vue d'en évaluer les priorités, le budget et l'efficacité, à la lumière de l'expérience des autres pays industrialisés et des exigences du nouvel âge scientifique et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour enquêter et faire rapport, sur les questions suivantes:

(*a*) les tendances récentes que révèle le budget affecté à la recherche et au développement au Canada, en regard des montants attribués aux mêmes fins dans d'autres pays industrialisés;

(*b*) les travaux de recherche et de développement exécutés par le gouvernement fédéral dans les secteurs des sciences physiques, biologiques et humaines.

(*c*) l'aide fédérale accordée aux travaux de recherche et de développement qu'exécutent des particuliers, des universités, l'industrie et d'autres groupes dans les trois secteurs scientifiques susmentionnés; et

(*d*) les principes d'une politique scientifique pour le Canada, qui soit audacieuse et efficace, les besoins financiers à longs termes et les structures administratives que requiert son exécution.

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à demander le dépôt de dossiers et de documents, à interroger des témoins, à faire rapport de temps à autre, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages que le comité pourra requérir, à siéger durant les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits:

Que les témoignages entendus et les documents recueillis à ce sujet au cours des dernières sessions soient déférés au Comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Aird, Bélisle, Blois, Bonnell, Bourget, Cameron, Carter, Desruisseaux, Giguère, Grosart, Haig Hays, Kinnear, Lamontagne, Lang, McGrand, Nichol, O'Leary, Phillips, Sullivan, Thompson et Yuzyk.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Goldenberg propose, appuyé par l'honorable sénateur Thompson,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle au Canada, y compris tous les modes de libérations des institutions correctionnelles avant l'expiration de la peine.

Que ledit comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins de ladite enquête;

Que le comité, ou tout sous-comité ainsi autorisé par le comité, puisse se transporter d'un lieu à un autre au Canada ou à l'extérieur du Canada, dans le but de faire ladite enquête; et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours des 3e et 4e sessions de la 28e Législature soient déférés au comité.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 13

Le mardi 6 février 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Côté,
Croll,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Goldenberg,
Gouin,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Heath,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Molgat,
Molson,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
van Roggen,
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, dépose le rapport suivant:

Le MARDI 6 février 1973.

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, autorisé par le Sénat pendant la 3e et la 4e session de la 28e Législature, à examiner et à faire rapport sur le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale, 1971, rapporte, conformément à l'article 84 du Règlement, que les dépenses spéciales encourues à l'égard de l'examen du Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale, 1971, sont les suivantes:

	DÉPENSES
Transport et communications	$ 5,380.62
Information—Impressions	43,912.69
Services professionnels et spéciaux	30,618.67
Toutes autres dépenses	111.30
	$80.023.28

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
SALTER A. HAYDEN.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart,

Que le nom de l'honorable sénateur Yuzyk soit substitué à celui de l'honorable sénateur Choquette sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart,

Que le nom de l'honorable sénateur Choquette soit substitué à celui de l'honorable sénateur Yuzyk sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Cameron attire l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald pour l'honorable sénateur Fournier (*Madawaska-Restigouche*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers huit heures trente du soir, elle est—

Résolue par l'affirmative 2 h. 55 p.m.

Le Sénat reprend sa séance 8 h. 40 p.m.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 14

Le mercredi 7 février 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hays,
Heath,
Hicks,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Molgat,
Molson,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
van Roggen,
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-124, intitulé: «Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (N° 1)», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture plus tard ce jour.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Grosart, président adjoint du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, déposé au Sénat et à faire rapport à ce sujet, présente au Sénat le rapport dudit comité sur ledit Budget supplémentaire (A).

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour, pages 57 à 59*).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le rapport soit adopté maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Buckwold, propose, appuyé par l'honorable sénateur Rowe, que le Bill C-124, intitulé: «Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (N° 1)», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division,

Le bill est alors lu pour la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Buckwold propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

(*Voir p. 56*)

Le MERCREDI 7 février 1973.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales auquel on a renvoyé le Budget Supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, a examiné, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 25 janvier 1973, ledit budget et en fait rapport comme il suit:

Les témoins entendus par le comité étaient l'honorable C. M. Drury, président du Conseil du Trésor; M. A. Kroeger, sous-secrétaire de la Direction des programmes du Conseil du Trésor et M. B. A. Bruce MacDonald, secrétaire adjoint de la Direction des programmes du Conseil du Trésor.

Le Budget Supplémentaire totalisait $1,290,790,402 dont 817 millions sont des postes non budgétaires, c'est-à-dire, des prêts, placements et avances. Le précédent Budget principal des dépenses est passé de $16,539,080,169 à un total de $17,829,870,571 pour l'année financière en cours.

Le ministre a informé le comité que 90 p. 100 du Budget Supplémentaire (A) est constitué par des postes qui ont pour but «la lutte contre le chômage ou la création d'emplois» et qui sont les suivants:

Fonds d'investissement pour les projets d'hiver, 350 millions de dollars

Avances à la Commission d'assurance-chômage, 454 millions de dollars

Initiatives locales et formation en cours d'emploi, 304 millions de dollars

Projets fédéraux à forte proportion de main-d'œuvre, 60 millions de dollars

Paiements pour l'achat d'actions de la «*Metropolitan Growth Investment Limited*» dans la région d'Halifax-Dartmouth, 10 millions de dollars

Les paiements aux agriculteurs couvrent les pertes de récoltes ($12.6 millions); les subventions au transport des grains de provende ($4 millions); les paiements à la Commission canadienne du blé pour l'achat de wagons couverts à trémies pour le transport des grains ($40 millions); les indemnités aux agriculteurs pour les pertes causées par le gibier d'eau ($1 million).

Les autres postes comprennent les frais du programme «Nouveaux Horizons» destiné aux citoyens âgés ($6.2 millions); des pensions et des allocations accrues aux anciens combattants ($18 millions); l'aide aux émigrants asiatiques de l'Ouganda ($4 millions) et le programme portant sur l'usage des drogues à des fins non médicales ($2.8 millions).

La tranche finale de 2 p. 100 du total comprend les travaux publics; un prêt visant à augmenter le tonnage de la navigation sur le fleuve Mackenzie; des subventions pour les projets du centenaire de l'Île du Prince-Édouard, et l'indemnisation des pêcheurs de l'Atlantique à la suite de l'interdiction de la pêche commerciale du saumon.

Quatre postes de crédit s'élèvent à un dollar chacun. Il s'agit d'une catégorie de crédits qui a fait l'objet d'une étude dans des rapports précédents du comité et au sujet de laquelle le Conseil du Trésor fournit régulièrement au comité une description et une explication, qu'on trouvera en annexe au présent rapport.

Près de la moitié des prévisions budgétaires totales (soit $590,509,000) se rapporte aux trois mandats spéciaux du Gouverneur général obtenus par décrets du conseil en date des 5 octobre, 16 novembre et 14 décembre, soit après la dissolution du Parlement. Le ministre a informé le comité que ces mandats étaient conformes aux dispositions de l'article 23 de la Loi sur l'administration financière en ce sens qu'ils couvraient «les paiements requis d'urgence pour le bien public lorsque le Parlement n'est pas en session et qu'il n'existe aucun autre crédit en vertu duquel on puisse faire le paiement». Les deux postes les plus importants de ces mandats s'élevaient à $132,084,000 pour le Programme d'initiatives locales (PIL) et à $454,000,000 pour le crédit L30a du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Ce dernier est ainsi libellé: «avances, . . . à imputer par la Commission d'assurance-chômage, au versement des prestations prévues par ladite loi et aux frais d'administration qu'entraîne son application, ces avances devant être remboursées selon les modalités et les conditions que le ministre des Finances pourra prescrire».

Aux membres du comité qui lui posaient des questions, le ministre a expliqué que le premier mandat de la C.A.C. (234 millions de dollars, le 5 octobre) s'est imposé lorsqu'on s'est aperçu que la limite des avances que le gouvernement est autorisé par la loi à faire à la Commission serait dépassée à la fin d'octobre—auquel cas on n'aurait plus été autorisé à effectuer le versement des prestations prescrites par la Loi sur l'assurance-chômage. «La Commission d'assurance-chômage aurait été obligée de cesser ses versements si elle n'avait pas reçu des mandats».

Il en a été de même lorsqu'il est apparu que le versement des prestations effectué grâce au mandat du mois d'octobre allait de nouveau vider la caisse de la Commission vers le 3 janvier, soit la veille de l'ouverture du Parlement. On a donc obtenu un second mandat le 14 décembre et on prévoit que les fonds qu'il a valu à la Commission seront épuisés vers le 7 février.

Pour l'année budgétaire se terminant le 31 décembre 1972, la situation financière de la Commission de l'assurance-chômage est la suivante:

Paiements de prestations, 1,879 millions, frais d'administration, 120 millions, total: 1,999 millions.

Revenu provenant des cotisations des employeurs et des employés, 715 millions; crédits budgétaires, 890 millions, total: 1,605 millions.

Déficit comptable, 394 millions moins le solde d'entrée (au 1er janvier 1972) 236 millions = déficit de 158 millions de dollars.

Il semble que les problèmes financiers de la Commission proviennent (a) d'une sous-estimation des augmentations des prestations en cours d'année (b) du plafond de 800 millions prévu par la loi pour les avances du gouvernement alors que le passif couru est de 890 millions (c) du fait que le Parlement n'a pas siégé du mois de septembre au début de janvier.

Le Fonds des éventualités du Conseil du Trésor

Les versements prélevés sur le Fonds des éventualités du Conseil du Trésor ont épuisé les sommes prévues pour

la période visée par le Budget supplémentaire (A). Lorsque des crédits seront consentis par le Parlement, le Fonds recouvrera quelque 40 millions grâce aux subsides prévus dans le Budget supplémentaire (A). D'autre part, en cas d'urgence, on ne pourrait recourir au Fonds des éventualités. Le Budget prévoit le versement d'un autre crédit de 60 millions à ce Fonds au profit d'un programme prévoyant l'embauche directe d'employé temporaires par des ministères du gouvernement fédéral, dans le cadre du programme général d'emploi pour l'hiver en cours.

Fonds d'investissement pour les projets d'hiver

Il s'agit d'un nouveau programme fédéral d'aide aux provinces, aux organismes provinciaux et aux municipalités destiné à créer des emplois grâce à la réalisation de projets d'investissement. Le crédit L12a du ministère des Finances autorise le gouvernement fédéral à consentir des prêts pour un montant de 350 millions de dollars s'échelonnant sur une période de quatre ans et demi, de décembre 1972 à juin 1975. Les sommes seront distribuées aux provinces compte tenu de la population, des niveaux de chômage et du caractère saisonnier de l'emploi. Le comité remarque que l'on propose ici de présenter une mesure législative importante s'inscrivant dans le cadre d'une loi portant affectation de crédits. Non seulement les montants en cause sont très élevés mais le poste du crédit autorise à engager des sommes pour plusieurs années à venir. Étant donné les circonstances exceptionnelles et les exigences de la planification à long terme, le comité estime qu'il ne faudrait pas utiliser une loi portant affectation de crédits à cette fin.

Le tout respectueusement soumis.

Le président adjoint,
ALLISTER GROSART.

EXPLICATION DE CERTAINS POSTES AU MONTANT D'UN DOLLAR BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1972-1973

SOMMAIRE

Les postes au montant d'un dollar figurant au présent budget ont été groupés par objet dans les sections ci-jointes.

A Postes au montant d'un dollar autorisant le transfert d'un crédit à un autre au sein d'un ministère dans le but de réaffecter des fonds (1 poste—ce poste figure aussi dans la Section C).

B Postes au montant d'un dollar qui doivent être inscrits au Budget afin d'assurer l'approbation d'une subvention (1 poste).

C Postes au montant d'un dollar de nature législative (3 postes y compris le Secrétariat d'État—Les musées nationaux du Canada. Crédit 90a qui figure également dans la Section A).

Division du Budget des dépenses,
février 1973

SECTION A

POSTES AU MONTANT D'UN DOLLAR AUTORISANT LE TRANSFERT D'UN CRÉDIT À UN AUTRE AU SEIN D'UN MINISTÈRE DANS LE BUT DE RÉAFFECTER DES FONDS (1 POSTE)—CE POSTE FIGURE AUSSI DANS LA SECTION C).

Secrétariat d'État—Les musées nationaux du Canada

Crédit 90a (figure aussi dans la Section C)—Montant du transfert à ce crédit $2,899,999

Objet—Fournir des fonds à certains projets dans le cadre de la Politique des musées. Cette politique avait d'abord été inscrite au budget sous le Conseil des arts du Canada. La responsabilité de ces projets ayant depuis été réaffectée, un transfert de fonds est nécessaire.

Source des fonds—Crédit 45 ($2,899,999)—Conseil des arts du Canada

SECTION B

POSTES AU MONTANT D'UN DOLLAR QUI DOIVENT ÊTRE INSCRITS AU BUDGET AFIN D'ASSURER L'APPROBATION D'UNE SUBVENTION (1 POSTE).

Justice

Crédit 1a—Pour autoriser une subvention de $10,000

Explication—La subvention à l'Association canadienne des juges des cours provinciales servira à couvrir en partie les dépenses de fonctionnement de l'association.

Source des fonds—Crédit 5—Des fonds initialement affectés aux dépenses de fonctionnement serviront à payer cette subvention.

SECTION C

POSTES AU MONTANT D'UN DOLLAR DE NATURE LÉGISLATIVE (3 POSTES Y COMPRIS LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT—LES MUSÉES NATIONAUX DU CANADA—VOTE 90a QUI FIGURE AUSSI DANS LA SECTION A).

Finances

Crédit 13a—Pour autoriser une prolongation du délai accordé pour exercer le choix relatif au service ouvrant droit à pension en vertu de la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement.

Explication—Cette autorisation est nécessaire pour prolonger le délai pendant lequel un choix peut être exercé selon la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement à l'égard du service ouvrant droit à pension pour les personnes qui ne l'ont pas fait avant en raison de renseignements erronés qui leur ont été donnés ou aux fins de la révision des choix antérieurs de service ouvrant droit à pension afin d'assurer que la période complète d'admissibilité a été donnée.

Secrétariat d'État—Musées nationaux du Canada

Crédit 90a—(inscrit aussi à la Section A)—Pour autoriser d'augmenter d'un million de dollars ($1,000,000) la limite statutaire du Compte d'achat des musées nationaux.

Explication—La hausse à $3,100,000 du montant du Compte d'achat est nécessaire pour la constitution du Fonds d'achat d'urgence qui a été approuvé comme partie de la nouvelle politique ministérielle sur les musées.

Affaires urbaines—Société centrale d'hypothèques et de logement

Crédit 10a—Pour autoriser un élargissement de l'énoncé du poste de façon à permettre à la Société d'être remboursée des dépenses subies au cours de la période allant du 1er janvier au 31 mars 1973, relativement aux recherches sur le logement et à l'urbanisme.

Explication—L'énoncé actuel du crédit limite les remboursements à l'année civile 1972; il faut donc une modification de l'énoncé du crédit pour permettre les remboursements jusqu'au 31 mars 1973. Le montant des remboursements à réclamer demeure dans les fonds déjà votés.

Le programme de recherches sur le logement et d'urbanisme comprend le Programme de confort hivernal qui fournit de l'aide aux Métis et aux Indiens non inscrits. Ce programme, qui sert le plus au cours des mois d'hiver, accorde une aide financière pour améliorer leur logement. Cet élargissement est nécessaire pour permettre à la Société de débourser des fonds déjà affectés.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 15

Le jeudi 8 février 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,	Cook,	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Lafond,	McLean,
Argue,	Côté,	Goldenberg,	Laing,	McNamara,
Basha,	Croll,	Graham,	Laird,	Molson,
Beaubien,	Denis,	Greene,	Lamontagne,	Norrie,
Bélisle,	Deschatelets,	Grosart,	Langlois,	O'Leary,
Blois,	Desruisseaux,	Haig,	Lapointe,	Petten,
Bourget,	Duggan,	Hastings,	Lefrançois,	Phillips,
Bourque,	Eudes,	Heath,	Macdonald,	Prowse,
Buckwold,	Fergusson,	Hicks,	Manning,	Rowe,
Cameron,	Flynn,	Inman,	Martin,	Thompson,
Carter,	Forsey,	Kinnear,	McElman,	van Roggen,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Fournier (*de Lanaudière*),		McGrand,	Walker,
			McIlraith,	Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministère de l'Agriculture pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 6 de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture,* chapitre A-10, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission canadienne du lait, ainsi que les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la Commission canadienne du lait,* chapitre C-7, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Aird, du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 8 février 1973.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, autorisé par le Sénat pendant la 3e et 4e session de la 28e Législature, à examiner et à faire rapport sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention aux politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens», rapporte, conformément à l'article 84 du Règlement, que les dépenses spéciales encourues à l'égard dudit examen, sont les suivantes:

		DÉPENSES
Transport et communications		
Transport		$ 2,339.56
Information—Impressions		
Délibérations du comité	$31,979.08	
Autres impressions	8,499.74	40,478.82
Services professionnels et spéciaux		
Aide-recherchiste	30,000.00	
Prises sténographiques et transcriptions	311.40	
Toute autre aide spéciale	18,153.27	48,464.67
Toutes autres dépenses		
Divers		27.27
		$91,310.32

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
JOHN B. AIRD.

L'honorable sénateur Aird, du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 8 février 1973.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, autorisé par le Sénat le 16 mars 1972, à examiner et à faire rapport sur les relations du Canada avec les Communautés européennes élargies, rapporte, conformément à l'article 84 du Règlement, que les dépenses encourues par le comité à l'égard dudit examen au cours de la 4e session de la 28e Lgislature, sont les suivantes:

		DÉPENSES
Transport et communications		
Transport		
Information—Impressions		
Délibérations du comité	$5,658.40	
Autres impressions	30.89	$5,689.29
Services professionnels et spéciaux		
Autre aide spéciale		3,965.18
Toutes autres dépenses		
Divers		52.50
		$9,706.97

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
JOHN B. AIRD.

L'honorable sénateur Carter pour l'honorable sénateur Lamontagne, C.P., du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déféré le Bill C-124, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage de 1971 (N° 1)», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Buckwold propose appuyé par l'honorable sénateur Rowe, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté, sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 13 février 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 8 février 1973

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérald Fauteux, C.P., le Juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 8 février à 5h.45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un bill.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU
Brigadier Général
Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-2 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à mercredi prochain, le 14 février 1973.

A l'appel de l'Ordre du jour, pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, tendant à l'adoption du rapport du Comité sénatorial permanent des Finances nationales, sur le Budget supplémentaire (A) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien.

Après débat,
L'honorable sénateur O'Leary propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative 3 h. 50 p.m.

Le Sénat reprend sa séance 5 h. 40 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Joseph-Honoré-Gérald Fauteux, C.P., Juge en Chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit le titre du bill à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage de 1971 (N° 1).

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce bill a reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ce bill.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur McIlraith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 16

Le mardi 13 février 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bourget,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hays,
Hicks,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Nichol,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Thompson,
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport relatif aux permis délivrés sous l'autorité du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 8(5) de la *Loi sur l'Immigration*, chapitre I-2, S.R.C., 1970.

Budget d'établissement revisé de La Société des transports du nord Limitée pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1972-1866, en date du 25 août 1972, approuvant ledit budget.

Budgets d'établissement et d'exploitation des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 37(2) de la *Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada*, chapitre C-10, et l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1972-1865, en date du 25 août 1972, approuvant lesdits budgets.

Budget d'établissement revisé d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret 1973-138, en date du 18 janvier 1973, approuvant ledit budget.

Rapport du ministère des Communications pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 6 de la *Loi concernant le ministère des Communications*, chapitre C-24, S.R.C., 1970.

Rapport sur le rétablissement agricole des Prairies et travaux connexes pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 10 de la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies*, chapitre P-17, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère de l'Expansion économique régionale pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 22 de la *Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale*, chapitre R-4, S.R.C., 1970.

Premier rapport annuel du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie portant sur une période qui va de la création du ministère d'État, dans la seconde moitié de l'année 1971, jusqu'au 31 mars 1972, conformément à l'article 22 de la *Loi sur les départements et ministres d'État*, partie IV du chapitre 42, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

L'honorable sénateur Grosart présente au Sénat un Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 15 février 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, tendant à l'adoption du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, sur le Budget supplémentaire (A) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Carter reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports.

Après débat,
L'honorable sénateur Cameron pour l'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel d'une interpellation inscrite au nom de l'honorable sénateur Croll,

Il est—

Ordonné: Qu'elle soit différée jusqu'à mardi prochain le 20 février 1973.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 17

Le mercredi 14 février 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bourget,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hicks,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Nichol,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Stanbury,
Thompson,
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aird propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les Communautés européennes élargies et à faire rapport à ce sujet.

Que ledit comité ait le pouvoir de retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance, si nécessaire, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que les documents recueillis sur le sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que le Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Hicks attire l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald pour l'honorable sénateur O'Leary propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 18

Le jeudi 15 février 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Burchill,
Cameron,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hicks,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Nichol,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Thompson,
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Déclaration du Président:

Sujet: Discours du budget—Sièges réservés aux sénateurs à la Tribune du Sénat dans la Chambre des communes.

«Honorables sénateurs, tel qu'annoncé le ministre des Finances prononcera son discours du budget dans l'autre endroit le lundi 19 février 1973, à huit heures du soir.

Qu'il me soit permis de rappeler aux honorables sénateurs qu'à cette occasion personne, sauf les sénateurs, ne sera admis à la Tribune du Sénat dans la Chambre des communes. Cette mesure a pour objet de permettre au plus grand nombre possible de sénateurs de prendre place à cette tribune. De cette façon, les sénateurs ne se verront pas privés de leurs places à la tribune parce que des parents ou des amis occupent leurs sièges.

Puis-je ajouter que des instructions semblables avaient déjà été données en 1931 par le Président du Sénat d'alors, l'honorable P.-E. Blondin, et que les présidents subséquents ont toujours suivi cette pratique.»

Le Président du Sénat,
MURIEL McQUEEN FERGUSSON.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Budget d'établissement des Arsenaux Canadiens Limitée pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1973-281, en date du 1er février 1973, approuvant ledit budget.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P.,

Que l'honorable Président soit autorisée à compter du 15 février 1973, à déployer le drapeau canadien au Sénat à l'endroit qu'elle aura elle-même choisi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Giguère,

Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et que le comité soit autorisé à siéger pendant la séance du Sénat d'aujourd'hui.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Rowe reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)».

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers six heures du soir, elle est—

Résolue par l'affirmative 3 h. 55 p.m.

Le Sénat reprend sa séance 5 h. 35 p.m.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 20 février 1973, à deux heures de l'après-midi.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 19

Le mardi 20 février 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Bourget,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République de Cuba relatif aux détournements d'avions, de vaisseaux et à d'autres infractions. Fait à Ottawa le 15 février 1973.

Rapport sur l'état des travaux effectués et des dépenses engagées au 31 décembre 1972, sous le régime de l'article 1 du chapitre 3, Statuts du Canada, 1968-69, concernant la construction et l'achèvement par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire à partir d'un point situé près du mille 17 du prolongement Windfall, sur la subdivision de Sangudo, en direction ouest jusqu'à Bigstone, province d'Alberta, soit un parcours d'environ 51 milles, avec une voie de raccordement d'environ 9 milles à partir d'un point situé près du mille 38 de ladite ligne de 51 milles jusqu'à South Kaybob, conformément à l'article 8 de ladite Loi.

Rapport du ministère du secrétaire d'État du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 6 de la *Loi sur le secrétaire d'État*, chapitre S-15, S.R.C., 1970.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)».

Après débat,
L'honorable sénateur Davey propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que le Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes.

Après débat,
L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que le Comité sénatorial permanent de l'Agriculture soit autorisé, sans mandat spécial du Sénat, à examiner, de temps à autre, tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, d'examiner toute question concernant la régie intérieure du Sénat, et qu'il fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers huit heures du soir, elle est—

Résolue par l'affirmative, sur division 3 h. 15 p.m.

Le Sénat reprend sa séance 8 h. 15 p.m.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 20

Le mercredi 21 février 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Bourget,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président présente au Sénat—

Le rapport suivant du Greffier du Sénat concernant les qualités requises des sénateurs quant aux biens:

OTTAWA, le 21 février 1973.

Madame,

Conformément à l'article 114 du Règlement du Sénat, j'ai l'honneur de vous soumettre une liste des sénateurs qui ont renouvelé leur Déclaration d'aptitude sous le rapport des biens.

J'ai l'honneur d'être,
Madame,
Votre obéissant serviteur,

Le Greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER

L'honorable Muriel McQueen Fergusson,
Président du Sénat.

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Goldenberg,
Gouin,
Graham,
Greene,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Heath,
Hicks,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Nichol,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
van Roggen,
Walker,
Welch,
Williams,
Yuzyk.

Ordonné: Que le rapport soit déposé sur le bureau.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Greffier du Sénat soit autorisé à recevoir le renouvellement de la Déclaration d'aptitude sous le rapport des biens exigés des sénateurs qui n'ont pas eu l'occasion de faire et de déposer cette Déclaration conformément à l'article 114 du Règlement, et qu'il soit autorisé à produire en conséquence un rapport supplémentaire.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-141, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Ordonné: Que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, ainsi que copies d'une brochure intitulée: «Où va l'argent de vos impôts?».

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner et faire rapport des dépenses proposées dans le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, en anticipation des bills fondés sur ledit Budget des dépenses qui seront présentés au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes.

Après débat,
L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la suite du débat sur l'interprétation soit renvoyée jusqu'au jeudi le 1er mars 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour, pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que le Comité sénatorial permanent de l'Agriculture soit autorisé, sans mandat spécial du Sénat, à examiner, de temps à autre, tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada,

Il est—
Ordonné· Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Manning, C.P., reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports.

Après débat,
L'honorable sénateur Fournier (*Madawaska-Restigouche*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 21

Le jeudi 22 février 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Fournier (*de Lanaudière*),	Hastings,	McNamara,
Asselin,	Cook,	Fournier (*Madawaska-Restigouche*),	Inman,	Michaud,
Basha,	Côté,	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Kinnear,	Molgat,
Beaubien,	Croll,	Giguère,	Lafond,	Norrie,
Bélisle,	Davey,	Goldenberg,	Lamontagne,	O'Leary,
Benidickson,	Denis,	Graham,	Langlois,	Petten,
Blois,	Deschatelets,	Grosart,	Lapointe,	Prowse,
Bonnell,	Desruisseaux,	Haig,	Lefrançois,	Quart,
Bourget,	Eudes,		Macdonald,	Smith,
Burchill,	Fergusson,		Manning,	Sparrow,
Cameron,	Flynn,		McGrand,	Thompson,
Carter,	Forsey,		McIlraith,	Williams,
Choquette,			McLean,	Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministère de l'Environnement pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 7 de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, partie I du chapitre 42, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 22 février 1973.

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget présenté par le président du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères pour les dépenses proposées dudit Comité des affaires étrangères concernant son étude des relations du Canada avec les communautés européennes élargies, autorisé par le Sénat le 14 février 1973. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux (Traitements)	$11,500
Transport et communications	10,500
Information—Impressions	25,000
Autres dépenses et frais imprévus	700
	$47,700

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 22 février 1973.

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget supplémentaire présenté par le président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles pour les dépenses proposées dudit Comité des affaires juridiques et constitutionnelles concernant l'examen du système de libération conditionnelle du Canada, autorisé par le Sénat le 5 février 1973. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux (Traitements)	$20,580
Transport et communications	7,600
Information—Impressions	35,000
Toutes autres dépenses	499
	$63,679

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 22 février 1973.

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget présenté par le président du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, nommé le 5 février 1973, pour les dépenses proposées dudit Comité spécial concernant ses travaux effectués au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux (Traitements)	$38,525
Transport et communications	2,500
Information—Impressions	38,000
Autres dépenses	3,350
	$82,375

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Langlois, pour l'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copie du procès-verbal d'une réunion d'honorables sénateurs autorisés par une résolution du Sénat du Canada, le 29e jour de mars 1972, à agir au nom du Sénat pendant toute intersession du Parlement ou entre les législatures, pour toute affaire ayant trait à la régie intérieure du Sénat, tenue dans le bureau du Leader du Gouvernement au Sénat, le mercredi 20 septembre 1972, à trois heures de l'après-midi.

Copie du procès-verbal d'une réunion d'honorables sénateurs autorisés par une résolution du Sénat du Canada, le 29e jour de mars 1972, à agir au nom du Sénat pendant toute intersession du Parlement ou entre les législatures, pour toute affaire ayant trait à la régie intérieure du Sénat, tenue dans le bureau du Leader du Gouvernement au Sénat, le mercredi 15 novembre 1972, à deux heures de l'après-midi.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-141, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports.

Après débat,
L'honorable sénateur Cameron pour l'honorable sénateur Laing, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que le Comité sénatorial permanent de l'Agriculture soit autorisé, sans mandat spécial du Sénat, à examiner, de temps à autre, tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada.

Après débat,
Avec la permission du Sénat, et,
Sur motion de l'honorable sénateur Argue, il est—

Ordonné: Que l'on modifie la motion en remplaçant le point qui suit le mot «Canada» par une virgule et en ajoutant les mots suivants:

pourvu que le comité ne fasse pas de dépenses spéciales sans l'approbation formelle du Sénat en conformité de l'article 83A du Règlement, que tous les sénateurs soient avisés des séances prévues et de leur objet et que le comité soit tenu de faire rapport de tous ses travaux au Sénat.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes sur les règlements et autres textes réglementaires ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre adopté, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le Bill C-141, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de Motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à demain vendredi, le 23 février 1973, à onze heures de l'avant-midi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 22

Le vendredi 23 février 1973

Onze heures de l'avant-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Bourget,
Carter,
Choquette,
Connolly
(*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Denis,
Desruisseaux,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier
(*Madawaska-Restigouche*),
Graham,
Grosart,
Hays,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laing,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Macdonald,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Thompson,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Carter, président suppléant, du Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été déféré le Bill C-141, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 23 FÉVRIER 1973

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 23 février à 12 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un bill.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU
Brigadier Général
Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Comité sénatorial permanent de l'Agriculture ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mardi 13 mars 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance

à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, autorisé par le Sénat le 14 février 1973, à étudier et à faire rapport sur les relations du Canada avec les Communautés européennes élargies, soit autorisé à se réunir à divers endroits aux fins dudit examen.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers douze heures quarante-cinq de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative 11 h. 55 a.m.

Le Sénat reprend sa séance 12 h. 50 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Wishart F. Spence, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse la parole à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:

«QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973.

Je prie humblement Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ce bill.»

Le Greffier adjoint ayant donné lecture du titre du bill,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que le bill a reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de Motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois,

Que le nom de l'honorable sénateur Asselin soit substitué à celui de l'honorable sénateur O'Leary sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des affaires extérieures.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 23

Le mardi 13 mars 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,	Deschatelets,	Gélinas,	Lapointe,	Norrie,
Argue,	Desruisseaux,	Goldenberg,	Lefrançois,	O'Leary,
Basha,	Duggan,	Graham,	Macdonald,	Paterson,
Beaubien,	Eudes,	Grosart,	Macnaughton,	Petten,
Benidickson,	Everett,	Hastings,	Manning,	Phillips,
Blois,	Fergusson,	Hayden,	McElman,	Quart,
Bonnell,	Flynn,	Heath,	McGrand,	Rowe,
Boucher,	Fournier (*de Lanaudière*),	Hicks,	McIlraith,	Smith,
Bourget,	Fournier (*Madawaska-Restigouche*),	Inman,	McLean,	Stanbury,
Burchill,	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Kinnear,	Michaud,	Sullivan,
Carter,		Lafond,	Molgat,	Thompson,
Choquette,		Laing,	Molson,	van Roggen,
Côté,		Laird,	Neiman,	Williams,
Croll,		Lang,	Nichol,	Yuzyk.
Denis,		Langlois,		

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message conçu dans les termes suivants:

Le JEUDI 1er mars 1973

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Lambert (Edmonton-Ouest) a été substitué à celui de M. Bell sur la liste des membres du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes de la bibliothèque du Parlement.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-31, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la révision des limites de circonscriptions électorales», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Molgat pour l'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 15 mars 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-156, intitulé «Loi concernant la Loi sur la révision des limites de circonscriptions électorales», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Molgat pour l'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 15 mars 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'une lettre, en date du 20 février 1973, adressée au ministre des Communications de la province de Québec, par le ministre des Communications du Canada, relativement aux télécommunications.

Rapport sur les dépenses et l'administration relatives à la *Loi sur l'assistance-chômage* pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 8 de ladite loi, chapitre U-1, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère des Transports renfermant un état des recettes de quaiage et des droits de mouillage, et une liste de tous les baux consentis sous le régime de la *Loi sur les ports et jetées de l'État* pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément aux articles 14 et 18 de ladite loi, chapitre G-9, S.R.C., 1970.

Liste des actionnaires des banques à charte du Canada pour l'exercice financier terminé en 1972, conformément à l'article 119(1) de la *Loi sur les banques,* chapitre B-1, S.R.C., 1970.

Liste des actionnaires de la Banque d'épargne de la Cité et du District de Montréal au 31 octobre 1972, conformément à l'article 101(1) de la *Loi sur les banques d'épargne de Québec,* chapitre B-4, S.R.C., 1970.

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* pour le mois de janvier 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Rapport de la Direction de la Santé et du Sport amateur pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 13 de la *Loi sur la santé et le sport amateur,* chapitre F-25, S.R.C., 1970.

Copies d'un rapport, en date du 24 avril 1972, de la Commission d'enquête sur le soulèvement survenu au pénitencier de Kingston, en avril 1971, sous la présidence de M. J. W. Swackhamer, C.R..

Budget d'investissement de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970, approuvé par le décret C.P. 1973-440, en date du 22 février 1973.

Copies d'un communiqué, en date du 2 mars 1973, intitulé «L'Acte de la Conférence Internationale sur le Vietnam».

Copies du discours prononcé le 26 février 1973 par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, à la séance inaugurale de la Conférence Internationale sur le Vietnam, tenue à Paris, France.

Copies d'un exposé, en date du 1er mars 1973, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, à la session plénière de la Conférence Internationale sur le Vietnam, tenue à Paris, France.

Budget supplémentaire (B) pour l'année se terminant le 31 mars 1973.

Budget d'établissement revisé de la Commission d'énergie du Nord canadien pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1973-279, en date du 1er février 1973, approuvant ledit budget.

Budget d'établissement de la Commission d'énergie du Nord canadien pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C.,

1970, et copie du décret C.P. 1973-280, en date du 1er février 1973, approuvant ledit budget.

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les soins médicaux* pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 9 de ladite loi, chapitre M-8, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 et à faire rapport à ce sujet.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Croll attire l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat.

Après débat,

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 24

Le mercredi 14 mars 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Burchill,
Carter,
Choquette,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Hastings,
Heath,
Hicks,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Nichol,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Quart,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Sullivan,
Thompson,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Surintendant des assurances du Canada concernant les compagnies de fiducie et de prêt pour l'année terminée le 31 décembre 1971, en conformité de l'article 8 de la *Loi sur le département des assurances,* chapitre I-17, S.R.C., 1970.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald pour l'honorable sénateur Haig propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablisant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Macnaughton, C.P., attire l'attention du Sénat sur la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Goldenberg, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Macnaughton, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport au Sénat sur la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972.

Copies des résolutions adoptées à la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972.

Ordonné: Que le rapport au Sénat sur la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue

à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972 et copie des résolutions adoptées par la Conférence, soient imprimés en appendice aux Débats du Sénat de ce jour.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Macnaughton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P.,

Que les résolutions adoptées à la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972, déposées aujourd'hui, soient déférées pour étude au Comité sénatorial permanent des affaires extérieures.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 25

Le jeudi 15 mars 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird, Argue, Basha, Beaubien, Bélisle, Benidickson, Blois, Bonnell, Boucher, Bourget, Carter, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Cook, Côté, Croll, Davey, Denis, Deschatelets, Desruisseaux, Duggan, Eudes, Everett, Fergusson, Flynn, Fournier (*de Lanaudière*), Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Fournier (*Restigouche-Gloucester*), Goldenberg, Graham, Grosart, Hastings, Heath, Inman, Kinnear, Lafond, Laing, Laird, Lamontagne, Langlois, Lapointe, Lefrançois, Macdonald, Macnaughton, McElman, McGrand, McIlraith, McLean, Michaud, Molgat, Molson, Nichol, Norrie, O'Leary, Petten, Phillips, Quart, Rowe, Smith, Sparrow, Thompson, van Roggen, Williams.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du communiqué de presse du Conseil des ministres des finances de la Communauté économique européenne, tenu à Bruxelles, en Belgique, le 11 mars 1973.

Copies du communiqué de presse de la réunion ministérielle du Groupe des Dix et de la Communauté économique européenne, tenue à Paris, en France, le 9 mars 1973.

Relevé des dépenses encourues par le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit au consommateur et le coût de la vie, demandé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., en date du 15 février 1973.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 20 mars 1973, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-31, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-156, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)».

Après débat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécesité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques, de commis aux écritures et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins d'examiner et d'étudier les mesures législatives et autres questions qui lui seront déférées.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 26

Le mardi 20 mars 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Goldenberg,
Graham,
Hayden,
Hays,
Hicks,
Inman,
Kinnear,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Phillips,
Prowse,
Rowe,
Smith,
Thompson,
Williams.

PRIÈRE.

Hommage est rendu à la mémoire de l'honorable sénateur Isnor, décédé le 17 mars 1973.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Tribunal antidumping pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 32 de la *Loi sur l'antidumping,* chapitre A-15, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société d'assurance-dépôts du Canada, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 46 de la *Loi sur la Société d'Assurance-dépôts,* chapitre C-3, S.R.C., 1970.

Rapport du Surintendant des assurances du Canada, Volume II, états annuels relatifs aux compagnies d'assurance-incendie et riques divers, pour l'année terminée le 31 décembre 1971, conformément à l'article 8 de la *Loi sur le département des assurances,* chapitre I-17, S.R.C., 1970.

Copies de documents concernant le Programme d'initiatives locales et le Programme de formation en cours d'emploi ainsi qu'il suit:

(1) mémoire interministériel et message par télécommunication y afférents en date du 2 octobre 1972;

(2) message par télécommunication du 9 mars 1973;

(3) message par télécommunication du 15 mars 1973;

(4) communiqué de presse du 6 décembre 1972.

Budget d'établissement de l'Énergie atomique du Canada Limitée pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1972-1062, en date du 23 mai 1972, approuvant ledit budget.

Rapport sur la réadaptation professionnelle pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 8 de la *Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides,* chapitre V-7, S.R.C., 1970.

Rapport du Gouverneur de la Banque du Canada ainsi que le relevé des comptes certifiés par les vérificateurs, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 26(3) de la *Loi sur la Banque du Canada,* chapitre B-2, S.R.C., 1970.

Copies de lettres, en date du 11 janvier 1973, adressées par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (1) au ministre des Affaires sociales du Québec (Texte français) et (2) à certains ministres provinciaux du Bien-être, au sujet d'une collaboration plus étroite au niveau des opérations, entre les bureaux du bien-être social et les représentants locaux du gouvernement fédéral (Texte anglais).

Copies du rapport par Howard Darling, en date du mois d'octobre 1972, sur les conséquences pour la navigation canadienne des Grands Lacs de l'octroi de subventions d'exploitation aux navires américains pratiquant le commerce canado-américain de vrac sur les Grands Lacs.

Rapport concernant les opérations découlant de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 26 de ladite loi, chapitre E-17, S.R.C., 1970.

Copies d'une convention, en date du 24 novembre 1972, entre le gouvernement fédéral et la Société de développement de la Baie James pour des études écologiques dans la région de la Baie James (Texte anglais), ainsi qu'un communiqué, en date du 28 novembre 1972, à ce sujet.

Copies d'une lettre adressée par le ministre d'État chargé des Affaires urbaines aux ministres provinciaux de Logement ou aux ministres provinciaux des Affaires municipales concernant le gel des loyers des personnes âgées et des ensembles de logements publics.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Prowse reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)».

Après débat,
L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Argue, que le Bill C-31, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Argue, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Argue, que le Bill C-156, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Argue, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 27

Le mercredi 21 mars 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Goldenberg,
Graham,
Hayden,
Hicks,
Inman,
Kinnear,
Laing,
Laird,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Smith,
Thompson,
Williams.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies des Ordonnances, chapitres 1 à 19, inclusivement, édictées par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest lors de sa quarante-huitième session et sanctionnées par le commissaire le 9 février 1973, conformément à l'article 16(1) de la *Loi sur les territoires du Nord-Ouest,* chapitre N-22, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P., 1973-622, en date du 13 mars 1973, approuvant lesdites Ordonnances. (Texte anglais).

Copies du communiqué de presse de la réunion ministérielle du Groupe des Dix et de la Communauté économique européenne, tenue à Paris, en France, le 16 mars 1973.

Rapport sur l'administration du *Régime de pensions du Canada* pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 118, chapitre C-5, S.R.C., 1970.

Rapport sur l'administration des allocations aux aveugles au Canada pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 12 de la *Loi sur les aveugles,* chapitre B-7, S.R.C., 1970.

Rapport sur l'administration des allocations aux invalides au Canada pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 12 de la *Loi sur les invalides,* chapitre D-6, S.R.C., 1970.

Rapport sur l'administration de l'assistance-vieillesse au Canada pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'assistance-vieillesse,* chapitre O-5, S.R.C., 1970.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Argue, que le Bill C-31, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Argue, que le Bill C-156, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la révi- des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Argue attire l'attention du Sénat sur la dix-huitième session annuelle de la Conférence Atlantique-Nord tenue à Bonn, en République fédérale d'Allemagne, du 20 au 24 novembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la session, et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 28

Le jeudi 22 mars 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Fergusson,	Goldenberg,	Michaud,
Basha,	Cook,	Forsey,	Graham,	Molgat,
Beaubien,	Côté,	Fournier (*de Lanaudière*),	Inman,	Neiman,
Benidickson,	Croll,	Fournier (*Madawaska-Restigouche*),	Kinnear,	Norrie,
Bonnell,	Davey,	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Laing,	O'Leary,
Boucher,	Denis,	Gélinas,	Laird,	Phillips,
Bourget,	Deschatelets,		Langlois,	Quart,
Buckwold,	Desruisseaux,		Lefrançois,	Rowe,
Cameron,	Eudes,		Manning,	Smith,
Carter,	Everett,		McGrand,	Thompson,
Choquette,			McIlraith,	Williams.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport d'Information Canada pour l'année financière close le 31 mars 1972.

Rapport de la Commission du textile et du vêtement au ministre de l'Industrie et du Commerce, concernant les filés acryliques, en date du 20 décembre 1972, conformément à l'article 19 de la *Loi sur la Commission du textile et du vêtement*, chapitre 39, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport de la Commission du textile et du vêtement au ministre de l'Industrie et du Commerce, concernant les chemises pour hommes et pour garçons, en date du 20 décembre 1972, conformément à l'article 19 de la *Loi sur la Commission du textile et du vêtement*, chapitre 39, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les allocations de retraite des députés* pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 35 de ladite loi, chapitre 25 (1er Supplément), S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Everett, du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 et à faire rapport à ce sujet, présente au Sénat le rapport dudit comité sur ledit Budget supplémentaire (B).

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour, pages 114 à 120).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Davey, que le rapport soit adopté maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*Madawaska-Restigouche*), que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 27 mars 1973, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Argue attirant l'attention du Sénat sur la Dix-huitième session annuelle de la Conférence Atlantique-Nord tenue à Bonn, en République fédérale d'Allemagne, du 20 au 24 novembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la session, et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McIlraith, C.P., attire l'attention du Sénat sur la Dix-huitième Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Blantyre, au Malawi, du 13 au 27 octobre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part prise par la délégation du Canada.

Débat terminé.

L'honorable sénateur McIlraith, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la délégation canadienne sur la Dix-huitième Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Blantyre, au Malawi, du 13 au 27 octobre 1972.

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats du Sénat de ce jour.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

(*Voir p. 112*).

Le JEUDI 22 mars 1973.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le Budget supplémentaire (B), déposé au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, a, conformément à son ordre de renvoi du mardi 13 mars 1973, étudié ledit Budget supplémentaire (B) et en rend compte comme il suit:

Les témoins que le comité a entendus sont: M. A. Kroeger, sous-secrétaire de la Direction des programmes, Conseil du Trésor, et M. R. L. Richardson, directeur de la Division de l'industrie et des ressources naturelles, Conseil du Trésor. Ce budget supplémentaire a atteint un total de $434,835,454 sur lesquels $109,794,020 se rapportent à des crédits non budgétaires, c'est-à-dire à des prêts, des avances ou des investissements. Le budget total pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 est passé à $18,216,731,025. De ce montant, $1,717,000,000 constituaient des crédits non budgétaires, ce qui porte donc à $16,500,000,000 les dépenses budgétaires. Ce chiffre diffère des $16,300,000,000 mentionnés par le ministre des Finances, dans son récent exposé budgétaire, comme étant le chiffre réel du budget. Cette différence de 200 millions de dollars s'explique par des erreurs entre les prévisions et les dépenses et elle correspond au taux d'erreur de ces dernières années qui se situe entre 1½ et 2 p. 100.

Le comité a étudié divers crédits contenus dans ce budget supplémentaire et a reçu, de la part des fonctionnaires du Conseil du Trésor, des réponses à ses questions. Dans le cas de six crédits, les réponses n'ont pu être fournies sur-le-champ et les fonctionnaires du Conseil du Trésor ont promis de présenter la documentation nécessaire aussitôt que possible. Voici les questions pour lesquelles on attend les réponses:

1. Industrie et Commerce—Crédit L16b—
   Quelles sont les modalités du prêt de $14,004,000 à la société Canadair Limitée pour le financement d'un avion largueur d'eau?

2. Travaux publics—Crédit L30b—
   A qui le prêt pour la construction d'un quai-terminus de raffinerie pétrolière à Come-by-Chance (T.-N.) est-il consenti et qui est responsable de son remboursement?

3. Industrie et Commerce—Crédit 1B—
   La loi des subsides n° 1, 1968, prévoit une assurance pour les «fabricants» en vertu du programme d'aide à la réadaptation. Dans ce budget supplémentaire, l'aide est accordée à «toute personne qui se livre ou est sur le point de se livrer à une entreprise de fabrication au Canada». Pourquoi ce libellé a-t-il été changé?

4. Combien a-t-on dépensé pour NORAD dans les années financières se terminant le 31 mars 1972 et le 31 mars 1973?

5. En ce qui concerne le dragage et la construction des quais, comment se répartissent les attributions entre le ministère des Travaux publics, celui des Transports et celui de l'Environnement?

6. Santé nationale et Bien-être social—Crédit L16b—
   Aux termes de la loi des subsides de 1966, ce poste était une affectation de crédits alors qu'on en fait un prêt dans le présent budget supplémentaire. Quand et pourquoi ce changement a-t-il été rapporté?

Le comité a examiné les rapports qui existent entre la Société Polymer Limitée, la Corporation de développement du Canada et le gouvernement, et il a discuté avec le légiste et conseiller parlementaire et les témoins des modalités selon lesquelles la Corporation de développement du Canada est tenue de faire rapport de son état financier. Il semble que, la Corporation de développement du Canada n'étant pas une société de la Couronne, elle n'est pas tenue de soumettre au Parlement un rapport financier, que ce soit en vertu de la Loi sur l'administration financière ou de la Loi sur la Corporation de développement du Canada. Comme le gouvernement est présentement seul détenteur des actions de la Corporation de développement du Canada, votre comité recommande que le ministre responsable présente chaque année son rapport financier.

Le comité a étudié plusieurs programmes en vertu desquels le Parlement autorise le Conseil du Trésor à augmenter certaines sommes suivant des conditions par lui fixées. Par exemple, le prêt accordé à Canadair Limitée pour le financement d'un avion largueur d'eau a été fait à des conditions approuvées par le Conseil du Trésor. Le comité voulait savoir quel contrôle le Parlement exerce sur la façon dont le Conseil du Trésor engage ces dépenses. Le comité a été informé par son légiste et conseiller parlementaire, aussi bien que par les témoins, que la Loi sur l'administration financière ne renferme aucune disposition exigeant qu'un rapport soit fait au Parlement sur la façon de dépenser les subsides déjà approuvés, une fois que le Conseil du Trésor est chargé d'établir les termes et conditions de la dépense. L'examen de pareils sujets peut se faire au moyen de questions précises soulevées à l'occasion des séances du comité.

Les témoins ont déposé une explication des crédits d'un dollar dans le Budget supplémentaire (B). Cette catégorie de crédits a déjà été étudiée dans des rapports précédents du comité et une description, accompagnée d'explications, en est régulièrement fournie au comité par le Conseil du Trésor; elle figure en annexe aux présentes. Les crédits d'un dollar du budget supplémentaire en question ont été groupés par catégories selon leur affectation; ce sont:

A. Les crédits de $1 autorisant l'annulation de dettes dues à la Couronne—quatre crédits.

B. Les crédits de $1 relatifs à des subventions—cinq crédits.

C. Les crédits de $1 autorisant les virements d'un crédit à un autre—huit crédits (y compris un crédit affé-

rent aux Affaires des anciens combattants, crédit 20b, qui figure également à l'annexe B).

D. Les crédits de $1 autorisant des modifications à d'anciennes lois des subsides—treize crédits (y compris un crédit se rapportant au Revenu national—Douanes et Accise, crédit 1b, qui figure également à l'annexe A).

E. Les crédits de $1 modifiant des lois en vigueur autres que des lois des subsides—deux crédits.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,

D. D. EVERETT.

EXPLICATION DES CRÉDITS D'UN DOLLAR DANS LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B), 1972-1973

SOMMAIRE

Les crédits d'un dollar compris dans ce budget ont été groupés dans les annexes ci-jointes d'après leur objet.

A. Crédits d'un dollar autorisant la radiation de dettes envers la Couronne—quatre crédits.

B. Crédits d'un dollar autorisant les subventions—cinq crédits.

C. Crédits d'un dollar autorisant des virements d'un crédit à un autre—huit crédits (comprend un poste pour le crédit 20b des Affaires des anciens combattants qui figure également à l'annexe B).

D. Crédits d'un dollar autorisant des modifications à des lois antérieures portant affectation de crédits—treize crédits (comprend un poste pour le crédit 1b du Revenu national—Douanes et Accise qui figure également à l'annexe A).

E. Crédits d'un dollar qui modifient les lois existantes autres que des lois portant affectation de crédits—deux crédits.

ANNEXE A

CRÉDITS D'UN DOLLAR AUTORISANT LA RADIATION DE DETTES ENVERS LA COURONNE—QUATRE CRÉDITS

Affaires indiennes et Nord canadien

Crédit 5b—L'autorisation est demandée d'anuler certains comptes représentant un total de $109,210.52.

Explication—Il est proposé de radier quelques huit créances dépassant chacune $5,000, subies par le ministère dans son Programme des affaires indiennes et esquimaudes. Le ministère ne peut pas recouvrer ces comptes. La radiation de ces dettes a été approuvée par le Comité permanent interministériel des dettes irrécouvrables envers la Couronne.

Revenu national—Douanes et Accise

Crédit 1b—(Ce poste figure également à l'annexe D—L'autorisation est demandé d'annuler certaines créances exigibles et certaines réclamations de Sa Majesté, représentant un total de $2,403,445.80.

Explication—Il est proposé d'annuler quelques 93 postes dépassant chacun $5,000. Il s'agit d'impôts, de droits, de pénalités d'imputations connexes qui ne peuvent pas être recouvrés parce que les débiteurs ont fait faillite, se sont retirés des affaires, habitent hors du Canada ou parce que d'autres frais de recouvrement ne sont pas justifiés. Ces comptes ont été examinés et la radiation en a été approuvée par le Comité permanent interministériel des dettes irrécouvrables envers la Couronne.

Affaires des Anciens combattants

Crédit 5b—L'autorisation est demandée d'annuler certaines créances exigibles, représentant un total de $14,-905.19.

Explication—l'autorisation est demandée de radier les comptes de deux débiteurs qui sont décédés sans laisser de succession connue. La radiation de ces comptes a été approuvée par le Comité permanent interministériel des dettes irrécouvrables envers la Couronne.

Crédit 45b—L'autorisation est demandée d'annuler certaines créances exigibles et certaines réclamations de Sa Majesté, représentant un total de $1,218.35.

Explication—Il est proposé de radier le compte d'un débiteur qui est décédé sans laisser de succession connue. La radiation dudit compte a été approuvée par le Comité permanent interministériel des dettes irrécouvrables envers la Couronne.

ANNEXE B

CRÉDITS D'UN DOLLAR AUTORISANT LES SUBVENTIONS—CINQ CRÉDITS

Consommation et Corporations

Crédit 5b—Pour autoriser des subventions au total de $25,000.

Explication—Les subventions suivantes ont été accordées à des organismes consacrés aux intérêts des consommateurs en 1972-1973 en vertu de l'autorisation contenue dans le Budget principal:

(1)	Association des consommateurs du Canada	$150,000
(2)	Institut de promotion des intérêts du consommateur (IPIC)	$ 5,000
(3)	Université de Guelph	$ 2,000
		$157,000

Ce Budget supplémentaire demande l'autorisation d'accorder une autre subvention de $25,000 aux Associations coopératives d'économie familiale (ACEF).

Suivent les détails au sujet de ces subventions:

$150,000—L'Association des consommateurs du Canada

L'Association des consommateurs du Canada est le seul organisme à l'échelle nationale consacré aux intérêts des consommateurs. Ses programmes secondent le minis-

tère dans la tâche qui lui revient d'informer le consommateur et de résoudre les problèmes de la consommation. L'Association défend énergiquement les intérêts des consommateurs en informant tous les ordres de gouvernement des problèmes de la consommation et en commentant la politique du gouvernement.

A l'heure actuelle, les activités de l'Association des consommateurs du Canada couvrent un grand nombre de domaines, y compris l'éducation du consommateur, les questions reliées à l'environnement et les essais comparatifs. Elle a des sections provinciales dans toutes les provinces sauf Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, mais elle maintient des sections locales à Moncton, à Halifax et à Charlottetown. Les fonds sont répartis parmi ces sections sur la base d'un montant fixe par genre de membre. L'Association compte actuellement 110,000 membres dans tout le Canada.

Les subventions versées par le ministère de la Consommation et des Corporations s'élevaient en 1970-1971, à $50,000, en 1971-1972, à $100,000 et en 1972-1973, à $150,000.

$5,000—L'Institut de promotion des intérêts du consommateur (IPIC)

L'Institut de promotion des intérêts du consommateur (IPIC) établi en 1969 grâce au parrainage conjoint de la Fédération des magasins Co-op et de l'Association coopérative féminine du Québec, est un organisme sans but lucratif consacré aux intérêts du consommateur. Organisme de langue française, l'Institut œuvre dans la province de Québec.

Il s'applique surtout à informer, à éduquer, à protéger, et à conseiller les consommateurs du Québec dans le domaine de l'alimentation au moyen de kiosques d'information et de cuisine expérimentales dans les magasins COOPRIX et COOP et d'une revue mensuelle «Le réveil du consommateur». Deux services de consultation à l'intention des consommateurs sont disponibles dans certains magasins. L'Institut entreprend des analyses en laboratoire de produits alimentaires pour déceler les fausses représentation et les fraudes et en publie les résultats.

Le mouvement coopératif des consommateurs au Québec, représenté par l'IPIC, est fort actif et entreprenant La publication «Le réveil du consommateur» est innovatrice, instructive et intéressante. Elle s'est donnée comme mission de fournir au consommateur tous les faits et de pousser les secteurs privé et public de l'économie à s'attaquer aux problèmes des consommateurs. Le ministère de la Consommation et des Corporations n'avait accordé aucune subvention antérieure.

$2,000—Université de Guelph

«The Consumer Interest» est un bulletin d'information canadien unique à l'intention des professionnels du gouvernement, du monde des affaires et du milieu enseignant qui œuvrent dans le domaine de l'éducation et de l'information du consommateur. Il couvre les activités fédérales et provinciales dans le domaine de la protection du consommateur et publie des résumés de livres, des listes de publications, des revues, de la documentation et autres renseignements susceptibles d'intéresser ceux qui travaillent à l'éducation du consommateur. Des articles sur des sujets pertinents comme le crédit à la consommation paraissent également dans la publication. Pendant l'année écoulée, des modifications ont été apportées au contenu pour répondre aux besoins des enseignants du niveau secondaire. Une enquête récente auprès des abonnés, conduite à l'instigation du ministère, a révélé que le bulletin jouait un rôle efficace.

Le bulletin est disponible moyennant un abonnement annuel de $5. Toutefois, les abonnements n'absorbent que 35% des coûts. Le reste du budget annuel d'environ $6,000 provient de petites subventions des gouvernements fédéral et provincial et d'organismes privés tels que l'Institut Vanier. Le bulletin a pour but ultime d'assurer son autofinancement. Une campagne d'abonnement intensive est en marche, mais à cause du marché restreint de la publication, cet objectif ne sera pas atteint avant quelque temps. Depuis janvier 1971, le nombre d'abonnements a augmenté de 139 à 414.

La subvention accordée par le ministère de la Consommation et des Corporations s'est élevée en 1971-1972, à $1,000 et en 1972-1973, à $2,000.

$25,000—Les Associations coopératives d'économie familiale (ACEF)

Le nom les Associations coopératives d'économie familiale (ACEF) désigne une fédération d'organismes indépendants d'éducation, de protection et d'orientation du consommateur ayant leur siège social à Montréal et de neuf ACEF distinctes réparties dans la province de Québec.

L'organisme a réussi à atteindre ses objectifs qui consistaient à informer les consommateurs et à résoudre leurs difficultés, particulièrement celle des personnes à faible revenu, désavantagées et peu instruites. Le budget de l'ACEF pour 1972-1973 s'élève à $504,000 et il est prévu que ses recettes provenant des organismes membres et autres sources seront de $329,000, ce qui laisse un déficit de $175,000, semblable au déficit de 1971-1972. L'ACEF a demandé une subvention de $53,000 au gouvernement fédéral et une subvention de $120,000 au gouvernement du Québec. A ce jour, la province a accordé une subvention de $25,000.

Les organismes individuels membres d'ACEF ont bénéficié par le passé d'autres sources de revenus tels que les contrats de services de la Compagnie des jeunes Canadiens, les subventions en vertu du Programme des initiatives locales et des contributions provenant d'associations de charité locales. Dans le cadre du Programme des Initiatives locales du gouvernement fédéral, les diverses ACEF ont reçu en 1972 environ $149,000 pour des projets spéciaux tels que des garderies d'enfants et des études de promotion sociale.

La subvention accordée par le ministère de la Consommation et des Corporations s'est élevée en 1970-1971, à $50,000, en 1971-1972, à $25,000 et en 1972-1973, à $25,000.

Affaires Extérieures—Agence canadienne de développement international

Crédit 30b—Pour autoriser des subventions au total de $1,669,922.

Explication—Ce montant supplémentaire servira à verser les subventions suivantes à des organismes internationaux patronnant des programmes multilatéraux d'assistance internationale:

(1) Fonds d'échanges universitaires internationaux—$50,000.

(2) Fédération internationale pour la planification familiale—$249,922.

(3) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, campagne mondiale contre la faim/action pour le développement—$150,000.

(4) Fonds pour la coopération technique du Commonwealth—$220,000.

(5) Une augmentation de $1,000,000 est demandée pour les secours internationaux d'urgence pour répondre aux besoins hautement prioritaires des Vietnamiens y compris ceux des réfugiés—$1,000,000.

Provenance des fonds—Crédit 30—Les fonds d'abord fournis pour d'autres programmes de l'A.C.D.I. sont disponibles et peuvent servir à payer ces subventions.

Santé nationale et Bien-être social

Crédit 40b—Pour autoriser une subvention de $100,000.

Explication—Une subvention supplémentaire de $100,000 est nécessaire pour favoriser le développement des services provinciaux, municipaux et bénévoles de planification familiale et des projets particuliers dans ce domaine. Une somme de $1,050,000 avait d'abord été prévue pour ce genre d'assistance au cours de l'année financière courante.

Provenance des fonds—Crédit 40—Les fonds d'abord prévus comme contributions aux provinces au titre des projets expérimentaux sur le revenu garanti sont disponibles pour le paiement de cette subvention.

Travaux publics

Crédit 10b—Pour autoriser une subvention de $77,000.

Explication—On se propose d'accorder une subvention à la ville de Whitehorse pour financer le coût de l'outillage additionnel dont on a besoin pour entretenir les régions que le gouvernement du Canada a cédées à la ville.

Provenance des fonds—Crédit 10—Des fonds originellement prévus au crédit 10 sont disponibles étant donné l'entrée de recettes non prévues.

Affaires des anciens combattants

Crédit 20b—(Ce poste se trouve aussi à l'annexe C)—Pour autoriser le paiement de subventions totalisant $400,000.

Explication—Cette somme supplémentaire est nécessaire pour faire le paiement des subventions suivantes:

(1) des fonds supplémentaires sont nécessaires par suite du nombre accru de personnes admises à recevoir de l'aide en vertu du Règlement sur le Fonds de secours—$350,000.

(2) des fonds supplémentaires sont nécessaires pour acquitter les versements tenant lieu de primes d'assurance-hospitalisation afin de faire face au coût des paiements ($2 par mois) aux bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants dans les provinces où les primes d'assurance-hospitalisation ne sont pas perçues—$50,000.

Provenance des fonds—Crédit 15—Les fonds sont disponibles par suite du paiement par la province d'Ontario des primes d'assurance-hospitalisation et de soins médicaux des bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants quand ces bénéficiaires ont plus de 65 ans.

ANNEXE C

CRÉDITS D'UN DOLLAR AUTORISANT DES VIREMENTS D'UN CRÉDIT À UN AUTRE—HUIT CRÉDITS (COMPREND UN POSTE POUR LE CRÉDIT 20b DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS QUI FIGURE ÉGALEMENT À L'ANNEXE B)

Affaires extérieures

Crédit 5b—Virement à ce crédit de $669,999.

Objet—Ce montant supplémentaire servira à payer (1) l'achat et l'installation de matériel au nouveau centre de communication à Londres (Angleterre)—$260,000.

(2) l'achat de mobilier et de matériel nécessaires aux divers postes à l'étranger par suite de l'affectation d'autres agents de programmes et employés de soutien et en conséquence de la nouvelle politique selon laquelle la Couronne plutôt que les employés loue ou achète des logements—$410.000.

Provenance des fonds—Crédit 1 ($340,000) et crédit 20 ($329,999)—Les fonds sont disponibles au crédit 1 à cause de la surestimation par le ministère du coût d'administration et de fonctionnement des services de soutien supplémentaires à l'égard des nouvelles affectations à l'étranger en 1972.

Les fonds disponibles au crédit 20 par suite de l'annulation des projets des États-Unis de tenir une exposition mondiale à Philadelphie en 1976.

Justice

Crédit 5b—Virement à ce crédit de $89,499.

Objet—Cette somme supplémentaire servira à défrayer des contrats de services dans le domaine de la recherche et le coût des textes et des documents de recherche relatifs à l'étude et à la révision continuelles des statuts et des autres lois qui constituent le droit du Canada.

Provenance des fonds—Crédit 1 ($89,499)—Les fonds sont disponibles sur les traitements et les coûts connexes par suite de retards à engager des employés.

Crédit 10—Virement à ce crédit de $85,999.

Objet—Ces fonds pourvoiront au coût supplémentaire du tribunal indépendant chargé de régler les différends entre les contribuables et le ministre du Revenu national.

Provenance des fonds—Crédit 1 ($85,999)—Les fonds sont disponibles sur les traitements et les coûts connexes par suite de retards à engager des employés.

Travaux publics

Crédit 35b—Virement à ce crédit de $300,000.

Objet—Ce montant supplémentaire est nécessaire pour défrayer l'entretien du réseau routier du Nord-Ouest

conformément à une entente conclue entre le Ministère et le commissaire des Territoires du Yukon.

Provenance des fonds—Crédit 40 ($300,000)—Les fonds sont disponibles par suite du décalage de certains projets d'investissement.

Transports

Crédit 40b—Virement à ce crédit de $4,999,999.

Objet—Ce montant supplémentaire est nécessaire pour combler les déficits accrus des traversiers. Les frais supplémentaires sont principalement dus à l'augmentation du volume de fret transporté du continent à Terre-Neuve, du coût de réparation des caboteurs endommagés par la glace et d'autres frais reliés au mouvement accru des voyageurs.

Provenance des fonds—Crédit 70 ($4,999,999)—Le déficit d'exploitation annuel du réseau ferroviaire du Canadien-National sera inférieur à celui qui avait été prévu au début par suite de la réception de subventions en vertu de la Loi sur les chemins de fer.

Crédit 130b—Virement à ce crédit de $349,999.

Objet—Ce montant supplémentaire servira à défrayer la réalisation d'un certain nombre de projets entrepris sur le canal de Lachine et le canal de Cornwall en vertu du Programme fédéral de travaux à forte proportion de main-d'œuvre de 1971-1972.

Provenance des fonds—Crédit 120 ($349,999)—Les fonds sont disponibles sur la somme prévue pour le déficit d'exploitation du canal de Welland.

Affaires des Anciens combattants

Crédit 1b—Virement à ce crédit de $449,999.

Objet—Ce montant supplémentaire servira principalement à défrayer les traitements et d'autres dépenses reliés au relèvement annuel des pensions et des allocations aux anciens combattants en vertu de la législation récemment approuvée.

Provenance des fonds—Crédit 45 ($449,999)—Les fonds sont disponibles aux fins de transfert par suite de l'existence de comptes recouvrables de la province d'Ontario qui n'avaient pas été prévus.

Crédit 20b—(Ce poste se trouve aussi à l'annexe B)—Le montant du virement à ce crédit est de $399,999.

Objet—Cette somme supplémentaire est nécessaire pour faire le paiement des subventions suivantes:

(1) des fonds supplémentaires sont nécessaires par suite du nombre accru de personnes admises à recevoir de l'aide en vertu du Règlement sur le Fonds de secours —$350,000.

(2) des fonds supplémentaires sont nécessaires pour acquitter les versements tenant lieu de primes d'assurance-hospitalisation afin de faire face au coût des paiements ($2 par mois) aux bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants dans les provinces où les primes d'assurance-hospitalisation ne sont pas perçues—$50,000.

Provenance des fonds—Crédit 15 ($399,999)—Les fonds sont disponibles par suite du paiement par la province d'Ontario des primes d'assurance-hospitalisation et de soins médicaux des bénéficiaires d'allocation aux anciens combattants quand ces bénéficiaires ont plus de 65 ans.

ANNEXE D

CRÉDITS D'UN DOLLAR AUTORISANT DES MODIFICATIONS À DES LOIS ANTÉRIEURES PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS—TREIZE CRÉDITS (COMPREND UN POSTE POUR LE CRÉDIT 1b DU REVENU NATIONAL—DOUANES ET ACCISE QUI FIGURE ÉGALEMENT À L'ANNEXE A)

Communications

Crédit L6B—Pour autoriser l'élargissement et la révision du libellé du crédit initial afin de mettre à jour l'autorisation d'obtenir les services actuellement disponibles de l'Agence de télécommunications gouvernementales.

Explication—Cet élargissement de l'autorisation est proposé afin que les divers services de télécommunications actuellement fournis par l'Agence des télécommunications gouvernementales puissent être fournis lorsque les ministères clients en font la demande. Les objectifs et la structure des activités de l'agence ayant été mis à jour dans le Budget principal de 1973-1974, cette révision rend le libellé du crédit conforme aux services maintenant offerts.

Affaires extérieures

Crédit 1b—Pour autoriser l'élargissement du libellé du crédit afin de permettre la radiation d'un prêt non remboursé.

Explication—Cet élargissement de l'autorisation est demandé afin que le Compte d'avances du fonds de roulement puisse être remboursé du solde impayé et irrécouvrable d'un prêt à l'affectation consenti à un ancien employé des Affaires extérieures.

Finances

Crédit L11b—Pour autoriser un élargissement du libellé du crédit afin de proroger le délai pour l'inclusion des coûts admissibles aux fins de l'exonération de remboursement et de redéfinir le montant devant être capitalisé.

Explication—Cet élargissement est demandé non seulement pour autoriser la prorogation au 1er juillet 1972 du délai pour l'inclusion des coûts admissibles aux fins de l'exonération de remboursement mais aussi pour autoriser, au cours des années financières subséquentes, l'inclusion des intérêts courus lors de la consolidation des prêts aux fins de la capitalisation.

Industrie et Commerce

Crédit 1b—Pour autoriser l'élargissement du libellé du crédit afin non seulement de rembourser le montant d'un prêt non remboursé du ministère mais aussi d'élargir l'assistance disponible dans le cadre du Programme d'aide générale de transition.

Explication—La révision proposée du libellé du crédit est demandée pour permettre (1) la radiation d'un prêt consenti pour l'achat de matériel en vue d'aider une entreprise de l'industrie de défense canadienne à moderniser son usine, d'un montant de $102,712.50, par suite de la résiliation d'un contrat par défaut;

(2) L'élargissement de l'assistance offerte dans le cadre du Programme d'aide générale de transition de façon à fournir une assurance ou des garanties à toutes les entreprises de fabrication et aux entreprises de ser-

vices qui influent de façon sensible sur les coûts internationaux des industries de fabrication lorsque ces entreprises ont besoin d'une aide financière leur permettant d'établir ou de restructurer leurs activités de manière à tirer parti d'occasions nouvelles ou à améliorer leur compétitivité internationale ou lorsque la restructuration d'industries de services améliore la situation concurrentiel des fabricants sur le marché international.

Crédit 10b—Pour autoriser un élargissement du libellé du crédit afin de permettre au ministre de fournir des garanties et une assurance aux compagnies et organisations canadiennes à l'égard de projets approuvés entrepris dans le but de promouvoir les produits agricoles canadiens autres que les céréales et les graines oléagineuses.

Explication—Cette autorisation est demandée afin que le ministre puisse fournir des garanties et une assurance à l'égard de contributions éventuelles aux sociétés et aux organisations canadiennes dans des projets approuvés entrepris dans le but de promouvoir l'expansion du marché total des produits agricoles canadiens autres que les céréales et les graines oléagineuses. Le libellé actuel de ce crédit ne constitue pas une autorisation de projets qui imposeraient à la Couronne des obligations éventuelles contractées hors de l'année financière en cours. Ces obligations résulteraient d'accords conclus avec des sociétés financières garantissant le remboursement des prêts qu'elles auraient consentis à l'appui des projets choisis.

Il est également proposé de fixer une limite statutaire de $1,200,000 aux garanties et à l'assurance sur ces contributions.

Crédit L17b—On demande l'autorisation d'étendre la portée du libellé du crédit pour permettre à d'autres fabricants de recevoir des prêts directs dans le cadre du Programme d'aide générale de transition.

Explication—La section des prêts directs de ce programme a été établie en 1968 afin d'aider les fabricants en territoire canadien qui ont subi ou failli subir de graves préjudices par suite d'importations accrues attribuables aux réductions tarifaires du Kennedy Round. Des modifications ultérieures ont permis d'inclure dans la catégorie admissible aux prêts directs les fabricants de textiles et de vêtements qui ont subi ou failli subir de graves préjudices à cause de l'importation de biens et les fabricants auxquels a préjudicié l'imposition par un pays autre que le Canada d'une surtaxe temporaire. Cette révision inclut dans la catégorie des emprunteurs admissibles aux prêts directs toute personne ou tout fabricant qui se livre à une entreprise de fabrication au Canada et qui, de l'avis de la Commission d'aide générale de transition, a besoin du prêt pour bien s'adapter à la concurrence que lui font des marchandises importées à des prix, en des quantités et à des conditions qui lui causent ou sont susceptibles de lui causer de graves préjudices et qui ne peut obtenir d'autres sources un financement suffisant à des conditions raisonnables.

Crédit 30b—Pour autoriser un élargissement du libellé du crédit afin de permettre au ministre de fournir des garanties et une assurance aux sociétés et aux organisations canadiennes dans des projets approuvés entrepris dans le but de promouvoir les céréales et les graines oléagineuses canadiennes.

Explication—Cette autorisation est demandée afin que le ministre puisse fournir des garanties et une assurance à l'égard de contributions éventuelles aux sociétés et aux organisations canadiennes dans des projets approuvés entrepris dans le but de promouvoir l'expansion du marché des céréales et des graines oléagineuses canadiennes. Le libellé actuel de ce crédit ne constitue pas une autorisation de projets qui imposeraient à la Couronne des obligations éventuelles contractées hors de l'année financière en cours. Ces obligations résulteraient d'accords conclus avec des sociétés garantissant le remboursement des prêts qu'elles auraient consentis à l'appui de projets choisis destinés à agrandir le marché touché des céréales et des graines oléagineuses canadiennes. Il est également proposé de fixer une limite statutaire de 2 millions de dollars aux garanties et à l'assurance sur ces contributions.

Main-d'œuvre et Immigration

Crédit 10b—Pour autoriser un élargissement du libellé du crédit afin de permettre le versement d'allocations de voyage à certains clients du service de la Main-d'œuvre.

Explication—Cet élargissement de l'autorisation est proposé pour que des allocations de voyage puissent être versées aux clients du service de la Main-d'œuvre qui ont besoin d'une orientation diagnostique spéciale qu'ils ne peuvent obtenir à leur Centre de main-d'œuvre local. Ces allocations de voyage seront payées par suite de l'intention qu'a récemment exprimée le ministère d'accorder un éventail spécial de services de main-d'œuvre aux chômeurs qui, pour une raison ou pour une autre, ont éprouvé de graves difficultés à entrer dans le marché du travail ou à s'y maintenir. Étant donné que ces services diagnostiques ne sont pas disponibles partout, il sera souvent nécessaire d'envoyer les clients d'un centre à un autre. Le présent Règlement sur la mobilité de la main-d'œuvre ne prévoit pas le versement d'allocations en pareilles circonstances.

Santé nationale et Bien-être social

Crédit L16b—On demande l'autorisation d'abroger l'autorisation établissant le Compte supplémentaire d'assurance-maladie, de le remplacer par un nouveau Fonds et d'élargir les prestations disponibles dans le cadre de ce Fonds.

Explication—Le Compte supplémentaire d'assurance-maladie actuel a été institué en 1966. Il prévoit le paiement du coût des services assurés qu'ont engagé des personnes qui, sans qu'elles en soient responsables, ont cessé d'être admissibles aux services assurés en vertu de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Un accord a maintenant été conclu avec les provinces en vue d'étendre l'application de ces dispositions aux services médicaux à partir du 1er juillet 1972. Le libellé révisé du crédit est nécessaire pour effectuer ce changement et pour créer le nouveau Fonds supplémentaire d'assurance-maladie. Le solde du compte actuel sera transféré au nouveau Fonds intégré, lequel sera maintenu grâce aux contributions correspondantes des provinces et du gouvernement fédéral sur la même base que pour le compte antérieur.

Crédit 45b—Pour autoriser une augmentation de $475,000 du montant global statutaire de paiements qui peuvent être faits en vertu de la Loi sur la santé et le sport amateur.

Explication—Cette élévation du plafond statutaire est nécessaire pour permettre des paiements supplémentaires à l'appui de projets relatifs aux groupes autochtones Indiens et Esquimaux ($300,000) et de certains projets de loisirs ($175,000).

Revenu national—Douanes et accise

Crédit 1b—(Ce poste figure également à l'Annexe A)—Pour autoriser, en élargissant le libellé du crédit, le remboursement au Compte d'avance du fonds de roulement des Douanes et de l'Accise d'un montant représentant la valeur du matériel désuet et superflu.

Explication—Cet élargissement est nécessaire pour rembourser le Compte d'avance du fonds de roulement établi en 1954 de $28,132.18 d'approvisionnements devenus désuets.

Expansion économique régionale

Crédit 1b—Pour autoriser l'élargissement du libellé du crédit afin de permettre le remboursement au Compte d'avances d'un montant représentant la valeur d'approvisionnements désuets et afin de fermer le Compte.

Explication—Cet élargissement du libellé du crédit est nécessaire pour autoriser le remboursement au Compte d'avances du fonds de roulement des magasins de l'administration du rétablissement des marécages des Maritimes d'un montant de $4,560 représentant la valeur d'approvisionnement désuets, inutilisables ou perdus et pour transférer le solde des actifs du Compte d'avances au Conseil des premiers ministres des Maritimes, fermant ainsi le Compte.

Conseil du trésor

Crédit 20b—Pour autoriser un élargissement du libellé du crédit afin de permettre le transfert et l'inclusion sous le Règlement sur le régime de retraite (non contributif) du personnel engagé sur place, d'une pension versée à un ancien employé.

Explication—Cet élargissement de l'autorisation est proposé afin de permettre le transfert et l'inclusion sous le Règlement sur le régime de retraite (non contributif) du personnel engagé sur place, d'une pension versée à un employé retraité. Le versement de la pension était à l'origine autorisé en vertu d'une Loi portant affectation de crédits.

Ce transfert rend le récipiendaire admissible à une révaluation des prestations par suite de la baisse constante des taux de change entre les dollars canadien et jamaïquain. Ainsi sera complété le transfert de toutes les pensions de ce genre actuellement versées aux anciens employés engagés sur place.

ANNEXE E

CRÉDITS D'UN DOLLAR QUI MODIFIENT LES LOIS EXISTANTES AUTRES QUE DES LOIS PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS—DEUX CRÉDITS

Finances

Crédit L16b—On demande l'autorisation de supprimer les mots «Société Polymer Limitée» des annexes de la Loi sur les corporations de la Couronne et de la Loi sur l'administration financière.

Explication—On demande que le titre «Société Polymer Limitée» soit enlevé à compter du 31 juillet 1972 de l'annexe de la Loi sur les corporations de la Couronne (Taxes et droits provinciaux) et de l'annexe D de la Loi sur l'administration financière, étant donné que cette société a été achetée par la Corporation de développement du Canada.

Industrie et commerce

Crédit 11b—On demande l'autorisation de permettre à la Couronne d'indemniser ses représentants élus au conseil d'administration de toute compagnie dans les cas où le gouvernement fédéral désire protéger ses intérêts dans la compagnie.

Explication—On demande l'autorisation d'indemniser les personnes qui sont élues, comme représentants de la Couronne, au conseil d'administration de certaines compagnies auxquelles le gouvernement du Canada a consenti des prêts ou auxquelles il a acheté des actions et dans lesquelles la Couronne désire conserver des intérêts. Il est proposé que cette indemnité soit versée aussi à des personnes non employées du gouvernement pourvu qu'elles représentent la Couronne. Cette autorisation pourvoira à tous les frais, imputations et dépenses subis excepté ceux qui résultent de la négligence ou omission volontaire du représentant.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 29

Le mardi 27 mars 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Haig,
Hayden,
Heath,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Smith,
Thompson,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message conçu dans les termes suivants:

Le JEUDI 22 mars 1973

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Morgan a été substitué à celui de M. Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-148, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-166, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-167, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un exposé du Gouvernement du Canada, en date du mois de mars 1973 et intitulé: «Vers une politique nationale de la télécommunication», ainsi que copies du texte de la lettre, en date du 16 mars 1973, adressée par le Ministre des Communications aux dix ministres provinciaux responsables des communications, les invitant à prendre part à une conférence fédérale-provinciale.

Rapport de la Société centrale d'hypothèques et de logement ainsi que le relevé des comptes certifiés par les vérificateurs, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement*, chapitre C-16, et des articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

État détaillé des cautionnements enregistrés au Bureau du Registraire général du Canada, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 32 de la *Loi sur les fonctionnaires publics*, chapitre P-30, S.R.C., 1970.

Liste des commissions délivrées en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les fonctionnaires publics*, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 4 de ladite loi, chapitre P-30, S.R.C., 1970.

Rapport sur les opérations du Registraire général du Canada en sa qualité de registraire aux termes de la *Loi sur les syndicats ouvriers*, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 30 de ladite loi, chapitre T-11, S.R.C., 1970.

Copies d'un rapport intérimaire, en date du mois de mars 1973, au ministre de l'Environnement, intitulé «Great Lakes Shore Erosion Studies». (Texte anglais).

L'honorable sénateur Langlois pour l'honorable sénateur Martin, C.P., présente au Sénat un Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 29 mars 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Everett, appuyé par l'honorable sénateur Davey, tendant à l'adoption du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (B) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Argue, attirant l'attention du Sénat sur la Dix-huitième session annuelle de la Conférence Atlantique-Nord tenue à Bonn, en République fédérale d'Allemagne, du 20 au 24 novembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la session, et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à jeudi prochain le 29 mars 1973.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 30

Le mercredi 28 mars 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Haig,
Heath,
Hicks,
Inman,
Kinnear,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Quart,
Smith,
Thompson,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Hommage est rendu à l'honorable sénateur Mary E. Kinnear qui prendra sa retraite le 3 avril 1973.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de l'Office canadien des provendes pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1972, ainsi que les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 22 de la *Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme,* chapitre L-9, S.R.C., 1970.

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 11 de ladite loi, chapitre 43 (1er Supplément), S.R.C., 1970.

Rapport concernant l'application de la *Loi sur la pension de la Fonction publique,* Parties I et II, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément aux articles 36 et 49 de ladite loi, chapitre P-36, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Argue, du Comité sénatorial permanent de l'agriculture, dépose le rapport suivant:

Le MERCREDI 28 mars 1973

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture, conformément à un Ordre du Sénat du 22 février 1973, a entendu, en date du 15 mars 1973, les témoignages de M. Charles Munro, président, M. Roland Pigeon, premier vice-président, M. Edward A. Boden, deuxième vice-président, M. David Kirk, secrétaire-administatif, et d'autres membres de la Direction de la Fédération canadienne de l'agriculture.

Les témoins ont attiré l'attention du Comité sur le mémoire intitulé: Présentation annuelle au Premier ministre et aux membres du cabinet, de la Fédération canadienne de l'agriculture, et ont répondu aux questions s'y rapportant.

Les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture et les membres du comité sont d'avis que la réunion a été utile et qu'ils auraient tout avantage à se rencontrer de nouveau.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
HAZEN ARGUE.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Giguère que le Bill C-148, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le Bill C-166, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le Bill C-167, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Argue, attirant l'attention du Sénat sur la Dix-huitième session annuelle de la Conférence Atlantique-Nord tenue à Bonn, en République fédérale d'Allemagne, du 20 au 24 novembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la session, et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Cameron attire l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam.

Après débat,
L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que le Comité sénatorial permanent de l'Agriculture, autorisé par le Sénat le 22 février 1973, sans mandat spécial du Sénat, à examiner, de temps à autre, tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada; pourvu que le comité ne fasse pas de dépenses spéciale sans l'approbation formelle du Sénat en conformité de l'article 83A du Règlement, que tous les sénateurs soient avisés des séances prévues et de leur objet, que le comité soit tenu de faire rapport de tous ses travaux au Sénat et ait le pouvoir de retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus; et

Que le comité, ou tout sous-comité ainsi autorisé par le comité, puisse se transporter d'un lieu à un autre au Canada dans le but de faire ladite enquête.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 31

Le jeudi 29 mars 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Heath,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Smith,
Stanbury,
Thompson,
Williams.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-147, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain le 3 avril 1973.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 20 décembre 1972, sur une enquête relative aux filés du filament de polyester, conformément à l'article 9 de la *Loi sur la Commission du textile et du vêtement*, chapitre 39, Statuts du Canada, 1970-1971-1972, ainsi que copie d'un communiqué, en date du 28 mars 1973, sur le même sujet.

Rapport concernant l'application de la *Loi dérogatoire sur les conférences maritimes* pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 12 de ladite loi, chapitre 39 (1er Supplément), S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission de révision de l'impôt pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 17 de la *Loi sur la Commision de révision de l'impôt*, chapitre 11, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Communiqué, en date du 27 mars 1973, émis à la suite d'une réunion du Comité du conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international sur la réforme du système monétaire international et les questions connexes, tenue à Washington, les 26 et 27 mars 1973.

Budgets d'établissement de la Société de développement du Cap-Breton pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément aux articles 21 et 26 de la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton*, chapitre C-13, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1973-650, en date du 22 mars 1973, approuvant lesdits budgets.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Quart,

Que le nom de l'honorable sénateur Phillips soit substitué à celui de l'honorable sénateur Beaubien sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 3 avril 1973, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le Bill C-166, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le Bill C-167, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Lang, appuyé par l'honorable sénateur Giguère, tendant à la deuxième lecture du Bill C-148, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 29 MARS 1973

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable D. C. Abbott, C.P., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 29 mars, à 5h.45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU
Brigadier Général
Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam.

Après débat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Argue, attirant l'attention du Sénat sur la Dix-huitième session annuelle de la Conférence Atlantique-Nord tenue à Bonn, en République fédérale d'Allemagne, du 20 au 24 novembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la session, et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les

gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative 4 h. 20 p.m.

Le Sénat reprend sa séance 5 h. 45 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Douglas Charles Abbott, C.P., Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse la parole à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:

«QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

Je prie humblement Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ces bills.»

Le Greffier adjoint ayant donné lecture des titres des bills,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que les bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 32

Le mardi 3 avril 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hays,
Hicks,
Lafond,
Laing,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Prowse,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
Welch,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message conçu dans les termes suivants:

Le JEUDI 29 mars 1973.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que l'objet du document intitulé «Avis de motions portant production de documents», déposé à la Chambre le 15 mars 1973, a été déféré au Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

ATTESTÉ.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport concernant les opérations découlant de la *Loi sur les accords de Bretton Woods* et de la *Loi sur l'Association internationale de développement,* pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 7 de la première loi susmentionnée, chapitre B-9, et de l'article 5 de la deuxième loi précitée, chapitre I-21, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission canadienne des transports pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 28(2) de la *Loi nationale sur les transports,* chapitre N-17, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 5 de la *Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources,* chapitre E-6, S.R.C., 1970.

Rapport du Séquestre des biens ennemis pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 3 de la *Loi sur le commerce avec l'ennemi* (*Pouvoirs transitoires*), chapitre 24, Statuts du Canada, 1947.

Rapport du ministre de l'Industrie et du Commerce présenté en vertu de la *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers* (Partie II, Syndicats ouvriers) pour les périodes financières closes en 1970, conformément à l'article 18(1) de ladite loi, chapitre C-31, S.R.C., 1970.

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* pour le mois de février 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Copies de la déclaration sur le régime de dualité des prix du blé, en date du 30 mars 1973, faite par le ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

Rapport concernant les conventions conclues sous le régime de la *Loi sur la vente coopérative de produits agricoles,* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 7 de ladite loi, chapitre A-6, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société pour l'expansion des exportations y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Ordonné, Que l'allocution du Président du Mexique, M. Luis Echeverria, prononcée devant les Membres des deux Chambres du Parlement, le vendredi 30 mars 1973, ainsi que le discours de présentation du Président de la Chambre des communes, le discours de bienvenue du Très honorable Premier ministre du Canada et le discours de remerciements prononcé par le Président du Sénat, soient imprimés en appendice aux Débats et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et fassent partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour, pages 136 à 144*)

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le nom de l'honorable sénateur Argue soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le Bill C-147, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Asselin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de

l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Yuzyk reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Argue, attirant l'attention du Sénat sur la Dix-huitième session annuelle de la Conférence Atlantique-Nord tenue à Bonn, en République fédérale d'Allemagne, du 20 au 24 novembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la session, et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

(*Voir p. 134*)

DISCOURS

prononcé par

M. LUIS ECHEVERRIA

Président constitutionnel des

États-Unis mexicains

devant

les deux Chambres du Parlement

en la salle de la

CHAMBRE DES COMMUNES, à OTTAWA,

le vendredi 30 mars 1973

Le très honorable P. E. Trudeau, premier ministre du Canada, souhaite la bienvenue au Président, le présente, et l'honorable Muriel McQueen Fergusson, Président du Sénat, le remercie.

[*Français*]

L'hon. Lucien Lamoureux (président de la Chambre des communes): Le Sénat et la Chambre des communes du Canada se réjouissent de la présence ici du Président du Mexique, Son Excellence Luis Echeverria et Mme Echeverria.

[*Traduction de l'anglais*]

C'est pour nous un honneur et un plaisir que Son Excellence le Président du Mexique ait accepté notre invitation de prendre la parole devant le Sénat et la Chambre des communes du Canada réunis. Au nom de mes collègues de la Chambre des communes et du Sénat, j'invite le très honorable premier ministre à présenter notre hôte distingué.

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, madame Echeverria, madame le Président du Sénat, monsieur le Président de la Chambre des communes, mesdames et messieurs les sénateurs et députés.

Au nom du peuple canadien et de ses représentants parlementaires, j'ai l'honneur de vous souhaiter, à vous, monsieur le Président, à madame Echeverria et à tous les membres de votre suite, la plus cordiale bienvenue à cette séance des Chambres réunies du Parlement du Canada.

[*Traduction de l'anglais*]

Certes, il existe des différences bien évidentes entre le Mexique et le Canada, mais nous voudrions plutôt prendre conscience des nombreux points que nos deux pays ont en commun. Parmi les plus importants de ces points communs, quant à nos relations présentes et futures, signalons notre situation commune de puissances intermédiaires à l'échelle du monde. Nous ne prétendons pas compter parmi les superpuissances, dont la population se chiffre par centaines de millions d'habitants, dont les

DISCURSO

de

LUIS ECHEVERRÍA

Presidente Constitucional de los

Estados Unidos Mexicanos

a

Ambas Cámaras del Parlamento

en la

CAMARA DE LOS COMUNES, OTTAWA

el

viernes, 30 de marzo de 1973

Dio la bienvenida al Presidente el Excmo. Sr. P. E. Trudeau, Primer Ministro de Canadá, y le dio las gracias la Excma. Sra. Muriel McQueen Fergusson, Presidente del Senado.

[*Traducción del francés*]

El Excmo. Sr. Lucien Lamoureux (Presidente de la Cámara de los Comunes): El Senado y la Cámara de los Comunes de Canadá se complacen en acoger aquí al Presidente de México, Su Excelencia Luis Echeverría y la Sra. de Echeverría.

[*Traducción del inglés*]

Constituye para nosotros un gran honor que Su Excelencia, el Presidente de México, haya aceptado nuestra invitación a dirigir la palabra a esta reunión conjunta del Senado y de la Cámara de los Comunes de Canadá. En nombre de mis colegas de la Cámara de los Comunes y del Senado, quiero invitar al Excmo. Sr. Primer Ministro para que dé la bienvenida y haga la presentación de nuestro distinguido huésped.

[*Traducción del francés*]

El Excmo. Sr. Dn. P. E. Trudeau (Primer Ministro): Señor Presidente, Señora de Echeverría, Señora Presidente del Senado, Sr. Presidente de la Cámara de los Comunes, señoras y señores Senadores y Diputados.

En el nombre del pueblo canadiense y de sus representantes parlamentarios, tengo el honor de desearle a Ud., Señor Presidente, a la Sra. de Echeverría y a todos los miembros de su cortejo, la bienvenida más cordial a esta sesión de las Cámaras reunidas del Parlamento de Canadá.

[*Traducción del inglés*]

Aun cuando podríamos señalar las diferencias existentes entre México y Canadá, quiero ahora pensar más bien en lo que nuestros países tienen de semejante. Una de las semejanzas más notables que aceptan nuestras relaciones presentes y futuras es nuestra calidad de potencias intermedias en el mundo. No pretendemos estar a nivel de las super potencias, con poblaciones de varios cientos de millones, mercados domésticos auto-suficientes y con un enorme arsenal de fuerza militar. No obstante,

marchés intérieurs sont relativement autonomes, et dont la force militaire est imposante. Cependant, forts d'un siècle d'indépendance politique, de ressources humaines et naturelles considérables, et d'une ferme volonté de présider à nos propres destinées et de participer à celles du monde, nous jouons le rôle utile et positif qui nous convient.

Je serais enclin à penser, monsieur le Président, que ce rôle pourrait prendre plus d'importance. Depuis la Seconde guerre mondiale, le Canada a mis au tout premier plan sa participation aux Nations Unies et à des institutions multinationales comme le Commonwealth et la Francophonie. Nous continuerons dans cette voie, mais dans le monde d'aujourd'hui, il nous faut accorder aussi une importance accrue aux relations directes entre un réseau de puissances intermédiaires bien placées, parmi lesquelles, pour de nombreuses raisons, le Mexique occupe, selon nous, une position bien en vue.

L'argument géographique est irréfutable. Notre gouvernement a pour politique déclarée de se rapprocher de nos amis et associés de l'hémisphère occidental. Depuis un ou deux ans, nous avons concrétisé cette volonté par un renforcement de nos liens avec les institutions interaméricaines. Nous nous sommes attachés tout particulièrement à nous solidariser davantage avec l'Amérique latine en marche vers la réalisation de ses objectifs sociaux et économiques. Nous estimons que le Mexique joue dans ce domaine un rôle très utile, et particulier non seulement à cause de sa participation active aux délibérations à l'échelle de l'hémisphère, mais aussi parce que notre compréhension de l'Amérique latine ne peut que s'enrichir par des contacts étroits et mutuellement avantageux avec le Mexique, pays avec lequel nous avons tant de perceptions et d'intérêts communs.

Notre réunion de ce matin, monsieur le Président, a été très fructueuse pour nous et pour nos ministres. Nos entretiens se sont déroulés selon le mode franc et pratique qui caractérise deux associés et voisins de notre continent nord-américain. Ils ont confirmé notre conviction commune que nos deux pays peuvent beaucoup œuvrer de concert, et que le moment est venu d'élargir et de renforcer nos liens actuels et d'ajouter à nos relations des dimensions nouvelles.

[*Français*]

La distance qui nous sépare a depuis longtemps cessé d'être une barrière. Les échanges commerciaux, techniques et humains entre nos deux pays sont considérables et, depuis quelques décennies, ont stimulé la croissance de nos économies et l'épanouissement de nos peuples. Chaque année, plus de 100,000 Canadiens se rendent au Mexique pour s'y détendre, bien sûr, mais surtout pour s'imprégner de cet extraordinaire héritage humain que, depuis les Mayas, vous ont laissé de hautes civilisations. Des lieux comme Acapulco et Cozumel, de même que Chichén Itzá et Uxmal, des artistes, des musiciens tels que Rivera, Orozco et Chávez, nous sont devenus familiers et, pour ainsi dire, intimes.

Monsieur le Président, depuis votre installation en 1970, vous vous êtes constamment soucié du bien-être de vos concitoyens, vous vous êtes efforcé d'encourager une participation plus intense au processus gouvernemental, et vous avez voulu faire en sorte que le progrès économique de-

como países con más de 100 años de independencia política, recursos naturales y humanos considerables y con un marcado deseo de dirigir nuestro propio destino y contribuir a los asuntos del mundo, podemos desempeñar, y en realidad desempeñamos, un papel útil y constructivo.

Me siento inclinado a pensar, Sr. Presidente, que este papel va a crecer en importancia. Desde la Segunda Guerra Mundial, Canadá ha prestado gran atención a su participación en las Naciones Unidas y en organizaciones multinacionales como la Commonwealth y La Francophonie. Así seguiremos haciéndolo, pero, en el mundo de hoy, debemos prestar una importancia renovada entre una red de potencias intermedias bien situadas. Entre ellas, México ocupa un lugar primerísimo en nuestro pensamiento, por muchas razones.

Existe, evidentemente, la situación geográfica. Existe además la política de nuestro gobierno de acercarnos a nuestros amigos y compañeros del hemisferio occidental. Hemos dado prueba de este deseo a lo largo de los dos últimos años, al hacer más estrechos nuestros vinculos con las instituciones del sistema interamericano. De modo especial, hemos procurado identificarnos más estrechamente con el progreso que realiza Latinoamérica en la consecución de sus metas sociales y económicas. Creemos que México representa un papel muy útil en estas actividades. Y esto es así, no sólo por el importante papel que representan ustedes en las deliberaciones de este hemisferio, sino porque nuestra comprensión de Latinoamérica se enriquece a través de nuestras relaciones estrechas y mutuamente beneficiosas con México, país con el que tantos intereses y puntos de vista tenemos en común.

En la reunión de esta mañana, Sr. Presidente, tanto nosotros como nuestros ministros, hemos realizado notables progresos. Nuestra conversación fue cándida y práctica, como es característico entre dos vecinos y compañeros de América del Norte. Nuestra conversación nos confirmó la convicción común de que existen muchos campos en que nuestros países pueden trabajar juntos y que éste es el momento de hacer más amplias y fuertes las relaciones existentes, y darles un nuevo alcance.

[*Traduccion del francés*]

La distancia que nos separa ha dejado de ser una barrera desde hace ya mucho tiempo. Los intercambios comerciales, ténicos y humanos entre nuestros dos países, desde hace varios decenios, han estimulado el crecimiento de nuestras economías y la plenitud de vida de nuestros pueblos. Más de cien mil canadienses se dirijen a México cada año para reposar, naturalmente, pero, sobre todo, para impregnarse de esta herencia humana que, desde el tiempo de los Mayas, les han dejado civilizaciones extraordinarias. Lugares como Acapulco y Cozumel, Chichen Itza y Uxmal, artistas, músicos como Rivera, Orozco y Chávez, nos son ya familiares y, por así decirlo, intimos.

Desde su toma de posesión, en 1970, Sr. Presidente, se ha preocupado por el bienestar de sus conciudadanos, se ha esforzado porque la participación en el proceso gubernamental fuera más intensa y ha procurado de que el progreso económico fuera inseparable de la justicia

meure inséparable de la justice sociale. Mais ces principes, ces idéaux, vous avez cherché aussi à les faire reconnaître sur la scène mondiale, afin que les nations puissent toutes, quelle que soit leur puissance, participer à la prise des décisions qui les concernent, et afin de favoriser ainsi une plus grande équité dans la conduite des affaires internationales. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que les Canadiens souhaitent ardemment avec vous que ces objectifs essentiels soient atteints.

[*Traduction de l'espagnol*]

C'est sur ces pensées concernant l'avenir de nos deux pays, unis par des desseins communs qui prennent un sens nouveau, que nous vous souhaitons, monsieur le Président, la plus cordiale bienvenue. Cette séance extraordinaire du Parlement canadien est un événement historique, et nous sommes tous extrêmement heureux et honorés de vous accueillir parmi nous.

Son Excellence M. Luis Echeverria, (Président du Mexique):

Madame le Président du Sénat,

Monsieur le Président de la Chambre des communes,

Je voudrais tout d'abord vous remercier chaleureusement pour l'occasion qui m'est donnée d'exprimer, en votre présence, les points de vue du gouvernement mexicain sur divers sujets importants qui concernent nos deux nations. Je me réjouis tout particulièrement de pouvoir le faire au sein de cette Chambre des communes, symbole et berceau des meilleures traditions démocratiques de ce grand pays.

Ma visite a pour objectif primordial de vous proposer une nouvelle étape, caractérisée par un large courant d'échanges accrus et mutuellement profitables au Canada et au Mexique.

Jusqu'à maintenant, nos relations, bien que toujours cordiales, ont été insuffisantes. Dans un monde conditionné par les ambitions politiques et économiques, les démonstrations de sympathie ne peuvent à elles seules endiguer les pressions et les tentatives hégémoniques des pays les plus forts. Il nous faut nous rapprocher et partager nos expériences, multiplier les contacts et défendre sans trêve les points de vue que nous avons fait nôtres dans les assemblées multilatérales.

Nous sommes convaincus que la concordance de nos philosophies politiques, notre situation géographique particulière et les aspects complémentaires de nos économies nous permettront de resserrer sans cesse les liens qui nous unissent.

Pour vous, comme pour nous, la démocratie est un mode de vie. Elle implique le respect absolu des diverses formes de pensée et signifie également respect de l'autodétermination des peuples, coexistence et même coopération entre États idéologiquement distincts.

La liberté n'est pourtant pas seulement une capacité de décisions abstraite, elle est aussi capacité concrète de les mettre à exécution. Tout comme une société injuste annule de facto les libertés, les relations inéquitables entre les peuples condamnent les plus pauvres d'entre eux à la perte virtuelle de leur autonomie.

Le véritable idéal démocratique aspire à ce que chaque homme et chaque peuple disposent des moyens nécessaires

social. Principios e ideales que Ud. ha querido también hacer reconocer en la escena mundial, a fin de que todas las naciones, cualquiera que sea su potencia, puedan participar en las decisiones que les atañen, favoreciendo así una mayor equidad en la dirección de los asuntos internacionales. Puedo asegurarle, Sr. Presidente, que los canadienses desean ardientemente como Ud. la realización de estos objetivos esenciales.

[*Español*]

Con estas ideas sobre el futuro de nuestros dos países colaborando en une relación de intenciones y propósitos nuevos, le damos, Excelencia, nuestra más cordial bienvenida. Esta sesión especial del Parlamento de Canadá constituye una ocasión histórica y es para nosotros un honor y privilegio escuchar sus palabras, Sr. Presidente.

Su Excelencia Luis Echeverria, (Presidente de México):

Señora Presidenta del Senado,

Señor Presidente de la Cámara de los Comunes.

Quisiera, ante todo, agradecer cumplidamente la oportunidad que se me ofrece para expresar, ante ustedes, los puntos de vista del gobierno mexicano sobre cuestiones relevantes que conciernen a nuestras dos naciones. Nada más satisfactorio que hacerlo ante esta Cámara de los Comunes, símbolo y sede de las mejores tradiciones democráticas de este gran país.

El objetivo primordial de mi visita consiste en proponerles una nueva etapa, de amplios y crecientes intercambios, mutuamente benéficos para los pueblos de Canadá y México.

Hasta ahora, las relaciones han sido siempre cordiales pero insuficientes. En un mundo condicionado por ambiciones económicas y políticas, las muestras de simpatía no bastan para resistir las presiones y las tentativas hegemónicas de los más fuertes. Es preciso aproximarnos y compartir experiencias, multiplicar contactos y persistir en la defensa de las tesis que nos identifican en los foros multilaterales.

Tenemos la convicción de que las coincidencias de nuestras respectivas filosofías políticas, nuestra peculiar ubicación en el mundo y los aspectos complementarios de nuestras economías, nos permitirán establecer nexos cada vez más profundos.

Para ustedes, como para nosotros, la democracia es un modo de vida. Implica respeto absoluto a las distintas formas de pensamiento. Significa, igualmente, respeto por la autodeterminación de los pueblos, coexistencia y aún cooperación entre Estados de diferente orientación ideológica.

Pero la libertad no es sólo una capacided abstracta para tomar decisiones, sino un poder concreto para realizarlas. Del mismo modo que una sociedad injusta anula de hecho las libertades, las relaciones inequitativas entre les pueblos condenan a los más pobres a la pérdida virtual de su autonomía.

El verdadero ideal democrático pretende que cada hombre y cada pueblo, dispongan de los medios adecuados

à la satisfaction de leurs besoins et à l'épanouissement de leur personnalité, en vue de l'exercice effectif des droits qu'ils possèdent en tant qu'individu, groupe humain ou nation.

Le Mexique a souvent été victime d'interventions, d'abus et d'injustices. Il a appris qu'il ne pouvait fonder son identité nationale et sa souveraineté que sur un effort commun pour, d'une part, défendre son intégrité face aux autres nations, d'autre part, obtenir un progrès égalitaire sur le plan intérieur.

Nous sommes persuadés qu'une nouvelle société internationale est en cours de formation. Durant cette période de transition les nations petites et moyennes doivent agir pour rénover et consolider leurs positions nationalistes; elles doivent s'équiper de nouveaux instruments leur permettant d'atteindre leur plein développement.

Si nous avons évincé la mentalité coloniale à l'intérieur de nos frontières, nous devons aussi le faire dans le domaine de nos relations extérieures. Il nous faut évaluer, calmement, les changements qui s'opèrent dans la conjoncture mondiale et agir, avec souplesse et courage, pour défendre nos objectifs nationaux.

La fin de la guerre froide et l'élimination du système bipolaire annoncent un ordre politique différent, caractérisé par l'avènement de nouveaux centres de pouvoir, par l'institution d'alliances plus flexibles et par une plus large participation des pays en voie de développement à la conduite des affaires mondiales.

Seul un dangereux fatalisme pourrait nous faire supposer que la communauté internationale devra s'organiser demain selon les anciennes sphères de domination et que la seule voie ouverte aux changements est de redéfinir les domaines d'influence. Une telle attitude équivaudrait à affronter l'avenir avec une mentalité du siècle dernier et à nous condamner, inéluctablement, à la dépendance.

Nous pensons, au contraire, que des pays comme les nôtres sont appelés à jouer un rôle plus déterminant dans le domaine des relations internationales, non seulement pour des raisons de rythme de développement, de richesses inexploitées ou de croissance démographique, mais aussi en vertu des énormes possibilités qu'offre une action concertée ainsi que la force morale d'une conduite qui donne la primeur aux droits des gens.

Aucun de nos deux pays ne prétend susciter des oppositions systématiques ni des inimitiés contre toute autre nation. Nous aspirons, dans des perspectives semblables, à modifier les relations qui prévalent sur le continent, en vue d'une prospérité mieux partagée. Nous savons que cette option implique des modifications considérables dans nos rapports avec les autres pays américains, mais aussi un élargissement résolu de nos contacts avec d'autres régions du monde.

Le Canada se trouve dans une situation exceptionnelle pour jouer un rôle plus actif sur le continent. Mon gouvernement suit avec sympathie, je tiens à le préciser, la politique adoptée par le Canada à l'égard de l'Amérique latine, politique qui dernièrement a été illustrée par l'entrée de ce pays au sein de plusieurs organes du système interaméricain. Bien que nous soyons persuadés qu'une représentation à part entière du Canada à l'Organisation des États américains serait plus féconde, nous respectons pleinement les raisons de ce pays pour ne

para satisfacer sus necesidades y desarollar su personalidad; para ejercer, efectivamente, los derechos que tienen como individuos, como grupos humanos y como naciones.

México ha sido víctima frecuente de la intervención, del abuso y de la injusticia. Ha aprendido que su identidad nacional y su soberanía sólo pueden fundarse en un esfuerzo simultáneo por defender su integridad frente a los demás y por obtener, en lo interno, un progreso igualitario.

Tenemos la certidumbre de que en estos años se está gestando una nueva sociedad internacional. Los pequeños y los medianos países, deben actuar en esta época de transición renovando y fortaleciendo su actitud nacionalista; pertrecharse con nuevos instrumentos que hagan viable su pleno desarrollo.

Si hemos superado en lo interno la mentalidad colonial, debemos hacerlo también en nuestras relaciones con el exterior. Tenemos que ponderar, serenamente, los cambios que se están produciendo en el panorama mundial y actuar, con agilidad y valentía, en favor de nuestros objetivos nacionales.

El fin de la Guerra Fría la liquidación del bipolarismo anuncian una distinta composición política caracterizada por el surgimiento de nuevos centros de poder, por el establecimiento de alianzas más flexibles y por la mayor participación de los países en vías de desarrollo en la dirección de los asuntos mundiales.

Sólo un peligroso fatalismo podría hacernos suponer que la comunidad internacional habrá de estructurarse mañana conforme a los antiguos esquemas de dominación y que el único sentido posible del cambio es redefinir las esfras de influencia. Considerarlo así, sería enfrentar el porvenir con mentalidad del siglo pasado y condenarse, irremisiblemente, a la dependencia.

Pensamos, por el contrario, que países como los nuestros están llamados a desempeñar una función de mayor significado en el campo de las relaciones internacionales. No únicamente por razones derivadas de su ritmo de crecimiento, de sus riquezas inexpiotadas o de su crecimiento demográfico, sino también por las enormes perspectivas de una acción concertada y por la fuerza moral de una conducta apegada a las normas del derecho de gentes.

Ninguno de nuestros países pretende suscitar oposiciones sistemáticas ni enemistades con nación alguna. Aspiramos, desde posiciones semejantes, a modificar las relaciones hemisféricas en favor de una prosperidad mejor compartida. Sabemos que esta opción incluye modificaciones sustantivas de nuestras relaciones con los demás países del continente pero, también, una decidida ampliación de nuestros contactos con otras áreas del mundo.

Canadá se encuentra en magnífica situación para desempeñar un papel más dinámico en el hemisferio. Deseo reiterar el beneplácito con que mi gobierno ha seguido la política latinoamericana del Canadá, significada recientemente por su ingreso a diversos órganos del sistema regional. Aunque estamos seguros de que su plena participación en la Organización de los Estados Americanos sería más fecunda, respetamos sus razones para incorporarse, por ahora, sólo con el rango de observador permanente.

demander à y être admis, pour le moment, qu'à titre d'observateur permanent.

Qui plus est, nous partageons nombre des doutes que nourrit, à juste raison, le Canada à l'égard de cette Organisation. Nous réalisons parfaitement que, souvent, ses décisions n'ont été qu'apparemment démocratiques et que l'intolérance idéologique l'a fréquemment écartée de ses objectifs réels. Le Mexique a lutté opiniâtrement, et continuera à le faire, pour que notre organisme régional respecte rigoureusement la souveraineté de ses États membres et pour que, parmi les tâches qui lui incombent, il donne une place prépondérante à la coopération économique et sociale.

Les comportements néo-colonialistes et l'injustice internationale ne pourront être sensiblement réduits à court terme. Il existe des inerties et des barrières que nous tarderons à abattre. La meilleure façon de le faire est d'intensifier les échanges et d'unifier les positions des pays dont les intérêts sont similaires.

Le Canada et le Mexique ont adopté durant des années des attitudes semblables face à quelques-unes des plus importantes questions de notre époque. Nos deux pays se soucient en effet de trouver des formules qui permettent d'harmoniser l'essor industriel et la préservation du milieu humain et des ressources naturelles.

La pollution de l'atmosphère, des eaux et de la terre devient une nouvelle servitude lorsqu'elle est imposée par les relations avec les pays les plus industrialisés. Les peuples de moindre développement voient maintenant s'ajouter à leurs lourdes charges une aggression écologique qui porte un préjudice considérable à leur vie, à leur santé et à leur économie.

La souveraineté économique étant une expression de la souveraineté politique, nous affirmons le droit inaliénable des peuples à défendre et à exploiter leurs ressources de base. Nous luttons, en conséquence, pour l'établissement d'un régime de protection internationale du milieu environnant, fondé sur des accords régionaux et mondiaux qui devront tenir compte du droit légitime des États.

Les prétentions légitimes formulées par de nombreux pays en vue d'accroître les limites de leurs eaux territoriales ne font que se multiplier. Le Mexique accorde une attention prioritaire au besoin d'établir une zone d'exploitation exclusivement réservée à l'État riverain.

Nous estimons indispensable que soit institué un nouveau régime maritime fixant avec équité et précision les droits des États riverains, compte tenu des besoins actuels et de la nature des conflits résultant de la capacité d'exploitation par certains pays de leurs richesses et de celles d'autrui.

Je désire souligner devant cette assemblée la satisfaction que procure à mon Gouvernement la concordance de vues croissante entre nos deux pays sur ces sujets et, aussi, l'intérêt qu'il attache au remarquable précédent qu'à institué le Canada en établissant un système de protection et de préservation des espèces marines de la région arctique.

Les normes générales et à caractère d'obligation universelle qui régiront le droit à la mer et la protection de l'environnement devront figurer dans la Charte des Droits et des Devoirs économiques des États, dont la rédaction

Más aún, compartimos muchas dudas que verosímilmente preocupan al Canadá respecto a esa Organización. Estamos conscientes de que, a menudo, sus decisiones sólo en apariencia fueron democráticas y de que la intolerancia ideológica, la desvió frecuentemente de sus propósitos. México ha pugnado invariablemente, y lo seguirá haciendo, porque nuestro organismo regional sea celosamente respetuoso de la soberanía de sus Estados miembros y porque, entre sus tareas, ocupe un lugar preponderante la coopéración económica y social.

Les actitudes neocolonialistas y la injusticia internacional no se reducirán sensiblemente a corto plazo. Hay inercias y barreras que tardaremos en superar. La mejor manera de hacerlo es ampliando los intercambios y unificando las posiciones entre países con intereses semejantes.

Canadá y México han tenido, durante años actitudes similares en algunas de las cuestiones más importantes de esta época. A nuestros dos países preocupa, por ejemplo, encontrar las fórmulas que permitan armonizar el crecimiento industrial y la preservación del medio humano y de los recursos naturales.

La contaminación de la atmósfera, de las aguas y de la tierra, se convierte en una nueva servidumbre cuando es impuesta por las relaciones con países más industrializados. A las pesadas cargas que soportan los pueblos de menor desarrollo, se suma ahora la agresión ecológica que lesiona gravemente su vida, su salud y su economía.

La soberanía económica es una de las expresiones de la soberanía politica. Por eso afirmamos el derecho inalienable de todos los pueblos a la defensa y a la explotación de sus recursos básicos. Pugnamos, en consecuencia, por el establecimiento de un régimen de protección internacional al medio ambiente, conformado por acuerdos regionales y mundiales que toman en cuenta el legítimo derecho de los Estados.

Es creciente y legítima la pretensión de muchos países por extender los límites del mar territorial. México otorga una atención prioritaria a la necesidad de establecer una zona de explotación exclusiva para el Estado ribereño.

Estimamos indispensable la estructuración de un nuevo régimen marítimo que fije con equidad y precisión los derechos de los Estados ribereños, considerando las necesidades contemporáneas y la naturaleza de los conflictos que suscita la potencialidad de algunas naciones para explotar sus propias riquezas y las ajenas.

Deseo subrayar, ante esta asamblea el beneplácito con que ve mi gobierno la creciente afinidad de nuestros dos países sobre estos temas. Asimismo, el interés con que México contempla el valioso precedente sentado por Canadá al determinar un sistema de protección y preservación de las especies marítimas que habitan la región ártica.

Las normas generales y universalmente obligatorias que regirían, tanto el derecho del mar como el de la protección del medio ambiente, deberán contenerse en la Carta de los Deberes y Derechos Económicos de los

a été confiée par les Nations Unies à un groupe de quarante pays qui s'y emploient en ce moment.

Lorsqu'il a proposé l'adoption de ce document par la communauté internationale à la IIIe Conférence sur le Commerce et le Développemnt, le Mexique a spécifié ceux des principes d'équité qui dérivent de la lutte menée par les peuples du Tiers Monde et qui sont les conditions indispensables à la coexistence harmonieuse entre les États.

Dans un monde interdépendant, le problème crucial des pays en voie de développement consiste à donner un sens nouveau à leurs échanges économiques croissants. Nous insistons pour que le système général de préférences qui, après de pénibles négociations, a été approuvé par la CNUCED soit énergiquement appliqué.

Les avantages commerciaux proportionnels aux degrés de développement ne constituent pas seulement un considérable stimulant pour la participation de nos pays aux grands marchés mondiaux. Ils contribuent aussi à accélérer de façon appréciable, l'industrialisation de vastes régions du globe et favorisent l'instauration de changements internes dans les pays peu avancés, lesquels mèneront à une plus juste répartition internationale du travail.

Sans le contrôle des principaux processus économiques, l'État ne peut préserver l'autonomie de ses décisions politiques, ce qui explique le souci généralisé d'une étude et d'une réglementation des modalités qui régissent les investissements étrangers et le transfert des connaissances technologiques.

Au stade d'évolution qu'ont atteint le Canada et le Mexique, cette question a une importance décisive. Presque simultanément, ces deux pays ont entrepris des recherches systématiques sur les effets que peut avoir une concentration excessive de technologie et de capitaux étrangers et ont adopté, ou sont en train de le faire, des mesures pour réviser les conditions de participation de ces facteurs à la vie économique.

Le Congrès de l'Union mexicain a approuvé, ces jours derniers, une loi qui encourage les investissements nationaux et réglemente les apports de capitaux étrangers. Reflet des diverses étapes de notre effort nationaliste, cette ordonnance invoque d'anciennes dispositions selon lesquelles la participation étrangère n'est pas admise aux chapitres stratégiques de notre économie; définit les secteurs de l'activité économique pour lesquels les capitaux étrangers doivent être minoritaires; établit les instruments techniques et les facultés qui permettront de restreindre, d'orienter ou, le cas échéant, d'accroître les afflux financiers en vue de les ajuster à nos propres objectifs de développement; enfin, interdit l'acquisition d'entreprises mexicaines qui fonctionnent d'une façon satisfaisante.

Notre politique en la matière a été complétée par une autre loi pour l'enregistrement du transfert de la technologie ainsi que l'usage et l'exploitation des brevets et des marques. En pleine indépendance, nous utiliserons et accepterons la technologie dans la mesure où elle coïncide avec les objectifs de notre politique économique. Essayons de mettre un terme aux pratiques ou aux stipulations qui limitent les exportations, entravent l'essor de méthodes adéquates, élèvent le prix de la production ou constituent des obstacles à notre développement autonome. En résumé, nous voulons faire de la technologie un instrument de progrès, et non une méthode de sujétion.

Estados que ahora se formula por un grupo de cuarenta países por encomienda de las Naciones Unidas.

Al proponer en la III Conferencia sobre Comercio y Desarrollo la adopción de este documento por la comunidad internacional, México delineó aquellos principios de equidad derivados de la lucha emprendida por los pueblos del Tercer Mundo y que constituyen requisitos básicos para una convivencia armónica entre los Estados.

En un mundo interdependiente, el problema estratégico para los países en vías de desarrollo consiste en reorientar el sentido de sus crecientes intercambios económicos. Insistimos en que el sistema general de preferencias, aprobado tras penosas negociaciones por la UNCTAD, alcance pleno vigor.

Las ventajas proporcionales en el comercio según los grados de desarrollo no sólo representan un valioso estímulo para la participación de nuestros países en los grandes mercados. Lo es también para acelerar la industrialización en vastas regiones del planeta y para auspiciar cambios internos en los países rezagados que conduzcan a una más justa división internacional del trabajo.

El control del Estado sobre los principales procesos económicos es condición necesaria para mantener la autonomía de sus decisiones políticas. A ello se debe la preocupación generalizada por estudiar y regular las modalidades de la inversión extranjera y de la absorción de conocimientos tecnológicos.

En el grado de evolución de Canadá y México este tema tiene una importancia decisiva. De modo casi simultáneo, ambos países han iniciado investigaciones sistemáticas sobre los efectos de una excesiva concentración de capital y tecnología foránea, y adoptaron o están en vías de adoptar, medidas para reordenar la participación de estos factores en la vida económica.

El Congreso de la Unión de mi país ha aprobado, en días pasados, la Ley que promueve la inversión doméstica y regula las extranjeras. Esta legislación, refleja las distintas etapas de nuestro esfuerzo nacionalista. Recoge antiguas disposiciones, según las cuales no admitimos la participación extranjera en renglones estratégicos de nuestra economía. Define, además, las actividades económicas en que el capital foráneo tiene que ser minoritario. Establece los instrumentos técnicos y las facultades que permitirán restringir, orientar, o en su caso alentar, los flujos financieros para ajustarlos a nuestros propios objetivos de desarrollo. Evita, en fin, que se adquieran empresas mexicanas que estén funcionando eficientemente.

Otra ley para el registro de la transferencia de tecnología y el uso y explotación de patentes y marcas, complementa nuestra política en esta materia. Con un criterio de independencia, utilizaremos y aceptaremos la tecnología en la medida en que se ajuste a las finalidades de nuestra política económica. Procuramos eliminar prácticas o estipulaciones que limiten la exportación, impidan el desenvolvimiento de métodos propios, encarezcan la producción o signifiquen obstáculos a nuestro desarrollo autónomo. Queremos, en suma, que la tecnología sea instrumento de progreso, no método de sujeción.

Il existe sur le marché mondial de nombreuses sociétés qui ont accumulé une considérable somme d'expériences. On ne peut contester la portée des changements et des progrès scientifiques dus à leur apparition. Leur surface économique dépasse celle de nombreux pays et leur ingérence dans les affaires nationales préoccupe même les grands pays industrialisés.

Nous n'admettons pas pour autant que leur action s'exerce en marge de la souveraineté ou au détriment des besoins et des aspirations des peuples. Nous voulons tirer parti de leurs apports positifs, pour le bien commun de ces entreprises et de notre population. Nous ne nous intéressons pas à la promotion d'un progrès industrialisé apparent qui ne profiterait qu'à de grands consortiums entièrement étrangers à nos objectifs nationaux.

En tant que pays aux ressources de capital et aux connaissances technologiques insuffisantes, nous souhaitons que les entreprises étrangères collaborent à un processus de développement dont la vocation est avant tout sociale et favorisent notre intégration dynamique aux marchés mondiaux.

Nous luttons pour que notre progrès ne soit pas le simple reflet d'une influence métropolitaine. Les centres de décision doivent être maintenus dans l'ordre nationale; sinon, nous aboutirions à la négation de l'indépendance et nous nous écarterions des objectifs du développement. Peu de pays sont aussi bien placés que le Canada pour comprendre ce principe si simple qui, l'heure venue, s'avère d'une telle complexité pour beaucoup d'entre eux.

Le Mexique appuierait énergiquement toute initiative visant à l'élaboration d'un Code que devront obligatoirement respecter les sociétés transnationales, qui régirait leurs activités et servirait de principe directeur aux législations intérieures des États. Nous avons là une tâche nécessaire et constructive à laquelle nos deux pays pourraient collaborer de façon coordonnée.

Notre époque connaît la réapparition d'un vigoureux nationalisme économique, aux caractéristiques distinctes de celles des étapes antérieures. Il s'agissait, alors, de conquérir le droit d'appliquer réellement les facultés conférées par la souveraineté; de revendiquer la propriété de la terre et des ressources de base; de procéder à des réformes de structure indispensables qui devaient mettre fin à un passé féodal et ouvrir la voie à la société industrielle.

Les changements auxquels je me réfère ont été le fait de mouvements populaires, souvent violents, ou de prises de positions politiques intérieures qui ont provoqué de profondes scissions. Lors de leur mise en application, des pays comme le nôtre se sont vus rejeter de la communauté des nations et ont dû lutter dans l'isolement.

Le nationalisme d'aujourd'hui, contrairement à celui d'hier, est aussi un internationalisme. Il suppose une plus étroite collaboration entre les peuples qui ont les mêmes besoins et les mêmes aspirations. Il représente un effort pour faire coïncider les intérêts de pays divers et hétérogènes et pour les défendre solidairement à l'échelon mondial.

Nous savons, en outre, qu'une prise de position nationaliste exclusivement orientée vers l'extérieur manque de réalisme. Le véritable nationalisme—celui que professent le Mexique et le Canada—est un effort d'intégration et de coordination sociale qui peut être jaugé d'après la

Existen numerosas corporaciones en el mercado mundial que han acumulado una cuantiosa experiencia. Es inobjetable la importancia de los cambios y avances científicos que su aparición ha llevado consigo. Sus dimensiones superan las de muchos países y su intromisión en asuntos internos preocupa incluso a las grandes naciones industrializadas.

No aceptamos que su actuación quede al margen de la soberanía o vaya en detrimento de las necesidades y aspiraciones de los pueblos. Queremos aprovechar sus aportaciones positivas, en beneficio de ellas mismas y de nuestra población. No nos interesa fomentar un progreso industrial aparente que sólo favorezca a grandes consorcios desvinculados de nuestras metas nacionales.

Como país con insuficientes recursos de capital y conocimientos tecnológicos, deseamos que las empresas extranjeras cooperen en un proceso de desarrollo con sentido social y que propicien nuestra incorporación dinámica a los mercados mundiales.

Pugnamos porque nuestro progreso no sea mero reflejo de una influencia metropolitana. Los centros de decisión deben permanecer en el ámbito nacional. Lo opuesto conduce a la negación de la independencia y a la desviación de los objetivos del desarrollo. Pocos países estarán tan capacitados como Canadá para entender este principio tan simple y que, al propio tiempo, resulta tan complicado para muchos.

México apoyaría, resueltamente, cualquier iniciativa para la elaboración de un Código de observancia obligatoria que regule la actuación de las empresas transnacionales y que sirva como pauta a las legislaciones internas de los Estados. He aquí una tarea necesaria y constructiva en la que nuestros dos países podrían colaborar de manera coordinada.

Renace en nuestra época un vigoroso nacionalismo económico con caracteres distintos al de etapas anteriores. Se trataba, entonces, de conquistar el uso efectivo de los derechos fundamentales que derivan de la soberanía; de reivindicar la propiedad de la tierra y de los recursos básicos; de efectuar reformas indispensables de estructura que cancelaran un pasado feudal y abrieran el camino a la sociedad industrial.

Los cambios a que me refiero surgieron de movimientos populares, a menudo violentos, o de definiciones políticas internas que causaron hondas divisiones. Al ejecutarlas, países como el nuestro, se vieron aislados de la comunidad de naciones y hubieron de luchar en la soledad.

El nacionalismo de hoy, a diferencia del de ayer, es también un internacionalismo. Supone un fortalecimiento de vínculos entre pueblos que tienen semejantes necesidades y aspiraciones. Representa un esfuerzo por hacer coincidentes los intereses de diversos y heterogéneos países y por defender los solidariamente a escala mundial.

Sabemos, además, que una afirmación nacionalista formulada exclusivamente hacia el exterior, carece de sustento real. El verdadero nacionalismo; el que México y Canadá practican, es un esfuerzo de integración y de coordinación social. Su medida es el grado de cohesión

cohésion intérieure d'une communauté, l'entente qui règne entre ses membres, leurs conditions de vie égalitaires et leur participation effective aux tâches communes.

Messieurs les membres du Parlement,

M. le Premier ministre,

La puissance militaire et économique des nations n'est pas le seul facteur qui influe sur le cours de l'histoire. L'autorité morale, l'intelligence créatrice, l'esprit révolutionnaire et le courage politique des nations petites et moyennes sont à l'origine de quelques-unes des grandes transformations de l'humanité.

Les structures traditionnelles cèdent sous l'impact d'idées nouvelles et de situations inédites. Le devoir de toutes les nations, et plus particulièrement des nations jeunes telles que le Canada et le Mexique, est d'observer le sens des changements et de militer pour la création d'une société propre à satisfaire les aspirations universelles à une paix qui serait l'expression de la justice sociale, de la concorde et de la coopération entre tous les peuples de la terre.

Tout en vous remerciant, au nom du Mexique, du généreux accueil qui m'a été réservé, je forme des vœux pour que dure l'amitié qui unit nos nations et pour que le Canada conserve toujours l'esprit altier qui lui a permis de conquérir son immense territoire et qui, aujourd'hui, lui permet d'avancer sur la voie de la démocratie, du progrès et du bien-être partagé.

[*Français*]

L'hon. Lucien Lamoureux (président de la Chambre des communes): J'invite madame le Président du Sénat à remercier le Président du Mexique.

[*Traduction de l'anglais*]

L'hon. Muriel McQueen Fergusson (Président du Sénat): Monsieur le Président, monsieur le Premier ministre, monsieur l'Orateur, Excellences, Messieurs les sénateurs et les députés, Mesdames et Messieurs, c'est un privilège pour moi de dire au nom de mes collègues au Parlement du Canada que nous apprécions vivement cette occasion d'entendre, au cours d'une réunion commune, vos propos réfléchis qui éveillent en nous de profondes résonances. Je puis vous assurer qu'ils seront très instructifs non seulement pour les gens qui les ont entendus ici aujourd'hui, mais pour les milliers de Canadiens qui auront l'occasion de les lire.

Excellence, vous savez sans doute que des réunions communes de nos deux Chambres sont assez rares. En effet, ce n'est qu'à l'occasion d'événements exceptionnels et importants que le Sénat et la Chambre des communes se réunissent comme aujourd'hui. Mais quelle meilleure occasion que la visite du distingué Président de notre voisin et ami nord-américain, le Mexique?

A une époque troublée comme la nôtre, un événement comme celui-ci souligne l'importance d'échanges amicaux entre les pays, surtout entre ceux qui sont aussi étroitement unis que les nôtres par les liens indestructibles de l'histoire et de la géographie.

Bien que nos pays soient géographiquement si près l'un de l'autre, il faut dire, malheureusement, que les Canadiens ne sont pas assez renseignés sur votre pays, et je suis à peu près sûre que le Canada est également inconnu de la plupart de vos compatriotes. L'expansion

interna de una comunidad, el entendimiento entre sus integrantes, las condiciones de igualdad en que viven y su incorporación efectiva en las tareas comunes.

Honorables Miembros del Parlamento,

Sr. Primer Ministro:

El poderío militar y económico de las naciones no son los únicos factores que influyen en el curso de la historia. La autoridad moral, la inteligencia creadora, la capacided revolucionaria y la determinación política de pequeños y medianos países están en el origen de algunas de las grandes transformaciones de la humanidad.

Las estructuras tradicionales ceden bajo el impacto de nuevas ideas y de nuevas realidades. El deber de todas las naciones, pero especialmente de jóvenes naciones como Canadá y Mexico, es advertir el sentido del cambio y propugnar la creación de una sociedad que satisfaga las aspiraciones universales de una paz que sea expresión de la justicia social y de la coopéración entre todos los pueblos de la tierra.

Al agradecer, en nombre de México la hospitalidad de que disfruto, hago votos por la amistad que une a nuestras naciones y porque Canadá mantenga siempre el altivo espiritu con que conquistó su enorme territorio y que le permite, ahora, avanzar por el camino de la democracia y del bienestar compartido.

[*Traducción del francés*]

El Excmo. Sr. Lucien Lamoureux (Presidente de la Cámara de los Comunes): Invito a la Señora Presidente del Senado a que dé las gracias al Presidente de México.

[*Traducción del inglés*]

La Excma. Sra. Muriel McQueen Fergusson (Presidente del Senado): Sr. Presidente, Sr. Primer Ministro, Sr. Presidente de la Cámara, Sus Excelencias, Senadores, Miembros de la Cámara de los Comunes, señoras y señores. Es para mí un honor hablar en nombre de mis colegas del Parlamento de Canadá y hacer saber cuán calurosamente apreciamos esta oportunidad de escuchar sus palabras consideradas y reflexivas en esta reunión conjunta. Puedo asegurarle que, no sólo quienes han podido escucharle hoy, sino muchos millares de canadienses, tendrán la oportunidad de leerlas y apreciarlas.

Su Excelencia sabe que las reuniones conjuntas de ambas Cámaras no son frecuentes. Tan sólo en ocasiones muy significativas y poco corrientes, como la de hoy, el Senado y la Cámara de los Comunes se reúnen juntas. En verdad, qué ocasión podría ser máa adecuada para tal reunión que la visita del distinguido Presidente de nuestro vecino y amigo de América del Norte, México.

En un mundo inestable como el de hoy, este hecho subraya la importancia de intercambios amistosos entre los países, especialmente entre países tan estrechamente vinculados como lo están nuestros dos países por lazos históricos y geográficos inseparables. A pesar de la proximidad geográfica de nuestros países, es lamentable el hecho de que, por lo general, los canadienses no conocen bastante el país de ustedes, y tempo que, para la mayoría de sus paisanos, Canadá es también poco conocido. Sin embargo, la expansión del turismo está haciendo mayores

du tourisme augmente les contacts cependant, car il paraît qu'en 1971—ce sont les chiffres les plus récents que j'aie pu me procurer—15,000 Mexicains ont visité le Canada et 101,000 Canadiens sont allés au Mexique.

Les Canadiens qui reviennent de chez vous nous disent qu'il y a d'excellentes raisons pour lesquelles nos compatriotes séjournent de plus en plus longtemps dans votre pays. L'accueil des Mexicains est chaleureux et amical, disent-ils, votre climat est salubre, le paysage est céleste, votre cuisine c'est du feu et votre eau-de-vie attise la flamme. Il suffit de l'entendre dire pour qu'une femme de mon âge se sente rajeunie.

Espérons que votre mémorable visite au Canada favorisera grandement les contacts à tous les niveaux entre le Mexique et le Canada, ainsi que le développement d'une compréhension et d'intérêts mutuels.

[*Traduction de l'espagnol*]

M. le Président, votre présence et celle de Son Excellence madame Echeverria a été un grand honneur pour nous.

[*Traduction de l'anglais*]

Nous sommes aussi fort honorés de la présence en cette enceinte des membres distingués de votre suite.

Permettez-moi de vous dire, monsieur le Président ainsi qu'à tous les membres de votre suite, que nous sommes heureux de vous compter parmi nous aujourd'hui.

Monsieur le Président, mes collègues du Sénat et de la Chambre des communes voudraient aussi vous exprimer leurs remerciements les plus sincères pour la remarquable allocution que vous venez de prononcer. Nous avons été profondément impressionnés de l'éloquence avec laquelle vous avez parlé de liens anciens et d'événements possibles dans l'avenir. Pour nous tous ici, il est évident que, s'ils parlent des langues différentes, nos deux pays et nos deux peuples ont pourtant bien des choses en commun.

[*Français*]

Votre visite et vos paroles resserrent les liens qui existent entre nos deux pays.

[*Traduction de l'anglais*]

Les applaudissements enthousiastes avec lesquels mes collègues ont reçu votre message d'amitié et de bonne entente vous auront persuadé du respect et de l'affection que nous portons à vous-même et à votre beau pays. Nous vous exprimons nos souhaits les plus chaleureux de succès au cours de votre visite au Canada et pour le reste du long voyage que vous avez entrepris. A votre retour dans votre pays, monsieur le Président, nous vous prions de transmettre aux membres de votre Congrès les vœux les plus sincères de mes collègues des deux Chambres du Parlement canadien.

M. l'Orateur: Messieurs les députés et les sénateurs, l'assemblée est levée.

estos contactos y las cifras de 1971, año del que pude encontrar estadísticas, muestran que 15.000 mexicanos visitaron Canadá y que 101,000 canadienses visitaron México.

Los canadienses que vuelven de su país nos dicen que existen numerosas y excelentes razones por las que nuestros compatriotas visitan cada vez más su país. Dicen que su pueblo es afectuoso y amistoso, el clima saludable, los paisajes celestiales, la comida de fuego y el aguardiente llama viva. Tan sólo oir esto me hace sentir joven de nuevo.

Esperemos que la memorable ocasión de su visita a Canadá será un paso importante en el fomento de relaciones a todos los niveles entre México y Canadá, así como un mejor entendimiento de nuestros intereses mutuos.

[*Español*]

Senor Presidente, la presencia de Su Excelencia y de la Senora de Echeverria nos hizo un gran honor.

[*Traducción del inglés*]

En este acontecimiento tan importante nos honra, asimismo, la presencia en esta cámara de los distinguidos miembros de su comitiva oficial. Sr. Presidente, permítame decir a Ud. y a todos los miembros de su comitiva que nos es un gran placer tenerles con nosotros en el día de hoy.

Sr. Presidente, mis colegas en el Senado y en la Cámara de los Comunes quisieran igualmente expresarle a Ud. nuestras gracias más sinceras por el discurso tan sobresaliente que nos acaba de pronunciar. Nos ha impresionado sumamente con la elocuencia con que ha hablado de los vínculos de muchos años y de cosas que pudieran ocurrir en el futuro. Nos es muy claro a todos nosotros que aun con la diferencia de idiomas, nuestros dos países y pueblos tienen muchas cosas en común.

[*Traducción del francés*]

Su visita y sus palabras sirven para hacer más estrechos los vínculos que existen entre nuestros dos países.

[*Traducción del inglés*]

El aplauso tan caluroso con el que mis colegas han recibido su mensaje de amistad y buena voluntad, debe seguramente convencerle del aprecio y afecto que sentimos por Ud. y su gran país. Le hacemos llegar nuestros más sinceros votos por el éxito continuo de su visita a Canadá y el resto de su largo viaje. A su regreso a su país, Sr. Presidente, le rogamos extienda a los miembros del Congreso los saludos más sinceros de mis colegas de ambas Cámaras del Parlamento Canadiense.

Sr. Presidente: Miembros de la Cámara y Senadores, se levanta la sesión.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 33

Le mercredi 4 avril 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MAURICE BOURGET, C.P., Président intérimaire.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Desruisseaux,
Eudes,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Greene,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hays,
Hicks,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
Welch,
Williams,
Yuzyk.

Le Greffier au bureau informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour raison majeure.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette,

Que, durant l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Bourget, C.P., préside le Sénat.

La motion d'agrément à ce propos étant mise aux voix, le Greffier déclare qu'elle est adoptée.

En conséquence, l'honorable sénateur Bourget, C.P., prend le fauteuil.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Carter, président adjoint du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déféré le Bill C-148, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Thompson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Denis, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), tendant à la deuxième lecture du Bill C-147, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports.

Après débat,
L'honorable sénateur Prowse propose, appuyé par l'honorable sénateur McElman, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 34

Le jeudi 5 avril 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JOHN M. MACDONALD, Président intérimaire.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Bélisle,
Bonnell,
Boucher,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Desruisseaux,
Eudes,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Greene,
Haig,
Hicks,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Rowe,
Smith,
Thompson,
Welch,
Williams,
Yuzyk.

Le Greffier au bureau informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour raison majeure.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P.,

Que, durant l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Macdonald, préside le Sénat.

La motion d'agrément à ce propos étant mise aux voix, le Greffier déclare qu'elle est adoptée.

En conséquence, l'honorable sénateur Macdonald prend le fauteuil.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Carter, président adjoint du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déféré le Bill C-147, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 10 avril 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill C-148, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable Président intérimaire informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Chef du Cabinet du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président intérimaire comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 5 AVRIL 1973

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérald Fauteux, C.P., le Juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 5 avril, à 5h.45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ESMOND BUTLER,
le Chef du Cabinet du Gouverneur général,

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports.

Après débat,
L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'ho-

norable sénateur Argue, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président intérimaire ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 2 h. 55

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 45

L'honorable Président intérimaire ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Joseph-Honoré-Gérald Fauteux, C.P., Juge en Chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président intérimaire ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 35

Le mardi 10 avril 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Fournier (*De Lanaudière*),	Lafond,	McNamara,
Basha,	Cook,	Fournier (*Madawaska-Restigouche*),	Laing,	Michaud,
Beaubien,	Côté,	Goldenberg,	Laird,	Molgat,
Bélisle,	Croll,	Graham,	Lamontagne,	Molson,
Benidickson,	Davey,	Grosart,	Langlois,	Neiman,
Blois,	Denis,	Haig,	Lapointe,	Norrie,
Bonnell,	Desruisseaux,	Hayden,	Lefrançois,	Paterson,
Boucher,	Eudes,	Heath,	Macdonald,	Petten,
Bourget,	Fergusson,	Hicks,	Manning,	Smith,
Buckwold,	Flynn,	Inman,	Martin,	Sparrow,
Cameron,	Forsey,		McElman,	Stanbury,
Carter,			McGrand,	Thompson,
Choquette,			McIlraith,	Welch.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de l'Office national de l'énergie pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 91 de la *Loi de l'Office national de l'énergie*, chapitre N-6, S.R.C., 1970.

Copies d'un état financier concernant l'exploitation et l'entretien de la ligne du Chemin de fer du Grand Lac des Esclaves pour l'année terminée le 31 décembre 1972, ainsi qu'un état des immobilisations nettes au 31 décembre 1972, conformément à l'article 9, chapitre 56, Statuts du Canada, 1960-1961.

Copies des Ordonnances édictées par le Conseil du Territoire du Yukon lors de sa première session de 1973, conformément à l'article 20(1) de la *Loi sur le Yukon*, chapitre Y-2, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1973-859, en date du 3 avril 1973, approuvant lesdites Ordonnances. (Texte anglais).

Budget d'établissement de la Commission de la Capitale nationale pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, approuvé par le décret C.P. 1973-870, en date du 5 avril 1973.

Rapport ayant trait à l'application de la *Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 41(2) de ladite loi, chapitre F-5, S.R.C., 1970.

Rapport des travaux effectués en vertu de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux* pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 10 de ladite loi, chapitre I-22, S.R.C., 1970.

Texte d'une déclaration faite à la Chambre des communes, le 6 avril 1973, par le ministre des Communications concernant la décision rendue par le Comité des télécommunications de la Commission canadienne des transports sur la demande de hausse des tarifs soumise par la Société Bell Canada.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Laing, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., que le Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Norrie propose, appuyée par l'honorable sénateur Hicks, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports.

Après débat,
L'honorable sénateur Heath propose, appuyée par l'honorable sénateur Lapointe, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Desruisseaux reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat.

Après débat,
L'honorable sénateur Manning, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Graham, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Au nouvel appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 36

Le mercredi 11 avril 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Côté,
Croll,
Denis,
Desruisseaux,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Goldenberg,
Graham,
Greene,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Heath,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Nichol,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Welch,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Hommage est rendu à l'honorable sénateur John Nichol dont la démission du Sénat prendra effet le 19 avril 1973.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Laing, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux».

Après débat,
L'honorable sénateur Welch propose, appuyé par l'honorable sénateur Neiman, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Odonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois pour l'honorable sénateur McIlraith propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat.

Après débat,
L'honorable sénateur Hicks propose, appuyé par l'honorable sénateur Norrie, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 37

Le jeudi 12 avril 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Buckwold,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Côté,
Croll,
Denis,
Desruisseaux,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Goldenberg,
Graham,
Greene,
Grosart,
Haig,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Nichol,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Welch,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un mémoire d'entente entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Mexique, en date du 2 avril 1973, concernant un programme d'échanges de jeunes spécialistes et techniciens.

Copies d'une note diplomatique, en date du 2 avril 1973, concernant une entente consulaire entre le Canada et le Mexique.

L'honorable sénateur Everett dépose sur le bureau ce qui suit:

Copie d'un avis donné par le Sous-ministre adjoint du ministère de la Justice au sujet de questions soulevées par les membres du Comité sénatorial permanent des finances nationales concernant la *Loi n° 1 de 1973 portant affectation de crédits*, Bill C-141.

Ordonné: Que l'avis donné par le Sous-ministre adjoint du ministère de la Justice au sujet de questions soulevées par les membres du Comité sénatorial permanent des finances nationales concernant la *Loi n° 1 de 1973 portant affectation de crédits*, Bill C-141, soit imprimé en appendice aux Débats du Sénat de ce jour.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 12 avril 1973

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget présenté par le président du Comité sénatorial permanent de l'agriculture pour les dépenses proposées dudit Comité de l'agriculture, autorisées par le Sénat le 28 mars 1973, relatif à son examen, de temps à autre, de tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux (Traitements)	$ 27,000
Transport et communications	10,000
Information—Impressions	42,000
Toutes autres dépenses	1,500
	$ 80,500

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à lundi prochain le 16 avril 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Carter reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Laing, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux».

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., pour l'honorable sénateur Welch propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du Sénat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat.

Après débat,
L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Aird attire l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Aird dépose le rapport de la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, en date du lundi, 9 avril 1973.

Ordonné: Que le rapport de la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis soit imprimé en appendice aux Débats du Sénat de ce jour.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 38

Le lundi 16 avril 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Davey,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Grosart,
Hayden,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Neiman,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-170, intitulé: «Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,

L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-172, intitulé: «Loi modifiant le Tarif des douanes», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorablee sénateur McIlraith, C.P., que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,

L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-171, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,

L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministre de l'Industrie et du Commerce présenté en vertu de la *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers* (Partie I, Corporations) pour les périodes financières closes en 1970, conformément à l'article 18(1) de ladite loi, chapitre C-31, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère de l'Industrie et du Commerce, en date du mois d'avril 1973 et intitulé: «Investissements privés et publics au Canada, perspectives de 1973, et estimations d'ordre régional».

Rapport de la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1972, ainsi que les états financiers certifiés par les vérificateurs, conformément à l'article 7(2) de la *Loi sur la Commission canadienne du blé,* chapitre C-12, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société Polymer Limitée, ainsi que les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 12 de la *Loi sur le Conseil de recherches sur les pêcheries,* chapitre F-24, S.R.C., 1970.

Copies d'un document intitulé: «Compte rendu de la situation économique», publié par le ministère des Finances, en date du mois d'avril 1973.

Rapport de la Société de développement du Cap-Breton, ainsi que les états financiers et le rapport des vérificateurs, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton,* chapitre C-13, S.R.C., 1970.

Rapport concernant les exemptions autorisées par le ministre des Transports en vertu de l'article 134 de la *Loi sur la marine marchande du Canada* dans les cas où nul capitaine ou préposé aux douanes ayant le certificat et l'expérience requis n'étaient disponibles, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 134(2) de ladite loi, chapitre S-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Copies d'un exposé du Gouvernement du Canada, en date du mois d'avril 1973 et intitulé «Principes directeurs d'une politique téléinformatique».

La pétition suivante est présentée—

Par l'honorable sénateur Connolly, C.P.,

De Fred Schofield, John Ebbs et d'autres personnes de la ville d'Ottawa, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi annulant l'avis de dissolution de «Centre Amusement Co. Limited», publié dans la Gazette du Canada le 19 juillet 1969.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à demain mardi, le 17 avril 1973, à onze heures de l'avant-midi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Laing, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 39

Le mardi 17 avril 1973

Onze heures de l'avant-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Davey,
Denis,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Hayden,
Hays,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Neiman,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La pétition suivante est lue et reçue:

De Fred Schofield, John Ebbs et d'autres personnes de la ville d'Ottawa, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi annulant l'avis de dissolution de «Centre Amusement Co. Limited», publié dans la Gazette du Canada le 19 juillet 1969.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,
Que le nom de l'honorable sénateur Neiman soit substitué à celui de l'honorable sénateur Everett sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Carter, tendant à la deuxième lecture du Bill C-170, intitulé: «Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-172, intitulé: «Loi modifiant le Tarif des douanes».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Lang, appuyé par l'honorable sénateur Smith, tendant à la deuxième lecture du Bill C-171, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Laing, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures du soir, elle est—

Résolue par l'affirmative 12 h. 40 p.m.

Le Sénat reprend sa séance 5 h. 50 p.m.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Rapports de comités.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-170, intitulé: «Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-172, intitulé: «Loi modifiant le Tarif des douanes», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Hayden, propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-130, intitulé: «Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Bourget, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Aird, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochain séance du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-178, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McIlraith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Davey, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-3, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur van Roggen propose, appuyé par l'honorable sénateur Hays, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Aprés débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à demain mercredi, le 18 avril 1973, à onze heures de l'avant-midi.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 ElizaBeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 40

Le mercredi 18 avril 1973

Onze heures de l'avant-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Boucher,
Bourget,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Davey,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Goldenberg,
Graham,
Hays,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McIlraith,
McNamana,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen,
Williams.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Directeur de la Monnaie royale canadienne de même que le bilan et les relevés certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Sparrow présente au Sénat un Bill S-5, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Sparrow propose, appuyé par l'honorable sénateur Davey, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi le 15 mai 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que le bill C-171, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., que le bill C-170, intitulé: «Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., que le bill C-172, intitulé: «Loi modifiant le Tarif des douanes», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Bourget, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill C-130, intitulé: «Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Bourget, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McIlraith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, que le Bill C-178, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McIlraith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur van Roggen propose, appuyé par l'honorable sénateur Aird, que le Bill C-3, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur van Roggen propose, appuyé par l'honorable sénateur Aird, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 18 AVRIL 1973

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 18 avril, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale des projets de loi.

Veuillez agréer, Madame le Président l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU
Brigadier Général
Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Laing, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi le 15 mai 1973, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 1 h. 15

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 45

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général arrive et prend place sur le Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titre des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant le Tarif des douanes

Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or

Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise

Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations

Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu

Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 41

Le mardi 15 mai 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Hayden,
Hays,
Inman,
Lafond,
Laing,
Lamontagne,
Lang,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
van Roggen,
Walker,
Welch,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

États financiers du Conseil des ports nationaux ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 32 de la *Loi sur le Conseil des ports nationaux*, chapitre N-8, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, ainsi que les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 30 avril 1972, conformément à l'article 33 de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*, chapitre F-13, et des articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Arrêté en conseil C.P. 1973-710, en date du 27 mars 1973, modifiant les Règles régissant la faillite, établies par l'arrêté en conseil C.P. 1954-1976, en date du 16 décembre 1954, modifié conformément à l'article 180(2) de la *Loi sur la faillite*, chapitre B-3, S.R.C., 1970.

Copie d'un rapport provisoire du Comité consultatif de l'assurance-chômage, en date du 16 avril 1973, conformément à l'article 110(4) de la *Loi de 1971 sur l'assurance-chômage*, chapitre 48, Statuts du Canada, 1970, 1971, 1972.

Rapport sur les mesures prises en vertu du *Code canadien du travail*, Partie V (Relations industrielles), pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 170 dudit Code, chapitre L-1, S.R.C., 1970.

Copies d'un document de travail sur la sécurité sociale au Canada, en date du 18 avril 1973, présenté par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Rapport de la Société des transports du nord Limitée, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Budget d'établissement du Conseil des ports nationaux pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1973-977, en date du 12 avril 1973, approuvant ledit budget.

Budget d'établissement de la Société du crédit agricole pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et copie du décret C.P. 1973-1015, en date du 19 avril 1973, approuvant ledit budget.

État détaillé des cautionnements enregistrés au Bureau du Registraire général du Canada, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 32 de la *Loi sur les fonctionnaires publics*, chapitre P-30, S.R.C., 1970.

Copies d'un document exposant la situation au Canada concernant les conventions et recommandations adoptées aux 55e (Maritime) et 56e sessions de la Conférence internationale du Travail, tenue à Genève en octobre 1970 et en juin 1971, respectivement.

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* pour le mois de mars 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Rapport sur l'administration du *Régime d'assistance publique du Canada*, pour l'exercice financier au 31 mars 1972, conformément à l'article 19, chapitre C-1, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Eldorado Nucléaire Limitée et sa filiale Eldorado Aviation Limitée, ainsi que les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Auditeur général concernant l'examen des comptes et états financiers de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 12 de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, chapitre 57, Statuts du Canada, 1907-1908, et des articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport sur le nombre et le montant des prêts consentis aux Indiens en vertu de l'article 70(1) de la *Loi sur les Indiens* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 70(6) de ladite loi, chapitre I-6, S.R.C., 1970.

Copies de documents énonçant la position prise par le fédéral, lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances tenue à Ottawa le 8 mai 1973, au sujet de nouvelles dispositions financières dans le domaine des soins médicaux et de l'enseignement post-secondaire.

Budgets d'établissement et d'exploitation des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 37(2) de la *Loi sur les chemins de fer nationaux du Canada*, chapitre C-10, et l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-976, en date du 12 avril 1973, approuvant lesdits budgets.

Budget d'établissement d'Air Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1973-975, en date du 12 avril 1973, approuvant ledit budget.

Rapport de la Commission du parc international Roosevelt Campobello, y compris les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 7 de la *Loi sur la Commission du parc international Roosevelt Campobello*, chapitre 19, Statuts du Canada, 1964-1965.

Copies de la Convention relative à l'Institut interaméricain des sciences agricoles. Ouverte à la signature à l'Union panaméricaine à Washington, le 15 janvier 1944. En vigueur pour le Canada le 4 novembre 1972.

Copies de la Convention portant création d'un Conseil de coopération douanière (avec annexe). Bruxelles, le 15 décembre 1950. En vigueur le 4 novembre 1952. En vigueur pour le Canada le 12 octobre 1971.

Copies de la Convention douanière relative aux containers et protocole de signature. Fait à Genève, le 18 mai 1956. En vigueur pour le Canada le 7 décembre 1972.

Copies d'un Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement (avec annexes). Fait à Washington, le 8 avril 1959. En vigueur pour le Canada le 3 mai 1972.

Copies d'un Accord pour la sauvegarde mutuelle du secret des inventions intéressant la défense et ayant fait l'objet de demandes de brevet. Signé à Paris, le 21 septembre 1960. En vigueur pour le Canada le 1er septembre 1972.

Copies de la Convention douanière (avec annexe) sur le carnet A.T.A. pour l'admission temporaire de marchandises (Convention A.T.A.). Bruxelles, le 6 décembre 1961. En vigueur pour le Canada le 10 septembre 1972.

Copies de la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale. Monaco, le 3 mai 1967. En vigueur pour le Canada le 22 septembre 1970.

Copies d'un Accord sur le statut du personnel des États-d'origine attaché à un Quartier Général militaire international de l'O.T.A.N., en République fédérale d'Allemagne. Bonn, le 7 février 1969. En vigueur pour le Canada le 29 janvier 1970.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la terminaison des accords relatifs aux installations des communications mondiales des États-Unis à Terre-Neuve. Washington, le 9 mai 1969. En vigueur pour le Canada le 9 mai 1969.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Trinité et Tobago concernant des services aériens commerciaux réguliers. Port of Spain, le 11 août 1970. En vigueur définitivement le 3 novembre 1971.

Copies d'un Accord OTAN sur la communication, à des fins de défense, d'informations techniques. Bruxelles, le 19 octobre 1970. En vigueur pour le Canada le 7 février 1971.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République Dominicaine permettant aux stations radio d'amateur des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers. Saint-Domingue, le 31 mars 1971. En vigueur le 31 mars 1971.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République de Singapour constituant un accord relatif aux investissements canadiens à Singapour et aux garanties de ces investissements de la part du gouvernement canadien par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Kuala Lumpur et Singapour, le 26 et le 30 juillet 1971. En vigueur le 30 juillet 1971.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Italie constituant un accord entre les deux gouvernements pour la formation au Canada de cinquante-deux recrues de l'aviation italienne. Ottawa, le 24 août 1971. En vigueur le 24 août 1971.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Confédération Suisse portant renouvellement de l'Accord de coopération du 6 mars 1958 concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Berne, le 1er décembre 1971. En vigueur le 1er décembre 1971 avec effet rétroactif au 1er août 1971.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Brésil constituant un accord réciproque sur l'exploitation de radio-amateurs. Brasilia, le 6 janvier et le 1er février 1972. En vigueur le 1er février 1972.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Trinité et Tobago afin de permettre aux stations radio d'amateur du Canada et de la Trinité et Tobago d'échanger des messages ou d'autres communications émanant de tierces parties ou destinés à des tierces parties. Port of Spain, le 11 février 1972. En vigueur le 13 mars 1972.

Copies d'un accord entre le gouvernement du Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Vienne, le 21 février 1972. En vigueur le 21 février 1972.

Copies d'un échange de Notes entre les gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique concernant la création à Terre-Neuve d'une installation temporaire de pistage spatial qui se rattacherait au projet Skylab. Ottawa, le 20 décembre 1971 et le 23 février 1972. En vigueur le 23 février 1972.

Copies d'un échange de Notes entre les gouvernements du Canada, de la République d'Islande et du Royaume de Norvège concernant un programme d'observateurs internationaux pour les stations baleinières terrestres situées dans la région de l'Atlantique Nord. Oslo, le 7 avril 1972. En vigueur le 15 avril 1972.

Copies d'un échange de Notes entre les gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique prorogeant d'un an, à compter du 24 avril 1972, l'Accord signé à Ottawa le 24 avril 1970 concernant des privilèges de pêche réciproques à l'égard de certaines parties de leur littoral respectif. Ottawa, le 21 avril 1972. En vigueur le 21 avril 1972.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne modifiant l'accord du 8 juillet 1969 concernant l'utilisation du polygone de recherche Churchill. Ottawa, le 28 avril 1972. En vigueur le 28 avril 1972.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement d'Israël constituant un accord relatif aux investissements canadiens en Israël et aux garanties de ces investissements de la part du gouvernement canadien par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Ottawa, le 1er mai 1972. En vigueur le 1er mai 1972.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Saint Vincent (Antilles britanniques) constituant un accord concernant les investissements canadiens à Saint Vincent assurés par le gouvernement du Canada par son agent, la Société pour l'expansion des exportations. Port of Spain et Kingston (Antilles britanniques), le 27 avril et le 8 mai 1972. En vigueur le 8 mai 1972.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et l'Organisation européenne de recherches spatiales (CERS) concernant la coopération dans le domaine de la technologie spatiale avancée. Neuilly-sur-Seine, le 18 mai 1972. En vigueur le 18 mai 1972.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume des Pays-Bas concernant l'entraînement au Canada d'élèves-pilotes de l'aviation royale des Pays-Bas. Ottawa, le 24 mai 1972. En vigueur provisoirement le 24 mai 1972.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique prorogeant jusqu'au 30 juin 1973 l'Accord du 5 décembre 1952 relatif à la location de certains terrains situés dans les limites de la station de l'A.R.C. à Goose-Bay. Ottawa, le 13 juillet 1972. En vigueur le 13 juillet 1972.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique amendant l'Accord du 9 mars 1959 concernant le tarif des péages de la Voie maritime du Saint-Laurent (avec memorandum d'accord). Washington, le 27 juillet 1972. En vigueur le 27 juillet 1972.

Copies d'un Accord commercial entre le Canada et la Tunisie. Tunis, le 8 août 1972. En vigueur le 8 août 1972.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire au sujet de la vente de blé par le Canada. Ottawa, le 18 août 1972. En vigueur le 18 août 1972.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Guatemala constituant un accord de réciprocité sur l'exploitation des stations de radio d'amateur. Guatemala, le 28 août 1972. En vigueur le 12 septembre 1972.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République d'Italie constituant un accord qui modifie l'accord sur les services aériens selon les dispositions du protocole du 28 avril 1972. Toronto, le 28 août 1972. En vigueur le 28 août 1972.

Copies d'un Accord de commerce entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République des Philippines (avec échange de lettres). Manille, le 29 août 1972. En vigueur le 29 août 1972.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la préservation de la qualité de l'eau dans la section internationale du fleuve Saint-Jean. Ottawa, le 21 septembre 1972. En vigueur le 21 septembre 1972.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement d'Irlande relatif au *Régime de pensions du Canada*. Ottawa, le 21 novembre 1972. En vigueur le 1er janvier 1973.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Libéria constituant un accord relatif aux investissements canadiens au Libéria et aux garanties de ces investissements de la part du gouvernement canadien par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Monrovia, le 24 novembre 1972. En vigueur le 24 novembre 1972.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'État espagnol concernant des relations de pêche entre les deux pays. Ottawa, le 18 décembre 1972. En vigueur le 18 décembre 1972.

Rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 27 septembre 1972, sur une enquête relative aux tissus larges de filaments de polyester, conformément à l'article 9 de la *Loi sur la Commission du textile et du vêtement*, chapitre 39, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 24 janvier 1973, au ministre de l'Industrie et du Commerce, conformément à l'article 19 de la *Loi sur la Commission du textile et du vêtement*, chapitre 39, Statuts du Canada, 1970-1971-1972, concernant les tricots doubles et tricots sur métier chaîne.

Copies d'un contrat entre le gouvernement du Canada et le district d'Abbotsford, Colombie-Britannique, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Rapport sur les opérations du Registraire général du Canada en sa qualité de registraire aux termes de la *Loi sur les syndicats ouvriers*, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 30 de ladite Loi, chapitre T-11, S.R.C., 1970.

Liste des commissions délivrées en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les fonctionnaires publics*, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 4 de ladite Loi, chapitre P-30, S.R.C., 1970.

Budget d'établissement de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1973-1028, en date du 19 avril 1973, approuvant ledit budget.

Copies d'un exposé sur la première conférence tripartite de l'Ontario qui aura lieu les 28 et 29 mai 1973 à l'université Trent, à Peterborough.

Copies de trois lettres, en date des 17 février 1970, 11 mars 1971 et 26 mars 1971, adressées par le ministre des Postes à M. Raymond Parent, secrétaire-général de la Confédération des Syndicats nationaux, au sujet du

transport du courrier à Montréal, entre le 1er juillet 1968 et le 30 juin 1972, tel que demandé par l'honorable sénateur Forsey le 27 mars 1973.

Le Greffier du Sénat dépose sur le bureau le premier rapport de l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés, comme il suit:

Le MARDI 15 mai 1973

En conformité de l'article 87 (2), l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport, comme il suit:

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante et il constate que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards:

De Fred Schofield, John Ebbs et d'autres personnes de la ville d'Ottawa, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi annulant l'avis de dissolution de «Centre Amusement Co. Limited», publié dans la Gazette du Canada le 19 juillet 1969.

Respectueusement soumis.

L'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,
PIERRE GODBOUT.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., présente au Sénat un Bill S-6, intitulé: «Loi concernant la Centre Amusement Co. Limited».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 17 mai 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Sparrow propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, que le Bill S-5, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Welch propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Laing, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux».

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973.

Après débat,
L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 42

Le mercredi 16 mai 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Hayden,
Hays,
Inman,
Lafond,
Laing,
Lamontagne,
Lang,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
van Roggen,
Walker,
Welch,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un communiqué de presse, en date du 8 mai 1973, émis à la suite d'entretiens canado-américains relatifs aux négociations concernant les problèmes de la pêche au saumon du Pacifique.

Ordonné: Que la Motion nº 2, inscrite au nom de l'honorable sénateur Hayden, soit avancée.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier le document intitulé: «Investissements étrangers directs au Canada», déposé au Sénat le lundi 15 mai 1972, et la teneur de tout bill ou toute autre question qui s'y rattachent, avant qu'un tel bill ou question soient soumis au Sénat, et

Que le Comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins dudit examen.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Que l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973, soit avancé.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973.

Après débat,
L'honorable sénateur Lang, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sparrow, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, tendant à la deuxième lecture du Bill S-5, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Manning, C.P., reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Laing, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux».

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur van Roggen attire l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles.

Après débat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier la structure, la politique et le fonctionnement de la Société pour l'expansion des exportations, et à faire rapport à ce sujet.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 43

Le jeudi 17 mai 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Greene,
Grosart,
Inman,
Lafond,
Laing,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
van Roggen,
Walker,
Welch,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Budget des immobilisations de la Monnaie royale canadienne pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1973-1026, en date du 19 avril 1973, approuvant ledit budget.

La pétition suivante est présentée—

Par l'honorable sénateur Phillips,

De The National Dental Examining Board of Canada, de la ville de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa loi constitutive originale et prévoyant des dispositions concernant l'examen que doivent subir tous les dentistes omnipraticiens, dentistes spécialistes, hygiénistes dentaires, dentistes-assistants et auxiliaires de dentisterie, ainsi que leur homologation.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,
Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 22 mai 1973, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,
Que le nom de l'honorable sénateur Buckwold soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Laing, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: «Loi concernant la Centre Amusement Co. Limited»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sparrow, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, tendant à la deuxième lecture du Bill S-5, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence

des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Carter reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam.

Après débat,
L'honorable sénateur Lapointe propose, appuyée par l'honorable sénateur Forsey, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes.

Après débat,
L'honorable sénateur Molgat pour l'honorable sénateur Rowe propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien.

Après débat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 44

Le mardi 22 mai 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Lapointe,	Molson,
Beaubien,	Cook,	Giguère,	Lefrançois,	Norrie,
Bélisle,	Croll,	Goldenberg,	Macdonald,	O'Leary,
Benidickson,	Denis,	Graham,	Macnaughton,	Paterson,
Blois,	Desruisseaux,	Grosart,	Manning,	Petten,
Boucher,	Duggan,	Hayden,	Martin,	Phillips,
Bourget,	Eudes,	Hicks,	McDonald,	Smith,
Buckwold,	Fergusson,	Inman,	McGrand,	Sparrow,
Burchill,	Flynn,	Lafond,	McIlraith,	Stanbury,
Cameron,	Forsey,	Laing,	McLean,	Sullivan,
Carter,	Fournier (*de Lanaudière*),	Laird,	McNamara,	Walker,
Choquette,			Michaud,	Welch,
			Molgat,	Williams.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'une brochure intitulée «Objectifs d'une politique minérale canadienne», déclaration des ministres fédéraux et provinciaux responsables de la politique minérale émise à la suite de leurs réunions à Ottawa en avril 1973.

Rapport concernant le nombre et le montant des prêts consentis aux immigrants en vertu de l'article 65(1) de la *Loi sur l'immigration*, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 65(6) de ladite loi, chapitre I-2, S.R.C., 1970.

Copies d'un mandat du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme, ainsi qu'une liste des membres du Conseil et deux communiqués et une déclaration par le ministre à ce sujet.

Copies de l'Ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres du 23 au 25 mai 1973.

Copies d'une déclaration par le ministre des Communications au sujet des systèmes de télévision à antenne collective et les mesures prises à cet égard par la Régie des services publics du Québec.

La pétition suivante est lue et reçue:

De The National Dental Examining Board of Canada, de la ville de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa loi constitutive originale et prévoyant des dispositions concernant l'examen que doivent subir tous les dentistes omnipraticiens, dentistes spécialistes, hygiénistes dentaires, dentistes-assistants et auxiliaires de dentisterie, ainsi que leur homologation.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Laing, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Laing, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., que le Bill S-6, intitulé: «Loi concernant la Centre Amusement Co. Limited», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Sparrow, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, tendant à la deuxième lecture du Bill S-5, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Sparrow propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent de l'Agriculture.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé au jeudi 14 juin 1973.

Ordonné: Que l'interpellation nº 4, inscrite au nom de l'honorable sénateur Grosart soit avancée.

L'honorable sénateur Grosart attire l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973.

Après débat,
L'honorable sénateur Macnaughton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Que le document intitulé: «Délibérations de la réunion des membres du Comité sénatorial permanent des affaires extérieures et des membres et des hauts fonctionnaires de la Communauté européenne, tenue à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars, 1973», soit imprimé en appendice aux Débats du Sénat de ce jour.

L'honorable sénateur Grosart attire l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur, Benidickson, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 45

Le mercredi 23 mai 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Hayden,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Walker,
Welch,
Williams.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministère de la Consommation et des Corporations pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 10 de la *Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations*, chapitre C-27, S.R.C., 1970.

Le Greffier du Sénat dépose sur le bureau le deuxième rapport de l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés, comme suit:

Le MERCREDI 23 mai 1973.

En conformité de l'article 87(2) du Règlement, l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport, comme suit:

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante et il constate que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards:

De The National Dental Examining Board of Canada, de la ville de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa loi constitutive originale et prévoyant des dispositions concernant l'examen que doivent subir tous les dentistes omnipraticiens, dentistes spécialistes, hygiénistes dentaires, dentistes-assistants et auxiliaires de dentisterie, ainsi que leur homologation.

Respectueusement soumis.

L'Examinateur des pétitions introductives de bills privés.
PIERRE GODBOUT.

L'honorable sénateur Phillips présente au Sénat un Bill S-7, intitulé: «Loi concernant The National Dental Examining Board of Canada».

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973.

Après débat,
L'honorable sénateur Lafond propose, appuyé par l'honorable sénateur Forsey, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973.

Après débat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam.

Après débat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973.

Après débat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 46

Le jeudi 24 mai 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Fournier (*de Lanaudière*),	Laing,	Michaud,
Beaubien,	Cook,	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Laird,	Molgat,
Bélisle,	Côté,	Goldenberg,	Lang,	Neiman,
Benidickson,	Croll,	Graham,	Lapointe,	Norrie,
Blois,	Davey,	Greene,	Lefrançois,	O'Leary,
Bonnell,	Desruisseaux,	Grosart,	Macdonald,	Paterson,
Boucher,	Duggan,	Hicks,	Manning,	Petten,
Buckwold,	Eudes,	Inman,	Martin,	Phillips,
Burchill,	Everett,	Lafond,	McDonald,	Smith,
Cameron,	Fergusson,		McGrand,	Walker,
Carter,	Forsey,		McIlraith,	Welch,
Choquette,			McNamara,	Williams.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport des transactions effectuées en vertu de la Partie II de la *Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 27 de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952.

Rapport de l'Auditeur général à la Chambre des communes pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 61(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, présente son premier rapport, comme suit:

Le JEUDI 24 mai 1973.

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration présente son premier rapport, comme suit:

Votre Comité recommande que, conformément au paragraphe (1) de l'article 43 de la *Loi sur le Sénat et la Chambre des communes*, des cartes de crédit peuvent être délivrées aux sénateurs dans le but de leur permettre de placer des appels téléphoniques interurbains de tout endroit de leur province respective à tout autre endroit de leur province respective, et dans le but de leur permettre de placer des appels téléphoniques interurbains de tout endroit de leur province respective ou de leur résidence, à leur bureau respectif du Parlement et à tout ministère, département ou agence du gouvernement fédéral à Ottawa ou à tout bureau régional d'un ministère, département ou agence du gouvernement fédéral au Canada.

Ce qui précède est ajouté aux services téléphoniques existants accessibles aux membres du Sénat.

Ces règlements entreront en vigueur à l'adoption de ce rapport par le Sénat.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que le rapport soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 29 mai 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le Bill S-7, intitulé: «Loi concernant The National Dental Examining Board of Canada», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Ordonné: Que l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat, soit avancé.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Connolly, C.P., reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat.

Après débat,
L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Everett, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur O'Leary reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973.

Après débat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Buckwold propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à examiner et à faire rapport sur l'utilité que des démarches soient entreprises pour s'assurer que toutes les annonces publicitaires commerciales radiodiffusées et télévisées au Canada soient entièrement produites au Canada, en utilisant la main-d'œuvre canadienne au maximum.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 47

Le mardi 29 mai 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Goldenberg,
Hayden,
Hays,
Heath,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lang,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
van Roggen,
Walker,
Williams.

PRIÈRE.

Hommage est rendu à la mémoire de l'honorable sénateur Rattenbury, décédé le 27 mai 1973.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du texte de la correspondance échangée entre le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et M. Marc Cayer, au sujet des dépenses encourues par ce dernier, pour son rapatriement, ainsi que le texte d'une note interministérielle spécifiant ces dépenses.

Rapport de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de *The Seaway International Bridge Corporation Ltd.*, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport du ministre des Transports concernant l'application de la *Loi sur la sécurité des véhicules automobiles* pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 20 de ladite loi, chaptire 26 (1er Supplément), S.R.C., 1970.

Copies d'une lettre, en date du 13 avril 1973, adressée par le ministre d'État chargé des Affaires urbaines au président du *Metropolitan Board of Commissioners of Police, Toronto, Ontario*, au sujet du collège Rochdale.

Budget d'établissement de La Société des transports du nord Limitée pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1973-1172, en date du 11 mai 1973, approuvant ledit budget.

Rapport du Conseil des ports nationaux, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 32 de la *Loi sur le Conseil des ports nationaux*, chapitre N-8, et des articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapports de l'Administration de pilotage de l'Atlantique de l'Administration de pilotage des Laurentides, de l'Administration de pilotage des Grands Lacs et de l'Administration de pilotage du Pacifique, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 28 de la *Loi sur le pilotage*, chapitre 52, Statuts du Canada 1970-1971-1972.

Copies d'un communiqué émis à l'issue de la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres tenue à Ottawa du 23 au 25 mai 1973.

Copies de l'arrêté en conseil C.P. 1973-1239, en date du 25 mai 1973, qui nomme les commissaires de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et spécifie son mandat, conformément à la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*, chapitre I-13, S.R.C., 1970.

Copies d'un document intitulé: «VIET-NAM: participation à la Commission internationale de contrôle et de surveillance telle qu'envisagée par le Canada du 25 octobre 1972 au 27 mars 1973», ainsi que les notes pour une allocution prononcée à la Chambre des communes par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, sur la participation canadienne à la CICS après le 31 mai 1973.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,
Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il demeure ajourné jusqu'à jeudi prochain le 31 mai 1973, à deux heures de l'après-midi.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Que les notes pour une allocution prononcée à la Chambre des communes par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, sur la participation canadienne à la CICS après le 31 mai 1973, déposées aujourd'hui, soient imprimées en appendice aux Débats du Sénat de ce jour.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Phillips, appuyé par l'honorable sénateur Smith, tendant à la deuxième lecture du Bill S-7, intitulé: «Loi concernant The National Dental Examining Board of Canada».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de

l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du premier rapport du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le rapport soit adopté maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart, attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Desruisseaux reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles.

Après débat,
L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Au nouvel appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-177, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les juges», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain le 5 juin 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 48

Le jeudi 31 mai 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Goldenberg,
Hastings,
Hays,
Heath,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lang,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat que, conformément à l'article 112, le Greffier du Sénat a déposé sur le bureau un état détaillé de ses recettes et dépenses pour l'année financière 1972-1973.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que les comptes du Greffier soient déférés au Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du mandat de la Commission d'enquête nommée pour examiner l'ensemble du programme de sécurité des pénitenciers situés dans la Région du Québec par rapport au programme de sécurité national du Service canadien des pénitenciers ainsi qu'un communiqué, en date du 16 mai 1973, à ce sujet.

Rapport du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 13 de la *Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social,* chapitre N-9, S.R.C., 1970.

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* pour le mois d'avril 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Copies du texte d'une lettre personnelle du ministre des Affaires étrangères de la Zambie au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en date du 28 mai 1973.

Rapport de l'examen actuariel du Compte de prestations de décès des forces régulières au Fonds du revenu consolidé au 31 décembre 1970, conformément à l'article 40 de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes,* chapitre C-9, S.R.C., 1970.

Rapport sur l'examen actuariel du Compte de pension de retraite des Forces canadiennes au Fonds du revenu consolidé au 31 décembre 1970, conformément à l'article 27 de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes,* chapitre C-9, S.R.C., 1970.

Extrait des Procès-verbaux de la réunion du Comité sénatorial permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, tenue le jeudi 31 mai 1973, contenant les révisions des traitements d'une certaine catégorie d'employés du Sénat. (Texte anglais).

L'honorable sénateur Goldenberg, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déféré le Bill S-6, intitulé: «Loi modifiant le Centre Amusement Co. Limited», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 31 mai 1973.

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget supplémentaire présenté par le président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles pour les dépenses proposées dudit Comité des affaires juridiques et constitutionnelles concernant l'examen du système de libération conditionnelle du Canada, déféré par le Sénat audit Comité des affaires juridiques et constitutionnelles pour examen et rapport le 5 février 1973. Ledit budget supplémentaire se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux (Traitements)	$30,090
Transport et communications	950
Information et impressions	40,000
Toutes autres dépenses	853
	$71,893

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Smith, du Comité sénatorial permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 31 mai 1973.

Le Comité sénatorial permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget présenté par le président du Comité sénatorial permanent des finances nationales pour les dépenses proposées dudit Comité des finances nationales aux fins d'examiner et d'étudier les mesures législatives et autres

questions qui lui seront déférées, autorisé par le Sénat le 15 mars 1973. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux (Traitements)	$ 4,000
Information—Impressions	22,000
Toutes autres dépenses	100
	$26,100

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Michaud, président suppléant du Comité sénatorial permanent de l'agriculture, auquel a été déféré le Bill S-5, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Sparrow propose, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que les noms des honorables sénateurs McElman et McGrand soient substitués à ceux des honorables sénateurs McDonald et McNamara sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent de l'agriculture.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 5 juin 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat.

Après débat,
L'honorable sénateur Molgat pour l'honorable sénateur McIlraith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Sparrow reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973.

Après débat,
L'honorable sénateur Lafond propose, appuyé par l'honorable sénateur Heath, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973.

Après débat,

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Neiman, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel, de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 49

Le mardi 5 juin 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,	Cook,	Goldenberg,	Macdonald,	O'Leary,
Beaubien,	Denis,	Graham,	Manning,	Paterson,
Blois,	Desruisseaux,	Greene,	Martin,	Petten,
Bonnell,	Fergusson,	Grosart,	McElman,	Phillips,
Boucher,	Flynn,	Hays,	McGrand,	Prowse,
Bourget,	Fournier	Hicks,	McIlraith,	Rowe,
Cameron,	(*de Lanaudière*),	Lafond,	McNamara,	Smith,
Carter,	Fournier	Laing,	Michaud,	Sparrow,
Choquette,	(*Restigouche-*	Langlois,	Molgat,	Stanbury,
Connolly	*Gloucester*),	Lapointe,	Molson,	Williams,
(*Ottawa-Ouest*),	Gélinas,	Lefrançois,	Norrie,	Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport sur les opérations du Compte du fonds des changes, y compris le rapport de l'Auditeur général sur la vérification du compte, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément aux articles 17 et 18(2) de la *Loi sur la monnaie et les changes,* chapitre C-39, S.R.C., 1970.

Rapport de la Télésat Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1972, y compris les comptes et états financiers certifiés par les vérificateurs, conformément à l'article 37 de la *Loi de la Télésat Canada,* chapitre T-4, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 9 mai 1973, sur une enquête relative aux serviettes et aux tissus pour serviettes de coton-éponge, conformément à l'article 9 de la *Loi sur la Commission du textile et du vêtement,* chapitre 39, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Copies de documents relatifs à l'institution et au mandat d'un Conseil consultatif de la condition de la femme ainsi que quelques notes biographiques concernant les membres du Conseil, y compris une déclaration par le ministre du Travail, en date du 31 mai 1973.

Copies d'un document intitulé: «Revue des comptes de l'État pour l'année financière 1972-1973», publié par le ministère des Finances.

Rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 27 de la *Loi d'Air Canada,* chapitre A-11, S.R.C., 1970.

Rapport des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 40 de la *Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada,* chapitre C-10, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,
Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à jeudi prochain le 7 juin 1973, à deux heures de l'après-midi.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Sparrow propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, que le Bill S-5, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, que le Bill C-177, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les juges», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Que la motion inscrite au nom de l'honorable sénateur Martin, C.P., soit avancée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre,

(i) sachant que, comme le stipule la Loi sur les langues officielles, les langues française et anglaise ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada;

sachant qu'il incombe aux ministères et organismes du gouvernement du Canada de veiller à ce que, conformément à ladite loi, le public puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles; tout en

reconnaissant que les fonctionnaires devraient pouvoir, en règle générale, et sujet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles relatives aux services à donner au public, accomplir leurs fonctions au sein du gouvernement du Canada dans la langue officielle de leur choix;

reconnaisse et approuve par les présentes les principes suivants en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés;

(1) les postes qui sont considérés, dans les circonstances actuelles, comme exigeant la connaissance et l'usage du français et de l'anglais seront d'abord identifiés et ensuite désignés comme bilingues au cours de la période se terminant le 31 décembre 1978;

(2) les postes où l'anglais est une exigence essentielle du travail seront également identifiés, de même que les postes où le français est essentiel et ceux où le français ou l'anglais peuvent être utilisés au choix;

(3) une connaissance du français et de l'anglais est un des éléments constitutifs du mérite dans la sélection des candidats aux postes bilingues;

(4) les concours aux postes bilingues seront ouverts tant aux candidats bilingues qu'aux candidats unilingues qui ont officiellement indiqué leur volonté de devenir bilingues;

(5) les concours aux postes unilingues continueront d'être ouverts aux candidats unilingues ou bilingues qui satisfont aux exigences linguistiques de l'emploi;

(6) tout titulaire unilingue d'un poste bilingue peut choisir d'entreprendre une formation linguistique et de devenir bilingue, ou d'être muté à un autre poste dont le salaire maximal est le même que celui du poste dont il était titulaire; ou encore, s'il devait refuser une telle mutation, de conserver son poste même si celui-ci a été désigné comme bilingue;

(7) les employés qui, le 6 avril 1966, avaient à leur crédit dix années consécutives de service dans la Fonction publique fédérale et qui y ont travaillé de façon continue depuis, auront droit de postuler n'importe quel poste qui a été identifié en vue d'être désigné ultérieurement comme bilingue sans avoir à indiquer leur volonté de devenir bilingues;

(8) les unilingues francophones et les unilingues anglophones à l'extérieur de la Fonction publique qui expriment leur volonté de devenir bilingues peuvent postuler des postes bilingues faisant l'objet de concours publics;

(9) la formation linguistique sera offerte, à même les fonds publics, aux fonctionnaires unilingues ainsi qu'aux personnes venant de l'extérieur de la Fonction publique qui sont nommées à des postes bilingues;

approuve en outre que le gouvernement du Canada, et, en particulier, le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés; et

(ii) approuve enfin que des mesures soient prises, après consultation auprès des représentants des employés, visant à augmenter l'utilisation de la langue française à tous les niveaux de la Fonction publique, en augmentant, là où c'est possible, le nombre des unités de langue française, en intensifiant les efforts de recrutement de la Commission de la Fonction publique, en offrant des programmes de formation en français et en élaborant avec les gouvernements de la province de l'Ontario et du Québec, des projets visant à rehausser le caractère bilingue de la Région de la capitale nationale, facilitant ainsi la réalisation, dans le cadre du principe du mérite de l'objectif visant à assurer la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophone et francophone.

Après débat,

L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washing-

ton, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes.

Après débat,
L'honorable sénateur Norrie propose, appuyée par l'honorable sénateur Hicks, que la suite du débat sur l'interprétation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 50

Le jeudi 7 juin 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Goldenberg,
Graham
Grosart,
Hays,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Prowse,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du relevé requis aux termes de la *Loi sur l'assurance des anciens combattants* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 18(2) de ladite loi, chapitre V-3, S.R.C., 1970.

Copies du relevé requis aux termes de la *Loi sur l'assurance des soldats de retour au pays* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 17(2) de ladite loi, chapitre 54, Statuts du Canada, 1920, modifié en 1951.

L'honorable sénateur Goldenberg du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déféré le Bill S-7, intitulé: «Loi concernant The National Dental Examining Board of Canada», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,
Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 12 juin 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,
Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue mercredi prochain, le 13 juin 1973 en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et le Comité sénatorial permanent des finances nationales et que ces comités aient le pouvoir de tenir leurs réunions durant la séance du Sénat de ce jour.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Que l'Ordre n° 4 de l'Ordre du jour inscrit au nom de l'honorable sénateur Flynn, C.P., soit avancé.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre,

(i) sachant que, comme le stipule la Loi sur les langues officielles, les langues française et anglaise ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada;

sachant qu'il incombe aux ministères et organismes du gouvernement du Canada de veiller à ce que, conformément à ladite loi, le public puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles; tout en

reconnaissant que les fonctionnaires devraient pouvoir, en règle générale, et sujet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles relatives aux services à donner au public, accomplir leurs fonctions au sein du gouvernement du Canada dans la langue officielle de leur choix;

reconnaisse et approuve par les présentes les principes suivants en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés;

(1) les postes qui sont considérés, dans les circonstances actuelles, comme exigeant la connaissance et l'usage du français et de l'anglais seront d'abord identifiés et ensuite désignés comme bilingues au cours de la période se terminant le 31 décembre 1978;

(2) les postes où l'anglais est une exigence essentielle du travail seront également identifiés, de même que les postes où le français est essentiel et ceux où le français ou l'anglais peuvent être utilisés au choix;

(3) une connaissance du français et de l'anglais est un des éléments constitutifs du mérite dans la sélection des candidats aux postes bilingues;

(4) les concours aux postes bilingues seront ouverts tant aux candidats bilingues qu'aux candidats unilingues qui ont officiellement indiqué leur volonté de devenir bilingues;

(5) Les concours aux postes unilingues continueront d'être ouverts aux candidats unilingues ou bilingues qui satisfont aux exigences linguistiques de l'emploi;

(6) tout titulaire unilingue d'un poste bilingue peut choisir d'entreprendre une formation linguistique et de devenir bilingue, ou d'être muté à un autre poste dont le salaire maximal est le même que celui du poste dont il était titulaire; ou encore, s'il devait refuser une telle mutation, de conserver son poste même si celui-ci a été désigné comme bilingue;

(7) les employés qui, le 6 avril 1966, avaient à leur crédit dix années consécutives de service dans la Fonction publique fédérale et qui y ont travaillé de façon continue depuis, auront droit de postuler n'importe quel poste qui a été identifié en vue d'être désigné ultérieurement comme bilingue sans avoir à indiquer leur volonté de devenir bilingues;

(8) les unilingues francophones et les unilingues anglophones à l'extérieur de la Fonction puplique qui expriment leur volonté de devenir bilingues peuvent postuler des postes bilingues faisant l'objet de concours publics;

(9) la formation linguistique sera offerte, à même les fonds publics, aux fonctionnaires unilingues ainsi qu'aux personnes venant de l'extérieur de la Fonction publique qui sont nommées à des postes bilingues;

approuve en outre que le gouvernement du Canada, et, en particulier, le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés; et

(ii) approuve enfin que des mesures soient prises, après consultation auprès des représentants des employés, visant à augmenter l'utilisation de la langue française à tous les niveaux de la Fonction publique, en augmentant, là où c'est possible, le nombre des unités de langue française, en intensifiant les efforts de recrutement de la Commission de la Fonction publique, en offrant des programmes de formation en français et en élaborant avec les gouvernements de la province de l'Ontario et du Québec, des projets visant à rehausser le caractère bilingue de la Région de la capitale nationale, facilitant ainsi la réalisation, dans le cadre du principe du mérite de l'objectif visant à assurer la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophone et francophone.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cook, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, tendant à la deuxième lecture du Bill C-177, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les juges».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973.

Après débat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 51

Le mardi 12 juin 1973

Huit heures du soir.

L'honorable **MURIEL McQUEEN FERGUSSON** Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Hastings,
Hayden,
Hicks,
Kickham,
Laing,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Molson,
Neiman,
O'Leary,
Phillips,
Prowse,
Rowe,
Smith,
Stanbury,
van Roggen,
Walker,
Welch,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-133, intitulé: «Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 14 juin 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président présente au Sénat—

Un rapport supplémentaire du Greffier du Sénat concernant la Déclaration des qualités requises sous le rapport des biens exigés des sénateurs, comme suit:

OTTAWA, le 12 juin 1973.

Madame,

Conformément à la motion adoptée par le Sénat le 21 février 1973, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-jointe une liste supplémentaire des membres du Sénat qui ont renouvelé la Déclaration des qualités requises sous le rapport des biens.

J'ai l'honneur d'être,
Madame,
Votre obéissant serviteur,

Le Greffier du Sénat,

ROBERT FORTIER.

L'honorable Muriel McQueen Fergusson,
Président du Sénat.

L'honorable sénateur Kickham

Ordonné: Que le rapport soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'une publication du ministère des Finances, intitulée: «Règlement de l'impôt sur le revenu proposé au sujet des bénéfices de fabrication et de transformation», en date du 28 décembre 1972.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à jeudi prochain le 14 juin 1973, à deux heures de l'après-midi.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., que le Bill S-7, intitulé: «Loi concernant The National Dental Examining Board of Canada», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Molgat appuyé par l'honorable sénateur Langlois.

Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue mercredi prochain, le 13 juin 1973 en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et le Comité sénatorial permanent des finances nationales et que ces comités aient le pouvoir de tenir leurs réunions durant la séance du Sénat de ce jour.

Après débat,
Avec la permission du Sénat,
Sur motion de l'honorable sénateur Langlois pour l'honorable sénateur Molgat l'ordre est rayé et la motion retirée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Quil soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Quil soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'avis donné aujourd'hui avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Cameron attire l'attention du Sénat sur la récente visite d'un groupe d'hommes d'affaires canadiens en Tanzanie, au Kenya et en Afrique du sud.

Après débat,
L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 52

Le jeudi 14 juin 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha, Beaubien, Bélisle, Boucher, Bourget, Buckwold, Burchill, Carter, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Cook, Côté, Denis, Deschatelets, Desruisseaux, Duggan, Fergusson, Flynn, Forsey, Fournier (*de Lanaudière*), Giguère, Goldenberg, Graham, Hicks, Kickham, Laing, Langlois, Lapointe, Lawson, Lefrançois, Macdonald, Macnaughton, Martin, McDonald, McIlraith, McLean, McNamara, Molson, Neiman, O'Leary, Paterson, Phillips, Prowse, Smith, van Roggen, Walker, Welch, Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission de la Fonction publique du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 45 de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*, chapitre P-32, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission de la Fonction publique sur la délégation de Pouvoirs en matière de personnel pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 45 de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*, chapitre P-32, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission de la Fonction publique sur les postes ou les personnes soustraits à l'application de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 45 de ladite loi, chapitre P-32, S.R.C., 1970.

Copies d'une déclaration, en date du 13 juin 1973, annonçant une seconde étape d'aménagement de pistes cyclables dans la région de la Capitale nationale, ainsi que des copies d'une brochure intitulée: «À pied dans la Capitale nationale», publiée par le ministère d'État aux Affaires urbaines.

Copies des rapports provinciaux, intitulés: «Programme fédéral-provincial de coopération pour la promotion du bilinguisme dans le domaine de l'éducation aux niveaux pré-universitaires», datés du mois de mai 1973, publiés par le Secrétariat d'État.

L'honorable sénateur Goldenberg, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déféré le Bill C-177, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les juges», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., pour l'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, autorisé à examiner la structure, la politique et le fonctionnement de la Société pour l'expansion des exportations et à en faire rapport, dépose le rapport dudit comité à ce sujet.

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour, pages 224 à 236*).

L'honorable sénateur Connolly, C.P., pour l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., que le rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour fins d'études à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 19 juin 1973, à deux heures de l'après-midi.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Bourget, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le Bill C-133, intitulé: «Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Bélisle pour l'honorable sénateur Walker, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Phillips, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer

la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente visite d'un groupe d'hommes d'affaires canadiens en Tanzanie, au Kenya et en Afrique du sud,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie et l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Au nouvel appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., pour l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable Laing, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner et étudier tous bills émanant des propositions budgétaires ayant trait à l'impôt sur le revenu en anticipation desdits bills présentés au Sénat, ou toutes autres questions à ce sujet; et

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins dudit examen.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

(*Voir p. 222*)

Le MERCREDI 30 mai 1973.

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a, conformément à l'Ordre de renvoi du 16 mai 1973, étudié la structure, la politique et le fonctionnement de la Société pour l'expansion des exportations et soumet la transcription de ses délibérations à ce sujet comme rapport au Sénat.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
SALTER A. HAYDEN.

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Témoignages

Ottawa, le mercredi 30 mai 1973

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 9 h 30 pour étudier la structure, la politique et le fonctionnement de la Société pour l'expansion des exportations et faire rapport à ce sujet.

Le sénateur Salter A. Hayden (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, notre première tâche ce matin est de nous renseigner le plus possible sur les activités de la Société pour l'expansion des exportations. Il s'agit là, vous vous en souvenez, d'un ordre de renvoi spécial de notre Comité, et nous avons parmi nous des représentants de la Société, dont M. H. T. Aitken que nous connaissons bien.

Monsieur Aitken, la parole est à vous. Après une brève déclaration préliminaire, vous pourriez nous indiquer les objectifs et le fonctionnement de la Société à qui nous avons affecté des crédits. Nous aimerions savoir ce que vous en pensez vous-même et la durée probable de ces crédits.

M. H. T. Aitken, président de la Société pour l'expansion des exportations: Monsieur le président et honorables sénateurs, la Société pour l'expansion des exportations a succédé à l'ancienne Société d'assurance des crédits à l'exportation dont l'établissement remontait à 1945. La Société d'assurance des crédits à l'exportation et la Société pour l'expansion des exportations assurent toutes deux contre le risque de non-paiement des acheteurs étrangers. Nous assurons les crédits à l'exportation de même que les comptes à recevoir sur l'étranger. C'est là, la première de nos fonctions.

En deuxième lieu, nous finançons de grands projets d'immobilisation à l'étranger requérant des crédits à long terme; autrement dit, des crédits de plus de cinq ans. Les banques à charte canadiennes prêtent d'ordinaire pour une durée n'excédant pas cinq ans, mais quand il s'agit de prêts d'une durée de plus de cinq ans, disons sept, huit, dix ou quinze ans, il n'y a d'autres sources de financement que la Société pour l'expansion des exportations qui avance des prêts pour les grands projets d'immobilisation à l'étranger, quand l'acheteur désire se procurer au Canada des biens de capital importants.

La troisième fonction que nous remplissons est d'assurer les investissements à l'étranger. Si une société canadienne veut établir une succursale, disons, au Mexique, nous pouvons l'assurer contre les risques politiques que courent ses investissements à l'étranger. Nous pouvons l'assurer contre l'expropriation ou la confiscation de ses biens ou encore contre l'impuissance où elle serait de transférer ses profits ou de rapatrier son capital.

En ce qui a trait à l'assurance, en 28 ans, nous avons assuré des exportations pour un montant de 4 milliards 500 millions de dollars et nous avons un modeste solde créditeur; autrement dit, nous n'avons rien coûté aux contribuables. Nos revenus tirés des primes, moins les pertes nettes et les frais, nous laissent avec un solde créditeur. Nous disposons d'une réserve équivalant à environ 2 p. 100, de notre passif courant.

En ce qui a trait au financement à long terme, le montant des contrats de financement signés excède le milliard et nous n'avons pas de mauvaises créances. Il nous a fallu consentir à quelques roulements, mais notre solde est créditeur.

Nous prêtons à des taux d'intérêt compétififs, mais nous essayons d'effectuer des prêts qui rapportent plus que ce qu'il nous en coûte. Dans nos prêts à long terme, nous essayons d'obtenir ½ de 1 p. 100 de plus que ce qu'il en coûte à notre société pour se procurer l'argent. Nous empruntons au Fonds du revenu consolidé au taux établi tous les trimestres par le ministre des Finances. Le taux des emprunts que nous contractons auprès du Trésor est d'un peu moins de 6 p. 100 et la moyenne du taux des prêts que nous consentons dépasse un peu 7 p. 100. Nous réalisons donc un bénéfice d'environ 1 p. 100. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à environ ¼ de 1 p. 100.

Nous avons conclu environ 145 accords de financement avec quelque 40 pays. Pour nous, il n'y a pas de différence entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés; nous prêtons partout. Nous avons prêté au Royaume-Uni tout comme nous avons prêté au Chili. Nous prêtons à n'importe quel pays si nous sommes convaincus qu'il a un projet viable, où les biens de production du Canada peuvent être vendus selon des modalités compétitives et où le prix, la qualité et la livraison de l'équipement vendu sont compétitifs au niveau international. Nous n'avançons pas de fonds simplement pour faire des affaires; les crédits que nous avançons visent à favoriser les ventes des exportateurs et des fabricants canadiens de biens d'équipement.

En ce qui a trait à l'assurance sur les investissements étrangers, le plafond est fixé à 150 millions de dollars et nous n'assurons que—il s'agit ici d'une décision du gouvernement dont il n'est pas fait mention dans la loi—les investissements dans les pays en voie de développement; autrement dit, dans les pays dont le nom figure sur la liste dite DAC—du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Nous ne pourrions assurer un investissement fait en France ou en Allemagne, mais nous pouvons le faire s'il s'agit du Brésil ou du Mexique. Le plafond du passif que peut accepter la société dans le domaine de l'assurance des crédits à l'exportation est de 1 milliard de dollars, répartis comme il suit: 500 millions autorisés par le conseil d'administration et 500 millions sur directives du gouvernement;

nous sommes donc le «bureau de poste» qui achemine les demandes de ce dernier. Les ventes de blé faites au pays du Rideau de fer sont acheminées par la Société pour l'expansion des exportations compte tenu du plafond de 500 millions de dollars du gouvernement.

En 28 ans, nous avons payé quelque 22 millions de dollars de créances et nous en avons recouvré quelque 16 millions. Les pertes nettes se chiffrent donc à 6 millions de dollars. Comme je vous l'ai dit, si vous prenez notre revenu tiré des primes, moins les pertes de 6 millions de dollars, moins les frais d'exploitation, vous vous rendrez compte que nous avons encore un solde créditeur.

Le plafond pour les prêts à long terme était de 850 millions de dollars et le Bill C-3, que le Sénat a adopté le 18 avril, le porte à 1 milliard 500 millions de dollars. Nous étudions présentement des projets qui pourraient porter le montant total des contrats signés à 1 milliard 400 millions et 1 milliard 500 millions de dollars. Mais ce plafond aux termes de la loi, vise des obligations de clients ou d'emprunteurs étrangers. Le montant des contrats que nous pouvons signer excède naturellement de beaucoup 1 milliard 500 millions de dollars, parce que cette limite porte sur les obligations que nous remettent les emprunteurs étrangers et, à l'heure actuelle, ce total se situe entre 700 et 800 millions de dollars, de sorte que nous avons encore une certaine latitude.

Voilà en résumé ce que nous faisons.

Le président: Y a-t-il des questions?

Le sénateur Flynn: Je n'ai pas très bien compris la procédure que vous suivez quand il s'agit d'investissements par des emprunteurs étrangers. J'avais l'impression que la transaction se faisait, disons, avec un fabricant local qui transférait à la société son contrat ou sa créance et qu'alors l'emprunt était consenti aux manufacturiers locaux.

M. Aitken: Le prêt est consenti à l'emprunteur étranger. Nous prêtons, disons, à la société PTT, le réseau de téléphone et de télégraphe de la Turquie. La Turquie envoie alors une commande à la campagnie Northern Electric et quand cette dernière livre les marchandises, nous en acquittons la facture au nom de la Turquie. Puis nous acceptons des billets des Turcs qui nous remboursent sur une période de dix ou douze ans.

Le sénateur Flynn: Je croyais que vous transigiez en premier lieu avec un fabricant local.

M. Aitken: Nous transigeons avec un fabricant local quand il accorde le crédit. C'est alors qu'il bénéficie de notre assurance. Si l'acheteur étranger ne le paie pas, nous le remboursons alors à 90 p. 100. Il s'agit bien d'une assurance. Lorsqu'il s'agit d'un financement à long terme, nous prêtons l'argent à l'acheteur étranger. Puis, au nom de l'acheteur, nous payons au comptant l'exportateur canadien.

Le sénateur Walker: Quelle mesure prenez-vous si quelqu'un refuse de rembourser un prêt? Avez-vous quelque garantie de remboursement? Ce n'est pas chose facile que de poursuivre quelqu'un au Chili.

M. Aitken: Pour ce qui est du Chili, ce pays a cherché à faire des arrangements avec les pays du monde entier, quand il s'est trouvé en difficulté avec sa balance des paiements. Au Canada, nous avons consenti à un roulement de la dette du Chili du 1er novembre 1971 jusqu'au 31 décembre 1972. Durant cette période, il a dû acquitter des versements à l'aide de prêts faits à des emprunteurs du pays pour une valeur d'environ trois millions de dollars.

Le sénateur Walker: Vous voulez dire que le gouvernement a été forcé de payer?

M. Aitken: Non, l'emprunteur. Le gouvernement a dû avancer les fonds pour effectuer le transfert, mais les emprunteurs au Chili—il y en a trois, notamment Industrias Forestalies, une industrie de pâte et papier, le deuxième, une société connue sous le nom de C.M.P.C., soit le vocable espagnol qui désigne un fabricant de boîtes en carton, et le troisième, une société de produits chimiques—ont emprunté de l'argent à la SDE pour acheter des biens d'équipement au Canada. Du 1er novembre 1971 au 31 décembre 1972, le total de leurs obligations se chiffrait à 3 millions de dollars. Ils peuvent payer, mais le Chili est à court de devises. Voilà pourquoi il a demandé au monde d'accepter un roulement pour différer une partie de ces obligations. De fait, nous y avons consenti pour deux sur trois millions de dollars. Le Chili nous a donc versé 1 million en espèces et nous avons consenti à un roulement de 2 millions de dollars, étant entendu qu'il ne ferait aucun versement d'ici deux ans et qu'il aurait cinq ans pour acquitter les deux autres millions.

Le sénateur Walker: Autrement dit, vous n'avez aucune sécurité ni aucune garantie et il n'existe aucune procédure que vous puissiez invoquer pour obtenir le remboursement des prêts en cours?

M. Aitken: Ce n'est pas tout à fait ça, monsieur le sénateur.

Le sénateur Walker: C'est précisément la question que je pose. Pourriez-vous y répondre, je vous prie?

M. Aitken: Dans le cas de la société Industrias Forestales, S.A., nous avons la garantie de CORFO, soit la Corporacion de Fomento de la Produccion, qui est la banque d'expansion industrielle du Chili. Si l'Industrias Forestales S.A. ne peut acquitter son dû, nous faisons appel à CORFO qui règle la dette. Cela s'est produit au début de l'emprunt en 1961. Nous avions la garantie de CORFO dans cette affaire. Nous avons cherché à obtenir la meilleure garantie qui soit, de sorte que, si l'emprunteur ne peut faire les remboursements voulus, nous nous adressons au gouvernement ou à un organisme d'État ou encore à la banque centrale. Nous cherchons toujours à obtenir la meilleure garantie pour chaque prêt que nous consentons.

Le sénateur Walker: C'est bien la réponse à la question que j'ai posée. Tous les prêts que vous consentez sont appuyés sur une garantie, n'est-ce pas?

M. Aitken: Grosso modo, oui. Je dirais dans 90 p. 100 des cas.

Le sénateur Walker: C'est bien la question que j'ai posée.

Le sénateur Flynn: On a fait mention quelque part—je ne sais pas où et je ne sais pas qui—du fait que votre société finançait l'achat par le Venezuela de vieux avions du ministère de la Défense nationale. Pourriez-vous nous donner quelques renseignements à ce sujet?

M. Aitken: Comme vous le savez, le ministère de la Défense nationale avait acheté des avions du type CF-5. Je crois comprendre qu'on ne les utilise pas tous et certains étaient en excédent. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a réussi à intéresser le gouvernement du Venezuela à l'achat de ces avions. La SDE n'a pas été mise sur pied pour financer simplement diverses ventes de matériels désuets ou excédentaires. Nous sommes censés financer de nouveaux biens de production vendus à l'étranger et cela pour créer des emplois au Canada. Nous avons dit que, s'il y avait une nouvelle commande d'avions équivalant à la vente projetée, nous financerions cette vente en considérant les transactions comme le financement d'une nouvelle production, l'une compensant l'autre.

En fait, c'est précisément ce que nous avons fait. Nous avons financé la vente de ces avions au Venezuela et, grâce à ces fonds, la Corporation commerciale canadienne, agissant au nom du ministère de la Défense nationale, a passé des commandes auprès de Canadair pour une valeur équivalente ou, je crois, pour un peu plus que la valeur de ces avions. La plainte de l'Auditeur général dans son rapport annuel portait sur le fait que la CCC, la Corporation commerciale canadienne, en plaçant une telle commande, n'a pas d'abord demandé l'approbation du Parlement. Cela, bien entendu, ne nous concernait pas; nous avons financé la vente. Si je donne à une société un chèque et que ses dirigeants filent au Mexique, je ne puis rien y faire.

Le sénateur Flynn: Bien sûr, lorsqu'il y a un surplus, le gouvernement le vend à l'enchère; le produit de la vente doit être déclaré, ne peut être utilisé par un ministère quelconque, ni affecté à ses besoins sans l'approbation du Parlement. Voilà probablement la plainte de l'Auditeur général, si je comprends bien.

M. Aitken: Je crois que c'était bien cela.

Le sénateur Buckwold: Pourriez-vous nous dire combien de demandes ont été rejetées et les circonstances qui ont motivé ces rejets?

M. Aitken: Il est assez difficile de dire combien de demandes ont été rejetées parce que la procédure qui est généralement suivie par un exportateur consiste à nous téléphoner en premier lieu pour nous dire: «J'envisage une vente à tel ou tel pays. Ce pays est-il admissible à vos prêts?» Nous pouvons alors répondre oui ou non. Quelquefois, un cas marginal se présente. La vente est peut-être très attrayante et, dans ce cas, nous pourrions être persuadés de prêter à un pays dont la solvabilité n'est pas hors de doute. Si le pays est admissible, l'exportateur dira dans sa demande: «Nous voulons vendre des locomotives», ou peut-être un poste satellite ou des navires, une marchandise clairement susceptible d'être financée par nous et alors nous consentirons. Si l'exportateur déclare qu'il veut vendre des écrous et des boulons, nous ne le finançons pas; nous ne finançons que les biens d'équipement.

D'abord, le pays doit être admissible, puis, la marchandise. Nous demandons alors quel est le projet, s'il est rentable, si des études de faisabilité ont été faites pour démontrer que le projet, s'il est réalisé, pourra s'autofinancer. Nous devons aussi nous informer si le pays en est un où nous avons la certitude d'être payés, si ses rentrées de devises sont telles que nous sommes raisonnablement convaincus que nous serons payés durant la période du crédit. N'importe lequel de ces points peut mettre fin aux discussions. L'affaire peut ne jamais arriver au stade où nous recevons une demande en règle pour le financement. Il est réellement assez difficile de dire jusqu'à quel point les demandes ont été rejetées.

Le sénateur Buckwold: Lorsque ce stade est atteint, la plupart seraient acceptables?

M. Aitken: Oui, monsieur.

Le sénateur Buckwold: Outre le financement, qu'est-ce qui rendrait un pays inadmissible?

M. Aitken: Seules les considérations financières, en autant que le projet soit rentable et que le matériel soit acceptable.

Le sénateur Buckwold: Je pensais au pays. Avez-vous une liste des pays admissibles? C'est ce que j'ai compris un peu plus tôt. Qu'est-ce qui rend un pays admissible?

M. Aitken: Sa solvabilité et sa capacité, de payer; je ne m'inquiète pas du tout d'idéologie.

Le sénateur Buckwold: Cela ne fait aucune différence?

M. Aitken: Aucune.

Le sénateur Lang: Est-ce le cas présentement pour l'Inde au sujet de tous les biens d'équipement?

M. Aitken: Non. Nous avons financé des projets en Inde qui totalisent 120 millions de dollars.

Le sénateur Lang: On me dit qu'il existe certaines injonctions contre l'exportation vers l'Inde de certains bien à crédit. N'est-ce pas exact?

M. Aitken: Je crois que c'est vrai, mais nous n'avons aucune responsabilité ou intérêt à ce sujet. Nous disons à l'exportateur que bien que nous soyons prêts à financer une transaction, il doit obtenir lui-même le permis d'exportation, s'il en faut. Le fait que nous consentons à financer une transaction ne signifie pas du tout que le gouvernement approuve cette exportation. Si un permis est requis, l'exportateur doit s'adresser aux autorités responsables du ministère de l'Industrie et du Commerce et au ministère des Affaires extérieures.

Je crois qu'il existe un comité interministériel chargé de surveiller la délivrance des permis d'exportation; il n'a rien à voir avec la Société pour l'expansion des exportations. Notre approbation d'une exportation donnée ne signifie pas que le gouvernement l'approuve en vertu des règlements qui régissent l'octroi, de permis d'exportation.

Le sénateur Lang: En ce qui concerne votre expérience au sujet des mauvaises créances et l'influence qu'elles peuvent avoir sur le volume de vos prêts, il doit y avoir un moyen par lequel vous rattachez les mauvaises créances et le commerce de banque au montant global de vos prêts; en outre, comment votre expérience se compare-t-elle à celle d'un prêteur ordinaire, une banque par exemple?

M. Aitken: Nous avons signé des contrats s'élevant à plus d'un milliard de dollars. Nous avons consenti à reconduire des prêts et nous n'avons pas de mauvaises créances jusqu'ici; nous n'avons rien perdu jusqu'ici. Je parle maintenant du financement à long terme. Comme je vous l'ai dit, dans le domaine de l'assurance des crédits à l'exportation, nous avons eu des réclamations de 22 millions de dollars.

Dans le financement à long terme, nous n'avons aucune mauvaise créance, mais nous avons consenti à reconduire des prêts de 26 millions de dollars sur un total d'un milliard. De ces 26 millions, 6 millions ont été remboursés jusqu'ici, de sorte qu'environ 20 millions, qui étaient dus durant le terme du prêt, ont été reportés à des échéances ultérieures. Nous l'avons fait pour l'Inde; pour le Pakistan; une fois pour le Libéria pour un montant d'un million et demi de dollars; pour le Chili; pour les Philippines; et la dernière fois pour l'Égypte.

Le sénateur Lang: Diriez-vous que votre expérience en matière de mauvaises créances a été meilleure que celle d'un prêteur ordinaire?

M. Aitken: Franchement, vous ne pouvez pas faire de comparaison, parce que le prêteur ordinaire consent des prêts jusqu'à 2, 3, 4, ou 5 ans. Nos prêts sont faits pour une période de 8 à 10 ans, variant entre 7 ans en général et un maximum de 15 ans, de sorte que la moyenne se situe entre 10 et 12 ans. Vous ne pouvez donc pas comparer réellement ce que nous faisons. Je crois que notre expérience a été remarquable.

Le sénateur Lang: Je veux tout simplement savoir si vous remplissez vos fonctions convenablement étant donné votre si bonne expérience?

M. Aitken: Oh!

Le sénateur Lang: Prenez-vous les risques que vous êtes censés prendre? Êtes-vous trop prudents? Êtes-vous dans un domaine où nous devrions recourir au prêteur ordinaire?

M. Aitken: Nous sommes peut-être trop prudents, mais je ne le crois pas. Comme je l'ai dit plus tôt, nous essayons de prêter là où le projet est rentable, pour des exportations de biens d'équipement et lorsque l'acheteur peut payer. Quelquefois, ce dernier élément est une question de jugement. Nous n'aimons pas prêter de l'argent lorsqu'il est évident qu'on ne nous remboursera pas et j'espère que nous ne l'avons jamais fait.

Le sénateur Lang: Votre expérience ne vous indiquerait-elle pas que vous êtes trop prudents quant à l'approbation des prêts? Si vous avez des résultats si favorables, prenez-vous les risques qui ont motivé votre création?

M. Aitken: Sénateur, c'est là une bonne question. Nous ne le croyons.pas. En passant, si je puis expliquer certaines des procédures, comme je l'ai fait plut tôt à un sénateur assis, au loin, à ma gauche, voici comment on procède: le pays est-il admissible? Le projet l'est-il aussi? Est-il rentable? Une fois que nous avons recueilli tous les renseignements voulus, nous nous présentons à notre conseil pour lui recommander la position à prendre. Il arrive que nous recommandions de ne pas faire quelque chose; parfois c'est le contraire. Dans la plupart des cas, d'après notre expérience, le conseil nous appuie.

Notre conseil est composé de 12 membres—7 de la Fonction publique et 5 du secteur privé. Il se réunit une fois par mois pour étudier les demandes de prêts des exportateurs et des emprunteurs étrangers. Il se peut que nous n'ayons pas fait toutes les affaires que nous aurions pu. Mais, il se peut aussi que si nous avions fait ces affaires, nous aurions peut-être subi plus de pertes. Nous n'essayons pas de subventionner les exportations; nous essayons vraiment de sortir quittes en fin de compte. Dans le domaine de l'assurance des crédits à l'exportation, nous sommes sortis quittes; nous avons même réalisé un petit surplus. Dans celui du financement à long terme, notre solde créditeur est élevé, mais encore une fois, nous avons ces 20 millions de dollars dont nous avons prolongé l'échéance. S'ils sont remboursés, nous continuerons à afficher un solde favorable, mais dans le cas contraire, nous devons les consider comme une perte. Nous espérons n'avoir pas à le faire.

Le sénateur Lang: Je me demande si je pourrais vous poser une autre question? Dans le domaine des exportations étrangères, je suppose que, fondamentalement, vous concurrencez vos homologues sur les marchés mondiaux.

M. Aitken: Oui, monsieur.

Le sénateur Lang: Pour beaucoup de ces prêts, savez-vous que le taux d'intérêt est celui qu'on appelle le taux artificiel? Il y a d'autres facteurs qui, de fait, rendent le taux d'intérêt de votre concurrent moindre que le vôtre. Si mes connaissances ont une valeur quelconque, je crois que les prêts à un taux artificiel, comme le font certains pays, sont un dispositif concurrentiel efficace contre les exportations canadiennes, et c'est une pratique qui est loin d'exister, comme vous le dites. Il se peut très bien que nous perdions des affaires à cause du facteur du taux d'intérêt concurrentiel entre vous-même et, disons, votre contrepartie au Royaume-Uni, en France ou ailleurs. Aimeriez-vous faire des observations à ce sujet?

M. Aitken: Monsieur le président, l'observation du sénateur est très juste. La seule réponse que je puisse lui donner est que, d'après notre expérience, l'acheteur étranger décide ce qu'il veut acheter. Il s'en va alors à travers le monde chercher les meilleures conditions, comparant un pays à l'autre, essayant d'obtenir des prix, des taux d'intérêt et des services concurrentiels, puis il revient acheter de la personne qu'il avait tout d'abord en vue. Donc, s'il est vrai que d'autres pays se servent du taux d'intérêt dit artificiel, il n'y a aucun doute que si le taux qu'ils cotent est de 5½ p. 100 et que l'argent coûte 8 p. 100, la différence de 2½ p. 100 est incorporé au prix, parce qu'ils ne pourraient tout simplement pas continuer à subventionner sans arrêt leurs exportations. En fin de compte. il existe des organismes internationaux de protection telles que l'accord GATT, où des pratiques telles que nous avons discutées sont mal vues et discutées ouvertement au niveau international. Je crois que, dans l'ensemble, la SEE du Canada est concurrentielle quant aux prix, à la qualité et à la livraison, aussi bien qu'aux taux d'intérêt et aux conditions de crédit.

Notre taux de prêt le moins élevé a été de 6 p. 100. Tous les taux d'intérêt avant la création de la SEE—c'est-à-dire avant octobre 1969—étaient de 6 p. 100, alors que l'argent coûtait 4½, 5 et 5½ p. 100. Depuis lors, comme vous le savez, les taux d'intérêt ont monté et bien que nous essayions de prêter à des taux d'intérêt supérieurs à celui du coût de l'argent, nous avons, à l'occasion et à cause de la concurrence internationale, prêté à des taux inférieurs au coût de l'argent mais, en moyenne, notre rendement est d'un peu plus de 7 p. 100 et notre coût légèrement inférieur à 6 p. 100. Notre solde est donc créditeur.

Le sénateur Flynn: Ce que vous coûte l'argent est-il déterminé par le gouvernement?

M. Aitken: Oui, monsieur, en général; c'est-à-dire qu'environ 90 p. 100 de ce que nous avons emprunté et prêté a été l'argent du Trésor, mais nous sommes allés sur le marché.

Le sénateur Flynn: Comment le gouvernement fixe-t-il son taux?

M. Aitken: Si je comprends bien, le ministère des Finances établit le taux qu'il impose aux sociétés de la Couronne qui empruntent à un huitième pour cent au-dessus de ce que l'argent lui coûte, pour une période déterminée. Les échéances sont d'un à cinq ans, de cinq à dix ans, de dix à quinze ans et de quinze à vingt ans, et ils fixent un taux d'intérêt pour chaque catégorie.

Le président: Monsieur Aitken, la question du sénateur Lang semble avoir soulevé certains points, en ce qui me concerne. Vous parlez de la concurrence du crédit international—c'est-à-dire que d'autres pays et organismes internationaux cherchent à prêter de l'argent dans différents domaines, et vous faites la même chose. Si je comprends bien, vous vous limitez lorsque vous prêtez de l'argent, disons à l'Inde, par rapport à la production et aux autres besoins du Canada?

M. Aitken: Oui.

Le président: Les autres organisations internationales ne font-elles pas la même chose?

M. Aitken: C'est exact, monsieur, elles le font. Seulement pour vous donner un exemple de la concurrence qui existe de nos jours, à cause de la dévaluation du dollar américain et du dollar canadien qui suit le cours du dollar américain de très près et à cause de la réévaluation des monnaies tel le yen japonais, le bilan en faveur du Canada est actuellement, à ce qu'on me dit, entre 15 et 20 p. 100. Alors qu'il y a deux ans, nous ne pouvions presque pas faire concurrence avec le Japon, actuellement, nos prix sont de 20 p. 100 meilleurs que les leurs. Cela nous donne un avantage énorme sur le plan international. Il est exact que d'autres pays ont des organisations très semblables à la Société pour l'expansion des exportations; cependant, nous sommes le seul organisme au monde qui fournit trois choses par l'entremise d'une même société; c'est-à-dire, une assurance des crédits à l'exportation du crédit des fournisseurs, un financement à long terme des crédits de l'acheteur et une assurance des investissements à l'étranger. Nous sommes le seul organisme au monde fournissant ces trois services à l'intérieur d'une même société. Aux États-Unis, la Banque des exportations et des importations des États-Unis fournit un financement à long terme et sa filiale, la *Foreign Credit Insurance Corporation* fournit l'assurance des crédits à l'exportation et la *Overseas Private Investment Corporation* fournit l'assurance des investissements. Vous avez donc aux États-Unis trois organismes qui font ce que nous faisons dans un.

Le président: Les autres pays utilisent-ils ce moyen pour subventionner les exportations?

M. Aitken: Comme le sénateur l'a dit, il est très difficile de le déterminer.

Le sénateur Flynn: Cependant, est-ce possible?

M. Aitken: C'est possible.

Le sénateur Flynn: Ce financement à long terme est une expérience assez récente?

M. Aitken: Nous avons commencé en 1961, il y a douze ans.

Le sénateur Flynn: Au début, vous ne financiez que les achats?

M. Aitken: Nous assurions les exportations.

Le sénateur Flynn: Vous assuriez les exportations?

M. Aitken: C'est cela.

Le sénateur Flynn: Si nous revenons à cette opération, ne pensez-vous pas que dans un cas comme celui-ci, la société fait face à de très fortes pressions lorsqu'elle doit traiter avec la Corporation commerciale canadienne ou tout autre service du gouvernement?

M. Aitken: Non, monsieur, nous avons été fortement encouragés, si je puis dire, par la société Canadair, qui allait construire de nouveaux aéronefs. Ces gens étaient en réalité très heureux de nous avoir pour financer la vente de leurs anciens aéronefs et nous envisagions cette transaction comme si nous financions la vente de nouveaux aéronefs.

C'est dans le même ordre d'idée. C'est ce qui s'est passé il y a 25 ans lorsque la ville de Toronto nous a demandé d'assurer la vente de leurs anciens tramways rouges au Mexique.

Nous avons dit, «Quelle est la raison de tout cela? Nous ne sommes pas ici pour assurer seulement les transactions financières. Nous sommes ici afin d'assurer les exportations de façon à fournir du travail». Nous avons donc dit à la ville de Toronto, «Si vous voulez acheter des autobus construits au Canada, nous assurerons la vente de vos tramways au Mexique.»

Le sénateur Flynn: Je peux comprendre l'intérêt de la Canadair qui est très évident; mais la Corporation commerciale canadienne et le ministère de la Défense nationale étaient également très intéressés à obtenir l'argent de cette façon.

M. Aitken: Oui, monsieur.

Le sénateur Lang: En essayant de faire une comparaison de vos résultats dans ce domaine avec ceux des autres pays de l'hémisphère Ouest, pouvez-vous comparer le montant des exportations que vous financez, exprimé en pourcentage de la totalité de nos exportations et comparé à ce que, par exemple, le Royaume-Uni, la France, ou les États-Unis financent? J'essaie d'avoir une idée de vos résultats par rapport à nos concurrents sur le plan du commerce international.

M. Aitken: Nous disposons de crédit afin de faciliter les exportations qui se chiffrent actuellement à $3.1 milliard. C'est-à-dire, $1 milliard pour l'assurance, $1.5 milliard pour le financement, $450 millions pour fins de financement du gouvernement et $150 millions pour l'assurance des investissements à l'étranger. Vous avez donc $3.1 milliards. Les États-Unis ont un plafond de $20 milliards. Cependant, si on veut comparer les chiffres canadiens avec les chiffres américains, vous devez prendre le facteur 14 car si vous multipliez nos $3 milliards par 14 cela vous donnera $42 milliards. Les États-Unis ont un plafond de $20 milliards, donc comparativement la Société pour l'expansion des exportations est deux fois plus importante que la Banque

des exportations et des importations des États-Unis. Nos facilités de crédit sont donc deux fois plus importantes que celles des États-Unis.

Actuellement, ils utilisent environ deux tiers de leurs $20 milliards; ils utilisent environ $12 milliards ou $13 milliards de leurs $20 milliards. Nous vous avons signé des contrats pour plus de $1 milliard de financement et nous avons actuellement en cours près de trois quarts de $1 milliard de financement en assurance. Nous utilisons donc plus de la moitié de nos facilités de crédit.

Je crois que la Société pour l'expansion des exportations est sur le plan international considérée comme une des organisations les mieux gérées au monde afin d'aider les exportateurs canadiens.

En ce qui a trait à notre comparaison de notre chiffre d'affaires avec celui du Royaume-Uni, par exemple, il est difficile d'établir une comparaison à cause des exportations du Canada; car de nombreux produits d'exportation sont vendus comptant. Prenons tous nos minerais, par exemple, ils sont tous vendus comptant. La majeure partie de notre blé est vendu comptant.

Comme vous le savez, 70 p. 100 de nos exportations vont aux États-Unis. Aucun financement n'est nécessaire pour les ventes effectuées aux États-Unis. Ils achètent comptant ou sur une base de crédit à court terme. Donc, le secteur disponible à la Société pour l'expansion des exportations pour financer ou assurer est relativement réduit comparé au Royaume-Uni où tout ce qu'on y exporte est manufacturé ou doit être importé et manufacturé et exporté à nouveau. Ils n'ont pas les ressources naturelles que le Canada possède, donc au Royaume-Uni, on assure ou finance près d'un tiers de toutes les exportations.

Au cours de nos transactions de l'an dernier, nos assurances se chiffraient à environ $500 millions et le montant du financement était approximativement de $300 millions. Cela s'élève à $800 millions mais les exportations canadiennes de l'an dernier se chiffraient à près de $20 milliards, ce qui représente pour nous 4 p. 100. Au Royaume-Uni, ils en font 35 p. 100. Cependant, monsieur le sénateur, vous ne pouvez pas comparer ces deux opérations.

Le sénateur Flynn: Avez-vous des chiffres quant à la contribution du secteur privé pour ce qui est de l'assurance et du financement?

M. Aitken: Monsieur, les banques à charte sont prêtes à financer là où nous sommes prêts à assurer et une grande partie de notre chiffre d'affaires provient de ces banques, car un exportateur ira dans une banque et dira: «Voici, j'ai l'occasion d'effectuer une vente de $100,000 au Mexique, pourriez-vous me financer?» Un banquier perspicace dira: «Allez en discuter avec la Société pour l'expansion des exportations, et si elle vous assure, alors nous financerons votre transaction.» Le banquier sait alors que si l'acheteur étranger ne paie pas, nous paierons et nous avons convenu de payer directement à la banque lorsque l'exportateur nous charge de le faire. Si nous assurons une vente et que l'acheteur étranger ne paie pas, alors la banque sait qu'elle recevra son argent.

En général, les banques à charte canadiennes sont prêtes à financer lorsque nous assurons. Lorsque les banques ne veulent pas financer, alors nous finançons mais seulement pour les transactions à long terme. Cependant, même pour ces transactions, les banques travaillent avec nous. Par exemple, nous négocions actuellement une entente de prêts avec l'Algérie. Les Algériens sont ici actuellement. Nous espérons pouvoir annoncer vendredi, je ne veux pas voler la primeur à M. Gillespie notre ministre, cependant, je m'attends à ce que M. Gillespie annonce un accord avec l'Algérie vendredi où les fonds proviendront de la Société pour l'expansion des exportations et des banques à charte. Nous travaillons conjointement avec ces banques. Les banques se portent garantes des engagements à court terme et nous nous portons garants des engagements à long terme.

Le sénateur Flynn: Ma question était la suivante: les banques et les compagnies d'assurance exploitent-elles le même secteur que vous sans votre coopération?

M. Aitken: Dans certains cas, oui. Ce n'est pas le cas pour les compagnies d'assurance. Il n'y a qu'une seule compagnie d'assurance au Canada, appelée l'American Credit Indemnity Company, qui assure les risques de crédits nationaux et également les risques pour les ventes effectuées aux États-Unis. Cette compagnie assure seulement les risques commerciaux et non les risques politiques. Nous sommes le seul organisme au Canada qui assure les risques politiques et les risques commerciaux. Notre première perte politique, fait assez intéressant, a été faite au Royaume-Uni. Il s'agissait d'une vente faite au Royaume-Uni. Ce pays a annulé la licence d'importation et nous avons dû payer l'exportateur.

La plus importante perte de crédit a été faite au Royaume-Uni. Lorsque la compagnie Rolls Royce a fait faillite, nous avons dû verser 2 millions aux exportateurs canadiens qui avaient des contrat avec Rolls Royce.

Le sénateur Laing: Monsieur Aitken, comment allons-nous envisager la perspective de l'expansion d'un énorme volume de commerce entre les firmes d'État et nos entreprises privées? Je parle des pays du COMECON et, particulièrement, du fait qu'ils multiplient de part et d'autre leurs efforts afin d'améliorer leurs relations publiques en vue de la rencontre éventuelle entre M. Brezhnev et M. Nixon. Ces pays parlent d'un commerce évalué à 125 milliards et réparti sur 20 ans. Cela a fait l'objet d'une très grande publicité de part et d'autre.

La loi dont vous relevez permet-elle au Canada de participer à ce genre de chose, qui, essentiellement, je crois, est une entente de commerce d'échange? J'ai entendu dire d'un acheteur éventuel de la LNG aux États-Unis qu'ils paieront probablement $1.45 le mille. C'est très bizarre car ils nous paient actuellement 31 cents à la frontière. Je crois comprendre que la machinerie et les usines complètes qui seront expédiées en Union Soviétique éventuellement seront cotées à un prix différent que si elles étaient vendues sur le marché national.

J'ai peur que cela n'engendre sur notre continent une nouvelle inflation de plus en plus grande, cependant les détails bien sûr seront réglés par des maisons privées et par, je crois, les ministères soviétiques en Union soviétique.

Maintenant comment allons-nous envisager la question, si ces développements prennent de l'ampleur, car M. Brezhnev a dit que l'Union Soviétique allait s'intégrer au monde économique des pays de l'Ouest? Je ne sais pas ce que cela signifie, et il ne le découvrira probablement qu'au fur et à mesure qu'il s'y aventurera.

Le sénateur Flynn: Nous également.

Le sénateur Laing: Mais de quels moyens disposons-nous afin de pouvoir faire face à une telle situation, c'est-à-dire si cela devait avoir une influence primordiale dans le monde et accroître de façon appréciable le commerce que font actuellement les nations? Car, à mon avis, cela pourrait avoir une très forte influence.

M. Aitken: Simplement pour vous montrer ce que nous avons fait, je prendrai l'exemple d'un pays, la Yougoslavie. Ce pays a des entreprises d'État. Nous avons financé un nombre de ventes dans ce pays au cours des années. Globalement, nous avons financé pour $77 millions, si on se reporte à notre premier investissement fait en juin 1969, lorsque nous avons assuré une vente de locomotives aux chemins de fer d'État de la Yougoslavie évaluée à $9 millions. Nous avons également assuré un similateur de vol pour un DC-9, par la CAE de Montréal, à la compagnie aérienne yougoslave. Nous avons financé des locomotives de la Montreal Locomotive Works, une provenait de la General Motors Diesel à London et la seconde provenait de Montreal Locomotive Works. Nous avons financé cinq usines de produits chimiques pour une organisation appelée la Soda-So de la Chemetics International Limited à Vancouver. Cette dernière est une filiale de la CIL. Ils ont vendu à cinq entreprises gouvernementales en Yougoslavie cinq usines évaluées à $21 millions. Je crois que nous sommes très bien pourvus afin d'aider les exportateurs canadiens qui font du commerce avec des entreprises d'État.

Il est vrai qu'il faut qu'il y ait un quiproquo. Lorsque la *General Motors* a vendu des locomotives à la Yougoslavie elle a accepté d'acheter du jambon de la Yougoslavie. Mais cela n'a aucun rapport avec la Société pour l'expansion des exportations; nous ne sommes là que pour aider les exportations. Si, d'autre part, l'exportateur doit faire quelque chose afin d'aider à conclure cette vente, nous sommes d'accord. Cependant, nous ne participons pas à aucune entente de commerce d'échange; nous faisons tout ce que nous pouvons afin de faciliter cette entente, mais nous n'y prenons pas part.

Le sénateur Laing: Vous attendez-vous à ce que ce genre de commerce prenne une grande expansion?

M. Aitken: Étant donné que si vous voulez vendre, vous devez acheter, j'espère que nos importations augmenteront et contribueront ainsi à la hausse de nos exportations. Si notre commerce nécessite des relations avec des pays à commerce d'État, je ne vois aucune objection à ce que les pays communistes aient des entités de commerce d'État qui entretiennent des relations commerciales avec nos importateurs et exportateurs privés. Notre tâche est de favoriser l'exportation et je sais que le ministère de l'Industrie et du Commerce est tout à fait disposé à venir en aide à nos importateurs éventuels.

Le sénateur Laing: Si les États-Unis et l'U.R.S.S. en arrivent à conclure un accord massif, pensez-vous que le gouvernement des États-Unis accordera une garantie au sujet de toutes ces expéditions?

M. Aitken: Dans la mesure où elles se feront à crédit, oui; mais elles peuvent être réglées comptant. Vous vous rappellerez que les Russes voulaient acheter pour 500 millions de dollars de blé, il y a six ou sept ans, et demandaient du crédit. Le Canada a consenti du crédit sur une partie de la vente. On nous a donné instruction d'accorder l'assurance sur cette base afin que les banques fournissent le financement. En fait, les Russes ont payé en or. Ils ont payé en espèces. Ils ont acheté à Londres du sterling en retour d'or et nous ont payés en sterling. Notre situation ne comportait donc aucun crédit parce qu'ils avaient payé au comptant. Dans la mesure où ces entretiens entre MM. Brezhnev et Nixon aboutiront à des ventes à crédit, je pense que le gouvernement des États-Unis sera entraîné à garantir les crédits.

Le sénateur Laing: La loi renferme-t-elle des dispositions nous permettant de faire concurrence dans une certaine mesure aux États-Unis?

M. Aitken: Oui, monsieur le sénateur.

Le sénateur Connolly: Pour assurer les exportations américaines?

M. Aitken: Non, pour assurer les exportations canadiennes. Le sénateur Laing faisait allusion aux prochains pourparlers entre M. Brezhnev et le président Nixon, grâce auxquels le président Nixon espère augmenter considérablement le chiffre d'affaires entre les deux pays, et le sénateur Laing demandait si notre loi contenait des dispositions nous permettant de soutenir cette concurrence. J'ai répondu par l'affirmative.

Le président: Mais cette réponse est-elle complète? Pensez-vous que les États-Unis et la Russie, lorsqu'ils concluront cet important accord commercial, ne définiront pas l'origine des produits?

M. Aitken: Je pense qu'il pourrait y avoir une sorte de protocole omnibus global; mais j'imagine que les détails seraient mis au point entre les fonctionnaires plutôt qu'au niveau politique. Exactement comme dans le cas de la transaction algérienne que j'ai citée, il devait y avoir échange de lettres et un aide-mémoire, signé par les deux gouvernements, exposant la base des futures dispositions financières, mais les détails de ces dispositions sont négociés par nous avec nos homologues algériens.

Le président: La question alors serait de savoir si vous seriez capables au Canada d'obtenir le chiffre d'affaires qui peut être réalisé entre les États-Unis et l'U.R.S.S. Vous pouvez être en mesure de le faire, mais la possibilité vous en sera-t-elle offerte?

M. Aitken: Je le pense. Je crois que nos exportations sont très dynamiques. La délégation commerciale du Canada à l'étranger est sans doute la meilleure au monde. Nous avons un service des affaires extérieures supérieur à celui de tout autre pays.

Je voyage à l'étranger pour rencontrer mes collègues qui se trouvent dans d'autres pays. Nous appartenons tous à un organisme qui se nomme l'Union d'assureurs des crédits internationaux, connu également sous le nom de l'Union de Berne. Notre réunion annuelle a lieu dans divers pays d'Europe et j'y représente la Société pour l'expansion des exportations. L'Union de Berne est un organisme technique où nous discutons principes, pratiques, procédures, primes, réclamations, recouvrements, etc., et lorsque j'explique de quelle façon nous nous y prenons pour obtenir des recouvrements et comment nous pouvons, par l'intermédiaire de notre délégation commerciale, nous procurer des renseignements économiques concernant le crédit des acheteurs à l'étranger, on me dit: «Aitken, taisez-vous, vous

nous l'avez dit tellement souvent que nous ne voulons plus en entendre parler». Tous envient le service incomparable que la Société pour l'expansion des exportations reçoit de la délégation commerciale du Canada à l'étranger.

Le sénateur Hays: Monsieur Aitken, pensez-vous que je pourrais l'emporter sur vous si je me présentais comme libéral dans la circonscription de Calgary-Sud?

Le sénateur Flynn: Pourquoi «Sud»? Avez-vous de bons souvenirs de cette circonscription?

Le sénateur Laing: Êtes-vous mêlés à la vente par l'Énergie atomique du Canada Ltée en Argentine?

M. Aitken: Oui, monsieur le sénateur, nous y prenons une part très active.

Le sénateur Laing: A quelles conditions? C'est un domaine où la concurrence doit être très forte.

M. Aitken: C'est juste, sénateur, et nous sommes en tête de la concurrence. Le Canada prêtera à l'Argentine environ 170 millions de dollars pour acheter des machines au Canada, appuyé par la technique et l'aide de l'Énergie atomique du Canada Ltée; avec cette somme de 170 millions de dollars, des sociétés dans toutes les régions du Canada, de Terre-Neuve à l'Île de Vancouver, recevront des commandes. La construction sera probablement confiée à Dominion Engineering, mais tout le reste des machines proviendra de différentes régions du pays. Lorsque nous finançons une vente, par exemple, pour la Turquie, si une commande pour 10 millions de dollars est faite à Northern Electric, les responsables de Northern Electric nous disent qu'ils concluent des contrats avec 3,500 sous-traitants. Par conséquent, lorsque nous finançons une transaction, le pays tout entier en bénéficie.

Le sénateur Laing: Quelles sont les modalités?

M. Aitken: Cela prendra environ 5 ou 6 ans pour construire l'usine et, ensuite, le pays aura 15 ans pour la payer. Je serai donc parti depuis longtemps à ce moment-là.

Le sénateur Laing: Quel est le taux d'intérêt?

M. Aitken: C'est un taux concurrentiel d'environ 7 p. 100.

Le sénateur Laing: Y a-t-il quelque artifice là-dessous?

M. Aitken: Je pense que c'est un taux uniforme, dépouillé et exact.

Le sénateur Laing: Je peux citer ce chiffre comme exact?

M. Aitken: Nous ne l'avons pas encore signé.

Le sénateur Flynn: En fait c'est le taux que fixe le gouvernement qui détermine si vos conditions sont concurrentielles ou pas.

M. Aitken: Cela dépend de ce que veut l'acheteur. Si l'Argentine veut acquérir un réacteur CANDU qui fonctionne à l'uranium naturel, cela exclut donc les États-Unis qui vendent seulement de l'uranium enrichi.

Le sénateur Flynn: Mais vous n'accorderez pas de prêts à des conditions qui vous feront essuyer une perte?

M. Aitken: Nous essayons de ne pas accorder de tels prêts, et en général nous ne les accordons pas.

Le sénateur Flynn: Votre objectif est de réaliser un petit bénéfice.

M. Aitken: C'est exact et ainsi nous maintenons un petit solde créditeur.

Le président: C'est une ligne de conduite suivie volontairement?

M. Aitken: C'est exact.

Le président: Vos opérations n'ont pas de but lucratif?

M. Aitken: Nous n'essayons pas de faire des affaires d'or; nous essayons de maintenir un solde créditeur. Comme je l'ai dit, actuellement nous prêtons, en moyenne, à un taux d'intérêt de plus de 7 p. 100 et nous empruntons des fonds à un taux légèrement inférieur à 6 p. 100; ainsi nous constituons des réserves au cas où un pays donné est incapable de nous rembourser, afin que nous soyons en mesure de financer la perte. Comme je l'ai dit plus tôt, nous n'avons pas encore essuyé de perte dans le domaine des prêts à long terme et j'espère que cela ne se produira pas. Nous avons dû accepter de reconduire six dettes de six pays et si nous n'avions pas accepté de le faire, on aurait pu dire que ces créances étaient mauvaises.

Le président: Lorsque les fonds vous sont fournis par le gouvernement, lorsque vous êtes remboursés . . .

M. Aitken: Nous remboursons ces fonds.

Le président: . . . ils doivent être remboursés à la Caisse du revenu consolidé.

M. Aitken: C'était habituellement le cas lorsque nous avions recours à la Société d'assurance des crédits à l'exportation, parce que nous accordions des prêts à partir de comptes du gouvernement. Actuellement, la Société pour l'expansion des exportations est indépendante: le gouvernement nous accorde des prêts et nous lui donnons des billets à ordre puis nous prêtons aux acheteurs étrangers qui, à leur tour, nous remettent des billets à ordre. Que ces derniers nous remboursent ou non, nous sommes tenus de rembourser le gouvernement.

Le sénateur Flynn: Mais pas l'excédent que vous pourriez accumuler?

M. Aitken: Oh, non!

Le sénateur Flynn: Si vous étiez en mesure d'accumuler un excédent appréciable, vous pourriez changer la politique de la Société et baisser votre taux d'intérêt?

M. Aitken: Certainement. Dans une situation au niveau international où la concurrence est serrée et où nous avons hâte de conclure la vente, nous sommes disposés à accorder le prêt à un taux désavantageux, pouvant nous faire essuyer une petite perte.

Le sénateur Flynn: Mais vous n'avez pas suffisamment d'excédent actuellement pour le faire.

M. Aitken: Nous le faisons de temps en temps, mais heureusement, à une échelle très réduite.

Le sénateur Lang: J'espère que ce n'est pas une échelle si réduite. Je dis cela parce qu'à mon avis au cours des prochaines années nous nous heurterons à un grave problème d'exportation, ce seront probablement les années les plus critiques que nous devrons affronter. J'espère que la Société pour l'expansion des exportations en tiendra compte dans l'application de ses lignes de conduite et qu'elle admettra qu'il lui faut actuellement encourager nos exportations même dans des proportions encore plus élevées. Il est très important sur le plan des principes que la Société pour l'expansion des exportations considère l'avenir immédiat sous ce jour.

Le président: Vous voulez dire jusqu'au point de ne pas réaliser suffisamment de bénéfices pour pouvoir payer les billets à ordre qu'elle donne au gouvernement?

Le sénateur Lang: Si c'est nécessaire.

M. Aitken: Je peux vous assurer, sénateur, que la Société pour l'expansion des exportations soutient la concurrence. Notre but est d'avoir des clients.

Le sénateur Hays: Dans votre groupe international vous avez un certain code d'éthique. Par exemple, je suis dans le secteur du bétail et nous utilisons les crédits à l'exportation. Lorsque vous accordez un prêt de trois ans à un exportateur et que vous ne reportez pas l'échéance, pensez-vous que les autres pays avec lesquels nous sommes en concurrence respectent cette période de trois ans, ou la prolongent-ils?

M. Aitken: En général, ils la respectent. En l'occurrence, vous voulez parler de l'accord sur le bétail?

Le sénateur Hays: Oui.

M. Aitken: Un accord international prévoit qu'on n'accordera pas d'assurance pour plus de trois ans. Les États-Unis sont le seul pays qui a déclaré son intention de ne pas respecter ce principe. Tous les autres pays y souscrivent.

Le sénateur Hays: Et l'Allemagne de l'Ouest?

M. Aitken: Elle n'exporte pas beaucoup de bétail, ce n'est pas un gros exportateur de ce produit.

Le sénateur Hays: Nous financions quelques marchands de bestiaux en Afrique orientale, où nous pensions avoir perdu l'affaire au bénéfice de l'Allemagne fédérale. L'importateur a déclaré qu'il obtenait un terme de quatre ou cinq ans. Y a-t-il des frictions avec les États-Unis pour ce qui est d'une prolongation jusqu'à cinq ans?

M. Aitken: Oui. Ils pensent que dans certaines circonstances il est avantageux pour eux d'aller au-delà de trois ans; par conséquent ils refusent de souscrire à l'accord. Toutefois, nous nous en rendons tous compte, et nous avons convenu que lorsque nous sommes en concurrence les uns avec les autres nous n'accorderons pas une échéance de plus de trois ans. Si l'un quelconque d'entre nous est en concurrence avec les États-Unis, nous agirons comme ces derniers.

Le sénateur Hays: Vous faites cela?

M. Aitken: Oui.

Le sénateur Walker: N'est-ce pas parfois difficile? Je me souviens que l'Inde a cessé de commercer avec nous en 1960. J'étais à Kuala Lumpur et j'ai dû m'en revenir. Notre commerce a été interrompu. Tout commerce a été interrompu avec l'Inde, sauf celui des États-Unis qui ont offert des conditions de crédits très faciles. Ils sont sans pitié à ce sujet. La seule façon de le rétablir était de mettre l'Inde devant le fait que nous supprimerions les cadeaux que nous lui faisions en vertu du plan de Colombo, ce qui nous a permis de le rétablir ce jour-là en 10 minutes. Les Américains se sont alors montrés sans merci. Je suppose qu'ils sont ainsi partout.

M. Aitken: Ils sont assez durs, mais nous le sommes aussi.

Le sénateur Connolly: Le sénateur Walker était dur.

Le sénateur Molson: Il l'est toujours.

Le sénateur Walker: Le Premier ministre l'a été aussi.

M. le président: Je note sénateur Walker, que le témoin n'a pas accepté votre épithète «sans pitié». Il a dit que nous étions «durs». Il y a, je crois, une nuance.

Le sénateur Walker: Il n'a pas laissé entendre qu'il était sans merci.

Le sénateur Flynn: Il doit se montrer diplomate; il ne faut pas que l'on cite ses paroles.

Le sénateur Hays: Accordez-vous aussi des prêts à des conditions faciles?

M. Aitken: Non, monsieur. C'est l'ACDI. L'Agence canadienne de développement international accomplit trois choses. Premièrement, elle prête à des conditions qui accordent à l'acheteur sept années de grâce et 23 autres années pour payer; elle impose un taux d'intérêts d'environ 3 p. 100. Voilà pour le premier type de prêts. Le second consiste à prêter sans intérêt à 50 ans et l'acheteur n'est tenu de rembourser qu'à partir de la dixième année. Troisièmement, cette agence verse des subventions, c'est-à-dire, quelle donne de l'argent à l'acheteur, mais toujours pour acheter de l'outillage au Canada. Voilà les trois genres de prêts qu'elle consent. Mais c'est là une aide accordée par le Canada. Nous n'accordons pas d'aide; nous commerçons.

Le sénateur Hays: Comment fixez-vous ces périodes de trois et de cinq ans?

M. Aitken: Nous suivons simplement la coutume établie sur le plan international.

Le sénateur Hays: Il doit y avoir une formule qui vous permet de décider que vous ne prêterez que pour 3 ou 5 ans, sans dépasser ce terme. Avez-vous une formule d'amortissement quelconque?

M. Aitken: Nous nous conformons en réalité à la coutume qui s'est développée au cours des années sur le plan international. On pourrait peut-être prétendre que le terme ne devrait être que d'un an ou de quatre.

Le sénateur Hays: Qu'en est-il du blé?

M. Aitken: C'est une denrée échangeable contre de l'argent comptant, mais il arrive à l'occasion qu'un pays étranger demande qu'on lui fasse crédit. Si le Canada veut vendre du blé et que la concurrence internationale l'exige, nous l'accordons et nous l'assurons, mais seulement sur ordre du gouvernement. Nous ne croyons pas que ce soit une bonne opération commerciale d'assurer le blé qui fait

l'objet d'un crédit; c'est pourquoi nous ne le faisons que sur ordre du gouvernement et c'est alors lui qui court le risque. Je dois ajouter qu'on nous a toujours payé les centaines de millions de dollars de blé que nous avons vendus.

Le sénateur Hays: Cela représente beaucoup de nourriture.

M. Aitken: Oui.

Le sénateur Laing: Quelle est la répartition entre le bloc de l'Est et celui de l'Ouest? Quel profit faisons-nous en Europe orientale?

M. Aitken: Dans les pays de l'Est?

Le sénateur Laing: Oui, ceux-là seulement. Serait-ce 10 p. 100.

M. Aitken: Globalement?

Le sénateur Laing: Oui.

M. Aitken: En ce qui concerne le financement des biens d'équipement, nous en avons financé en gros pour un milliard de dollars: 77 millions à la Yugoslavie et seulement 5½ millions à la Russie. Nous avons réalisé 80 millions de dollars sur 1 milliard, soit un peu moins de 10 p. 100.

Le sénateur Flynn: Ce sont là les deux seuls pays?

M. Aitken: Non, nous avons aussi fait quelque chose en Roumanie.

Le sénateur Laing: Et la Bulgarie?

M. Aitken: Non. Pour la Roumanie, il s'agissait de 5 millions de dollars: une unité de recyclage chimique de 2 millions de dollars et un tunnel trisonique pour leur industrie aéronautique d'une valeur de 3 millions de dollars.

Le sénateur Flynn: Et la Tchécoslovaquie?

M. Aitken: Nous transigeons actuellement une affaire avec la Tchécoslovaquie. Bien sûr, nous lui assurons chaque jour des exportations, mais nous n'avons jamais rien financé jusqu'ici. Nous sommes disposés à le faire; nous croyons que son crédit est bon. Elle paie bien.

Le sénateur Laing: Vous avez parlé de nos commerçants à l'étranger. Dans l'ensemble, je serais d'accord avec vous; je crois qu'ils sont en majorité très remarquables, mais dans ces pays de l'Est, nous faisons tout de l'extérieur, n'est-ce-pas: nous n'y avons pas d'agents.

M. Aitken: Nous avons un bureau à Prague, un à Moscou et un à Varsovie.

Le sénateur Laing: Pour le commerce?

M. Aitken: Oui, monsieur.

Le sénateur Laing: Je ne crois pas qu'il ait la même valeur que l'autre groupe.

M. Aitken: Naturellement, c'est un secteur difficile.

Le sénateur Laing: Oui, en effet.

M. Aitken: Vous ne traitez pas avec des acheteurs privés puisque vous êtes en Amérique du Sud ou en Europe.

Le sénateur Laing: Il y aura probablement une explosion dans ce secteur. Sommes-nous prêts? C'est la question que je me pose.

M. Aitken: Nous avons des hommes de grande valeur dans notre service étranger et je pense que le ministère de l'Industrie et du Commerce a la situation bien en main.

Le sénateur Laing: Avez-vous fait des échanges au cours de ces transactions?

M. Aitken: Si je comprends bien, la politique officielle du gouvernement veut qu'on ne participe pas officiellement à des arrangements d'échanges. Cela ne signifie pas que le gouvernement n'aidera pas une entreprise privée qui participe à une transaction de ce genre, qui fait des échanges et ainsi de suite. Nous avons de nombreux hommes d'affaires qui font de telles transactions. Il est à espérer qu'ils s'occuperont de leurs affaires d'abord afin de se protéger. Souvent des gens viennent nous trouver en disant: «Nous voulons vendre des pommes au Brésil et nous prendrons des oranges en retour. Voulez-vous nous assurer?» Je dis, «Pourquoi n'obtenez-vous pas les oranges d'abord, ensuite vous leur ferez parvenir les pommes?»

Le sénateur Lang: Peut-on s'occuper au gouvernement de ce genre de situation?

M. Aitken: La politique officielle du gouvernement est de ne pas faire d'échanges parce qu'après tout, si le Brésil peut nous vendre des oranges et que nous pouvons leur vendre des pommes, il n'y a pas de raison de ne pas payer les oranges comptant et qu'il ne nous paie pas les pommes comptant; c'est pour cela que l'argent existe; on procède ainsi au lieu de lui demander de nous faire parvenir des oranges pour lui expédier ensuite des pommes. Certes, je ne crois pas aux échanges. L'argent existe pour qu'on paie les choses comptant, pour qu'on obtienne de l'argent comptant. Ensuite vous avez de l'argent comptant, vous achetez à quelqu'un et vous payez comptant.

Le sénateur Laing: Cet arrangement prévu entre les États-Unis et l'U.R.S.S. en est un d'échange mais on sous-louera aux vendeurs au détail aux États-Unis et tous seront de l'entreprise privée.

M. Aitken: Et ils payeront comptant.

Le sénateur Laing: Oui, mais pour un bien vendu.

M. Aitken: Aux États-Unis, il est difficile de procéder ainsi parce qu'il n'existe pas d'entreprises commerciales de l'État. Je pense qu'il y aura là une bonne intention qui pourra peut-être permettre de faire des affaires. Mais le gouvernement des États-Unis ne peut pas dire aux importateurs privés, «Vous devez acheter ceci ou cela.» Le gouvernement canadien ne peut pas non plus le dire. C'est pourquoi nous ne nous occupons pas d'échanges. Par exemple, si les Polonais nous achètent du blé et disent au gouvernement canadien, «Nous voulons que vous achetiez du jambon;» nous disons, «Vous avez notre bénédiction, vendez votre jambon.» Nous possédons l'un des marchés les plus ouverts du monde, mais le gouvernement canadien ne peut acheter leur jambon et ne peut dire à qui que ce soit de l'acheter.

Le sénateur Laing: Mais vous trouvez quelqu'un qui veut du jambon.

M. Aitken: C'est exact, et vous dites: «Allez-y et achetez votre jambon».

Le président: Pour faire suite aux paroles du sénateur Laing: nous n'avons pas de garantie que lorsque les États-Unis, l'OAS et la CEE et l'URSS concluront une entente qu'ils ne le feront pas sur une nouvelle base?

M. Aitken: Ce serait intéressant.

Le président: Et lorsque l'échange peut entrer directement en jeu, il faut que le Canada soit prêt à cette éventualité.

Le sénateur Hays: Mais ici encore il se peut que les arrangements du GATT prévoiront cette mise au point d'une politique nationale.

Le sénateur Walker: Les Américains ne pourraient pas le faire sans modifier leurs arrangements en vertu du GATT.

M. Aitken: Il s'agit de savoir à quoi ils pensent, s'ils veulent vraiment essayer d'ouvrir leurs frontières afin que les échanges commerciaux se multiplient.

Le sénateur Hays: Ce serait l'un des aspects utiles.

M. Aitken: Oui.

Le sénateur Laing: J'irais plus loin encore. Chaque pays veut au moins une chose désespérément. Les États-Unis veulent désespérément de l'énergie; les Soviets veulent désespérément des machines. Après cela, vous donnez les faits à l'organisme, c'est-à-dire à l'organisme intéressé en Union soviétique et à l'entreprise privée aux États-Unis. Si cela marche, nous faisons mieux d'être aux aguets.

M. Aitken: Sénateur, nous sommes très concurrentiels pour ce qui est des prix. Nous avons obtenu de nombreux contrats sur le plan international à des moments où nous faisions directement concurrence aux exportations des États-Unis.

Le sénateur Macnaughton: Je suppose que les États-Unis sont aussi en train de mettre au point un instrument de négociation pour la CEE. «Si vous ne voulez pas commercer avec nous, nous le ferons avec la Russie ou le Japon.»

M. Aitken: Il se peut qu'il en soit ainsi.

Le sénateur Flynn: Quel genre d'énergie les États-Unis obtiendraient-ils de l'URSS?

M. Aitken: Du pétrole.

Le sénateur Laing: Il s'agit de gaz congelé.

Le sénateur Flynn: C'est un bon endroit pour en trouver.

Le président: Ce serait là une habile manœuvre politique, si on pouvait y parvenir, tout dépendant du type de carburant que l'on congèle. Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Molson: Selon moi, le mémoire de la Société pour l'expansion des exportations est très instructif; mais je n'ai pas pu obtenir les chiffres cumulatifs des «Faits saillants» à la page 4. On fait état des résultats pour les années 1971-1972, mais il est très difficile de trouver à quel endroit du rapport ces chiffres cumulatifs, ayant trait aux plafonds et ainsi de suite, sont exposés.

M. Aitken: Il s'agit évidemment là des plafonds actuels relatifs aux affaires pendantes courantes. Notre plafond s'établit à 850 millions de dollars.

Le sénateur Molson: La loi vous prescrit également un plafond.

M. Aitken: Nous avons un plafond de 850 millions de dollars; vous avez raison, il ne figure pas à la page des «Faits saillants».

Le sénateur Molson: Vous commencez au sommet de la page et vous avez sous la rubrique assurance-crédit à l'exportation la valeur des exportations assurées. Qu'est-ce qui demeure en souffrance?

M. Aitken: Pour le savoir, vous devez jeter un coup d'œil aux remarques attachées au bilan. Vous y verrez qu'il en est question à la remarque 1, la première à gauche à la page 18. Les contrats en vigueur s'élèvent à 319.8 millions de dollars. Cette somme est inférieure au plafond de 500 millions de dollars. C'est le dernier chiffre indiqué au paragraphe 1.

Le sénateur Molson: Ne serait-ce pas une bonne idée que de faire figurer cette donnée sous la rubrique «Faits saillants»?

M. Aitken: Très bien, nous le ferons l'an prochain.

Le sénateur Molson: Et les autres? Sont-elles dans les remarques également?

M. Aitken: Oui, monsieur.

Le sénateur Molson: Je dois admettre que je n'ai pas consulté les remarques en détail.

M. Aitken: Nous avons un plafond de 850 millions de dollars. Les comptes à recevoir s'élevaient à 489 millions de dollars. Dans la remarque suivante, où il est question des comptes à recevoir en vertu de l'article 31, le plafond était de 450 millions de dollars, on voit que nous n'avons avancé que 32 millions de dollars.

Le sénateur Molson: Quel est l'article 31?

M. Aitken: C'est quand nous prêtons de l'argent au compte du gouvernement, au risque de ce dernier. Il en fut ainsi dans le cas de l'Iran, pour 100 millions de dollars, et dans le cas du Pakistan pour 4 millions de dollars, qui acheta des de Haviland Otters. Sur le tout, nous n'avons dû débourser que 32 millions de dollars.

Le sénateur Molson: Ainsi, c'est bien moins que le plafond?

M. Aitken: C'est exact. Puis nous avons le paragraphe 4 encore une fois, où le dernier chiffre concerne le blé; d'importants contrats relatifs aux aéronefs avec le Pérou et le Brésil; et le blé vendu à une demi-douzaine de pays; tout cela compose des engagements de 330 millions, inférieurs à la limite de 500 millions.

Le sénateur Molson: Enfin, vous avez les investissements en vigueur à la fin de l'année.

M. Aitken: C'est exact.

Le sénateur Molson: Merci.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Selon nos directives, nous devions étudier les opérations. Avez-vous l'impression de nous en avoir donné une idée assez complète?

M. Aitken: Monsieur le président, je crois que les questions ont fait jaillir la lumière sur beaucoup de détails de l'ensemble.

Le président: Vous m'avez dit quelque chose plus tôt, à savoir que dans divers endroits, on vous avait posé des questions au sujet de vos opérations. Les avons-nous reposées aujourd'hui?

M. Aitken: D'une façon générale, oui, monsieur.

Le sénateur Molson: Qu'avons-nous oublié?

M. Aitken: Vous n'avez pas posé de questions au sujet des critiques qui ont été formulées, je crois, à l'autre endroit, à savoir qu'apparemment nous traitions avec les grandes entreprises multinationales. On a laissé entendre que nous n'aurions pas dû prêter à un acheteur brésilien dont le propriétaire était Brascan. Nous avons répondu que notre but était de promouvoir les exportations canadiennes, dans la mesure où l'emprunteur brésilien était solvable—dans ce cas particulier nous avons la garantie du gouvernement du Brésil—et nous avons prêté à cet acheteur, je crois, 28 millions qu'il dépensera au Canada en biens d'équipement en vue d'étendre son système de distribution d'électricité. Le fait qu'il appartienne en grande partie à une société canadienne ne doit pas nous préoccuper, selon moi, et selon notre conseil, lequel a donné son approbation à ce crédit particulier tout en sachant qu'il s'adressait à une filiale d'une entreprise canadienne. En fait, je crois que c'est là un arrangement de première classe puisque l'acheteur dépensera au Canada pour des biens d'équipement canadiens, et que nous serons payés.

Le sénateur Cook: C'est un genre d'investissement intéressant.

M. Aitken: Oui.

Le sénateur Connolly: Y a-t-il un moyen de savoir quel pourcentage de votre commerce se fait afin de faciliter l'achat de biens d'équipement au Canada, par opposition à l'achat de denrées au Canada?

M. Aitken: Sénateur, nous fournissons les fonds, mais seulement quand il s'agit de biens d'équipement.

Le sénateur Connolly: Vous ne financez que les biens d'équipement?

M. Aitken: Oui, sénateur, mais l'assurance peut porter sur toutes sortes de produits.

Le sénateur Connolly: Bon, parlons de l'assurance. Quel est le pourcentage des ventes garanties dans les diverses catégories de biens d'équipement par rapport à celui des ventes d'autres produits?

M. Aitken: 10 p. 100.

Le sénateur Connolly: J'aimerais savoir si, en général, vous n'avez pas l'impression qu'en facilitant l'exportation de biens d'équipement, vous favorisez en fin de compte celle d'emplois canadiens? Je pense par exemple aux concurrents qui fabriquent, avec nos biens d'équipement, des denrées qui pourraient être produites ici. Cela présente-t-il un problème?

M. Aitken: Je ne crois pas, sénateur. A propos de l'exportation de biens d'équipement, j'aimerais citer un exemple précis que j'ai déjà mentionné, à savoir la vente de notre fabrique de pâte et de papier au Chili.

Le sénateur Connolly: C'est justement ce à quoi je pensais.

M. Aitken: Nous l'avons vendu en 1961. Les fabricants de pâte et de papier du Canada nous l'ont reproché. Nous avons répondu que premièrement, si nous ne l'avions pas fait, d'autres s'en seraient chargé à notre place.

Ensuite, cela dépend de l'endroit de la vente, car celle-ci amène souvent des contrats aux fabricants canadiens de ces machines et leur permet de mieux soutenir la concurrence puisqu'ils brassent plus d'affaires et qu'ils vendent du matériel à l'étranger. Alors, peut-être pourront-ils baisser leurs prix ou améliorer leurs installations au point que les fabricants de pâte et de papier pourront se procurer des machines plus perfectionnées et de meilleure qualité à des prix plus bas; de ce fait, ils deviendront eux-mêmes plus concurrentiels.

Le sénateur Connolly: Cela aide le fabricant des machines, mais pas les sociétés de pâte et de papier.

M. Aitken: Pas directement, mais indirectement, si; car finalement, si ce n'est pas le Canada qui exporte des machines servant à la fabrication de la pâte à papier, ce sont l'Allemagne et la Finlande qui le font. Il vaut mieux que nous en profitions. Si les fabricants de pâte à papier se plaignent, ils n'ont alors qu'à devenir plus concurrentiels.

C'est curieux, mais dans l'industrie de la pâte et du papier, comme vous le savez sans doute mieux que moi, ou l'on s'enrichit rapidement ou l'on se ruine complètement. En septembre dernier, les acheteurs avaient beau jeu; il était impossible de vendre. Aujourd'hui, c'est le contraire, ce sont les fabricants de pâte et de papier qui se réjouissent.

Le sénateur Laing: On peut en acheter si on veut y mettre le prix.

M. Aitken: C'est entendu, tout s'achète.

Le président: S'il n'y a pas d'autres questions, je vais remercier M. Aitken au nom du comité.

Le comité va faire un rapport, monsieur Aitken et nous déciderons de sa forme. Il se pourrait qu'il dise simplement: «Vous trouverez ci-joint une copie de l'étude». Nous ferions simplement consigner cela au hansard du jour. Ce serait peut-être la meilleure façon de procéder au lieu de paraphraser ce qui a été dit aujourd'hui, car les questions étaient très directes et les réponses de M. Aitken très précises.

M. Aitken: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Aitken.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 53

Le mardi 19 juin 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha, Beaubien, Bélisle, Benidickson, Blois, Bonnell, Bourget, Bourque, Buckwold, Carter, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Cook, Croll, Denis, Duggan, Eudes, Fergusson, Flynn, Forsey, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Fournier (*Restigouche-Gloucester*), Gélinas, Giguère, Hayden, Heath, Inman, Lafond, Laird, Langlois, Lapointe, Lefrançois, Macdonald, Manning, Martin, McDonald, McElman, McGrand, McIlraith, McLean, McNamara, Michaud, Molson, Neiman, Norrie, O'Leary, Paterson, Petten, Phillips, Prowse, Smith, Stanbury, Walker, Welch, Williams, Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport sur le fonctionnement des accords conclus avec les provinces aux termes de la *Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques* pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 9 de ladite loi, chapitre H-8, S.R.C., 1970.

Copies du budget revisé des immobilisations de l'Office canadien du poisson salé pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1973-393, en date du 15 février 1973, approuvant ledit budget.

Copies du budget des immobilisations de l'Office canadien du poisson salé pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1973-394, en date du 15 février 1973, approuvant ledit budget.

Rapport du président du Conseil de recherches médicales, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 17 de la *Loi sur le Conseil de recherches médicales*, chapitre M-9, S.R.C., 1970.

Copies du communiqué final du Conseil de l'Atlantique Nord émis à la suite de la session ministérielle, tenue à Copenhague les 14 et 15 juin 1973.

L'honorable sénateur Macdonald présente au Sénat un Bill S-8, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la défense nationale (abolition complète de la peine capitale)».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 21 juin 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,
Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à jeudi prochain le 21 juin 1973, à deux heures de l'après-midi.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,
Que le nom de l'honorable sénateur Langlois soit substitué à celui de l'honorable sénateur Thompson sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-177, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les juges», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Bélisle reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Bourget, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-133, intitulé: «Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Bourget, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'examen du rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, sur la structure, la politique et le fonctionnement de la Société pour l'expansion des exportations,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat.

Après débat,
L'honorable sénateur Lapointe propose, appuyée par l'honorable sénateur Heath, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente visite d'un groupe d'hommes d'affaires canadiens en Tanzanie, au Kenya et en Afrique du sud,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux

Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 54

Le jeudi 21 juin 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Davey,
Denis,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Goldenberg,
Graham,
Greene,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Heath,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Smith,
Sparrow,
van Roggen,
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relativement aux privilèges réciproques de pêche dans certaines régions sises au large de leurs côtes. Signé à Ottawa, le 15 juin 1973. En vigueur le 16 juin 1973.

Rapport sur la réadaptation professionnelle pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 8 de la *Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides,* chapitre V-7, S.R.C., 1970.

État relatif aux engagements financiers et aux dépenses effectuées aux termes de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 49 de ladite loi, chapitre V-4, S.R.C., 1970.

Rapport du Conseil des Sciences du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 19 de la *Loi sur le Conseil des Sciences du Canada,* chapitre S-5, S.R.C., 1970.

Ordonné: Que le discours prononcé par le Premier ministre de l'Inde, Madame Indira Gandhi, devant les membres des deux Chambres du Parlement, le mardi 19 juin 1973, ainsi que le discours de présentation du très honorable Premier ministre du Canada et les discours prononcés en cette occasion par l'honorable Président du Sénat et l'honorable Président de la Chambre des communes, soient imprimés en appendice aux Débats du Sénat et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et fassent partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice «A» aux Journaux du Sénat de ce jour, pages 245 à 249*).

L'honorable sénateur Martin, C.P., présente au Sénat un Bill S-9, intitulé: «Loi habilitant le Canada à se conformer à la Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronef».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 26 juin 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Carter, vice-président, du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déféré le Bill C-133, intitulé: «Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Bourget, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Everett, du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner et faire rapport des dépenses proposées dans le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, en anticipation des bills fondés sur ledit Budget des dépenses qui seront présentés au Sénat, présente au Sénat le rapport dudit comité sur ledit budget des dépenses.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats du Sénat et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice «B» aux Journaux du Sénat de ce jour, pages 250 à 252*).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le nom de l'honorable sénateur Davey soit substitué à celui de l'honorable sénateur Burchill sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 26 juin 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., que le Bill S-8, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la défense national (abolition complète de la peine capitale)», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur McIlraith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'examen du rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, sur la structure, la politique et le fonctionnement de la Société pour l'expansion des exportations,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandises au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente visite d'un groupe d'hommes d'affaires canadiens en Tanzanie, au Kenya et en Afrique du Sud,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties du cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE «A»

(*Voir p. 242*)

DISCOURS PRONONCÉ PAR MADAME INDIRA GANDHI
PREMIER MINISTRE DE L'INDE
DEVANT LES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT EN LA SALLE DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES, À OTTAWA,
LE MARDI 19 JUIN 1973

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, Premier ministre du Canada, souhaite la bienvenue au Premier ministre de l'Inde, la présente, et l'honorable Muriel McQueen Fergusson, Président du Sénat, la remercie.

L'hon. Lucien Lamoureux (Orateur de la Chambre des communes): Au nom des sénateurs et des députés, j'invite le très honorable Premier ministre du Canada à présenter le très honorable Premier ministre de l'Inde.

Le très honorable P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Premier ministre de l'Inde, madame le Président du Sénat, monsieur l'Orateur de la Chambre des communes, Mesdames et Messieurs les sénateurs et députés.

Au nom du peuple canadien et de ses représentants des deux Chambres du Parlement, je vous souhaite, madame le Premier ministre, la plus cordiale bienvenue.

Vous n'êtes pas, Madame, le premier chef de votre pays à honorer cette institution de sa présence, et ce n'est pas non plus la première fois que vous êtes présentée au Parlement du Canada. Votre présence aujourd'hui en ce lieu n'en constitue pas moins une «première» en un certain sens, parce que le Premier ministre de l'Inde qui vous a précédée ici était l'illustre homme d'État international, feu votre père, le Pandit Jawaharlal Nehru. En cette salle se trouvent aujourd'hui plusieurs parlementaires qui étaient présents lors de sa visite.

[*Français*]

Depuis la visite du premier ministre Nehru, les parlementaires canadiens ont maintes fois témoigné, soit collectivement, soit à titre personnel, du grand intérêt qu'ils portent à l'Inde. Nous en trouvons un exemple exceptionnel dans la carrière d'un ancien président de cette Chambre, qui représenta ensuite le Canada en Inde en qualité de haut-commissaire et qui exerce maintenant les hautes fonctions du Gouverneur général de notre pays, au demeurant admirablement assisté de sa femme ici présente. Un autre exemple est celui de l'amitié qu'ont nouée les présidents actuels de la Chambre des communes et du Lok Sabha. Ils se sont rendu visite et ont conféré à plusieurs reprises dans nos deux capitales.

Madame, vous voyez ici réunis aujourd'hui pour vous écouter des hommes et des femmes de toutes les régions de notre vaste pays. Leur présence et leurs travaux au sein de cette institution s'inspirent des mêmes vénérables traditions parlementaires qui sont familières à l'Inde. Tout comme vous, nous considérons ces traditions comme un patrimoine d'une valeur indiscutable et inestimable, et une garantie sans pareille des libertés démocratiques. Elles sont un des liens invisibles qui nous unissent comme membres de cette association unique et si précieuse qu'est le Commonwealth.

Nous envisageons en outre dans un même esprit les problèmes que connaissent des sociétés aussi différentes dans leurs intérêts et leur géographie que le sont celles de l'Inde et du Canada. Tout comme vous, nous sommes conscients de la nécessité de répondre aux aspirations des citoyens qui réclament à juste titre la reconnaissance de la dignité de la personne et l'amélioration du bien-être général.

[*Traduction*]

Votre visite au Canada survient un quart de siècle après l'accession de l'Inde à la maturité politique, à l'autonomie, mais des milliers d'années après son épanouissement comme civilisation riche et créatrice. C'est en partie à cause de notre gratitude pour l'immense patrimoine d'art, de sagesse, de philosophie légué aux pays occidentaux par votre pays indestructible que les Canadiens ont offert une assistance au développement à l'Inde moderne. Nous partageons votre fierté à la pensée que le rôle depuis longtemps reconnu de l'Inde comme participant politique majeur dans le monde international sera assorti à un rôle tout aussi important dans le domaine économique.

Durant nos entretiens des deux derniers jours, Madame, nous avons été en mesure d'identifier plusieurs secteurs où les relations canado-indiennes, toujours amicales, ont évolué et mûri. Nous avons maintenant l'occasion d'engager nos deux pays dans une nouvelle voie aussi avantageuse, mais dont les assises ne seront pas tant l'assistance que le commerce, la consultation technique que l'échange d'expériences. Sous ce rapport, je considère votre visite ici comme un jalon dans l'histoire des relations canado-indiennes aussi marquant que la visite du premier ministre Nehru en 1949. Dans son discours ici, M. Nehru avait parlé de la renaissance de l'Asie; il avait dit qu'après avoir obtenu sa liberté politique, l'Inde devait, avec détermination, mettre en valeur pour le progrès de l'humanité, ses ressources naturelles et humaines.

Les succès de l'Inde à cet égard et votre apport personnel à ces succès, Madame, non seulement prouvent l'exactitude de la prévision, mais donnent aux Canadiens l'occasion de vous féliciter de ces réalisations.

Madame le Président, nous vous souhaitons la bienvenue, au Parlement du Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lucien Lamoureux (Orateur de la Chambre des communes): Permettez-moi maintenant d'inviter le premier ministre de l'Inde, madame Gandhi, à prendre la parole.

Madame Indira Gandhi (Premier ministre de l'Inde): Monsieur l'Orateur, Madame le Président, monsieur le Premier ministre, monsieur le Chef de l'opposition, Messieurs les membres du Parlement. C'est un rare privilège que d'adresser la parole aux représentants élus d'une grande nation. Devant vous ici dans cette auguste Chambre, je sais que votre invitation ne s'adresse pas personnellement à moi, mais qu'elle est plutôt un témoignage de l'amitié qu'éprouve le Canada pour l'Inde. Je vous trans-

mets les salutations de mes collègues du gouvernement et du Parlement, et les meilleurs vœux du peuple de l'Inde.

[*Français*]

Je me souviens de mon premier séjour ici, il y a plus d'un quart de siècle, lorsque pareille distinction fut accordée à mon père. C'est alors que j'eus la bonne fortune de faire la connaissance de plusieurs des éminents dirigeants du Canada.

Je me réjouis de rencontrer le Premier ministre (M. Trudeau), et vous-même, monsieur le Président. Nous regrettons tous l'absence d'un autre Canadien distingué, M. Lester Pearson, que le peuple de l'Inde tenait en haute estime.

[*Traduction*]

A l'époque où mon père adressait la parole à votre Parlement, l'Inde venait tout juste d'accéder à l'indépendance et elle était un dominion du Commonwealth. Elle avait, cependant, déjà décidé de devenir une république. Il fallait trouver une formule qui le lui permette tout en restant membre du Commonwealth. Cela créait un problème constitutionnel délicat, dans la solution duquel le Canada remplit un rôle prépondérant. De cette solution, mon père a dit qu'elle était «un exemple extraordinaire d'une solution pacifique à un problème difficile, et une solution réelle du fait qu'elle n'entraîne pas d'autres problèmes». En partie grâce à la formule alors conçue, le Commonwealth s'est développé et comprend un grand nombre de pays aux régimes politiques et gouvernements divers. Il a survécu aux crises qui ont parfois menacé de le détruire. Sur le plan international, le dialogue est toujours possible, et le Commonwealth lui offre une tribune.

[*Français*]

J'ai visité le Canada plusieurs fois. C'est toujours une expérience rafraîchissante. On sent chez vous quelque chose de l'esprit pionnier, de la joie de l'entreprise et de l'aventure. C'est un pays vaste, avec des fenêtres ouvertes sur l'Europe comme sur l'Asie. Il comprend des groupes ethniques variés issus principalement des vieilles cultures et civilisations de l'Europe. Et puis, il y a aussi un petit nombre de ceux qui sont venus de mon pays. Ainsi existe-t-il une riche masaïque de peuples, chacun avec son propre génie, englobant une nation qui, depuis la seconde guerre mondiale, a véritablement marqué le monde de son caractère dynamique. Une nation ne se définit pas par son étendue mais par la vitalité et le pouvoir créateur de ses habitants. Le peuple canadien est doué, à un très haut degré, de ces qualités. Votre plus belle réussite, permettez-moi de le dire, n'est pas le haut niveau économique que vous avez atteint, mais le fait que la communauté internationale voit dans le Canada une nation d'amis, un facteur d'harmonie et de paix internationale. Les Canadiens ont une vision large et libérale du monde et de la vie. Ils ont combattu pour la paix et pour la justice envers toutes les races. Ils se sont efforcés, à titre individuel ou à travers des organismes internationaux, d'aider ceux qui sont moins favorisés qu'eux-mêmes. Les Canadiens n'ont pas de passé colonial à déplorer, ni d'obligations de «grande puissance» qui les gênent dans leur action, en tant qu'êtres humains au plein sens du mot.

[*Traduction*]

Les peuples formés d'éléments disparates sont contraints par l'Histoire à cultiver l'art du compromis et à concilier les points de vue avec plus d'ouverture d'esprit. En bâtissant le Canada, vous avez découvert, tout comme nous l'avons fait en Inde au cours de notre longue histoire, que non seulement la diversité constitue une richesse, mais qu'elle peut également constituer une force. Les peuples de l'Inde se réclament de toutes les croyances. Ils sont pour la plupart hindous; cependant, après l'Indonésie et le Bangladesh, c'est l'Inde qui compte la plus forte population musulmane, soit 61 millions. Bien que le bouddhisme recrute la majorité de ses fidèles à l'extérieur de sa terre d'origine, l'Inde compte néanmoins un nombre imposant de bouddhistes. Selon la tradition, l'apôtre Thomas se serait rendu dans le Sud de l'Inde; la dépouille de saint François Xavier repose toujours à Goa. Le christianisme est donc implanté chez nous de longue date et l'Inde tient en haute estime sa population de plus de 13 millions de chrétiens. L'Inde, qui a donné asile aux disciples de Zoroastre qui fuyaient l'Iran, en compte le plus grand nombre. Cette diversité justifie à nos yeux l'attitude de tolérance dont notre histoire fournit maints exemples, et la liberté dont tous jouissent de pratiquer leur religion et d'avoir des chances égales. Le genre humain survivra tant que le monde tiendra compte de la diversité.

En dépit de l'apathie mortelle qui semblait s'être emparée de l'Inde à l'époque coloniale, la source d'eau vive ne cessait d'alimenter son âme éternelle. C'est elle qui a engendré les deux générations d'hommes et de femmes admirables qui ont favorisé la renaissance de l'Inde et reconquis sont indépendance politique.

Ils tenaient de l'Occident leurs connaissances scientifiques et les idéaux politiques de liberté et d'égalité. Ils avaient longuement interrogé le passé de l'Inde, déterminés à conserver les valeurs essentielles et à débarrasser les coutumes sociales de la gangue qui condamnait l'Inde à l'inertie. D'abord et avant tout, ils brûlaient d'affranchir l'Inde de la pauvreté et des divisions sociales et de susciter un nouvel éveil de l'homme. J'espère parler au nom de la majorité de notre peuple en disant que nous ne cherchons pas à être aussi riches et puissants que d'autres nations, mais bien de pouvoir faire de nouveau notre apport au monde.

Il y a eu de la logique dans l'attitude de l'Inde. Notre lutte pour l'indépendance a été unique en son genre et a puisé son inspiration dans nos traditions. Libérer un septième de l'humanité de l'assujettissement politique était en soi une entreprise colossale. Mais accomplir cette tâche dans la non-violence avait aussi de l'importance pour l'Histoire de l'humanité. Il faut plus de foi à une personne sans armes qu'à une personne armée. Notre force reposait sur notre foi dans le bien-fondé de notre cause; nous savions que notre lutte était sans précédent, qu'elle profiterait non seulement à nous-mêmes mais à tous les peuples de la terre. Les longues années de lutte pour l'indépendance ont certes été dures mais, rétrospectivement, elles ne sont rien à comparer aux défis et aux difficultés que pose la tâche de reconstruire et de moderniser un pays ancien, avec le consentement et la participation des gens. La philosophie indienne a toujours préconisé la liberté de pensée et insisté sur le libre épanouissement de l'individu. La discussion libre était en usage dans les temps anciens dans le Panchayat, l'une des premières institutions politiques de l'Inde, qui a maintenant été reprise sous forme de conseils de village.

En Inde, trois révolutions majeures se déroulent simultanément, les révolutions industrielle, politique et humaniste. Comme nous vivons dans la deuxième moitié du XXe siècle, nous devons investir dans le bien-être social sans

avoir auparavant accumulé des capitaux par un travail ardu. Les questions que nous nous posons sont celles-ci: pouvons-nous obtenir la croissance sans l'exploitation, et la force qui ne soit pas fondée sur la violence?

Le monde semble admirer les résultats sans tenir compte des moyens et des répercussions, écartant les questions de valeur. Nous sommes vivement conscients de l'impatience croissante de notre peuple. Nous nous rendons compte que si notre régime ne réussit pas à répondre à ses légitimes aspirations, il pourra se tourner vers d'autres méthodes. Cependant, nous croyons que la voie que nous avons choisie apportera les biens économiques et aussi la maturité à notre peuple. La démocratie, qui signifie pour nous l'élargissement du champ des options et la socialisation des occasions offertes, se fortifie au fur et à mesure de son évolution.

Nous ne doutons pas du résultat. Notre confiance dans notre capacité à diminuer la pauvreté et à ériger par des moyens démocratiques une société où tous seront égaux, demeure inébranlable. On nous blâme de ne pouvoir amener un taux de croissance plus élevé, on critique toutes les initiatives indiennes et on nous conseille d'être plus durs. Si nous avions attendu pour faire droit à certaines revendications, nous aurions pu, en effet, progresser plus vite, mais cela n'aurait pu se faire qu'au détriment de la justice sociale, ce qui, par voie de conséquence, aurait entraîné des tensions sociales. De plus, nous ne pouvons convenir qu'un taux de croissance plus élevé est une raison suffisante pour nous dispenser de tenir des élections libres et de nous doter d'institutions parlementaires et judiciaires indépendantes.

Des voix: Bravo!

Mme Gandhi: Grâce à nos plans de développement, nous avons réussi en 20 ans à doubler notre production céréalière qui s'élève maintenant à plus de 100 millions de tonnes. Nous avons aussi créé une assise solide pour l'industrie moderne, en mettant l'accent sur la production d'acier, de machines-outils et de produits chimiques et électroniques. Nous qui devions tout importer, des aiguilles à coudre jusqu'aux locomotives, nous pouvons construire nos propres centrales électriques et nos avions, et même exporter des machines et envoyer à l'étranger des conseillers techniques. La baisse du taux de mortalité a donné lieu à un accroissement démographique, mais au fur et à mesure que s'améliore le niveau de vie et que l'enseignement se généralise, les gens prennent conscience—même si c'est beaucoup moins que nous le voudrions—de la nécessité de limiter les naissances. La scolarisation a progressé à tous les niveaux. Le nombre des enfants fréquentant l'école a augmenté de 23 à 26 millions. Aux échelons supérieurs de l'enseignement, il y a non seulement eu plus d'étudiants mais nous nous sommes aussi préoccupés de formation technique et de recherches, secteurs qui sont à la base de l'indépendance individuelle.

Nous traversons actuellement une période excessivement difficile. Aux pressions que créent nécessairement de tels progrès sont venus s'ajouter le fardeau d'une guerre et la charge de dix millions de réfugiés. La sécheresse pour la troisième année successive dans bien des régions de l'Inde occidentale a aggravé nos problèmes. De nombreuses disettes d'eau ont affligé l'Inde tout au long de son histoire. Pour la première fois maintenant, on n'abandonne pas les gens à leur sort et le gouvernement a assumé l'entière responsabilité des secours. Il y a lieu de considérer dans cette optique les rapports émanant de l'Inde. Nous avons donné du travail, des salaires, de la nourriture et même de l'eau potable à des millions de gens. Au début du mois en cours, il y a eu de l'emploi supplémentaire de fourni à neuf millions de personnes grâce à 137,000 projets d'assistance. Que nous ayons réussi à surmonter cette crise avec un minimum d'importations est une preuve de la vitalité interne de notre économie.

Une nation ne peut réaliser sa libération économique ou politique que par ses propres efforts et par ses propres sacrifices. Notre développement dépend essentiellement de nos économies à nous et de notre travail. Mais le problème de la pauvreté est universel et il exige une intervention à l'échelle internationale. Nous avons bien accueilli la collaboration d'autres pays à nos projets de développement. Je voudrais exprimer la gratitude de notre population pour l'aide reçue du Canada. Elle fut concrète et innovatrice, sans arrière-pensée d'avantage politique.

Ce ne sont pas tous les pays qui ont été aussi compréhensifs. Leurs manœuvres pour gagner une certaine influence politique ont, naturellement, suscité de l'impatience à l'endroit de leur aide de la part de nombre de pays en voie de développement. Les donateurs se fatiguent aussi de fournir de l'aide. Le peuple indien est résolu à devenir autarcique. Cela ne signifie pas une diminution des échanges économiques, mais un équilibre dans les relations économiques avec les autres pays. Nous continuerons à rechercher une aide technique pour combler les lacunes dans la structure de nos industries de base et dans notre apprentissage des nouveautés technologiques. Nos efforts porteraient de meilleurs fruits si les pays développés adoptaient des politiques commerciales plus éclairées. En matière de commerce, beaucoup de pays parmi les plus forts se comportent comme s'ils avaient besoin de protection contre les faibles. Une nouvelle attitude qui ne condamnera pas les pays en voie de développement à être lésés eu permanence, est essentielle.

Le Canada et l'Inde ont montré comment des pays dont les passés sont différents peuvent collaborer à la poursuite d'objectifs communs. Dans bien des parties du monde, nous avons coopérés face à des problèmes internationaux comme le colonialisme et la discrimination raciale ainsi que face à des problèmes économiques importants, par exemple au niveau du commerce international. En Corée, nos deux pays ont joué un rôle capital pour désamorcer une situation extrêment dangereuse. Nous avons participé ensemble à des opérations de maintien de la paix dans beaucoup de régions et de situations dangereuses, notament à Gaza et en Indochine.

La politique étrangère d'un pays est dictée par son propre conditionnement historique et par son appréciation de ses intérêts nationaux. Fidèles à notre tradition de non-violence et à notre certitude que les hommes font tous partie d'une même grande famille, nous avons souscrit au concept de la coexistence pacifique. La terre est assez grande pour abriter des pays aux civilisations et idéologies politiques différentes. De toute façon, nous ne pouvons ni choisir nos voisins, ni changer de planète. Nous sommes donc très heureux que les grandes puissances aient cessé de se moquer de notre naïveté et qu'elles aient abandonné les attitudes doctrinaires rigides de la bipolarité d'après-guerre. Nous nous réjouissons de la détente en Europe et nous sommes heureux que la Chine ait enfin obtenue la place qui lui revenait légitimement aux Nations-Unies.

Toutefois, pouvons-nous être certains que les nouvelles relations plus réalistes entre les grandes puissances déno-

tant en fait une plus grande stabilité mondiale? Ne s'agirait-il pas au contraire d'une autre tentative pour renforcer le vieux concept de l'équilibre des forces? Les entretiens et discussions au sommet entre les grandes puissances sont une bonne chose, mais nous espérons qu'ils n'amèneront pas des décisions qui toucheront d'autres nations, grandes ou petites, sans que l'on tienne pleinement compte de leurs intérêts légitimes. Nous devons nous montrer vigilants afin de prévenir que les grandes puissances s'entendent sur la création de nouvelles sphères d'influence. En ce qui concerne notre région et nos voisins, nous favorisons une approche bilatérale au règlement des problèmes.

Nous devons accueillir d'emblée la détente et nous n'y manquons pas. Toutefois, nous croyons que la seule non-prolifération des armes nucléaires compatible avec une paix véritable est le désarmement total. Ce désarmement exige beaucoup plus de courage et de conviction qu'on en manifeste à l'heure actuelle. Nous ne pouvons pas feindre d'ignorer l'accélération des préparatifs militaires. L'armement des petits pays par les grandes puissances (qui se pratiquait naguère en raison des contraintes de la guerre froide) se poursuit au nom du maintien de l'équilibre régional. Il est faux de croire que l'apport d'armes de l'extérieur peut favoriser la stabilité, car la chose encourage inéluctablement les éléments militaristes qui ne se soucient guère des solutions démocratiques et pacifiques. Voilà pourquoi, nous protestons contre l'aide armée soutenue apportée aux pays voisins du nôtre et la considérons avec grande inquiétude.

La seule protection contre l'hégémonie des grandes puissances est la collaboration et l'entr'aide aussi étendues que possible des petits pays. Des pays comme le Canada et l'Inde qui n'ont aucune ambition territoriale, aucun empire économique à protéger et aucune idéologie à exporter, peuvent adopter une attitude moins égoïste et plus perspicace vis-à-vis les affaires internationales.

[*Français*]

Une fois de plus, je vous remercie pour l'honneur que vous m'avez fait. Nous avons en Inde beaucoup de sympathie, je dirais même une affection pour le Canada. La constitution canadienne et l'usage parlementaire canadien nous ont donné un précieux aperçu du véritable esprit démocratique. Je souhaite que les sentiments fraternels qui existent déjà entre nos deux pays et nos deux Parlements ne feront que croître. Un accueil chaleureux attend la délégation parlementaire canadienne qui nous fera le plaisir de visiter l'Inde prochainement. J'espère que ma propre visite contribuera, dans une humble mesure, à renforcer notre coopération au service des causes qui nous sont chères à tous deux.

[*Traduction*]

Je voudrais terminer sur ces vers d'Atharva Veda:

Let there be no fear from friend, no fear from foe;
no fear from the known, no fear from what lies before us unknown;
Let there be no fear for us from night, no fear from day;
Let all the quarters be my friends.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lucien Lamoureux (Orateur de la Chambre des communes): Je cède maintenant la parole à Madame le Président Fergusson.

L'hon. Muriel McQueen Fergusson (Président du Sénat): Madame le Premier ministre, monsieur le Premier ministre, monsieur l'Orateur, Excellences, Mesdames et Messieurs les sénateurs et les députés, Mesdames et Messieurs, au nom du Sénat du Canada, je me réjouis de l'honneur qui m'est fait de remercier notre très éminente invitée.

Madame le Premier ministre, votre discours de ce matin a été à la fois stimulant et inspirant, et nous a appris beaucoup de choses que nous ne savions pas auparavant. Cela ne nous a pas réellement surpris, parce que nous vous savons une femme de caractère, animée d'une détermination peu commune, une personne qui a démontré qu'elle pouvait affronter seule toutes les difficultés.

Votre visite nous a permis de nous rappeler que l'Inde est l'un des plus grands pays pluralistes du monde, habité par quelque 500 millions de personnes de plusieurs races, appartenant à plusieurs religions et parlant plusieurs langues. Vous avez souvent dit, je pense, que l'Inde est à la fois un vieux pays, un pays neuf, un pays à évolution rapide, un pays où se bousculent plusieurs siècles dans le siècle présent.

Le monde a produit beaucoup de personnages admirables, des gens qui ont accompli de grandes choses et qui ont acquis une grande célébrité; mais bien peu d'entre eux ont su allier l'intégrité, la sagesse, le dévouement au service de leur pays avec la détermination de poursuivre ses objectifs jusqu'à leur terme, autant que vous, notre distinguée invitée.

Nous savons que vous exercez un pouvoir plus grand qu'aucune femme n'en a eu dans l'histoire récente, et nous sommes assurés que vous utiliserez ce pouvoir, comme l'a fait votre illustre père, pour améliorer le sort de votre peuple et renforcer les liens d'amitié à travers le monde.

[*Français*]

Madame le Premier ministre, nous espérons que votre visite au Canada unira nos deux pays davantage.

[*Traduction*]

Quelqu'un a dit:

> La femme tient au sein de la société un rôle des plus importants et aucun pays ne peut se payer le luxe de ne pas en tenir compte. Les femmes constituent un élément aussi vital au progrès d'une nation que le sont ses mines, ses rivières et son agriculture. Mises en valeur et proprement dirigées, mais traitées avec respect, elles présentent une grande et puissante force qui peut servir à l'avantage et au progrès du pays.

Je suis tout à fait d'accord avec la première partie de cette citation et je crois aussi que les femmes peuvent constituer une force énorme et puissante qui sert à l'avantage et au progrès d'un pays, comme Mme Gandhi l'a prouvé, mais j'ai certaines réserves, tout comme Madame le Premier ministre en a, je suis certaine, quant à la nécessité pour les femmes d'êtres «mises en valeur» et «dirigées».

Lorsque vous serez rentrée dans votre pays, Madame le Premier ministre, mes collègues vous prient de transmettre aux membres de votre gouvernement leurs plus cordiales salutations. Quant à vous, nous vous offrons nos vœux les meilleurs pour l'accomplissement de ce qui est aux yeux de nombre de gens, une tâche des plus onéreuses et des plus lourdes dans le monde actuel, celle d'assumer la gouverne d'un grand pays.

Nous voulons que vous sachiez qu'en tant que fille du premier ministre Nehru, que vous avez accompagné au Canada en octobre 1949, alors qu'il a adressé la parole à une réunion des deux Chambres de notre Parlement, vous

tenez une place très spéciale dans le cœur des Canadiens et nous vous remercions de votre visite.

[*Français*]

L'hon. Lucien Lamoureux (président de la Chambre des communes): Qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots seulement aux paroles éloquentes qui viennent d'être prononcées par l'honorable sénateur Fergusson. Je me fais l'interprète en ce moment de chacun de mes collègues de la Chambre des communes, pour assurer Mme Gandhi que sa présence à la Chambre ce matin nous réjouit et nous honore. Madame le Premier ministre, le message d'amitié que vous nous avez transmis au nom de votre Parlement et de votre peuple a été entendu par chacun de mes collègues avec compréhension et sympathie. C'est du fond du cœur, Madame, qu'au nom des membres de cette Chambre, je vous en remercie bien sincèrement.

[*Traduction*]

Nous espérons, madame le Premier ministre, qu'à votre retour vous transmettrez l'assurance de notre amitié à nos collègues du Lok Sabha avec lesquels nous avons, au cours des années, établi des rapports très cordiaux. L'appartenance au Commonwealth et le régime parlementaire ont produit une très honorable fraternité, l'Association des parlementaires du Commonwealth, dont l'Inde et le Canada sont tous les deux des membres dévoués. Nulle part ailleurs l'association n'a reçu un appui plus loyal qu'en Inde et cela est attribuable, sans doute, à l'appui et à l'encouragement personnels du premier ministre de ce pays. Personne n'a contribué davantage à l'association elle-même que l'ami de tant de parlementaires canadiens, l'honorable G. S. Dhillon, l'Orateur du Lok Sabha. M. Dhillon a laissé à ceux d'entre nous qui avons visité l'Inde un témoignage inoubliable d'amabilité et de camaraderie parlementaire.

Madame le Premier ministre, nous vous remercions encore une fois du discours que vous avez prononcé lors de cette réunion conjointe du Sénat et de la Chambre des communes du Canada. Nous vous souhaitons tout le succès possible dans les travaux que vous entreprendrez pour votre grand peuple et dans la promotion de la paix et de la bonne entente universelles.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lucien Lamoureux (Orateur de la Chambre des communes): La séance est levée.

APPENDICE «B»

(*Voir p. 242*)

LE BUDGET DES DÉPENSES

RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES
PRÉSENTÉ PAR L'HON. DOUGLAS D. EVERETT

Le JEUDI 21 juin 1973.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel les prévisions budgétaires, présentées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, ont été renvoyées, a, en conformité de l'Ordre de renvoi du mercredi, 21 février 1973, examiné lesdites prévisions budgétaires et fait rapport dans les termes suivants:

1. Votre Comité a été autorisé par le Sénat, comme en font état les Procès-verbaux du Sénat, du 21 février 1973, «à examiner et faire rapport des dépenses proposées dans le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, en anticipation des bills fondés sur ledit Budget des dépenses qui seront présentés au Sénat.»

2. Conformément à ce qui précède, votre Comité à fait un examen général du Budget des dépenses et entendu les dépositions de l'honorable C. M. Drury, président du Conseil du Trésor, M. B. A. MacDonald, secrétaire-adjoint, direction des programmes, Conseil du Trésor; et M. E. G. Hartle, secrétaire-adjoint, direction de la planification, Conseil du Trésor.

3. Votre Comité s'en est tenu dans le passé à un examen général du Budget des dépenses, leur présentation et de la méthode de contrôle financier exercé par le Conseil du Trésor. Votre Comité a décidé que cet examen général devrait être complémenté par un examen détaillé de quelques programmes choisis ou des dépenses du ministère. Votre Comité a choisi cette année Information Canada pour se livrer à cet examen détaillé. La liste ci-jointe rapporte en détail les dépositions des témoins en rapport avec cet examen. Le rapport sur l'examen d'Information Canada est en préparation et, une fois terminé, il sera présenté au Sénat à titre de Supplément du présent rapport.

4. Le Budget principal pour 1973-1974 s'élève à $18,393 millions. De ce montant, $9,180 millions sont de nature statutaire et $9,213 millions représentent des fonds pour lesquels on demande au Parlement de conférer une nouvelle autorisation. Outre ces montants, il y a $893 millions de crédits non budgétaires, soit des prêts, des investissements et des avances. Au cours de l'année financière 1972-1973, le Budget principal s'est élevé à $15,749 millions, puis il a été porté à $16,548 millions par deux Budgets supplémentaires, dont $7,762 millions étaient de nature statutaire et $8,786 millions représentaient des fonds pour lesquels on demande au Parlement de conférer une nouvelle autorisation. Outre ces montants, il y avait $1,717 millions de crédits non budgétaires.

5. La différence entre le Budget principal de 1973-1974 ($18,393 millions) et le Budget principal de 1972-1973 ($15,749 millions) est de $2,644 millions soit une augmentation d'une année à la suivante de 16.8 p. 100. La différence entre le Budget principal de 1973-1974 ($18,393 millions) et l'autorisation finale pour 1972-1973 ($16,548 millions) est de $1,845 millions, une augmentation d'une année à la suivante de 11.1 p. 100. Il convient de noter que ces derniers chiffres ne sont pas strictement comparables, vu que le Budget principal pour 1973-1974 sera probablement augmenté par le Budget supplémentaire au cours de la présente année financière. Il semblerait, de toutes façons, que l'augmentation des dépenses budgétaires entre l'année financière se terminant le 31 mars 1973 et l'année financière se terminant le 31 mars 1974, se situera entre 11.1 p. 100 et 16.8 p. 100. Entre 1971 et 1972, (soit les dernières années à l'égard desquelles nous possédons des chiffres) le produit national brut a augmenté de 10.7 p. 100 en dollars courants et par 5.8 p. 100 en dollars de 1961.

6. Voici les augmentations les plus importantes qui découlent d'une comparaison du Budget principal de 1973-1974 avec l'autorisation finale pour 1972-1973:

Augmentations des crédits statutaires	
Commission d'assurance-chômage	$890 millions
Programme de la dette publique	263 millions
Programme des paiements de transferts fiscaux	190 millions
Contributions à l'assurance-hospitalisation	114 millions
Paiements aux sociétés de chemins de fer et de transport	92 millions
Paiements au régime d'assistance publique du Canada	84 millions
Contributions pour les soins médicaux	52 millions
Augmentations des crédits approuvés	
Services de la défense	246 millions
Programme d'hébergement	88 millions
Bureau de poste	85 millions
Programme de développement et d'utilisation de la main-d'œuvre	71 millions
Programme de développement international	41 millions
Programme des affaires indiennes et esquimaudes	39 millions
Agence canadienne de développement international	37 millions

7. Au cours de son examen d'Information Canada, votre Comité a obtenu des précisions sur les baux des succursales et centres de renseignement d'Information Canada, dans les six villes canadiennes où ils sont présentement situés. Les conditions de ces baux sont annexées au présent rapport. Certains de ces baux comprennent le versement de loyers élevés en plus des coûts de modification des lieux. Votre Comité s'est particulièrement intéressé aux agences de Montréal, où le loyer pour la librairie est de $25 du pied carré, le loyer total annuel, de $229,223 et les coûts de modification des lieux s'élèvent à $250,000, la durée du bail étant de dix ans. Votre Comité a demandé au Conseil du Trésor de lui faire parvenir la politique générale en vertu de laquelle il approuve les locations de ce genre faites par

les ministères du gouvernement. Le Conseil du Trésor s'est engagé à fournir ce renseignement et il est possible que votre Comité examine de plus près cette politique.

8. Au cours de son examen d'Information Canada, votre Comité a demandé au Conseil du Trésor de lui fournir le coût global des services de renseignement du gouvernement fédéral. Votre Comité a défini les services de renseignement du gouvernement fédéral comme «le coût total de l'information du public ou de tout membre du public au sujet des activités de chaque ministre et de son ministère et de toute société d'État et de ses organismes qui relèvent du ministre ou pour lesquelles il est le porte-parole auprès du Parlement». Votre Comité recommande que ce chiffre soit calculé annuellement par le Conseil du Trésor et fourni à Information Canada pour qu'il l'intègre au rapport annuel d'Information Canada.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
D. D. Everett

LES TÉMOINS QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Fascicule	*Date*	
4	6 juin	Du ministère du Travail—Information Canada M. Guy R. D'Avignon Directeur général d'Information Canada M. A. G. Trickey Directeur général adjoint d'Information Canada
4	6 juin	Du ministère de l'Industrie et du commerce M. J. A. Murphy Directeur de la division des services de l'Information M. J. L. Bradley Chef de la division des Foires et Missions
4	6 juin	Représentant de la Tribune de la presse M. Arthur Blakeley
5	7 juin	Du ministère du Travail L'honorable John Munro Ministre du Travail Du ministère du Travail—Information Canada M. Guy R. D'Avignon Directeur général M. A. G. Trickey Directeur général adjoint M. Claude Beauchamp Directeur de la division de l'Édition M. David Monk Directeur des Communications
5	7 juin	Du ministère de l'Agriculture M. G. M. Carman Directeur général de la division de l'Information
6	13 juin	Du ministère du Travail M. John McLeod Représentant de la division des relations avec le public
6	13 juin	Du ministère du Travail—Information Canada M. Guy R. D'Avignon Directeur général d'Information Canada M. A. G. Trickey Directeur général adjoint d'Information Canada M. Tom Ford Directeur des opérations régionales M. J. Creighton Douglas Directeur des Expositions
6	13 juin	Du Conseil du Trésor L'honorable C. M. Drury Président M. B. A. MacDonald Secrétaire adjoint à la direction des programmes M. D. G. Hartle Sous-secrétaire à la direction de la planification

CONDITIONS DE LOCATION DES CENTRES D'INFORMATION CANADA

1. HALIFAX

Emplacement: 1683 rue Barrington, Édifice Johnson

Propriétaire de l'édifice: la province de la Nouvelle-Écosse

Aire en pieds carrés: 6,372; Taux: $6.00; Total par année: $38,232

Durée du bail: 5 ans—1er juin 1972 au 31 mai 1977

Date de l'approbation par le Conseil du Trésor: 8 juin 1972

Coût de modification des lieux: $115,064

Coût d'exploitation et d'entretien: $10,513, imputable au crédit 10

Crédit: crédit 10

2. MONTRÉAL

Emplacement: Librairie—Rez-de-chaussée—Shell Towers, Angle des rues Ste-Catherine et Université—Centre d'information—8e étage, Shell Towers, 1255 rue Université.

Propriétaire de l'édifice: West Crown Holding Ltd., 1255 rue Université

Aire en pieds carré:

Librairie	8,270	Taux:	$25.00	Total par année:	$206,900
Centre d'information	2,756	Taux:	$ 8.10	Total par année:	$ 22,323
Total	11,032				$229,223

Durée du bail: 10 ans—du 1er novembre 1971 au 30 octobre 1981

Date d'approbation par le Conseil du Trésor: NON COMPRISE

Coût de modification des lieux: $250,000

Coût d'entretien et d'exploitation: Compris dans le loyer

Crédit: crédit 10

3. OTTAWA

Emplacement: Librairie—Rez-de-chaussée, Édifice Vanguard, 171, rue Slater; Centre d'information—12e étage, Édifice Vanguard, 171, rue Slater.

Propriétaire de l'édifice: 171, rue Slater Limitée, 1801 Woodward Drive, Ottawa

Aire en pieds carrés:

Librairie	5,381	Taux:	$8.50	Total par année:	$45,739
Entrepôt	2,692	Taux:	$2.10	Total par année:	$ 5,653
Centre d'information	6,050	Taux:	$5.20	Total par année:	$31,450
Total	14,123				$82,842

Durée du bail: 10 ans—de mai à juin 1970

Date de l'approbation par la Conseil du Trésor: NON COMPRISE

Coût de modification des lieux: NON COMPRIS

Coût d'entretien d'exploitation: Compris dans le loyer

Crédit: crédit 10

4. TORONTO

Emplacement: 221, rue Yonge

Propriétaire de l'édifice: Adams Furniture Company Ltd., Toronto

Aire en pieds carrés: 9,747; Taux: $8.84—Total par année: $86,200

Durée du bail: 5 ans à compter de l'occupation des lieux

Date de l'approbation par le Conseil du Trésor: le 12 janvier 1972

Coût de modification des lieux: $157,642

Coût d'entretien et d'exploitation: Compris dans le loyer

Crédit: crédit 10

5. VANCOUVER

Emplacement: Angle Robson et Grandville

Propriétaire de l'édifice: Murray Goldman Ltd.

Aire en pieds carrés: 10,800; Taux: $11.11; Total par année: $119,988

Durée du bail: 5 ans—à compter de janvier 1972

Date d'approbation par le Conseil du Trésor: 2 février 1972

Coût de modification des lieux: $270,000

Coût d'entretien et d'exploitation: Compris dans le loyer

Crédit: crédit 10

6. WINNIPEG

Emplacement: 391—293 Avenue Portage

Propriétaire de l'édifice: Laporte Realty Ltd.

Aire en pieds carrés:

Librairie	5,040	Taux:	$7.52	Total par année:	$37,901
Entrepôt (brut)	1,900	Taux:	.53	Total par année:	1,007
Entrepôt (régulier)	3,000	Taux:	2.00	Total par année:	6,000

Durée du bail: 5 ans, à compter de l'occupation

Date de l'approbation par le Conseil du Trésor: 19/11/70

Coût de modification des lieux: $83,900

Coût d'entretien et d'exploitation: Compris dans le loyer

Crédit: crédit 10

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 55

Le mardi 26 juin 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McIlraith,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Neiman,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
van Roggen,
Williams.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-202, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions».

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit lu pour la deuxième fois dès maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Phillips, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Corporation du Centre national des Arts, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 17 de la *Loi sur le Centre national des Arts*, chapitre N-2, S.R.C., 1970.

Copies du mandat du Comité d'étude indépendant sur les besoins de transports aériens de la région de Toronto.

Rapport des mesures prises en vertu de la Partie III du *Code canadien du travail* (Normes du travail), pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 75 dudit Code, chapitre L-1, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société du crédit agricole, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport des opérations découlant de la *Loi sur l'assurance du service civil* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 21(2) de ladite loi, chapitre 49, S.R.C., 1952.

Rapport de la Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 13 de la *Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée*, chapitre A-16, S.R.C., 1970, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Bourget, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-133, intitulé: «Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Macdonald, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-8, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la défense nationale (abolition complète de la peine capitale)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à mardi prochain le 3 juillet 1973.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lapointe propose, appuyée par l'honorable sénateur Lafond, que le Bill S-9, intitulé: «Loi habilitant le Canada à se conformer à la Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronef», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Lapointe propose, appuyée par l'honorable sénateur Lafond que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Grosart reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Everett, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, tendant à l'adoption du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales autorisé à examiner et faire rapport des dépenses proposées dans le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'examen du rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, sur la structure, la politique et le fonctionnement de la Société pour l'expansion des exportations,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente visite d'un groupe d'hommes d'affaires canadiens en Tanzanie, au Kenya et en Afrique du Sud,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 56

Le mercredi 27 juin 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Hayden,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
Michaud,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

26461—17

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-204, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ait le pouvoir de siéger durant la séance du Sénat d'ajourd'hui et demain, le jeudi 28 juin 1973, et que l'article 76(4) du Règlement soit suspendu à cet égard.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'hoonrable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'examen du rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, sur la structure, la politique et le fonctionnement de la Société pour l'expansion des exportations,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente visite d'un groupe d'hommes d'affaires canadiens en Tanzanie, au Kenya et en Afrique du Sud,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur van Roggen attire l'attention du Sénat sur une question constitutionnelle des plus urgente.

Après débat,
L'honorable sénateur Goldenberg propose appuyé par l'honorable sénateur Carter, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 57

Le jeudi 28 juin 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Choquette,	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Lapointe,	Norrie,
Asselin,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Giguère,	Lefrançois,	O'Leary,
Basha,	Cook,	Goldenberg,	Macdonald,	Paterson,
Beaubien,	Côté,	Grosart,	Manning,	Petten,
Bélisle,	Croll,	Hayden,	Martin,	Phillips,
Benidickson,	Denis,	Lafond,	McDonald,	Prowse,
Blois,	Eudes,	Laird,	McElman,	Rowe,
Boucher,	Fergusson,	Lamontagne,	McGrand,	Smith,
Bourget,	Flynn,	Lang,	McIlraith,	Sparrow,
Bourque,	Forsey,	Langlois,	McLean,	van Roggen,
Burchill,	Fournier (*de Lanaudière*),		Michaud,	Williams,
Cameron,			Neiman,	Yuzyk.
Carter,				

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies des modifications des Règlements de l'Office national de l'énergie (Partie VI).

Budget des immobilisations de l'Énergie atomique du Canada, Limitée pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1973-1539, en date du 14 juin 1973, approuvant ledit budget.

Rapport concernant l'administration de la *Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 28 de ladite loi, chapitre C-9, S.R.C., 1970.

Rapport concernant l'administration de la *Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes*, Partie II, y compris les montants crédités ou débités au Compte des prestations de décès de la force régulière, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 41 de ladite loi, chapitre C-9, S.R.C., 1970.

Relevé par le ministère de la Défense nationale concernant les sommes reçues et déboursées au fonds spécial affecté au remplacement du matériel, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 11(4) de la *Loi sur la défense nationale*, chapitre N-4, S.R.C., 1970.

Rapport de Construction de Défense (1951) Limitée, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 14 de la *Loi sur les biens de surplus de la Couronne*, chapitre S-20, et aux articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 28 juin 1973

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget qui lui a été présenté par le président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce pour les dépenses proposées dudit Comité des banques et du commerce, concernant l'étude du document intitulé: «Investissements étrangers directs au Canada», déposé au Sénat le lundi 15 mai 1972, et la teneur de tout bill ou toute autre question qui s'y rattachent, avant qu'un tel bill ou question soient soumis au Sénat, et autorisé par le Sénat le 16 mai 1973. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux	$26,000
Transports et communications	4,150
Information—Impression	27,400
Toutes autres dépenses	4,000
	61,550

Le tout respectueusement soumis,

Le président,

DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 28 juin 1973

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget présenté par le président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce pour les dépenses proposées dudit Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, concernant tous bills émanant des propositions budgétaires ayant trait à l'impôt sur le revenu en anticipation desdits bills présentés au Sénat, ou toutes autres questions à ce sujet, autorisé par le Sénat le 14 juin 1973. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux	$12,700
Transports et communications	2,150
Information—Impression	22,900
Toutes autres dépenses	3,500
	41,250

Le tout respectueusement soumis,

Le président,

DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 28 juin 1973

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget supplémentaire présenté par le président du Comité sénatorial permanent des finances nationales pour les dépenses additionnelles proposées dudit Comité des finances natio-

nales concernant l'étude des mesures législatives et autres questions qui lui sont déférées, autorisé par le Sénat le 15 mars 1973. Ledit budget supplémentaire se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux $2,000

Le tout respectueusement soumis,

Le président,

DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 28 juin 1973

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget supplémentaire présenté par le président du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, nommé le 5 février 1973, pour les dépenses proposées dudit comité spécial concernant ses travaux effectués au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974. Ledit budget supplémentaire se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux $10,610

Le tout respectueusement soumis,

Le président,

DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Bourget, C.P., vice-président du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, auquel a été déféré le Bill S-9, intitulé: «Loi habilitant le Canada à se conformer à la Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronef», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Lapointe propose, appuyée par l'honorable sénateur Forsey, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., président suppléant, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux», présente le rapport suivant:

Le MERCREDI 27 juin 1973

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux», a, conformément à l'ordre de renvoi du 22 mai 1973, étudié ledit bill et en fait maintenant rapport avec les amendements suivants:

1. *Page 1:* Retrancher les lignes 30 à 35 et y substituer ce qui suit:

«Canada;

b) qu'est intervenu avec la province où sont situées les terres, un accord aux termes duquel les terres mises à part par la proclamation conviennent à un parc national; et

c) qu'un avis de l'intention de faire une proclamation en vertu du présent article ainsi qu'une description des terres qui seront décrites dans la proclamation ont été publiés dans la *Gazette du Canada* quatre-vingt-dix jours au moins avant la date où il se propose de faire cette proclamation.»

2. *Page 4:* Retrancher les lignes 36 à 42 et y substituer ce qui suit:

«dévolu à Sa Majesté du chef du Canada;

b) qu'est intervenu avec la province où sont situées les terres, un accord aux termes duquel les terres mises à part par la proclamation conviennent à un parc national; et

c) qu'un avis de l'intention de faire une proclamation en vertu du paragraphe (1) ainsi qu'une description des terres qui seront décrites dans la proclamation ont été publiés dans la *Gazette du Canada* quatre-vingt-dix jours au moins avant la date où il se propose de faire cette proclamation.»

3. *Page 5:* Retrancher la ligne 1 et y substituer ce qui suit:

«11. (1) Le gouverneur en conseil peut, après»;

4. *Page 5:* Ajouter immédiatement après la ligne 17, le paragraphe suivant:

«Publication d'un avis

(2) Le gouverneur en conseil peut, postérieurement à la consultation mentionnée au paragraphe (1), faire une proclamation en vertu de ce paragraphe, lorsqu'un avis de l'intention de faire une proclamation en vertu de ce paragraphe ainsi qu'une description des terres qui seront décrites dans la proclamation ont été publiés dans la *Gazette du Canada* quatre-vingt-dix jours au moins avant la date où il se propose de faire cette proclamation.»

Le Comité recommande d'étudier l'opportunité qu'un comité du Sénat procède, à un moment qui semblera opportun, à un examen plus détaillé de la politique et de l'administration nationales actuelles en matière de parc.

Le tout respectueusement soumis,

Le président suppléant,

JOHN J. CONNOLLY.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cameron, que le rapport soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 3 juillet 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le Bill C-204, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 28 JUIN 1973

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Roland A. Ritchie, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 28 juin, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU
Brigadier Général
Secrétaire administratif du Gouverneur général

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Ordonné: Que l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente visite d'un groupe d'homme d'affaires canadiens en Tanzanie, au Kenya et en Afrique du Sud, soit avancé.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente visite d'un groupe d'hommes d'affaires canadiens en Tanzanie, au Kenya et en Afrique du Sud.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur une question constitutionnelle des plus urgentes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'examen du rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, sur la structure, la politique et le fonctionnement de la Société pour l'expansion des exportations,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer

la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 3 h. 35 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 45 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Roland A. Ritchie, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi sur les juges

Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation

Loi modifiant la Loi sur les pensions.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la Sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse la parole à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:

«QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

Je prie humblement Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ce bill.»

Le Greffier adjoint ayant donné lecture du titre du bill,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce bill a reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 58

Le mardi 3 juillet 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Forsey,	Lafond,	McLean,
Beaubien,	Cook,	Fournier (*de Lanaudière*),	Laird,	Molgat,
Bélisle,	Croll,	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Langlois,	Norrie,
Benidickson,	Davey,	Giguère,	Lapointe,	Petten,
Boucher,	Denis,	Goldenberg,	Lawson,	Phillips,
Bourget,	Duggan,	Grosart,	Lefrançois,	Prowse,
Bourque,	Eudes,	Hayden,	Macdonald,	Smith,
Cameron,	Fergusson,		Martin,	Stanbury,
Carter,	Flynn,		McGrand,	Yuzyk.
Choquette,			McIlraith,	

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission d'assurance-chômage pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 130(2) de la *Loi de 1971 sur l'assurance-chômage,* chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport des Arsenaux Canadiens Limitée, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport du Bibliothécaire national pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 13 de la *Loi sur la Bibliothèque nationale,* chapitre N-11, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 20(1) de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique,* chapitre A-19, S.R.C., 1970.

Copies de tableaux indiquant, par zones de pêche et espèces de poissons, les limites de prises pour le Canada en 1973 et 1974 dans l'Atlantique nord-ouest, ainsi que les prises permises à toutes les autres nations durant les mêmes années. Émis par le ministère de l'Environnement.

Rapport du Conseil canadien des normes pour l'année financière close le 31 mars 1973, y compris les états financiers certifiés par l'Auditeur général, conformément à l'article 20 de la *Loi sur le Conseil canadien des normes,* chapitre 41, (1er supplément) S.R.C., 1970.

Rapport du Conseil de la Radio-Télévision canadienne pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 31 de la *Loi sur la radiodiffusion,* chapitre B-11, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société canadienne des télécommunications transmarines, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 16 de la *Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines,* chapitre C-11, et des articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Copies de l'examen par le gouvernement du Canada de la décision rendue le 30 mars 1973 par la Commission canadienne des transports sur la requête «A» de la société Bell Canada, émis par le ministère des Communications.

Copies d'un document intitulé «Politique canadienne de l'énergie», Phase 1, Tome I—Analyse, Phase 1, Tome II—Annexes, émis par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Copies d'une série de documents de travail préparés par le ministère de l'Expansion économique régionale comme contribution aux consultations fédérales-provinciales relativement à une politique de développement régional au Canada concernant l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Québec, la Saskatchewan, Terre-Neuve, la région de l'Atlantique, la région de l'Ouest, la région du Nord-Ouest.

Rapport du Président du Conseil national de recherches pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 16 de la *Loi sur le Conseil national de recherches,* chapitre N-14, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée pour l'année financière close le 31 mars 1973, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lapointe propose, appuyée par l'honorable sénateur Forsey, que le Bill S-9, intitulé: «Loi habilitant le Canada à se conformer à la Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronef», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Macdonald, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-8, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la défense nationale (abolition complète de la peine capitale)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce concernant le Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux».

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., que le rapport soit adopté maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur une question constitutionnelle des plus urgentes.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'examen du rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, sur la structure, la politique et le fonctionnement de la Société pour l'expansion des exportations,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron atti-

rant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 59

Le mercredi 4 juillet 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Forsey,	Lafond,	McIlraith,
Beaubien,	Cook,	Fournier (*de Lanaudière*),	Laird,	McLean,
Bélisle,	Croll,	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Lamontagne,	Molgat,
Benidickson,	Davey,	Giguère,	Langlois,	Norrie,
Boucher,	Denis,	Goldenberg,	Lapointe,	O'Leary,
Bourget,	Duggan,	Grosart,	Lawson,	Paterson,
Bourque,	Eudes,	Hayden,	Lefrançois,	Petten,
Cameron,	Fergusson,		Macdonald,	Phillips,
Carter,	Flynn,		Martin,	Prowse,
Choquette,			McGrand,	Smith,
				Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-21, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les Commissions de port (Commission du port de Nanaïmo)», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 10 juillet 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du décret C.P. 1972-1611, en date du 27 juillet 1972, modifiant la catégorie 8 de l'Annexe B des Règlements de l'impôt sur le revenu.

Copies du rapport du Tribunal antidumping concernant les effets des importations sur la production de la chaussure canadienne, en date du mois d'avril 1973.

Copies de lignes directrices du Conseil du Trésor aux sous-chefs de ministères et aux chefs d'organismes concernant les exigences linguistiques des postes de la Commission de la fonction publique, ainsi que des copies du Bulletin 73-12 de la Commission de la fonction publique concernant la dotation en personnel des postes bilingues, les deux en date du 29 juin 1973.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cameron, que le Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Macdonald, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-8, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la défense nationale (abolition complète de la peine capitale)».

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat.

Après débat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'examen du rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, sur la structure, la politique et le fonctionnement de la Société pour l'expansion des exportations.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouver-

nement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à mardi le 17 juillet 1973.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 60

Le jeudi 5 juillet 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Goldenberg,
Graham,
Greene,
Grosart,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McGrand,
McIlraith,
McLean,
Molgat,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Phillips,
Prowse,
Smith,
Stanbury.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier un message avec un Bill C-192, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain le 10 juillet 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Premier rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, ainsi que le rapport des états financiers, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 16 de la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*, chapitre 65, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., pour l'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, autorisé le jeudi 14 juin 1973, à examiner et à étudier tous bills émanant des propositions budgétaires ayant trait à l'impôt sur le revenu avant que lesdits bills soient présentés au Sénat, ou toutes autres questions à ce sujet, dépose un rapport dudit comité sur le Bill C-192, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)».

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats du Sénat et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour, pages 278 à 281*).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 10 juillet 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Macdonald, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-8, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la défense nationale (abolition complète de la peine capitale)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président quitte le fauteuil.

L'honorable sénateur Macdonald occupe le fauteuil.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973.

Débat terminé.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam.

Débat terminé.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien.

Après débat.
Avec la permission du Sénat,
La motion est retirée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Fergusson attire l'attention du Sénat sur la visite de parlementaires canadiens en Hongrie, du 25 au 30 avril 1973.

Après débat,
L'honorable sénateur Molgat pour l'honorable sénateur Welch propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président reprend le fauteuil.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

(*Voir p. 276*)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

RAPPORT CONCERNANT LE BILL C–192, INTITULÉ

«LOI MODIFIANT LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU (N° 2)»

EN ANTICIPATION DESDITS BILLS PRÉSENTÉS AU SÉNAT

L'honorable sénateur Salter A. Hayden, C.R., président.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

L'honorable Salter A. Hayden, président

Les honorables sénateurs

Aird	Hayden
Beaubien	Hays
Blois	Laing
Buckwold	Lang
Burchill	Macnaughton
Connolly (*Ottawa-Ouest*)	*Martin
Cook	McIlraith
Desruisseaux	Molson
*Flynn	Smith
Gélinas	Sullivan
Haig	Walker (20)

*Membres d'office

(Quorum 5)

ORDRE DE RENVOI

Extraits des Procès-verbaux du Sénat du 14 juin 1973:

L'honorable sénateur Connolly, C.P., pour l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable Laing, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner et étudier tous bills émanant des propositions budgétaires ayant trait à l'impôt sur le revenu avant que lesdits bills soient présentés au Sénat, ou toutes autres questions à ce sujet; et

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins dudit examen.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER

Le mercredi 4 juillet 1973

Le 6 juin 1973, le Bill C-192, intitulé «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (nº 2)» a été présenté en première lecture à la Chambre des communes. Ce bill a pour objet de mettre partiellement en application la motion des voies et moyens déposée initialement par le ministre des Finances, avec ses résolutions budgétaires du 8 mai 1972, et qui a été présentée à nouveau en partie le 29 mai 1973.

En vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 14 juin 1973, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a été autorisé à étudier et à examiner tout bill fondé sur les résolutions budgétaires se rapportant à l'impôt sur le revenu, avant que ledit bill soit présenté au Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi, votre Comité a étudié attentivement ledit Bill C-192 et à ce propos a entendu M. M. A. Cohen, sous-ministre adjoint, ministère des Finances, et M. H. E. Garland, directeur général de la Politique fiscale du ministère du Revenu national.

Ce bill a pour objet de prévoir une réduction du taux d'imposition payable sur les bénéfices de fabrication et de transformation réalisés au Canada par une société. La réduction s'applique aux bénéfices réalisés en 1973 et durant les années fiscales suivantes. Toutefois, lorsque pour 1973 l'année d'imposition d'une société commence avant le 1er janvier 1973, seule la fraction des bénéfices de fabrication et de transformation réalisés au Canada par la société, qui sont affectés proportionnellement à la partie de l'année d'imposition tombant après le 31 décembre 1972, est admissible au taux d'imposition réduit.

L'effet des amendements que renferme le bill consisterait à appliquer aux bénéfices de fabrication et de transformation un taux d'imposition de 40 p. 100. Cela est à rapprocher du taux des sociétés de 49 p. 100 qui autrement aurait dû s'appliquer aux bénéfices de fabrication ou de transformation attribuables aux bénéfices de l'année d'imposition 1973 et aux 48 p. 100 qui autrement auraient dû s'appliquer aux bénéfices de l'année d'imposition 1974, etc.

En outre, dans la mesure où les bénéfices de fabrication et de transformation sont admissibles à la déduction des petites entreprises, le taux réel d'impôt payable serait de 20 p. 100 au lieu des 25 p. 100 payables en vertu de la loi actuelle de l'impôt sur le revenu.

Le principal but de la réduction fiscale est d'aider les industries secondaires qui sont exposées à la concurrence étrangère (avec tous les avantages fiscaux dont les concurrents peuvent bénéficier à l'étranger), à faire face aux fluctuations du change et aux autres facteurs internationaux. Ainsi, certaines activités qui pourraient être considérées, dans certaines circonstances, comme relevant de la «fabrication» ou de la «transformation» ont été spécifiquement exclues du bénéfice de la réduction fiscale. Parmi celles-ci, mentionnons l'industrie primaire, la construction, les transports et, dans une certaine mesure, les communications et d'autres secteurs de services.

A part ces exclusions particulières, le projet de loi ne précise pas quelles activités relèvent de la «fabrication» et de la «transformation» ni celles qui n'en font pas partie. De ce fait, il sera difficile de déterminer quels secteurs sont admissibles à la réduction. Il appartiendra alors au ministère du Revenu national d'en décider et en cas de litige, on pourra avoir recours aux tribunaux.

A titre d'exemple, une société appartenant à l'industrie de la pêche aurait droit au taux réduit mais seulement dans la mesure où ses bénéfices, le cas échéant, proviendraient de la transformation du poisson et non des activités de la pêche car ces dernières rentrent dans les exclusions prévues. Suivant les rapports du ministère du Revenu national, la fabrication ou la transformation du poisson comprendraient le fumage, le salage, le marinage, le bouillage, le prélèvement des filets et la congélation.

Dans les cas où une société effectue la fabrication ou la transformation et d'autres opérations, le projet de loi prévoit que le montant des bénéfices de la fabrication ou de la transformation seront déterminés d'après une formule établie aux termes d'un règlement.

Le bill prévoit aussi que les députés pourront présenter des motions tendant à modifier la loi. On pourra le faire n'importe quand après le 31 mars 1974, mais seulement en présentant à l'Orateur une motion signée par au moins 60 députés. En outre, on peut seulement proposer que la déduction fiscale soit supprimée ou réduite, ou que l'application en soit restreinte de quelque autre manière.

Si une telle motion est présentée, la Chambre doit l'étudier dans les 15 jours suivant la date du dépôt. Si la Chambre l'approuve, avec ou sans modifications, le ministre des Finances doit «immédiatement» faire les démarches nécessaires pour que soit présenté à la Chambre une mesure donnant effet à cette motion.

L'emploi du mot «immédiatement» dans ces dispositions a fait l'objet de certaines critiques, puisque le mot ne serait pas assez précis pour assurer que la motion approuvée par la Chambre entrera en vigueur aussi rapidement que possible. Toutefois, il y a moyen de remédier à cette lacune avant que le projet de loi soit renvoyé au Sénat.

Votre comité tient à dire qu'il apprécie les services rendus par MM. Albert Poissant et Charles B. Mitchell de la société de comptables agréés Thorne Gunn and Co., et par son avocat-conseil, M. Thomas S. Gillespie, de la société Ogilvy, Cope, Porteous, Hansard, Marler, Montgomery et Renault.

Votre comité a étudié le Bill C-192 conformément à son ordre de renvoi et si on effectue de façon satisfaisante la modification décrite ci-dessus, il n'a pas d'objection au projet de loi quant à la forme ou quant au fond.

Respectueusement soumis,

Le président,
SALTER A. HAYDEN.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 61

Le mardi 10 juillet 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Goldenberg,
Gouin,
Graham,
Grosart,
Hayden,
Hays,
Heath,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
Molgat,
Neiman,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-193, intitulé: «Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (n° 3)», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Texte des recommandations finales des consultations de Helsinki au sujet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Conférence sur la sécurité et la coopération européennes à Helsinki, le 4 juillet 1973.

Soumission du Canada conformément au paragraphe 6(*b*) du chapitre 1 des recommandations finales des consultations de Helsinki, faite à Helsinki, le 5 juillet 1973.

Communiqué sur la première phase de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui s'est déroulée à Helsinki, du 3 au 7 juillet 1973.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, autorisé le jeudi 14 juin 1973 à examiner et à étudier tous bills émanant des propositions budgétaires ayant trait à l'impôt sur le revenu avant que lesdits bills soient présentés au Sénat, ou toutes autres questions à ce sujet, dépose un rapport dudit comité sur le Bill C-193, intitulé: «Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (n° 3)».

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats du Sénat et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(Voir appendice aux Journaux du Séna de ce jour, pages 287 à 290).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications ait le pouvoir de siéger durant les séances du Sénat demain le mercredi 11 juillet 1973 et jeudi le 12 juillet 1973, et que l'article 76(4) du Règlement soit suspendu à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-21, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les Commissions de port (Commission du port de Nanaïmo)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-192, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-193, intitulé: «Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (n° 3)», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Walker, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyé à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Macdonald, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-8, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la défense nationale (abolition complète de la peine capitale)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à jeudi prochain, le 12 juillet 1973.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Fergusson attirant l'attention du Sénat sur la visite de parlementaires canadiens en Hongrie, du 25 au 30 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'au mercredi, 18 juillet 1973.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

(*Voir p. 284*)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

RAPPORT CONCERNANT LE BILL C–193, INTITULÉ

«LOI MODIFIANT LA LÉGISLATION CONCERNANT L'IMPÔT SUR LE REVENU (N° 3)»

EN ANTICIPATION DESDITS BILLS PRÉSENTÉS AU SÉNAT

L'honorable sénateur Salter A. Hayden, C.R., président.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

L'honorable Salter A. Hayden, président

Les honorables sénateurs

Aird	Hayden
Beaubien	Hays
Blois	Laing
Buckwold	Lang
Burchill	Macnaughton
Connolly (*Ottawa-Ouest*)	*Martin
Cook	McIlraith
Desruisseaux	Molson
*Flynn	Smith
Gélinas	Sullivan
Haig	Walker (20)

*Membres d'office

(Quorum 5)

ORDRE DE RENVOI

Extraits des Procès-verbaux du Sénat du 14 juin 1973:

L'honorable sénateur Connolly, C.P., pour l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable Laing, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner et étudier tous bills émanant des propositions budgétaires ayant trait à l'impôt sur le revenu avant que lesdits bills soient présentés au Sénat, ou toutes autres questions à ce sujet; et

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins dudit examen.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER

Le MARDI 10 juillet 1973

Introduction

Le Bill C-193, intitulé: «Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (n° 3)», a pour objet de mettre partiellement en application la motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu, dont le ministre des Finances a donné avis le 29 mai 1973.

En vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 14 juin 1973, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a été autorisé à étudier et à examiner tout bill fondé sur les résolutions budgétaires se rapportant à l'impôt sur le revenu, avant que ledit bill soit présenté au Sénat.

Conformément à l'Ordre de renvoi, votre comité a étudié attentivement ledit Bill C-193 et, à ce propos, a entendu M. M. A. Cohen, sous-ministre adjoint des Finances.

Le Bill C-193 renferme une série d'amendements à la Loi de l'impôt sur le revenu et aux Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu. Ces dispositions qui, en général, ne prévoient pas de dégrèvement pour les contribuables, sont corrélatives ou bien sont destinées à corriger certaines anomalies de la loi en imposant les contribuables comme on l'entendait à l'origine. Le bill renferme certaines mesures déjà proposées par votre comité.

Déductions et exemptions

On propose qu'un contribuable individuel puisse déduire de l'impôt payable chaque année, le plus élevé des montants suivants, $100 ou 5 p. 100 de l'impôt fédéral de base. Si le calcul des 5 p. 100 de l'impôt de base dépasse $500, le montant déductible sera limité à ce chiffre.

Le projet de loi propose que les exemptions du revenu imposable dans le cas des célibataires soient portées de $1,500 à $1,600 et que les exemptions du revenu imposable dans le cas des personnes mariées passent d'un total de $2,850 à $3,000.

Un dégrèvement pour l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les bénéfices payable au gouvernement d'un état, d'une province ou d'autres subdivisions politiques d'un autre pays est proposé. Ces impôts ne sont présentement retenus que sur le revenu.

Indexation de l'impôt sur le revenu personnel

Les principales exemptions disponibles et les taux fiscaux applicables aux particuliers seront ajustés annuellement à compter de 1974 afin de refléter les modifications de l'indice des prix à la consommation. Cela signifie que l'on procédera annuellement à des ajustements automatiques de la plupart des exemptions et des barèmes de taux personnels correspondant aux augmentations (ou aux baisses) de l'indice des prix à la consommation pour la période de douze mois se terminant le 30 septembre de l'année précédente.

En supposant que l'inflation continue, il en résultera que les principales exemptions seront relevées et que les tranches de revenu imposable seront rajustées dans le même sens. Donc, si l'indice des prix à la consommation augmente de 4 p. 100, la première tranche de revenu imposable, imposée cette année au taux de 15 p. 100, passera de $500 à $520. La tranche suivante, imposée au taux de 18 p. 100, partirait de $520 (au lieu de $500) et atteindrait $1,040 (au lieu de $1,000) et ainsi de suite pour tout le barème de l'impôt. L'inverse s'appliquerait si l'indice des prix à la consommation accusait une baisse.

Par conséquent, les personnes qui ont touché des augmentations de salaire proportionnelles aux augmentations apportées par l'inflation verseront le même ou à peu près le même montant d'impôt fédéral. Les personnes qui touchent un revenu constant, comme les personnes à la retraite, verseront un impôt moindre.

Les exemples suivants présentés par M. Cohen montrent bien les conséquences de l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Le premier exemple indique que dans le cas d'une personne dont le revenu accuse une hausse, le pourcentage de son revenu versé sous forme d'impôt *n'augmenterait pas* par suite de l'inflation.

Dans le cas d'une personne à revenu fixe, l'indexation entraînerait une *réduction* annuelle de son impôt au fur et à mesure que les prix augmentent, comme on le montre dans le deuxième exemple.

Exemple n° 1

Un contribuable marié ayant deux enfants de moins de 16 ans, et un revenu annuel de $8,000 bénéficiera, en 1973, d'exemptions et de déductions globales totalisant $3,850—soit, $3,000 d'exemption de personne mariée, $300 pour chacun des enfants, la déduction uniforme de $100 pour frais médicaux et dons de charité, et l'allocation de $150 pour frais professionnels.

Sur les premiers $500 de revenu imposable, ce contribuable paye, cette année, un taux fédéral de 15 p. 100, sur les $500 suivants, 18 p. 100, et ce taux s'élève progressivement avec l'échelle du revenu. Son taux marginal —le taux qu'il paye sur la dernière tranche de son revenu imposable—serait de 21 p. 100. Lorsque son impôt fédéral de base est calculé de cette façon un impôt provincial s'applique en tant que pourcentage de l'impôt fédéral, et varie suivant la province. Enfin, son impôt fédéral est réduit de $100 qui est le montant minimum du nouveau dégrèvement d'impôt. L'impôt total, fédéral et provincial, de ce contribuable, en prenant le taux provincial le plus bas, serait de $939.

A supposer que le revenu du même contribuable augmente de 4 p. 100, c'est-à-dire à $8,320, et que l'indice d'inflation soit de 4 p. 100, voici le résultat du système d'indexation dans son cas:

Son exemption de personne mariée passerait de $3,000 à $3,120.

Ses déductions pour deux enfants augmenteraient de $600 à $624.

Avec les déductions uniformes, ses exemptions globales et ses déductions s'élèveraient à $3,994 au lieu de $3,850.

Sa première tranche de revenu imposable serait de $520 au lieu de $500.

Chacune des catégories suivantes augmenterait également de 4 p. 100.

L'effet cumulatif serait un impôt provincial et fédéral total de $984 soit presque exactement la même proportion de son revenu qu'auparavant. Sans indexation, son impôt aurait été de $1,027.

Exemple n° 2

Une personne de 65 ans ou plus qui a un revenu fixe de $4,000, a droit à des exemptions et à des déductions se chiffrant à $2,700, soit une exemption de base de $1,600, l'exemption spéciale de $1,000 pour les personnes de 65 ans et plus et la déduction uniforme de $100.

En 1973, grâce aux mesures budgétaires et en prenant le taux provincial le moins élevé, son impôt est de $190. Aux termes du nouveau régime et en supposant une fois de plus que l'indice d'inflation soit de 4 p. 100, ses exemptions et déductions totales passent à $2,804 et les tranches d'impôt augmentent dans la même proportion. Son impôt, en vertu du régime d'indexation est de $163 et il paye, de ce fait, *moins* d'impôt qu'auparavant.

Autres modifications

De nouvelles tables seront publiées tous les ans pour tenir compte de l'indice du prix aux consommateur de l'année précédente. Afin d'aider un plus grand nombre de contribuables, le projet de loi prévoit des tables indiquant, l'impôt fédéral sur le revenu payable sur le revenu imposable jusque et, y compris, $24,000. La loi actuelle ne prévoit ces tables que pour les revenus imposables jusqu'à concurrence de $12,000.

Le projet de loi propose un nouvel impôt pour venir en aide aux contribuables, grâce à un amendement aux règlements. Cet impôt sera imposé sur les investissements non admissibles détenus par des sociétés de fiducie à titre de régimes enregistrés d'épargne-retraite et de régimes de participation différée. Cet impôt est corrélatif à une proposition visant à permettre, par règlement, à certaines fiducies et sociétés de devenir «une fiducie commune de fonds mutuels», «une corporation de fonds mutuels» ou «une fiducie commune de fonds mutuels» et de vendre leurs parts ou leurs actions à des régimes de revenus différés même si ces fiducies ou corporations ne sont pas qualifiées pour le faire n'ayant pas le nombre requis de participants. La loi, sous sa forme actuelle, impose une amende lorsqu'un régime acquiert un investissement non qualifié. Cette amende serait mal venue si les règlements proposés tendent à permettre aux sociétés de fiducie et aux sociétés ordinaires d'être admises sur la base de la propriété qu'elles détiennent. Autrement, elles pourraient répondre aux exigences prescrites au moment où leurs unités ou actions étaient acquises par un régime et se mettre peu après à détenir des investissements non qualifiés.

On permettra aux conditionneurs de ressources naturelles de réclamer des allocations d'épuisement qui ne pouvaient être jusqu'ici revendiquées que par les propriétaires ou les exploitants. Les contribuables qui possèdent des richesses naturelles pourront acheter des rentes d'étalement du revenu sur les produits de la disposition de ces propriétés.

Le bill envisage un amendement aux règlements d'application en vue d'augmenter le montant des paiements globaux faits sur les fonds de pension et les régimes de participation différée aux bénéfices qui continueraient à être assujettis aux règles particulières d'établissement de la moyenne existant antérieurement à la modification de la loi en 1971. Ce montant passerait alors du montant acquis le 1er janvier 1972 au montant crédité le 1er janvier 1972.

Le bill exempte l'industrie aéronautique des règles du capital-actions réduit que comporte la loi et lui permet de déduire de son revenu le montant total des intérêts payables à certains non-résidents déterminés.

Quiconque achète à un non-résident une propriété canadienne imposable doit s'assurer que le non-résident a payé l'impôt sur tout gain de capital dont ce dernier aurait pu bénéficier au moment d'une vente, ou bien déduire du prix d'achat l'impôt que le non-résident aurait dû payer sur ce gain de capital. Ne pas se conformer à cette règle rend l'acheteur redevable de l'impôt. Le bill réduit le montant qu'on doit obligatoirement retenir du non-résident ainsi que la responsabilité de l'acheteur, de 25 p. 100 du gain de capital au moins élevé des deux montants suivants: 15 p. 100 du *prix de revient* pour le non-résident de la propriété vendue ou 25 p. 100 du *gain de capital*.

Les produits des polices d'assurance-vie reçus au moment du décès ne sont pas imposables. Le bill propose que soient également exonérés d'impôts les produits des assurances d'invalidité permanente et totale.

Le bill propose encore d'incorporer dans le texte de loi le pouvoir que le règlement d'application accorde actuellement au ministre du Revenu national de décider, dans les cas de préjudice indû, de retenir à la source des revenus d'un contribuable, des sommes inférieures à la retenue prescrite. Les contribuables auront également la faculté d'opter pour que les déductions soient faites à la source lorsque ces déductions ne peuvent être faites autrement.

Votre comité désire exprimer sa gratitude pour les services qu'ont rendus, lors de l'examen du bill, MM. Albert Poissant et Charles B. Mitchell de Thorne Gunn & Co., comptables agréés, et son conseiller juridique, M. Thomas S. Gillespie d'Ogilvy, Cope, Porteous, Hansard, Marler, Montgomery et Renault.

Votre comité a examiné et considéré le Bill C-193 conformément à son ordre de renvoi et ne s'y oppose aucunement, quant à la forme et au fond.

Respectueusement soumis,

Le président,
SALTER A. HAYDEN.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 62

Le mercredi 11 juillet 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Benidickson,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Goldenberg,
Gouin,
Graham,
Greene,
Grosart,
Hayden,
Hays,
Heath,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
Molgat,
Neiman,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen,
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copie des Procès-verbaux de la Société royale du Canada, 1972, y compris les états financiers certifiés par les vérificateurs pour l'année terminée le 28 février 1973, conformément à l'article 9 de la *Loi constituant en corporation la Société royale du Canada,* chapitre 46, Statuts du Canada, 1883.

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* pour le mois de mai 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le nom de l'honorable sénateur Forsey soit ajouté à la liste des sénateurs qui font partie du Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, tendant à la deuxième lecture du Bill C-192, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, tendant à la deuxième lecture du Bill C-193, intitulé: «Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (n° 3)».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Heath, que le Bill C-21, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les Commissions de port (Commission du port de Nanaïmo)», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Heath, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Fergusson attirant l'attention du Sénat sur la visite de parlementaires canadiens en Hongrie, du 25 au 30 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 63

Le jeudi 12 juillet 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Hayden,
Hays,
Heath,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
Molgat,
Neiman,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen,
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de l'Office de stabilisation des prix agricoles pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 14 de la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles*, chapitre A-9, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office des produits agricoles pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Office des produits agricoles*, chapitre A-5, S.R.C., 1970.

Copies de la substance de la déclaration du ministre de l'Industrie et du Commerce concernant la petite entreprise et portant sur la création proposée de la Banque industrielle et agence de developpement, en date du 11 juillet 1973.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, autorisé le mercredi 16 mai 1973, à examiner et à étudier le document intitulé: «Investissements étrangers directs au Canada», déposé au Sénat le lundi 15 mai 1972, et la teneur de tout bill ou toute autre question qui s'y rattachent, avant qu'un tel bill ou question soient soumis au Sénat, dépose le rapport dudit comité sur ledit document et sur le Bill C-132, intitulé: «Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada».

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats du Sénat et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour, pages 299 à 306*).

L'honorable sénateur Aird, du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, autorisé le mercredi 14 février 1973, à étudier les relations du Canada avec les Communautés européennes élargies et à faire rapport à ce sujet dépose un rapport dudit comité, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne».

L'honorable sénateur Aird propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart, que le rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour fins d'étude à la prochaine séance du Sénat.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 17 juillet 1973, à huit heures du soir.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la troisième lecture du Bill C-192, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-193, intitulé: «Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (n° 3)», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que le Bill C-21, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les Commissions de port (Commission du port de Nanaïmo)», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Macdonald,

L'Ordre portant deuxième lecture du Bill S-8, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la défense nationale (abolition complète de la peine capitale)», est rayé et le bill est retiré.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé

par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Fergusson attirant l'attention du Sénat sur la visite de parlementaires canadiens en Hongrie, du 25 au 30 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Lafond reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat.

Après débat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

(*Voir p. 296*)

Le jeudi 12 juillet 1973

A. INTRODUCTION

Le 16 mai 1973, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a été autorisé par le Sénat à examiner et étudier ce qui suit:

(a) le document intitulé «Les investissements étrangers directs au Canada» qui a été déposé au Sénat le 15 mai 1972 et

(b) l'objet de tout projet de loi éventuel en découlant avant que celui-ci soit présenté au Sénat.

Ce rapport constitue le résultat de l'examen et de l'étude de votre comité dudit document et du bill C-132, intitulé: «Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada» (cité dans le présent rapport comme «le projet de loi» ou «la mesure législative proposée») que l'honorable Alastair Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce, a présenté à la Chambre des communes le 24 janvier 1973 pour aider à l'avancement des objectifs établis dans le document précité.

Conformément au pouvoir conféré par le Sénat, votre comité a retenu les services des conseillers suivants: M. R. J. Cowling qui a servi en sa qualité de conseiller juridique au sein du comité ainsi que M. C. A. Poissant, comptable agréé et M. C. B. Mitchell, comptable agréé, qui ont fait fonction d'experts conseil sur les aspects commerciaux et économiques en général du projet de loi.

Au cours de son étude qui a nécessité douze séances, soit du 23 mai au 12 juillet de la présente année, le comité a reçu et entendu des témoignages d'un certain nombre de particuliers et d'organismes ainsi que de deux provinces, tous inscrits à l'annexe A du présent rapport. On a également reçu des mémoires écrits d'un certain nombre d'autres organismes qui n'ont pas comparu devant le comité.

Trois séances ont été consacrées au témoignage de M. R. D. Gualtieri, conseiller spécial du sous-ministre de l'Industrie et du Commerce et de M. F. E. Gibson du ministère de la Justice. Le ministre de l'Industrie et du Commerce n'a pu comparaître devant votre comité vu que le Comité des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes tenait alors des audiences sur le même sujet.

Les conclusions et les recommandations comprises dans le présent rapport se fondent sur l'étude de votre comité du projet de loi tel que présenté après la deuxième lecture à la Chambre des communes et sans tenir compte de tout amendement proposé ou autre qui peuvent être présentés au cours de l'étude de ce même projet à la Chambre des communes. En présentant ces conclusions et ces recommandations, on a tenu compte des témoignages et des mémoires présentés au comité.

B. RÉSUMÉ DU PROJET DE LOI

1. *Objectif*

L'objectif du projet de loi est exposé au paragraphe 2(1) du bill. Ce paragraphe stipule que c'est un sujet de préoccupation nationale pour les Canadiens de conserver un contrôle effectif de leur milieu économique et qu'il est donc opportun de créer un moyen par lequel le contrôle des entreprises commerciales canadiennes peuvent passer aux mains de personnes autres que des Canadiens seulement si ce contrôle est susceptible d'apporter «des avantages appréciables au Canada». L'importance des avantages au Canada doit être évaluée par rapport aux facteurs énumérés au paragraphe 2(2) du bill.

2. *Portée et mise en application*

Le projet de loi diffère dans sa portée du bill C-201, intitulé «Loi sur l'examen des prises de contrôle par les étrangers», qui est demeurée lettre morte au feuilleton lors de la dissolution de la Vingt-huitième Législature du Canada, le 1er septembre de l'an dernier. Le bill C-201 ne prévoyait que la réglementation des prises de contrôle par les étrangers (c'est-à-dire l'acquisition du contrôle de l'entreprise commerciale canadienne déjà existante par une personne non admissible), et n'a pas conduit à la création de nouvelles entreprises.

Au contraire, le projet de loi n'est pas restreint aux prises de contrôle par les étrangers. Une personne non admissible qui propose de créer une nouvelle entreprise au Canada sera également visée par le bill et sera donc assujettie au processus de l'examen à moins que la nouvelle entreprise proposée soit liée à une autre entreprise que la personne non admissible en particulier exploite alors au Canada.

On prévoit donc publier le bill en deux parties. Le Ministre a déclaré qu'il a l'intention de ne pas mettre en vigueur la deuxième partie, qui traite des règlement de la création d'une nouvelle entreprise, jusqu'à une année environ après que la partie concernant les prises de contrôle par les étrangers soit proclamée.

Pour ce qui est des prises de contrôle, le projet de loi couvre «les acquisitions de contrôle» des «entreprises commerciales canadiennes» par «des personnes non admissibles». Quant à la création de nouvelles entreprises, le bill couvre la création de ces entreprises par des personnes non admissibles qui ne font pas déjà des affaires au Canada et la création d'une nouvelle entreprise qui n'est pas liée à une autre entreprise déjà exploitée au Canada par une personne non admissible qui exploite déjà une entreprise au Canada. Le fait que la loi ne contient aucune définition ou autres critères utiles à l'identification de la nature «des entreprises non liées» a suscité une vive inquiétude chez un grand nombre de ceux qui ont comparu devant nous et il semblerait, d'après les déclarations faites tant devant votre comité que devant celui de la Chambre des commu-

nes, qu'on ne s'est pas entendu quant à la portée de ces mots que seule l'expérience précisera.

Les définitions de la personne non admissible et de l'acquisition du contrôle apparaissant dans la loi sont complexes et détaillées. En général, une personne non admissible est un particulier qui n'est ni un citoyen canadien résidant habituellement au Canada ni un immigrant reçu; le gouvernement d'un pays autre que le Canada; ou une corporation, qu'elle soit constituée ou non, contrôlée directement ou indirectement par des personnes non admissibles.

Au terme de la loi, l'acquisition du contrôle a lieu au moyen de l'acquisition d'actions ou de biens. En résumé, l'acquisition de plus de 50 p. 100 des actions d'une corporation assortie du droit de vote est réputée sans le moindre doute constituer l'acquisition du contrôle (alinéa 3(3)(d)). L'acquisition de moins de 5 p. 100 des actions assorties du droit de vote d'une société dont les actions sont librement négociables ou de moins de 20 p. 100 des actions d'une société dont les actions ne sont pas librement négociables est réputée ne pas constituer l'acquisition du contrôle (alinéa 3(3)(b)(i)). Entre ces deux limites, le contrôle est réputé acquis «jusqu'à preuve du contraire» (alinéa 3(3)(c)).

Les transactions réputées ne pas constituer l'acquisition du contrôle constituent l'acquisition d'actions par un agent de titres ou un courtier dans le cours normal de ses affaires et, au terme des conditions prescrites, par une personne exploitant l'entreprise en vue de procurer au Canada des capitaux spéculatifs (sous-alinéa 3(3)(b)(ii) et (iii)).

3. *Processus d'examen*

Toute personne non admissible ayant l'intention de faire une acquisition de contrôle d'une entreprise commerciale canadienne comportant un actif brut de plus de $250,000 ou des recettes dépassant $3 millions doit signifier son intention à l'agence de l'examen des investissements étrangers dont la création est prévue par la loi. En vigueur à partir de la date où la deuxième partie du bill est proclamée en vigueur, l'avis doit être également donné lorsqu'une personne non admissible a l'intention de créer une nouvelle entreprise au Canada ou d'acquérir le contrôle d'une entreprise commerciale canadienne déjà existante comportant un actif et des recettes d'un montant plus petit que l'on a décrit précédemment à moins que la nouvelle entreprise ou l'entreprise déjà existante soit «liée» à une entreprise exploitée alors au Canada par une personne non admissible.

L'agence n'est pas autorisée à prendre des décisions mais doit faire part de l'avis au ministre que le gouverneur en conseil peut désigner pour agir à titre de ministre aux fins de la loi (article 9).

Si, à la suite de son examen de l'avis, le ministre est d'avis que l'investissement proposé (c'est-à-dire, l'acquisition proposée du contrôle ou la création proposée d'une nouvelle entreprise) est ou est susceptible d'apporter des avantages appréciables au Canada, il peut recommander au gouverneur en conseil d'autoriser l'investissement et de présenter un rapport à l'appui de cette recommandation (article 10).

Si, d'autre part, le ministre ne peut recommander l'autorisation de l'investissement, il faut avertir le requérant de la décision du ministre et lui donner l'occasion d'être entendu et de présenter d'autres observations. Après avoir reçu ces observations et à la suite de tout engagement éventuel pris par la personne non admissible après discussion avec le ministre, ce dernier doit faire sa recommandation au gouverneur en conseil (article 11(4)).

Le gouverneur en conseil n'est nullement tenu de se conformer à la recommandation du ministre; toutefois, lorsque le ministre a recommandé qu'un investissement soit autorisé et que le gouverneur en conseil estime qu'il doit être interdit, le gouverneur *peut* soumettre à nouveau la question au ministre pour que ce dernier fournisse aux intéressés la même possibilité d'être entendus et de présenter d'autres observations que dans le cas où le ministre aurait été sur le point de recommander d'interdire l'investissement, pourvu que l'occasion d'être entendus par le ministre n'ait pas déjà été fournie aux intéressés (article 12(2).

Si 90 jours se sont écoulés depuis la date à laquelle l'Agence a reçu l'avis d'investissement du requérant et que le gouverneur en conseil n'a pas pris de décret, il est réputé avoir autorisé l'investissement (paragraphe 13(1)). Toutefois, dans tout cas où le ministre n'a pu recommander l'autorisation de l'investissement et qu'il a donné aux intéressés l'occasion d'être entendus, aucun délai maximal, au cours duquel le gouverneur en conseil doit prendre un décret, n'est prévu.

4. *Disposition concernant la conformité*

Aux termes du bill, la seule infraction (hormis la violation de certaines dispositions visant à assurer l'application de la loi) est l'*omission volontaire,* de la part d'une personne, de donner avis d'un investissement à l'Agence. Une sanction maximale plus sévère est prévue dans le cas où le ministre a ordonné à une personne de donner avis d'un investissement et qu'ultérieurement elle omet de le faire, que dans le cas où le ministre n'a signifié une mise en demeure.

Dans un cas où le requérant n'a pas donné avis d'un investissement à l'Agence, conformément à une mise en demeure du ministre ou lorsqu'il a suivi la procédure d'examen mais qu'il ne s'est pas conformé à un décret du gouverneur en conseil, soit en faisant un investissement que le gouverneur en conseil a refusé d'autoriser, soit en omettant de se conformer à toute modalité ou condition selon laquelle l'investissement a été autorisé, le ministre peut demander à une cour supérieure de rendre une ordonnance frappant l'investissement de «nullité». En outre, la cour peut, entre autres choses, ordonner à l'intéressé d'aliéner les actions ou les biens qu'il a acquis, aux conditions et selon les modalités que la cour estime justes et raisonnables.

Le ministre peut ordonner à un requérant de fournir avis d'un investissement à l'Agence, même après que cet investissement ait été effectué, et il ne semble pas qu'un délai soit prévu, dans les limites duquel le ministre doit intenter des poursuites ou toute autre action.

C. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Votre comité appuie l'objectif voulant que l'on obtienne pour le Canada et les Canadiens le plus d'avantages économiques possibles provenant de l'investissement étranger au Canada. Il favorise aussi la notion selon laquelle les Canadiens doivent maintenir un contrôle efficace sur leur milieu économique.

Toutefois, le comité tient à exprimer son inquiétude de ce que l'application des mesures prévues dans le bill auront tendance à réduire l'entrée des capitaux nécessaires au maintien de la croissance économique au Canada. Certes, le processus d'examen peut décourager l'entrée de ces capi-

taux au Canada et leur immobilisation ne fera qu'ajouter aux difficultés.

Votre comité a parlé de ces besoins en capitaux du Canada à la page 1 de son prologue au rapport sur les propositions du «Livre blanc sur la réforme fiscale» où on disait:

> «Le Canada est forcément un pays important de capitaux. La mise en valeur de nos ressources naturelles, telles les mines et les réserves de pétrole et de gaz, exige d'importants apports de capitaux de spéculation qui, jusqu'ici, provenaient surtout des États-Unis, principalement en raison de notre stabilité politique et économique. ... Étant donné la concurrence sur les marchés mondiaux pour attirer des capitaux, y compris les capitaux de spéculation, le Canada doit y faire face, sous peine de subir une baisse d'entrées de capitaux, ce qui entraînerait un ralentissement néfaste de son essor économique, compromettrait sa prospérité et abaisserait son niveau de vie.»

Ces commentaires sont tout aussi vrai aujourd'hui qu'au jour de la rédaction du rapport. De fait, pour ce qui est des mesures que les États-Unis ont prises en vue de décourager la sortie des capitaux de ce pays et d'encourager ses habitants à investir dans les installations de fabrication et de transformations aux États-Unis, le risque d'une réduction de l'entrée des capitaux par l'adoption de mesures inutilement rigoureuses est peut-être plus vrai aujourd'hui qu'il ne l'était alors.

Votre comité reconnait que le conflit entre les objectifs opposés du maintien du contrôle de notre sort et l'assurance d'une entrée suffisante de capitaux pour répondre à nos besoins, est difficile à régler. On a dit beaucoup de choses à ce sujet sans avoir pu trouver une solution satisfaisante au problème. Par conséquent, dans son étude de ces questions et dans la rédaction du présent rapport, votre comité s'est penché surtout sur la question pratique consistant à rendre les dispositions du projet de loi plus réalistes, plus pratiques et plus équitables.

D. CONSTITUTIONNALITÉ

Des fonctionnaires du ministère de la Justice ont indiqué à votre comité que, tout en admettant que pas une seule des catégories de sujets énumérées à l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne prévoit le pouvoir de légiférer sur les sujets dont traite le Bill C-132, ils pensent que la constitutionnalité de la loi pourrait être étayée par un ensemble de certains de ces sujets. Les «aubains», «le trafic et le commerce» et «la loi criminelle» sont ceux qui ont été mentionnés. On invoquerait également l'article portant sur «les pouvoirs non attribués» ou «la paix, l'ordre et le bon gouvernement». Toutefois, M. Gibson concède:

> «... Qu'à moins de limiter dans une large mesure l'application de ce projet de loi, les avocats n'ont aucun moyen de pouvoir affirmer avec une certitude absolue qu'il entre dans le cadre des pouvoirs du Parlement.» (Délibérations du Comité, fascicule n° 4, 30 mai 1973, p. 21).

Une analyse des décisions judiciaires sur des questions relatives à la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux indique qu'il est possible qu'on ait des difficultés à défendre la constitutionnalité de ce projet de loi en se référant à ces sujets. Ce n'est que récemment que les tribunaux ont commencé à modifier leur position selon laquelle l'article concernant «la paix, l'ordre et le bon gouvernement» ne peut être invoqué que dans des cas de crise nationale, par opposition à une simple affaire nationale. Des cas où une interprétation du pouvoir en matière «de loi criminelle» a été donnée, déterminent apparemment que le projet de loi fédéral, sous ce chef, pourrait n'être pas constitutionnel. Le gouvernement fédéral a sans conteste la compétence voulue pour réglementer l'entrée d'étrangers au Canada; toutefois, selon les textes de base, il n'est pas aussi sûr qu'il puisse décider de leurs droits civiques. Étant donné la façon dont nos plus hautes cours considèrent la clause du commerce, on n'a jamais pu fonder sur elle une loi sans qu'elle soit appuyée même incidemment, sur d'autres rubriques.

D'autre part, le pouvoir des provinces en matière de droits civiques et de propriété semble couvrir l'objet de la loi et ceux qu'elles détiennent à d'autres égards, comme la constitution en corporation de sociétés fonctionnant dans le cadre provincial ou exploitant des ressources naturelles, paraissent justifiés.

Il est possible, suivant les circonstances, que l'application de la loi soit ou non constitutionnelle. Si, par exemple, les parties immédiates étaient constituées en société au niveau fédéral et que l'une d'entre elles soit étrangère non britannique, on pencherait plus en faveur d'une intervention législative du gouvernement fédéral que s'il s'agissait de sociétés d'appartenance britannique exploitant une mine provinciale.

Votre comité n'a pas l'intention d'avancer une opinion quant à la constitutionnalité de la loi, mais plutôt de lancer un avertissement étant donné ses bases quelque peu précaires. Il veut également suggérer la possibilité de renvoyer le projet de loi devant la Cour suprême du Canada, avant son adoption. Autrement, il règnera un climat d'incertitude aussi gênant pour les gouvernements fédéral et provinciaux que pour les investisseurs éventuels et les propriétaires d'entreprises canadiennes, puisque la question de sa constitutionnalité finira par être soulevée à un moment donné.

E. RECOMMANDATIONS FORMELLES

1. *Participation des provinces au processus d'examen*

De l'avis de votre comité, la question la plus importante à mettre au point est celle de définir dans quelle mesure une province sur laquelle un investissement aura des incidences appréciables, sera autorisée à participer au processus d'examen.

Dans un exposé présenté au Comité de la Chambre des communes, les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont formulé leur opposition au bill dans son entier, parce qu'elles estiment que c'est aux provinces intéressées de décider si elles doivent autoriser un investissement étranger chez elles.

Les représentants du Québec qui ont comparu devant votre comité ont nettement fait savoir, sous réserve de leur droit de contester la constitutionnalité du projet de loi, qu'ils le considéraient inopportun et que, de toute façon, la province devrait avoir droit au chapitre au même titre que le gouvernement fédéral, surtout dans le cas où le ministre fédéral s'opposerait à un investissement au Québec. Le gouvernement de Terre-Neuve a exprimé la même opinion à votre comité.

Bien que dans ses instances, le gouvernement de l'Ontario n'ait pas demandé explicitement le droit d'opposer son véto à la décision du gouvernement fédéral touchant les investissement en Ontario, il a fait nettement savoir qu'il

jugeait les dispositions de la loi relatives à la consultation des provinces tout à fait insatisfaisantes.

En fait, la seule référence dans la loi à la consultation des provinces se trouve à l'article 2(2)(e), que voici:

«... la comptabilité de l'acquisition ou de la création avec la politique nationale en matière industrielle et économique, compte tenu des objectifs de politique économique et industrielle qu'ont énoncés le gouvernement ou la législature de quelque province, sur lesquels l'acquisition ou la création est susceptible d'avoir des incidences appréciables.»

EN CONSÉQUENCE, VOTRE COMITÉ RECOMMANDE:

(a) l'amendement de l'alinéa e) du paragraphe (2) de l'article 2 du bill par le retranchement des mots suivants: «la politique nationale en matière industrielle et économique»,

(b) l'addition d'un nouvel alinéa au paragraphe (2) de l'article 2, prévoyant: «qu'il faudra tenir compte des objectifs de politique économique et industrielle qu'ont énoncés le gouvernement ou la législature de la province où l'investissement sera effectué», comme facteur d'appréciation pour déterminer «les avantages appréciables au Canada», et

(c) l'addition de nouveaux articles prévoyant que

(i) l'Agence fasse parvenir à la province intéressée, dès qu'elle les reçoit, une copie de tous les avis qui lui sont envoyés conformément à l'article 8 ainsi que tout autre renseignement présenté par l'une quelconque des parties; et

(ii) lorsque le ministre se propose de recommander au gouverneur en conseil de ne pas autoriser un investissement, le ministre s'abstiendra de faire cette recommandation tant que la province intéressée ne l'aura pas avisé, dans un délai fixé par la loi, qu'elle approuve sa recommandation ou si elle n'a pas fait connaître son opinion dans le délai prévu.

2. *Décisions exécutoires*

En vertu du projet de loi, le ministre doit dire au requérant si, à son avis, une personne est ou non une «personne non admissible» ou si une entreprise serait ou non une «entreprise non liée». Toutefois, cet avis ne servira qu'à guider le requérant et par conséquent, n'obligera aucunement le ministre.

Votre comité considère que la loi va imposer, peut-être sans le vouloir, un grand nombre de difficultés aux transactions courantes à cause de l'étendu et de la rigueur du processus d'examen. Or, on pourrait éviter cela ou l'atténuer en permettant au requérant de demander une décision exécutoire non seulement sur les questions d'admissibilité ou d'entreprise non liée mais aussi quand il s'agit de déterminer si un ensemble de circonstances réelles données pourraient ou ne pourraient pas constituer une acquisition de contrôle au sens de la loi.

EN CONSÉQUENCE, VOTRE COMITÉ RECOMMANDE:

(a) que la disposition existante prévoyant que le ministre fournisse un exposé de son opinion (article 4) soit étendue à toutes les questions susceptibles de se poser aux termes de la loi sauf en ce qui concerne l'application des critères d'appréciation décrits au paragraphe 2(2) (modifié conformément aux présentes recommandations);

(b) que l'on ajoute une nouvelle disposition prévoyant que le ministre rende des décisions exécutoires pour toutes les questions à propos desquelles il peut fournir au requérant une opinion pour le guider conformément à l'article 4; et

(c) que cette ordonnance soit rendue dans un délai de 14 jours à compter de la date de la demande faute de quoi une décision exécutoire quant à la demande du requérant sera réputée avoir été rendue.

3. *Appels*

Le projet de loi ne contient aucune disposition d'appel devant les tribunaux d'une ordonnance contraire aux intérêts du requérant. Une partie qui s'est vu imposer une ordonnance contraire à ses intérêts ne peut obtenir un réexamen juridique de sa situation que si elle intente des poursuites au criminel aux termes de l'article 24 ou que si le ministre, aux termes des articles 19 et 20, présente une demande d'injonction ou d'annulation de l'investissement. Toutefois, même à ce stade, on ne précise pas quels arguments pourrait invoquer une partie pour sa défense.

La recommandation du ministre et l'ordonnance du gouverneur en conseil peuvent avoir de graves répercussions en matière de droits civiques, non seulement des étrangers mais également de ceux des Canadiens. Nous alléguons que l'impossibilité de procéder à la révision des décisions administratives et quasi-judiciaires de cette nature, qui ont une portée, comme c'est le cas, sur les relations juridiques de deux parties ou plus, plutôt qu'entre l'État et les particuliers est incompatible avec nos lois et notre justice, comme elle est sans précédent. Le processus d'examen prévu par le bill, préservé tel qu'il l'est de toute intervention par les tribunaux ordinaires a été qualifié de processus digne d'un «comité commercial de type inquisitorial».

Le ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré que la Loi de l'impôt sur le revenu établit un précédent pour ce genre de décisions, et a cité l'exercice de la discrétion ministérielle prévu à l'article 247. Il importe de noter, toutefois, que le paragraphe (3) de l'article 247 de cette loi prévoit un appel aux tribunaux ordinaires des décisions de ce genre rendues par le ministre du Revenu national.

On a également parlé du processus de décision aux termes de la loi nationale sur les transports. Toutefois, cette loi permet de faire appel à la Cour suprême du Canada pour des questions de droit ou de compétence et, alors que le gouverneur en conseil peut modifier ou annuler toute ordonnance, etc., de la Commission canadienne des transports, il faut se rappeler que la pluspart des décisions *inter partes* de la Commission ne sont rendues qu'après des interrogatoires contradictoires comparables à ceux pratiqués dans les tribunaux ordinaires, et que le gouverneur en conseil, de fait, agit, pour les questions qui relèvent de cette loi, comme une sorte de tribunal d'appel. C'est un processus entièrement différent de celui qu'envisage le projet de loi actuellement à l'étude, où le gouverneur en conseil rend la seule décision de caractère définitif, et cela uniquement d'après le résumé des faits que lui soumet le ministre. Même le genre d'audition que le ministre est obligé d'accorder aux parties dans le cas où il est sur le point de rendre une décision défavorable, ne revêt pas dans le projet de loi le caractère officiel qu'il serait normal d'attendre lors d'auditions judiciaires ou quasi-judiciaires.

EN CONSÉQUENCE, VOTRE COMITÉ RECOMMANDE:

(a) Que soient prévues des dispositions d'appel auprès de la Cour fédérale, sur demande de quelque partie à la transaction,

(i) de toute décision du ministre (ici proposée)

(ii) de toute appréciation du ministre recommandant au gouverneur en conseil de refuser l'investissement («appréciation»).

(b) que l'appel soit présenté à la Division de première instance de la Cour fédérale, à laquelle sera transmis le dossier présenté au ministre, ainsi que les raisons ayant motivé la décision ou l'appréciation, selon le cas; mais le requérant devra être autorisé à produire des preuves supplémentaires devant le tribunal.

(c) que, dans le cas d'appel d'une décision, le jugement de la Division de première instance du tribunal soit définitif et sans appel.

(d) que, dans le cas d'appel d'une appréciation, un autre appel puisse être interjeté, soit par le requérant, soit par le ministre, du jugement de la Division de première instance, auprès de la Cour fédérale d'appel, pour toute question de droit ou de fait et de droit, le jugement de la Cour d'appel étant définitif et sans appel.

(e) que, dans le cas d'appel d'une appréciation, la Division de première instance ainsi que la Cour d'appel soient autorisées à étudier toute question qui n'a pas été antérieurement réglée par un jugement de la Cour lors de l'appel d'une décision. En étudiant un appel ou la partie d'un appel traitant de l'appréciation, par le ministre, des critères exposés au paragraphe (2) de l'article 2 (ici modifié), la Cour donne son opinion au président si le ministre, à son avis:

(i) a violé un principe de justice naturelle ou a refusé d'exercer ou dépassé ses pouvoirs juridictionnels;

(ii) a commis une erreur juridique en faisant son appréciation, que cette erreur soit évidente ou non dans le dossier; ou

(iii) a fondé son appréciation sur des conclusions erronées, a de mauvaise foi ou par carpice, sans tenir compte des documents probants;

(f) que le jugement final de la Cour fédérale soit concluant pour les fins de la loi, sauf en ce qui concerne l'application des critères au paragraphe (2) de l'article 2 (ici modifié); mais le gouverneur en conseil sera obligé, par la loi, de tenir compte de l'opinion de la Cour sur ces questions;

(g) que d'autres amendements soient apportés au bill, prévoyant

(i) la notification aux parties de la recommandation du ministre;

(ii) des délais pour présenter les appels; et

(iii) l'ajournement, par le gouverneur en conseil, de l'étude d'une recommandation en attendant le résultat d'un appel; et

(h) que le fait qu'une partie n'ait pas exercé son droit d'appel ne l'empêche pas de soulever les questions qu'elle aurait soulevées lors d'un appel contre toutes procédures intentées par le ministre devant une Cour supérieure en vertu des articles 19 et 20, excepté en ce qui a trait à l'application par le ministre des critères énumérés au paragraphe (2) de l'article 2.

4. *Délais*

A la lumière des observations qui lui ont été faites, le comité considère que la période de 90 jours (voir les articles 10 et 13 du bill) au cours de laquelle un décret doit être pris après qu'on ait entamé le processus d'examen par voie d'avis donné par le requérant à l'Agence aux termes de l'article 8, est trop longue vu la rapidité avec laquelle les décisions dans le domaine des affaires sont et doivent être prises, et également le grand nombre de transactions susceptibles de s'insérer dans le processus d'examen. De plus, le comité considère que les délais indéterminés qui pourraient résulter d'audiences tenues aux termes de l'article 11, constituent un obstacle intolérable aux transactions commerciales et financières dont, en un certain sens, dépendent, en fin de compte les moyens d'existence de nombreux Canadiens.

EN CONSÉQUENCE, VOTRE COMITÉ RECOMMANDE:

(a) que le délait maximum de quatre-vingt-dix jours accordé pour prendre un décret soit réduit à trente jours (articles 10, 11 et 13);

(b) que le ministre soit obligé de donner la possibilité aux parties de faire d'autres observations, etc., conformément aux dispositions de l'article 11(3), dans un délai de 30 jours après la date de réception par l'Agence d'une réponse à un avis donné aux termes de l'article 11(1), ou dans tout délai plus long dont le ministre et les parties auront convenu par écrit;

(c) que la recommandation du ministre aux termes de l'article 11(4) soit faite au plus tard dans les trente jours de la date à laquelle les parties ont assuré l'Agence que toutes les observations, qu'elles désirent faire ont été faites, faute de quoi l'investissement sera réputé avoir été permis; et

(d) que des amendements corrélatifs soient apportés à l'article 13.

5. *Critère des «avantages appréciables»*

Une critique que l'on entend fréquemment au sujet du bill, c'est que le critère des «avantages appréciables» si prévu à l'article 2(2)(e) est trop sévère et qu'un investissement proposé devrait être autorisé à moins qu'il ne nuise à l'intérêt national du Canada.

La disposition serait semblable à celle que renferme la loi australienne portant sur le même sujet, adoptée en novembre 1972. Le comité considère que certaines transactions, tout au moins, soit pour des raisons de justice, soit parce qu'elles ne peuvent, de par leur nature, répondre au critère des «avantages appréciables», devraient être soustraites à ce critère et soumises à un critère moins rigide.

EN CONSÉQUENCE, VOTRE COMITÉ RECOMMANDE:

Qu'en appliquant les critères d'appréciation établis à l'article 2(2) (ici amendé), le ministre puisse recommander que l'investissement soit permis sauf s'il va à l'encontre de l'intérêt national dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes:

(i) acquisitions par héritage;

(ii) acquisitions par une personne non admissible d'une autre personne non admissible quand, au moment où le vendeur (ou l'un de ses prédécesseurs) a fait son investissement, cette transaction avait été considérée comme apportant un avantage appréciable aux termes de la loi;

(iii) l'acquisition du contrôle d'une entreprise canadienne quand il est établi, après un véritable effort, qu'aucun acheteur admissible n'offre un prix raisonnable et qu'il y a des raisons importantes de croire que si l'on ne parvient à disposer du contrôle de cette entreprise, il en résultera un préjudice grave pour le propriétaire ou l'entreprise;

(iv) une acquisition obligatoire aux termes d'un contrat qui prévoit qu'elle doit avoir lieu à la mort d'un particulier désigné dans ledit contrat;

(v) des acquisitions par une personne non admissible, ayant une entreprise au Canada à la date d'entrée en vigueur de la loi, d'une autre personne non admissible.

6. *Exemptions*

(a) Biens immeubles

La situation de l'industrie immobilière au Canada aux termes du projet de loi C-132 a fait l'objet de nombreuses discussions. Le ministre et ses hauts fonctionnaires ont mentionné que le bill ne s'appliquerait pas à certaines transactions immobilières, en particulier, à l'acquisition de terres non cultivées, parce qu'elles ne rentrent pas dans la définition du terme «entreprises», telle qu'elle figure au paragraphe (1) de l'article 3. Cependant, il n'est pas du tout sûr qu'une telle interprétation soit juste. Si elle ne l'est pas, il serait pratiquement impossible d'établir, compte tenu des facteurs énumérés au paragraphe (2) de l'article 2, qu'un changement de contrôle a apporté des avantages appréciables au Canada. On peut facilement se rendre compte que ces critères ont été élaborés à l'intention de l'industrie manufacturière, à savoir: les références à l'emploi, à la productivité, à l'efficacité industrielle, au progrès technique, à l'innovation et à la diversité des produits ainsi qu'à la concurrence industrielle. En outre, la position du gouvernement fédéral sur le plan constitutionnel pourrait être plus vulnérable au regard des transactions portant sur des terrains.

EN CONSÉQUENCE, VOTRE COMITÉ RECOMMANDE:

Que l'investissement dans une entreprise commerciale canadienne dont l'activité se résume à posséder, à exploiter, à gérer des biens immobiliers soit exemptée des prescriptions du bill.

(b) Sociétés d'investissement

En ce qui concerne les sociétés d'investissement contrôlées par des personnes non admissibles, le comité est d'avis que leurs investissements devraient être examinés de la façon ordinaire prévue dans le projet de loi. Cependant, il semblerait inutile d'examiner la création même de la société d'investissement car il semblerait difficile, sinon impossible, dans de telles circonstances, de satisfaire aux critères précisés à l'article 2(2).

EN CONSÉQUENCE, VOTRE COMITÉ RECOMMANDE:

Que la simple création d'une société d'investissement au Canada, contrôlée par une personne non admissible, devrait être exemptée de l'application du bill.

(c) Fusions

Lorsque deux ou plusieurs sociétés fusionnent, la nouvelle corporation est réputée, aux termes de l'article 3(3)(e), avoir acquis le contrôle des entreprises qu'exploitaient les corporations qui fusionnent immédiatement avant la date de la fusion. En conséquence, la fusion de deux filiales, propriété exclusive d'une personne non admissible, serait automatiquement soumise à la procédure d'examen, bien qu'en fait, il n'y ait eu aucun changement dans le contrôle de l'entreprise. Un tel résultat semble irrationnel.

EN CONSÉQUENCE, VOTRE COMITÉ RECOMMANDE:

Que les fusions au sein d'une société (c'est-à-dire la fusion de sociétés qui en fin de compte, relèvent de la même autorité) ne devraient pas être incluses dans les dispositions de l'article 3(3) *e*).

(d) Autres transaction avec bien de dépendance.

Votre comité a constaté que toutes les autres transactions avec bien de dépendance ne sont pas exemptées de la procédure d'examen du bill. Ainsi, une personne non admissible exploitant une entreprise au Canada sous forme d'une succursale et qui désire constituer cette entreprise en société serait incapable de le faire sans soumettre l'acquisition à la procédure d'examen.

EN CONSÉQUENCE, VOTRE COMITÉ RECOMMANDE:

Que des amendements appropriés soient apportés au bill afin d'exempter de la procédure d'examen les transactions qui faites avec bien de dépendance mais qui n'entraînent pas un changement de contrôle.

7. *Présomption de contrôle*

On se plaint presque universellement de ce que la participation de 5 p. 100 prévue dans les dispositions relatives au contrôle et à la non-admissibilité soit fixée inutilement trop bas, ce qui soumettrait au processus d'examen une quantité de transactions sans rapport avec son objet. Le chiffre de 10 p. 100 proposé dans chaque cas est jugé plus raisonnable et plus conforme aux chiffres figurant dans d'autres lois et règlements, tels que les règlements d'application de la législation sur les valeurs

EN CONSÉQUENCE, VOTRE COMITÉ RECOMMANDE:

Que le chiffre de 5 p. 100 soit porté à 10 p. 100 tant dans la définition d'une personne non admissible que dans celle de l'acquisition du contrôle (articles 3(2) (*b*), 3(3)(*b*)(i)(A) et 3(3)(*c*)(i) et que le chiffre de 20 p. 100 dans la définition de l'acquisition du contrôle soit porté à 25 p. 100 (articles 3(3)(b)(i)(B) et 3(3)(c)(ii)).

8. *Dispositions analogues dans d'autres lois*

Le paragraphe (3) de l'article 5 semble stipuler que les dispositions de ce bill devraient coexister avec celles qui sont prévues à des fins analogues dans d'autres lois. Cela risque d'entraîner des complications inopportunes et inutiles étant donné que le Parlement a déjà prévu un règlement très compliqué relativement au contrôle étranger de telles entités.

EN CONSÉQUENCE, VOTRE COMITÉ RECOMMANDE:

Que le paragraphe (3) de l'article 5 soit amendé afin de prévoir que lorsqu'une autre loi (par exemple, la loi sur les banques, la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, la loi sur les compagnies fiduciaires) traite de la question de la participation étrangère dans les entités qui en font l'objet, les dispositions d'une telle loi s'appliquent à l'exclusion de celles de la loi qui nous occupe.

9. *Autres amendements*

Au cours de l'étude du bill, votre comité a identifié bon nombre de domaines dans lesquels il considère que la mesure législative aurait des effets imprévus.

(a) Acquisitions supplémentaires d'actions par une personne qui détient déjà le contrôle

Comme le projet de loi s'intéresse à des questions de contrôle plutôt que de propriété,

EN CONSÉQUENCE, VOTRE COMITÉ RECOMMANDE:

Que lorsqu'une personne détient déjà le contrôle, des acquisitions subséquentes venant s'ajouter à ses valeurs actuelles devraient être exemptées des dispositions du projet de loi.

b) Émissions de droits

On estime qu'on devrait tirer au clair la question de droits aux termes du bill, puisqu'il est possible d'interpré-

ter l'alinéa 3 (6) (C) comme si la réception réputée de droits par un actionnaire équivalait à une acquisition d'actions auxquelles les droits lui permettent de souscrire. D'autre part, quand certains actionnaires permettent à leurs droits d'expirer ou vendent leurs droits à un autre actionnaire, les titres en portefeuille de ce dernier pourraient dépasser la limite de contrôle prévue dans le projet de loi; c'est pourquoi la souscription même à de nouvelles actions, ce que les droits permettent, devrait continuer à faire partie du processus d'examen.

EN CONSÉQUENCE, VOTRE COMITÉ RECOMMANDE:

Que le simple droit qu'accorde une société à un actionnaire d'acquérir des actions supplémentaires de la société quand tous les actionnaires de la même classe ont reçu les mêmes droits au *pro rata* de leurs avoirs respectifs ne devrait pas tomber sous le coup des dispositions de l'article 3 (6) (C).

c) Conclusion

Vu la nature obligatoire des circonstances décrites dans la recommandation suivante et la quasi impossibilité de prouver les «avantages appréciables».

EN CONSÉQUENCE, VOTRE COMITÉ RECOMMANDE:

Que l'on ne considère pas le contrôle comme étant acquis seulement parce qu'il y a eu acquisition de biens par un prêteur non admissible qui a acquis ces biens par défaut.

d) Statut des emprunteurs

Comme on semble convenir à l'unanimité que le financement de dettes par l'intermédiaire de sources non admissibles demeure souhaitable au Canada.

EN CONSÉQUENCE, VOTRE COMITÉ RECOMMANDE:

Que l'exception que comprend l'alinéa 3 (6) (d) s'applique également à l'alinéa 3 (6)(c) de sorte qu'une société qui a emprunté à un prêteur non admissible en offrant son actif en garantie ne devienne pas non admissible elle-même pour cette seule raison.

e) Pouvoirs de la Cour

Le mot «nullité» à l'article 20 suggère que la Cour a le droit d'annuler la transaction initiale. Comme cela semble inutile et pourrait entraîner de graves difficultés, notamment quand la transaction a été effectuée à la bourse.

EN CONSÉQUENCE, VOTRE COMITÉ RECOMMANDE:

Que les pouvoirs de la Cour aux termes de l'article 20 soient limitées à ceux établis au paragraphe 20(2), ce qui aura pour effet de permettre entre autres à la Cour d'ordonner à un acquéreur de se départir lui-même des actions ou des biens qui représentent son investissement.

ANNEXE «A»

MÉMOIRES REÇUS DES PARTICULIERS ET DES ORGANISMES ENTENDUS PAR LE COMITÉ

1. L'Association des manufacturiers canadiens
2. Independent Petroleum Association of Canada
3. L'Institut canadien des compagnies publiques immobilières
4. Topping Electronics Limited
5. La province de l'Ontario
6. Sinclair Radio Laboratories Limited
7. L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
8. Le Comité pour un Canada indépendant
9. La province de Québec
10. La Bourse de Toronto

ANNEXE «B»

MÉMOIRES ÉCRITS REÇUS DE PARTICULIERS ET D'ORGANISMES QUI N'ONT PAS ÉTÉ ENTENDUS PAR LE COMITÉ

1. La Chambre de commerce du Canada
2. Le parti communiste du Canada
3. L'Association des banquiers canadiens
4. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador
5. Citicorp Venture Capital Canada Ltd.
6. MacMillan Bloedel Limited
7. La Chambre de Commerce de la Province de Québec
8. M.E.P.C. Canadian Properties Limited
9. L'Association minière du Canada.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 64

Le mardi 17 juillet 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Asselin,
Basha,
Benidickson,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Goldenberg,
Gouin,
Graham,
Hastings,
Hayden,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Molson,
Norrie,
Paterson,
Petten,
Prowse,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen,
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message conçu dans les termes suivants:

Le MERCREDI 11 juillet 1973

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. O'Connor a été substitué à celui de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message par lequel elle retourne le Bill S-6, intitulé: «Loi concernant le Centre Amusement Co. Limited»,

Et informe le Sénat que les Communes ont adopté ce bill sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-197, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-194, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise (n° 2)», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Corporation commerciale canadienne, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 13(1) de la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne*, chapitre C-6, et aux articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission de la capitale nationale, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Relevé concernant la classification du passif-dépôts payable en monnaie canadienne des banques à charte du Canada au 30 avril 1973, conformément à l'article 119(1) de la *Loi sur les banques*, chapitre B-1, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société Radio-Canada, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 47 de la *Loi sur la radiodiffusion*, chapitre B-11, et des articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport du Surintendant des Assurances sur l'administration de la *Loi sur les normes des prestations de pension* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 22 de ladite loi, chapitre P-8, S.R.C., 1970.

Copies d'une déclaration par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en date du 16 juillet 1973, au sujet de la mort de deux touristes canadiennes à la frontière de la Zambie et de la Rhodésie, le 15 mai 1973.

Copies de documents préparés en prévision de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, qui aura lieu du 24 au 26 juillet 1973, à Calgary, intitulés: «L'Agriculture», «Le financement et les institutions financières», «Le développement industriel et commercial», «L'exploitation des ressources minérales» et «Perspectives de développement régional».

Livre vert, intitulé: «Les membres du Parlement et les conflits d'intérêts», ainsi que copie d'une déclaration du président du Conseil privé à ce sujet, en date du 17 juillet 1973 et copie d'un communiqué de presse s'y référant, en date du 17 juillet 1973.

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, présente le rapport suivant:

Le JEUDI 12 juillet 1973.

Le Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, chargé d'enquêter et de faire rapport sur la politique scientifique du gouvernement fédéral, signale que le Volume 3 de son rapport est actuellement en cours de préparation et sera bientôt remis à l'imprimeur. Votre Comité demande la permission du Sénat de publier et de

distribuer ledit Volume 3 dès qu'il sera disponible, même si le Sénat ne siège pas à ce moment-là.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
MAURICE LAMONTAGNE.

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., que le rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-192, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hicks, que le Bill C-197, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Yuzyk propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre pour la deuxième lecture du Bill C-194, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise (n° 2)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne», déposé au Sénat le jeudi 12 juillet 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Fergusson attirant l'attention du Sénat sur la visite de parlementaires canadiens en Hongrie, du 25 au 30 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 65

Le mercredi 18 juillet 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Asselin,
Basha,
Benidickson,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Goldenberg,
Gouin,
Graham,
Greene,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Hicks,
Inman,
Laing,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
Paterson,
Petten,
Prowse,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
van Roggen,
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-195, intitulé: «Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 2)», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur McNamara,

Que le quorum du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes des règlements et autres textes réglementaires soit fixé à sept (7) membres, à condition que les deux Chambres soient représentées, chaque fois que doit se tenir un vote, s'adopter une résolution ou se prendre une autre décision, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions et recevoir des témoignages pourvu que cinq (5) membres soient présents, à condition que les deux Chambres soient représentées,

Que le comité ait le pouvoir de siéger durant les ajournements du Sénat, et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer et solliciter son agrément dans l'établissement du quorum tel qu'indiqué.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Hicks, tendant à la deuxième lecture du Bill C-197, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Deschatelets, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hicks, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

Après débat,
Avec la permission du Sénat,
Sur motion de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., la motion est retirée.

L'honorable sénateur Deschatelets, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hicks, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le Bill C-194, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise (n° 2)», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Buckwold propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, que le Bill C-195, intitulé: «Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 2)», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'au jeudi le 20 septembre 1973.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, en date du jeudi 12 juillet 1973.

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., que le rapport soit adopté maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne», déposé au Sénat le jeudi 12 juillet 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Fergusson attirant l'attention du Sénat sur la visite de parlementaires canadiens en Hongrie, du 25 au 30 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cameron,

Que le Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique soit autorisé à organiser et à tenir une conférence en 1974, visant à créer une Commission du futur, dont la mission consistera à aider le plus grand nombre possible d'organisations privées et publiques à prévoir et à édifier leur propre futur, en travaillant non seulement isolément mais conjointement, tel que recommandé au chapitre 13 du Volume II du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, et

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques et à encourir des dépenses spéciales nécessaires aux fins de l'organisation et de la tenue de ladite conférence.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 66

Le jeudi 19 juillet 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,
Basha,
Benidickson,
Bonnell,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Hicks,
Inman,
Laing,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
Paterson,
Petten,
Prowse,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
van Roggen,
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport quinquennal sur l'examen actuariel de la situation de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) au 31 mars 1972, ainsi qu'une ordonnance du Conseil du Trésor, en date du 12 juillet 1973, conformément aux articles 56(3) et 57(3) de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, chapitre R-10, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à demain vendredi, le 20 juillet 1973, à onze heures de l'avant-midi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hicks, que le Bill C-197, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le Bill C-194, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise (n° 2)», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Buckwold, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, tendant à la deuxième lecture du Bill C-195, intitulé: «Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 2)».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Buckwold propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Rowe reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Lamontagne, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron,

Que le Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique soit autorisé à organiser et à tenir une conférence en 1974, visant à créer une Commission du futur, dont la mission consistera à aider le plus grand nombre possible d'organisations privées et publiques à prévoir et à édifier leur propre futur, en travaillant non seulement isolément mais conjointement, tel que recommandé au chapitre 13 du Volume II du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, et

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques et à encourir des dépenses spéciales nécessaires aux fins de l'organisation et de la tenue de ladite conférence.

Après débat,
En amendement, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la motion ne soit pas adoptée maintenant, mais qu'elle soit modifiée en retranchant le premier paragraphe et le remplacer alors par ce qui suit:

Que le Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique soit autorisé à organiser et à tenir une réunion spéciale en 1974, visant à déterminer la possibilité de créer une Commission du futur, dont la mission consistera à aider le plus grand nombre possible d'organisations privées et publiques à prévoir et à édifier leur propre futur en travaillant non seulement isolément mais conjointement, tel que recommandé au chapitre 13 du Volume II du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, et

Après débat,
La motion en amendement, mise aux voix, est adoptée.

Après débat,
La motion de l'honorable sénateur Lamontagne, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, mise aux voix, telle que modifiée, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne», déposé au Sénat le jeudi 12 juillet 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorbale sénateur Fergusson attirant l'attention du Sénat sur la visite de parlementaires canadiens en Hongrie, du 25 au 30 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 67

Le vendredi 20 juillet 1973

Onze heures de l'avant-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,
Basha,
Benidickson,
Bourget,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Goldenberg,
Greene,
Grosart,
Inman,
Laing,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McIlraith,
McNamara,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
Paterson,
Petten,
Prowse,
Stanbury,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message conçu dans les termes suivants:

Le JEUDI 19 juillet 1973

Il est résolu,—Que le quorum du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes des règlements et autres textes réglementaires soit fixé à sept (7) membres, à condition que les deux Chambres soient représentées, chaque fois que doit se tenir un vote, s'adopter une résolution ou se prendre une autre décision, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions et recevoir des témoignages pourvu que cinq (5) membres soient présents, à condition que les deux Chambres soient représentées; et

Qu'un message soit transmis au Sénat afin d'en informer Leurs Honneurs en conséquence.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-208, intitulé: «Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission d'énergie du Nord canadien, y compris les comptes et états financiers et le rapport de l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 24 de la *Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien,* chapitre N-21, et l'article 75(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Molgat, vice-président du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration dépose le rapport suivant:

Le VENDREDI 20 juillet 1973

Le comité sénatorial permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget supplémentaire présenté par le président du Comité sénatorial permanent des finances nationales pour les dépenses additionnelles proposées dudit Comité des finances nationales aux fins d'examiner et d'étudier les mesures législatives et autres questions qui lui seront déférées, autorisé par le Sénat le 15 mars 1973. Ledit budget supplémentaire se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux	$18,000
Toutes autres dépenses	500
	$18,500

Le tout respectueusement soumis,

Le vice-président,
G. L. MOLGAT.

L'honorable sénateur Molgat, vice-président du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration dépose le rapport suivant:

Le VENDREDI 20 juillet 1973

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget supplémentaire présenté par le président du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique pour les dépenses additionnelles proposées dudit Comité sur la politique scientifique pour la tenue d'une réunion spéciale pour déterminer la possibilité de créer une Commission du futur, tel qu'autorisé par le Sénat le 19 juillet 1973. Ledit budget supplémentaire se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux	$22,650
Toutes autres dépenses	1,000
	$23,650

Le tout respectueusement soumis,

Le vice-président,
G. L. MOLGAT.

L'honorable sénateur Bourget, C.P., vice-président du Comité sénatorial permanent des transports et communications, autorisé le jeudi 24 mai 1973, à examiner et à faire rapport sur l'utilité que des démarches soient entreprises pour s'assurer que toutes les annonces publicitaires commerciales radiodiffusées et télévisées au Canada soient entièrement produites au Canada, en utilisant la main-d'œuvre canadienne au maximum, présente le rapport dudit comité à ce sujet.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Bourget, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le rapport soit adopté maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., que la suite du débat

sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour, pages 323 à 327*).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 24 juillet 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macnaughton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart,

Que l'honorable Président soit chargé de demander la tenue immédiate d'une séance du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, afin que les parlementaires canadiens puissent faire connaître à leurs vis-à-vis américains leurs points de vue sur le mouvement du pétrole de l'Alaska le long de la côte ouest de la Colombie-Britannique et dans le détroit Juan de Fuca.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le Bill C-195, intitulé: «Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 2)», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le Bill C-208, intitulé: «Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart pour l'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*Madawaska-Restigouche*), que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne», déposé au Sénat le jeudi 12 juillet 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Fergusson

attirant l'attention du Sénat sur la visite de parlementaires canadiens en Hongrie, du 25 au 30 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

(*Voir p. 321*)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

RAPPORT CONCERNANT LES ANNONCES PUBLICITAIRES COMMERCIALES RADIODIFFUSÉES ET TÉLÉVISÉES AU CANADA

26461—21½

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

L'honorable J. Campbell Haig, *président*

L'honorable Maurice Bourget, C.P., *vice-président*

Les honorables sénateurs

Argue	Haig
Blois	Langlois
Bourget	Lawson
Buckwold	*Martin
Davey	McElman
Denis	Petten
*Flynn	Prowse
Forsey	Smith
Fournier (*Madawaska-Restigouche*)	Sparrow
Graham	van Roggen
	Welch (21)

*Membres d'office

(Quorum 5)

ORDRE DE RENVOI

Extraits des Procès-verbaux du Sénat du 24 mai 1973:

L'honorable sénateur Buckwold propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à examiner et à faire rapport sur l'utilité que des démarches soient entreprises pour s'assurer que toutes les annonces publicitaires commerciales radiodiffusées et télévisées au Canada soient entièrement produites au Canada, en utilisant la main-d'œuvre canadienne au maximum,

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS SUR LES ANNONCES PUBLICITAIRES COMMERCIALES RADIODIFFUSÉES ET TÉLÉVISÉES AU CANADA

Le VENDREDI 20 juillet 1973

Le 24 mai 1973, le sénateur Sidney L. Buckwold a présenté la motion suivante au Sénat:

> «Que le Comité permanent des transports et des communications soit autorisé à examiner et à faire rapport sur l'utilité que des démarches soient entreprises pour s'assurer que toutes les annonces publicitaires commerciales radiodiffusées et télévisées au Canada soient entièrement produites au Canada, en utilisant la main-d'œuvre canadienne au maximum.»

La motion a été adoptée le même jour.

Le Comité permanent des transports et des communications s'est réuni pour la première fois pour étudier cette question le 30 mai 1973. Il a alors décidé qu'il serait souhaitable que l'étude soit terminée avant les vacances d'été.

Le Comité a invité des organisations représentatives à présenter des mémoires et, si possible, à comparaître devant le Comité pour répondre à des questions. A quelques exceptions près, les organisations invitées ont répondu par l'affirmative et ont camparu devant le Comité.

Il faut toutefois préciser que le Comité a cru préférable de n'entendre sur la portée de la motion que les groupements invités, afin d'engendrer chez les intéressés une réaction générale.

Les audiences, avec chaque jour séance le matin et l'après-midi, ont commencé le mardi 10 juillet et se sont poursuivies les 11 et 12 juillet.

Un bref résumé des mémoires reçus est présenté ci-dessous:

(1) *Agency Forum*

Agency Forum représente 52 agences de publicité petites et moyennes dont toutes sont d'appartenance canadienne et exploitées par des Canadiens. Ce mémoire appuie la motion et propose que le gouvernement publie et fasse appliquer les «directives concernant le civisme des sociétés» auxquelles l'industrie de la publicité à la télévision et à la radio serait priée d'observer ces directives, ce qui impliqueraient une majoration du pourcentage du contenu canadien.

Le mémoire souligne l'importance de l'incidence culturelle de la publicité et il conclut ainsi:

«Nous croyons sincèrement qu'en général, l'application de cette proposition entraînerait un échange plus libre sur un marché plus juste qui traduirait plus étroitement un milieu culturel créé par nous-mêmes.

Nous croyons également que si le Canada ne veut pas devenir bientôt un simple module de commercialisation dans une société multinationale ayant son siège à New York, il appartient maintenant alors à notre gouvernement d'agir.»

(2) *J. Walter Thompson Company Limited*

La *J. Walter Thompson Company Limited* est une agence d'appartenance américaine, multinationale, qui a opéré au Canada depuis 43 ans. Elle représente une des plus grosses agences de publicité au Canada. Bien que contrôlée par des étrangers, elle est exploitée presque exclusivement par des Canadiens. Ce mémoire signale qu'environ 68 p. 100 des annonces publicitaires télévisées en langue anglaise et 76 p. 100 en langue française sont produites au Canada. Il signale au comité qu'il y a eu une faible mais réelle augmentation dans la production de la publicité canadienne depuis 5 ans. Cette agence est d'accord en principe sur les objectifs de la motion mais elle laisse entendre qu'il pourrait y avoir des répercussions néfastes sur l'industrie en général si l'on tenait à une production canadienne à 100 p. 100.

Ce mémoire conclut en indiquant que la croissance continue de la production commerciale canadienne constitue un objectif positif et que l'on peut atteindre.

Il signale la nécessité d'être mieux informé et suggère qu'il est essentiel que le sujet fasse l'objet de recherches sérieuses avant qu'on agisse.

(3) *Association of Canadian Television and Radio Artists*

Cette organisation n'a pas présenté de mémoire écrit, mais a fait un exposé oral des plus instructifs et des plus complets. The *Association of Canadian Television and Radio Artists* (ACTRA) représente le groupe anglophone d'artistes professionnels et d'écrivains attachés aux média d'enregistrement. Le porte-parole de cette organisation a déclaré: «Nous croyons que la survie du Canada en tant que nation distincte est reliée directement aux communications». Il a fait remarquer les difficultés que connaissent les artistes canadiens pour obtenir du travail et a dit que l'augmentation de la production canadienne d'annonces publicitaires de radio et de télévision permettrait de créer nombre d'emploi pour les Canadiens engagés dans cette voie. Il a souligné qu'il serait difficile d'obtenir une teneur entièrement canadienne à cause de limitations géographiques et climatiques. L'ACTRA juge que le nombre d'annonces publicitaires produites à l'étranger est «intolérablement excessif». En outre, les messages publicitaires produits à l'étranger exercent une influence très nette et peut-être même indue sur notre culture. L'ACTRA souligne que de nombreux talents sont disponibles et elle assure le Comité que les Canadiens sont en mesure d'assurer la production canadienne avec

toute la compétence professionnelle nécessaire. L'ACTRA juge insuffisante l'augmentation du nombre des annonces publicitaires produites au Canada au cours des cinq dernières années et elle appuie sans réserves les objectifs de la motion.

(4) *Union des artistes*

L'Union des Artistes est un syndicat professionnel qui groupe au-delà de 1550 membres en règle et plus de 800 stagiaires. A titre d'annonceurs, chanteurs, comédiens, danseurs et autres, tous exercent leur art dans le théâtre, le cinéma, la radio, la télévision, le doublage et la réclame publicitaire.

Dans leur mémoire, ils affirment que la situation des artistes de langue française est sensiblement la même que celle de leurs camarades d'expression anglaise, car, disent-ils, si ces derniers ont à lutter contre l'invasion de la culture américaine, eux ont beaucoup à faire pour éviter d'être submergés par l'envahissement de plus en plus marqué de productions venant de la France et des pays francophones.

Cette organisation dit être affectée par l'importation de réclames publicitaires. Sur le plan culturel, la facture de ces réclames ne reflète en rien, selon eux, notre mode de vie canadien.

Le mémoire mentionne aussi que la synchronisation en français de réclames américaines n'entraîne l'engagement que d'un ou deux annonceurs qui habituellement sont déjà des employés à plein temps d'un poste de radio ou de télévision. Le groupe estime que la fabrication de ces mêmes réclames au Canada entraînerait l'emploi de centaines de techniciens, réalisateurs, scripteurs et artistes canadiens, ce qui aiderait grandement à l'implantation plus rapide au pays d'une industrie cinématographique viable.

En conclusion, les artistes disent qu'il est grand temps de récupérer le plus possible, à l'exemple des États-Unis par le «Labor Act» de 1957, qui va jusqu'à limiter largement la participation vivante des artistes étrangers à la scène, les possibilités de production de cette industrie, et par ce fait même, de provoquer l'augmentation des emplois pour tous nos artisans.

(5) *McConnell Advertising Company Limited*

Il s'agit d'une grande agence de publicité possédée et exploitée par des Canadiens. Le mémoire souligne l'importance des répercussions culturelles de la publicité et il signale que celle-ci a contribué «à la création d'une identité canadienne distincte et qu'elle a été un élément important du développement de notre culture». On a dit qu'un objectif réaliste consisterait à atteindre en 1977 un niveau optimal d'annonces publicitaires télévisées et radiodiffusées produites à 80 p. 100 au Canada. Le mémoire recommande la création de stimulants en vue d'encourager la production d'annonces publicitaires radiodiffusées et télévisées au lieu d'imposer des sanctions sur l'importation d'annonces produites dans des pays étrangers.

L'agence propose «qu'une société produisant des annonces publicitaires pour la radio ou la télévision au Canada soit autorisée à réclamer 150 p. 100 de ses frais de production comme dépenses déductibles lorsqu'elle calcule ses impôts».

(6) *Association of Canadian Advertisers Incorporated*

The *Association of Canadian Advertisers* (Association des publicitaires canadiens) est un organisme de services à but non lucratif comptant parmi ses membres plus de 200 publicitaires canadiens dont les budgets réunis représentent environ 75 p. 100 de la somme totale consacrée à la publicité nationale. Le mémoire souligne les difficultés qui surgiraient si les publicitaires en arrivaient à un total de 100 p. 100 pour le Canada. L'ACA accueille favorablement les objectifs. Elle juge que le taux d'expansion actuel des annonces publicitaires canadiennes présentées à la télévision et à la radio est satisfaisant et que les publicitaires répondent à la demande d'augmentation de la production canadienne faite par le CRTC. Elle signale que le revenu tiré de la publicité par les stations de télévision et de radio pourrait en souffrir du fait que l'augmentation des frais de production entraînés pour certains publicitaires pourrait amener à modifier l'emploi qui est fait des organes de publicité.

Le mémoire conclu de la façon suivante:

«L'*Association of Canadian Advertisers* est favorable à un accroissement progressif de l'utilisation des annonces publicitaires produites au Canada. Mais, elle ne croit pas qu'il soit opportun pour l'instant de prendre des mesures en vue d'assurer que toute la publicité faite à la radio et à la télévision soit produite entièrement au Canada».

(7) *La ligue des radiodiffuseurs canadiens*

La ligue de radiodiffusion canadienne est une affiliation d'associations et de membres privés comprenant 32 principaux organismes nationaux et régionaux. La Ligue de radiodiffusion canadienne a demandé l'adoption de règlements exigeant que le contenu soit entièrement canadien. En réponse aux questions du Comité, elle a convenu que certaines exceptions seraient nécessaires. Le mémoire se terminait ainsi: «La Ligue de radiodiffusion canadienne incite le Comité à prendre les mesures voulues pour assurer que tout le contenu de la publicité commerciale radiodiffusée et télévisée soit produit au Canada, et qu'on emploie les ressources canadiennes dans toute la mesure du possible, afin de refléter les goûts et le caractère des Canadiens».

(8) *M. Sidney Handleman, député provincial*

M. Sidney Handleman, député provincial, est membre du comité spécial de l'Ontario pour le nationalisme économique et culturel, mais il a bien fait comprendre que les opinions qu'il exprimait étaient bien les siennes et non celles du comité. Il a remis à notre Comité des exemplaires d'une étude de l'industrie publicitaire faite pour le comité ontarien par Kates, Peat, Marwick & Co. Cette publication a fourni à notre comité de précieux renseignements statistiques. M. Handleman a souligné que cette étude a démonté que, bien que 70 p. 100 de la publicité commerciale soit actuellement produite au Canada, les 30 p. 100 qu'on importe reviennent bien plus cher. Bien que d'accord sur l'importance du contenu canadien, il a également déclaré ceci: «Je m'oppose par principe à un contenu entièrement canadien parce que dans plusieurs cas, il serait impossible d'y parvenir».

(9) *La Société Radio-Canada*

La Société Radio-Canada a souligné que son principal intérêt est la radiodiffusion. Elle a convenu qu'un plus grand contenu canadien dans la publicité serait souhaitable, mais a déclaré que les radiodiffuseurs privés, affiliés à la Société Radio-Canada, sont préoccupés du fait que des restrictions pourraient être imposées sur la publicité produite à l'étranger. Ces postes affiliés craignent une importante perte de revenu.

On a également déclaré que si de telles restrictions devaient êtres faites, il est possible que les annonceurs aient recours à d'autres média et se servent peut-être davantage des postes de diffusion américains desservant les régions frontalières. La Société Radio-Canada déclare que la situation s'améliore sur le plan de la canadianisation des annonces publicitaires destinées aux organes de diffusion du Canada. Elle serait heureuse de collaborer afin d'aider les publicitaires canadiens à réaliser cet objectif.

(10) *Le Conseil de la radio-télévision canadienne*

Le CRTC estime que c'est là un sujet très important, non seulement pour les artistes canadiens, mais également pour les sociétés de production canadiennes et pour tous ceux qui sont à l'emploi de cette industrie. On a souligné au Comité que le CRTC étudie sérieusement ce sujet depuis bon nombre d'années. Vers la fin de l'hiver de 1970, M. Juneau a déclaré au nom du Conseil que les publicitaires devraient adopter des règlements à cet égard et faire leurs annonces publicitaires au Canada. Cette demande a été réitérée dans un discours adressé à l'Association des publicitaires canadiens en mai 1972.

Dans le mémoire présenté au Comité, il déclare: le CRTC a surveillé avec beaucoup d'intérêt quel serait l'effet de demander aux publicitaires de produire leurs annonces au Canada»; après avoir examiné en détail les résultats le Conseil a conclu: «que, dans le contexte actuel, la situation exige l'adoption officielle de règlements».

Le Conseil estime que, «dans le cas de la radio, la production commerciale au complet devrait être canadienne».

Le mémoire du CRTC se termine ainsi: «Le CRTC est persuadé que la compétence nécessaire existe au Canada et que l'on peut maintenant exiger des publicitaires de ce pays un meilleur rendement. En règle générale, le Conseil est d'avis que les annonces publicitaires télévisées sont extrêmement importantes pour l'élément créateur canadien tout comme pour les produits des sociétés canadiennes et, par conséquent, devraient être conçues et produites au sein de nos frontières. Il ne faut pas oublier que des valeurs extrêmement importantes sont communiquées par l'intermédiaire d'annonces commerciales souvent même de façon plus précise, que par l'intermédiaire de la programmation. Il est important que ces valeurs viennent de notre société, et non d'un autre milieu qui serait peut-être inapproprié, ayant des institutions et des objectifs publics différents. Les annonces commerciales canadiennes devraient se rattacher à l'imagination canadienne, aux besoins canadiens et pouvoir mieux refléter l'utilisation et le rôle des produits et des services dans le cadre de la vie canadienne».

En plus des témoins ci-dessus qui ont comparu, on a reçu des communications écrites des sociétés suivantes:

De la *CTV Television Network Ltd.*;

Du *Century II Studios Ltd.*, Edmonton (Alberta);

Du Poste CKLW-TV, Windsor, Ontario.

On a porté à l'attention du Comité que le fait d'interdire qu'on passe des annonces publicitaires produites aux États-Unis susciterait des problèmes pour les postes de radio et de télévision situés près de la frontière.

A la suite de témoignages faits au Comité, il a été démontré que la production d'annonces publicitaires télévisées destinée à l'utilisation de publicitaires américains aux États-Unis devient de plus en plus importante. Plusieurs témoins ont exprimé leur appréhension quant à la possibilité de perdre le marché dans ce domaine. Cette question exige qu'on l'examine plus attentivement.

A la suite de ces auditions, le Comité approuve en principe l'objectif de la résolution.

Le Comité recommande que les annonces publicitaires à la télévision et à la radio soient produites dans la plus grande mesure possible au Canada.

On admet que le bon sens et les réalités pratiques de la vie puissent imposer certaines limites à cet objectif.

On reconnaît également la nécessité d'une période raisonnable pour la mise en vigueur.

A l'avis du Comité, les témoignages reçus démontrent que le Canadiens en général ont raison de se préoccuper de ce domaine important d'activités. Donc, afin d'éviter qu'on répète les mêmes efforts et dépenses, nous exhortons le CRTC d'entreprendre des études approfondies, des consultations et des audiences publiques à la suite de quoi on établira des règlements appropriés destinés à atteindre les objectifs de ce Comité.

Le Comité remercie tous les groupes et individus qui ont contribué d'une manière aussi significative aux auditions. J'aimerais également remercier les commis, les sténographes et les traducteurs qui se sont dévoués sans compter leur temps.

Respectueusement soumis,

Le vice-président,
MAURICE BOURGET.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 68

Le mardi 24 juillet 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,
Basha,
Bélisle,
Benidickson,
Bourget,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Côté,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Prowse,
Smith,
Stanbury,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le développement de la pêche», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-131, intitulé: «Loi concernant la faune du Canada», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-212, intitulé: «Loi concernant certaines dispositions et procédures relatives à l'immigration», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de l'Office canadien du poisson salé, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 32 de la *Loi sur le poisson salé*, chapitre 37 (1er supplément), et l'article 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport sur l'administration de la Partie I de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 26 de ladite loi, chapitre R-11, S.R.C., 1970.

Rapport d'activité sous le régime de la *Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies* pour la campagne agricole de 1971-72, conformément à l'article 12 de ladite loi, chapitre P-16, S.R.C., 1970.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Carter, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-208, intitulé: «Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lefrançois, que le Bill C-212, intitulé: «Loi concernant certaines dispositions et procédures relatives à l'immigration», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lefrançois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le Bill C-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le développement de la pêche», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le Bill C-131, intitulé: «Loi concernant la faune du Canada», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Yuzyk propose, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Bourget, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., tendant à l'adoption du rapport du Comité sénatorial permanent des transports et des communications sur les annonces publicitaires commerciales radiodiffusées et télévisées au Canada, présenté au Sénat le vendredi 20 juillet 1973.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne», déposé au Sénat le jeudi 12 juillet 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Fergusson attirant l'attention du Sénat sur la visite de parlementaires canadiens en Hongrie, du 25 au 30 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 69

Le mercredi 25 juillet 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Bourget,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Côté,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier, (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Goldenberg,
Graham,
Greene,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Prowse,
Quart,
Smith,
Stanbury,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, P.C., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du document final préparé en prévision de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, qui aura lieu du 24 au 26 juillet 1973, à Calgary, intitulé: «Les transports».

Copies du décret C.P. 1973-2161, en date du 17 juillet 1973 modifiant la Partie II de l'annexe de la *Loi sur les produits dangereux*, conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970.

Copies du décret C.P. 1973-2162, en date du 17 juillet 1973, modifiant la Partie I de l'annexe de la *Loi sur les produits dangereux*, conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le développement de la pêche», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Laird, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-208, intitulé: «Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P., que le Bill C-212, intitulé: «Loi concernant certaines dispositions et procédures relatives à l'immigration», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), tendant à la deuxième lecture du Bill C-131, intitulé: «Loi concernant la faune du Canada».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Macnaughton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macnaughton, C.P., attire l'attention du Sénat sur la réunion spéciale du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., le 24 juillet 1973.

Débat terminé.

Le Sénat est informé du décès survenu aujourd'hui du très honorable Louis Stephen Saint-Laurent, C.P., C.C., ancien Premier ministre du Canada.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 70

Le jeudi 26 juillet 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Prowse,
Quart,
Smith,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Hommage est rendu à la mémoire du très honorable Louis Stephen Saint-Laurent, C.P., C.C., ancien Premier ministre du Canada, décédé le mercredi 25 juillet 1973.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 15 juin 1973, au ministre de l'Industrie et du Commerce, conformément à l'article 19 de la *Loi sur la Commission du textile et du vêtement,* chapitre 39, Statuts du Canada, 1970-1971-1972, concernant les filés de coton.

Copies d'un accord de principe au sujet d'un Programme fédéral-provincial d'expansion des transports dans le nord de la Colombie-Britannique.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à demain vendredi, le 27 juillet 1973, à onze heures de l'avant-midi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Laird, que le Bill C-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le développement de la pêche», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Prowse, que le Bill C-131, intitulé: «Loi concernant la faune du Canada», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3 intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes.

Après débat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur l'interprétation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne», déposé au Sénat le jeudi 12 juillet 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Fergusson attirant l'attention du Sénat sur la visite de parlementaires canadiens en Hongrie, du 25 au 30 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 71

Le vendredi 27 juillet 1973

Onze heures de l'avant-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,	Denis,	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Lapointe,	Norrie,
Basha,	Deschatelets,	Goldenberg,	Lefrançois,	O'Leary,
Bélisle,	Duggan,	Grosart,	Macdonald,	Paterson,
Benidickson,	Eudes,	Lafond,	Macnaughton,	Petten,
Carter,	Fergusson,	Laird,	Martin,	Prowse,
Choquette,	Forsey,	Lamontagne,	McNamara,	Quart,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Fournier (*de Lanaudière*),		Michaud,	Yuzyk.
			Molgat,	

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Budget d'investissement de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce pour l'année financière se terminant le 30 avril 1974, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1973-1822, en date du 29 juin 1973, approuvant ledit budget.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers deux heures de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative 11 h. 20

Le Sénat reprend sa séance 12 h. 05

La Chambre des communes, transmet, par son Greffier, un Bill C-196, intitulé: «Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Deschatelets, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Quart, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Macnaughton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Prowse, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers deux heures de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 1 h. 00

Le Sénat reprend sa séance. 2 h. 10

Suivant l'Ordre, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Quart, tendant à la deuxième lecture du Bill C-196, intitulé: «Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois, sur division.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Deschatelets, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Quart, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne», déposé au Sénat le jeudi 12 juillet 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Fergusson attirant l'attention du Sénat sur la visite de parlementaires canadiens en Hongrie, du 25 au 30 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre, elle est—

Résolue par l'affirmative. 2 h. 30

Le Sénat reprend sa séance. 3 h. 45

L'honorable Président dépose le rapport du Comité mixte de la Bibliothèque concernant la révision des salaires, la reclassification et la création de nouvelles classes d'employés, en vigueur, tels qu'autorisés par les présidents conjoints, en date du jeudi, 12 juillet 1973.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 27 juillet 1973

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Bora Laskin, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 27 juillet à 4 h. de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU
Brigadier Général
Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un Bill C-128, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Goldenberg propose, appuyé par l'honorable sénateur Prowse, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Goldenberg propose, appuyé par l'honorable sénateur Prowse, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi le 30 octobre 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Bora Laskin, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

L'honorable Président du Sénat dit:

«*Honorables membres du Sénat,*

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de faire émettre des lettres patentes sous son seing et sceau nommant l'honorable Bora Laskin, juge puîné de la Cour suprême du Canada, pour être son suppléant et remplir au nom de Son Excellence tous les devoirs qui lui incombent durant le bon plaisir de Son Excellence.»

Le Greffier adjoint donne alors lecture de la Commission, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

PAR SON EXCELLENCE le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A L'HONORABLE BORA LASKIN, Juge puîné de la Cour suprême du Canada,

SALUT:

SACHEZ QUE, connaissant bien votre loyauté, votre fidélité et votre compétence, et en vertu et conformité des pouvoirs et de l'autorité à moi conférés par la Commission de Sa Majesté la Reine Élisabeth II, sous le Grand Sceau du Canada, en date du 29 mars 1967, me constituant et me nommant Gouverneur général du Canada, je, le très honorable Roland Michener, Gouverneur général du Canada, vous constitue et vous nomme, par les présentes, vous ledit BORA LASKIN, mon suppléant au Canada pour, à ce titre, exercer, sous réserve de toutes restrictions et instructions à l'occasion formulées et communiquées par Sa Majesté, tous les pouvoirs, fonctions et attributions qui me sont dévolus et que je puis exercer de droit à titre de Gouverneur général, sauf le pouvoir de dissoudre le Parlement du Canada.

IL EST ENTENDU que la nomination de mon suppléant comme susdit ne doit jamais porter atteinte à l'exercice par moi en personne, ledit très honorable Roland Michener, desdits pouvoirs, attributions ou fonctions.

ET IL EST ENTENDU, que pendant que vous occuperez ladite fonction, vous devrez toujours, vous ledit BORA LASKIN, obéir aux ordres et vous conformer aux instructions qu'à l'occasion vous recevrez de moi.

DONNÉ sous mon seing et sceau à Ottawa ce neuvième jour d'avril de l'an de grâce mil neuf cent soixante-dix, le dix-neuvième du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE,

Le sous-registraire général du Canada,
J. F. GRANDY.

Ordonné: Que ladite Commission soit inscrite aux *Journaux*.

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique

Loi concernant la Centre Amusement Co. Limited

Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 2)

Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales

Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise (n° 2)

Loi modifiant la Loi sur le développement de la pêche

Loi modifiant la Loi sur les Commissions de port (Commission du port de Nanaïmo)

Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration

Loi concernant certaines dispositions et procédures relatives à l'immigration

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)

Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (n° 3)

Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976

Loi concernant la faune du Canada

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 72

Le jeudi 30 août 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Forsey,	Heath,	Neiman,
Argue,	Cook,	Fournier (*de Lanaudière*),	Lafond,	Norrie,
Asselin,	Côté,	Fournier (*Madawaska-Restigouche*),	Laird,	O'Leary,
Basha,	Davey,	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Lang,	Paterson,
Beaubien,	Denis,	Giguère,	Langlois,	Petten,
Bélisle,	Desruisseaux,	Goldenberg,	Lapointe,	Phillips,
Benidickson,	Duggan,	Gouin,	Martin,	Prowse,
Bonnell,	Eudes,		McElman,	Smith,
Bourget,	Everett,		McIlraith,	Thompson,
Burchill,	Fergusson,		McNamara,	Welch,
Carter,	Flynn,		Molgat,	Williams,
Choquette,			Molson,	Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Comité consultatif de l'assurance-chômage pour l'année financière close le 31 mars 1972, en conformité des articles 89(1) et 90(2) de la *Loi sur l'assurance-chômage,* chapitre U-2, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère des Travaux publics pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 34 de la *Loi sur les travaux publics,* chapitre P-38, S.R.C., 1970.

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* pour le mois de juin 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3 intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'au mardi le 30 octobre 1973.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne», déposé au Sénat le jeudi 12 juillet 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Fergusson attirant l'attention du Sénat sur la visite de parlementaires canadiens en Hongrie, du 25 au 30 avril 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motion.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à demain vendredi, le 31 août 1973, à onze heures de l'avant-midi.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 73

Le vendredi 31 août et le 1er septembre 1973

Le vendredi 31 août 1973

Onze heures de l'avant-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Bonnell,
Bourget,
Burchill,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Gouin,
Graham,
Heath,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Martin,
McDonald,
McElman,
McIlraith,
McNamara,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Smith,
Welch,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 11 h. 20 a.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 30 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre, elle est—

Résolue par l'affirmative 5 h. 33 p.m.

Le samedi 1er septembre 1973.

Le Sénat reprend sa séance 4 h. 10 a.m.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un Bill C-217, intitulé: «Loi pourvoyant à la reprise et à la poursuite des opérations ferroviaires ainsi qu'au règlement des conflits relatifs aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 1er SEPTEMBRE 1973

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Ronald Martland, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 1er septembre à 4h. 30 du matin, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU,
Brigadier Général
Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi le 18 septembre 1973, à huit heures du soir.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3 intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes.

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne», déposé au Sénat le jeudi 12 juillet 1973,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Fergusson attirant l'attention du Sénat sur la visite de parlementaires canadiens en Hongrie, du 25 au 30 avril 1973,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Ronald Martland, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit le titre du bill à sanctionner, comme suit:

Loi pourvoyant à la reprise et à la poursuite des opérations ferroviaires ainsi qu'au règlement des conflits relatifs aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce bill a reçu la Sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ce bill.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 74

Le jeudi 6 septembre 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Desruisseaux,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier *(Madawaska-Restigouche)*,
Fournier *(Restigouche-Gloucester)*,
Giguère,
Gouin,
Hastings,
Hicks,
Lafond,
Laing,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McIlraith,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Quart,
Rowe,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen,
Walker,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Trust des Titres des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 17 de la *Loi sur la revision du capital des chemins de fer nationaux du Canada*, chapitre 311, S.R.C., 1952.

Copies des modifications apportées aux Règlements de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les bénéfices de fabrication et de transformation au Canada, ainsi qu'un communiqué à ce sujet, en date du 30 août 1973.

Copies du décret C.P. 1973-2482, en date du 21 août 1973, modifiant la Partie I de l'annexe de la *Loi sur les produits dangereux*, conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Forsey reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)».

Après débat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne», déposé au Sénat le jeudi 12 juillet 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Fergusson attirant l'attention du Sénat sur la visite de parlementaires canadiens en Hongrie, du 25 au 30 avril 1973.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 75

Le vendredi 7 septembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Cook,
Côté,
Denis,
Desruisseaux,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier *(de Lanaudière)*,
Fournier *(Madawaska-Restigouche)*,
Fournier *(Restigouche-Gloucester)*,
Giguère,
Gouin,
Graham,
Hastings,
Hays,
Hicks,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McIlraith,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Quart,
Rowe
Sparrow,
van Roggen,
Walker,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un Bill C-219, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Lapointe propose, appuyée par l'honorable sénateur Fournier (*Restigouche-Gloucester*), que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Bélisle, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 11 septembre 1973, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne», déposé au Sénat le jeudi 12 juillet 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 76

Le mardi 11 septembre 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bourget,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier *(de Lanaudière)*,
Fournier *(Restigouche-Gloucester)*,
Gélinas,
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Hayden,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McIlraith,
McNamara,
Molgat,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Walker,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Centre de recherche pour le développement international, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 22 de la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international,* chapitre 21 (1er Supplément), S.R.C., 1970.

Rapport de l'Auditeur général au Solliciteur général après examen des comptes et des états financiers de la Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 55(4) de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre R-10, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Auditeur général concernant l'examen des comptes et états financiers de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 12 de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec,* chapitre 57, Statuts du Canada, 1907-1908, et des articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970,

Rapport de l'Office de soutien des prix des produits de la pêche pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 7 de la *Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche,* chapitre F-23, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique dépose le rapport dudit comité, *Une politique scientifique canadienne,* Volume 3, *Les structures gouvernementales pour les années 1970.*

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cameron, que le Volume 3 du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé aujourd'hui, soit inscrit à l'Ordre du jour pour fins d'études à la prochaine séance du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Lapointe, appuyée par l'honorable sénateur Fournier (*Restigouche-Gloucester*), tendant à la deuxième lecture du Bill C-219, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Lapointe propose, appuyée par l'honorable sénateur Fournier (*Restigouche-Gloucester*), que le bill soit déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne», déposé au Sénat le jeudi 12 juillet 1973.

Après débat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen

attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 77

Le mercredi 12 septembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,
Basha,
Beaubien,
Benidickson,
Blois,
Bourget,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier *(de Lanaudière)*,
Fournier *(Restigouche-Gloucester)*,
Gélinas,
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Hayden,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McIlraith,
McNamara,
Molgat,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Walker,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport des dépenses et de l'administration relatives à la *Loi sur les allocations familiales* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 14 de ladite loi, chapitre F-1, S.R.C., 1970.

Rapport des dépenses et de l'administration relatives à la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 26 de ladite loi, chapitre O-6, S.R.C., 1970.

Rapport des dépenses et de l'administration relatives à la *Loi sur les allocations aux jeunes* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 13 de ladite loi, chapitre Y-1, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Carter, président adjoint du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déféré le Bill C-219, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lapointe, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Buckwold reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne».

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Cameron attire l'attention du Sénat sur l'invitation que le Président du Sénat a reçue du Président du Mexique d'assister à son troisième discours sur l'état de l'Union.

Débat terminé.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 78

Le jeudi 13 septembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,	Cook,	Fournier	Lamontagne,	Norrie,
Basha,	Croll,	*(Restigouche-*	Lang,	O'Leary,
Beaubien,	Davey,	*Gloucester),*	Langlois,	Petten,
Benidickson,	Denis,	Gélinas,	Lapointe,	Phillips,
Blois,	Duggan,	Giguère,	Lefrançois	Prowse,
Bourget,	Eudes,	Goldenberg,	Macdonald,	Quart,
Buckwold,	Fergusson,	Graham,	Manning,	Rowe,
Burchill,	Flynn,	Inman,	Martin,	Smith,
Cameron,	Forsey,	Lafond,	McElman,	Sparrow,
Carter,	Fournier	Laing,	McIlraith,	Walker,
Choquette,	*(de Lanaudière),*	Laird,	Molgat,	Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un Bill C-220, intitulé: «Loi modifiant le droit statutaire prévoyant le paiement de prestations de retraite supplémentaires à certaines personnes recevant des pensions payables sur le Fonds du revenu consolidé», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un Bill C-223, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les allocations aux jeunes», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un Bill C-129, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Ordonné: Que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture lundi prochain le 17 septembre 1973.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lapointe propose, appuyée par l'honorable sénateur Fournier (*Restigouche-Gloucester*), que le Bill C-219, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Lapointe, que le Bill C-220, intitulé: «Loi modifiant le droit statutaire prévoyant le paiement de prestations de retraite supplémentaires à certaines personnes recevant des pensions payables sur le Fonds du revenu consolidé», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le Bill C-223, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les allocations aux jeunes», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 79

Le vendredi 14 septembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Denis,	Giguère,	Langlois,	Norrie,
Basha,	Duggan,	Gouin,	Lapointe,	O'Leary,
Benidickson,	Eudes,	Heath,	Lefrançois,	Petten,
Bonnell,	Everett,	Hicks,	Macdonald,	Phillips,
Bourget,	Fergusson,	Inman,	Macnaughton,	Prowse,
Buckwold,	Forsey,	Lafond,	Martin,	Quart,
Carter,	Fournier *(de Lanaudière)*,	Laing,	McElman,	Smith,
Choquette,	Fournier *(Restigouche-Gloucester)*,	Laird,	McIlraith,	Sparrow,
Cook,		Lamontagne,	Molgat,	van Roggen,
Croll,		Lang,	Neiman,	Yuzyk.
Davey,				

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin. C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du surintendant des assurances concernant l'exécution de la *Loi sur les sociétés d'investissement* pour la période comprise entre le 1er janvier 1972 et le 31 mars 1973, conformément à l'article 27(1) de ladite loi, chapitre 33, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Budget d'investissement revisé de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970, approuvé par le décret C.P. 1973-2568, en date du 31 août 1973.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Forsey, appuyé par l'honorable sénateur Lapointe, tendant à la deuxième lecture du Bill C-220, intitulé: «Loi modifiant le droit statutaire prévoyant le paiement de prestations de retraite supplémentaires à certaines personnes recevant des pensions payables sur le Fonds du revenu consolidé».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Lapointe, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Langlois, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-223, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les allocations aux jeunes».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 14 SEPTEMBRE 1973

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, OBE, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 14 septembre, à 4 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU
Brigadier Général
Secrétaire administratif du Gouverneur général

L'honorable le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Ordonné: Que le Bill C-129, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte», inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture lundi prochain, le 17 septembre 1973, soit avancé et inscrit à l'Ordre du jour de la présente séance.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Norrie propose, appuyée par l'honorable sénateur Neiman, que le Bill C-129, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte», soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Norrie propose, appuyée par l'honorable sénateur Neiman, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de Motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi le 30 octobre 1973, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers quatre heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 4 h. 00 p.m.

Le Sénat reprend sa séance 4 h. 40 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Wishart F. Spence, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit ses titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte

Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les allocations aux jeunes

Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse

Loi modifiant le droit statutaire prévoyant le paiement de prestations de retraite supplémentaires à certaines personnes recevant des pensions payables sur le Fonds du revenu consolidé

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 80

Le mardi 30 octobre 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Riel,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen,
Welch,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat que le Greffier du Sénat a reçu du Registraire général du Canada des certificats établissant que:

Raymond Joseph Perrault,

John Morrow Godfrey, et

Maurice Riel,

respectivement, ont été appelés au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que des sénateurs sont à la porte, attendant d'être présentés.

L'honorable sénateur Perrault est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Langlois et par l'honorable sénateur Laing, C.P., et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, et le Greffier adjoint du Sénat en donne alors lecture, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À
notre fidèle et bien-aimé
RAYMOND JOSEPH PERRAULT,

de la ville de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis, et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada;

ET NOUS vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire à qui Nous avons décerné Notre Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce cinquième jour d'octobre, en l'an de grâce mil neuf cent soixante-treize et de Notre règne le vingt-deuxième.

PAR ORDRE,

HERB GRAY,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que le bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Perrault, s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Perrault a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur Godfrey, est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Langlois, et par l'honorable sénateur Stanbury, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, et le Greffier adjoint du Sénat en donne alors lecture, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimé
JOHN MORROW GODFREY,

de la ville de Toronto, dans la province d'Ontario,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis, et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada;

ET NOUS vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire à qui Nous avons décerné Notre Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce cinquième jour d'octobre, en l'an de grâce mil neuf cent soixante-treize et de Notre règne le vingt-deuxième.

PAR ORDRE,

HERB GRAY,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que le bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Godfrey s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Godfrey a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur Riel est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Langlois et par l'honorable sénateur Giguère, et il remet le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat, et le Greffier adjoint du Sénat en donne alors lecture, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ELISABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

Notre fidèle et bien-aimé
MONSIEUR MAURICE RIEL,

de Ville Mont-Royal, province de Québec,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada et Nous vous désignons pour la division de Shawinigan, de Notre province de Québec;

ET NOUS vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire à qui Nous avons décerné Notre décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce cinquième jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-treize et de Notre Règne le vingt-deuxième.

PAR ORDRE,

HERB GRAY,
Registraire général du Canada

Ordonné: Que le bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Riel s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Riel a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel» pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur McIlraith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que le bill soit inscrit à

l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 1er novembre 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un Bill C-222, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 1er novembre 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* pour le mois de juillet 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Copies d'une déclaration émise à la suite d'une réunion ministérielle relativement à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), tenue à Tokyo du 12 au 14 septembre 1973.

Annuaire de La Société royale du Canada pour l'année 1973-1974.

Rapport des travaux effectués en vertu de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* pour la période terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 36 de ladite loi, chapitre 5 (1er Supplément), S.R.C., 1970.

Copies d'une déclaration du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, en date du 17 septembre 1973, concernant les problèmes relatifs à une politique d'immigration maintenant à l'étude.

Copies d'un communiqué émis par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à la suite d'une réunion entre les représentants des gouvernements du Canada et de la province de Québec concernant le pétrole, tenue à Ottawa le 14 septembre 1973.

Budgets d'établissement revisés de la Commission des champs de bataille nationaux pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copies des décrets C.P. 1973-2179 et C.P. 1973-2180, en date du 19 juillet 1973, approuvant lesdits budgets.

Budget d'établissement de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1973-2181, en date du 19 juillet 1973, approuvant ledit budget.

Budgets d'établissement de l'Eldorado Nucléaire Limitée et de l'Edorado Aviation Limitée pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copies du décret C.P. 1973-554, en date du 8 mars 1973, approuvant lesdits budgets. (Texte anglais).

Comptes publics du Canada, volumes I, II et III, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 55(1) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport du Surintendant des assurances du Canada, Volume I,—Précis des états des compagnies d'assurance au Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 8 de la *Loi sur le département des assurances*, chapitre I-17, S.R.C., 1970.

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en date du 15 octobre 1973, sur la politique du gouvernement en matière de ponts internationaux et plus particulièrement sur le pont Ambassador entre Windsor et Détroit.

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* pour le mois d'août 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Rapport des opérations découlant de la *Loi sur la Caisse d'aide à la santé*, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 13 de ladite loi, chapitre H-4, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission de réforme du droit du Canada pour l'année terminée le 31 mai 1973, conformément à l'article 18 de la *Loi sur la Commission de réforme du droit*, chapitre 23 (1er supplément), S.R.C., 1970.

Copies du Communiqué final de la réunion des ministres des Finances du Commonwealth tenue à Dar-es-Salaam, en Tanzanie, les 19 et 20 septembre 1973. (Texte anglais).

Copies d'une déclaration du ministre des Finances concernant la réunion des ministres des Finances du Commonwealth à Dar-es-Salaam, en Tanzanie, les 19 et 20 septembre 1973, ainsi que les assemblées annuelles de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international qui se sont déroulées à Nairobi, au Kenya, du 24 au 28 septembre 1973.

Copies de diverses déclarations faites aux assemblées annuelles de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international, tenues à Nairobi, au Kenya, du 24 au 28 septembre 1973, comme suit:

(1) Par le ministre des Finances, en date du 25 septembre 1973.

(2) Par le Président du Conseil d'Administration et le Directeur général lors de la présentation du vingt-huitième Rapport annuel des Administrateurs au Conseil des Gouverneurs du Fonds, en date du 24 septembre 1973.

(3) Rapport adressé au Conseil des Gouverneurs du Fonds monétaire international par le Président du

Comité chargé d'étudier la réforme du système monétaire international et les questions connexes, en date du 24 septembre 1973 (ainsi qu'un premier Avant-projet de réforme).

(4) Allocution finale du Directeur général du Fonds monétaire international à la séance de clôture, en date du 28 septembre 1973.

(5) Discours prononcé devant le Conseil des Gouverneurs par le Président du Groupe de la Banque Mondiale, en date du 24 septembre 1973.

Déclaration sur le programme de rectification du statut d'immigration faite à la Chambre des communes le 15 octobre 1973, par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Rapport traitant des effets sur les prix à la consommation découlant des modifications annoncées le 19 février 1973 dans les tarifs douaniers, les taxes de vente et d'accise, émis par le ministère de la Consommation et des Corporations, en date du 26 septembre 1973.

Rapport de l'Auditeur général au Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sur la vérification des comptes et états financiers de la Commission d'Assurance-chômage, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 138 de la *Loi de 1971 sur l'Assurance-chômage*, chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport des opérations effectuées au terme de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles* pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 13 de ladite loi, chapitre F-3, S.R.C., 1970.

Rapport des opérations effectuées au terme de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 11 de ladite loi, chapitre S-10, S.R.C., 1970.

Rapport des musées nationaux du Canada, ainsi que les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 22 de la *Loi sur les musées nationaux*, chapitre N-12, S.R.C., 1970.

Copies d'un Accord de commerce entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire de Chine. Fait à Pékin le 13 octobre 1973. En vigueur le 13 octobre 1973.

Copies des documents de travail et déclarations concernant la deuxième Conférence tripartite nationale sur les Affaires urbaines, tenue à Edmonton, en Alberta, les 22 et 23 octobre 1973, comme suit:

(1) Exposés de la position fédérale préparés par le Département d'État chargé des Affaires urbaines.

(2) Recueil fédéral de données préparé par le Département d'État chargé des Affaires urbaines.

(3) Déclaration sur les finances publiques préparée par le ministère des Finances, ainsi qu'une déclaration par le ministre d'État aux Affaires urbaines.

(4) Remarques préliminaires par le ministre d'État des Affaires urbaines concernant la stratégie en matière de logement et d'utilisation du sol.

(5) Déclarations sur la gestion de la croissance urbaine.

(6) Déclaration sur le transport.

Copies du décret C.P. 1973-3141, en date du 16 octobre 1973, modifiant la Partie II de l'annexe de la *Loi sur les produits dangereux*, conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970.

Budget d'établissement revisé de la Société du crédit agricole pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1973-3193, en date du 18 octobre 1973, approuvant ledit budget.

Rapport sur l'application de la *Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 17 de ladite loi, chapitre I-10, S.R.C., 1970.

Copies du décret C.P. 1973-3143, en date du 16 octobre 1973, modifiant la Partie I de l'annexe de la *Loi sur les produits dangereux*, conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970.

Copies du protocole de la troisième session de la Commission mixte Canada/USSR pour la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie, ainsi qu'une liste des membres des deux délégations. Fait à Moscou le 19 octobre 1973.

Ordonné: Que les discours prononcés lors de la présentation et de la consécration du Livre du souvenir de Terre-Neuve, le dimanche 21 octobre 1973, à la Salle de la Confédération, Édifice de l'Ouest, au Parlement d'Ottawa, soient imprimés en appendice aux Débats du Sénat de ce jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Desruisseaux reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne».

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles.

Débat terminé.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 81

Le mercredi 31 octobre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier *Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Quart,
Riel,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen,
Welch,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministère des Travaux publics pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 34 de la *Loi sur les travaux publics*, chapitre P-38, S.R.C., 1970.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3 intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 82

Le jeudi 1er novembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
Paterson,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Quart,
Riel,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen,
Welch,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministère du Revenu national, renfermant des tableaux et des relevés relatifs aux douanes, à l'accise et à l'impôt sur le revenu, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 5 de la *Loi sur le ministère du Revenu national*, chapitre N-15, S.R.S., 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 6 novembre 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McIlraith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, que le Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, que le Bill C-222, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3 intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne».

Après débat,
L'honorable sénateur Lapointe propose, appuyée par l'honorable sénateur Fournier (*Restigouche-Gloucester*), que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'au jeudi, 15 novembre 1973.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 83

Le mardi 6 novembre 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Hastings,
Heath,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Hommage est rendu à la mémoire de l'honorable sénateur Donald A. McLean, décédé le lundi 5 novembre 1973.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-183, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les associations coopératives de crédit», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 8 novembre 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-189, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les douanes», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 8 novembre 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministre de l'Industrie et du Commerce présenté en vertu de la *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers* (Partie II, Syndicats ouvriers) pour les périodes financières closes en 1971, conformément à l'article 18(1) de ladite loi, chapitre C-31, S.R.C., 1970.

Copies d'un document énonçant la position du gouvernement relativement à la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

Copies des règles de pratique et de procédure régissant les appels devant la Commission de révision de l'impôt publiées dans la Gazette du Canada, Partie II, en date du 26 septembre 1973, conformément à l'article 11(2) de la *Loi sur la Commission de révision de l'impôt*, chapitre 11, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Copies du décret C.P. 1973-3327, en date du 23 octobre 1973, modifiant la Partie II de l'annexe de la *Loi sur les produits dangereux*, conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970.

Rapport sur l'application de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* pour l'année de prêt terminée le 30 juin 1972, conformément à l'article 18 de ladite loi, chapitre S-17, S.R.C., 1970.

Copies d'un rapport soumis par le Secrétaire général des Nations Unies au Conseil de sécurité (Textes anglais et français), ainsi que les textes de deux notes adressées par lui au délégué permanent du Canada aux Nations Unies, concernant la participation canadienne à la Force d'urgence au Moyen-Orient (Textes anglais).

Rapport actuariel sur l'application du *Régime de pensions du Canada* et sur l'état du compte du Régime de pensions du Canada au 31 décembre 1972, conformément à l'article 116(3) dudit régime, chapitre C-5, S.R.C., 1970.

Copies de documents concernant la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient comme suit:

(1) Accord sur l'application de la deuxième phase de la résolution 340(1973) du Conseil de sécurité (Textes français et anglais).

(2) Notes en date du 30 octobre et du 4 novembre 1973 du délégué permanent du Canada au Secrétaire général des Nations Unies (Texte anglais).

(3) Note du 3 novembre 1973 du Secrétaire général au délégué permanent du Canada (Texte anglais).

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que le Bill C-222, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur McIlraith, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, tendant à la deuxième lecture du Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel».

Après débat,

L'honorable sénateur Molson propose, appuyé par l'honorable sénateur Desruisseaux, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne».

Après débat,
L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Aird, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 84

Le mercredi 7 novembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Hastings,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Quart,
Riel,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* pour le mois de septembre 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur McIlraith, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, tendant à la deuxième lecture du Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel».

Après débat,
L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 85

Le jeudi 8 novembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Denis,	Gélinas,	Laird,	Molson,
Basha,	Deschatelets,	Giguère,	Lamontagne,	Neiman,
Beaubien,	Desruisseaux,	Godfrey,	Lang,	Norrie,
Benidickson,	Eudes,	Goldenberg,	Langlois,	O'Leary,
Boucher,	Fergusson,	Graham,	Lapointe,	Petten,
Buckwold,	Flynn,	Greene,	Manning,	Phillips,
Cameron,	Forsey,	Grosart,	Martin,	Quart,
Carter,	Fournier (*de Lanaudière*),	Hastings,	McDonald,	Riel,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Hays,	McGrand,	Smith,
Cook,		Inman,	McIlraith,	Sparrow,
Croll,		Lafond,	McNamara,	van Roggen,
		Laing,	Molgat,	Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport d'une enquête nationale sur la nutrition au Canada intitulée «enquête nationale Nutrition Canada», émis par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi qu'un résumé et un communiqué s'y rattachant.

Copies de l'état des vérificateurs relativement aux stocks nets pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1973, pour lesquels la Commission canadienne du blé est en droit de réclamer des frais de magasinage.

Copies d'une déclaration relative aux paiements définitifs aux producteurs de grains de l'Ouest pour le blé, l'avoine et l'orge, pour la campagne agricole de 1972-1973, émise par la Commission canadienne du blé.

Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

Rapport du ministère des Transports pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 34 de la *Loi sur le ministère des Transports*, chapitre T-15, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 13 novembre 1973, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, et à en faire rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur McIlraith, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, tendant à la deuxième lecture du Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel».

Après débat,
L'honorable sénateur Buckwold pour l'honorable sénateur Beaubien propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le Bill C-183, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les associations coopératives de crédit», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Quart, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., que le Bill C-189, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les douanes», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Quart, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 86

Le mardi 13 novembre 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Burchill,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Perrault,
Phillips,
Quart,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport d'Information Canada pour l'année financière close le 31 mars 1973.

Rapport de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, ainsi que les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne*, chapitre C-8, S.R.C., 1970.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur McIlraith, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, tendant à la deuxième lecture du Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel».

Après débat,
L'honorable sénateur Hastings propose, appuyé par l'honorable sénateur McElman, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Croll reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Denis, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), tendant à la deuxième lecture du Bill C-183, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les associations coopératives de crédit».

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart pour l'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-189, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les douanes».

Après débat,
L'honorable sénateur Buckwold pour l'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Canada
22 Elizabeth II
A.D. 1973

Journaux du Sénat

N° 87

Le mercredi 14 novembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Burchill,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Greene,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Perrault,
Phillips,
Quart,
Riel,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur McIlraith, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, tendant à la deuxième lecture du Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel».

Après débat,
L'honorable sénateur O'Leary propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Denis, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), tendant à la deuxième lecture du Bill C-183, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les associations coopératives de crédit».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-189, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les douanes».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald pour l'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 88

Le jeudi 15 novembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Burchill,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Godfrey,
Graham,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Perrault,
Phillips,
Quart,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Walker,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de l'Office national du film du Canada, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 20(2) de la *Loi nationale sur le film*, chapitre N-7, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-183, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les associations coopératives de crédit», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,
Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à lundi prochain le 19 novembre 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur McIlraith, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Buckwold tendant à la deuxième lecture du Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel».

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald pour l'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Quart, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer la structure du tarif marchandise au Canada et l'influence des changements technologiques sur l'organisation des transports.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., attire l'attention du Sénat sur la Dix-neuvième Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Londres, en Angleterre, au mois de septembre 1973, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part prise par la délégation du Canada.

Après débat,

L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 89

Le lundi 19 novembre 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Duggan,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Giguère,
Grosart,
Hastings,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lapointe,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Riel,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
van Roggen,
Walker,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message conçu dans les termes suivants:

le JEUDI 15 novembre 1973.

Il est résolu,—Qu'il soit résolu par ..... la Chambre des communes:

Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent la décision du gouvernement à l'effet que les Forces canadiennes participent à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, et que cette Chambre approuve ladite décision.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une résolution approuvant la participation des Forces canadiennes à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, et invitant Leurs Honneurs à se joindre à cette Chambre pour approuver ladite résolution en remplaçant les pointillés de la résolution par les mots «le Sénat et».

ATTESTÉ.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent la décision du gouvernement à l'effet que les Forces canadiennes participent à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, et que cette Chambre approuve ladite décision, et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté la résolution approuvant la décision du gouvernement que les Forces canadiennes participent à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient et a remplacé les pointillés de la résolution par les mots «le Sénat et».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Relevé concernant la classification des prêts des banques à charte du Canada, en monnaie canadienne, au 30 septembre 1973, conformément à l'article 119(1) de la *Loi sur les banques*, chapitre B-1, S.R.C., 1970.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Bourget, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, que le Bill C-183, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les associations coopératives de crédit», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur McIlraith, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, tendant à la deuxième lecture du Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Dix-neuvième Conférence générale de lAssociation parlementaire du Commonwealth, tenue à Londres, en Angleterre, au mois de septembre 1973, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part prise par la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 90

Le mardi 20 novembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Godfrey,
Graham,
Greene,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Quart,
Riel,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
van Roggen,
Walker,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit

Rapport du Conseil économique du Canada, y compris l'état financier certifié par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 21(1) de la *Loi sur le Conseil économique du Canada*, chapitre E-1, S.R.C., 1970.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur McIlraith, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, tendant à la deuxième lecture du Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel».

Après débat,
La motion, mise aux voix,
L'opinion n'étant pas unanime, le Sénat à l'appel des noms, se prononce comme suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Boucher,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Croll,
Deschatelets,
Duggan,
Everett,
Forsey,
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Godfrey,
Graham,
Greene,
Hastings,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lang,
Lapointe,
Lefrançois,
Macnaughton,
Martin,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Neiman,
Norrie,
Perrault,
Petten,
Riel,
Smith,
Stanbury,
van Roggen—37.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Beaubien,
Choquette,
Cook,
Denis,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Grosart,
Langlois,
Macdonald,
Manning,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Phillips,
Quart,
Sparrow,
Thompson,
Walker,
Yuzyk—20.

En conséquence, la motion est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur McIlraith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, que le bill soit renvoyé immédiatement à un comité plénier.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier pour étudier ce bill, sous la présidence de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P.

— *En comité* —

Le titre du bill est lu et renvoyé à plus tard.

L'article 1 du bill est lu et renvoyé à plus tard.

L'article 2 du bill est lu.

Après débat,
L'honorable sénateur McIlraith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Argue, que le Président fasse part de l'état de la question et demande la permission de siéger de nouveau.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Quelque temps après, la séance est reprise, et—
L'honorable sénateur Macnaughton, C.P., du comité, rapporte que, après avoir étudié ce bill, y avoir fait quelque progrès, demande la permission de siéger de nouveau.

L'honorable sénateur McIlraith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, que le comité obtienne la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Dix-neuvième Conférence générale de l'Association parlementaire du Com-

monwealth, tenue à Londres, en Angleterre, au mois de septembre 1973, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part prise par la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Forsey attire l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires.

Après débat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 973
Canada

Journaux du Sénat

N° 91

Le mercredi 21 novembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Carter,
Choquette,
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Godfrey,
Graham,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Heath,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Quart,
Riel,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
van Roggen,
Walker,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-189, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les douanes», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Buckwold propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,
Que le nom de l'honorable sénateur McNamara soit substitué à celui de l'honorable sénateur Lawson sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent de l'agriculture.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel», sous la présidence de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P.

— En comité —

Après nouveau débat sur l'article 2 du bill,
L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Forsey, que l'article soit modifié comme suit:
Retrancher tous les mots qui suivent le mot «abrogé».

Après débat, et—
A la suite d'un rappel au Règlement, le président rendit la décision suivante:
L'amendement étant contraire au principe du bill il est irrecevable.

Après débat,
L'honorable sénateur Argue demande qu'on en appelle au Sénat de la décision du président.

Le président quitte alors le fauteuil et fait rapport au Sénat.

Quelque temps après, la séance est reprise, et—
L'honorable sénateur Macnaughton, C.P., du comité, rapporte qu'un amendement à l'article 2 du Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel», a été déclaré irrecevable par le président en comité plénier et qu'on en a appelé au Sénat de la décision.

La question de savoir si la décision du président devait être maintenue étant mise aux voix.

L'opinion n'étant pas unanime, le Sénat à l'appel des noms, se prononce comme suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Basha,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Carter,
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Godfrey,
Graham,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Heath,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Manning,
Martin,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molson,
Neiman,
Norrie,
Perrault,
Petten,
Riel,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
van Roggen—50.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Argue,
Beaubien,
Choquette,
Flynn,
Forsey,
Macdonald,
Phillips,
Quart,
Yuzyk—9.

En conséquence, la motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne à loisir et à nouveau se forme en comité plénier pour étudier le Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel», sous la présidence de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P.

— En comité —

L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Argue, que l'article 2 soit modifié comme suit:

Retrancher les lignes 19 à 24, inclusivement, et «(b)» à la ligne 25.

Après débat,
Le Sénat se divise comme suit:—
Contre 47 Pour 8
La motion, mise aux voix, est rejetée.

La motion d'adoption de l'article 2 du bill, mise aux voix, est adoptée.

L'article 3 du bill est lu.

La motion d'adoption de l'article 3 du bill, mise aux voix, est adoptée.

L'article 4 du bill est lu.

La motion d'adoption de l'article 4 du bill, mise aux voix, est adoptée.

L'article 5 du bill est lu.

La motion d'adoption de l'article 5 du bill, mise aux voix, est adoptée.

L'article 6 du bill est lu.

La motion d'adoption de l'article 6 du bill, mise aux voix, est adoptée.

L'article 6.1 du bill est lu.

La motion d'adoption de l'article 6.1 du bill, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Molson propose, appuyé par l'honorable sénateur Desruisseaux, que le bill soit modifié en insérant immédiatement après l'article 6.1 ce qui suit comme article 6.2:—

«6.2. Le paragraphe 684(1) de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«684. (1) le gouverneur en conseil peut commuer une sentence de mort en emprisonnement à perpétuité lorsque, et seulement lorsque

a) le jury a recommandé qu'un accusé bénéficie de clémence,

b) le jury, dans son rapport au juge, a déclaré qu'il était incapable de s'entendre sur une recommandation portant qu'il soit ou non usé de clémence, ou

c) dans le cas d'un procès sans jury, le juge a fait figurer au rapport exigé par le paragraphe 671(1) une recommandation portant qu'un accusé bénéficie de clémence.»

Après débat,
La motion, mise aux voix,
Le Sénat se divise comme suit:—
Contre 41 Pour 15
La motion est alors rejetée.

L'article 7 du bill est lu.

La motion d'adoption de l'article 7 du bill, mise aux voix, est adoptée.

L'article 8 du bill est lu.

La motion d'adoption de l'article 8 du bill, mise aux voix, est adoptée.

L'article 9 du bill est lu.

La motion d'adoption de l'article 9 du bill, mise aux voix, est adoptée.

L'article 10 du bill est lu.

L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, que l'article soit modifié ainsi:—

Retrancher les lignes 37 à 40, inclusivement.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est rejetée.

La motion d'adoption de l'article 10 du bill, mise aux voix, est adoptée.

L'article 11 du bill est lu.

La motion d'adoption de l'article 11 du bill, mise aux voix, est adoptée.

L'article 12 du bill est lu.

La motion d'adoption de l'article 12 du bill, mise aux voix, est adoptée.

L'article 1 du bill est lu de nouveau.

La motion d'adoption de l'article 1 du bill, mise aux voix, est adoptée.

Le titre du bill est lu de nouveau.

Après débat,
La motion d'adoption du titre, mise aux voix, est adoptée.

Quelque temps après, la séance est reprise, et—

L'honorable sénateur Macnaughton, C.P., du comité, rapporte que, après avoir étudié ce bill, le comité l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

L'honorable sénateur McIlraith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Dix-neuvième Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Londres, en Angleterre, au mois de septembre 1973, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part prise par la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

AMENDEMENTS PROPOSÉS AU BILL C-2

(*Sénateur Argue*)

1. *Page 1:* Retrancher l'article 1 du Bill et y substituer ce qui suit:

«La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi modifiant le droit pénal (peine pour meurtre)*.

2. *Page 1, article 2 du Bill:* Retrancher tous les mots qui suivent le mot «abrogé».

3. *Page 2:* Retrancher l'article 3 du Bill et y substituer ce qui suit:

«3. L'article 218 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«218. (1) Quiconque commet un meurtre est coupable d'un acte criminel et doit être condamné à l'emprisonnement à perpétuité.

(2) Nonobstant toute disposition de la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus* et à moins que le Parlement du Canada n'ordonne le contraire, nulle personne

a) à qui une sentence d'emprisonnement à perpétuité pour meurtre a été imposée après l'entrée en vigueur du présent article,

b) à qui une sentence d'emprisonnement à perpétuité est, aux termes de l'article 8 de la *Loi modifiant le droit pénal (peine pour meurtre)*, réputée avoir été imposée, ou

c) relativement à laquelle une sentence de mort pour meurtre a été commuée, après l'entrée en vigueur du présent article, en un emprisonnement à perpétuité,

ne doit être remise en liberté en vertu de l'octroi d'une libération conditionnelle aux termes de la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus*, à moins

d) qu'elle n'ait purgé au moins dix années de cette sentence, calculées de la manière indiquée au paragraphe (4), et

e) que la Commission nationale des libérations conditionnelles n'ait décidé, par un vote d'au moins les deux tiers de ses membres, d'accorder à cette personne la libération conditionnelle visée par cette loi.

(3) Nonobstant l'alinéa (2)*d*), le juge qui préside le procès d'un accusé qui est ou a été déclaré coupable de meurtre, ou, lorsque ce juge est incapable de ce faire, un autre juge du même tribunal peut,

a) au moment de prononcer la sentence de l'accusé, s'il s'agit d'un cas visé à l'alinéa (2)*a*), ou

b) à tout moment, sur demande, pourvu que cette demande lui soit présentée dans un délai raisonnable

(i) après l'entrée en vigueur du présent article, s'il s'agit d'un cas visé à l'alinéa (2)*b*), ou

(ii) après la signature d'un instrument ou d'un écrit mentionné au paragraphe 684(2), déclarant qu'une sentence de mort a été commuée, s'il s'agit d'un cas visé à l'alinéa (2)*c*),

compte tenu du caractère de l'accusé, de la nature de l'infraction et des circonstances qui ont entouré sa perpétration, ainsi que toute recommandation faite en application de l'article 596.1 remplacer par ordonnance le nombre d'années spécifié à l'alinéa (2)*d*) par un nombre d'années supérieur à dix mais ne dépassant pas vingt.

(4) Dans le calcul de la période mentionnée à l'alinéa (2)*d*) ou de celle par laquelle celle-ci est remplacée en application du paragraphe (3), il doit être inclus toute période passée sous garde,

a) dans le cas d'une sentence d'emprisonnement à perpétuité, entre le jour où la personne a été arrêtée et incarcérée par suite de l'infraction pour laquelle elle a été condamnée à l'emprisonnement à perpétuité et le jour où la sentence a été imposée ou est réputée, aux termes de l'article 8 de la *Loi modifiant le droit pénal (peine pour meurtre)*, avoir été imposée, ou,

b) dans le cas d'une sentence de mort, entre le jour où la personne a été arrêtée et incarcérée par suite de l'infraction pour laquelle elle a été condamnée à mort et le jour où la sentence a été commuée.

(5) Nonobstant la *Loi sur les pénitenciers* et la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus*, dans le cas de toute personne visée à l'alinéa (2)*a*), *b*) ou *c*), aucune absence ne peut être autorisée en vertu de l'article 26 de la *Loi sur les pénitenciers* et aucune libération conditionnelle de jour ne peut être accordée en vertu de l'article 10 de la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus* avant la troisième année précédant l'expiration de la période mentionnée à l'alinéa (2)*d*) ou de la période par laquelle celle-ci est remplacée en application du paragraphe (3).

(6) Aux fins de la Partie XX, la sentence d'emprisonnement à perpétuité prescrite au paragraphe (1) est une peine minimum.»

4. *Page 5:* Retrancher l'article 4 du Bill et y substituer ce qui suit:

«4. L'article 511 et les paragraphes 538(3) et 589 (2) de ladite loi sont abrogés.»

5. *Page 5:* Retrancher l'article 5 du Bill et y substituer ce qui suit:

«5. Ladite loi est en outre modifiée par l'insertion, immédiatement après l'article 596, de l'article suivant:

«596.1 Lorsqu'un jury déclare un accusé coupable de meurtre, le juge qui préside au procès doit, avant de dissoudre le jury, poser aux jurés la question suivante:

«Vous avez déclaré l'accusé coupable de meurtre et la loi exige que je prononce maintenant contre lui la peine d'emprisonnement à perpétuité. Désirez-vous faire une recommandation quant au

nombre d'années qu'il doit purger avant de devenir admissible à la libération conditionnelle? Vous n'êtes pas tenus de faire une recommandation, mais si vous le faites, je tiendrai compte de votre recommandation lorsque j'examinerai si je dois remplacer ou non par une période supérieure à dix ans mais ne dépassant pas vingt ans, la période de dix ans que l'accusé devrait autrement purger en vertu de la loi avant de devenir admissible à la libération conditionnelle.» »

6. *Page 6:* Retrancher l'article 6 du Bill et y substituer ce qui suit:

«6. La définition des termes «sentence» ou «condamnation» figurant à l'article 601 de ladite loi est abrogée et remplacée par ce qui suit:

« «sentence» ou «condamnation» comprend une déclaration faite aux termes du paragraphe 181(3), une ordonnance rendue aux termes de l'article 95, 653, 654 ou 655 ou du paragraphe 218(3), et une décision prise en vertu du paragraphe 662.1(1), du paragraphe 663(1) ou du paragraphe 664(3) ou (4).» »

7. *Page 7:* Retrancher les lignes 26 à 41 inclusivement et y substituer ce qui suit:

«8. Lorsque avant ou après l'entrée en vigueur de la présente loi, une personne a été déclarée coupable d'un meurtre

a) dont un acte d'accusation allègue qu'il a été commis un jour ou vers un jour se trouvant dans la période allant du 29 décembre 1972 à l'entrée en vigueur de la présente loi, ou entre deux jours se trouvant dans cette période, et

b) qui était, à l'époque où l'acte d'accusation allègue qu'il a été commis, punissable de mort,»

8. *Pages 8 et 9:* Retrancher les articles 10 et 11 du Bill et remplacer la numérotation de l'article 12 de façon qu'il devienne l'article 10 du Bill.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 92

Le jeudi 22 novembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Carter,
Choquette,
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Heath,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molson,
Neiman,
Norrie,
Paterson,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Quart,
Riel,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
van Roggen,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Everett, du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et à faire rapport à ce sujet, présente au Sénat le rapport dudit comité sur ledit Budget supplémentaire (A).

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats du Sénat et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour, pages 414 à 420*).

L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que le rapport soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P.

Que le nom de l'honorable sénateur Yuzyk soit substitué à celui de l'honorable sénateur Haig sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent de l'agriculture.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Réponse à la question demandée au Sénat le 31 octobre 1973 par l'honorable sénateur Molson, concernant le coût de la décoration des immeubles fédéraux.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-189, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les douanes», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McIlraith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, que le Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté, sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Dix-neuvième Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Londres, en Angleterre, au mois de septembre 1973, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part prise par la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent

des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé plus tard ce jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mardi 4 décembre 1973, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Sénat se reporte aux Motions.

L'honorable sénateur Rowe propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada, devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance, d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques, et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseille de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard.

Après débat,
L'honorable sénateur Inman pour l'honorable sénateur Bonnell propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Au nouvel appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

(*Voir p. 412*).

Le MERCREDI 21 novembre 1973.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le Budget supplémentaire (A), déposé au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, a, conformément à son ordre de renvoi du jeudi 8 novembre 1973, étudié ledit Budget supplémentaire (A) et en rend compte comme il suit:

Le Comité a entendu comme témoins l'honorable C. M. Drury, président du Conseil du Trésor et M. B. A. MacDonald, secrétaire adjoint, direction des programmes, Conseil du Trésor.

Ces prévisions supplémentaires se chiffrent à $1,004,716,768 dont $8,783,522 sont des postes non budgétaires soit des prêts, soit des investissements ou des avances. Les dépenses budgétaires atteignent au total $995,933,246 dont $527,662,840 représentent des postes statutaires. Les prévisions budgétaires totales pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 sont portées à $20,291,231,533.

Le Comité se préoccupe de l'augmentation progressive du budget supplémentaire depuis quelques années.

Le tableau suivant montre bien cette tendance:

Histoire récente du budget supplémentaire
(en millions de dollars)

	Budget supplémentaire (A)				Budget supplémentaire (B)			
Année financière	Votés	Statutaire	Prêts, investissements, avances	Total	Votés	Statutaire	Prêts, investissements, avances	Total
1967-1968	111.0	0	65.8	176.8	281.6	0	6.4	288
1968-1969	0	0	0	0	151.9	0	70.4	222.3
1969-1970	66.4	0	24.8	91.2	216	0	41.6	257.6
1970-1971	293.1	195.8	172.2	661.1	28.9	43.0	196.6	268.5
1971-1972	361.9	198.1	312.0	872	231.0	35.0	5.0	271
1972-1973	473	0	817	1,290	203	122	110	435
1973-1974	468	528	9	1,005				

Parmi les dépenses budgétaires, les crédits statutaires les plus importants sont les suivants:

1. Finances—$147,290,000: Paiements fiscaux de transfert supplémentaires aux provinces en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et d'autres lois, à cause des rendements fiscaux plus élevés.

2. Finance—$59,000,000: Sommes supplémentaires portées à la dette publique dues à l'augmentation des taux d'intérêts.

3. Santé nationale et Bien-être social—$222,000,000: Allocations familiales et allocations aux jeunes portées à $12 par enfant.

4. Défense nationale—$78,640,000: Paiement visant à combler l'insuffisance actuariale de la Caisse de retraite des forces canadiennes et basé sur l'examen quinquennal régulier effectué à cet effet.

5. Transport—$27,200,000: Paiements aux chemins de fer pour le maintien des services-voyageurs et de lignes non rentables conformément aux dispositions de la loi sur les chemins de fer.

De toutes les dépenses budgétaires, les postes les plus importants sont:

1. Main-d'oeuvre et Immigration—$151,900,000: Continuation et prolongation des projets d'initiatives locales 1972-1973 et coût des projets d'initiatives locales 1973-1974 auxquels il faudra subvenir au cours de l'année financière.

2. Affaires des anciens combattants—$65,000,000: Augmentation des pensions et des allocations aux anciens combattants.

3. Agriculture—$52,790,000: Paiements permettant de subventionner à la consommation le prix du lait liquide et en poudre.

Ces prévisions supplémentaires ne tiennent pas compte de l'augmentation des allocations familiales et aux jeunes, portées en moyenne à $20 par enfant, déjà annoncée par le gouvernement, ni du coût du programme subventionnant le prix du pain.

Le comité a étudié divers postes du budget supplémentaire et les hauts-fonctionnaires du Conseil du Trésor ont répondu à ses questions. Les réponses n'ont pu être fournies immédiatement dans le cas de huit

postes et les hauts-fonctionnaires du Conseil du Trésor ont accepté de remettre les documents à cet égard le plus tôt possible. Les questions pour lesquelles on attend une réponse sont les suivantes:

1. En ce qui concerne l'allocation du ministère de la Justice, les bénéficiaires la reçoivent-ils dès maintenant ou ne la recevront-ils que lorsque le budget supplémentaire aura été adopté? Combien de personnes attendent de recevoir cette allocation ou, en général, comment fait-on face à la situation?

2. Le comité pourrait-il obtenir sous forme de tableau l'état détaillé des prévisions budgétaires indiquant les paiements de transfert effectués par le gouvernement fédéral aux autres gouvernements et les paiements que le gouvernement fédéral fait directement aux particuliers? Pourriez-vous également indiquer les dépenses totales engagées par le gouvernement fédéral pour ses propres programmes, notamment ce qu'il verse aux secteurs privés au titre des biens et services?

3. Les prestations d'assurance-chômage sont maintenant imposables. Pouvez-vous prévoir combien ce nouveau revenu fiscal rapportera?

4. En ce qui concerne les nouvelles allocations familiales, M. Drury pourrait-il présenter un résumé du programme en général?

5. Les journaux ont rapporté qu'un groupe d'homosexuels de Kitchener a reçu une subvention du programme Perspectives-Jeunesse pour publier un livre sur l'homosexualité. Est-ce vrai, et, dans l'affirmative, quelle excuse invoque-t-on? Veuillez fournir tous les renseignements sur ce projet.

6. Quel pourcentage des projets PIL financés jusqu'ici se sont révélés insatisfaisants à la suite de vérification?

7. Le ministre de l'Environnement a entrepris de modifier la loi actuelle qui prévoit des subventions pour les chalutiers. Le premier poste sous la rubrique «Contributions—Gestion des pêches et recherches» à la page 31 du Budget supplémentaire signifie-t-il que le ministre ne prévoit plus modifier la loi?

8. Quel est le déficit actuel des fonds d'assurance-chômage?

Le Comité a discuté avec le Président du Conseil du Trésor du récent rapport présenté par le Conseil économique du Canada, et plus spécialement de deux de ses recommandations. Les voici:

1. Nous recommandons que l'augmentation des déboursés au titre des transferts aux particuliers n'excède pas, pour la période 1973-1976, un taux annuel moyen d'environ 11%.

2. Nous recommandons que les gouvernements fédéral et provinciaux fixent, pour eux-mêmes et pour l'ensemble du secteur public, un ou des indicateurs se rapportant à la progression souhaitable des dépenses publiques pour une période de trois années, et qu'ils confient à cette fin la préparation des dossiers requis au Comité permanent des questions économiques et fiscales ou au Conseil économique du Canada.

Le Président du Conseil du Trésor a déclaré que le gouvernement étudiait à l'heure actuelle la praticabilité de ces recommandations, mais il a fait observer que leur mise en oeuvre exigerait l'accord des gouvernements provinciaux. On cherche actuellement à obtenir un tel accord relativement à la hausse des frais hospitaliers et médicaux.

Le Comité a discuté avec le Président du Conseil du Trésor du Programme d'initiatives locales, de Perspectives-Jeunesse et de La Compagnie des jeunes Canadiens. Le comité se préoccupe du fait que de nombreux aspects de ces programmes représentent une dépense inutile des deniers publics, et que certains de ces aspects les plus insensés ont tendance à donner au public l'impression que l'argent du gouvernement doit être mis, de droit, à la disposition de presque tous les projets. Le Président du Conseil du Trésor a déclaré que les ministères intéressés et le Conseil du Trésor étaient en train d'étudier la rentabilité du Programme d'initiatives locales et de Perspectives-jeunesse, de même que le processus de subvention. Le Président du Conseil du Trésor a affirmé qu'il était disposé à examiner toutes recommandations du Comité visant à inclure la Compagnie des jeunes Canadiens dans cette étude. Votre comité est d'avis qu'après sa présente étude d'Information-Canada, il devrait se pencher sur une étude détaillée effectuée par le Comité sénatorial permanent des finances nationales, sur la rentabilité du Programme d'initiatives locales, de Perspectives-jeunesse et de La Compagnie des jeunes Canadiens.

Les témoins ont présenté une explication des postes budgétaires d'un dollar dans le budget supplémentaire (A), que vous trouverez en annexe. Le Comité a insisté sur le fait que l'annexe E de Explication des postes budgétaires d'un dollar dans le budget supplémentaire sert à modifier des lois existantes. Le Comité s'est opposé fermement à cette pratique et a suggéré que dans la majorité des cas, les modifications des lois soient faites par la voie parlementaire normale.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
D. D. EVERETT.

EXPLICATION DES POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR DANS LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1973-1974

SOMMAIRE

Les postes budgétaires d'un dollar compris dans ce Budget sont groupés selon leur objet dans les annexes ci-jointes.

A. Postes budgétaires d'un dollar autorisant la radiation de dettes envers la Couronne—3 postes.

B. Postes budgétaires d'un dollar autorisant des subventions—7 postes.

C. Postes budgétaires d'un dollar autorisant des virements entre crédits—4 postes (comprend un poste des Affaires Indiennes et du Nord qui figurent également à l'Annexe B).

D. Postes budgétaires d'un dollar autorisant des modifications de lois antérieures portant affectation de crédit—9 postes (comprend deux postes pour Commerce et Industrie qui figurent également à la l'Annexe C).

E. Postes budgétaires d'un dollar qui modifient d'une façon particulière des lois existantes autres que des lois portant affectation de crédits—3 postes.

ANNEXE A

POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR AUTORISANT LA RADIATION DE DETTES ENVERS LA COURONNE—3 POSTES

Affaires indiennes et du Nord

Crédit 25a—L'autorisation est demandée d'annuler une dette irrécouvrable de $6,295.44.

Explication—Il est proposé de radier une dette contractée envers le ministère dans ses activités sur l'écologie et les ressources naturelles du Nord. Le ministère ne peut pas recouvrer cette dette en raison de la situation financière de la société. Ce compte a été examiné et approuvé par le Comité permanent interministériel des dettes irrécouvrables envers la Couronne.

Affaires des anciens combattants

Crédit 5a—L'autorisation est demandée d'annuler certaines créances exigibles représentant un total de $74,580.53.

Explication—Radier les comptes de quelque dix débiteurs. Six de ces comptes concernent des débiteurs morts sans laisser de succession connue, de trois débiteurs tenus pour indigents et une obligation non reconnue et qui ne justifie pas de nouvelles dépenses de recouvrement. La radiation de ces comptes a été approuvée par le Comité permanent interministériel des dettes irrécouvrables envers la Couronne.

Crédit 45a—L'autorisation est demandée de radier une dette d'un total de $31,090.21.

Explication—De radier la dette en souffrance d'un débiteur mort sans laisser de succession connue. Cette radiation a été approuvée par le Comité permanent interministériel des dettes irrécouvrables envers la Couronne.

ANNEXE B

POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR AUTORISANT DES SUBVENTIONS—7 POSTES

Environnement

Crédit 25a—Pour autoriser des subventions d'un total de $46,000.

Explication—Les fonds supplémentaires serviront à accorder les subventions suivantes:

(1) Chemical Institute of Canada—Pour accorder une subvention destinée à défrayer une partie d'un symposium sur la lutte contre les insectes nuisibles. $ 1,000

(2) Creston Valley Wildlife Management—Pour fournir à cet organisme un autre montant de $30,000 qui lui permettra de réaliser un partage plus équitable des coûts entre les gouvernements fédéral et provincial. Le ministère a déjà accordé à cet organisme une subvention de $25,000 à titre d'aide pour ses dépenses d'exploitation. $ 30,000

(3) Festival of Forestry—Pour accorder une subvention supplémentaire de $15,000 à titre de contribution au coût du Festival (anciennement connu sous le nom de British Columbia Festival of Forestry). Le ministère a déjà versé une subvention de $5,000. $ 15,000

Provenance des fonds—Crédit 25—Les contributions prévues pour le Service de la gestion de l'environnement seront inférieures à celles prévues d'abord.

Affaires extérieures

Crédit 10a—Pour autoriser des subventions d'un total de $69,500.

Explication—Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour accorder les subventions suivantes:

(1) Fonds d'urgence pour les îles Westman—Pour apporter une aide au Fonds de secours du désastre volcanique dans les îles Westman en Islande. $ 62,500

(2) Conseil de la région de l'Atlantique du Canada—Pour accorder une subvention supplémentaire de $5,000 au Conseil de façon à absorber la hausse des coûts de l'information pour le public et des conférences. Le ministère a déjà approuvé une subvention de $2,500. $ 5,000

(3) Une somme supplémentaire de $2,000 est nécessaire pour offrir des cadeaux aux pays qui accèdent à l'indépendance ou à d'autres en des occasions spéciales. $ 2,000

Provenance des fonds—Crédit 10—Les contributions inscrites au titre du Fonds bénévole des Nations Unies pour l'environnement sont moins élevées que celles prévues à l'origine.

Affaires extérieures—Agence canadienne de développement international

Crédit 25a—Pour autoriser le paiement de subventions d'un total de $752,050.

Explication—Il est proposé d'accorder des subventions supplémentaires aux organismes suivants des Nations Unies:

(1) Fédération internationale pour la planification familiale—il est proposé d'accorder une subvention supplémentaire à titre d'aide au travail de la Fédération. Le Budget des dépenses actuel prévoit une subvention de $1,230,100. $252,050

(2) Office de secours et de travaux des Nations Unies—pour absorber la hausse des coûts de la charge des réfugiés palestiniens Proche-Orient. Le Budget des dépenses actuel prévoit le versement d'une subvention de $650,000. $500,000

Provenance des fonds—Crédit 25—Les fonds sont disponibles en raison de paiements inférieurs aux prévisions faits à des organismes internationaux.

Affaires Indiennes et du Nord

Crédit 35a—(Ce poste figure également à l'Annexe C). Pour autoriser le paiement d'une subvention et de contributions d'un total de $754,700.

Explication—Il est proposé de verser la subvention et les contributions suivantes:

(1) Yukon Prospectors Association—pour accorder une aide à la préparation d'exposés se rattachant aux modifications projetées de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. $ 1,000

(2) Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—pour participer à la construction d'un stade de glace pour la collectivité de Frobisher Bay. $300,000

(3) Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—pour couvrir les coûts de l'achèvement de son Programme fédéral 1972-1973 à forte proportion de main-d'œuvre. $238,700

(4) Gouvernement du Territoire du Yukon—pour couvrir les coûts de l'achèvement de son Programme fédéral 1972-1973 à forte proportion de main-d'œuvre. $215,000

Provenance des fonds—Crédit 25—$453,700. Des fonds sont disponibles en raison de la remise à plus tard de certaines Études constitutionnelles et d'Études sur les effets des services municipaux des Territoires ainsi que des réductions de niveaux des opérations prévues dans d'autres postes du programme.

—Crédit 30—$300,000. Des fonds sont disponibles en raison d'un retard dans la construction de l'Immeuble de la gestion des ressources à Yellowknife.

—Crédit 35—$999. Les dépenses projetées pour la partie amortissement de la subvention de transfert accordée aux Territoires du Nord-Ouest seront moins élevées que prévu.

Crédit 70a—Pour autoriser des subventions d'un total de $40,000.

Explication—Les subventions suivantes sont proposées:

(1) Il est proposé d'accorder, sous forme de bourses d'études, une aide à des étudiants universitaires choisis par le ministère pour faire des études post-universitaires en conservation des ressources, en loisirs en plein air et dans d'autres domaines de même nature. $ 30,000

(2) Associations provinciales et nationales de parcs au Canada—pour aider financièrement un organisme privé à but non lucratif qui, par sa participation à des séances publiques, favorise la promulgation et la compréhension de la planification et des politiques de Parc Canada. $ 10,000

Provenance des fonds—Crédit 70—Des fonds sont disponibles en raison de coûts d'exploitation qui sont inférieurs aux prévisions dans le cas de certains parcs.

Santé nationale et bien-être social

Crédit 45a—Pour autoriser une subvention de $100,000.

Explication—Il est proposé d'accorder une subvention supplémentaire pour les services de planification familiale. Le nombre des demandes d'aide financière reçues a dépassé les prévisions. Le Budget des dépenses actuel prévoit des subventions d'un total de $1,150,000 pour venir en aide aux services de planification familiale et à d'autres projets de la région.

Provenance des Fonds—Crédit 40—Des fonds sont disponibles en raison de l'annulation ou de la remise à plus tard de marchés de production de documentation. Une partie de cette documentation est maintenant fournies par les auteurs des différentes demandes.

Secrétariat d'état—Musées nationaux du Canada

Crédit 90a—Pour autoriser une subvention de $55,000.

Explication—Pour accorder à l'University of Toronto Press une subvention qui lui permettra de combler un déficit anticipé dans la production de la publication «Les mammifères du Canada».

Provenance des fonds—Crédit 90—Des fonds sont disponibles en raison du retard des négociations concernant le paiement de subventions à des étudiants qualifiés suivant un cours universitaire en histoire de l'art du Canada et parce que les subventions à l'aide au catalogue ont été inférieures aux prévisions.

ANNEXE C

POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR AUTORISANT DES VIREMENTS ENTRE CRÉDITS—4 POSTES (COMPREND 1 POSTE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD QUI FIGURENT ÉGALEMENT À L'ANNEXE B.)

Affaires indiennes et du Nord

Crédit 35a—(Ce poste figure également à l'Annexe B) Le montant viré au présent crédit est de $753,700.

Explication—Les fonds supplémentaires seront affectés au paiement des contributions suivantes:

(1) Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—pour participer à la construction d'un stade de glace pour la collectivité de Frobisher Bay. $300,000

(2) Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—pour couvrir les coûts de l'achèvement de son Programme fédéral 1972-1973 à forte proportion de main-d'œuvre. $238,700

(3) Gouvernement du Territoire du Yukon —pour couvrir les coûts de l'achèvement de son Programme fédéral 1972-1973 à forte proportion de main-d'œuvre. $215,000

Provenance des fonds—Crédit 25—$453,700. Des fonds sont disponibles en raison de la remise à plus tard de certaines Études constitutionnelles et d'Études sur les effets des services municipaux des Territoires et de réductions du niveau des opérations prévues dans d'autres postes du programme.

Crédit 30—$300,000. Des fonds sont disponibles en raison d'un retard dans la construction de l'Immeuble de la gestion des ressources à Yellowknife.

Industrie et Commerce

Crédit 1a—(Ces postes figurent également à l'Annexe D) Le montant viré à ce crédit est de $1,764,931.

Objet—Les fonds supplémentaires sont nécessaires pour les raisons suivantes:

(1) Commission du système métrique—Les fonds supplémentaires serviront à embaucher du personnel et à acquitter des dépenses annexes qui s'imposent pour absorber l'augmentation de la charge de travail, résultant de la promotion qu'exige le programme de la Commission. $626,800

(2) Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour faire face aux dépenses de fonctionnement et aux frais concernant le personnel dont le Comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers a besoin pour obtenir l'opinion de tous les Canadiens intéressés, y compris les gouvernements provinciaux, le monde des affaires, les consommateurs et le monde du travail, à l'égard de l'élaboration des objectifs du Canada dans les négociations commerciales multilatérales actuellement en cours. $127,500

(3) Défense, industrie et productivité—Modernisation de l'industrie du matériel de défense en vue de l'exportation—Les fonds sont nécessaires à la radiation du solde impayé d'un prêt consenti à une firme en vertu de ce programme. Ce marché a été résilié par défaut. $ 55,831

(4) Bureaux régionaux—Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour couvrir le coût de la valorisation et de l'expansion des Bureaux régionaux existants et la création d'un nouveau bureau à Saint-Jean (T.-N.) $338,000

(5) Service des délégués commerciaux—Des fonds supplémentaires sont nécessaires par suite de la dévaluation du dollar canadien et de l'augmentation du coût des opérations à l'étranger. $616,800

Provenance des fonds—Crédit 10—Des fonds sont disponibles en raison de l'avancement de la technologie industrielle (PAIT).

Crédit 32a—Le montant viré à ce crédit est de $1,699,999.

Objet—Ce montant supplémentaire servira, aux termes du programme du double marché du blé, à des paiements fondés sur les boisseaux vendus au Canada en 1972 et destinés à la consommation humaine.

Provenance des fonds—Crédit 35—des fonds sont disponibles parce que la contribution prévue à verser au gouvernement du Brésil pour la construction de silos à grain dans les postes d'importation et de distribution de grain au Brésil est inférieure aux prévisions en raison des retards dans la construction.

Expansion économique régionale

Crédit 11a—Le montant viré à ce crédit est de $14,999,999.

Explication—Ces fonds supplémentaires sont nécessaires au titre des contributions prévues par suite de l'extension à toutes les régions du Canada, plutôt qu'aux seules régions désignées, de l'aide à l'expansion régionale et à la réadaptation sociale.

Provenance des fonds—Crédit 10—les contributions prévues par ce programme seraient inférieures aux prévisions originales.

ANNEXE D

POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR AUTORISANT DES MODIFICATIONS DE LOIS ANTÉRIEURES PORTANT AFFECTATIONS DE CRÉDITS—9 POSTES (COMPREND DEUX POSTES POUR L'INDUSTRIE ET COMMERCE QUI FIGURENT ÉGALEMENT À L'ANNEXE C)

Finances

Crédit L13a—Pour autoriser l'élargissement du libellé du crédit afin que des prêts consentis en vertu du Programme de projets d'investissement d'hiver, qui seront consolidés après le 31 mars 1976, comprennent l'intérêt couru jusqu'à la date de consolidation.

Explication—Cet élargissement est demandé pour permettre au gouvernement de capitaliser l'intérêt pouvant s'accumuler sur des prêts consentis au même débiteur et pour rendre possible la consolidation de ces prêts. Si ces prêts n'étaient pas consolidés, l'intérêt se révélerait dans certains cas une charge financière pour le débiteur.

Affaires indiennes et du Nord

Crédit L81a—Pour autoriser un élargissement du libellé du crédit afin d'étendre l'objet du compte d'avances du fonds de roulement l'acquisition et la gestion des marchandises nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des canaux.

Explication—Cet élargissement est demandé car la Loi actuelle sur les parcs nationaux ne permet pas l'utilisation

du Compte d'avances du fonds de roulement pour financer l'exploitation de marchandises dans le cadre des activités des canaux.

Industrie et commerce

Crédit 1a—(Ce poste figure également à l'Annexe C)—Pour autoriser, au moyen de l'élargissement du libellé du crédit, le remboursement au ministère du solde non remboursé d'un prêt d'un total de $55,831.40.

Explication—La révision proposée du libellé du crédit est demandée pour autoriser la radiation d'un prêt destiné à l'achat du matériel au titre d'une aide à une industrie en vertu du Programme Défense, Industrie et Productivité. Le ministère a repris possession du matériel en raison de la résiliation du contrat par défaut et n'a pas réussi à le vendre au cours de la dernière année financière.

Crédit 32a—(le poste figure également à l'Annexe C)—Pour autoriser un élargissement du libellé du crédit afin d'autoriser des paiements et d'affecter des fonds supplémentaires à des paiements, en 1973-1974, aux producteurs de grain du Canada, en fonction du nombre de boisseaux de blé vendus au pays en 1972 pour la consommation humaine.

Explication—Les prévisions initiales des paiements, en 1973-1974, en vertu du programme du double marché du blé, ont été faites avant la réception des chiffres officiels. Par conséquent, le nombre des boisseaux vendus au Canada en 1972 et destinés à la consommation humaine a été plus élevé que prévu.

Travail

Crédit 1a—Pour autoriser, au moyen d'un élargissement du libellé du crédit, l'inclusion dans le Programme d'aide à l'adaptation des employés déplacés des industries du tannage et de la chaussure de cuir.

Explication—L'autorisation est demandée afin de permettre au ministère de conclure des ententes prévoyant des prestations d'aide à l'adaptation aux employés déplacés se trouvant sans travail par suite de la mise en œuvre du Programme d'adaptation des industries de tannage et de la chaussure de cuir.

Expansion économique régionale

Crédit 1a—Pour autoriser, grâce à l'élargissement du libellé actuel du crédit, le transfert sans frais des projets d'irrigation de la rivière Bow et de St. Mary à la province d'Alberta.

Explication—Cette autorisation est demandée afin que le ministre puisse transférer sans frais à l'Alberta tous les avoirs des projets d'irrigation de la rivière Bow et de St. Mary. Ce transfert est conforme aux ententes négociées entre le Canada et l'Alberta et ratifiées au cours des derniers mois, qui prévoient le transfert à l'Alberta de tous les droits et intérêts relatifs aux propriétés.

Conseil du Trésor

Crédit 7a—Pour autoriser la radiation des comptes du Canada de la provision pour augmentations de salaire avec effet rétroactif.

Explication—L'autorisation est demandée de radier des Comptes du Canada établis par le Conseil du Trésor, la Provision pour augmentation de salaires avec effet rétroactif de 1969-1970 et 1970-1971. Cette provision est maintenant inutile puisque les négociations collectives en sont au point où les augmentations de salaires avec effet rétroactif peuvent être prévues dans les affectations de crédit annuelles.

Crédit 15a—Pour autoriser l'élargissement du libellé du crédit afin de permettre de défrayer l'implantation du bilinguisme de la Commission de l'assurance-chômage.

Explication—L'autorisation est demandée afin de permettre le remboursement à la Commission du coût de l'implantation du bilinguisme conformément à la politique annoncée par le gouvernement.

Crédit 20a—Pour autoriser l'élargissement du libellé du crédit afin de payer aux employés leur part de la réduction des cotisations perçues aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage.

Explication—L'autorisation est demandée de modifier le libellé du crédit afin de payer aux employés leur part de la réduction des cotisations patronales d'assurance-chômage. La Loi sur l'assurance-chômage consent cette réduction à l'égard des employés pouvant accumuler leurs congés de maladie.

ANNEXE E

POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR QUI MODIFIENT D'UNE FAÇON PARTICULIÈRE DES LOIS EXISTANTES AUTRES QUE DES LOIS PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS—3 POSTES

Justice

Crédit 1a—L'autorisation est demandée par ce libellé de crédit de permettre au ministre, en vertu de la Loi sur les juges, de rembourser les juges des cours de district de tous les frais de voyages qu'ils engagent dans l'accomplissement de leurs fonctions en un endroit autre que celui où ils doivent demeurer.

Explication—La Loi actuelle sur les juges prévoit le paiement d'une indemnité maximale de voyage de $500 par année aux juges des cours de district de l'Ontario. Cette somme s'est révélée insuffisante pour couvrir les frais de voyage des juges des cours de district qui se rendent régulièrement dans des centres judiciaires assez éloignés de leur lieu de résidence. Il est donc proposé d'adopter pour ces juges le même mode de remboursement que celui qui s'applique aux juges des cours de comté.

Santé nationale et Bien-être social

Crédit 50a—Pour autoriser une augmentation de $2,000,000 du montant global statutaire des paiements possibles en vertu de la Loi sur la santé et le sport amateur.

Explication—Cette augmentation du plafond statutaire est nécessaire pour permettre la prestation d'une aide supplémentaire visant à développer la participation des Canadiens aux activités sportives et de conditionnement physique à tous les niveaux; dans le cadre d'une compétition ou non.

Affaires des Anciens combattants

Crédit 30a—Pour autoriser une modification de la Loi sur les pensions permettant à la Commission canadienne des pensions d'accepter et d'administrer des biens et de l'argent légués ou donnés en garde à la Commission au profit des pensionnés et de leurs personnes à charge.

Explication—La Loi actuelle sur les pensions ne permet pas à la Commission canadienne des pensions d'accepter ni d'administrer des biens et de l'argent légués ou donnés en dépôt. L'autorisation est demandée afin de permettre à la Commission d'accepter et d'administrer des biens et de l'argent confiés à sa garde au profit des pensionnés, de leurs personnes à charge et de toute autre personne.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 93

Le mardi 4 décembre 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Quart,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
van Roggen,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-132, intitulé: «Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-233, intitulé: «Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi de 1964 sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la Loi de l'impôt sur le revenu», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-228, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 6 décembre 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-232, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur McIlraith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 6 décembre 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du communiqué conjoint relatif à la visite en URSS du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, du 18 au 24 novembre 1973.

Copies de notes échangées entre le Secrétaire général des Nations Unies et le délégué permanent du Canada aux Nations Unies, en date des 22 et 23 novembre 1973, relativement à la participation du Canada à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen Orient. (Texte anglais)

Copies d'un document énonçant les principes et les lignes de conduite régissant l'aviation civile internationale, adoptés par le gouvernement du Canada, ainsi qu'une déclaration par le ministre des Transports, en date du 23 novembre 1973.

Copies du Mémoire de la Convention relative à la Force d'urgence des Nations Unies, en date du 23 novembre 1973. (Texte anglais)

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que le Bill C-132, intitulé: «Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur le Budget supplémentaire (A), déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Rowe, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada, devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance, d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques, et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Dix-neuvième Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Londres, en Angleterre, au mois de septembre 1973, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part prise par la délégation du Canada.

Débat terminé.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973.

Après débat,
L'honorable sénateur Buckwold pour l'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 94

Le mercredi 5 décembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable **MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.**

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Quart,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
van Roggen,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-176, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture vendredi prochain le 7 décembre 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport sur l'application de la *Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 10 de ladite loi, chapitre E-5, S.R.C., 1970.

Rapport du Surintendant des assurances du Canada, Volume II, états annuels relatifs aux compagnies d'assurance-incendie et risques divers, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 8 de la *Loi sur le département des assurances*, chapitre I-17, S.R.C., 1970.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-132, intitulé, «Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada».

Le débat est interrompu, et—

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 5 décembre 1973

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérald Fauteux, C.P., Juge en Chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 5 décembre, à 5.45 heures, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU
Brigadier Général
Secrétaire administratif du Gouverneur général

L'honorable le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Le débat reprend sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-132, intitulé: «Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada».

Après débat,
L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith que le Bill C-233, intitulé: «Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi de 1964 sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la Loi de l'impôt sur le revenu», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald pour l'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur le Budget supplémentaire (A), déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Rowe, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada, devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance, d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques, et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative 5 h. 25 p.m.

Le Sénat reprend sa séance 5 h. 40 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Joseph-Honoré-Gérald Fauteux, C.P., Juge en Chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi sur les associations coopératives de crédit

Loi modifiant le Code criminel

Loi modifiant la Loi sur les douanes

Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 95

Le jeudi 6 décembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Godfrey,
Goldenberg,
Gouin,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McEllman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Norrie,
Petten,
Phillips,
Quart,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
van Roggen,
Yuzyk.

PRIÈRE.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Desruisseaux reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-132, intitulé: «Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada».

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cook, appuyé par l'honorable sénateur Smith, tendant à la deuxième lecture du Bill C-233 intitulé: «Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi de 1964 sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la Loi de l'impôt sur le revenu».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-132, intitulé: «Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-228, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-232, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Everett, appuyé par l'honorable sénateur Cook, tendant à l'adoption du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur le Budget supplémentaire (A), déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Rowe, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance, d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques, et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires.

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 96

Le vendredi 7 décembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue, Basha, Bélisle, Blois, Boucher, Bourget, Buckwold, Cameron, Carter, Choquette, Cook, Côté, Denis, Duggan, Eudes, Fergusson, Flynn, Fournier (*de Lanaudière*), Godfrey, Goldenberg, Graham, Hastings, Inman, Lafond, Lang, Langlois, Lapointe, Lefrançois, Macdonald, Martin, McDonald, McElman, McGrand, McIlraith, McNamara, Michaud, O'Leary, Petten, Quart, Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-211, intitulé: «Loi prévoyant le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture lundi prochain le 10 décembre 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-135, intitulé: «Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture lundi prochain le 10 décembre 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-224, intitulé: «Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (N° 2)», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture lundi prochain le 10 décembre 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-191, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture lundi prochain le 10 décembre 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* pour le mois d'octobre 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Budget d'établissement revisé d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret 1973-3704, en date du 29 novembre 1973, approuvant ledit budget.

Rapport du président et relevé des comptes de la Banque d'expansion industrielle pour l'année close le 30 septembre 1973, conformément à l'article 30(4) de la *Loi sur la Banque d'expansion industrielle*, chapitre I-9, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à lundi prochain le 10 décembre 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., que le Bill C-233, intitulé: «Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi de 1964 sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la Loi de l'impôt sur le revenu», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que le Bill C-176, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le Bill C-228, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McIlraith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook que le Bill C-232, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur McIlraith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Rowe, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires.

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne».

Après débat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Ca-

nada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 97

Le lundi 10 décembre 1973

Huit heures du soir.

L'honorable EUGENE A. FORSEY, Président *intérimaire*.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Desruisseaux,
Eudes,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Macdonald,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Quart,
Smith,
Stanbury,
Thompson,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

Le Greffier au bureau informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour raison majeure.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P.,

Que, durant l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Forsey préside le Sénat.

La motion d'agrément à ce propos étant mise aux voix, le Greffier déclare qu'elle est adoptée.

En conséquence, l'honorable sénateur Forsey occupe le fauteuil.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du décret C.P. 1973-3658, en date du 27 novembre 1973, modifiant la Partie I de l'annexe de la *Loi sur les produits dangereux,* conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970.

Copies d'un document de travail, en date du 1er décembre 1973, intitulé «Le criminel et la société canadienne. Une vue d'ensemble du processus correctionnel», émis par le Solliciteur général du Canada.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ait le pouvoir de siéger durant la séance du Sénat de demain, le mardi 11 décembre 1973, et que l'article 76(4) du Règlement soit suspendu à cet égard.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le Bill C-228, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté, sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McIlraith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., que le Bill C-232, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté, sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le Bill C-211, intitulé: «Loi prévoyant le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald pour l'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur van Roggen propose, appuyé par l'honorable sénateur Stanbury, que le Bill C-224, intitulé: «Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (N° 2)», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur van Roggen propose, appuyé par l'honorable sénateur Stanbury, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Stanbury propose, appuyé par l'honorable sénateur van Roggen, que le Bill C-135, intitulé: «Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald pour l'honorable sénateur Bélisle propose, appuyé par l'honorable sénateur

Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-191, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lang, appuyé par l'honorable sénateur Inman, tendant à la deuxième lecture du Bill C-176, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Rowe, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui qui concerne les salaires,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 98

Le mardi 11 décembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird, Argue, Basha, Beaubien, Bélisle, Blois, Bonnell, Boucher, Bourget, Buckwold, Cameron, Carter, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Cook, Côté, Croll, Denis, Desruisseaux, Duggan, Eudes, Everett, Fergusson, Flynn, Forsey, Fournier (*de Lanaudière*), Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Fournier (*Restigouche-Gloucester*), Gélinas, Giguère, Godfrey, Goldenberg, Graham, Hastings, Hayden, Hays, Inman, Lafond, Laird, Langlois, Lapointe, Lawson, Lefrançois, Macdonald, Macnaughton, Manning, Martin, McDonald, McElman, McGrand, McIlraith, McNamara, Michaud, Molson, Neiman, Norrie, O'Leary, Phillips, Quart, Smith, Sparrow, Stanbury, Thompson, van Roggen, Williams, Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-239, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur van Roggen propose, appuyé par l'honorable sénateur Hays, C.P., que le Bill C-224, intitulé: «Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (N° 2)», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lang, appuyé par l'honorable sénateur Inman, tendant à la deuxième lecture du Bill C-176, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Langlois, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-211, intitulé: «Loi prévoyant le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Stanbury, appuyé par l'honorable sénateur van Roggen, tendant à la deuxième lecture du Bill C-135, intitulé: «Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada».

Après débat,
L'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*Madawaska-Restigouche*), que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Goldenberg propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le Bill C-191, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*Madawaska-Restigouche*), que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Lang, appuyé par l'honorable sénateur Inman, tendant à la deuxième lecture du Bill C-176, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Goldenberg propose, appuyé par l'honorable sénateur Laird, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le Bill C-239, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald pour l'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Que les explications des postes budgétaires d'un dollar dans le Budget supplémentaire (A), 1973-1974, soient imprimées en appendice aux Débats du Sénat et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constituent partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour, pages 444 à 448*).

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Rowe, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

(*Voir p. 443*)

EXPLICATION DES POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR DANS LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1973-1974

SOMMAIRE

Les postes budgétaires d'un dollar compris dans ce Budget sont groupés selon leur objet dans les annexes ci-jointes.

A. Postes budgétaires d'un dollar autorisant la radiation de dettes envers la Couronne—3 postes.

B. Postes budgétaires d'un dollar autorisant des subventions—7 postes.

C. Postes budgétaires d'un dollar autorisant des virements entre crédits—4 postes (comprend un poste des Affaires Indiennes et du Nord qui figurent également à l'Annexe B).

D. Postes budgétaires d'un dollar autorisant des modifications de lois antérieures portant affectation de crédit—9 postes (comprend deux postes pour Commerce et Industrie qui figurent également à la l'Annexe C).

E. Postes budgétaires d'un dollar qui modifient d'une façon particulière des lois existantes autres que des lois portant affectation de crédits—3 postes.

ANNEXE A

POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR AUTORISANT LA RADIATION DE DETTES ENVERS LA COURONNE—3 POSTES

Affaires indiennes et du Nord

Crédit 25a—L'autorisation est demandée d'annuler une dette irrécouvrable de $6,295.44.

Explication—Il est proposé de radier une dette contractée envers le ministère dans ses activités sur l'écologie et les ressources naturelles du Nord. Le ministère ne peut pas recouvrer cette dette en raison de la situation financière de la société. Ce compte a été examiné et approuvé par le Comité permanent interministériel des dettes irrécouvrables envers la Couronne.

Affaires des anciens combattants

Crédit 5a—L'autorisation est demandée d'annuler certaines créances exigibles représentant un total de $74,580.53.

Explication—Radier les comptes de quelque dix débiteurs. Six de ces comptes concernent des débiteurs morts sans laisser de succession connue, de trois débiteurs tenus pour indigents et une obligation non reconnue et qui ne justifie pas de nouvelles dépenses de recouvrement. La radiation de ces comptes a été approuvée par le Comité permanent interministériel des dettes irrécouvrables envers la Couronne.

Crédit 45a—L'autorisation est demandée de radier une dette d'un total de $31,090.21.

Explication—De radier la dette en souffrance d'un débiteur mort sans laisser de succession connue. Cette radiation a été approuvée par le Comité permanent interministériel des dettes irrécouvrables envers la Couronne.

ANNEXE B

POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR AUTORISANT DES SUBVENTIONS—7 POSTES

Environnement

Crédit 25a—Pour autoriser des subventions d'un total de $46,000.

Explication—Les fonds supplémentaires serviront à accorder les subventions suivantes:

(1) Chemical Institute of Canada—Pour accorder une subvention destinée à défrayer une partie d'un symposium sur la lutte contre les insectes nuisibles. $ 1,000

(2) Creston Valley Wildlife Management—Pour fournir à cet organisme un autre montant de $30,000 qui lui permettra de réaliser un partage plus équitable des coûts entre les gouvernements fédéral et provincial. Le ministère a déjà accordé à cet organisme une subvention de $25,000 à titre d'aide pour ses dépenses d'exploitation. $ 30,000

(3) Festival of Forestry—Pour accorder une subvention supplémentaire de $15,000 à titre de contribution au coût du Festival (anciennement connu sous le nom de British Columbia Festival of Forestry). Le ministère a déjà versé une subvention de $5,000. $ 15,000

Provenance des fonds—Crédit 25—Les contributions prévues pour le Service de la gestion de l'environnement seront inférieures à celles prévues d'abord.

Affaires extérieures

Crédit 10a—Pour autoriser des subventions d'un total de $69,500.

Explication—Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour accorder les subventions suivantes:

(1) Fonds d'urgence pour les îles Westman—Pour apporter une aide au Fonds de secours du désastre volcanique dans les îles Westman en Islande. $ 62,500

(2) Conseil de la région de l'Atlantique du Canada—Pour accorder une subvention supplémentaire de $5,000 au Conseil de façon à absorber la hausse des coûts de l'information pour le public et des conférences. Le ministère a déjà approuvé une subvention de $2,500. $ 5,000

(3) Une somme supplémentaire de $2,000 est nécessaire pour offrir des cadeaux aux pays qui accèdent à l'indépendance ou à d'autres en des occasions spéciales. $ 2,000

Provenance des fonds—Crédit 10—Les contributions inscrites au titre du Fonds bénévole des Nations Unies pour l'environnement sont moins élevées que celles prévues à l'origine.

Affaires extérieures—Agence canadienne de développement international

Crédit 25a—Pour autoriser le paiement de subventions d'un total de $752,050.

Explication—Il est proposé d'accorder des subventions supplémentaires aux organismes suivants des Nations Unies:

(1) Fédération internationale pour la planification familiale—il est proposé d'accorder une subvention supplémentaire à titre d'aide au travail de la Fédération. Le Budget des dépenses actuel prévoit une subvention de $1,230,100. $252,050

(2) Office de secours et de travaux des Nations Unies—pour absorber la hausse des coûts de la charge des réfugiés palestiniens Proche-Orient. Le Budget des dépenses actuel prévoit le versement d'une subvention de $650,000. $500,000

Provenance des fonds—Crédit 25—Les fonds sont disponibles en raison de paiements inférieurs aux prévisions faits à des organismes internationaux.

Affaires Indiennes et du Nord

Crédit 35a—(Ce poste figure également à l'Annexe C). Pour autoriser le paiement d'une subvention et de contributions d'un total de $754,700.

Explication—Il est proposé de verser la subvention et les contributions suivantes:

(1) Yukon Prospectors Association—pour accorder une aide à la préparation d'exposés se rattachant aux modifications projetées de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. $ 1,000

(2) Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—pour participer à la construction d'un stade de glace pour la collectivité de Frobisher Bay. $300,000

(3) Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—pour couvrir les coûts de l'achèvement de son Programme fédéral 1972-1973 à forte proportion de main-d'œuvre. $238,700

(4) Gouvernement du Territoire du Yukon—pour couvrir les coûts de l'achèvement de son Programme fédéral 1972-1973 à forte proportion de main-d'œuvre. $215,000

Provenance des fonds—Crédit 25—$453,700. Des fonds sont disponibles en raison de la remise à plus tard de certaines Études constitutionnelles et d'Études sur les effets des services municipaux des Territoires ainsi que des réductions de niveaux des opérations prévues dans d'autres postes du programme.

—Crédit 30—$300,000. Des fonds sont disponibles en raison d'un retard dans la construction de l'Immeuble de la gestion des ressources à Yellowknife.

—Crédit 35—$999. Les dépenses projetées pour la partie amortissement de la subvention de transfert accordée aux Territoires du Nord-Ouest seront moins élevées que prévu.

Crédit 70a—Pour autoriser des subventions d'un total de $40,000.

Explication—Les subventions suivantes sont proposées:

(1) Il est proposé d'accorder, sous forme de bourses d'études, une aide à des étudiants universitaires choisis par le ministère pour faire des études post-universitaires en conservation des ressources, en loisirs en plein air et dans d'autres domaines de même nature. $ 30,000

(2) Associations provinciales et nationales de parcs au Canada—pour aider financièrement un organisme privé à but non lucratif qui, par sa participation à des séances publiques, favorise la promulgation et la compréhension de la planification et des politiques de Parc Canada. $ 10,000

Provenance des fonds—Crédit 70—Des fonds sont disponibles en raison de coûts d'exploitation qui sont inférieurs aux prévisions dans le cas de certains parcs.

Santé nationale et bien-être social

Crédit 45a—Pour autoriser une subvention de $100,000.

Explication—Il est proposé d'accorder une subvention supplémentaire pour les services de planification familiale. Le nombre des demandes d'aide financière reçues a dépassé les prévisions. Le Budget des dépenses actuel prévoit des subventions d'un total de $1,150,000 pour venir en aide aux services de planification familiale et à d'autres projets de la région.

Provenance des Fonds—Crédit 40—Des fonds sont disponibles en raison de l'annulation ou de la remise à plus tard de marchés de production de documentation. Une partie de cette documentation est maintenant fournies par les auteurs des différentes demandes.

Secrétariat d'état—Musées nationaux du Canada

Crédit 90a—Pour autoriser une subvention de $55,000.

Explication—Pour accorder à l'University of Toronto Press une subvention qui lui permettra de combler un déficit anticipé dans la production de la publication «Les mammifères du Canada».

Provenance des fonds—Crédit 90—Des fonds sont disponibles en raison du retard des négociations concernant le paiement de subventions à des étudiants qualifiés suivant un cours universitaire en histoire de l'art du Canada et parce que les subventions à l'aide au catalogue ont été inférieures aux prévisions.

ANNEXE C

POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR AUTORISANT DES VIREMENTS ENTRE CRÉDITS—4 POSTES (COMPREND 1 POSTE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD QUI FIGURENT ÉGALEMENT À L'ANNEXE B.)

Affaires indiennes et du Nord

Crédit 35a—(Ce poste figure également à l'Annexe B) Le montant viré au présent crédit est de $753,700.

Explication—Les fonds supplémentaires seront affectés au paiement des contributions suivantes:

(1) Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—pour participer à la construction d'un stade de glace pour la collectivité de Frobisher Bay. $300,000

(2) Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—pour couvrir les coûts de l'achèvement de son Programme fédéral 1972-1973 à forte proportion de main-d'œuvre. $238,700

(3) Gouvernement du Territoire du Yukon —pour couvrir les coûts de l'achèvement de son Programme fédéral 1972-1973 à forte proportion de main-d'œuvre. $215,000

Provenance des fonds—Crédit 25—$453,700. Des fonds sont disponibles en raison de la remise à plus tard de certaines Études constitutionnelles et d'Études sur les effets des services municipaux des Territoires et de réductions du niveau des opérations prévues dans d'autres postes du programme.

Crédit 30—$300,000. Des fonds sont disponibles en raison d'un retard dans la construction de l'Immeuble de la gestion des ressources à Yellowknife.

Industrie et Commerce

Crédit 1a—(Ces postes figurent également à l'Annexe D) Le montant viré à ce crédit est de $1,764,931.

Objet—Les fonds supplémentaires sont nécessaires pour les raisons suivantes:

(1) Commission du système métrique—Les fonds supplémentaires serviront à embaucher du personnel et à acquitter des dépenses annexes qui s'imposent pour absorber l'augmentation de la charge de travail, résultant de la promotion qu'exige le programme de la Commission. $626,800

(2) Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour faire face aux dépenses de fonctionnement et aux frais concernant le personnel dont le Comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers a besoin pour obtenir l'opinion de tous les Canadiens intéressés, y compris les gouvernements provinciaux, le monde des affaires, les consommateurs et le monde du travail, à l'égard de l'élaboration des objectifs du Canada dans les négociations commerciales multilatérales actuellement en cours. $127,500

(3) Défense, industrie et productivité—Modernisation de l'industrie du matériel de défense en vue de l'exportation—Les fonds sont nécessaires à la radiation du solde impayé d'un prêt consenti à une firme en vertu de ce programme. Ce marché a été résilié par défaut. $ 55,831

(4) Bureaux régionaux—Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour couvrir le coût de la valorisation et de l'expansion des Bureaux régionaux existants et la création d'un nouveau bureau à Saint-Jean (T.-N.) $338,000

(5) Service des délégués commerciaux—Des fonds supplémentaires sont nécessaires par suite de la dévaluation du dollar canadien et de l'augmentation du coût des opérations à l'étranger. $616,800

Provenance des fonds—Crédit 10—Des fonds sont disponibles en raison de l'avancement de la technologie industrielle (PAIT).

Crédit 32a—Le montant viré à ce crédit est de $1,699,999.

Objet—Ce montant supplémentaire servira, aux termes du programme du double marché du blé, à des paiements fondés sur les boisseaux vendus au Canada en 1972 et destinés à la consommation humaine.

Provenance des fonds—Crédit 35—des fonds sont disponibles parce que la contribution prévue à verser au gouvernement du Brésil pour la construction de silos à grain dans les postes d'importation et de distribution de grain au Brésil est inférieure aux prévisions en raison des retards dans la construction.

Expansion économique régionale

Crédit 11a—Le montant viré à ce crédit est de $14,999,999.

Explication—Ces fonds supplémentaires sont nécessaires au titre des contributions prévues par suite de l'extension à toutes les régions du Canada, plutôt qu'aux seules régions désignées, de l'aide à l'expansion régionale et à la réadaptation sociale.

Provenance des fonds—Crédit 10—les contributions prévues par ce programme seraient inférieures aux prévisions originales.

ANNEXE D

POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR AUTORISANT DES MODIFICATIONS DE LOIS ANTÉRIEURES PORTANT AFFECTATIONS DE CRÉDITS—9 POSTES (COMPREND DEUX POSTES POUR L'INDUSTRIE ET COMMERCE QUI FIGURENT ÉGALEMENT À L'ANNEXE C)

Finances

Crédit L13a—Pour autoriser l'élargissement du libellé du crédit afin que des prêts consentis en vertu du Programme de projets d'investissement d'hiver, qui seront consolidés après le 31 mars 1976, comprennent l'intérêt couru jusqu'à la date de consolidation.

Explication—Cet élargissement est demandé pour permettre au gouvernement de capitaliser l'intérêt pouvant s'accumuler sur des prêts consentis au même débiteur et pour rendre possible la consolidation de ces prêts. Si ces prêts n'étaient pas consolidés, l'intérêt se révélerait dans certains cas une charge financière pour le débiteur.

Affaires indiennes et du Nord

Crédit L81a—Pour autoriser un élargissement du libellé du crédit afin d'étendre l'objet du compte d'avances du fonds de roulement l'acquisition et la gestion des marchandises nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des canaux.

Explication—Cet élargissement est demandé car la Loi actuelle sur les parcs nationaux ne permet pas l'utilisation

du Compte d'avances du fonds de roulement pour financer l'exploitation de marchandises dans le cadre des activités des canaux.

Industrie et commerce

Crédit 1a—(Ce poste figure également à l'Annexe C)—Pour autoriser, au moyen de l'élargissement du libellé du crédit, le remboursement au ministère du solde non remboursé d'un prêt d'un total de $55,831.40.

Explication—La révision proposée du libellé du crédit est demandée pour autoriser la radiation d'un prêt destiné à l'achat du matériel au titre d'une aide à une industrie en vertu du Programme Défense, Industrie et Productivité. Le ministère a repris possession du matériel en raison de la résiliation du contrat par défaut et n'a pas réussi à le vendre au cours de la dernière année financière.

Crédit 32a—(le poste figure également à l'Annexe C)—Pour autoriser un élargissement du libellé du crédit afin d'autoriser des paiements et d'affecter des fonds supplémentaires à des paiements, en 1973-1974, aux producteurs de grain du Canada, en fonction du nombre de boisseaux de blé vendus au pays en 1972 pour la consommation humaine.

Explication—Les prévisions initiales des paiements, en 1973-1974, en vertu du programme du double marché du blé, ont été faites avant la réception des chiffres officiels. Par conséquent, le nombre des boisseaux vendus au Canada en 1972 et destinés à la consommation humaine a été plus élevé que prévu.

Travail

Crédit 1a—Pour autoriser, au moyen d'un élargissement du libellé du crédit, l'inclusion dans le Programme d'aide à l'adaptation des employés déplacés des industries du tannage et de la chaussure de cuir.

Explication—L'autorisation est demandée afin de permettre au ministère de conclure des ententes prévoyant des prestations d'aide à l'adaptation aux employés déplacés se trouvant sans travail par suite de la mise en œuvre du Programme d'adaptation des industries de tannage et de la chaussure de cuir.

Expansion économique régionale

Crédit 1a—Pour autoriser, grâce à l'élargissement du libellé actuel du crédit, le transfert sans frais des projets d'irrigation de la rivière Bow et de St. Mary à la province d'Alberta.

Explication—Cette autorisation est demandée afin que le ministre puisse transférer sans frais à l'Alberta tous les avoirs des projets d'irrigation de la rivière Bow et de St. Mary. Ce transfert est conforme aux ententes négociées entre le Canada et l'Alberta et ratifiées au cours des derniers mois, qui prévoient le transfert à l'Alberta de tous les droits et intérêts relatifs aux propriétés.

Conseil du Trésor

Crédit 7a—Pour autoriser la radiation des comptes du Canada de la provision pour augmentations de salaire avec effet rétroactif.

Explication—L'autorisation est demandée de radier des Comptes du Canada établis par le Conseil du Trésor, la Provision pour augmentation de salaires avec effet rétroactif de 1969-1970 et 1970-1971. Cette provision est maintenant inutile puisque les négociations collectives en sont au point où les augmentations de salaires avec effet rétroactif peuvent être prévues dans les affectations de crédit annuelles.

Crédit 15a—Pour autoriser l'élargissement du libellé du crédit afin de permettre de défrayer l'implantation du bilinguisme de la Commission de l'assurance-chômage.

Explication—L'autorisation est demandée afin de permettre le remboursement à la Commission du coût de l'implantation du bilinguisme conformément à la politique annoncée par le gouvernement.

Crédit 20a—Pour autoriser l'élargissement du libellé du crédit afin de payer aux employés leur part de la réduction des cotisations perçues aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage.

Explication—L'autorisation est demandée de modifier le libellé du crédit afin de payer aux employés leur part de la réduction des cotisations patronales d'assurance-chômage. **La loi sur l'assurance-chômage consent cette réduction à l'égard des employés pouvant accumuler leurs congés de maladie.**

ANNEXE E

POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR QUI MODIFIENT D'UNE FAÇON PARTICULIÈRE DES LOIS EXISTANTES AUTRES QUE DES LOIS PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS—3 POSTES

Justice

Crédit 1a—L'autorisation est demandée par ce libellé de crédit de permettre au ministre, en vertu de la Loi sur les juges, de rembourser les juges des cours de district de tous les frais de voyages qu'ils engagent dans l'accomplissement de leurs fonctions en un endroit autre que celui où ils doivent demeurer.

Explication—La Loi actuelle sur les juges prévoit le paiement d'une indemnité maximale de voyage de $500 par année aux juges des cours de district de l'Ontario. Cette somme s'est révélée insuffisante pour couvrir les frais de voyage des juges des cours de district qui se rendent régulièrement dans des centres judiciaires assez éloignés de leur lieu de résidence. Il est donc proposé d'adopter pour ces juges le même mode de remboursement que celui qui s'applique aux juges des cours de comté.

Santé nationale et Bien-être social

Crédit 50a—Pour autoriser une augmentation de $2,000,000 du montant global statutaire des paiements possibles en vertu de la Loi sur la santé et le sport amateur.

Explication—Cette augmentation du plafond statutaire est nécessaire pour permettre la prestation d'une aide supplémentaire visant à développer la participation des Canadiens aux activités sportives et de conditionnement physique à tous les niveaux; dans le cadre d'une compétition ou non.

Affaires des Anciens combattants

Crédit 30a—Pour autoriser une modification de la Loi sur les pensions permettant à la Commission canadienne des pensions d'accepter et d'administrer des biens et de l'argent légués ou donnés en garde à la Commission au profit des pensionnés et de leurs personnes à charge.

Explication—La Loi actuelle sur les pensions ne permet pas à la Commission canadienne des pensions d'accepter ni d'administrer des biens et de l'argent légués ou donnés en dépôt. L'autorisation est demandée afin de permettre à la Commission d'accepter et d'administrer des biens et de l'argent confiés à sa garde au profit des pensionnés, de leurs personnes à charge et de toute autre personne.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 99

Le mercredi 12 décembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Inman,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary.
Perrault,
Petten,
Phillips,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
van Roggen,
Williams.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-132, intitulé: «Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada», présente le rapport suivant:

Le MARDI 11 décembre 1973.

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-132, intitulé: «Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada» a, conformément à l'Ordre de renvoi du 6 décembre 1973, étudié ledit bill et, pour les raisons mentionnées ci-dessous, en fait maintenant rapport sans amendement.

Ce n'était pas la première fois que votre Comité avait l'occasion d'étudier le bill susmentionné, dont première lecture a été faite à la Chambre des communes le 24 juin 1973. En vertu de l'autorité conférée à votre Comité par le Sénat, le 16 mai 1973, pour étudier le document intitulé: «Les investissements étrangers au Canada» (déposé au Sénat le 15 mai 1972) et le Bill C-132 qui s'en inspire, votre Comité a tenu des audiences et soumis un rapport le 12 juillet 1973 (voir l'Appendice aux Débats du Sénat de ce même jour, page 873).

A la suite des délibérations de votre Comité et des mémoires qui lui furent alors présentés, votre Comité a relevé un certain nombre de domaines qui appelaient, à son avis, des éclaircissements ou des corrections et il en a fait mention dans son rapport sous forme de recommandations, en vue d'apporter des amendements au bill (voir les recommandations spécifiques aux pages 875 et suivantes du rapport). Votre Comité a communiqué avec l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce, avant de déposer son rapport concernant les parties du bill qui, de l'avis du comité, nécessitaient des amendements. Le 5 juillet, le ministre a présenté un certain nombre d'amendements au bill au Comité de la Chambre des communes sur les finances, le commerce et les questions économiques, qui étudiait aussi le bill à ce moment. Ces amendements et d'autres ont été incorporés au bill par le comité de la Chambre des communes qui en a fait rapport, avec les amendements, le 20 juillet 1973.

Le bill, qui a été adopté sous sa forme amendée par la Chambre des communes le 26 novembre 1973, vise un certain nombre de questions qui ont préoccupé votre Comité.

Des seize recommandations faites par le Sénat, dix furent traitées au moyen d'amendements par la Chambre des communes. De ces dix, six méritent réellement les objections que votre Comité a soulevées dans ses recommandations. Quatre autres de ces amendements répondaient, en partie du moins, aux recommandations faites par votre Comité et dans les six autres cas, aucun amendement n'a été apporté (voir l'Appendice «A» des Débats du Sénat, 4 décembre 1973).

Parmi les domaines que n'ont pas abordés ou que n'ont abordés que partiellement les amendements adoptés par la Chambre des communes, quatre semblent, de l'avis de votre comité, avoir une importance particulière:

(1) Une disposition prévoyant un recours aux tribunaux;
(2) Le rôle des provinces;
(3) La situation des transactions immobilières aux termes du bill; et
(4) La présomption (réfutable), selon laquelle l'acquisition de 5 p. 100 des actions d'une entreprise constitue une prise de contrôle.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, l'honorable Alastair Gillespie, ainsi que M. F. E. Gibson, Directeur de la Législation au ministère de la Justice, et monsieur Harvey Lazar, Conseiller spécial du ministre, ont comparu devant votre Comité le 11 décembre. Le ministre et ses hauts fonctionnaires ont répondu aux questions posées sur un large éventail de sujets relatifs au bill et à son application prévue; par exemple, le ministre a indiqué que des décisions irrévocables quant à la non admissibilité seraient rendues vis-à-vis d'un requérant même s'il n'envisageait aucune acquisition précise à ce moment. Nous vous renvoyons au fascicule n° 23 des procès-verbaux du Comité pour toutes les autres déclarations importantes du ministre; toutefois, votre Comité juge utile de les résumer ainsi que les engagements qu'il a pris sur les quatre questions mentionnées ci-dessus.

Pour ce qui est d'en appeler aux tribunaux, M. Gibson a indiqué comment, à son avis, on pouvait avoir recours aux voies judiciaires aux termes de l'article 18 de la Loi sur la Cour fédérale, selon la définition donnée à l'alinéa 2(*g*) de la loi, et ce, pour la révision de questions purement juridiques contestées par le requérant (par opposition à l'aspect politique de la question quand il s'agit de déterminer si un investissement «est susceptible d'apporter des avantages appréciables» au Canada). Le ministre a permis que si ces solutions s'avéraient inefficaces dans la pratique après qu'on ait suffisamment fait l'expérience aux termes du bill, il recommanderait certains amendements appropriés à cet égard.

Quant aux rôles des provinces dans le processus d'examen, le ministre a défini très clairement ses propositions en matière de communication et de consultation avec elles.

Enfin, sur la délicate question du sort réservé aux transactions immobilières aux termes du bill, le ministre s'est engagé à fournir des directives indiquant le genre de transactions qui seraient considérées comme des acquisitions d'entreprise et par conséquent tomberaient sous le coup du bill, ainsi que le genre de transactions qui seraient considérées comme des acquisitions de biens et par conséquent, ne seraient pas visées par le bill.

Enfin, lorsqu'il a été question de déterminer si le chiffre de 5 p. 100 était trop bas pour créer une présomption d'acquisition de contrôle, le ministre a souligné la nature réfutable de cette présomption et s'est engagé

à recommander ce pourcentage si l'expérience démontrait que le chiffre de 5 p. 100, choisi de façon arbitraire en premier lieu, était inférieur à ce qu'il fallait pour atteindre efficacement les objectifs poursuivis.

Le Comité est d'avis que des amendements précis ne constituent pas le meilleur moyen de jeter la lumière sur des questions que soulèvent la loi. Le bill actuel, s'il est adopté, sera la première loi du genre au Canada. Il a soulevé un certain nombre de questions qui ont été pleinement débattues soit au Comité au cours de ses délibérations sur la mesure législative, soit au cours de discussions qui ont eu lieu dans d'autres endroits. A cet égard, le Comité devrait mentionner un mémoire qui lui a été soumis à l'audience du 11 décembre et à l'égard duquel le ministre a semblé réceptif. On y soulignait que l'amendement au paragraphe 3 (3) *e*) du bill n'excluait pas de façon suffisante certains types de réorganisations internes autres que celles de type «statutaire» ou «lettres patentes» auxquelles l'amendement semble se limiter.

Il serait peut-être impossible de traiter efficacement, à ce stade et par voie d'amendements, de toutes les objections et préoccupations possibles que suscitent le bill et son application. Comme le ministre l'a admis, il sera indubitablement nécessaire de modifier la loi à mesure qu'on en fera l'expérience, et le Comité recommande au ministre qui sera chargé de l'administrer, de tenir compte, après sa mise en vigueur et à la lumière de l'expérience pratique qui en sera tirée, des préoccupations que le Comité exprime dans ses recommandations, soit lorsqu'il appliquera la loi, soit lorsqu'il rédigera les directives qui pourraient être publiées en vertu du texte de loi, le cas échéant au moyen d'un amendement précis.

En 1971, votre Comité a fait un certain nombre de recommandations visant à modifier le bill C-259, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu. Afin d'éviter que l'adoption de la loi ne fût encore une fois retardée, le ministre des Finances de l'époque s'était engagé à présenter certains amendements en temps opportun faisant écho aux recommandations du Comité. Le Comité est satisfait de voir que tous ces amendements ont maintenant été apportés.

C'est dans le même esprit et avec une confiance semblable à l'endroit des promesses et déclarations que le ministre de l'Industrie et du Commerce a faites devant le Comité le 11 décembre 1973, que votre Comité est heureux de recommander l'adoption du Bill C-132.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,

SALTER A. HAYDEN.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden attire l'attention du Sénat sur le rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, concernant le Bill C-132, intitulé: «Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada».

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que le Bill C-132, intitulé: «Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le bill ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais qu'il soit déféré de nouveau au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce en le chargeant de le modifier en ajoutant de nouveaux articles prévoyant

a) qu'une copie de tous les avis que reçoit l'Agence en vertu de l'article 8 du Bill, et de tout autre renseignement présenté par un requérant soit transmise, dès réception par l'Agence, à la province où se situe l'investissement.

b) que, lorsque le Ministre se propose de recommander au gouverneur en conseil de ne pas autoriser un investissement, le Ministre ne doit pas faire cette recommandation sauf si la province où se situe l'investissement l'a avisé, dans un délai déterminé, qu'elle approuve cette recommandation ou si elle n'a pas fait connaître son opinion au Ministre dans le délai prévu.

Après débat,

La motion en amendement, mise aux voix,

L'opinion n'étant pas unanime, le Sénat à l'appel des noms, se prononce comme suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Beaubien,
Bélisle,
Choquette,
Cook,
Flynn,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Macdonald,
O'Leary,
Phillips,
Quart—10.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Croll,
Davey,
Denis,
Duggan,
Everett,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,

Les honorables sénateurs

Hayden, Michaud,
Hays, Molgat,
Inman, Molson,
Lafond, Neiman,
Laird, Norrie,
Langlois, Perrault,
Lapointe, Petten,
Lefrançois, Smith,
Manning, Sparrow,
Martin, Stanbury,
McElman, Thompson,
McIlraith, van Roggen,
McNamara, Williams—44.

En conséquence, la motion est rejetée.

En amendement, l'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le bill ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce en le chargeant de le modifier de façon à prévoir la possibilité d'interjeter un appel à la Cour fédérale, à la demande de l'une quelconque des parties à la transaction, de toute appréciation du Ministre et de toute décision prise par le Ministre de recommander au gouverneur en conseil de ne pas autoriser l'investissement.

Après débat,
La motion, en amendement, mise aux voix,

L'opinion n'étant pas unanime, le Sénat à l'appel des noms, se prononce comme suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Beaubien, Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Bélisle, Macdonald,
Blois, O'Leary,
Choquette, Phillips,
Cook, Quart—11.
Flynn,

CONTRE

Les honorables sénateurs

Argue, Giguère,
Basha, Godfrey,
Bonnell, Goldenberg,
Boucher, Hastings,
Carter, Hayden,
Connolly (*Ottawa-Ouest*), Inman,
Croll, Lafond,
Davey, Laird,
Denis, Langlois,
Duggan, Lapointe,
Eudes, Lefrançois,
Forsey, Martin,
Fournier (*de Lanaudière*), McElman,
Fournier (*Restigouche-Gloucester*), McIlraith,
McNamara,

Les honorables sénateurs

Michaud, Smith,
Molgat, Sparrow,
Neiman, Stanbury,
Perrault, van Roggen—38.
Petten,

En conséquence, la motion est rejetée.

Après débat,
La motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., tendant à la troisième lecture du Bill C-132, intitulé: «Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada», mise aux voix, elle est—

Adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté, sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles ait le pouvoir de siéger durant la séance du Sénat de demain, le jeudi 13 décembre 1973, et que l'article 76(4) du Règlement soit suspendu à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le Bill C-211, intitulé: «Loi prévoyant le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu», soit lu pour la troisième fois.

En amendement, l'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Forsey, que le bill ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié ainsi qu'il suit:

Page 19: Immédiatement après l'article 21, ajouter ce qui suit comme article 21A:

«21A. Le Ministre doit, chaque année, engager des discussions avec les provinces dans le but d'asurrer que toutes les hausses des versements d'allocations familiales entraînent des hausses correspondantes des versements effectués à ceux qui reçoivent de l'assistance sociale et à ceux qui reçoivent des allocations spéciales, et il doit insérer les résultats de ces

discussions dans son rapport sur l'application de la présente loi.»

Après débat,
La motion, en amendement, mise aux voix, est rejetée.

La motion de l'honorable sénateur Langlois, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., tendant à la troisième lecture du Bill C-211, intitulé: «Loi prévoyant le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu», mise aux voix, elle est—

Adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 12 DÉCEMBRE 1973

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 12 décembre, à 5h.45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU
Brigadier Général
Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Avec permission,
Le Sénat aborde l'ordre n° 4 de l'Ordre du jour.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Langlois, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-239, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974».

Après débat,
L'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*Madawaska-Restigouche*), que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Stanbury, appuyé par l'honorable sénateur van Roggen, tendant à la deuxième lecture du Bill C-135, intitulé: «Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Goldenberg, appuyé par l'honorable sénateur Carter, tendant à la deuxième lecture du Bill C-191, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Rowe, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Wishart F. Spence, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (N° 2)

Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales

Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales

Loi prévoyant le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu

Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la Loi de l'impôt sur le revenu

Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 100

Le jeudi 13 décembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madwaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Inman,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
van Roggen,
Williams.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Surintendant des assurances du Canada concernant les Compagnies de petits prêts et prêteurs d'argent détenant des permis en vertu de la *Loi sur les petits prêts* pour l'année terminée le 31 décembre 1972.

Rapport du Surintendant des assurances du Canada concernant les compagnies de fiducie et de prêt pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 8 de la *Loi sur le département des assurances,* chapitre I-17, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 13 de la *Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social,* chapitre N-9, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, présente son deuxième rapport, comme suit:

Le JEUDI 13 décembre 1973.

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration présente son deuxième rapport, comme suit.

Votre comité auquel ont été déférés le 31 mai 1973 les comptes du Greffier qui constituent un état détaillé de ses recettes et dépenses au cours de l'année financière 1972-1973, présente le rapport suivant:

Votre comité a étudié ces comptes de même que les pièces justificatives et il les juge en accord ave le budget présenté par le Sénat et l'autorité requise à cette fin. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. Nous pouvons déclarer que les sommes dépensées semblent conformes aux fonctions ainsi qu'aux tâches entreprises par le Sénat et ses comités, permanents et spéciaux.

Votre comité désire attirer votre attention sur le fait que le budget pour l'année 1972-1973 s'élevait à $6,384,-001.41, dont $998,708.06 n'ont pas été dépensés.

Votre comité désire aussi attirer l'attention du Sénat sur le fait que les comités du Sénat et les sénateurs ont besoin de faire appel à des recherchistes de temps à autre. Il faut remarquer que la Direction des comités du Sénat connaît des périodes creuses au cours de l'année. On suggère que des dispositions soient prises afin que le personnel de la Direction des comités puisse aider les comités du Sénat et surtout les sénateurs eux-mêmes en entreprenant des travaux de recherche ou en y participant.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, que le rapport soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 13 décembre 1973.

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget supplémentaire présenté par le président du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique pour les dépenses additionnelles proposées dudit Comité sur la politique scientifique pour la tenue d'une réunion spéciale pour déterminer la possibilité de créer une Commission du futur, tel qu'autorisé par le Sénat le 19 juillet 1973. Ledit budget supplémentaire se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux	$42,232
Toutes autres dépenses	2,000
	$44,232

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 13 décembre 1973.

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget supplémentaire présenté par le président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles pour les dépenses proposées dudit Comité des affaires juridiques et constitutionnelles concernant l'examen du système de libération conditionnelle du Canada, déféré par le Sénat audit Comité des affaires juridiques et constitutionnelles pour examen et rapport le 5 février 1973. Ledit budget supplémentaire se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux (Traitements)	$13,860
Transport et communications	300
Toutes autres dépenses	440
	$14,600

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Goldenberg, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déféré le Bill C-176, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité

de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement.

Le Greffier adjoint donne alors lecture de l'amendement comme suit:

Page 18: Retrancher les lignes 16 à 44 inclusivement dans la version anglaise, et les lignes 18 à 46 inclusivement dans la version française.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Goldenberg propose, appuyé par l'honorable sénateur McElman, que le rapport soit adopté maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Goldenberg propose, appuyé par l'honorable sénateur McElman, que le bill, tel que modifié, soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill tel que modifié est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement pour lequel il sollicite son agrément.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 18 décembre 1973, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à publier et à distribuer son rapport sur Information Canada en supplément à son rapport sur le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, et adopté par le Sénat le 26 juin 1973, dès qu'il sera disponible, même si le Sénat ne siège pas à ce moment-là.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Langlois, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-239, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Stanbury, appuyé par l'honorable sénateur van Roggen, tendant à la deuxième lecture du Bill C-135, intitulé: «Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Goldenberg, appuyé par l'honorable sénateur Carter, tendant à la deuxième lecture du Bill C-191, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Cameron reprend le débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973.

Après débat,
L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Rowe, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada, devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance, d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques, et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Buckwold propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

Nº 101

Le mardi 18 décembre 1973

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Davey,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Goldenberg,
Hastings,
Lafond,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Manning,
Martin,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Quart,
Smith,
Stanbury,
van Roggen,
Williams.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message par lequel elle retourne le Bill S-7, intitulé: «Loi concernant The National Dental Examining Board of Canada»,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec sept amendements pour lesquels elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le Greffier adjoint donne alors lecture des amendements, comme suit:

1. *Page 1.* Retrancher la ligne 5 du texte anglais et la remplacer par ce qui suit:
«expedient to grant the prayer of the peti-»

2. *Page 2.* Retrancher les lignes 6 à 10 et les remplacer par ce qui suit:
«quises pour rétablir un seul standard national de certificat de compétence pour les dentistes non spécialisés;»

3. *Page 2.* Retrancher les lignes 36 à 39 et les remplacer par ce qui suit:
«des dentistes non spécialisés de façon que les titres puissent être»

4. *Page 3.* Retrancher les lignes 9 à 11 et les remplacer par ce qui suit:
«un dentiste non spécialisé peut obtenir»

5. *Page 3.* Retrancher les lignes 29 à 31 et les remplacer par ce qui suit:
«cialisés;»

6. *Page 3.* Retrancher les lignes 40 à 43 et les remplacer par ce qui suit:
«tence aux dentistes non spécialisés et aux dentistes-spécialistes conformément»

7. *Page 4.* Retrancher les lignes 1 à 3 et les remplacer par ce qui suit:
«sés et des dentistes-spécialistes à qui le Bureau a accordé des certificats de compétence;»

L'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que les amendements soient mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du Rapport final du groupe d'étude sur le mercure organique dans l'environnement, ainsi qu'une déclaration concernant les mesures prises par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social relatives aux recommandations dudit groupe.

Rapport du Bureau fédéral de la statistique pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 4(3) de la *Loi sur la statistique,* chapitre 15, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport des travaux effectués en vertu de la *Loi sur le développement de la pêche* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 10 de ladite loi, chapitre F-21, S.R.C., 1970.

Copie du communiqué final publié à la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord, tenue à Bruxelles les 10 et 11 décembre 1973.

Rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article de la *Loi sur le ministère des Affaires extérieures,* chapitre E-20, S.R.C., 1970.

Rapport concernant les travaux de l'Organisation des Nations Unies sur l'alimentation et l'agriculture, pour l'année financière 1972-1973, conformément à l'article 3 de la *Loi sur l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies,* chapitre F-26, S.R.C., 1970.

Copies du rapport final de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, en date du 14 décembre 1973 (M. Gérald Le Dain, *président*).

Copies d'une brochure intitulée «La situation de la femme au Canada—1973», émise par le ministre du Travail.

Copies d'une entente concernant une structure de coordination intergouvernementale pour la planification du transport dans la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, la Communauté régionale de l'Outaouais et la région de la Capitale nationale dans son ensemble, ainsi qu'un communiqué de presse à ce sujet.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le Bill C-239, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Goldenberg, appuyé par l'honorable sénateur Carter, tendant à la deuxième lecture du Bill C-191, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus».

Après débat,
L'honorable sénateur Hastings propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973.

Après débat,
L'honorable sénateur Buckwold propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le rapport soit adopté dès maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Rowe, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada, devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance, d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques, et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du Sénat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 102

Le mercredi 19 décembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Côté,
Davey,
Denis,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Godfrey,
Goldenberg,
Hastings,
Hays,
Lafond,
Langlois,
Lefrançois,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Quart,
Riel,
Rowe,
Smith,
Stanbury,
van Roggen,
Williams.

PRIÈRE.

L'honarable sénateur Connolly, C.P., président suppléant, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-135, intitulé: «Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Goldenberg, appuyé par l'honorable sénateur Carter, tendant à la deuxième lecture du Bill C-191, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Goldenberg propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill S-7, intitulé: «Loi concernant The National Dental Examining Board of Canada».

L'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*Madawaska-Restigouche*), que les amendements soient agréés.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé les amendements apportés à ce bill par la Chambre des communes, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Rowe, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada, devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance, d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques, et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard.

L'honorable sénateur Duggan propose, appuyé par l'honorable sénateur Williams, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 103

Le jeudi 20 décembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,
Basha,
Bélisle,
Blois,
Bourget,
Buckwold,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Côté,
Denis,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Hastings,
Lafond,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
Paterson,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Riel,
Rowe,
Smith,
van Roggen,
Williams.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de l'Auditeur général à la Chambre des communes pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 61(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Copies de l'arrêté en conseil C.P. 1973-4065, en date du 18 décembre 1973, approuvant les lignes directrices auxquelles les fonctionnaires doivent se conformer en cas de conflits d'intérêts.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold que le Bill C-135, intitulé: «Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Goldenberg propose, appuyé par l'honorable sénateur Hastings que le Bill C-191, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Rowe, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada, devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance, d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques, et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard.

Après débat,
L'honorable sénateur Buckwold propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que pour le reste de la session en cours, les articles 44, 45 et 78 du Règlement soient suspendus en ce qui a trait aux bills d'intérêt public.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1973
Canada

Journaux du Sénat

N° 104

Le vendredi 21 décembre 1973

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Bélisle,
Blois,
Bourget,
Buckwold,
Carter,
Choquette,
Connolly, (*Ottawa-Ouest*),
Côté,
Denis,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*)
Fournier (*Madawaska-Restigouche*)
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Hastings,
Lafond,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Neiman,
O'Leary,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Smith,
Williams.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 21 décembre 1973.

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Roland A. Ritchie, juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 21 décembre, à 4 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU,
Brigadier Général

Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport des opérations effectuées aux termes de la *Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 12(2) de ladite loi, chapitre F-22, S.R.C., 1970.

Copies du troisième rapport du comité fédéral-provincial sur le transport dans la région de l'Atlantique, en date du 30 octobre 1973.

Copies de principes directeurs préliminaires concernant l'entreprise connexe relativement à la *Loi sur l'examen de l'investissement étranger,* ainsi qu'une déclaration à ce sujet par le ministre de l'Industrie et du Commerce, en date du 20 décembre 1973.

Rapport du directeur des enquêtes et recherches, *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 49 de ladite loi, chapitre C-23, S.R.C., 1970.

Document concernant la situation canadienne des engrais de 1973-1974 émis par le ministre de l'Agriculture.

Copies du document sur la stratégie du secteur des industries de la chaussure et de la tannerie, émis par le ministre de l'Industrie et du Commerce.

L'honorable sénateur Argue, du Comité sénatorial permanent de l'agriculture, autorisé, sans mandat spécial du Sénat, à examiner, de temps à autre, tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada, dépose au Sénat le rapport intérimaire dudit comité à ce sujet.

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats du Sénat et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour, pages 477 à 482*).

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Rowe, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada, devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance, d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques, et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers quatre heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative 2 h. 25 p.m.

Le Sénat reprend sa séance 5 h. 05 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Roland A. Ritchie, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi concernant The National Dental Examining Board of Canada

Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus

Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse la parole à l'honorable Député de Son Excellence le Gouvernement général, comme suit:

«QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

Je prie humblement Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ce bill.»

Le Greffier adjoint ayant donné lecture du titre du bill,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que le bill a reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers six heures du soir, elle est—

Résolue par l'affirmative. 5 h. 30 p.m.

Le Sénat reprend sa séance 7 h. 00 p.m.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au lundi 14 janvier 1974, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

(*Voir p. 474*)

Le VENDREDI 21 décembre 1973.

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture, autorisé, sans mandat spécial du Sénat, à examiner de temps à autre, tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada, conformément à son ordre de renvoi du jeudi 22 février 1973, soumet le rapport intérimaire suivant:

RÉSUMÉ

Le Comité sénatorial de l'agriculture étudie présentement «la question des terres marginales, sous-marginales et abandonnées de l'est du Canada en s'attachant en particulier à la situation dans le Comté de Kent, Nouveau-Brunswick». Le but de ce rapport est d'examiner l'état des travaux du Comité et de faire des recommandations sur deux aspects du problème.

Jusqu'à maintenant, le Comité a tenu des séances à Ottawa et à Moncton et a entendu les exposés des ministères de l'Agriculture fédéral et provincial, des organismes gouvernementaux, des institutions de recherche et d'éducation, de groupes communautaires et de producteurs ainsi que de particuliers. Le Comité a visité différentes parties du Nouveau-Brunswick afin de discuter avec eux de leurs problèmes.

Le Comité poursuit ses travaux. Il prévoit tenir d'autres audiences au cours de l'année qui vient sur un certain nombre d'aspects précis et il présentera son rapport après avoir terminé.

Pour l'instant, le Comité désire attirer l'attention du Sénat sur deux points: (i) le problème du choix de l'agriculture en tant que vocation et, (ii) certaines lacunes évidentes du Programme de développement des petites fermes.

Le Comité a, au cours de ses séances, noté un intérêt accru de la part des jeunes pour l'agriculture en tant que vocation et pour la vie rurale en tant que solution souhaitable. Cet intérêt est contrecarré par bien des choses. Entre autres obstacles, l'entrée des jeunes gens dans le monde agricole est souvent rendue impossible en raison de l'énorme capital requis. Parallèlement à ce nouvel intérêt pour l'agriculture, on assiste à une baisse rapide de la population dans les régions rurales. De l'avis du Comité, il est souhaitable que beaucoup plus de jeunes deviennent agriculteurs. Le Comité cherche à résoudre ce problème, mais comme il est d'intérêt national il mérite que le public et les gouvernements s'y arrêtent. Afin d'encourager l'examen de ces problèmes, le Comité recommande:

Recommandation I

Que les gouvernements fédéral et provinciaux songent sérieusement à réviser leurs politiques, notamment à réduire sensiblement le paiement initial ou les autres garanties actuellement requis de l'agriculteur éventuel.

Le Comité estime que le Programme de développement des petites fermes est l'instrument politique le plus important qui existe à l'heure actuelle pour aider au développement économique des régions où se trouvent des exploitations marginales. Toutefois, d'après les témoignages présentés au Comité, il semble que le programme ait beaucoup mieux atteint son but faisant cesser l'exode des cultivateurs propriétaires de fermes non rentables qu'en créant de petites fermes familiales économiques rentables. Les témoignages laissent en outre supposer que les répercussions du programme dans les régions marginales sont moindres que prévues.

Le Comité en conclut que les causes du problème sont les suivantes: (i) le critère d'admissibilité pour les acheteurs et les vendeurs et, (ii) l'accès inégal pour les acheteurs et les vendeurs au marché des terres.

Le principal critère concernant les acheteurs et les vendeurs exige qu'ils se consacrent principalement à l'agriculture. Dans les régions marginales, le revenu d'une exploitation agricole est insuffisant pour la subsistance de la famille et le travail en dehors de l'exploitation est une nécessité; de ce fait, peu d'agriculteurs sont admissibles. Un deuxième critère important est que seules les terres en exploitation au moment de l'accord fédéral-provincial et au moment où la demande est adressée peuvent donner droit aux subventions. Le taux d'abandon des terres est élevé dans les régions marginales. La plupart de ces terres peuvent être récupérées pour l'exploitation agricole, mais elles ne remplissent pas les conditions requises.

Dans le cadre du programme, les acheteurs et les vendeurs n'ont pas les mêmes possibilités d'accès au marché des transactions foncières. Le vendeur admissible peut vendre sa terre à l'exploitant de toute exploitation agricole rentable et obtenir sa subvention. L'acheteur admissible doit acheter d'un vendeur qui l'est aussi. En général, il est ainsi limité à un marché très restreint et peut-être n'y a-t-il pas de marché dans les régions marginales.

Pour surmonter ces obstacles et pour accroître l'efficacité du Programme de développement des petites fermes, le Comité recommande les modifications suivantes:

Recommandation II

Que les critères d'admissibilité pour les acheteurs aux termes du Programme de développement des petites fermes soient élargis de façon à englober des exploitants qui, au moment de la demande, ne s'occupent pas principalement d'agriculture, si la Société du crédit agricole, au moment de l'approbation, considère que le prêt aidera sensiblement le candidat à devenir agriculteur à plein temps.

Recommandation III

Que les conditions spéciales de crédit prévues en vertu du Programme de développement des petites fermes soient proposées à des acheteurs admissibles pour des transactions financières avec tout vendeur et pour l'achat de toute terre agricole convenable.

RAPPORT

Introduction

A la suggestion de l'honorable sénateur Hervé Michaud, le Comité de l'agriculture, entreprend sa première enquête importante sur le sujet suivant:

«Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture étudie le problème des terres à cultiver, marginales, sous-marginales et abandonnées, de l'Est du Canada, tenant compte, en particulier de la situation dans le comté de Kent, Nouveau-Brunswick, et envisage quelles recommandations il pourrait être utile de faire dans le but d'assurer et de maintenir:

1) Des communautés rurales viables;
2) Une population agricole prospère;
3) Une industrie moderne et susceptible de croissance;
4) Des approvisionnements agricoles tels qu'ils puissent contribuer à l'établissement de prix stables et raisonnables—à l'avantage à la fois des producteurs et des consommateurs;
5) Des entreprises agricoles d'un type et d'une dimension tels, en fonction des objectifs ci-dessus, que l'on puisse y entretenir une large population rurale.

Délibérations portant sur l'enquête

Le Comité a tenu et continue de tenir des audiences sur cette question et, pour l'instant, il veut renseigner le Sénat sur le progrès réalisé et faire des recommandations sur deux aspects de la question.

Au début de son enquête, le Comité a reçu comme premier témoin l'honorable Eugene Whelan, ministre de l'Agriculture, qui a comparu le 22 mai en compagnie de son sous-ministre M. S.-B. Williams et d'autres hauts fonctionnaires. Cette séance a permis au gouvernement fédéral de discuter des politiques concernant le secteur des petites entreprises agricoles marginales. De l'avis du Comité, la séance a été productive et encourageante.

Le Comité a ensuite entrepris l'étude des problèmes particuliers de l'agriculture du comté de Kent, Nouveau-Brunswick. Afin de familiariser le Comité avec les conditions locales, avec les attitudes des habitants des régions rurales et des cultivateurs de même qu'avec les attitudes, les objectifs et les programmes du gouvernement provincial et des autres organismes et institutions, le Comité a tenu deux jours d'audiences à Moncton, les 13 et 14 juin 1973. Le jour précédent, soit le 12 juin, il a parcouru les comtés de Kent et de Westmorland, visité des cultivateurs dans leur village et il s'est rendu au bureau principal de New Brunswick New Start Inc. Le jour suivant, le 15 juin, le Comité s'est rendu au poste de recherche d'Agriculture Canada à Fredericton où il a visité les installations et s'est entretenu avec le directeur et son personnel.

Pendant son séjour à Moncton, le Comité a tenu six séances, le matin, l'après-midi et le soir des 13 et 14 juin. Il a entendu des témoins représentant les gouvernements provincial et fédéral, les établissements scolaires et de recherches, les associations locales et des particuliers. Les témoins suivants ont comparu:

—représentant Agriculture Canada: M. G. M. Weaver, directeur du poste de recherche à Fredericton; témoins à l'appui, de diverses divisions de recherche; et M. Frank Calder, surintendant suppléant de la Ferme expérimentale de Nappan, Nouvelle-Écosse.

—représentant le ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Nouveau-Brunswick: M. R. Gilbert, sous-ministre; M. P. Schousboe, directeur de l'expansion; et M. V. Bastin, secrétaire de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick.

—M. L.-Ph. Albert et M. E. Keizer présentent les conclusions du rapport de 1971, sur les besoins en formation de main-d'œuvre agricole au Nouveau-Brunswick.

—M. C. Gallagher (député de Carleton à l'Assemblée législative) et M. A. Graham (député de Kent à l'Assemblée législative) présentent les conclusions du rapport du Comité spécial du Nouveau-Brunswick sur l'agriculture et la vie rurale.

—représentant la Fédération des Agriculteurs Francophones de l'Archidiocèse de Moncton: M. Joel Arsenault, secrétaire.

—représentant de la Woodlot Association, M. Jean Finnigan, président.

—M. Philippe Bourgeois, agronome.

—représentant de la sous-fédération Rexton d'agriculture: Mme Flora Sullivan, secrétaire.

—représentant de l'Association des producteurs d'arbres de Noël du comté de Kent Nord: M. Yvon Babineau, président.

—représentant l'Institut Memramcook: M. E. A. Arsenault, directeur et M. R. Robichaud, coordinateur des Services auxiliaires.

—représentant la Société du crédit agricole: M. W. West, directeur et M. E. Bourgeois, surveillant du Programme de dévelopement des petites fermes.

—représentant de New Brunswick New Start, Inc.: M. H. Shorten, directeur.

—représentant le Conseil des élèves de l'école secondaire Clément Cormier, Buctouche: Mme Adrienne Léger, M. André Léger et une délégation d'élèves.

—représentant la Maritimes Cooperative Services, Ltd.: M. W. D. Dernier, directeur général, des membres du personnel et du conseil d'administration.

—représentant la New Food Products Co. Ltd.: M. J. P. Leblanc, directeur général, qui lit également le mémoire de Rabbit Ranchers Enterprises (Rexton, N.-B.).

—représentant la J. D. Irving Ltd.: M. D. Oxley, directeur de l'exploitation des terres boisées.

—représentant la fédération des Caisses populaires acadiennes: M. M. Légère, directeur.

Le Comité a trouvé très stimulant les échanges tant officiels qu'officieux avec les témoins. Les représentants des gouvernements provincial et fédéral et des établissements de recherches ont fourni, bien qu'avec prudence, des renseignements optimistes au sujet des perspectives d'accroissement de l'emploi et de la production agricole dans le comté de Kent. Les habitants de l'endroit ont exprimé de l'espoir, en dépit d'un sentiment d'amertume et de désaffectation à l'endroit des politiques et des services des ministères de l'Agriculture et du Développement aux deux niveaux supérieurs de gouvernement.

Le Comité voudrait souligner particulièrement l'espoir étonnant et encourageant d'une éventuelle vie rurale revigorée, que leur inspire la délégation des élèves de l'école secondaire Clément Cormier, à Buctouche. Ces élèves ont exprimé le mécontentement de leur génération quant à la migration aujourd'hui traditionnelle des centres ruraux vers les centres urbains et l'espoir que la vie rurale deviendra un choix possible, peut-être pour eux-mêmes.

Les sessions à Moncton, les mémoires présentés et les discussions ont permis de placer dans une perspective plus précise les conditions qui prévalent dans le comté de Kent et dans d'autres régions semblables et de mieux attirer, à cet égard, l'attention du Comité. Celui-ci a décidé de mener des enquêtes dans un certain nombre de domaines bien précis, soit les problèmes de production et de commercialisation de capitaux et de crédits, de l'enseignement agricole et de l'éducation permanente (on a accordé une attention spéciale au problème des langues), à l'abandon et à l'usage de la terre, etc. Ces questions font l'objet d'un examen plus approfondi.

Il y a deux semaines, le Comité a poursuivi son étude en tenant deux séances sur des questions précises. Le 4 décembre, il a discuté des problèmes de l'enseignement agricole avec les témoins suivants: de l'Université Laval, Faculté des sciences agricoles et de la nutrition, M. Victorin Lavoie, doyen, et M. Yves Chartier, secrétaire; de la Faculté d'agriculture de la Nouvelle-Écosse (*Nova Scotia Agricultural College*), M. H. F. MacRae, principal, M. J. E. Shuh, vice-principal et M. P. Y. Hamilton, registraire; de l'Université de Moncton, Faculté des sciences, M. Roland Cloutier, doyen, et du Secrétariat du Bureau du premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. L-Ph. Albert.

La discussion entre les agronomes et les membres du Comité et les témoins a porté sur deux domaines connexes: la formation professionnelle des agronomes et l'éducation permanente des cultivateurs actifs. Le Comité a trouvé que l'échange d'idées entre les participants était plus productif dans une atmosphère moins officielle, tant au niveau des idées que de l'approfondissement des problèmes.

Le 6 décembre, le Comité a invité à comparaître M. G. M. MacEachern, président du Conseil des recherches sur l'économie agricole du Canada. Les discussions ont porté surtout sur l'intervention du gouvernement dans le secteur agricole, notamment en ce qui a trait aux politiques concernant les petites fermes et les secteurs marginaux.

D'après les audiences qui ont eu lieu jusqu'ici, les témoins qui ont comparu et les discussions qui se sont ensuivies, le Comité estime être parti du bon pied tant au niveau général que précis du problème à l'étude. Au cours de l'année prochaine, le Comité compte tenir d'autres audiences sur plusieurs aspects importants de la question.

Étude de certains aspects et recommandations

Actuellement le Comité désire attirer l'attention du Sénat sur deux points inquiétants: (i) le problème de l'entrée dans l'agriculture en tant que vocation et (ii) certaines lacunes évidentes du programme de développement des petites fermes.

Il semble au Comité qu'un intérêt accru paraît se manifester pour l'agriculture en tant que vocation, que les gouvernements devraient encourager. Cet intérêt s'est manifesté sous de nombreuses formes, y compris le mouvement du «retour à la terre», l'augmentation des inscriptions dans les écoles d'agriculture et un intérêt accru pour l'agriculture dans les écoles secondaires. De nombreux facteurs contrarient cet intérêt. Le système d'enseignement est axé complètement sur la vie urbaine. Le Comité a découvert que dans les écoles secondaires seul un petit nombre d'élèves ont la possibilité de choisir un cours relatif à l'agriculture. Les écoles préparent les étudiants pour des emplois dans des bureaux et dans des usines et ne leur offrent que ce choix, mais ne les orientent pas vers la campagne, la forêt ou la mer. La politique du gouvernement fédéral et des provinces contribue également à contrarier cet intérêt. Elle semble s'intéresser à la création d'une élite, possédant de grosses exploitations agricoles et disposant d'importants capitaux. La politique de crédits spécialement laisse supposer que celui qui débute dans l'agriculture dispose de capitaux importants.

Le Comité a observé avec consternation la dépopulation des régions rurales du Canada, ainsi que le fait que l'âge moyen des agriculteurs avance graduellement. Il lui incombe de rechercher des solutions à ce problème dans les régions marginales, mais il s'agit d'un problème national, qui se pose autant dans les plaines centrales de Régina, en Saskatchewan, que dans le comté de Kent au Nouveau-Brunswick. Par conséquent, le Comité désire que ce problème soit discuté à l'échelon national et il formule la recommandation suivante:

Recommandation I

> Que le gouvernements fédéral et provinciaux songent sérieusement à réviser leurs politiques, notamment à réduire sensiblement le paiement initial ou les autres garanties actuellement requis de l'agriculteur éventuel.

Le Programme de développement des petites fermes, depuis qu'il a été annoncé en décembre 1971 jusqu'à une date récente, a redonné espoir à toutes les personnes que préoccupaient les problèmes des exploitations agricoles petites ou marginales au Canada. L'honorable H. A. Olson, ministre de l'Agriculture, a déclaré le 6 décembre 1971:

> «A moins que nous n'élaborions de nouveaux programmes concrets, de nombreux exploitants au Canada et, en fait, la collectivité rurale tout entière, se trouveront menacés...»
>
> «D'après les études économiques et l'expérience pratique, la ferme familiale est la meilleure forme d'exploitation agricole, et c'est dans cette optique que nous avons élaboré un vaste programme conçu pour aider les petites fermes du Canada à devenir des entreprises familiales rentables.»

Le premier ministre, le très honorable Pierre E. Trudeau, a souligné l'importance que le gouvernement fédéral accordait à cette initiative dans un discours prononcé devant la Coopérative fédérée de Québec, le 2 février 1972:

> «Je dirais même que le Programme (POPF) que nous étudions actuellement est notre dernière chance. Il doit réussir, sinon tout (la société rurale) s'écroulera. Nous plaçons tous nos espoirs dans ce pro-

gramme et nous n'y accorderons jamais trop d'importance.»

L'honorable Eugene Whelan, lorsqu'il a comparu devant le Comité, a parlé sur le même ton:

«Je pense toujours que le Programme de développement des petites fermes a tout à offrir, particulièrement dans des régions telles que le comté de Kent et d'autres régions semblables au Canada.»

Au début de son enquête, le Comité misait énormément sur ce programme. L'honorable sénateur Michaud, lors des audiences tenues à Moncton, a exprimé l'avis des nombreux membres présents lorsqu'il a dit:

«Pour ce qui est du Programme de développement des petites fermes, je crois, en songeant à la situation actuelle du comté de Kent, qu'il s'agit d'un des projets de loi le plus vital qui nous ait jamais été présenté.»

Nous ne pensions pas que c'était une baguette magique que les gouvernements fédéral et provincial agiteraient pour changer la pauvreté en prospérité, mais plutôt qu'il avait un rôle précis à jouer. Le Comité en est arrivé à la conclusion que le programme est incapable de remplir ce rôle dans les régions telles que le comté de Kent.

Il serait peut-être utile de le décrire avant de discuter des défauts que lui a trouvés le Comité.

La principale caractéristique du Programme de développement des petites fermes est de transformer les petites entreprises familiales économiquement pauvres en entreprises familiales économiquement rentables. Il s'attache surtout à agrandir les petites exploitations agricoles, sans pour cela les rendre immenses. Le programme a un deuxième objectif: «aider les propriétaires-exploitants de petites fermes à vendre leurs possessions à leur avantage, ou permettre à ceux qui désirent abandonner la vie agricole pour une autre forme de travail, de le faire.

En vue de réaliser ces deux objectifs, le programme fournit un service d'information et un système de transfert des terres. Au Nouveau-Brunswick, c'est la province qui administre le premier et la Société du crédit agricole administre le second. Le service d'information comprend *a*) un service d'expansion rural pour aider le cultivateur et sa famille à obtenir les renseignements nécessaires afin de prendre la décision fondamentale de demeurer sur la terre ou de tenter autre chose, *b*) un service de gestion des exploitations agricoles pour aider le cultivateur à mettre sur pied une entreprise agricole commercialement viable et *c*) un réseau d'information pour compléter ces services. Le système de transfert des terres consiste à fournir *a*) un crédit spécial pour les acheteurs éventuels, *b*) des subventions d'aide aux vendeurs éventuels, *c*) un service d'inscriptions de noms et d'adresses pour favoriser les contacts entre acheteurs et vendeurs et *d*) le choix d'achat et de revente de propriétés agricoles.

En vertu des dispositions spéciales de crédit, l'acheteur sera en mesure de faire un versement ($200 sur un emprunt de $20,000), il aura 26 ans pour rembourser au taux normal d'hypothèques de la Société du crédit agricole et il ne sera pas tenu d'hypothéquer une autre propriété comme garantie. L'acheteur ne court pas un grand risque, il ne met pas ses valeurs en danger et garde son capital comme fonds d'exploitation. Le vendeur reçoit une subvention spéciale d'au moins $1,500 plus 10 p. 100 du prix de vente de l'exploitation agricole, jusqu'à concurrence de $3,500. Le vendeur peut également garder la maison de ferme et la propriété pour son usage résidentiel.

Comment fonctionne le Programme de développement des petites fermes? La Société de crédit agricole a publié des données préliminaires qui figurent aux tableaux I et II annexés. L'échelle des «transactions idéales» (vendeurs admissibles vendant à des acheteurs admissibles) varie considérablement, au cours de la période allant du 1er avril au 30 novembre 1973, la proportion nationale étant de 18.5 p. 100 et celle du Nouveau-Brunswick de 14.3 p. 100. A partir de ces chiffres, nous pouvons conclure que le programme est plus efficace quant à son deuxième objectif, soit l'aide accordée aux «exploitants-propriétaires des petites fermes pour qu'ils réalisent leur investissement», qu'il ne l'est pour le premier, soit la création de petites exploitations agricoles familiales, mais rentables, grâce à la consolidation. La valeur moyenne des transactions, c'est-à-dire les ventes et les achats est inférieure au maximum fixé pour chaque province. Il semble que les acheteurs admissibles aient suffisamment de crédits à leur disposition pour se faire la concurrence afin d'acheter les exploitations de toute grandeur, que leur offrent les vendeurs admissibles. Nous devons conclure qu'il y a d'autres raisons qui expliquent pourquoi le taux des «transactions idéales» est si bas.

Certains témoins ont attiré l'attention du Comité sur le critère d'admissibilité et il en a conclu que les restrictions qu'imposent ces critères sont la source même des acheteurs.

Un achat effectué en vertu du programme de transfert des terres, une «transaction idéale», n'est possible que si l'acheteur et le vendeur sont admissibles. La condition principale et en même temps la plus restrictive d'admissibilité, selon le Comité, est que l'acheteur doit «s'occuper principalement de l'exploitation agricole» et le vendeur, «s'occuper principalement de cette exploitation à la date de mise en œuvre du programme et au moment de faire sa demande».

Cette double admissibilité ne s'applique pas aux ventes prévues au programme et c'est pourquoi le nombre des ventes est plus de cinq fois plus grand que celui des achats. Le vendeur a un nombre illimité de personnes à qui il peut vendre. L'acheteur a un nombre strictement limité de personnes dont il peut acheter, tout en demeurant admissible aux conditions spéciales de crédit.

Ce problème, qui, on peut le voir, s'étend à tout le pays, est plus aigu encore dans les régions marginales où les agriculteurs s'adonnent principalement à l'agriculture. Le revenu de la plupart de ces entreprises agricoles ne suffit pas à combler les besoins de l'exploitant qui doit chercher à trouver ailleurs un emploi supplémentaire. Le comté de Kent, illustre très bien ce cas; en 1971, le montant brut des ventes de 66.6 p. 100 des entreprises agricoles était moins de $2,500 et, pour 81.8 p. 100 d'entre elles, il était inférieur à $5,000. Les agriculteurs du comté de Kent qui ont eu un emploi supplémentaire au cours de 1970: ceux dont le revenu est inférieur à $2,500 ont travaillé durant 143 jours; ceux dont le revenu se situe entre $2,500 et $4,999 ont travaillé 151 jours et ceux dont le revenu est supérieur à $10,000, 107 jours. Manifestement, les agriculteurs du comté de Kent ne seraient pas,

pour la plupart, admissibles à titre d'agriculteurs qui s'adonnent principalement à l'agriculture.

Les critères posent une limite au choix de l'acheteur admissible d'une autre façon, car le nombre d'acres qui peut être disponible aux fins d'achat est celui qui était en exploitation lors de la signature de l'accord fédéral-provincial et qui l'est demeuré jusqu'au moment de son application. De grandes étendues sont tombées en friche dans les régions marginales au cours des deux dernières décennies et une grande partie de ce terrain peut encore être récupéré pour l'agriculture. Dans le comté de Kent, de 1966 à 1971, 18,092 acres en terres améliorées ont été enlevées à l'agriculture, soit une diminution des terres arables de 35.7 p. 100. Si cette même diminution se poursuit, une autre étendue de 18,000 acres pourrait bien être soustraite à la production au cours de la période de l'application du programme de développement des petites exploitations agricoles au Nouveau-Brunswick, (c.-à-d. jusqu'en 1977). Les terres soustraites à la production au cours de l'année deviendraient l'année suivante, admissibles aux fins d'achat.

La qualité de ces terres abandonnées est, en général, équivalente à celle des acres présentement disponibles. Elles sont dispersées dans toute la région agricole et ne sont pas concentrées à la périphérie ou dans certains districts; elles se prêtent donc peut-être mieux à un remembrement satisfaisant que la superficie de certaines fermes admissibles.

Le Comité trouve que le mode de transfert des terres dans le cadre du programme correspondant est très décourageant. Les agriculteurs sont déplacés à un rythme beaucoup plus rapide que les petites fermes ne sont agrandies. On ne répond pas aux espérances de la population rurale dans les régions marginales. Le Comité a conclu que les obstacles les plus importants à la réussite du programme sont les critères qui exigent que les candidats s'occupent principalement d'agriculture, ce qui limite ce nombre d'acheteurs susceptibles d'opérer des transactions avec des vendeurs admissibles.

Pour surmonter ces obstacles et augmenter l'efficacité du Programme de développement des petites fermes, le Comité recommande les modifications suivantes:

Recommandation II

Que les critères d'admissibilité pour les acheteurs aux termes du Programme de développement des petites fermes soient élargis de façon a englober des exploitants qui, au moment de la demande, ne s'occupent pas principalement d'agriculture, si la Société du crédit agricole, au moment de l'approbation, considère que le prêt aidera sensiblement le candidat à devenir agriculteur à plein temps.

Recommandation III

Que les conditions spéciales de crédit prévues en vertu du Programme de développement des petites fermes soient proposées à des acheteurs admissibles pour des transactions financières avec tout vendeur et pour l'achat de toute terre agricole convenable.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
HAZEN ARGUE.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES PETITES FERMES

TABLEAU I

PROGRAMME DE TRANSFERT DES TERRES
1 avril—30 novembre 1973

	Nombre de subventions au vendeur	Nombre d'offres d'achat	Offres d'achat — Subventions au vendeur	Prix moyen de vente	Prix moyen d'achat
			%	$	$
Colombie-Britannique	5	3	60.0	19,800	18,363
Alberta	771	120	15.6	15,580	17,003
Saskatchewan	128	49	38.3	16,580	18,618
Manitoba	151	30	19.9	16,430	18,947
Ontario	91	10	10.9	14,080	16,700
Québec	8	1	12.5	12,750	16,300
Nouveau-Brunswick	35	5	14.3	13,600	12,600
Nouvelle-Écosse	12	3	25.0	14,210	17,600
Île-du-Prince-Édouard	22	5	22.7	11,098	10,100
CANADA	1,223	226	18.5	15,210	17,370

(SOURCE: Données fournies par la SCA)

TABLEAU II

PROGRAMME DE TRANSFERT DES TERRES—NOUVEAU-BRUNSWICK
1 avril—30 novembre 1973

	Nombre de subventions au vendeur	Nombre d'offres d'achat	Offres d'achat: Subventions au vendeur	Prix moyen de vente	Prix moyen d'achat
			%	$	$
Sussex	14	—	—	13,670	—
Fredericton	9	—	—	15,380	—
Moncton	1	1	100	7,000	7,000
Grand Falls	11	4	36.4	13,800	14,050
Nouveau-Brunswick	35	5	14.3	13,950	12,600

(SOURCE: Données fournies par la SCA)

22 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Journaux du Sénat

Nº 105

Le mercredi 9 janvier 1974

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,
Basha,
Bélisle,
Blois,
Bourget,
Buckwold,
Carter,
Choquette,
Côté,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Everett,
Fergusson,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Godfrey,
Goldenberg,
Gouin,
Graham,
Hastings,
Hays,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Riley,
Robichaud,
Rowe,
Sparrow,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

26461—31½

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat que le Greffier du Sénat a reçu du Registraire général du Canada des certificats établissant que:

L'honorable Louis J. Robichaud, C.P., et
Daniel Riley,

respectivement, ont été appelés au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que des sénateurs sont à la porte, attendant d'être présentés.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur McElman, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, et le Greffier adjoint du Sénat en donne alors lecture, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimé
L'HONORABLE LOUIS-J. ROBICHAUD,

de la province du Nouveau-Brunswick,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada.

ET NOUS vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce vingt et unième jour de décembre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-treize, le vingt-deuxième de Notre règne.

PAR ORDRE,

HERB GRAY,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que le bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Robichaud, C.P., a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur Riley est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur McElman, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, et le Greffier adjoint du Sénat en donne alors lecture, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimé
DANIEL RILEY,

de la ville de Saint-Jean-Ouest, dans la province du Nouveau-Brunswick,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis, et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada.

ET NOUS vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire à qui Nous avons décerné Notre Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce vingt et unième jour de décembre, en l'an de grâce mil neuf cent soixante-treize et de Notre règne le vingt-deuxième.

PAR ORDRE,

HERB GRAY,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que le bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Riley s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Riley a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-203, intitulé: «Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection,» pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorabe sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Godfrey propose, appuyé par l'honorable sénateur Riley, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-245, intitulé: «Loi imposant une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Macnaughton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur van Roggen, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies de contrats entre le gouvernement du Canada et les villes de Fort St. John, Merritt et Quesnel, en Colombie-Britannique, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 12 décembre 1973, au ministre de l'Industrie et du Commerce, conformément à l'article 19 de la *Loi sur la Commission du textile et du vêtement*, chapitre 39, Statuts du Canada, 1970-1971-1972, concernant les filés de coton.

Rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 31 octobre 1973, au ministre de l'Industrie et du Commerce, conformément à l'article 19 de la *Loi sur la Commission du textile et du vêtement*, chapitre 39, Statuts du Canada, 1970-1971-1972, concernant les chemises pour hommes et garçons.

Rapport du Conseil des Arts du Canada, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 23 de la Loi *sur le Conseil des Arts du Canada*, chapitre C-2, S.R.C., 1970.

Copies d'une lettre, en date du 10 décembre 1973, adressée au président et chef exécutif d'Imperial Oil Limited, Toronto, Ontario, par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, relativement à la politique générale du gouvernement concernant la production en provenance des sables bitumineux de l'Alberta.

Copies du décret C.P. 1973-4020, en date du 18 décembre 1973, modifiant la Partie I de l'annexe de la *Loi sur les produits dangereux*, conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970.

Budget des immobilisations revisé de l'Énergie atomique du Canada, Limitée pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article

70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P., 1973-4083, en date du 20 décembre 1973, approuvant ledit budget.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Rowe, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne,»

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Journaux du Sénat

Nº 106

Le jeudi 10 janvier 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,	Everett,	Gouin,	Lefrançois,	Norrie,
Basha,	Fergusson,	Graham,	Macdonald,	O'Leary,
Bélisle,	Forsey,	Hastings,	Macnaughton,	Perrault,
Blois,	Fournier (*de Lanaudière*),	Hays,	Martin,	Petten,
Bourget,		Heath,	McDonald,	Phillips,
Buckwold,	Fournier (*Madawaska-Restigouche*),	Hicks,	McElman,	Riel,
Carter,		Inman,	McGrand,	Riley,
Choquette,		Lafond,	McIlraith,	Robichaud,
Côté,	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Laing,	McNamara,	Rowe,
Denis,		Laird,	Michaud,	Sparrow,
Deschatelets,		Lang,	Molgat,	van Roggen,
Duggan,	Godfrey,	Langlois,	Molson,	Williams,
Eudes,	Goldenberg,	Lapointe,	Neiman,	Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Surintendant des assurances du Canada sur les sociétés coopératives de crédit pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 57 de la *Loi sur les associations coopératives de crédit*, chapitre C-29, S.R.C., 1970.

Rapport du ministre des Postes pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 80(2) de la *Loi sur les postes*, chapitre P-14, S.R.C., 1970.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Denis, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), tendant à la deuxième lecture du Bill C-203, intitulé: «Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., appuyé par l'honorable sénateur van Roggen, tendant à la deuxième lecture du Bill C-245, intitulé: «Loi imposant une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe».

Après débat,
L'honorable sénateur Laing, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Rowe, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne,»

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada

et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Journaux du Sénat

N° 107

Le vendredi 11 janvier 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,	Everett,	Graham,	Macdonald,	O'Leary,
Basha,	Fergusson,	Hastings,	Macnaughton,	Perrault,
Blois,	Forsey,	Heath,	Martin,	Petten,
Bourget,	Fournier (*de Lanaudière*),	Hicks,	McElman,	Phillips,
Buckwold,		Inman,	McGrand,	Riel,
Carter,	Fournier (*Madawaska-Restigouche*),	Lafond,	McIlraith,	Riley,
Choquette,		Laing,	McNamara,	Robichaud,
Côté,		Laird,	Michaud,	Rowe,
Davey,	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Lamontagne,	Molgat,	Sparrow,
Denis,		Lang,	Molson,	van Roggen,
Deschatelets,		Langlois,	Neiman,	Williams,
Duggan,	Godfrey,	Lapointe,	Norrie,	Yuzyk.
Eudes,	Goldenberg,	Lefrançois,		

26461—32½

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message dans les termes suivants:

CHAMBRE DES COMMUNES,

le JEUDI 10 janvier 1974.

Ordonné: Que le Greffier reporte ce bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre n'a pas acquiescé à l'amendement apporté par le Sénat au Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le message soit mis à l'étude plus tard ce jour.

Après débat,
La motion, mise aux voix,

L'opinion n'étant pas unanime, le Sénat à l'appel des noms, se prononce comme suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Basha,
Bourget,
Buckwold,
Carter,
Côté,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Forsey,
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Hastings,
Heath,
Hicks,
Inman,
Laing,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macnaughton,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
Perrault,
Petten,
Riel,
Riley,
Robichaud,
Rowe,
Sparrow,
van Roggen,
Williams—42.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Asselin,
Choquette,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Macdonald,
Molson,
O'Leary,
Phillips—7.

En conséquence, la motion est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P. que le Bill C-203, intitulé: «Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., appuyé par l'honorable sénateur van Roggen, tendant à la deuxième lecture du Bill C-245, intitulé: «Loi imposant une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Macnaughton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur van Roggen, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Rowe, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union

de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne,»

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre, le Sénat aborde l'étude du message de la Chambre des communes concernant l'amendement apporté par le Sénat au Bill C-176, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels».

Après débat,
L'honorable sénateur Goldenberg propose, appuyé par l'honorable sénateur Forsey,

Que le Sénat n'insiste pas à l'égard de son amendement au Bill C-176, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels», et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes en conséquence.

Le débat est interrompu, et—

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-236, intitulé: «Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Goldenberg, appuyé par l'honorable sénateur Forsey,

Que le Sénat n'insiste pas à l'égard de son amendement au Bill C-176, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels», et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes en conséquence.

Après débat,
Comme il est six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

8 h. 00

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Goldenberg, appuyé par l'honorable sénateur Forsey,

Que le Sénat n'insiste pas à l'égard de son amendement au Bill C-176, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur

les secrets officiels», et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes en conséquence.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Lang,

Que le Sénat n'insiste pas à l'égard de son amendement au Bill C-176, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels», mais qu'au lieu de ladite modification ledit bill soit modifié par le retranchement des lignes 16 à 44 inclusivement, à la page 44, et leur remplacement par ce qui suit:

«Rapport au juge

178.23 (1) Sous réserve du paragraphe (4), dans les quatre-vingt-dix jours qui suivent la période pour laquelle une autorisation a été donnée ou renouvelée, une personne spécialement désignée par écrit aux fins du présent article par le procureur général de la province dans laquelle a été présentée la demande d'autorisation ou par le solliciteur général du Canada, selon le cas, doit présenter, par écrit, au juge qui a donné l'autorisation ou accordé tout renouvellement de celle-ci ou, si ce juge est dans l'incapacité d'agir, à un juge de la même juridiction, un rapport précisant l'état des travaux de l'enquête relativement à laquelle l'autorisation a été donnée ou renouvelée.

Le juge doit considérer l'envoi d'un avis

(2) Sur réception du rapport visé au paragraphe (1), le juge auquel il est présenté doit examiner s'il est dans l'intérêt de la justice et de la protection de la vie privée qu'une personne dont les communications privées ont été interceptées soit avisée de cette interception.

Avis au procureur général ou au solliciteur général

(3) Lorsque le juge auquel a été présenté le rapport visé au paragraphe (1) est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la justice et de la protection de la vie privée qu'une personne visée au paragraphe (2) soit avisée de l'interception de ses communications privées, il doit en informer, selon le cas, le procureur général de la province ou le solliciteur général du Canada, qui doit immédiatement aviser cette personne, par écrit, de l'interception, et lui remettre une copie de l'autorisation.

Exception

(4) Le paragraphe (1) ne s'applique pas lorsque l'autorisation a été obtenue aux fins d'une interception relative à la prévention ou au dépistage d'activités subversives, suivant la définition qu'en donne le paragraphe 16(3) de la *Loi sur les secrets officiels*.

Accès interdit

(5) Rien au présent article ne doit être interprété comme donnant à une personne qui a reçu un avis visé au paragraphe (3) le droit d'accès à la demande d'autorisation ou de renouvellement de celle-ci ou au rapport visé au paragraphe (1) ou à quelque pièce à l'appui déposé à l'appui de ces demandes ou de ce rapport ou s'y rapportant.

Façon d'assurer le secret du rapport

(6) Le rapport visé au paragraphe (1) et tous documents connexes sont confidentiels et ils doivent être traités de la manière prévue à l'article 178.14 pour les documents relatifs à une demande faite en application de l'article 178.12 ou du paragraphe 178.13(3), avec les modifications qu'exigent les circonstances.».

Après débat,

L'honorable sénateur Buckwold propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur la motion, en amendement, soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre pour une deuxième lecture du Bill C-236, intitulé: «Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Sénat s'ajourne maintenant jusqu'à demain samedi le 12 janvier 1974, à onze heures de l'avant-midi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Journaux du Sénat

N° 108

Le samedi 12 janvier 1974

Onze heures de l'avant-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,
Basha,
Blois,
Bourget,
Buckwold,
Carter,
Choquette,
Côté,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Goldenberg,
Graham,
Hastings,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Riel,
Riley,
Robichaud,
Rowe,
van Roggen,
Williams.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un contrat entre le gouvernement du Canada et la ville de Wynyard, Saskatchewan, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hasting, que le Bill C-245, intitulé: «Loi imposant une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hicks reprend le débat sur la motion, en amendement, de l'honorable sénateur Carter, appuyé par l'honorable sénateur Lang, sur la motion de l'honorable sénateur Goldenberg, appuyé par l'honorable sénateur Forsey,

Que le Sénat n'insiste pas à l'égard de son amendement au Bill C-176, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels», et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes en conséquence.

En amendement,

Que le Sénat n'insiste pas à l'égard de son amendement au Bill C-176, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels», mais qu'au lieu de ladite modification ledit bill soit modifié par le retranchement des lignes 16 à 44 inclusivement, à la page 44, et leur remplacement par ce qui suit:

«Rapport au juge

178.23 (1) Sous réserve du paragraphe (4), dans les quatre-vingt-dix jours qui suivent la période pour laquelle une autorisation a été donnée ou renouvelée, une personne spécialement désignée par écrit aux fins du présent article par le procureur général de la province dans laquelle a été présentée la demande d'autorisation ou par le solliciteur général du Canada, selon le cas, doit présenter, par écrit, au juge qui a donné l'autorisation ou accordé tout renouvellement de celle-ci ou, si ce juge est dans l'incapacité d'agir, à un juge de la même juridiction, un rapport précisant l'état des travaux de l'enquête relativement à laquelle l'autorisation a été donnée ou renouvelée.

Le juge doit considérer l'envoi d'un avis

(2) Sur réception du rapport visé au paragraphe (1), le juge auquel il est présenté doit examiner s'il est dans l'intérêt de la justice et de la protection de la vie privée qu'une personne dont les communications privées ont été interceptées soit avisée de cette interception.

Avis au procureur général ou au solliciteur général

(3) Lorsque le juge auquel a été présenté le rapport visé au paragraphe (1) est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la justice et de la protection de la vie privée qu'une personne visée au paragraphe (2) soit avisée de l'interception de ses communications privées, il doit en informer, selon le cas, le procureur général de la province ou le solliciteur général du Canada, qui doit immédiatement aviser cette personne, par écrit, de l'interception, et lui remettre une copie de l'autorisation.

Exception

(4) Le paragraphe (1) ne s'applique pas lorsque l'autorisation a été obtenue aux fins d'une interception relative à la prévention ou au dépistage d'activités subversives, suivant la définition qu'en donne le paragraphe 16(3) de la *Loi sur les secrets officiels*.

Accès interdit

(5) Rien au présent article ne doit être interprété comme donnant à une personne qui a reçu un avis visé au paragraphe (3) le droit d'accès à la demande d'autorisation ou de renouvellement de celle-ci ou au rapport visé au paragraphe (1) ou à quelque pièce à l'appui déposé à l'appui de ces demandes ou de ce rapport ou s'y rapportant.

Façon d'assurer le secret du rapport

(6) Le rapport visé au paragraphe (1) et tous documents connexes sont confidentiels et ils doivent être traités de la manière prévue à l'article 178.14 pour les documents relatifs à une demande faite en application de l'article 178.12 ou du paragraphe 178.13(3), avec les modifications qu'exigent les circonstances.».

Après débat,
La motion, en amendement, mise aux voix,

L'opinion n'étant pas unanime, le Sénat à l'appel des noms, se prononce comme suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Asselin,
Blois,
Bourget,
Carter,
Choquette,
Everett,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),

Les honorables sénateurs

Inman,
Lang,
Langlois,
Macdonald,
Molson,
O'Leary,
Phillips—14.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Buckwold,
Côté,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Goldenberg,
Graham,
Hastings,
Hicks,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Lapointe,
Macnaughton,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Neiman,
Norrie,
Perrault,
Petten,
Riel,
Riley,
Robichaud,
van Roggen,
Williams—34.

En conséquence, la motion est rejetée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers deux heures de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 12 h. 45

Le Sénat reprend sa séance. 2 h. 00

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Goldenberg, appuyé par l'honorable sénateur Forsey,

Que le Sénat n'insiste pas à l'égard de son amendement au Bill C-176, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels», et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes en conséquence.

Après débat,
La motion, mise aux voix,

L'opinion n'étant pas unanime, le Sénat à l'appel des noms, se prononce comme suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Buckwold,
Côté,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Goldenberg,
Graham,
Hastings,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lapointe,
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Perrault,
Petten,
Robichaud,
van Roggen,
Williams—33.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Asselin,
Blois,
Bourget,
Carter,
Choquette,
Everett,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Lang,
Langlois,
Macdonald,
Molson,
Phillips—12.

En consequence, la motion est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hastings propose, appuyé par l'honorable sénateur McElman que le Bill C-236, intitulé: «Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Hastings propose, appuyé par l'honorable sénateur McElman, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Rowe, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada, devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance, d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques, et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européene»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à lundi le 14 janvier 1974, à quatre heures de l'après-midi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

22 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Journaux du Sénat

N° 109

Le lundi 14 janvier 1974

Quatre heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Bélisle,
Carter,
Choquette,
Denis,
Duggan,
Fergusson,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Godfrey,
Haig,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Quart,
Robichaud,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 14 JANVIER 1974

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Bora Laskin, C.P., C.R., Juge en Chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 14 janvier, à 4 h. 15 afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU
Brigadier Général
Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Ordonné: Que l'allocution du Premier ministre, le très honorable Pierre Elliott Trudeau, C.P., lors de l'installation du très honorable Jules Léger C.P., dans ses fonctions de Gouverneur général du Canada le 14 janvier 1974, et la réponse de Son Excellence le Gouverneur général à cette allocution soient imprimées en appendice aux Débats du Sénat de ce jour.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Bora Laskin, C.P., Juge en Chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

L'honorable Président du Sénat dit:

«*Honorables membres du Sénat,*

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de faire émettre des lettres patentes sous son seing et sceau nommant le très honorable Bora Laskin, C.P., Juge en chef de la Cour Suprême du Canada, pour être son suppléant et remplir au nom de Son Excellence tous les devoirs qui lui incombent durant le bon plaisir de Son Excellence.»

Le Greffier adjoint donne alors lecture de la Commission, comme suit:

CANADA

JULES LÉGER
(G.S.)

PAR SON EXCELLENCE le très honorable Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

AU TRÈS HONORABLE BORA LASKIN, Juge en chef de la Cour suprême du Canada,

SALUT:

SACHEZ QUE, connaissant bien votre loyauté, votre fidélité et votre compétence, et en vertu et conformité des pouvoirs et de l'autorité à moi conférés par la Commission de Sa Majesté la Reine Élisabeth II, sous le Grand Sceau du Canada, en date du 5 octobre 1973, me constituant et me nommant Gouverneur général du Canada, je, le très honorable Jules Léger, Gouverneur général du Canada, vous constitue et vous nomme, par les présentes, vous ledit BORA LASKIN, mon suppléant au Canada pour, à ce titre, exercer, sous réserve de toutes restrictions et instructions à l'occasion formulées et communiquées par Sa Majesté, tous les pouvoirs, fonctions et attributions qui me sont dévolus et que je puis exercer de droit à titre de Gouverneur général, sauf le pouvoir de dissoudre le Parlement du Canada.

IL EST ENTENDU que la nomination de mon suppléant comme susdit ne doit jamais porter atteinte à l'exercice par moi en personne, ledit très honorable Jules Léger, desdits pouvoirs, attributions ou fonctions.

ET IL EST ENTENDU, que pendant que vous occuperez ladite fonction, vous devrez toujours, vous ledit BORA LASKIN, obéir aux ordres et vous conformer aux instructions qu'à l'occasion vous recevrez de moi.

DONNÉ sous mon seing et sceau à Ottawa ce quatorzième jour de janvier de l'an de grâce mil neuf cent

soixante-quatorze, le vingt-deuxième du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE,

Le sous-registraire général du Canada,
P. M. PITFIELD.

Ordonné: Que ladite Commission soit inscrite aux *Journaux*.

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection

Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie

Loi imposant une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe

Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mardi 26 février 1974, à deux heures de l'après-midi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Rowe, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que, de l'avis du Sénat, le Gouvernement du Canada, devrait, à l'avenir, garantir et assurer le maintien, en tout temps et en toute circonstance, d'un service ininterrompu de transport des voyageurs et des marchandises entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques, et un service satisfaisant de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, conformément aux conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada et l'arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 3 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le mardi 11 septembre 1973,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé: «Les relations du Canada avec la Communauté européenne»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur les méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les salaires,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada

et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Journaux du Sénat

Nº 110

Le mardi 26 février 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Buckwold,
Carter,
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Desruisseaux,
Everett,
Fergusson,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Quart,
Riley,
Robichaud,
Rowe,
Sparrow,
Thompson,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président, comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 21 février 1974

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Bora Laskin, C.P., le Juge en Chef du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat à deux heures de l'après-midi le mardi 26 février dans le but de proroger la première session du vingt-neuvième Parlement du Canada.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU
Brigadier Général
Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de l'Uranium Canada, Limitée, y compris ses comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapports du ministère des Affaires des anciens combattants et de la Commission canadienne des pensions pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 8 de la *Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants,* chapitre V-1, et de l'article 4(2) de la *Loi sur les pensions,* chapitre P-7, S.R.C., 1970, ainsi que les rapports du Conseil de révision des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants et du Bureau de services juridiques des pensions, pour la même période.

Budget d'établissement revisé de la Société du crédit agricole pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1974-74, en date du 10 janvier 1974, approuvant ledit budget.

Copies de six contrats entre le gouvernement du Canada et diverses municipalités des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* pour le mois de novembre 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Rapport sur les opérations relevant de la *Loi sur l'aide aux améliorations municipales* pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 11 de ladite loi, chapitre M-16, S.R.C., 1970.

État des revenus, dépenses et autres données des banques à charte du Canada pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 1973, conformément à l'article 119(1) de la *Loi sur les banques,* chapitre B-1, S.R.C., 1970.

Rapport du département d'État chargé des Affaires urbaines pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 22 de la *Loi sur les départements et ministres d'État,* partie IV du chapitre 42, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 7 de la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien,* chapitre I-7, S.R.C., 1970.

Copies de quarante contrats entre le gouvernement du Canada et diverses municipalités des provinces de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Rapports de la Compagnie des jeunes Canadiens, y compris les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour les années closes le 31 mars 1972 et 1973, en conformité de l'article 25 de la *Loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens,* chapitre C-26, S.R.C., 1970.

Budget des immobilisations de la Société Radio-Canada pour les années financières closes le 31 mars 1972, 1973 et 1974, en conformité de l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copies des décrets C.P. 1973-3701, 3702 et 3703, approuvant ledit budget.

Copies des Ordonnances, chapitre 1 à 12, inclusivement, édictées par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest lors de sa quarante-neuvième session et sanctionnées le 22 juin 1973, conformément à l'article 16(1) de la *Loi sur les territoires du Nord-Ouest,* chapitre N-22, S.R.C., 1970, et copie du décret, C.P. 1973-2240, en date du 24 juillet 1973, approuvant lesdites Ordonnances.

Copies des Ordonnances, chapitre 1 à 5, inclusivement, édictées par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest lors de sa cinquantième session et sanctionnées le

19 octobre 1973, conformément à l'article 16(1) de la *Loi sur les territoires du Nord-Ouest*, chapitre N-22, S.R.C., 1970, et copie du décret, C.P. 1973-3791, en date du 4 décembre 1973, approuvant lesdites Ordonnances.

Copies des Ordonnances édictées par le Conseil du Territoire du Yukon lors de sa quatrième session de 1973, conformément à l'article 20(1) de la *Loi sur le Yukon*, chapitre Y-2, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1973-3474, en date du 30 octobre 1973, approuvant lesdites Ordonnances.

État des répartitions et mises à point des dettes contractées pour avance de grains de semences, de fourrage pour les animaux et pour aide sous toute autre forme, effectuées durant la période allant du 5 janvier 1973 au 26 février 1974, conformément à l'article 2 de la *Loi concernant certaines créances de la Couronne*, chapitre 51, Statuts du Canada, 1926-1927. *Aucun remboursement.*

État de tous les deniers remboursés en vertu de la *Loi des remboursements (ressources naturelles)* pour la période allant du 5 janvier 1973 au 26 février 1974, conformément à l'article 3 de ladite loi, chapitre 35, Statuts du Canada, 1932. *Aucun remboursement.*

Liste des actionnaires des banques à charte du Canada pour l'exercice financier terminé en 1973, conformément à l'article 119(1) de la *Loi sur les banques*, chapitre B-1, S.R.C., 1970.

Liste des actionnaires de la Banque d'épargne de la Cité et du District de Montréal au 31 octobre 1973, conformément à l'article 101(1) de la *Loi sur les banques d'épargne de Québec*, chapitre B-4, S.R.C., 1970.

Rapport sur le rétablissement agricole des Prairies et travaux connexes pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 10 de la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies*, chapitre P-17, S.R.C., 1970.

Copies de huit contrats entre le gouvernement du Canada et diverses municipalités de la province de la Saskatchewan, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Rapport sur l'administration du *Régime de pensions du Canada* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 118, chapitre C-5, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère des Approvisionnements et Services, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 12 de la *Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services*, chapitre S-18, S.R.C., 1970.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Bora Laskin, C.P., Juge en Chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Après quoi, il plaît au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la Première session de la Vingt-neuvième Législature du Canada, par le discours suivant:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La première session de la vingt-neuvième Législature s'est ouverte le 4 janvier 1973. Il s'est produit depuis de nombreux événements de haute importance tant pour le Canada que pour les autres pays, qui vous ont obligés à adopter des lois ou à approuver bon nombre de mesures essentielles.

Au cours de cette session, les Canadiens ont eu le plaisir d'accueillir deux fois Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le duc d'Edimbourg, qui ont participé aux fêtes marquant le centenaire de l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération, le centenaire de la Gendarmerie royale du Canada et le tricentenaire de la ville de Kingston. Les visiteurs royaux ont aussi séjourné à Ottawa pendant la conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth, dont les Canadiens, l'été dernier, ont eu l'honneur d'être les hôtes. On a souligné une fois de plus, à cette occasion, la contribution de cette association à la compréhension mondiale.

Les affaires internationales ont en général joué un rôle important au cours de la session qui s'achève. Lorsque, à la suite des efforts conjugués des pays intéressés, est apparu un espoir de paix au Vietnam, le Canada a accepté, sous certaines réserves, de participer à la surveillance de la nouvelle trêve. Bien que nous nous soyons retirés de la Commission internationale de surveillance et de contrôle lorsqu'il est devenu évident que nous ne pouvions plus rien y faire de constructif, notre brève participation a néanmoins contribué à stabiliser un fragile cessez-le-feu qui, de son côté, a permis l'échange de prisonniers de guerre et le retrait des forces américaines de combat.

A la suite de la reprise des hostilités au Moyen-Orient, le Canada a de nouveau accepté de faire partie d'une

force de maintien de la paix. La contribution du Canada à la détente s'est aussi manifestée par sa participation active aux conférences sur la sécurité et la coopération en Europe et sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces.

Au mois d'octobre, le Premier ministre faisait un voyage officiel en République populaire de Chine, à l'occasion du deuxième anniversaire de la reconnaissance diplomatique canado-chinoise. C'était la première fois qu'un Premier ministre canadien se rendait dans ce pays. Des négociations et des discussions avec le Premier ministre Chou En-lai et le Président Mao Tsé-toung ont abouti à la conclusion de plusieurs ententes et accords dont certains ont une importance considérable pour le Canada. On a signé un accord commercial de même qu'un accord dans le domaine des services de santé. Suite à ce dernier, une équipe d'anesthésistes canadiens fut désignée pour aller étudier en Chine l'emploi de l'acupuncture comme méthode d'analgésie. Des accords furent également conclus en vue de faciliter la réunion au Canada de familles d'origine chinoise, et pour favoriser les échanges et la coopération dans plusieurs autres domaines d'intérêt commun.

Le gouvernement a poursuivi ses efforts en vue d'étendre et d'intensifier, sur le plan international, ses échanges commerciaux, scientifiques, culturels et dans de nombreux autres domaines. A cette fin, plusieurs autres ministres ont fait d'importants voyages dans d'autres pays du monde.

La question de l'énergie a montré de façon saisissante l'interdépendance de notre société; aussi, tout en veillant d'abord aux besoins, des Canadiens, le gouvernement a affirmé le désir du Canada de collaborer avec les États-Unis et les autres pays à la recherche d'une solution.

L'économie canadienne a été des plus active. La croissance accélérée de la première partie de l'année a amené l'économie près des limites matérielles de sa capacité de production. Les arrêts de travail de la fin de l'été et du début de l'automne ont entraîné un ralentissement de la croissance de la production, mais à mesure qu'approchait la fin de la session, la production a augmenté rapidement. L'un des secteurs de la demande qui accélère le plus rapidement est celui des investissements des entreprises dans des bâtiments et des matériels nouveaux. La demande de produits canadiens à l'exportation est appréciable, mais elle est maintenant soumise aux répercussions incertaines, sur nos fournisseurs, nos marchés et nos propres producteurs, de la pénurie et de la cherté du pétrole dans le monde.

Notre population active a continué d'augmenter rapidement, plus encore que durant l'année précédente, et plus rapidement que celle de certains autres pays industrialisés. Cette augmentation est due surtout à l'entrée des femmes et des jeunes Canadiens sur le marché du travail. Mais l'emploi s'est accru à un rythme plus rapide que la population active, de telle sorte qu'on a pu enregistrer au cours de l'année une baisse notable et bienvenue du nombre des personnes à la recherche d'un emploi.

L'expansion de l'économie a entraîné la hausse des revenus des Canadiens. Les revenus des travailleurs se sont accrus, les recettes des gouvernements ont augmenté, les bénéfices des entreprises également.

Les revenus des entreprises, s'ajoutant aux mesures spéciales que vous avez approuvées, favorisent l'expansion des investissements nécessaires pour accroître la capacité de production de notre économie. L'invetissement dans le logement a également été considérable.

En matière de commerce extérieur, nos importations de même que nos exportations ont augmenté à un rythme beaucoup plus rapide que la valeur totale de notre production et la balance commerciale de nos marchandises penche toujours en notre faveur; quant à notre balance commerciale combinée (biens et services), elle est également supérieure à la moyenne de 1972.

La valeur d'échange de notre monnaie, qui flotte, est restée proche de celle du dollar américain.

La hausse des prix au cours de l'année a été une source de préoccupation constante. L'augmentation du prix des fournitures industrielles, des denrées alimentaires et du pétrole s'est manifestée dans le monde entier. Ses répercussions sur la vie des Canadiens vous ont incités à prendre un certain nombre de mesures visant à épargner aux Canadiens de trop lourdes privations et à augmenter les approvisionnements dans l'avenir.

Au cours de la session, vous avez essayé de faire face à cette crise. Le gouvernement a soumis au Parlement le principe d'une nouvelle politique énergétique nationale qui tendra à rendre, d'ici à dix ans, le Canada autonome en matière de pétrole et de produits pétroliers. Parmi les conditions essentielles à l'adoption d'une nouvelle politique, mentionnons la création d'un marché national pour le pétrole canadien, la mise sur pied d'un mécanisme de fixation des prix qui prévoira des stimulants suffisants pour la mise en valeur de nos ressources pétrolières, l'établissement de mesures visant à faire en sorte que toute augmentation des bénéfices et des recettes résultant d'une hausse de prix contribue à la sécurité et à l'autonomie, la création d'une société pétrolière canadienne sous contrôle étatique dont le but premier consistera à accélérer la prospection et la mise en valeur dans ce domaine, l'achèvement, à brève échéance, d'un oléoduc d'une capacité suffisante pour desservir Montréal et, au besoin, les localités situées plus à l'est et, enfin, l'intensification de la recherche portant sur la technologie relative aux sables pétrolifères de façon à en permettre la mise en valeur complète et rapide.

Au cours de la session, vous avez adopté des mesures destinées à la mise en œuvre de cette nouvelle politique. Le gouvernement a déjà engagé des pourparlers avec les provinces et d'autres négociations à ce sujet doivent avoir lieu. Entre-temps, les Canadiens sont invités à économiser l'énergie; le gouvernement croit que l'économie canadienne est suffisamment souple pour s'adapter rapidement aux conditions changeantes tout en maintenant la production et l'emploi à des niveaux élevés.

Dans le discours du trône, au début de la présente session, le gouvernement a annoncé que les questions de politique sociale constitueraient une nouvelle priorité et que les programmes de sécurité sociale seraient réaménagés. Une étape importante de la réalisation de cette promesse a été la décision du fédéral et des provinces d'entreprendre une étude approfondie d'une durée de

deux ans sur l'ensemble du système canadien de sécurité sociale en utilisant à cette fin le Document de travail sur la sécurité sociale au Canada, présenté au Parlement en avril dernier par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Un des deux principaux objectifs énoncés dans le Document de travail et acceptés par le ministre fédéral et les ministres provinciaux consiste à inciter davantage toutes les personnes aptes au travail à ne compter que sur elles-mêmes pour subvenir à leurs besoins et à mieux les récompenser de leurs efforts. Pour réaliser cet objectif, le gouvernement a proposé une mesure législative qui visait à augmenter sensiblement les allocations familiales et que le Parlement a adoptée. Le salaire d'un travailleur ne dépendant pas de la taille de sa famille, comme dans le cas des prestations sociales, cette mesure concernait en particulier un grand nombre de personnes qui, pour diverses raisons, ne touchent pas un salaire suffisant pour pourvoir aux besoins de leur famille. Le nouveau programme d'allocations familiales tend à réduire ces injustices et à inciter davantage les défavorisés à ne pas abandonner leur emploi. Ces nouvelles allocations, qui sont plus élevées que les précédentes, sont imposables afin d'assurer une assez bonne redistribution des revenus.

Pour renforcer le désir déjà très grand d'indépendance de la population canadienne, notre gouvernement a pris, avec l'accord des provinces, des mesures visant à consolider le principal programme d'assurance sociale du pays: le Régime de pensions du Canada.

Grâce aux lois que vous avez votées, le niveau des gains sur lequel sont calculées les cotisations sera haussé pour mieux protéger les travailleurs canadiens contre des difficultés financières dues à des circonstances partiellement ou totalement indépendantes de leur volonté: la vieillesse, l'invalidité ou le décès d'un soutien de famille.

En outre, le gouvernement a pris des dispositions visant à maintenir le pouvoir d'achat des prestations de sécurité sociale. Par exemple, les allocations aux anciens combattants, les allocations familiales, et les prestations versées dans le cadre du Régime de pensions du Canada et du programme de pensions de retraite seront indexées sur le coût de la vie. Quant aux prestations de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti pour les personnes âgées, l'indexation qui existe déjà se fera sur une base trimestrielle. Grâce à ces mesures, les principaux programmes fédéraux de sécurité du revenu gardent tous leur pleine valeur originelle.

Le second objectif principal de l'examen du système de sécurité sociale consiste à assurer un revenu de base convenable à tous ceux qui ne peuvent ou ne devraient pas travailler. Au début de cette session, le gouvernement a donc proposé de relever sensiblement le niveau de sécurité garanti des personnes âgées; le Parlement a approuvé cette mesure qui assure maintenant aux personnes seules âgées de 65 ans et plus un revenu garanti supérieur à $2,000 par année, et aux couples un revenu de plus de $4,000. Ces chiffres se comparent très avantageusement à ceux des autres pays du monde.

Mais ces mesures ne sont pas les dernières à prendre dans le domaine de la sécurité sociale. Nous pouvons maintenant attendre de l'examen en question, avec un espoir justifié, d'autres réalisations visant à maximiser les avantages et à réduire les injustices de la société canadienne.

Au cours de cette session, vous avez œuvré en vue d'améliorer les normes et la disponibilité des habitations canadiennes. Vous avez approuvé une mesure prévoyant de l'aide pour la recherche et la planification en matière d'aménagement collectif, pour l'acquisition par l'État de terrains propres à la construction domiciliaire, pour l'amélioration des quartiers résidentiels existants et des habitations des autochtones, pour l'accroissement du nombre des logements destinés aux familles à faible revenu, pour l'aménagement de logements coopératifs et pour la protection des acheteurs. Dans ce dernier cas, l'aide est semblable à celle qui est accordée aux acheteurs d'autres biens de consommation. Vous avez aussi adopté la Loi sur le financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles, qui a pour but d'accroître les fonds disponibles au Canada pour des hypothèques prises sur des propriétés résidentielles.

Vous avez dû, au cours de cette session, régler la grève du rail, mais vous avez pu agir avec justice et célérité de telle sorte que le pays en a relativement peu souffert.

Des mesures destinées à améliorer les procédures en matière d'immigration ont été adoptées au cours de cette session, et le gouvernement a fait le nécessaire pour régulariser le statut de milliers d'immigrants.

Des dispositions ont été prises au cours de l'année pour assurer le bon fonctionnement de la Commission d'assurance-chômage.

L'adoption de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger a été de toute première importance pour le contrôle par les Canadiens de l'économie du pays. Il s'agit là, en effet, d'une mesure positive destinée à favoriser à la fois le développement de l'économie canadienne et la naissance d'un sentiment national. Le mécanisme d'examen qu'elle prévoit est un instrument souple qui reconnaît que les investissements étrangers directs présentent à la fois des avantages et des inconvénients. Cette loi doit nous permettre d'améliorer le rendement des investissements étrangers au Canada tout en arrêtant et en renversant la tendance à la mainmise étrangère sur les entreprises canadiennes. Ce n'est pas une mesure visant à mettre fin aux investissements étrangers au pays c'est au contraire une mesure destinée à faire bon accueil aux investissements étrangers profitables au Canada.

L'augmentation considérable des ventes de blé ainsi que du prix de cette céréale nous révèle que les affaires des agriculteurs canadiens ont été prospères au cours de cette session. Vous avez adopté, pour protéger ces agriculteurs, des mesures permettant d'éliminer les impôts sur les gains en capital perçus lors de la transmission, d'une génération à l'autre, de la ferme familiale, et de réduire le coût de l'assurance-récolte. La protection à la fois de l'agriculteur et du consommateur a été assurée grâce à une augmentation du niveau des prix de soutien des produits laitiers et de l'aide relative au tarif de fret de la provende dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique. Des dispositions ont également été prises en vue d'améliorer de façon générale la commercialisation des produits agricoles, et l'on a commencé à élaborer une nouvelle politique sur les grains de provende.

Au cours de cette session, vous avez prolongé pour une nouvelle période de cinq ans l'abolition partielle de la peine de mort et vous avez adopté une mesure importante visant à protéger la population contre l'envahissement de la vie privée par les techniques modernes. Vous avez aussi

adopté une mesure de protection contre la piraterie aérienne et vous avez augmenté le nombre des membres de la Commission des libérations conditionnelles.

Vous vous êtes attachés à renforcer l'application de la démocratie au Canada. Le gouvernement a fait connaître sa politique à l'égard des conflits d'intérêts touchant les ministres et les fonctionnaires. Il vous a présenté un Livre vert sur les membres du Parlement et les conflits d'intérêts. Vous avez entamé le processus d'examen et de modernisation éventuelle du système de représentation de la population au Parlement canadien.

Vous avez voté une loi de toute première importance pour la démocratie au Canada: la Loi sur les dépenses d'élection. Celle-ci permettra à un nombre beaucoup plus grand de citoyens de participer directement à la vie politique du pays. Elle garantira la tenue de campagnes électorales plus franches et plus honnêtes chez nous et assurera la révélation des intérêts particuliers et des obligations politiques importantes des candidats et des partis politiques.

Vos réalisations ont été nombreuses au cours de cette session, mais il faut accélérer le rythme des réformes et des innovations législatives afin d'être en mesure de relever les défis que l'avenir nous réserve.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux services publics au cours de cette année financière et de la précédente.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence bénir encore notre pays.

L'honorable Président du Sénat dit alors:

«*Honorable membres du Sénat,*

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir et le plaisir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé jusqu'à dix heures trente de l'avant-midi, demain mercredi, le vingt-septième jour de février 1974, pour être tenu en ce lieu; et ce Parlement est en conséquence prorogé jusqu'à dix heures trente de l'avant-midi demain mercredi, le vingt-septième jour de février 1974.»

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

INDEX

DU

CENT DIX-NEUVIÈME VOLUME

21-22-23 ELIZABETH II, A.D. 1973-74

ABRÉVIATIONS

1re—Signifie première lecture.
2e—Signifie deuxième lecture.
3e—Signifie troisième lecture.

A

Abbott, C.P., L'honorable Douglas Charles, Juge puîné de la Cour suprême du Canada:
Député de Son Excellence le Gouverneur général—
Sanction royale des bills, 132.

Accords de commerce:
(*Voir:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau)

Accords et échanges de Notes:
(*Voir:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau)

Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat). Loi modifiant les:
Bill S-3—1re, 66. 2e différée, 72. Débat et débat ajourné, 76. Différé, 81, 85, 88, 93, 96, 100, 105, 108, 112, 123, 126-27, 131, 134-35, 146, 150, 154, 158, 160, 165, 168, 173, 179, 182, 186, 190, 194, 198, 202-03, 207, 211, 215, 218, 222, 238, 243, 254-55, 258, 264, 269, 272, 276, 285, 292, 296-97, 309, 312, 316, 321, 331, 336, 340, 344, 346. Débat et débat ajourné, 350. Différé, 352, 354, 358, 360, 364, 371, 374, 376, 381, 384, 386, 390, 392, 394, 498, 402, 408, 412, 422, 426, 430, 435, 439, 442, 453, 459-60, 463, 466, 470, 474, 486, 488, 492, 498, 501.
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*)

Adresse:
À—
Son Excellence le Gouverneur général du Canada—
En réponse au Discours du Trône à l'ouverture du Parlement, 44.
(*Voir:* Discours du Trône)

Aéronautique. Loi modifiant la Loi sur l':
Bill C-128—1re, 2e et 3e, 341. Sanction royale, 342. Chapitre 20.

Aéronefs. Loi sur le régistre des:
(*Voir:* Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronef. Loi habilitant le Canada à se conformer à la—)

Affectation de crédits. Loi portant:

Nº 1, 1973—Bill C-141—1re, 80. 2e différée à *plus tard ce jour,* 84. 2e et déféré aux Finances nationales, 85-86. Rapport sans amendement et 3e, 88. Sanction royale, 89. Chapitre 3.

Nº 2, 1973—Bill C-166—1re, 122. 2e, 126. 3e, 130. Sanction royale, 132. Chapitre 4.

Nº 3, 1973—Bill C-167—1re, 122. 2e, 126. 3e, 130. Sanction royale, 132. Chapitre 5.

Nº 4, 1973—Bill C-204—1re et 2e, 258. 3e, 264. Santion royale, 266. Chapitre 16.

Nº 5, 1973—Bill C-239—1re et motion tendant à 2e *plus tard ce jour,* adoption, 442. Débat sur 2e et débat ajourné, 443, 453, 2e. 459. 3e, 462. Sanction royale, 475. Chapitre 47.

Afrique du sud:

(*Voir:* Interpellations)

Aide à l'exploitation des mines d'or. Loi modifiant la Loi d'urgence sur l':

Bill C-130—1re, 169. 2e et 3e, 172. Sanction royale, 174. Chapitre 11.

Ajournements du Sénat: (Exemples)

À loisir, 4, 7, 347, 365.

Autre qu'à deux heures de l'après-midi, 6, 86, 160, 344, 494, 498.

Débat interrompu et repris, 426, 493.

Motion concernant l'ajournement à loisir, pour se rassembler vers huit heures du soir, adoption *sur division,* 77.

Prolongé, 88, 174, 341, 346, 365, 476, 501.

Reprise au son du timbre, 47, 340, 346.

Reprise de la séance à huit heures, 54, 77, 493.

Allocations aux anciens combattants. Loi modifiant la Loi sur les:

Bill C-148—1re, 122. Débat sur 2e et débat ajourné, 126. 2e et déféré à la Santé, bien-être et sciences, 130. Rapport sans amendement, 146. 3e, 150. Sanction royale, 151, Chapitre 9.

Allocations aux jeunes. Loi sur les:

(*Voir:* Allocations familiales et la Loi sur les allocations aux jeunes. Loi modifiant la Loi sur les—)

Allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu. Loi prévoyant le versement d':

Bill C-211—1re, 434. Débat sur 2e et débat ajourné, 438. 2e, 442. Motion tendant à 3e, 452 Motion d'amendement à l'effet que le bill ne soit pas lu pour la 3e fois maintenant mais qu'il soit modifié; débat et résolue par la négative, 452-53. 3e, 453. Sanction royale, 454. Chapitre 44.

Allocations familiales et la Loi sur les allocations aux jeunes. Loi modifiant la Loi sur les:

Bill C-223—1re et motion tendant à *plus tard ce jour,* adoption, 360. Débat sur 2e et débat ajourné, 360. 2e et 3e, 364. Sanction royale, 365-66. Chapitre 34.

Allocations familiales. Loi de 1973 sur les:

(*Voir:* Allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu. Loi prévoyant le versement d'—)

Anik II du Télésat Canada:

(*Voir*: Interpellations)

Appendices aux Journaux du Sénat:

*Agriculture. Rapport intérimaire du Comité sénatorial permanent de l'—477-82.

*Banques et du commerce. Rapports du Comité sénatorial permanent des—concernant:

Bill C-192, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (nº 2)*, 279-81.

Bill C-193, *Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (nº 3)*, 287-90.

Investissements étrangers directs au Canada et Bill C-132, *Loi sur l'examen de l'investissement étranger*, 299-306.

La structure, la politique et le fonctionnement de la Société pour l'expansion des exportions, 224-36.

Droit pénal (peine capitale). Loi modifiant le (*Titre abrégé*)—Bill C-2—Liste des amendements proposés par l'honorable sénateur Argue, 409-10.

Explications des postes budgétaires d'un dollar dans le Budget supplémentaire (A), 1973-1974, 444-48.

*Finances nationales. Rapports du Comité sénatorial permanent des—concernant:

Budget des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1974, 250-52.

Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, 57-59.

Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, 114-20.

Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, 414-20.

Inde. Texte du discours du Premier ministre de l'—devant les deux Chambres du Parlement et autres discours prononcés à cette occasion, 245-49.

Mexique. Textes de l'allocution du Président du—devant les deux Chambres du Parlement et autres discours prononcés à cette occasion, 136-44.

Rapport du Bibliothécaire parlementaire, 18-24.

*Transports et communications. Rapport du Comité sénatorial permanent des—concernant les annonces publicitaires commerciales radiodiffusées et télévisées, 323-27.

*(*Voir aussi:* Comités)

Aptitude. Déclaration d':

(*Voir:* Sénateurs)

Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi de 1964 sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la Loi de l'impôt sur le revenu. Loi modifiant la Loi de 1972 sur les:

Bill C-233—1re, 422. Débat sur 2e et débat ajourné, 426. 2e, 430. 3e, 434. Sanction royale, 454. Chapitre 45.

Asselin, C.P., L'honorable Martial:

Certificat de nomination au Sénat, 2. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 2-3.

Association parlementaire du Commonwealth:

(*Voir:* Interpellations)

Associations coopératives de crédit. Loi modifiant la Loi sur les:

Bill C-183—1re, 380. 2e, débat et débat ajourné, 386, 390. 2e et déféré aux Banques et commerce, 392. Rapport sans amendement, 394. 3e, 398. Sanction royale, 427-28. Chapitre 37.

Assurance-chômage (nº 1). Loi modifiant la Loi de 1971 sur l':

Bill C-124—1re, 56. Motion pour 2e, débat et adoption, ***sur division,*** 56. 2e, ***sur division,*** et déféré à Santé, bien-être et sciences, 56. Rapport sans amendement, 62. Motion pour 3e, débat et adoption, ***sur division,*** 62. 3e, ***sur division,*** 62. Sanction royale, 63-64. Chapitre 2.

Assurance-récolte. Loi modifiant la Loi sur l':
Bill C-129—1re, 360. 2e et 3e, 365. Sanction royale, 365-66. Chapitre 33.

Attention du Sénat attirée sur:
(*Voir:* Interpellations)

Autorité intersessionnelle:
(*Voir:* Régie intérieure du Sénat)

Bibliothécaire parlementaire:
Rapport à la 1re Session, 29e Législature, ***dépôt,*** 16.
(*Imprimé en appendice à ces Journaux, pages 18-24*)

Bibliothèque du Parlement:
Rapport du Bibliothécaire, ***dépôt,*** 16.
(*Imprimé en appendice à ces Journaux, pages 18-24*)
(*Voir aussi:* Comités)

Bilinguisme:
(*Voir:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau)

Bills d'intérêt public—(Membres du Sénat):
(*Voir:* Bills. Données générales concernant les—)

Bills. Données générales concernant les:
Communes—
Modifications apportées par le Sénat—
Protection de la vie privée. Loi sur le (*Titre abrégé*)—Bill C-176.
(*Les Communes n'ont pas acquiescé à l'amendement et le Sénat n'a pas insisté*)
Procédure discontinuée par le Sénat—*Aucun.*
Rejet par le Sénat—*Aucun.*
Divisions—
Assurance-chomage (nº 1). Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'—Bill C-124—Sur motion tendant à 2e, 56. 2e, 56. Sur motion tendant à 3e, 62. 3e, 62.
Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu). Loi modifiant le—Bill S-2—Sur motion tendant à 2e, 108. 2e, 108.
Droit pénal (peine capitale). Loi modifiant le (*Titre abrégé*)—Bill C-2—Sur motion tendant à 2e, débat et résolue par l'affirmative (*Pour et Contre*), 402. 2e, 402. Sur décision du président du comité plénier, résolue par l'affirmative (*Pour et Contre*), 406. Sur motion tendant à 3e, 412. 3e, 412.
Investissement étranger. Loi sur l'examen de l' (*Titre abrégé*)—Bill C-132—Sur motion en amendement, débat et motion rejetée (*Pour et Contre*), 451-452. Sur motion en amendement, débat et motion rejetée (*Pour et Contre*), 452. Sur motion tendant à 3e, 452. 3e, 452.
Jeux olympiques de 1976. Loi sur les (*Titre abrégé*)—Bill C-196—Sur motion tendant à 2e, 340. 2e, 340.
Protection de la vie privée. Loi sur le (*Titre abrégé*)—Bill C-176—Sur motion à l'effet que le message des Communes soit mis à l'étude *plus tard ce jour,* motion adoptée (*Pour et Contre*), 492. Sur motion, en amendement, à l'effet que le Sénat n'insiste pas à l'égard de son amendement mais qu'un autre amendement soit substitué, débat et motion rejetée (*Pour et Contre*), 496-497. Sur motion à l'effet que le Sénat n'insiste pas à l'égard de son amendement, débat et motion adoptée (*Pour et Contre*), 497.

Bills. Données générales concernant les:—*suite*

Divisions—*fin*

Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la—Bill C-228—Sur motion tendant à 2e, 435. 2e, 435. Sur motion tendant à 3e, 438. 3e, 438.

Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la—Bill C-232—Sur motion tendant à 2e, 435. 2e, 435. Sur motion tendant à 3e, 438. 3e, 438.

Gouvernement—

1. *Présentation à l'origine au Sénat et adoption par les deux Chambres—Aucun.*
2. *Présentation à l'origine au Sénat mais non-adoption par le Sénat—Aucun.*
3. *Présentation à l'origine au Sénat, adoption par le Sénat mais non-adoption par la Chambre des communes—*

Aéronefs, Loi sur le registre des (*Titre abrégé*)—Bill S-9.

Parcs nationaux. Loi modifiant la Loi sur les—Bill S-4.

Intérêt privé—

1. *Présentation à l'origine au Sénat et adoption par les deux Chambres—*

Centre Amusement Co. Limited. Loi concernant la—Bill S-6.

National Dental Examining Board of Canada. Loi concernant The—Bill S-7.

2. *Présentation à l'origine au Sénat mais non-adoption par le Sénat—*

Aucun.

3. *Présentation à l'origine au Sénat, adoption par le Sénat mais non-adoption par la Chambre des Communes—*

Aucun.

Pétitions—

Procédure discontinuée—*Aucun.*

Intérêt public—

Membres du Sénat—

1. *Présentation à l'origine à la Chambre des communes et adoption par les deux Chambres—*

Port (Commission du port de Nanaïmo). Loi modifiant la Loi sur les Commissions de—Bill C-21.

Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la—Bill C-31.

Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la—Bill C-156.

Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la—Bill C-222.

Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la—Bill C-228.

Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la—Bill C-232.

2. *Présentation à l'origine à la Chambre des communes, adoption par les Communes mais non-adoption par le Sénat—Aucun.*
3. *Présentation à l'origine au Sénat et adoption par les deux Chambres—Aucun.*
4. *Présentation à l'origine au Sénat, adoption par le Sénat mais non-adoption par la Chambre des communes—*

Prêts destinés aux améliorations agricoles. Loi modifiant la Loi sur les—Bill S-5.

5. *Présentation à l'origine au Sénat mais procédure discontinuée par le Sénat—*

Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat). Loi modifiant les—Bill S-3.

Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu). Loi modifiant le—Bill S-2.

Bills. Données générales concernant les:—*fin*

Intérêt public—*fin*

Membres du Sénat—*fin*

6. *Présentation à l'origine au Sénat mais bill retiré*—

Code criminel et la Loi sur la défense nationale (abolition complète de la peine capitale). Loi modifiant le—Bill S-8.

Plénier. En comité—

Droit pénal (peine capitale). Loi modifiant le (*Titre abrégé*) Bill C-2—402, 406, 406-408.

Pro forma—

Chemins de fer. Loi concernant les—Bill S-1—Présentation et 1re lecture, 12.

Règlement, Articles suspendus—

Intérêt privé—*Aucun.*

Intérêt public—

Articles 44, 45 et 78—

Pour le reste de la session en cours, 471.

Sanction royale des bills: 48, 63-64, 89, 132, 151, 174, 265-66, 347, 365-66, 427-28, 454, 475, 501.

Sénat—

Modifications apportées par la Chambre des communes—

Gouvernement—*Aucun.*

Intérêt privé—

National Dental Examining Board of Canada. Loi concernant The—Bill S-7.

Non-adoption par la Chambre des communes—

Gouvernement—

Aéronefs. Loi sur le registre des (*Titre abrégé*)—Bill S-9.

Parcs nationaux. Loi modifiant la Loi sur les—Bill S-4.

Intérêt privé—*Aucun.*

Intérêt public—

Membres du Sénat—

Prêts destinés aux améliorations agricoles. Loi modifiant la Loi sur les —Bill S-5.

(*Rayé du Feuilleton des Communes*)

Non-Adoption par le Sénat—

Gouvernement—*Aucun.*

Intérêt privé—*Aucun.*

Intérêt public—

Membres du Sénat—

Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965. (répresentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat). Loi modifiant les—Bill S-3.

Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu). Loi modifiant le—Bill S-2.

Retiré—

Code criminel et la Loi sur la défense nationale (abolition complète de la peine capitale). Loi modifiant le—Bill S-8.

(*Voir: Index sous le titre particulier du bill, pour renseignements*)

Budget:

Sièges réservés aux sénateurs à la Tribune du Sénat dans la Chambre des communes pour le discours du budget, 72.

Budget des dépenses:

(*Voir:* Comités—Finances nationales)

(*Voir:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau)

Canada-États-Unis. Groupe interparlementaire:
(*Voir:* Groupe interparlementaire Canada-États-Unis)

Centre Amusement Co. Limited. Loi concernant la:
Pétition, 164. Lecture, 168. Rapport, 179.
Bill S-6—1re, 179. 2e différée, 186. 2e et déféré aux Affaires juridiques et constitutionnelles, 190. Rapport sans amendement et 3e, 206. Adoption par les Communes sans amendement, 308. Sanction royale, 342. Chapitre 54.

Chambre des communes:
(*Voir:* Communes. Chambre des—)

Chemins de fer. Loi concernant les:
Bill S-1—*Pro forma*, présentation et 1re lecture, 12.

Chemin de fer et leurs employés. Loi pourvoyant à la reprise et à la poursuite des opérations ferroviaires ainsi qu'au règlement des conflits relatifs aux conditions d'emploi entre les compagnies de:
Bill C-217—1re, 2e et 3e, 346. Sanction royale, 347. Chapitre 32.

Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu). Loi modifiant le:
Bill S-2—1re, 50. 2e différé, 63. Débat et débat ajourné, 70, 72, 76. Différé, 81, 84-85, 88, 93, 96. Débat et débat ajourné, 100, 104. Motion tendant à 2e, débat et adoption, *sur division*, 108. 2e, *sur division*, et déféré aux Affaires juridiques et constitutionnelles, 108.
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*)

Code criminel et la Loi sur la défense nationale (abolition complète de la peine capitale). Loi modifiant le:
Bill S-8—1re, 238. Débat sur 2e et débat ajourné, 243. Différé, 254, 268, 272, 276, 284. Bill retiré et Ordre rayé, 296.
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*)

Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels. Loi modifiant le:
Bill C-176—1re, 426. Débat sur 2e et débat ajourné, 434-35. Différé, 439. Différé à *plus tard ce jour*, 442. 2e et déféré aux Affaires juridiques et constitutionnelles, 442-43. Rapport avec un amendement, 459. Adoption du rapport, 459. 3e, tel que modifié, 459. Message de la Chambre des communes à l'effet que cette Chambre n'acquiesce pas à l'amendement apporté par le Sénat, 492. Motion en vue de considérer le message *plus tard ce jour*, débat et résolue par l'affirmative (*Pour et Contre*), 492. Débat sur message, 493. Motion à l'effet que le Sénat n'insiste pas à l'égard de son amendement, débat, débat interrompu et repris, 493. Motion, en amendement, à l'effet que le Sénat n'insiste pas à l'égard de son amendement, mais qu'un autre amendement lui soit substitué, débat et débat ajourné, 494. Débat et résolue par la négative (*Pour et Contre*), 496-97. Motion principale, débat et résolue par l'affirmative (*Pour et Contre*), 497. Sanction royale, 501. Chapitre 50.

Code criminel. Loi modifiant le:
Bill C-2—1re, 369. 2e, débat et débat ajourné, 376, 380, 384, 390, 392, 394. Différé, 398. Débat et résolue par l'affirmative (*Pour et Contre*), 402. 2e, *sur division*, et bill renvoyé à un comité plénier, 402. *En comité*, 402, 406. Décision du président du comité à l'effet qu'un certain amendement était irrecevable; appel au Sénat et résolue par l'affirmative (*Pour et Contre*), 406. *En comité*, 406-08. Rapport du comité, sans amendement, 408. Motion tendant à 3e, débat et adoption, *sur division*, 412. 3e, *sur division*, 412. Sanction royale 427-28. Chapitre 38.
(*Amendements proposés par l'honorable sénateur Argue imprimés en appendice à ces Journaux, pages 409-10*)

26461—33½

Comités:

Affaires étrangères: (Permanent)—

Liste des honorables sénateurs désignés par le Comité de sélection pour faire partie de ce comité, 37. Adoption, 40.

Motion à l'effet que ce comité ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat. Adoption, 85.

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à étudier et faire rapport sur les relations du Canada avec la Communauté européenne élargie; que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'un personnel aux fins ci-dessus, à les rembourser et rembourser les témoins au tarif que le comité pourra déterminer; et que les documents et les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité. Débat et adoption, 70.

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à se réunir à divers endroits aux fins de son examen concernant la Communauté européenne. Adoption, 89.

Rapport sur l'étude susmentionnée, ***dépôt***, et motion tendant à mettre à étude; débat et adoption, 296. Étude différée, 309, 313, 317, 321, 331, 336, 340, 344, 347, 350, 352. Débat et débat ajourné, 354, 358. Différé, 360, 364. Débat et débat ajourné, 372. Différé, 374. Débat et débat ajourné, 376, 381. Différé, 384, 386, 390, 392, 394, 398-99, 403, 408. Différé à ***plus tard ce jour***, 412-13. Différé, 413, 423, 427, 431. Débat sur débat ajourné, 435. Différé, 439, 443, 453, 460, 463, 466, 470, 474-75, 486, 488, 493, 498, 501.

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à siéger pendant la séance du Sénat d'aujourd'hui. Adoption 72.

Motion à l'effet que les résolutions adoptées par la Soixantième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire soient déférées à ce comité pour étude. Adoption, 97.

Motion visant à substituer le nom de l'honorable sénateur Asselin à celui de l'honorable sénateur O'Leary sur la liste des sénateurs faisant partie de ce comité. Adoption, 89.

Rapport de la Régie intérieure, des budgets et de l'administration approuvant le budget de ce comité concernant son étude des relations du Canada avec la Communauté européenne élargie, ***dépôt***, 84.

Rapport, conformément à l'article 84 du Règlement, sur la Communauté européenne élargie, ***dépôt***, 62.

Rapport, conformément à l'article 84 du Règlement, sur la région du Pacifique, ***dépôt***, 62.

(*Voir aussi:* Interpellations)

Affaires juridiques et constitutionnelles: (Permanent)—

Liste des honorables sénateurs désignés par le Comité de sélection pour faire partie de ce comité, 37. Adoption, 40.

Motion à l'effet que ce comité ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat. Adoption, 85.

Motion à l'effet que ce comité ait le pouvoir de siéger pendant la séance du Sénat de mercredi prochain. Débat et débat ajourné, 214. Débat et motion retirée, 218.

Motion à l'effet que ce comité ait le pouvoir de siéger pendant la séance du Sénat de demain. Adoption, 452.

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle au Canada. Débat et adoption, 51.

Motions concernant les changements dans la liste de noms des membres de ce comité. Adoption—

L'honorable sénateur Choquette remplaçant l'honorable sénateur Yuzyk, 54.

L'honorable sénateur Neiman remplaçant l'honorable sénateur Everett, 168.

Rapport, conformément à l'article 84 du Règlement, ***dépôt***, 44.

Rapports de la Régie intérieure, des budgets et de l'administration approuvant les budgets de ce comité, concernant son étude du système de libération conditionnelle du Canada, ***dépôt***, 84, 206, 458.

Comités:—suite

Agriculture: (Permanent)—

Liste des honorables sénateurs désignés par le Comité de sélection pour faire partie de ce comité, 37. Adoption, 40.

Motion à l'effet que ce comité ait le pouvoir de retenir les services des conseillers et du personnel qu'il jugera nécessaire, et que le comité ou tout sous-comité puisse se transporter d'un lieu à un autre au Canada. Adoption, 127.

Motion à l'effet que ce comité ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat. Adoption, 88.

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé, sans mandat spécial du Sénat, à examiner tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada, débat et débat ajourné, 76. Différé 81. Débat et motion à l'effet que la motion principale soit modifiée en y ajoutant certains mots. Adoption, 85. Motion principale, telle que modifiée, adoption, 85.

Motions concernant les changements dans la liste de noms des membres de ce comité. Adoption—

Les honorables sénateurs McElman et McGrand remplaçant les honorables sénateurs McDonald et McNamara, 207.

L'honorable sénateur McNamara remplaçant l'honorable sénateur Lawson, 406.

L'honorable sénateur Yuzyk remplaçant l'honorable sénateur Haig, 412.

Rapport concernant la comparution devant ce comité des représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture, ***dépôt,*** 126.

Rapport de la Régie intérieure, des budgets et de l'administration approuvant le budget de ce comité concernant son examen de tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada, ***dépôt,*** 160.

Rapport intérimaire, ***dépôt,*** 474.
(***Imprimé en appendice à ces Journaux, pages 477-482***)

Banques et commerce: (Permanent)—

Liste des honorables sénateurs désignés par le Comité de sélection pour faire partie de ce comité, 37. Adoption, 40.

Motion à l'effet que ce comité ait le pouvoir de siéger durant la séance du Sénat de mercredi prochain. Débat et débat ajourné, 214. Débat et motion retirée, 218.

Motion à l'effet que ce comité ait le pouvoir de siéger durant la séance du Sénat d'aujourd'hui et demain. Débat et adoption, 258.

Motion à l'effet que ce comité ait le pouvoir de siéger durant la séance de demain. Débat et adoption, 438.

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à étudier le document intitulé: «Investissements étrangers directs au Canada» et tout bill ou toute autre question qui s'y rattachent avant que ces bills ne soient soumis au Sénat, et que ce comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins dudit examen. Débat et adoption, 182.

Rapport sur l'étude susmentionnée, ***dépôt,*** 296.
(***Imprimé en appendice à ces Journaux, pages 299-306***)

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à étudier la structure, la politique et le fonctionnement de la Société pour l'expansion des exportations et à faire rapport à ce sujet. Débat et adoption, 183.

Rapport de l'examen ci-haut mentionné concernant la Société pour l'expansion des exportations, ***dépôt,*** et motion tendant à étude, adoptée, 222. Étude différée, 239, 243, 255, 258, 264, 269. Débat terminé, 272.
(***Imprimé en appendice à ces Journaux, pages 224-236***)

Comités:—suite

Banques et commerce (Permanent)—*fin*

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à examiner et étudier tous bills émanant des propositions budgétaires ayant trait à l'impôt sur le revenu en anticipation desdits bills présentés au Sénat, et que le comité ait le pouvoir de retenir les services du personnel nécessaire aux fins dudit examen. Débat et adoption, 223.

Rapport sur le Bill C-192, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (nº 2), dépôt,* 276. (*Imprimé en appendice à ces Journaux, pages 279-81*)

Rapport sur le Bill C-193, *Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (nº 3), dépôt, 284.*
(*Imprimé en appendice à ces Journaux, pages 287-90*)

Rapport, conformément à l'article 84 du Règlement, sur le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale, 1971, *dépôt,* 54.

Rapports de la Régie intérieure des budgets et de l'administration, *dépôt,* approuvant les budgets de ce comité concernant les—
Bills émanant des propositions budgétaires ayant trait à l'impôt sur le revenu, 262.
Investissements étrangers directs au Canada, 262.

Bibliothèque du parlement: (Mixte permanent)—

Liste des honorables sénateurs désignés par le Comité de sélection pour faire partie de ce comité, 36. Adoption, 40.

Message à la Chambre des communes portant la liste des honorables sénateurs désignés pour faire partie de ce comité, 40.

Message de la Chambre des communes portant la liste des membres de cette Chambre désignés pour faire partie de ce comité, 46.

Message de la Chambre des communes substituant le nom de M. Lambert (*Edmonton-Ouest*) à celui de M. Bell, 92.

Motion visant à ajouter le nom de l'honorable sénateur Forsey à la liste des sénateurs faisant partie de ce comité. Adoption, 292.

Message à la Chambre des communes en conséquence, 292.

Rapport concernant la révision des salaires, la reclassification et la création de nouvelles classes d'employés, *dépôt,* 341.

Finances nationales: (Permanent)—

Liste des honorables sénateurs désignés par le Comité de sélection pour faire partie de ce comité, 37. Adoption, 40.

Motion visant à autoriser ce comité à examiner et à faire rapport du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974. Adoption, 80.

Rapport sur le Budget des dépenses ci-dessus mentionné pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974. Présentation et motion tendant à adoption, débat et débat ajourné, 242. Débat et adoption, 255.
(*Voir appendice à ces Journaux, pages 250-52*)

Motion visant à autoriser ce comité à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, et à faire rapport à ce sujet, débat et adoption, 44.

Rapport sur le Budget supplémentaire (A) susmentionné. Présentation et motion tendant à l'adoption du rapport. Débat et débat ajourné, 56. Différé, 63. Débat et adoption, 66.
(*Voir appendice à ces Journaux, pages 57-59*)

Motion visant à autoriser ce comité à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, et à faire rapport à ce sujet. Adoption, 93.

Comités:—suite

Finances nationales: (Permanent)—*fin*

Rapport sur le Budget supplémentaire (B) susmentionné. Présentation et motion tendant à l'adoption du rapport. Débat et débat ajourné, 112. Débat et adoption, 123. (*Voir appendice à ces Journaux, pages 114-20*)

Motion visant à autoriser ce comité à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, et à faire rapport à ce sujet. Adoption, 386.

Rapport sur le Budget supplémentaire (A) susmentionné. Présentation et motion tendant à mettre à étude; adoption, 412. Étude différée, 423. Motion tendant à adoption du rapport, débat et débat ajourné, 427. Débat et adoption, 430. (*Voir appendice à ces Journaux, pages 414-20*)

Motion à l'effet que ce comité ait le pouvoir de siéger pendant la séance du Sénat de mercredi prochain. Débat et débat ajourné, 214. Débat et motion retirée, 218.

Motion à l'effet que ce comité ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat. Adoption, 460.

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à retenir les services de tout personnel jugé nécessaire aux fins d'examiner et d'étudier les mesures législatives et autres questions qui lui seront déférées. Adoption, 101.

Motion visant à autoriser ce comité à publier et distribuer son rapport sur Information Canada dès qu'il sera disponible, même si le Sénat ne siège pas à ce moment-là. Débat et adoption, 459.

Motion visant à substituer le nom de l'honorable sénateur Yuzyk à celui de l'honorable sénateur Choquette sur la liste des sénateurs faisant partie de ce comité. Adoption, 54.

Rapports de la Régie intérieure, des budgets et de l'administration approuvant les budgets de ce comité concernant son étude des mesures législatives et autres questions qui lui seront déférées, ***dépôt***, 206-07, 262-63, 320.

Impressions du Parlement: (Mixte permanent)—

Liste des honorables sénateurs désignés par le Comité de sélection pour faire partie de ce comité, 37. Adoption, 40.

Message à la Chambre des communes portant la liste des honorables sénateurs délégués pour faire partie de ce comité, 40.

Message de la Chambre des communes portant la liste des membres de cette Chambre désignés pour faire partie de ce comité, 46.

Plénier. Comité:

Code criminel. Loi modifiant le—Bill C-2—Bill renvoyé à ce comité, 402. ***En comité***, 402, 406, 406-08.

Politique scientifique: (Spécial)—

Motion portant formation de ce comité, établissant ses attributions et ses pouvoirs et nommant vingt-deux honorables sénateurs pour en faire partie; et que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours des dernières sessions soient déférés au comité. Débat et adoption, 50.

Motion visant à autoriser le comité à tenir une conférence en 1974 visant à créer une Commission du futur, que le comité ait le pouvoir de retenir les services de personnel et à encourir des dépenses spéciales nécessaires. Débat et débat ajourné, 313. Débat, 316. Motion, en amendement, à l'effet que la motion ne soit pas adoptée maintenant mais qu'elle soit modifiée en substituant «réunion spéciale» pour «conférence» et ajoutant certains mots. Débat et adoption, 316-17. Motion principale, telle que modifiée, débat et adoption, 317

Comités:—suite

Politique scientifique: (Spécial)—*fin*

Rapport, conformément à l'article 84 du Règlement, ***dépôt***, 34.

Rapport—Demandant la permission du Sénat de distribuer le Volume 3 du rapport du comité dès qu'il sera disponible. Présentation, 308-09. Débat et adoption, 313.

Rapport, Volume 3, ***dépôt***, et motion tendant à mettre à étude; débat et adoption, 354. Étude différée, 358, 360, 365, 372, 374, 376, 381, 384, 386-87, 390. Débat et débat ajourné, 392. Différé, 394, 398, 403, 408, 412. Débat et débat ajourné, 423. Différé, 427, 430, 435, 439, 443, 454. Débat et débat ajourné, 460, 463. Différé, 466, 470, 474, 486, 488, 493, 498, 501.

Rapports de la Régie intérieure, des budgets et de l'administration approuvant les budgets de ce comité concernant ses travaux effectués au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974, ***dépôt***, 84, 263.

Rapports de la Régie intérieure, des budgets et de l'administration approuvant les budgets supplémentaires de ce comité relativement à une réunion spéciale concernant une Commission du futur, ***dépôt***, 320, 458.

Régie intérieure, budgets et administration: (Permanent)—

Liste des honorables sénateurs désignés par le Comité de sélection pour faire partie de ce comité, 37. Adoption, 40.

Extrait tiré des Procès-verbaux de la réunion de ce comité contenant les révisions de traitements d'une certaine catégorie d'employés du Sénat, ***dépôt***, 206.

Motion à l'effet que ce comité ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, d'examiner toute question concernant la régie intérieure du Sénat, et qu'il fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations, débat et adoption, 77.

Motion visant à déférer à ce comité les Comptes du Greffier pour l'année financière 1972-1973. Adoption, 206.

Premier rapport—Qu'il recommande que des cartes de crédit soient délivrées aux sénateurs dans le but de leur permettre de placer des appels téléphoniques interurbains en plus des services téléphoniques existants accessibles aux membres du Sénat. Présentation, 198. Adoption, 203.

Deuxième rapport—Que les comptes du Greffier pour l'année financière 1972-1973 ont été étudiés et jugés en accord avec le Budget de cette année. Présentation, 458. Adoption, 463.

Rapports, ***dépôt***, approuvant les budgets de(s)—

Affaires étrangères concernant les—

Relations du Canada avec la Communauté européenne élargie, 84.

Affaires juridiques et constitutionnelles concernant le—

Système de libération conditionnelle au Canada, 84, 206, 458.

Agriculture concernant l'—

Industrie de l'agriculture au Canada, 160.

Banques et commerce concernant les—

Bills émanant des propositions budgétaires ayant trait à l'impôt sur le revenu, 262.

Investissements étrangers directs au Canada, 262.

Finances nationales concernant les—

Mesures législatives et autres questions qui lui sont déférées, 206-07, 262-63, 320.

Politique scientifique concernant—

Réunion spéciale visant à créer une Commission du futur, 320, 458.

Travaux du comité effectués au cours de 1972-1973, 1973-1974, 84, 263.

Comités:—suite

Règlement et procédure: (Permanent)—

Liste des honorables sénateurs désignés par le Comité de sélection pour faire partie de ce comité, 37. Adoption, 40.

Règlements et autres textes réglementaires: (Mixte permanent)—

Liste des honorables sénateurs désignés par le Comité de sélection pour faire partie de ce comité, 37. Adoption, 40.

Message à la Chambre des communes portant la liste des honorables sénateurs délégués pour faire partie de ce comité, 40.

Message de la Chambre des communes portant la liste des membres de cette Chambre désignés pour faire partie de ce comité, 46.

Motion à l'effet que ce comité ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat. Adoption, 85.

Message à la Chambre des communes en conséquence, 85.

Message de la Chambre des communes substituant le nom de M. Morgan à celui de M. Clark (*Rocky Mountain*), 122.

Message de la Chambre des communes informant le Sénat que le document intitulé «Avis de motions portant production de documents» a été déféré à ce comité, 134.

Message de la Chambre des communes substituant le nom de M. O'Connor à celui de M. Ritchie, 308.

Motion à l'effet que le quorum soit fixé à 7 membres chaque fois que doit se tenir un vote, s'adopter une résolution ou se prendre une autre décision et à 5 membres pour réunions pourvu que les deux Chambres soient représentées, et que le comité ait le pouvoir de siéger durant les ajournements du Sénat. Adoption, 312.

Message à la Chambre des communes sollicitant son agrément dans l'établissement du quorum, 312.

Message d'agrément de la Chambre des communes, 320.

Restaurant du Parlement: (Mixte permanent)—

Liste des honorables sénateurs désignés par le Comité de sélection pour faire partie de ce comité, 37. Adoption, 40.

Message à la Chambre des communes portant la liste des honorables sénateurs délégués pour faire partie de ce comité, 40.

Message de la Chambre des communes portant la liste des membres de cette Chambre désignés pour faire partie de ce comité, 46.

Santé, bien-être et sciences: (Permanent)—

Liste des honorables sénateurs désignés par le Comité de sélection pour faire partie de ce comité, 37. Adoption, 40.

Motion à l'effet que le nom de l'honorable sénateur Argue soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie de ce comité. Adoption, 134.

Motions concernant les changements dans la liste de noms des membres de ce comité. Adoption—

L'honorable sénateur Langlois remplaçant l'honorable sénateur Thompson, 238.

L'honorable sénateur Phillips remplaçant l'honorable sénateur Beaubien, 130.

Sélection:

Formation de ce comité conformément à l'article 66 du Règlement, 12.

Premier rapport—Liste des honorables sénateurs désignés par ce comité pour faire partie des divers comités permanents du Sénat. Présentation, 36-38. Débat et adoption, *sur division*, 40.

26461—34

Comités:—*fin*

Transports et communications: (Permanent)—

Liste des honorables sénateurs désignés par le Comité de sélection pour faire partie de ce comité, 37. Adoption, 40.

Motion à l'effet que ce comité ait le pouvoir de siéger durant la séance du Sénat du lendemain et du surlendemain, débat et adoption, ***sur division***, 284.

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à examiner et à faire rapport sur l'utilité que des démarches soient entreprises pour s'assurer que toutes les annonces publicitaires commerciales radiodiffusées et télévisées au Canada soient entièrement produites au Canada, en utilisant la main-d'œuvre canadienne. Débat et adoption, 199.

Rapport sur le susmentionné. Présentation, 320. Motion tendant à adoption du rapport. Débat et débat ajourné, 320-21. Débat et adoption, 331.
(*Imprimé en appendice à ces Journaux, pages 323-27*)

Motion à l'effet que le nom de l'honorable sénateur Buckwold soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie de ce comité. Adoption, 186.

Motion à l'effet que le nom de l'honorable sénateur Davey soit substitué à celui de l'honorable sénateur Burchill. Adoption, 242.

Us et coutumes du Sénat et Privilèges du Parlement: (Comité de privilèges)—

Motion visant à la formation de ce comité. Adoption, 12.

Comités mixtes:

Permanents—

Bibliothèque du Parlement
Impressions du Parlement
Règlements et autres textes réglementaires
Restaurant du Parlement

Spécial—***Aucun***

(*Voir:* Comités)

Comités permanents du Sénat:

Affaires étrangères
Affaires juridiques et constitutionnelles
Agriculture
Banques et commerce
Bibliothèque du Parlement (mixte)
Finances nationales
Impressions du Parlement (mixte)
Régie intérieure, budgets et administration
Règlement et procédure
Règlements et autres textes réglementaires (mixte)
Restaurant du Parlement (mixte)
Santé, bien-être et sciences
Transports et communications

(*Voir:* Comités)

Comité spécial du Sénat:

Politique scientifique

(*Voir:* Comités)

Commission du futur:

(*Voir:* Comités—Politique scientifique)

Commission internationale de contrôle et de surveillance:

(*Voir:* Vietnam)

Communes, Chambre des:
Bills—
Modifications apportées par le Sénat—
Loi sur la protection de la vie privée (*Titre abrégé*)—C-176.
N'acquiesce pas à l'amendement apporté par le Sénat—
Loi sur la protection de la vie privée (*Titre abrégé*)—C-176.
(*Le Sénat n'insiste pas à l'égard de son amendement*)
Rejet par le Sénat—*Aucun.*
Non-adoption par le Sénat—*Aucun.*
(*Voir: Index sous le titre particulier du bill, pour renseignements*)
Membres—
Présence dans la Chambre du Sénat—
Parlement—
Ouverture, 5, 7-12.
Prorogation, 505-508.
Sanction royale des bills, 48, 63-64, 89, 132, 151-52, 174, 266, 342, 347, 366, 428, 454, 475, 500-01.

Conférence Atlantique-Nord:
(*Voir:* Interpellations)

Conflit israélo-arabe:
(*Voir:* Moyen-Orient)

Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronef. Loi habilitant le Canada à se conformer à la:
Bill S-9—1re, 242. 2e et déféré aux Transports et communications, 254.
Rapport sans amendement, 263. 3e, 268.

Côté, C.P., L'honorable Joseph Julien Jean-Pierre:
Certificat de nomination au Sénat, 5. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 6.

D

Décrets, rapports et autres documents déposés sur le bureau:
(*Voir:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau)

Discours du Trône:
Ouverture du Parlement—
Son Excellence le Gouverneur général, 7-12.
Motion tendant à mettre à l'étude, adoption, 12.
Motion tendant à l'adoption d'une Adresse en réponse au—Débat et débat ajourné, 16-17, 26, 28, 30, 32, 34, 38, 40. Débat et adoption, *sur division*, 44.
Motion visant à terminer le débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse en réponse au—le huitième jour de séance où l'ordre aura été débattu. Débat et adoption, 16.
Motion visant à grossoyer et à présenter l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur général par l'honorable Président. Adoption, 44.

Divisions:
Bills. A l'égard de—
(*Voir:* Bills. Données générales concernant les—)

Divisions:—*fin*
Autres qu'à l'égard de bills—
Sur motion tendant à l'adoption du premier rapport du Comité de Sélection, 40.
Sur motion tendant à l'ajournement, 350.
Sur motion tendant à l'ajournement, pour se rassembler vers huit heures du soir, 77.
Sur motion tendant à une Adresse en réponse au Discours du Trône, 44.
Sur motion à l'effet que les Transports et communications ait le pouvoir de siéger durant les séances du Sénat, et que l'article 76(4) du Règlement soit suspendu à cet égard, 284.
Sur motion visant à suspendre les articles 44, 45 et 78 pour le reste de la session en cours, 471.

Documents déposés sur le bureau:
(*Voir:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau)

Douanes. Loi modifiant la Loi sur les:
Bill C-189—1re, 380. 2e, débat et débat ajourné, 386, 390. 2e et déféré aux Banques et commerce, 392. Rapport sans amendement, 406. 3e, 412. Sanction royale, 427-28. Chapitre 39.

Drapeau canadien:
Motion visant à autoriser le déploiement du—au Sénat, adoption, 72.

Drew, C.P., L'honorable George Alexander:
Hommage est rendu à la mémoire de—ancien Premier ministre de l'Ontario, décédé le 4 janvier 1973, 6.

Droit fédéral de rejeter les lois provinciales:
(*Voir:* Interpellations—Question constitutionnelle)

Droit pénal (peine capitale). Loi modifiant le:
(*Voir:* Code criminel. Loi modifiant le—)

Droit statutaire (prestations de retraite supplémentaires). Loi de 1973 modifiant le:
(*Voir:* Prestations de retraite supplémentaires à certaines personnes recevant des pensions payables sur le Fonds du revenu consolidé. Loi modifiant le droit statutaire prévoyant le paiement de—)

E

Echeverria, M. Luis, Président du Mexique:
Allocution devant les deux Chambres du Parlement, le vendredi 30 mars 1973.
(*Voir: Appendice à ces Journaux, pages 136-44*)

Élection. Loi sur les dépenses d':
(*Voir:* Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection. Loi modifiant la—)

Énergie. Loi d'urgence sur les approvisionnements d':
(*Voir:* Produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou perturbations du marché qui portent atteinte à la Sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie. Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de—)

Enseignement post-secondaire au Canada:
(*Voir:* Interpellations)
(*Voir:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau)

États-Unis-Canada. Groupe interparlementaire:
(*Voir:* Groupe interparlementaire Canada-États-Unis)

États-Unis d'Amérique:
Hommages rendus à la mémoire de—
Truman, Harry S., ancien Président, décédé le 26 décembre 1972, 6.
Johnson, Lyndon Baines, ancien Président, décédé le 22 janvier 1973, 36.
(*Voir aussi:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau)

Examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada. Loi prévoyant l':
Bill C-132—1re et motion tendant à 2e *plus tard ce jour,* adoption, 422. Débat sur 2e et débat ajourné, 422. Débat interrompu, repris et ajourné, 426. Débat et débat ajourné à *plus tard ce jour,* 430. 2e et déféré aux Banques et commerce, 430. Rapport sans amendement mais avec certains éclaircissements, 450-51. Motion tendant à 3e, débat, 451. Motion d'amendement à l'effet que le bill ne soit pas lu pour la 3e fois maintenant mais qu'il soit déféré à nouveau au comité en le chargeant de le modifier, débat et résolue par la négative (*Pour et Contre*), 451-52. Motion d'amendement à l'effet que le bill ne soit pas lu pour la 3e fois maintenant mais qu'il soit déféré à nouveau au comité en le chargeant de le modifier de façon à prévoir la possibilité d'interjeter un appel, débat et résolue par la négative (*Pour et Contre*), 452. Motion tendant à 3e, débat et adoption, *sur division,* 452. 3e, *sur division,* 452. Sanction royale, 454. Chapitre 46.
Motion à l'effet que Banques et commerce soit autorisé à étudier la teneur de tout bill avant qu'un tel bill ne soit soumis au Sénat, débat et adoption, 182.
(*Rapport de comité sur l'étude de ce bill en anticipation de sa présentation, imprimé en appendice à ces Journaux, pages 299-306*)

Expansion des exportations. Loi modifiant la Loi sur l':
Bill C-3—1re, 170. 2e et 3e, 173. Sanction royale, 174. Chapitre 13.

Expansion du Canada comme pays industrialisé:
(*Voir:* Interpellations)

F

Faune du Canada. Loi concernant la:
Bill C-131—1re et motion tendant à 2e *plus tard ce jour,* adoption, 330. Débat sur 2e et débat ajourné, 331. 2e, 334. 3e, 336. Sanction royale, 342. Chapitre 21.

Faune du Canada. Loi sur la:
(*Voir:* Faune du Canada. Loi concernant la—)

Fauteux, C.P., Le très honorable Joseph-Honoré Gérald, Juge en Chef du Canada:
Député de Son Excellence le Gouverneur général—
Parlement—
S'apprête à ouvrir le Parlement, mais les objets pour ce faire ne sont pas exposés, etc., 4-5.
Sanction royale des bills, 48, 63-64, 151-52, 427-28.

Fergusson, L'honorable Muriel McQueen:
Président du Sénat—
Informe le Sénat qu'une Commission la nommant Président a été émise sous le Grand Sceau, 2. Commission, 2. Elle est alors conduite et prend place au fauteuil au pied du Trône, 2.

Financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada. Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de:

Bill C-135—1re, 434. Débat sur 2e et débat ajourné, 438-39, 442. Différé, 453. 2e et déféré aux Banques et commerce, 459. Rapport sans amendement, 466. 3e, 470. Sanction royale, 475. Chapitre 49.

Fonction publique. Emploi dans la:

(*Voir:* Langues officielles. Loi sur les—)

Fonction publique. Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la:

Bill C-178—1re, 169. 2e et 3e, 172. Sanction royale, 174. Chapitre 15.

Futur. Commission du:

(*Voir:* Comités—Politique scientifique)

G

Gandhi, Madame Indira, Premier ministre de l'Inde:

Discours prononcé devant les deux Chambres du Parlement le mardi 19 juin 1973.
(*Voir: Appendice à ces Journaux, pages 245-49*)

Godfrey, L'honorable John Morrow:

Certificat de nomination au Sénat, 368. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 368-69.

Gouverneur général du Canada. Son Excellence le:

Ouverture officielle du Parlement par le discours du Trône, 7-12.

Sanction royale des bills, 174.

Députés de Son Excellence le Gouverneur général—

Abbott, C.P., L'honorable D. C., Juge puîné de la Cour suprême du Canada—
Sanction royale des bills, 132.

Fauteux, C.P., Le très honorable Gérald, Juge en Chef du Canada—
Parlement—
S'apprête à ouvrir le Parlement, mais les objets pour ce faire ne sont pas exposés, etc., 4-5.
Sanction royale des bills, 48, 63-64, 151-52, 427-28.

Laskin, L'honorable Bora, Juge puîné de la Cour suprême du Canada—
Commission lue et inscrite aux Journaux, 342.
Sanction royale des bills, 342.

Laskin, C.P., Le très honorable Bora, Juge en Chef du Canada—
Commission lue et inscrite aux Journaux, 500-01.
Proroge le Parlement par un discours au pied du Trône, 505-508.
Sanction royale des bills, 501.

Martland, L'honorable Ronald, Juge puîné de la Cour suprême du Canada—
Sanction royale des bills, 347.

Ritchie, L'honorable Roland A., Juge puîné de la Cour suprême du Canada—
Sanction royale des bills, 265-66, 475.

Spence, L'honorable Wishart F., Juge puîné de la Cour suprême du Canada—
Sanction royale des bills, 89, 365-66, 454-55.

Installation du très honorable Jules Léger, C.P., dans ses fonctions de—le 14 janvier 1974, 500.
(*Voir appendice aux Débats du Sénat du 14 janvier 1974*)

Gouverneur général du Canada. Son Excellence le:—*fin*

Secrétariat—

Communications concernant—

Parlement—

Ouverture, 2, 5.

Prorogation, 505-508.

Sanction royale des bills, 47, 63, 88, 131, 150, 173, 264, 341, 346, 364, 426, 453, 474, 500.

(*Voir aussi*: Adresse)

(*Voir aussi*: Discours du Trône)

Greene, C.P., L'honorable John James:

Certificat de nomination au Sénat, 5. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 5-6.

Greffier du Sénat:

Absence de l'honorable Président, Informe le Sénat de l'—146, 150, 438.

Comptes—

État détaillé des recettes et dépenses pour l'année financière 1972-1973, ***dépôt***, 206. Motion visant à déférer ce rapport à la Régie intérieure, budgets et administration. Adoption, 206. Présentation du rapport de comité, 458. Adoption, 463.

(*Voir aussi*: Comités—Régie intérieure, budgets et administration)

Sanction royale des bills, 48, 63-64, 89, 132, 151, 174, 266, 342, 347, 366, 428, 454, 475, 501.

Sénateurs—

Présentés pendant la session—

Déclaration d'aptitude. Atteste à la—3, 4, 6, 368, 369, 484, 485.

Rapport concernant le renouvellement de déclarations. ***Dépôt***, 80.

Rapport supplémentaire autorisé, 80. ***Dépôt***, 218.

Serment d'allégeance. Prestation du—3, 4, 6, 368, 369, 484, 485.

Groupe interparlementaire Canada-États-Unis:

Quinzième réunion tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973.

Rapport, ***dépôt***, 161.

(*Imprimé en appendice aux Débats du Sénat du 12 avril 1973*)

Motion à l'effet que la tenue d'une réunion du—soit demandée concernant le mouvement du pétrole de l'Alaska. Débat et adoption, 321.

Attention du Sénat attirée sur la réunion susmentionnée, tenue à Washington, D.C., le mardi 24 juillet 1973 (***L'honorable sénateur Macnaughton, C.P.***), débat terminé, 334.

(*Voir aussi*: Interpellations)

H

Habitation. Loi modifiant la Loi nationale sur l':

Bill C-133—1re, 218. Débat sur 2e et débat ajourné, 222. 2e et déféré à la Santé, bien-être et sciences, 238. Rapport sans amendement, 242. 3e, 254. Sanction royale, 266. Chapitre 18.

Hommages:

Drew, C.P., L'honorable George Alexander (4 janvier 1973), 6.

Johnson, Lyndon Baines (22 janvier 1973), 36.

Pearson, C.P., C.C., O.M., O.B.E., Le très honorable Lester B. (27 décembre 1972), 6.

Saint-Laurent, C.P., C.C., Le très honorable Louis Stephen (25 juillet 1973), 336.

Truman, Harry S. (26 décembre 1972), 6.

(*Voir aussi:* Sénateurs. Démissions et retraites)

Hongrie:

(*Voir:* Interpellations)

Hypothèques grevant des propriétés résidentielles. Loi sur le financement des:

(*Voir:* Financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada. Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de—)

I

Immigration. Loi concernant certaines dispositions et procédures relatives à l':

Bill C-212—1re et motion tendant à 2e *plus tard ce jour,* adoption, 330. 2e, 330. 3e, 334. Sanction royale, 342. Chapitre 28.

Immigration. Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel de l':

Bill C-197—1re et motion tendant à 2e *plus tard ce jour,* adoption, 308. Débat sur 2e et débat ajourné, 309. 2e, 312. Motion à l'effet que le bill soit déféré aux Affaires étrangères, débat et motion retirée, 312. 3e, 316. Sanction royale, 342. Chapitre 27.

Impôt sur le revenu. Loi de l':

(*Voir:* Allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu. Loi prévoyant le versement d'—)

(*Voir:* Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi de 1964 sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la Loi de l'impôt sur le revenu. Loi modifiant la Loi de 1972 sur les—)

(*Voir:* Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection. Loi modifiant la—)

Impôt sur le revenu. Loi modifiant la législation concernant l':

Bill C-170—1re, 164. Débat sur 2e et débat ajourné, 164. 2e et déféré aux Banques et commerce, 168. Rapport sans amendement, 169. 3e, 172. Sanction royale, 174. Chapitre 14.

Impôt sur le revenu (n° 2). Loi modifiant la Loi de l':

Bill C-192—1re, 276. Motion tendant à autoriser Banques et commerce à examiner toutes questions concernant les bills en anticipation de leur présentation au Sénat, débat et adoption, 223. Rapport du comité, *dépôt,* 276. Débat sur 2e et débat ajourné, 284. 2e, 292. différée, 296. 3e, 309. Sanction royale, 342. Chapitre 29.

(*Le rapport du comité est imprimé en appendice à ces Journaux, pages 279-81*)

Impôt sur le revenu (n° 3). Loi modifiant la législation concernant l':

Bill C-193—1re et motion tendant à 2e *plus tard ce jour,* adoption, 284. Motion tendant à autoriser Banques et commerce à examiner toutes questions concernant les bills en anticipation de leur présentation au Sénat, débat et adoption, 223. Rapport du comité, *dépôt,* 284. Débat sur 2e et débat ajourné, 284. 2e, 292. 3e, 296. Sanction royale, 342. Chapitre 30.

(*Le rapport du comité est imprimé en appendice à ces Journaux, pages 287-90*)

Impressions du Parlement:

(*Voir:* Comités)

Inde:

Discours par le Premier ministre de l'inde, Madame Indira Gandhi, prononcé devant les deux Chambres du Parlement le mardi 19 juin 1973.

(*Voir appendice à ces Journaux, pages 245-49*)

Interpellations:

Attention du Sénat attirée sur—

Affaires étrangères. Réunions du Comité sénatorial permanent des—tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973 (*L'honorable sénateur Grosart*), débat et débat ajourné, 191, 194. Différé, 198, 203. Débat et débat ajourné, 207. Différé, 211. Débat et débat ajourné, 215. Différé, 218, 223, 239, 243, 255, 258, 265, 269, 272, 276. Débat terminé, 285.

(*Le rapport concernant ces réunions est imprimé en appendice aux Débats du Sénat du 22 mai 1973*)

Anik II du Télésat Canada. Lancement de—au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973 (*L'honorable sénateur Grosart*), débat et débat ajourné, 191, 194. Différé, 198, 203. Débat et débat ajourné, 208. Différé, 211, 215, 219, 223, 239, 243, 255, 259, 265, 269, 273. Débat terminé, 277.

Association parlementaire du Commonwealth—

Dix-huitième Conférence générale de l'—tenue à Blantyre, au Malawi, du 13 au 27 octobre 1972 (*L'honorable sénateur McIlraith, C.P.*), débat terminé, 113. Rapport, *dépôt*, 113.

(*Imprimé en appendice aux Débats du Sénat du 22 mars 1973*)

Dix-neuvième Conférence générale de l'—tenue à Londres, en Angleterre, au mois de septembre 1973 (*L'honorable sénateur Connolly, C.P.*), débat et débat ajourné, 395. Différé, 398, 402-03, 408, 412. Débat terminé, 423.

Conférence Atlantique-Nord. Dix-huitième session annuelle de la—tenue à Bonn, en République fédérale d'Allemagne, du 20 au 24 novembre 1972 (*L'honorable sénateur Argue*), débat et débat ajourné, 109. Différé, 112, 123, 127, 131. Débat terminé, 135.

Enseignement post-secondaire au Canada. Importance que le gouvernement fédéral aide l'—(*L'honorable sénateur Hicks*), débat et débat ajourné, 70. Différé, 72. Débat et débat ajourné, 76, 81. Différé, 93, 96, 100, 105, 109, 113, 123, 127, 131-32, 135, 147, 151, 155, 158, 161, 165, 169, 174, 180, 183. Débat et débat ajourné, 187. Différé, 190, 194, 199, 203, 208. Débat et débat ajourné, 212. Différé, 215, 219, 223, 239, 243, 255, 258, 265, 269, 272-73, 309, 313, 317, 321, 331. Débat et débat ajourné, 336. Différé, 340, 344, 346-47, 350, 352, 354, 358, 361, 365, 372, 374, 376, 381, 384, 387, 390, 392, 394, 399, 403, 408, 413, 423, 427, 431, 435-36, 439, 443, 454, 460, 463, 467, 470, 475, 486, 488-89, 493, 498, 501-02.

Expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles (*L'honorable sénateur van Roggen*), débat et débat ajourné, 183. Différé, 186, 191, 195, 199. Débat et débat ajourné, 203. Différé, 207, 211, 216, 219, 223, 239, 243, 255, 259, 265, 269, 273, 277, 285, 293, 297, 309, 313, 317, 322, 331, 337, 341, 344, 347, 350, 352, 354-55, 358, 361, 365. Débat terminé, 372.

Groupe interparlementaire Canada-États-Unis—

Quinzième réunion du—tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973 (*L'honorable sénateur Aird*), débat et débat ajourné, 161. Différé, 165, 168, 173. Débat et débat ajourné, 179, 182. Différé, 186, 191. Débat et débat ajourné, 195, 199. Différé, 203, 207, 211-12, 216, 219, 223, 239, 244, 255, 259, 265, 269, 273. Débat terminé, 277.
Rapport, *dépôt*, 161.

(*Imprimé en appendice aux Débats du Sénat du 12 avril 1973*)

Réunion spéciale du—tenue à Washington, D.C., le mardi 24 juillet 1973 (*L'honorable sénateur Macnaughton, C.P.*), débat terminé, 334.

Hongrie. Visite de parlementaires canadiens en—du 25 au 30 avril 1973 (*L'honorable sénateur Fergusson*), débat et débat ajourné, 277. Différé, 285, 292, 297, 309, 313, 317, 321-22, 331, 336-37, 341, 344, 347. Débat terminé, 350.

Interpellations:—*fin*

Mexique. Invitation du Président du—au Président du Sénat d'assister à son troisième discours sur l'état de l'Union (*L'honorable sénateur Cameron*), débat terminé, 358.

Question constitutionnelle (droit fédéral de rejeter les lois provinciales) (*L'honorable sénateur van Roggen*), débat et débat ajourné, 259. Différé, 264. Débat terminé, 269.

Rapport des Banques et commerce concernant le Bill C-132, intitulé: «Loi sur l'examen de l'investissement étranger» (*Titre abrégé*) (*L'honorable sénateur Hayden*), 451.

Réforme du Sénat. Urgence pour une—(*L'honorable sénateur Croll*), appelée mais différée, 67. Débat et débat ajourné, 93. Différé, 96, 100, 105, 109, 112-13, 123, 127, 131, 135, 146, 151. Débat et débat ajourné, 154, 158, 160. Différé, 165, 168, 173, 179, 182, 186, 191, 195. Débat et débat ajourné, 199. Différé à *plus tard ce jour,* 203. Différé, 203-04. Débat et débat ajourné, 207. Différé, 211, 215. Débat et débat ajourné, 219. Différé, 222. Débat et débat ajourné, 239. Différé, 243, 255, 258, 264, 269. Débat et débat ajourné, 272. Différé, 276, 285, 292-93. Débat et débat ajourné, 297. Différé, 309, 313, 317, 321, 331, 336, 340, 344, 347, 350, 352, 354, 358, 361, 365, 372, 374, 377, 381, 384, 387, 390, 392, 394, 399, 403, 408, 413, 423, 427, 431, 436, 439, 443, 454, 460, 463, 467, 471, 475, 486, 489, 493, 498, 502.

Salaires. Méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les—(*L'honorable sénateur Forsey*), débat et débat ajourné, 403. Différé, 408, 412, 423, 427, 431, 435, 439, 443, 454, 460, 463, 466, 470, 475, 486, 488, 493, 498, 501.

Tanzanie, au Kenya et en Afrique du sud. Visite d'un groupe d'hommes d'affaires canadiens en—(*L'honorable sénateur Cameron*), débat et débat ajourné, 219. Différé, 223, 239, 243, 255, 258. Débat terminé, 264.

Tarif marchandise au Canada. Nécessité de réexaminer la structure du—(*L'honorable sénateur Cameron*), débat et débat ajourné, 54. Différé, 56, 63. Débat et débat ajourné, 66. Différé, 70. Débat et débat ajourné, 72-73. Différé, 76. Débat et débat ajourné, 81, 85. Différé, 88, 93. Débat et débat ajourné, 96. Différé, 100, 105, 108, 112, 123, 131, 135. Débat et débat ajourné, 146, 150-51, 154, 158. Différé, 160, 165, 169, 173, 179, 182, 186-87, 191, 222-23, 239, 243, 255, 258, 264-65, 269, 272, 276, 285, 312-13, 344, 371-72, 374, 376. Débat terminé, 394.

Union interparlementaire. Soixantième Conférence annuelle de l'—tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972 (*L'honorable sénateur Macnaughton, C.P.*), débat et débat ajourné, 96. Différé, 100, 105, 108, 112, 123, 127, 131, 135, 146, 151, 154, 158. Débat terminé, 161.

(*Le rapport concernant cette conférence ainsi que les résolutions adoptées sont imprimés en appendice aux Débats du Sénat du 14 mars 1973*)

Vietnam. Mission parlementaire canadienne au—(*L'honorable sénateur Cameron*), débat et débat ajourné, 127, 131. Différé, 135, 146, 151. Différé à *plus tard ce jour,* 154. Différé, 155, 158, 161, 165, 169, 173, 180, 183. Débat et débat ajourné, 187. Différé, 190. Débat et débat ajourné, 194. Différé, 198-99, 203, 208, 212, 216, 219, 223, 239, 244, 255-56, 259, 265, 269-70, 273. Débat terminé, 277.

Interpellation avancée, 191.

Investissement étranger. Loi sur l'examen de l':

(*Voir:* Examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada. Loi prévoyant l'—)

J

Jeux olympiques de 1976. Loi sur les:

(*Voir:* Jeux olympiques d'été de 1976. Loi concernant les—)

Jeux olympiques d'été de 1976. Loi concernant les:
Bill C-196—1re, 340. Débat sur 2e et débat ajourné à *plus tard ce jour,* 340. Motion tendant à 2e, débat et adoption, *sur division*, 340. 2e, *sur division*, 340. 3e, 340. Sanction royale, 342. Chapitre 31.

Johnson, Lyndon Baines:
Hommage est rendu à la mémoire de—ancien Président des États-Unis d'Amérique, décédé le 22 janvier 1973, 36.

Juges. Loi modifiant la Loi sur les:
Bill C-177—1re, 204. Débat sur 2e et débat ajourné, 210. 2e et déféré aux Affaires juridiques et constitutionnelles, 215. Rapport sans amendement, 222. 3e, 238. Sanction royale, 266. Chapitre 17.

K

Kenya:
(*Voir:* Interpellations)

L

Laing, C.P., L'honorable Arthur:
Certificat de nomination au Sénat, 2. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 3-4.

Langues officielles. Loi sur les:
Motion concernant l'emploi au sein de la Fonction publique et visant à respecter les dispositions de la Loi. Débat et débat ajourné, 210-11. Débat et adoption, 214-15.

Laskin, C.P., Le très honorable Bora:
Député de Son Excellence le Gouverneur général—
Juge puîné de la Cour suprême du Canada—
Commission lue et inscrite aux Journaux, 342.
Sanction royale des bills, 342.
Juge en Chef du Canada—
Commission lue et inscrite aux Journaux, 500-01.
Proroge le Parlement par un discours au pied du Trône, 505-508.
Sanction royale des bills, 501.

Léger, C.P., Le très honorable Jules, Gouverneur général du Canada:
Ordonné: Que les allocutions prononcées lors de l'installation du—soient imprimées en appendice aux Débats du Sénat, 500.
(*Voir: Débats du Sénat du 14 janvier 1974*)

Libération conditionnelle de détenus. Loi modifiant la Loi sur la:
Bill C-191—1re, 434. 2e différée, 439. Débat et débat ajourné, 442. Différé, 453, 459. Débat et débat ajourné, 462-63. 2e, 466. 3e, 470. Sanction royale, 475. Chapitre 48.

Livre du souvenir de Terre-Neuve:
Discours prononcés lors de la présentation et de la consécration du—Ordonné qu'ils soient imprimés en appendice aux Débats du Sénat, 371.
(*Voir: Débats du Sénat de mardi le 30 octobre 1973*)

Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection. Loi modifiant la:
Bill C-203—1re, 485. Débat sur 2e et débat ajourné, 485. 2e, 488. 3e, 492. Sanction royale, 501. Chapitre 51.

Lois adoptées au cours de la présente session:

LOIS D'INTÉRÊT PUBLIC

CHAP.		Bill nº
	SANCTIONNÉE LE 31 JANVIER 1973	
1.	Loi modifiant la Loi sur le pilotage	C-127
	SANCTIONNÉE LE 8 FÉVRIER 1973	
2.	Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (nº 1)	C-124
	SANCTIONNÉE LE 23 FÉVRIER 1973	
3.	Loi nº 1 de 1973 portant affectation de crédits	C-141
	SANCTIONNÉES LE 29 MARS 1973	
4.	Loi nº 2 de 1973 portant affectation de crédits	C-166
5.	Loi nº 3 de 1973 portant affectation de crédits	C-167
6.	Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (Lachine-Bord-du-Lac)	C- 31
7.	Loi concernant la Loi sur la révision des limites des criconscriptions électorales (Waterloo-Cambridge)	C-156
	SANCTIONNÉES LE 5 AVRIL 1973	
8.	Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse	C-147
9.	Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants	C-148
	SANCTIONNÉES LE 18 AVRIL 1973	
10.	Loi modifiant le Tarif des douanes	C-172
11.	Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or	C-130
12.	Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise	C-171
13.	Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations	C- 3
14.	Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu	C-170
15.	Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique	C-178
	SANCTIONNÉES LE 28 JUIN 1973	
16.	Loi nº 4 de 1973 portant affectation de crédits	C-204
17.	Loi modifiant la Loi sur les juges	C-177
18.	Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation	C-133
19.	Loi modifiant la Loi sur les pensions	C-202
	SANCTIONNÉES LE 27 JUILLET 1973	
20.	Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique	C-128
21.	Loi concernant la faune du Canada	C-131
22.	Loi modifiant le Tarif des douanes (nº 2)	C-195
23.	Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales	C-208
24.	Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise (nº 2)	C-194
25.	Loi modifiant la Loi sur le développement de la pêche	C- 4
26.	Loi modifiant la Loi sur les Commissions de port (Commission du port de Nanaïmo)	C- 21
27.	Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration	C-197
28.	Loi concernant certaines dispositions et procédures relatives à l'immigration	C-212
29.	Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (nº 2)	C-192
30.	Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (nº 3)	C-193
31.	Loi concernant les Jeux olympiques d'étés de 1976	C-196

Lois adoptées au cours de la présente session:—*fin*

CHAP.		Bill nº
	SANCTIONNÉE LE 1er SEPTEMBRE 1973	
32.	Loi de 1973 sur le maintien de l'exploitation des chemins de fer	C-217
	SANCTIONNÉES LE 14 SEPTEMBRE 1973	
33.	Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte	C-129
34.	Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les allocations aux jeunes	C-223
35.	Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse	C-219
36.	Loi de 1973 modifiant le droit statutaire (prestations de retraite supplémentaires)	C-220
	SANCTIONNÉES LE 5 DÉCEMBRE 1973	
37.	Loi modifiant la Loi sur les associations coopératives de crédit	C-183
38.	Loi modifiant le droit pénal (peine capitale)	C- 2
39.	Loi modifiant la Loi sur les douanes	C-189
40.	Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (Mississauga)	C-222
	SANCTIONNÉES LE 12 DÉCEMBRE 1973	
41.	Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (nº 2)	C-224
42.	Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	C-228
43.	Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (Ottawa-Vanier)	C-232
44.	Loi de 1973 sur les allocations familiales	C-211
45.	Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi de 1964 sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la Loi de l'impôt sur le revenu	C-233
46.	Loi sur l'examen de l'investissement étranger	C-132
	SANCTIONNÉES LE 21 DÉCEMBRE 1973	
47.	Loi nº 5 de 1973 portant affectation de crédits	C-239
48.	Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus	C-191
49.	Loi sur le financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles.	C-135
	SANCTIONNÉES LE 14 JANVIER 1974	
50.	Loi sur la protection de la vie privée	C-176
51.	Loi sur les dépenses d'élection	C-203
52.	Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie	C-236
53.	Loi sur la taxe d'exportation du pétrole	C-245

LOIS D'INTÉRÊT LOCAL ET PRIVÉ

	SANCTIONNÉE LE 27 JUILLET 1973	
54.	Loi concernant la Centre Amusement Co. Limited	S-6
	SANCTIONNÉE LE 21 DÉCEMBRE 1973	
55.	Loi concernant The National Dental Examining Board of Canada	S-7

M

Martland, L'honorable Ronald, Juge puîné de la Cour suprême du Canada:
Député de Son Excellence le Gouverneur général—
Sanction royale des bills, 347.

Mexique:
Allocution du Président, M. Luis Echeverria, devant les deux Chambres du Parlement, le vendredi 30 mars 1973.
(*Voir: Appendice à ces Journaux, pages 136-44*)
Mémoire d'entente, en date du 2 avril 1973, concernant un programme d'échanges de jeunes spécialistes et techniciens, *dépôt*, 160.
Note diplomatique, en date du 2 avril 1973, concernant une entente consulaire entre le Canada et le Mexique, *dépôt*, 160.
(*Voir aussi:* Interpellations)

Motions. Données générales concernant les: (*Exemples*)
Bills. A l'égard de—
(*Voir:* Investissement étranger. Loi sur l'examen de l'—) (*Titre abrégé*)
Protection de la vie privée. Loi sur la—) (*Titre abrégé*)
Motion avancée, 182, 210.
Motion retirée, 218, 277, 312.
Autre qu'à l'égard de bills—
(*Voir:* Drapeau canadien
Langues officielles. Loi sur les—)
Moyen-Orient
Transport entre Terre-Neuve et le continent et l'Île-du-Prince-Édouard et le continent
Union interparlementaire)

Moyen-Orient:
Documents concernant la participation du Canada à la Force d'urgence des Nations Unies, *dépôt*, 380, 422.
Message de la Chambre des communes invitant le Sénat à se joindre à cette Chambre dans une résolution approuvant la décision du gouvernement à l'effet que les Forces canadiennes participent à la Force d'urgence des Nations Unies au—398.
Motion à l'effet que le Sénat approuve la décision susmentionnée et se joigne aux Communes dans ladite résolution, débat et adoption, 398.
Message à la Chambre des communes en conséquence, 398.

N

National Dental Examining Board of Canada. Loi concernant The:
Pétition, 186. Lecture, 190. Rapport, 194.
Bill S-7—1re, 194. Débat sur 2e et débat ajourné, 198. 2e et déféré aux Affaires juridiques et constitutionnelles, 202. Rapport sans amendement, 214. 3e, 218. Adoption par communes avec sept amendements, 462. Amendements des Communes agréés par le Sénat, 466. Sanction royale, 475. Chapitre 55.

Nations Unies:
(*Voir:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau)

Neiman, L'honorable Joan:
Certificat de nomination au Sénat, 2. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 4.

O

Ordre du jour. Données générales concernant l': (*Exemples*)
Avancé, 182, 199, 264.
Avancé d'une date ultérieure, 365.
Débat interrompu et repris, 426, 493.
Différé à *plus tard ce jour,* 84, 203.
Priorité accordée à un Ordre particulier, 453.
Rayé—
Ordre rayé et bill retiré, 296.
Ordre rayé et motion retirée, 218.
Revisé—
En vue de permettre à un autre que le proposeur de l'ajournement de procéder à la reprise du débat, 66, 207, 297, 460.

P

Parcs nationaux. Loi modifiant la Loi sur les:
Bill S-4—1re, 122. 2e différée, 131, 134, 146, 150. Débat et débat ajourné, 154, 158, 160. Différé, 165, 168, 173. Débat et débat ajourné, 179, 182. Différé, 186. 2e et déféré aux Banques et commerce, 190. Rapport avec quatre amendements, 263. Adoption du rapport, 268. 3e, 272.

Parlement:
Communications concernant—
Ouverture, 2, 5.
Prorogation, 504.
Député de Son Excellence le Gouverneur général—
S'apprête à ouvrir le Parlement, mais les objets pour ce faire ne sont pas exposés, 4-5.
Orateur—
Chambre des communes—L'honorable Lucien Lamoureux—
Informe Son Excellence le Gouverneur général de son élection par la Chambre des communes au poste d'Orateur, 7.
Ouverture—
Gouverneur général, Son Excellence le, 7-12.
Président—
Sénat, Le—L'honorable Muriel McQueen Fergusson—
Nomination sous le Grand Sceau, 2.
Prorogation—
Député de Son Excellence le Gouverneur général—
Laskin, C.P., le très honorable Bora, 505-508.

Pauvreté:
Rapport, conformément à l'article 84 du Règlement, *dépôt* par le président du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté au Canada constitué pendant la 4e session de la 28e Législature, 36.

Pearson, C.P., C.C., O.M., O.B.E., Le très honorable Lester B.:
Hommage est rendu à la mémoire du—ancien Premier ministre du Canada, décédé le 27 décembre 1972, 6.

Pêche. Loi modifiant la Loi sur le développement de la:
Bill C-4—1re et motion tendant à 2e *plus tard ce jour,* adoption, 330. 2e et déféré aux Banques et commerce, 330. Rapport sans amendement, 334. 3e, 336. Sanction royale, 342. Chapitre 25.

Pensions du Canada (n° 2). Loi modifiant le Régime de:
Bill C-224—1re, 434, 2e, 438. 3e, 442. Sanction royale, 454. Chapitre 41.

Pensions. Loi modifiant la Loi sur les:
Bill C-202—1re, 2e et 3e, 254. Sanction royale, 266. Chapitre 19.

Perrault, L'honorable Raymond Joseph:
Certificat de nomination au Sénat, 368. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 368.

Pétrole de l'Alaska:
Motion à l'effet que la tenue d'une réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis soit demandée concernant le mouvement du—Débat et adoption, 321.
Attention du Sénat attirée sur la réunion susmentionnée, tenue à Washington, D.C., le mardi 24 juillet 1973 (*L'honorable sénateur Macnaughton, C.P.*), débat terminé, 334.

Pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe. Loi imposant une taxe sur les exportations de:
Bill C-245—1re, 485. Débat sur 2e et débat ajourné, 485, 488. 2e, 492. 3e, 496. Sanction royale, 501. Chapitre 53.

Pilotage. Loi modifiant la Loi sur le:
Bill C-127—1re, 2e et déféré aux Transports et communications, 46. Rapport sans amendement et 3e, 47. Sanction royale, 48. Chapitre 1.

Politique scientifique:
(*Voir:* Comités)

Port (Commission du port de Nanaïmo). Loi modifiant la Loi sur les Commissions de:
Bill C-21—1re, 272. 2e différée, 284. 2e, 292. 3e, 296. Sanction royale, 342. Chapitre 26.
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*)

Président du Sénat. L'honorable:
Absence—146, 150, 438.
Adresse—
Autorisée à présenter à Son Excellence le Gouverneur général une Adresse en réponse au Discours du Trône, 44.
Bibliothèque du Parlement—
Rapport du Bibliothécaire, *dépôt*, 16.
(*Imprimé en appendice à ces Journaux, pages 18-24*)
Comptes du Sénat—
Informe le Sénat que le Greffier a déposé sur le bureau les—206.
(*Voir aussi:* Greffier du Sénat)
Discours du Budget—
Informe le Sénat que les sièges sont réservés aux sénateurs à la Tribune du Sénat dans la Chambre des communes, 72.
Discours du Trône—
Autorisée à présenter à Son Excellence le Gouverneur général une Adresse en réponse au—44.
Ouverture du Parlement—
Informe le Sénat qu'un exemplaire est entre ses mains, 12.
(*Voir aussi:* Discours du Trône)
Drapeau—
Autorisée à déployer au Sénat le drapeau canadien à l'endroit qu'elle aura elle-même choisi, 72.

Président du Sénat. L'honorable:—*fin*

Fauteuil—
Est conduite au fauteuil et y prend place, 2.
Quitte le—
Pour attirer l'attention du Sénat sur la visite de parlementaires canadiens en Hongrie, du 25 au 30 avril 1973, 277.
Pour le reprendre à huit heures, 493.
Gouverneur général. Son Excellence le—
Donne lecture des communications du Secrétaire concernant—
Parlement—
Ouverture, 2, 5.
Prorogation, 504.
Sanction royale des bills, 47, 63, 88, 131, 150, 173, 264, 341, 346, 364, 426, 453, 474, 500.
Groupe interparlementaire Canada-États-Unis. Chargée de demander la tenue d'une séance du—concernant le mouvement du pétrole de l'Alaska, 321.
Nomination sous le Grand Sceau—
Fergusson, l'honorable Muriel McQueen,
Commission lue et inscrite aux *Journaux*, 2.
Juge en Chef du Canada—
Informe le Sénat et la Chambre des communes que le très honorable Bora Laskin, C.P., a été nommé—500.
Parlement—
Ouverture—
Informe le Sénat et la Chambre des communes que Son Excellence le Gouverneur général ne juge pas à propos d'exposer les objets pour lesquels il a convoqué le Parlement avant que la Chambre des communes n'ait choisi son Orateur suivant la loi, 5.
Informe le Sénat qu'un exemplaire du Discours est entre ses mains, 12.
Informe l'Orateur de la Chambre des communes que Son Excellence le Gouverneur général reconnaît et accepte ses privilèges constitutionnels, 7.
Prorogation—
Informe le Sénat et la Chambre des communes que ce Parlement est prorogé jusqu'à dix heures trente de l'avant-midi, le 27 février 1974, 508.
Présidents intérimaires—
Honorables sénateurs—
Bourget, C.P., 146.
Forsey, 438.
Macdonald, 150.
Sénateurs—
Aptitude. Déclaration d'—3, 4, 6, 368, 369, 484, 485.
Renouvellement de la Déclaration d'aptitude. Présente et *dépose* le rapport du Greffier, 80.
Rapport supplémentaire. Présente et *dépose* le rapport, 218.
Nomination. Certificats de—2, 5, 368, 484.
«Six heures»
Quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures, 493.

Prestations de retraite supplémentaires à certaines personnes recevant des pensions payables sur le Fonds du revenu consolidé. Loi modifiant le droit statutaire prévoyant le paiement de:

Bill C-220—1re et motion tendant à 2e *plus tard ce jour*, débat et adoption, 360. Débat sur 2e et débat ajourné, 360. 2e et 3e, 364. Sanction royale, 365-66. Chapitre 36.

Prêts destinés aux améliorations agricoles. Loi modifiant la Loi sur les:
Bill S-5—1re, 172. Débat sur 2e et débat ajourné, 179. Différé, 182, 186. 2e et déféré à l'Agriculture, 190. Rapport sans amendement, 207. 3e, 210.
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*)

Proclamations:
(*Voir:* Table des matières, VII et VIII)

Produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie. Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de:
Bill C-236—1re et motion tendant à 2e *plus tard ce jour*, adoption, 493. 2e différée, 494. 2e et 3e, 497. Sanction royale, 501. Chapitre 52.

Pro forma. Bill:
(*Voir:* Chemins de fer. Loi concernant les—Bills S-1)

Prorogation du Parlement:
(*Voir:* Parlement)

Protection de la vie privée. Loi sur la:
(*Voir:* Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels. Loi modifiant le—)

Q

Question constitutionnelle:
(*Voir:* Interpellations)

R

Radiodiffusion. Loi sur la:
(*Voir:* Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection. Loi modifiant la—)

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT):
Déclaration émise à la suite d'une réunion ministérielle relativement à l'—Tokyo, 12 au 14 septembre 1973, 370.
Accords de Bretton Woods:
(*Voir:* Bretton Woods. Loi sur les accords de—)
Accords de commerce:
Canada—
Chine, 371.
Philippines (Les), 178.
Tunisie, 178.
Accords et échanges de Notes:
Canada—
Agence internationale de l'énergie atomique—
Armes nucléaires. Application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des—177.
Algérie—
Vente de blé par le Canada, 178.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*suite*

Accords et échanges de Notes:—*suite*
Canada—*suite*
Allemagne—
Churchill. Utilisation du polygone de recherche—177.
Brésil—
Exploitation de radio-amateurs, 177.
Chine—
Accord de commerce, 371.
Colombie-Britannique—
Programme d'expansion des transports dans le nord de la—336.
Cuba—
Détournements d'avions, de vaisseaux et autres infractions, 76.
Espagne—
Relations de pêche, 178.
États-Unis d'Amérique—
Eau. Préservation de la qualité de l'—dans la section internationale du fleuve Saint-Jean, 178.
Imposition de droits compensateurs à l'endroit de la Société canadienne des pneus Michelin Ltée, 36.
Installation temporaire de pistage spacial à Terre-Neuve, rattaché au projet Skylab, 177.
Installations des communications mondiales des États-Unis à Terre-Neuve. Terminaison des—177.
Location de certains terrains situés dans les limites de la station de l'A.R.C. à Goose-Bay, 178.
Privilèges de pêche réciproques, 177, 242.
Tarif des péages de la Voie maritime du Saint-Laurent, 178.
Guatemala—
Exploitation de radio d'amateur, 178.
Irlande—
Régime de pensions du Canada, 178.
Islande—
Programme d'observateurs internationaux pour les stations baleinières terrestres situées dans la région de l'Atlantique Nord, 177.
Israël—
Investissements canadiens en Israël garantis par la Société pour l'expansion des exportations, 177.
Italie—
Formation au Canada de recrues de l'aviation italienne, 177.
Services aériens, 178.
Libéria—
Investissements canadiens au Libéria garantis par la Société pour l'expansion des exportations, 178.
Mexique—
Entente consulaire, 160.
Programme d'échange de jeunes spécialistes et techniciens, 160.
Norvège—
Programmes d'observateurs internationaux pour les stations baleinières terrestres situées dans la région de l'Atlantique Nord, 177.
Organisation européenne de recherches spatiales (CERS)—
Coopération dans le domaine de la technologie spatiale avancée, 178.
Parties aux accords mettant fin à la guerre et restaurant la paix au Vietnam, 47.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau :—*suite*

Accords et échanges de Notes:—*fin*
Canada—*fin*
Pays-Bas—
Entraînement au Canada d'élèves-pilotes de l'aviation royale des Pays-Bas, 178.
Philippines (Les)—
Accord de commerce, 178.
République Dominicaine—
Stations radio d'amateur, 177.
Saint-Vincent, Antilles britanniques—
Investissements canadiens à Saint Vincent garantis par la Société pour l'expansion des exportations, 178.
Singapour—
Investissements canadiens à Singapour garantis par la Société pour l'expansion des exportations, 177.
Société de développement de la Baie James—
Études écologiques dans la région de la Baie James, 104.
Suisse—
Énergie atomique. Coopération concernant l'utilisation pacifique de l'—177.
Trinité et Tobago—
Services aériens conmerciaux réguliers, 177.
Stations radio d'amateur, 177.
Tunisie—
Accord de commerce, 178.
Union des Républiques socialistes soviétiques—
Coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie. Protocole de la troisième session de la Commission mixte pour la—371.

Accords (généraux):
Banque interaméricaine de développement. Accord constitutif de la—177.
Carnet A.T.A. pour l'administration temporaire de marchandises. Convention douanière sur le—(Convention A.T.A.—, 177.
Communication d'information techniques à des fins de défense. Accord OTAN sur la—177.
Conseil de coopération douanière. Convention portant création d'un—177.
Containers et protocole de signature. Convention douanière relative aux—177.
Force d'urgence des Nations Unies. Mémoire de la Convention relative à la—en date du 23 novembre 1973, 422.
Institut interaméricain des sciences agricoles. Convention relative à l'—176.
Organisation hydrographique internationale. Convention relative à l'—177.
Sauvegarde mutuelle du secret des inventions intéressant la défense, 177.
Statut du personnel des États-d'origine attaché à un Quartier Général militaire international de l'OTAN en Allemagne, 177.

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent:
Budget d'établissement pour l'année se terminant le 31 décembre 1973 et décret approuvant ledit budget, 178.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 202.

Administration de pilotage de l'Atlantique:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 202.

Administration de pilotage des Grands Lacs:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 202.

Administration de pilotage des Laurentides:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 202.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*suite*

Administration de pilotage du Pacifique:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 202.

Aéroport international:
Déclaration par le ministre des Transports sur le choix de l'emplacement pour l'—pour la région de Toronto, 50.
(*Voir aussi: Loi sur l'expropriation*)

Affaires des anciens combattants. Ministère des:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972 et 1973, (*y compris rapports de la Commission canadienne des pensions, du Conseil de révision des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants et du Bureau de services juridiques des pensions*), 13, 504.

Affaires extérieures. Ministère des:
Communiqué conjoint relatif à la visite du Secrétaire d'État en URSS, du 18 au 24 novembre 1973, 422.
Correspondance au sujet des dépenses encourues pour le rapatriement de M. Marc Cayer, 202.
Déclaration sur la politique du gouvernement en matière de ponts internationaux et plus particulièrement sur le pont Ambassador, 370.
Lettre personnelle du ministre des Affaires étrangères de la Zambie au Ministre, en date du 28 mai 1973, 206.
Rapports pour les années terminées les 31 décembre 1971 et 1972, 12, 462.

Affaires indiennes et du Nord canadien. Ministère des:
Rapport pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 36, 504.

Affaires urbaines:
Documents de travail et déclarations concernant la deuxième Conférence tripartite nationale sur les—371.

Affaires urbaines. Département d'État chargé des:
Déclaration concernant l'aménagement de pistes cyclables dans la région de la Capitale nationale, et brochure intitulée: «A pied dans la Capitale nationale», 222.
Lettre au président du *Metropolitan Board of Commissioners of Police,* Toronto, au sujet du collège Rochdale, 202.
Lettre aux ministres provinciaux de Logement concernant le gel des loyers applicable aux personnes âgées et aux ensembles de logements publics, 104.
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 50, 504.

Affectation de crédits. Lois portant:
Avis donné par le Sous-ministre adjoint de la Justice au sujet des—160.
(*Imprimé en appendice aux Débats du Sénat du 12 avril 1973*)

Agriculture. Ministère de l':
Document concernant la situation canadienne des engrais de 1973-1974, 474.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 62.

Aide à l'exploitation des mines d'or.Loi d'urgence sur l':
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 13, 426.

Aide aux améliorations municipales. Loi sur l':
Rapports pour les années terminées les 31 décembre 1972 et 1973, 50, 504.

Air Canada:
Budget d'établissement pour l'année se terminant le 31 décembre 1973 et décret approuvant ledit budget, 176.
Budgets d'établissement revisés pour les années terminées les 31 décembre 1972 et 1973 et décrets approuvant lesdits budgets, 66, 434.
Rappots pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 210.

Alberta. Production en provenance des sables bitumineux de l':
Lettre relativement à la politique générale du gouvernement concernant la—485.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*suite*

Allocations aux jeunes. Lois sur les:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 12, 358.
Allocations de retraite des députés. Loi sur les:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 112.
Allocations familiales. Loi sur les:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 12, 358.
Ambassador. Pont:
Déclaration sur la politique du gouvernement en matière de ponts internationaux et plus particulièrement sur le—370.
Amélioration des cours d'eau internationaux. Loi sur les ouvrages destinés à l':
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 154.
Approvisionnement et Services, Ministère des:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 30, 505.
Arrangements entre cultivateurs et créanciers. Loi sur les:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 154.
Arsenaux Canadiens Limitée:
Budget d'établissement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et décret approuvant ledit budget, 72.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 268.
Assistance à l'agriculture des Prairies. Loi sur l':
Rapport des activités pour la campagne agricole 1971-1972, 330.
Assistance-chômage. Loi sur l':
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1971 et 1972, 12, 92.
Assistance-vieillesse. Loi sur l':
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 108.
Association internationale de développement. Loi sur l':
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 134.
Association parlementaire du Commonwealth:
Rapport sur la Dix-huitième Conférence générale, tenue à Blantyre, au Malawi, en octobre 1972, 113.
(*Imprimé en appendice aux Débats du Sénat du 22 mars 1973*)
Associations coopératives de crédit:
(*Voir:* Assurances. Surintendant des—)
Assurance-chômage. Comité consultatif de l':
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 344.
Rapport provisoire, en date du 16 avril 1973, 176.
Assurance-chômage. Commission d':
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 268.
Rapports de l'Auditeur général sur la vérification des comptes de la—pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 36, 371.
Assurance des anciens combattants. Loi sur l':
État financier pour l'année financière close le 31 mars 1973, 214.
Assurance des soldats de retour au pays. Loi sur l':
État financier pour l'année financière close le 31 mars 1973, 214.
Assurance du service civil. Loi sur l':
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 254.
Assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Loi sur l':
Rapport sur le fonctionnement des accords conclus avec les provinces pour l'année financière close le 31 mars 1972, 238.
Assurance-incendie et risques divers:
(*Voir:* Assurances. Surintendant des—)

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*suite*

Assurance-récolte. Loi sur l':
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 50.
Assurances. Surintendant des:
Rapports—
Associations coopératives de crédit pour les années terminées les 31 décembre 1971 et 1972, 13, 488.
Compagnies de fiducie et de prêt pour les années terminées les 31 décembre 1971 et 1972, 96, 458.
Compagnies de petits prêts et prêteurs d'argent pour les années terminées les 31 décembre 1971 et 1972, 36, 458.
Normes des prestations de pension. Loi sur les—pour l'année financière close le 31 mars 1973, 308.
Sociétés d'investissement. Loi sur les—pour la période comprise entre le 1er janvier 1972 et le 31 mars 1973, 364.
Volume I—Précis des états des compagnies d'assurance au Canada pour les années terminées les 31 décembre 1971 et 1972, 13, 370.
Volume II—États annuels relatifs aux compagnies d'assurance-incendie et risques divers pour les années terminées les 31 décembre 1971 et 1972, 104, 426.
Volume III—États annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux sociétés de secours mutuel pour l'année terminée le 31 décembre 1971, 50.
Auditeur général du Canada:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 198, 470.
Aveugles. Loi sur les:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 108.
Aviation civile internationale:
Document énonçant les principes et les lignes de conduite régissant l'—adoptés par le gouvernement du Canada, 422.
Banque d'expansion industrielle:
Rapports du président et relevés des comptes pour les années financières terminées les 30 septembre 1972 et 1973, 13, 434.
Banque du Canada. Gouverneur de la:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 104.
Banque industrielle et agence de développement:
Déclaration sur la petite entreprise concernant la création de la—296.
Banque internationale pour la reconstruction et le développement:
Déclaration par le ministre des Finances concernant l'assemblée annuelle, Nairobi, Kenya, 24 au 28 septembre 1973, 370.
Diverses déclarations faites à l'assemblée ci-haut mentionnée, 370-71.
Banques à charte du Canada:
Classification des prêts en monnaie canadienne au 30 septembre 1972 et 1973, 16, 398.
Classification du passif-dépôts payable en monnaie canadienne au 30 avril 1972 et 1973, 16, 308.
État des revenus, dépenses et autres données pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 1972 et 1973, 46-47, 504.
Liste des actionnaires à la fin des exercices financiers terminés en 1972, 92, 505.
Banques d'épargne de Québec:
Liste des actionnaires au 31 octobre 1972 et 1973, 92, 505.
Bell Canada:
Examen par le gouvernement de la décision rendue par la Commission canadienne des transports sur la requête «A» de la société—268.
Bibliothécaire national:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 268.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*suite*

Bibliothécaire parlementaire:
Rapport à la 1re session, 29e Législature, 16.
(*Voir appendice à ces Journaux, pages 18-24*)
Biens ennemis. Séquestre des:
(*Voir:* Séquestre des biens ennemis)
Bilinguisme:
Lignes directrices du Conseil du Trésor et Bulletin de la Fonction publique concernant le—dans la Fonction publique, 272.
Rapports provinciaux, intitulés: «Programme fédéral-provincial de coopération pour la promotion du bilinguisme dans le domaine de l'éducation aux niveaux préuniversitaires», mai 1973, 222.
Bretton Woods. Loi sur les accords de:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 134.
Budget des dépenses:
Pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, 80.
Supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, 16.
Supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, 92.
Supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, 386.
Bureau de services juridiques des pensions:
(*Voir:* Affaires des anciens combattants. Ministère des—)
Bureau fédéral de la Statistique:
(*Voir:* Statistique. Bureau fédéral de la—)
Caisse d'aide à la santé. Loi sur la:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 12, 370.
Cap-Breton. Société de développement du:
(*Voir:* Société de développement du Cap-Breton)
Centre de recherches pour le développement international:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 13, 354.
Chemins de fer du Grand Lac des Esclaves:
État financier concernant l'exploitation et l'entretien du— pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 154.
Chemins de fer nationaux du Canada:
Budgets d'établissement et d'exploitation pour les années se terminant les 31 décembre 1972 et 1973 et décrets approuvant lesdits budgets, 66, 176.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 210.
Chemins de fer nationaux du Canada. Compagnie des:
État financier concernant l'exploitation et l'entretien du Chemin de fer du Grand Lac des Esclaves pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 154.
Rapport sur l'état des travaux effectués et des dépenses engagées au 31 décembre 1972, sous le régime du chapitre 3, Statuts du Canada, 1968-69, 76.
Chemins de fer nationaux du Canada (Trust des Titres):
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 350.
Chine:
Accord de commerce, 371.
Code canadien du travail:
Rapport sur les mesures prises en vertu de la Partie III (Normes du travail) pour l'année financière close le 31 mars 1973, 254.
Rapport sur les mesures prises en vertu de la Partie V (Relations industrielles) pour l'année financière close le 31 mars 1973, 176.
Comité d'étude indépendant:
Mandat du Comité sur les besoins de transports aériens de la région de Toronto, 254.
Commission canadienne des pensions:
(*Voir:* Affaires des anciens combattants. Ministère des—)

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau :—*suite*

Commission canadienne des transports:
Examen par le gouvernement de la décision rendue par la—sur la requête «A» de la société Bell Canada, 268.
Rapport Darling concernant la navigation des Grands Lacs, 104.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 134.
Commission canadienne du blé:
Déclaration relative aux paiements définitifs pour le blé, l'avoine et l'orge, pour la campagne agricole de 1972-1973, 386.
Déclaration sur le régime de dualité des prix du blé, en date du 30 mars 1973, 134.
État des vérificateurs relativement aux stocks nets pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1973, 386.
Rapport pour l'année-récolte terminée le 31 juillet 1972, 164.
Commission canadienne du lait:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 62.
Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 16.
Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 268.
Commission de la Capitale nationale:
Budget d'établissement pour l'année financière close le 31 mars 1973, 154.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 308.
Commission de la Fonction publique:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 222.
Rapport sur la délégation de Pouvoirs en matière de personnel pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 222.
Rapport sur les postes ou les personnes soustraits à l'application de la ***Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*** pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 222.
Commission d'énergie du Nord canadien:
Budget d'établissement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, et décret approuvant ledit budget, 92-93.
Budget d'établissement révisé pour l'année financière close le 31 mars 1972, et décret approuvant ledit budget, 92.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 320.
Commission d'enquête:
(*Voir:* Enquête. Commission d':—)
Commission de réforme du droit du Canada:
Rapports pour les années terminées les 31 mai 1972 et 1973, 26, 370.
Commission de révision de l'impôt:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 130.
Règles de pratique et de procédure, 380.
Commission de surveillance du prix des produits alimentaires:
Arrêté en conseil nommant les commissaires et spécifiant son mandat, 202.
Commission des allocations aux anciens combattants:
(*Voir:* Affaires des anciens combattants. Ministère des—)
Commission des champs de bataille nationaux:
Budget d'établissement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et décret approuvant ledit budget, 370.
Budgets d'établissements révisés pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973 et décrets approuvant lesdits budgets, 370.
Rapports de l'Auditeur général pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 176, 354.
Commission des grains du Canada:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1971, 13.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*suite*

Commission des relations de travail dans la Fonction publique:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 34.
Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 254.
Commission du parc international Roosevelt Campobello:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 176.
Commission du textile et du vêtement:
Rapports concernant—
Chemises pour hommes et garcons, 112, 485.
Filés acryliques, 112.
Filés de coton, 336, 485.
Filés de filament de polyester, 130.
Serviettes et tissus pour serviettes de coton-éponge, 210.
Tissus larges de filaments de polyester, 178.
Tricots doubles et tricots sur métier chaine, 178.
Commonwealth. Ministres des Finances du:
Communiqué de la réunion des—Dar-es-Salaam, en Tanzanie, 19 et 20 septembre 1973, 370.
Déclaration du ministre des Finances concernant la réunion ci-haut mentionnée, 370.
Communauté économique européenne:
Communiqué de presse du Conseil des ministres des finances de la—tenu à Bruxelles, en Belgique, le 11 mars 1973, 100.
Communiqués de presse des réunions ministérielles du Groupe des Dix et de la—tenues à Paris, en France, les 9 et 16 mars 1973, 100, 108.
Communauté régionale de l'Outaouais:
Entente intergouvernementale concernant la planification du transport, 462.
Communications. Ministère des:
Déclaration par le ministre au sujet des systèmes de télévision à antenne collective et les mesures prises à cet égard par la Régie des services publics du Québec, 190.
Déclaration par le ministre le 6 avril 1973, concernant la décision rendue par le Comité des télécommunications de la Commission canadienne des transports sur la demande de hausse de tarifs soumise par la société Bell Canada, 154.
Examen par le gouvernement de la décision rendue par la Commission canadienne des transports sur la requête «A» de la société Bell Canada, 268.
Exposé d'une politique nationale de communications et une lettre, en date du 16 mars 1973, adressée aux ministres provinciaux responsables des communications, les invitant à prendre part à une conférence fédérale-provinciale, 122.
Exposé intitulé «Principes directeurs d'une politique téléinformatique», 164.
Lettre, en date du 20 février 1973, au ministre des Communications de la province de Québec, 92.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 66.
Compagnie des jeunes Canadiens:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 504.
Compagnies d'assurance-vie et Sociétés de secours mutuels:
(*Voir:* Assurances. Surintendant des—)
Compagnies de fiducie et de prêt:
(*Voir:* Assurances. Surintendant des—)
Compagnies de petits prêts et prêteurs d'argent:
(*Voir:* Assurances. Surintendant des—)
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes:
Rapport sur l'examen actuariel au 31 décembre 1970, 206.
Compte de prestations de décès des forces régulières:
Rapport sur l'examen actuariel au 31 décembre 1970, 206.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*suite*

Compte du Fonds des changes:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 210.
Compte rendu de la situation économique:
Document intitulé—164.
Comptes de l'État:
Revues des comptes pour l'année financière 1972-1973, 210.
Comptes publics du Canada:
Pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, volumes I, II et III, 13, 370.
Condition de la femme:
Documents relatifs au Conseil consultatif de la—210.
Conférence internationale du Travail:
Document exposant la situation au Canada concernant les conventions et recommandations adoptées aux 55e et 56e sessions, 176.
Conférences et réunions fédérales-provinciales:
Habitation, Ottawa, 22-23 janvier 1973, Communiqué, 44.
Lettres du Premier ministre aux premiers ministres des provinces relativement à la conférence fédérale-provinciale, 36.
Ministres des Finances—
Ottawa, les 18 et 19 janvier 1973, Ordre du jour proposé, 36.
Ottawa, le 8 mai 1973, documents énonçant la position prise par le fédéral au sujet de nouvelles dispositions financières dans le domaine des soins médicaux et de l'enseignement post-secondaire, 176.
Premiers ministres, Ottawa, 23-25 mai 1973—
Ordre du jour proposé, 190.
Communiqué, 202.
Conférence tripartite sur les Affaires urbaines:
(*Voir:* Affaires urbaines)
Conférences maritimes. Loi dérogatoire sur les:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 130.
Conflit Israélo-arabe:
Documents concernant la participation du Canada à la Force d'urgence des Nations Unies, 380, 422.
Conflits d'intérêts:
Arrêté en conseil approuvant les lignes directrices auxquelles les fonctionnaires doivent se conformer en cas de—470.
Livre vert intitulé «Les membres du Parlement et les conflits d'intérêts», 308.
Conseil canadien des normes:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 268.
Conseil de la Radio-Télévision canadienne:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 268.
Conseil de l'Atlantique Nord:
(*Voir:* Organisation du Traité Atlantique Nord (OTAN))
Conseil de recherches médicales:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 238.
Conseil de révision des pensions:
(*Voir:* Affaires des anciens combattants. Ministère des—)
Conseil des Arts du Canada:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 30, 485.
Conseil des ports nationaux:
Budget d'établissement pour l'année se terminant le 31 décembre 1973 et décret approuvant ledit budget, 176.
États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 176.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 202.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*suite*

Conseil des Sciences du Canada:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 242.
Conseil économique du Canada:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 13, 402.
Conseil national de commercialisation des produits de ferme:
Premier rapport annuel pour l'année financière close le 31 mars 1973, 276.
Conseil national de recherches:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 268.
Conseil permanent de génie du Traité du fleuve Columbia:
Rapport pour la période allant du 1er octobre 1971 au 30 septembre 1972, 36.
Consommation et des Corporations. Ministère de la:
Rapport traitant des effets sur les prix à la consommation découlant des modifications annoncées le 19 février 1973 dans les tarifs douaniers, les taxes de vente et d'accise, 371.
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1971 et 1972, 13, 194.
Construction de défense (1951) Limitée:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 262.
Conventions et recommandations:
(*Voir:* Conférence internationale du Travail)
Corporation commerciale canadienne:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 308.
Corporation de disposition des biens de la Couronne:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 262.
Corporation du Centre national des Arts:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 254.
Corporations et des syndicats ouvriers. Loi sur les déclarations des:
Rapports—
Partie I, Corporations—
Pour les périodes financières closes en 1970, 164.
Partie II, Syndicats ouvriers—
Pour les périodes financières closes en 1970 et 1971, 134, 380.
Cour fédérale du Canada:
Ordonnance modificatrice No 2 rendue le 16 octobre 1972 et décret l'approuvant, 26.
Crédit au consommateur et coût de la vie:
Relevé des dépenses encourues par le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le—100.
Crédits à l'exportation. Loi sur l'assurance des:
Rapport des transactions effectuées en vertu de la Partie II pour l'année financière close le 31 mars 1973, 198.
Criminel et la société canadienne. Le:
Document de travail, en date du 1er décembre 1973, émis par le Solliciteur général, 438.
Darling. Rapport:
Concernant la navigation des Grands Lacs, 104.
Déclaration d'aptitude des sénateurs:
Rapport du Greffier du Sénat à ce sujet, 80.
Rapport supplémentaire, 218.
Défense nationale. Ministère de la:
État concernant les sommes reçues et déboursées au fonds spécial affecté au remplacement du matériel, pour l'année financière close le 31 mars 1973, 262.
Développement de la pêche. Loi sur le:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 462.
Drogues à des fins non-médicales. Usage des:
Rapport final de la Commission d'enquête (M. Gérald Le Dain, *président*), en date du 14 décembre 1973, 462.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*suite*

Droit de la mer:
Position du gouvernement à la Troisième Conférence des Nations Unies sur le—380.
Droits de mouillage:
(*Voir:* Transports. Ministère des—)
Éducation post-secondaire:
Documents énoncant la position prise par le fédéral à la Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, le 8 mai 1973, au sujet de dispositions financières dans le domaine de l'—176.
(*Voir aussi:* **Interpellations**)
Eldorado Aviation Limitée:
Budget d'établissement pour l'année se terminant le 31 décembre 1973 et décret approuvant ledit budget, 370.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 176.
Eldorado Nucléaire Limitée:
Budget d'établissement pour l'année se terminant le 31 décembre 1973 et décret approuvant ledit budget, 370.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 176.
Énergie atomique du Canada Limitée:
Budget d'établissement révisé pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et décret approuvant ledit budget, 485-86.
Budgets d'établissement pour les années financières se terminant les 31 mars 1973 et 1974 et décrets approuvant lesdits budgets, 104, 262.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 262.
Énergie, des Mines et des Ressources. Ministère de l':
Communiqué du Ministre concernant le pétrole, 370.
Document intitulé: «Politique canadienne de l'énergie», Phase I, Tomes I et II, 268.
Lettre relativement à la politique générale du gouvernement concernant la production en provenance des sables bitumineux de l'Alberta, 485.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 134.
Engrais:
(*Voir:* Agriculture. Ministère de l'—)
Enquête. Commission d':
Mandat de la—concernant la sécurité des pénitenciers au Québec, 206.
Rapport sur le soulèvement survenu au pénitencier de Kingston en avril 1971, 92.
Enquêtes sur les coalitions. Loi relative aux:
Directeur des enquêtes et recherches—
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 16, 474.
Environnement. Mercure organique dans l':
Rapport final du groupe d'étude sur le—462.
Environnement. Ministère de l':
Convention pour des études écologiques dans la région de la Baie James, 104.
Rapport intérimaire au ministre, en date du mois de mars 1973, intitulé «Great Lakes Shore Erosion Studies», 122.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 84.
États-Unis d'Amérique:
Communiqué de presse concernant les entretiens canado-américains relatifs aux problèmes de la pêche au saumon du Pacifique, 182.
Note canadienne remise au département d'État du gouvernement des—relativement à l'imposition de droits compensateurs, 36.
(*Voir aussi:* Accords et échanges de Notes)
Expansion économique régionale. Ministère de l':
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 66.
Série de documents de travail sur une politique de développement régional, 268.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*suite*

Exportation et d'importation. Loi sur les licences d':
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 104.

Exportations. Société pour l'expansion des:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 134.
Expropriation. Loi sur l':
Rapport de l'enquêteur concernant l'aéroport à Pickering, Ontario, 44.
Réponse au résumé du rapport de l'Agent aux auditions concernant le nouvel aéroport de Toronto, 50.
Faillite. Loi sur la:
Arrêté en conseil, en date du 27 mars 1973, modifiant les Règles régissant la faillite, 176.
Finances. Conférence fédérale-provinciale des ministres des:
(*Voir:* Conférences et réunions fédérales-provinciales)
Finances. Ministère des:
Document intitulé «Compte rendu de la situation économique» publié par le—avril 1973, 164.
Document intitulé «Revue des comptes de l'État pour l'année financière 1972-1973», publié par le—210.
Publication intitulée «Règlement de l'impôt sur le revenu proposé au sujet des bénéfices de fabrication et de transformation», en date du 28 décembre 1972, 218.
Finances. Ministres des:
(*Voir:* Commonwealth. Ministres des Finances du—)
(*Voir:* Conférences et réunions fédérales-provinciales)
Fonction publique. Bilinguisme dans la:
Lignes directrices du Conseil du Trésor et Bulletin de la Fonction publique concernant le—272.
Fonctionnaires publics et les conflits d'intérêts. Les:
Arrêté en conseil approuvant les lignes directrices concernant—470.
Fonctionnaires publics. Loi sur les:
États détaillés des cautionnements enregistrés au Bureau du Registraire général du Canada pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 122, 176.
Listes des commissions délivrées pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 122, 178.
Fonds canadien de recherches de la reine Elizabeth II sur les maladies de l'enfance:
Rapport du Conseil de fiducie pour l'année financière close le 31 mars 1972, 13.
Fonds monétaire international:
Communiqué, en date du 27 mars 1973, concernant la réunion du Conseil des gouverneurs à Washington, 130.
Déclaration par le ministre des Finances concernant l'assemblée annuelle, Nairobi, Kenya, 24 au 28 septembre 1973, 370.
Diverses déclarations faites à l'assemblée ci-haut mentionnée, 370-71.
Gendarmerie royale du Canada:
Contrats pour l'emploi ou l'utilisation de la—dans les municipalités de diverses provinces, 13, 26, 178, 485, 496, 504, 505.
Rapport quinquennal sur l'examen actuariel de la—Caisse de pension (personnes à charge) au 31 mars 1972, et une ordonnance du Conseil du Trésor, 316.
Rapport sur l'administration de la Partie I de la *Loi sur la pension de retraite*, pour l'année financière close le 31 mars 1973, 330.
Rapports de l'Auditeur général sur la—Caisse de retraite (personnes à charge) pour les années financières closes les 31 mars 1971, 1972 et 1973, 12, 354.
Grains de semence, fourrage pour les animaux:
État des répartitions et des mises à point pour la période allant du 16 février 1972 au 4 janvier 1973, 16. 5 janvier 1973 au 26 février 1974, 505.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau :—*suite*

Grands Lacs. Navigation sur les:
Rapport Darling, en date du mois d'octobre 1972, concernant la—104.
Great Lakes Shore Erosion Studies:
Rapport au ministre de l'Environnement, en date du mois de mars 1973, intitulé—122.
Greffier du Sénat:
État détaillé des recettes et dépenses pour l'année financière 1972-1973, 206.
Groupe des Dix:
Communiqués de presse des réunions ministérielles du—et de la Communauté économique européenne, tenues à Paris, en France, les 9 et 16 mars 1973, 100, 108.
Déclaration par le ministre des Finances concernant les assemblées annuelles, Nairobi, Kenya, 24 au 28 septembre 1973, 370.
Diverses déclarations faites aux assemblées annuelles ci-haut mentionnées, 370-71.
Groupe interparlementaire Canada-États-Unis:
Rapport de la Quinzième réunion, 161.
(*Imprimé en appendice aux Débats du Sénat du 12 avril 1973*)
Habitation:
Communiqué émis à la suite de la Conférence fédérale-provinciale sur l'—janvier 1973, 44.
(*Voir aussi:* Affaires urbaines. Département d'État chargé des—)
Helsinki. Consultations de:
Communiqué, 284.
Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 284.
Recommandations finales, 284.
Soumission du Canada, 284.
Immeubles fédéraux:
Réponse à la question concernant le cout de la décoration, 412.
Immigration:
(*Voir:* Main-d'œuvre et de l'Immigration. Ministère de la—)
Immigration. Loi sur l':
Rapport concernant le nombre et le montant des prêts consentis aux immigrants pour l'année financière close le 31 mars 1973, 190.
Rapport de permis délivrés pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 66.
Impôt sur le revenu:
Décret modifiant la catégorie 8 de l'Annexe B de l'—Règlements, 272.
Modifications à l'—Règlements concernant les bénéfices de fabrication et de transformation au Canada, 350.
Publication intitulée» Règlement de l'impôt sur le revenu proposé au sujet des bénéfices de fabrication et de transformation», en date du 28 décembre 1972, 218.
Rapports de Banques et commerce sur—
Bill C-192, 276.
(*Imprimé en appendice à ces Journaux, pages 279-81*)
Bill C-193, 284.
(*Imprimé en appendice à ces Journaux, pages 287-90*)
Indiens. Loi sur les:
Rapport sur le nombre et le montant des prêts consentis aux Indiens au cours de l'année financière close le 31 mars 1973, 176.
Industrie et du Commerce. Ministère de l':
Déclaration du ministre concernant la petite entreprise et la création de la Banque industrielle et agence de développement, 296.
Document sur la stratégie du secteur des industries de la chaussure et de la tannerie, 474.
Rapport intitulé «Investissements privés et publics au Canada, perspectives de 1973, et estimations d'ordre régional», 164.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 36.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*suite*

Industries et du Commerce. Ministère de l':—***suite***
Rapports concernant—
Chemises pour hommes et garcons, 112, 485.
Filés acryliques, 112.
Filés de coton, 336, 485.
Filés du filament polyester, 130.
Serviettes et tissus pour serviettes de coton-éponge, 210.
Tissus larges de filaments de polyester, 178.
Tricots doubles et tricots sur métier chaîne, 178.

Information Canada:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 112, 390.

Invalides. Loi sur les:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 108.

Investissement étranger. Loi sur l'examen de l':
Principes directeurs préliminaires concernant l'entreprise connexe, 474.

Investissements privés et publics au Canada et estimations d'ordre régional:
Perspectives 1973, 164.

Jeux olympiques de 1976:
Lettres adressées au Premier ministre au sujet des—50.

Justice. Ministère de la:
Avis donné par le Sous-ministre adjoint au sujet des Lois portant affectation de crédits, 160.
(*Imprimé en appendice aux Débats du Sénat du 12 avril 1973*)

Kingston. Pénitencier de:
Rapport de la Commission d'enquête sur le soulèvement survenu au—en avril 1971, 92.

Langues officielles. Commissaire aux:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 50.

Logement:
(*Voir:* Affaires urbaines. Département d'État chargé des—)

Main-d'œuvre et de l'Immigration. Ministère de la:
Déclaration du ministre, en date du 17 septembre 1973, concernant les problèmes relatifs à une politique d'immigration, 370.
Déclaration sur le programme de rectification du statut d'immigration, 371.
Lettres aux ministres provinciaux du Bien-être, au sujet d'une collaboration au niveau des opérations entre les bureaux du bien-être social et les représentants locaux du gouvernement fédéral, 104.
Rapport de permis délivrés conformément à la *Loi sur l'Immigration* pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 66.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 50.

Marine marchande du Canada. Loi sur la:
États des recettes et des dépenses en vertu de la partie V (Marins malades) pour les années financières closes les 31 mars 1971 et 1972, 12.

Rapport des exemptions autorisées par le ministre des Transports en vertu de l'article 134 pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 164.

Membres du Parlement et les conflits d'intérêts. Les:
Livre vert intitulé—308.

Mercure organique dans l'environnement:
Rapport final du groupe d'étude sur le—462.

Monnaie royale canadienne:
Budget des immobilisations pour l'année se terminant le 31 décembre 1973 et décret approuvant ledit budget, 186.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 172.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*suite*

Moyen-Orient:
Documents concernant la participation du Canada à la Force d'urgence des Nations Unies au—380, 422.

Multiculturalisme:
Mandat et liste des membres du Conseil consultatif canadien du—190.

Musées nationaux du Canada:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 30, 371.

Nations Unies:
Documents concernant la participation du Canada à la Force d'urgence au Moyen-Orient, 380, 422.
Mémoire de la Convention relative à la Force d'urgence des—en date du 23 novembre 1973, 422.
Position du gouvernement relativement à la Troisième Conférence sur le droit de la mer, 380.
Rapport de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture pour l'année financière 1972-1973, 462.

Navigation:
(*Voir:* Grands Lacs. Navigation des—)

Normes des prestations de pension. Loi sur les:
(*Voir:* Assurances. Surintendant des—)

Nutrition:
Rapport intitulé «enquête nationale Nutrition Canada», 386.

Office canadien des provendes:
Rapport pour l'année-récolte terminée le 31 juillet 1972, 126.

Office canadien du poisson salé:
Budget des immobilisations pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et décret approuvant ledit budget, 238.
Budget des immobilisations révisé pour l'année financière close le 31 mars 1973 et décret approuvant ledit budget, 238.
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 26, 330.

Office de commercialisation du poisson d'eau douce:
Budget d'investissement pour l'année financière se terminant le 30 avril 1974, et décret approuvant ledit budget, 340.
Rapport pour l'année terminée le 30 avril 1972, 176.

Office de soutien des prix des produits de la pêche:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 16, 354.

Office de stabilisation des prix agricoles:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 296.

Office des produits agricoles:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 296.

Office des recherches sur les pêcheries du Canada:
Rapports pour les années terminées les 31 décembre 1971 et 1972, 16, 164.

Office national de l'énergie:
Modifications des Règlements (Partie VI), 262.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 154.

Office national du Film:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 30, 394.

Ontario. Conférence de l':
Exposé sur la première conférence tripartite de l'Ontario, qui aura lieu les 28 et 29 mai 1973, 178.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*suite*

Organisation du Traité Atlantique Nord (OTAN):
Communiqués finals émis à la suite des sessions ministérielles du Conseil de l'Atlantique Nord, tenues à—
Bruxelles, les 10 et 11 décembre 1973, 462.
Copenhague, les 14 et 15 juin 1973, 238.
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture:
(*Voir:* Nations Unies)
Ottawa-Carleton:
Entente intergouvernementale concernant la planification du transport dans la Municipalité régionale d'—462.
Où va l'argent de vos impôts?
Brochure intitulée—80.
Pêche au saumon du Pacifique. Problèmes de la:
Communiqué de presse, en date du 8 mai 1973, concernant les entretiens canado-américains relatifs aux—182.
Pêcheries:
Tableaux indiquant les limites de prises dans l'Atlantique nord-ouest, 268.
Pénitenciers:
Mandat de la Commission d'enquête concernant la sécurité des pénitenciers au Québec, 206.
Pension de la Fonction publique. Loi sur la:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 126.
Pension de retraite des forces canadiennes. Loi sur la:
Rapport, Partie II, pour l'année financière close le 31 mars 1973, 262.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 262.
Pensions. Taux de base des:
Rapport du groupe mixte d'étude sur le—en date du 1er novembre 1972, 50.
Perspectives économiques de l'Ouest. Conférence sur les—juillet 1973:
Documents préparés en prévision de la—308, 334.
Petite entreprise:
Déclaration sur la—296.
Pétrole:
Communiqué émis à la suite d'une réunion Canada-Québec concernant le—14 septembre 1973, 370.
Politique minérale:
Brochure intitulée «Objectifs d'une politique minérale canadienne», avril 1973, 190.
Ponts:
Déclaration sur la politique du gouvernement en matière de—internationaux, 15 octobre 1973, 370.
Ports et jetées de l'Etat. Loi sur les:
État des baux consentis sous le régime de la—92.
Postes. Ministre des:
Lettres adressées au secrétaire général de la Confédération des Syndicats nationaux, au sujet du transport du courrier à Montréal, entre le 1er juillet 1968 et le 30 juin 1972, 178-79.
Rapport pour les années financières closes les 31 mars 1972, et 1973, 28,488.
Premier ministre du Canada:
Lettres adressées au—au sujet des Jeux olympiques de 1976, 50.
Lettres aux premiers ministres des différentes provinces relativement aux réunions ministérielles fédérales-provinciales, 36.
Prestations de retraite supplémentaires. Loi sur les:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 126.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*suite*

Prêteurs d'argent et Compagnies de petits prêts:
(*Voir:* Assurances. Surintendant des—)
Prêts aidant aux opérations de pêche. Loi sur les:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 474.
Prêts aux étudiants. Loi canadienne sur les:
Rapport pour l'année de prêt terminée le 30 juin 1972, 380.
Prêts aux petites entreprises. Loi sur les:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 371.
Prêts destinés aux améliorations agricoles. Loi sur les:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 371.
Produits dangereux. Loi sur les:
Décrets modifiant les parties I et/ou II de l'annexe à la—12, 334, 350, 371, 380, 438, 485.
Programme d'expansion des transports:
Accord de principe entre le Canada et la Colombie-Britannique au sujet du—dans le nord de la Colombie-Britannique, 336.
Programme de formation en cours d'emploi:
Documents concernant le—104.
Programme d'Initiatives locales:
Documents concernant le—104.
Quaiage. Recettes de:
(*Voir:* Transports. Ministère des—)
Québec. Province de:
Communiqué émis à la suite d'une réunion Canada-Québec concernant le pétrole, 14 septembre 1973, 370.
Lettre, en date du 20 février 1973, adressée au ministre des Communications de la—par le ministre des Communications du Canada, 92.
Rapports de comités:
Affaires étrangères—
Conformément à l'article 84 du Règlement, sur la région du Pacifique, 62.
Conformément à l'article 84 du Règlement, sur les Communautés européennes élargies, 62.
Sur son examen concernant les Communautés européennes élargies, 296.
Affaires juridiques et constitutionnelles—
Conformément à l'article 84 du Règlement, 44.
Agriculture—
Concernant la comparution devant le comité des représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture, 126.
Rapport intérimaire, 474.
(*Imprimé en appendice à ces Journaux, pages 477-482*)
Autorisation intersessionnelle—
Minutes de réunions tenues les 20 septembre et 15 novembre 1972, 84.
Banques et commerce—
Conformément à l'article 84 du Règlement, sur le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale, 1971, 54.
Sur l'examen concernant la Société pour l'expansion des exportations, 222.
(*Imprimé en appendice à ces Journaux, pages 224-36*)
Sur le Bill C-192, ayant trait à l'impôt sur le revenu, 276.
(*Imprimé en appendice à ces Journaux, pages 279-81*)
Sur le Bill C-193, ayant trait à l'impôt sur le revenu, 284.
(*Imprimé en appendice à ces Journaux, pages 287-90*)
Sur le document «Investissements étrangers directs au Canada» et le Bill C-132, «Loi sur l'examen de l'investissement étranger», 296.
(*Imprimé en appendice à ces Journaux, pages 299-306*)

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*suite*

Rapports de comités:—*fin*

Bibliothèque du Parlement—

Révision des salaires, reclassification et nouvelles classes d'employés, en date du 12 juillet 1973, 341.

Crédit au consommateur et coût de la vie (Mixte spécial)—

Relevé des dépenses encourues par le—100.

Pauvreté—

Conformément à l'article 84 du Règlement, 36.

Politique scientifique—

Conformément à l'article 84 du Règlement, 34.

Volume 3, 354.

Régie intérieure, budgets et administration—

Approuvant les budgets des—

Affaires étrangères (Communautés européennes), 84.

Affaires juridiques et constitutionnelles (Système de libération conditionnelle), 84, 206, 458.

Agriculture, 160.

Banques et commerce concernant les—

Bills ayant trait à l'impôt sur le revenu, 262.

Investissements étrangers, 262.

Finances nationales (mesures législatives et autres questions qui lui seront déférées), 206, 262-63, 320.

Politique scientifique concernant les—

Réunion spéciale ayant trait à une Commission du futur, 320, 458.

Travaux durant 1972-1973 et 1973-1974, 84, 263.

Extrait des Procès-verbaux de la réunion tenue le 31 mai 1973, contenant les révisions des traitements d'une certaine catégorie d'employés du Sénat, 206.

Réadaptation professionnelle des invalides. Loi sur la:

Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 104, 242.

Recherche et le développement scientifiques. Loi stimulant la:

Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 16, 371.

Régie intérieure du Sénat:

Minutes de réunions tenues les 20 septembre et 15 novembre 1972, par les sénateurs autorisés à agir au nom du Sénat durant les intersessions et toute période entre deux Législatures en toutes questions concernant la—84.

Régime d'assistance publique du Canada:

Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1971 et 1972, 13, 176.

Régime de pensions du Canada:

Rapport actuariel sur l'application du—et sur l'état du compte du Régime de pensions du Canada au 31 décembre 1972, 380.

Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972, et 1973, 108, 505.

Région de la Capitale nationale:

Déclaration concernant l'aménagement de pistes cyclables dans la—et brochure intitulée: «A pied dans la Capitale nationale», 222.

Entente intergouvernementale concernant la planification du transport, 462.

Registraire général du Canada:

État détaillé des cautionnements enregistrés pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 122, 176.

Liste des commissions délivrées pour l'année financière close le 31 mars 1972, 122.

Rapport sur les opérations aux termes de la ***Loi sur les syndicats ouvriers*** pour l'année financière close le 31 mars 1972, 122.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau :—*suite*

Remboursements (ressources naturelles). Loi des:
État des deniers remboursés en vertu de la—pour les périodes allant du 16 février 1972 au 4 janvier 1973, 16, et du 5 janvier 1973 au 26 février 1974, 505.
Rentes sur l'État. Loi relative aux:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 50.
Ressources en eau du Canada. Loi sur les:
Rapport pour la période terminée le 31 mars 1973, 370.
Rétablissement agricole des Prairies. Loi sur le:
Rapport sur le rétablissement agricole des Prairies et travaux connexes pour l'année financière close les 31 mars 1972 et 1973, 66, 505.
Revenu national. Ministère du:
Rapports renfermant des tableaux et des relevés relatifs aux douanes, à l'accise et à l'impôt sur le revenu, pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 30, 376.
Rochdale. Collège:
Lettre du ministre d'État chargé des Affaires urbaines au président du *Metropolitan Board of Commissioners of Police,* Toronto, au sujet du—202.
Route transcanadienne. Loi sur la:
Rapport définitif pour la période allant du 10 décembre 1949 au 31 mai 1971, 12.
Santé et du Sport amateur. Direction de la:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 92.
Santé nationale et du Bien-être social. Ministère de la:
Document de travail sur la sécurité sociale au Canada, en date du 18 avril 1973, 176.
Lettres aux ministres provinciaux du Bien-être, au sujet d'une collaboration au niveau des opérations entre les bureaux du bien-être social et les représentants locaux du gouvernement fédéral, 104.
Rapport final du groupe d'étude sur le mercure organique dans l'environnement, 462.
Rapport intitulé «enquête nationale Nutrition Canada», 386.
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1971, 1972 et 1973, 13, 206, 458.
Saumon du Pacifique. Problèmes de la pêche au:
(*Voir:* Pêche au saumon du Pacifique. Problèmes de la—)
Sciences et à la Technologie. Ministère d'État aux:
Premier rapport annuel—jusqu'au 31 mars 1972, 66.
Seaway International Bridge Corporation Ltd. The:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 202.
Secrétariat d'État du Canada:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1971 et 1972, 16, 76.
Sécurité de la vieillesse. Loi sur la:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 12, 358.
Sécurité des véhicules automobiles. Loi sur la:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 202.
Sécurité et coopération en Europe:
Documents au sujet de la Conférence sur la—3-5 juillet 1973, 284.
Sécurité sociale au Canada:
Document de travail sur—en date du 18 avril 1973, 176.
Séquestre des biens ennemis:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 134.
Situation de la femme au Canada—1973:
Brochure intitulée—462.
Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 268.
Société canadienne des télécommunications transmarines:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 268.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*suite*

Société centrale d'hypothèques et de logement:
Budget d'investissement pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, 92.
Budget d'investissement révisé pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, 364.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 122.
Société d'assurance-dépôts du Canada:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 104.
Société de développement de la Baie James:
Convention entre le gouvernement fédéral et la—pour des études écologiques dans la région de la Baie James, 104.
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 30, 390.
Société de développement du Cap-Breton:
Budgets d'établissement pour l'année se terminant le 31 décembre 1973 et décret approuvant lesdits budgets, 130.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 164.
Société des transports du nord Limitée. La:
Budget d'établissement pour l'année se terminant le 31 décembre 1973 et décret approuvant ledit budget, 202.
Budget d'établissement révisé pour l'année terminée le 31 décembre 1972 et décret approuvant ledit budget, 66.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 176.
Société du crédit agricole:
Budget d'établissement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et décret approuvant ledit budget, 176.
Budgets d'établissement révisés pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et décrets approuvant lesdits budgets, 371, 504.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1973, 254.
Société Polymer Limitée:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 164.
Société pour l'expansion des exportations:
(*Voir:* Exportations. Société pour l'expansion des—)
Société Radio-Canada:
Budgets des immobilisations pour les années financières closes les 31 mars 1972, 1973 et 1974, et décrets approuvant lesdits budgets, 504.
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 13, 308.
Société royale du Canada. La:
Annuaire pour l'année 1973-1974, 370.
Procès-verbaux, 1972, et états financiers pour l'année terminée le 28 février 1973, 292.
Sociétés coopératives de crédits:
(*Voir:* Assurances. Surintendant des—)
Sociétés d'assurance-vie et de secours mutuel:
(*Voir:* Assurances. Surintendant des—)
Sociétés de secours mutuel:
(*Voir:* Assurances. Surintendant des—)
Sociétés d'investissement. Loi sur les:
(*Voir:* Assurances. Surintendant des—)
Soins médicaux:
Documents énonçant la position prise par le fédéral à la Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, le 8 mai 1973, au sujet de dispositions financières dans le domaine des—176.
Soins médicaux. Loi sur les:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 93.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau :—*suite*

Solliciteur général du Canada:
Document de travail intitulé «Le criminel et la société canadienne. Une vue d'ensemble du processus correctionnel», en date du 1er décembre 1973, émis par le—438.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1972, 12.
Soutien de l'emploi. Loi de:
Rapport pour le trimestre terminé le 30 juin 1972, 36.
Statistique. Bureau fédéral de la:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1971 et 1972, 16, 462.
Statistique Canada: (***Antérieurement Bureau fédéral de la Statistique***)
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1971 et 1972, 16, 462.
Subventions au développement régional. Loi sur les:
Rapports concernant l'application de la—pour les mois de juin 1972 à novembre 1973, 26, 47, 92, 134, 176, 206, 292, 344, 370, 384, 434, 504.
Surintendant des assurances:
(*Voir:* Assurances. Surintendant des—)
Syndicats ouvriers. Loi sur les:
Rapports sur les opérations du Registraire général aux termes de cette Loi pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 122, 178.
Télésat Canada:
Lettres patentes délivrées le 15 novembre 1972, 13.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 210.
Terres destinées aux anciens combattants. Loi sur les:
État relatif aux engagements financiers et aux dépenses effectuées pour l'année financière close le 31 mars 1973, 242.
Territoires du Nord-Ouest:
Ordonnances édictées par le Conseil des—et décrets approuvant lesdites Ordonnances, 16, 108, 504-505.
Territoire du Yukon:
Ordonnances et décrets approuvant lesdites Ordonnances, 32, 154, 505.
Toronto. Besoins de transports aériens de la région de:
Mandat du Comité d'étude indépendant sur les—254.
Transport dans la région de l'Atlantique:
Troisième rapport du comité fédéral-provincial sur le—en date du 30 octobre 1973, 474.
Transport du courrier à Montréal:
Lettres adressées par le ministre des Postes au secrétaire-général de la Confédération des Syndicats nationaux, au sujet du—178-79.
Transport. Planification du:
Entente intergouvernementale concernant la—dans la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, la Communauté régionale de l'Outaouais et la région de la Capitale nationale, 462.
Transports aériens:
Mandat du Comité d'étude indépendant sur les besoins de—dans la région de Toronto, 254.
(*Voir aussi:* Aviation civile internationale)
Transports. Ministère des:
État des recettes de quaiage, des droits de mouillage et des baux consentis pour l'année financière close le 31 mars 1972, 92.
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1972 et 1973, 47, 386.
Travail. Ministère du:
Brochure intitulée «Situation de la femme au Canada—1973», 462.
Déclaration du ministre concernant le Conseil consultatif de la condition de la femme, 210.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*fin*

Travaux publics. Ministère des:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1971, 1972 et 1973, 12, 344, 374.
Tribunal antidumping:
Rapport concernant les effets des importations sur la production de la chaussure canadienne, 272.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 104.
Union des Républiques socialistes soviétiques:
Communiqué conjoint relatif à la visite du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures en—du 18 au 24 novembre 1973, 422.
Protocole de la troisième session de la Commission mixte pour la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie, 371.
Union interparlementaire:
*Rapport au Sénat sur la Soixantième Conférence annuelle, tenue à Rome, en Italie, du 21 au 29 septembre 1972, 96.
*Résolutions adoptées à la Soixantième Conférence annuelle ci-haut mentionnée, 96.
*(*Imprimé en appendice aux Débats du Sénat du 14 mars 1973*)
Uranium Canada, Limitée:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1972, 504.
Vente coopérative de produits agricoles. Loi sur la:
Conventions conclues sous le régime de cette loi pour l'année financière close le 31 mars 1973, 134.
Vietnam:
Communiqué, en date du 2 mars 1973, intitulé «L'Acte de la Conférence Internationale sur le Vietnam», 92.
Document concernant la participation canadienne à la Commission internationale de contrôle et surveillance (CICS), 202.
(*Allocution prononcée par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures sur le sujet ci-haut mentionné, imprimée en appendice aux Débats du Sénat du 29 mai 1973*)
Exposé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Conférence Internationale sur le—
Séance inaugurale, 26 février 1973, 92.
Séance plénière, 1er mars 1973, 92.
Notes remises aux parties aux accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au—47.
Voie maritime du Saint-Laurent. Administration de la:
(*Voir:* Administration de la voie maritime du Saint-Laurent)
Zambie:
Déclaration par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de la mort de deux touristes canadiennes, 308.
Lettre personnelle du ministre des Affaires étrangères de la—au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en date du 28 mai 1973, 206.

Réforme du Sénat:
(*Voir:* Interpellations)

Régie intérieure du Sénat:
Minutes de réunions de sénateurs autorisés à agir au nom du Sénat durant les intersessions et toute période entre deux Législatures en toutes questions concernant la—tenues les 20 septembre et 15 novembre 1972. *Dépôt,* 84.
(*Voir aussi:* Comités—Régie intérieure, budgets et administration)

Règlement. Articles du:
Modifications—
Motion visant à suspendre l'article 76(4) du Règlement en ce qui concerne certains comités, débat et débat ajourné, 214. Débat et motion retirée, 218.
Suspension concernant—
Bills d'intérêt privé—*Aucun.*
Bills d'intérêt public—
Motion visant à suspendre les articles 44, 45 et 78 pour le reste de la session en cours. Débat et adoption, ***sur division,*** 471.
Comités—
Article 76(4)—
Affaires étrangères, 72.
Affaires juridiques et constitutionnelles, 452.
Banques et commerce, 258, 438.
Finances nationales, 452.
Transports et communications, 284.

Règlements et autres textes réglementaires:
(*Voir:* Comités)

Responsabilité de la Couronne. Loi sur la:
(*Voir:* Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels. Loi modifiant le—)

Restaurant du Parlement:
(*Voir:* Comités)

Restaurant parlementaire:
(*Voir:* Comités—Restaurant du Parlement)

Révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Loi de 1964 sur la:
(*Voir:* Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la Loi de l'impôt sur le revenu. Loi modifiant la Loi de 1972 sur les—)

Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la:
Bill C-31—1re, 92. 2e différée, 100. 2e, 104. 3e, 108. Sanction royale, 132. Chapitre 6.
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*)

Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la:
Bill C-156—1re, 92. 2e différée, 100. 2e, 104-05. 3e, 108. Sanction royale, 132. Chapitre 7.
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*)

Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la:
Bill C-222—1re, 370. 2e, 376. 3e, 380. Sanction royale, 427-28. Chapitre 40.
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*)

Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la:
Bill C-228—1re, 422. 2e différée, 430. Motion tendant à 2e, débat et adoption, ***sur division,*** 435. 2e, ***sur division,*** 435. Motion tendant à 3e, adoption, ***sur division,*** 438. 3e, ***sur division,*** 438. Sanction royale, 454. Chapitre 42.
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*)

Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la:
Bill C-232—1re, 422. 2e différée, 430. Motion tendant à 2e, débat et adoption, *sur division,* 435. 2e, *sur division,* 435. Motion tendant à 3e, adoption, *sur division,* 438. 3e, *sur division,* 438. Sanction royale, 454. Chapitre 43.
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*)

Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi sur la suspension de la:
(*Voir:* Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi suspendant l'application de la Loi sur la—)

Révision des limites des circonscription électorales. Loi suspendant l'application de la Loi sur la:
Bill C-208—1re et motion tendant à 2e *plus tard ce jour,* adoption, 320. Débat sur 2e et débat ajourné, 321. 2e, 330. 3e, 334. Sanction royale, 342. Chapitre 23.

Riel, L'honorable Maurice:
Certificat de nomination au Sénat, 368. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 369.

Riley, L'honorable Daniel:
Certificat de nomination au Sénat, 484. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 484-85.

Ritchie, L'honorable Roland A., Juge puîné de la Cour suprême du Canada:
Député de Son Excellence le Gouverneur général—
Sanction royale des bills, 265-66, 475.

Robichaud, C.P., L'honorable Louis-J.:
Certificat de nomination au Sénat, 484. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 484.

S

Saint-Laurent, C.P., C.C., Le très honorable Louis Stephen:
Le Sénat est informé du décès du—ancien Premier ministre du Canada, le mercredi 25 juillet 1973, 334.
Hommage au—336.

Salaires. Méthodes employées par les filiales des entreprises canadiennes en République d'Afrique du sud en ce qui concerne les:
(*Voir:* Interpellations)

Sanction royale des bills:
48, 63-64, 89, 132, 151, 174, 265-66, 341-42, 347, 365-66, 427-28, 454, 475, 501.

Séances d'urgence du Sénat:
Appelées, 46, 344, 350.
Motion concernant les—Adoption, 40-41.

Secrets officiels. Loi sur les:
(*Voir:* Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels. Loi modifiant le—)

Sécurité de la vieillesse. Loi modifiant la Loi sur la:
Bill C-147—1re, 130. Débat sur 2e et débat ajourné, 134. 2e et déféré à la Santé, bien-être et sciences, 146. Rapport sans amendement et 3e, 150. Sanction royale, 151. Chapitre 8.

Sécurité de la vieillesse. Loi modifiant la Loi sur la:
Bill C-219—1re, 352. Débat sur 2e et débat ajourné, 352. 2e et déféré à la Santé, bien-être et sciences, 354. Rapport sans amendement, 358. 3e, 360. Sanction royale, 365-66. Chapitre 35.

Sélection. Comité de:
(*Voir:* Comités)

Sénat. Données générales concernant le:
Ajournements—
(*Voir:* Ajournements du Sénat)
Amendements apportés à des bills des Communes—
(*Voir:* Bills. Données générales concernant les—)
Attention attirée sur—
(*Voir:* Interpellations)
Bills—
Acquiesce aux amendements apportés par la Chambre des communes—
National Dental Examining Board of Canada, Loi concernant The—Bill S-7.
Non-adoption par la Chambre des communes—
Gouvernement—
Aéronefs. Loi sur le registre des (Titre abrégé)—Bill S-9.
Parcs nationaux. Loi modifiant la Loi sur les—Bill S-4.
Intérêt privé—*Aucun*
Intérêt public-Membre du Sénat—
Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Loi modifiant la—Bill S-5. (*Rayés du Feuilleton des Communes*)
Non-adoption par le Sénat—
Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965.
(représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat). Loi modifiant les—Bill S-3.
Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu). Loi modifiant le—Bill S-2.
Retiré—
Code criminel et la Loi sur la défense nationale (abolition complète de la peine capitale). Loi modifiant le—Bill S-8.
(*Voir: Index sous le titre particulier du bill, pour renseignements*)
Comptes—
(*Voir:* Greffier du Sénat)
Débat interrompu et repris, 426, 493.
Division—
(*Voir:* Bills. Données générales concernant les—)
(*Voir:* Divisions)
Motions—
(*Voir:* Motions. Données générales concernant les—)
Ordre du jour—
(*Voir:* Ordre du jour. Données générales concernant l'—)
Ordres du Sénat (*Exemples*), 16, 242, 371, 443, 500.
Président—
(*Voir:* Président du Sénat. L'honorable)

Sénat. Données générales concernant le:—*fin*

Règlement—
(*Voir:* Règlement. Articles du—)
Séances d'urgence—
Appelées, 46, 344, 350, 484.
Motion concernant les—adoption, 40-41.

Sénateurs:
Aptitude. Déclaration d'—3, 4, 6, 368, 369, 484, 485.
Rapport concernant le renouvellement de Déclaration d'aptitude, ***dépôt***, 80.
Rapport supplémentaire autorisé, 80. ***Dépôt***, 218.
Décédés—
Hommage rendu à la mémoire des honorables sénateurs—
Isnor, Gordon B. (le 17 mars 1973), 104.
McLean, Donald Allan (le 5 novembre 1973), 380.
Rattenbury, Nelson (le 27 mai 1973), 202.
Démissions et retraites—
Kinnear, Mary E. (le 3 avril 1973), hommage, 126.
Nichol, John Lang (le 19 avril 1973), hommage, 158.
White, C.P., George S. (le 17 novembre 1972).
Nomination. Certificats de—2, 5, 368, 484.
Présentation pendant la session de 1973-1974—
Les honorables sénateurs—
Asselin, C.P., Martial, 2.
Côté, C.P., Joseph Julien Jean-Pierre, 6.
Godfrey, John Morrow, 368.
Greene, C.P., John James, 5.
Laing, C.P., Arthur, 3.
Neiman, Joan, 4.
Perrault, Raymond Joseph, 368.
Riel, Maurice, 369.
Riley, Daniel, 484.
Robichaud, C.P., Louis J., 484.

Service public (Matériel):
(*Voir:* Affectation de crédits. Loi portant—)

«Six heures»:
Le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures, 493.

Société pour l'expansion des exportations:
(*Voir:* Comités—Banques et commerce)

Spence, L'honorable Wishart F., Juge puîné de la Cour suprême du Canada:
Député de Son Excellence le Gouverneur général—
Sanction royale des bills, 89, 365-66, 454-55.

T

Tanzanie:

(*Voir:* Interpellations)

Tarif des douanes. Loi modifiant le:

Bill C-172—1re, 164. Débat sur 2e et débat ajourné, 164. 2e et déféré aux Banques et commerce, 168. Rapport sans amendement, 169. 3e, 172.
Sanction royale, 174. Chapitre 10.

Tarif des douanes (n° 2). Loi modifiant le:
Bill C-195—1re et motion tendant à 2e *plus tard ce jour*, adoption, 312. Débat sur 2e et débat ajourné, 312. 2e, 316. 3e, 321. Sanction royale, 342. Chapitre 22.

Tarif marchandise au Canada:
(*Voir:* Interpellations)

Taxe d'accise. Loi sur la:
(*Voir:* Pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe. Loi imposant une taxe sur les exportations de—)

Taxe d'accise. Loi modifiant la Loi sur la:
Bill C-171—1re, 164. Débat sur 2e et débat ajourné, 164. 2e, 168. 3e, 172. Sanction royale, 174. Chapitre 12.

Taxe d'accise et la Loi sur l'accise (n° 2). Loi modifiant la Loi sur la:
Bill C-194—1re et motion tendant à 2e *plus tard ce jour*, adoption, 308. 2e différée, 309. 2e, 312. 3e, 316. Sanction royale, 342. Chapitre 24.

Taxe d'exportation du pétrole. Loi sur la:
(*Voir:* Pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe. Loi imposant une taxe sur les exportations de—)

Télésat Canada. Lancement de Anik II de:
(*Voir:* Interpellations)

Terre-Neuve. Livre du souvenir de:
(*Voir:* Livre du souvenir de Terre-Neuve)

Transport entre Terre-Neuve et le continent et l'Île-du-Prince-Édouard et le continent:
Motion à l'effet que le Gouvernement du Canada garantisse en tout temps le maintien d'un service de—débat et débat ajourné, 413. Différé, 423, 427, 431, 435, 439, 443, 454, 460, 463. Débat et débat ajourné, 466, 470. Différé, 474, 486, 488, 492-93, 498, 501.

Trône. Discours du:
(*Voir:* Discours du Trône)

Truman, Harry S.:
Hommage est rendu à la mémoire de—ancien Président des États-Unis d'Amérique, décédé le 26 décembre 1972, 6.

U

Union interparlementaire:
Motion à l'effet que les résolutions adoptées à la Soixantième Conférence annuelle de l'—soient déférées pour étude au Comité sénatorial permanent des affaires extérieures. Adoption, 97.
(*Voir aussi:* Interpellations)
(*Voir aussi:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau)

Us et coutumes du Sénat et privilèges du Parlement:
Nomination du comité chargé d'étudier les—12.

V

Vietnam:
Motion à l'effet que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au—et constate le résultat des arrangements et la participation du Canada à cet égard. Débat et débat ajourné, 63, 66. Différé, 70, 72, 76, 81, 85, 88-89, 93, 96, 101, 105, 109, 113, 123, 127, 132, 135, 147, 151, 155, 158, 161, 165, 169, 174, 180, 183. Débat et débat ajourné, 187. Différé, 191, 194-95, 199, 203, 208, 212, 216, 219, 223, 239-40, 244, 256, 259, 265, 270, 273. Débat et, ***avec la permission du Sénat***, motion retirée, 277.
(*Voir **aussi:*** Interpellations)
(*Voir **aussi:*** Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau)

Y

Yukon. Territoire du:
(*Voir:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau)

Le Président

L'HONORABLE MURIEL MCQUEEN FERGUSSON

Le leader du gouvernement

L'HONORABLE PAUL MARTIN, C.P.

Le chef de l'opposition

L'HONORABLE JACQUES FLYNN, C.P.

MEMBRES DU MINISTÈRE

(Par ordre de préséance)

Lors de la dissolution, le 26 février 1974

Premier ministre	le très hon. Pierre Elliot Trudeau, député
Le leader du gouvernement au Sénat	l'hon. Paul Joseph James Martin
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	l'hon. Mitchell Sharp, député
Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	l'hon. Allan Joseph MacEachen, député
Président du Conseil du Trésor	l'hon. Charles Mills Drury, député
Ministre des Transports	l'hon. Jean Marchand, député
Ministre des Finances	l'hon. John Napier Turner, député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	l'hon. Jean Chrétien, député
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources	l'hon. Donald Stovel Macdonald, député
Ministre du Travail	l'hon. John Carr Munro, député
Ministre des Communications	l'hon. Gérard Pelletier, député
Ministre de l'Environnement et Ministre des Pêches	l'hon. Jack Davis, député
Ministre des Travaux publics	l'hon. Jean-Eudes Dubé, député
Ministre d'État chargé des Affaires urbaines	l'hon. Stanley Ronald Basford, député
Ministre de l'Expansion économique régionale	l'hon. Donald Campbell Jamieson, député
Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration	l'hon. Robert Knight Andras, député
Ministre de la Défense nationale	l'hon. James Armstrong Richardson, député
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada	l'hon. Otto Emil Lang, député
Ministre de la Consommation et des Corporations	l'hon. Herb Gray, député
Ministre du Revenu national	l'hon. Robert Stanbury, député
Ministre des Approvisionnements et Services	l'hon. Jean-Pierre Goyer, député
Ministre de l'Industrie et du Commerce	l'hon. Alastair William Gillespie, député
Ministre d'État	l'hon. Stanley Haidasz, député
Ministre de l'Agriculture	l'hon. Eugene Francis Whelan, député
Solliciteur général du Canada	l'hon. W. Warren Allmand, député
Secrétaire d'État du Canada	l'hon. James Hugh Faulkner, député
Ministre des Postes	l'hon. André Ouellet, député
Ministre des Affaires des anciens combattants	l'hon. Daniel Joseph MacDonald, député
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social	l'hon. Marc Lalonde, député
Ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie	l'hon. Jeanne Sauvé, député

PRINCIPAUX FONCTIONNAIRES DU CONSEIL PRIVÉ

Greffier du Conseil privé et secrétaire du cabinet	R. G. Robertson
Secrétaire adjoint du cabinet (Opérations)	L. D. Hudon
Secrétaire adjoint du cabinet (Plans)	C. R. Nixon
Secrétaire adjoint du cabinet (Relations fédérales provinciales)	F. A. G. Carter
Greffier adjoint du Conseil privé (Décrets)	J. L. Cross

SÉNATEURS DU CANADA

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ

Lors de la dissolution, le 26 février 1974

LE PRÉSIDENT, L'HONORABLE MURIEL McQUEEN FERGUSSON

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
Salter Adrian Hayden	Toronto	Toronto (Ont.)
Norman McLeod Paterson	Thunder Bay	Thunder Bay, (Ont.)
Léon Mercier Gouin	de Salaberry	Montréal (P.Q.)
George Percival Burchill	Northumberland-Miramichi	Nelson-Miramichi (N.-B.)
Michael G. Basha	West-Coast	Curling (T.-N.)
Muriel McQueen Fergusson, Mme (Président)	Fredericton	Fredericton (N.-B.)
Sarto Fournier	de Lanaudière	Montréal (P.Q.)
John J. Connolly, C.P.	Ottawa-Ouest	Ottawa (Ont.)
Donald Cameron	Banff	Banff (Alb.)
David A. Croll	Toronto-Spadina	Toronto (Ont.)
Fred A. McGrand	Sunbury	Fredericton Junction (N.-B.)
Donald Smith	Queens-Shelburne	Liverpool (N.-É.)
Harold Connolly	Halifax-Nord	Halifax (N.-É.)
Florence Elsie Inman, Mme	Murray Harbour	Montague (Î.-P.-É.)
Hartland de Montarville Molson	Alma	Montréal (P.Q.)
William Albert Boucher	Prince Albert	Prince Albert (Sask.)
J.-Eugène Lefrançois	Repentigny	Montréal (P.Q.)
Joseph A. Sullivan	York-Nord	Toronto (Ont.)
Lionel Choquette	Ottawa-Est	Ottawa (Ont.)
Frederick Murray Blois	Colchester-Hants	Truro (N.-É.)
John Michael Macdonald	Cap-Breton	Sydney-Nord (N.-É.)
Josie Alice Dinan Quart, Mme	Victoria	Québec (P.Q.)
Louis-Philippe Beaubien	Bedford	Montréal (P.Q.)
J. Campbell Haig	River Heights	Winnipeg (Man.)
M. Grattan O'Leary	Carleton	Ottawa (Ont.)
Allister Grosart	Pickering	Toronto (Ont.)
Edgar Fournier	Madawaska-Restigouche	Iroquois (N.-B.)
Frank C. Welch	Kings	Wolfville (N.-É.)
Jacques Flynn, C.P.	Rougemont	Québec (P.Q.)
David James Walker, C.P.	Toronto	Toronto (Ont.)
Rhéal Bélisle	Sudbury	Sudbury (Ont.)
Paul Yuzyk	Fort Garry	Winnipeg (Man.)
Orville Howard Phillips	Prince	Alberton (Î.-P.-É.)
Maurice Bourget, C.P.	Les Laurentides	Lévis (P.Q.)
Louis-P. Gélinas	Montarville	Montréal (P.Q.)

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
Romuald Bourque	de la Vallière	Outremont (P.Q.)
Azellus Denis, C.P.	La Salle	Montréal (P.Q.)
Eric Cook	Harbour Grace	Saint-Jean (T.-N.)
Daniel Aiken Lang	York-Sud	Toronto (Ont.)
John B. Aird	Toronto	Toronto (Ont.)
William Moore Benidickson, C.P.	Kenora-Rainy River	Kenora (Ont.)
Alexander Hamilton McDonald	Moosomin	Moosemin (Sask.)
Earl Adam Hastings	Palliser-Foothills	Calgary (Alb.)
Harry William Hays, C.P.	Calgary	Calgary (Alb.)
James Harper Prowse	Edmonton	Edmonton (Alb.)
Charles Robert McElman	Nashwaak Valley	Fredericton (N.-B.)
Douglas Keith Davey	York	Don Mills (Ont.)
Jean-Paul Deschatelets, C.P.	Lauzon	Montréal (P.Q.)
Hazen Robert Argue	Regina	Kayville (Sask.)
Alan Aylesworth Macnaughton, C.P.	Sorel	Montréal (P.Q.)
J.-G.-Léopold Langlois	Grandville	Québec (P.Q.)
Paul Desruisseaux	Wellington	Sherbrooke (P.Q.)
Chesley William Carter	The Grand Banks	Saint-Jean (T.-N.)
James Duggan	Avalon	Saint-Jean (T.-N.)
Thomas Joseph Kickham	Cardigan	Souris (Î.-P.-É.)
Douglas Donald Everett	Fort-Rouge	Winnipeg (Man.)
Maurice Lamontagne, C.P.	Inkerman	Aylmer (P.Q.)
Andrew Ernest Thompson	Dovercourt	Kendal (Ont.)
Keith Laird	Windsor	Windsor (Ont.)
Herbert Orville Sparrow	The Battlefords	North Batterford (Sask.)
Richard James Stanbury	York-Centre	Toronto (Ont.)
Hervé J. Michaud	Kent	Buctouche (N.-B.)
William John Petten	Bonavista	Saint-Jean (T.-N.)
Raymond Eudes	de Lorimier	Montréal (P.Q.)
Paul Martin, C.P.	Windsor-Walkerville	Windsor (Ont.)
Louis de Gonzague Giguère	de la Durantaye	Montréal (P.Q.)
Ernest C. Manning, C.P.	Edmonton Ouest	Edmonton (Alb.)
Gildas L. Molgat	Ste-Rose	Saint-Vital (Man.)
Eugene A. Forsey	Nepean	Ottawa (Ont.)
William C. McNamara	Winnipeg	Winnipeg (Man.)
Paul C. Lafond	Golfe	Hull (P.Q.)
Ann Elizabeth Haddon Heath, Mme	Nanaïmo-Malaspina	Wellington (C.-B.)
Edward M. Lawson	Vancouver	Vancouver (C.-B.)
H. Carl Goldenberg	Rigaud	Westmount (P.Q.)
George C. van Roggen	Vancouver-Point Grey	Vancouver (C.-B.)
Sidney L. Buckwold	Saskatoon	Saskatoon (Sask.)
Renaude Lapointe, Mlle	Mille-Îsles	Montréal (P.Q.)
M. Lorne Bonnell	Murray River	Murray River (Î.-P.-É.)
Guy Williams	Richmond	Richmond (C.-B.)
Michel Fournier	Restigouche-Gloucester	Pointe Verte (N.-B.)
Frederick W. Rowe	Lewisporte	Saint-Jean (T.-N.)
George James McIlraith, C.P.	Ottawa Valley	Ottawa (Ont.)
Margaret Norrie, Mme	Colchester-Cumberland	Truro, (N.-É.)
Henry D. Hicks	The Annapolis Valley	Halifax (N.-É.)
Bernard Alasdair Graham	The Highlands	Sydney (N.-É.)

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
Martial Asselin, C.P.	Stadacona	La Malbaie (P.Q.)
Arthur Laing, C.P.	Vancouver South	Vancouver (C.-B.)
John James Greene, C.P.	Niagara	Niagara Falls (Ont.)
Jean-Pierre Côté, C.P.	Kennebec	Longueuil (P.Q.)
Joan Neiman, Mme	Peel	Caledon East (Ont.)
Raymond Joseph Perrault	North Shore-Burnaby	Vancouver (C.-B.)
John Morrow Godfrey	Rosedale	Toronto (Ont.)
Maurice Riel	Shawinigan	Montréal (P.Q.)
Louis-J. Robichaud, C.P.	L'Acadie-Acadia	Saint-Jean (N.-B.)
Daniel, Riley	Saint-John	Saint-Jean Ouest (N.-B.)

SÉNATEURS DU CANADA

LISTE ALPHABÉTIQUE

Lors de la dissolution, le 26 février 1974

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
Aird, John B.	Toronto	Toronto (Ont.)
Argue, Hazen	Regina	Kayville (Sask.)
Asselin, Martial, C.P.	Stadacona	La Malbaie (P.Q.)
Basha, Michael G.	West-Coast	Curling (T.-N.)
Beaubien, L.-P.	Bedford	Montréal (P.Q.)
Bélisle, Rhéal	Sudbury	Sudbury (Ont.)
Benidickson, W.M., C.P.	Kenora-Rainy River	Kenora (Ont.)
Blois, Fred. M.	Colchester-Hants	Truro (N.-É.)
Bonnell, M. Lorne	Murray River	Murray River (Î.P.-É.)
Boucher, William A.	Prince Albert	Prince Albert (Sask.)
Bourget, Maurice, C.P.	Les Laurentides	Lévis (P.Q.)
Bourque, Romuald	de la Vallière	Outremont (P.Q.)
Buckwold, Sidney L.	Saskatoon	Saskatoon (Sask.)
Burchill, G. Percival	Northumberland-Miramichi	Nelson-Miramichi (N.-B.)
Cameron, Donald	Banff	Banff (Alb.)
Carter, Chesley W.	The Grand Banks	Saint-Jean (T.-N.)
Choquette, Lionel	Ottawa-Est	Ottawa (Ont.)
Connolly, Harold	Halifax-Nord	Halifax (N.-É.)
Connolly, John J., C.P.	Ottawa-Ouest	Ottawa (Ont.)
Cook, Eric	Harbour Grace	Saint-Jean (T.-N.)
Côté, Jean-Pierre, C.P.	Kennebec	Longueuil (P.Q.)
Croll, David A.	Toronto-Spadina	Toronto (Ont.)
Davey, Keith	York	Don Mills (Ont.)
Denis, Azellus, C.P.	La Salle	Montréal, (P.Q.)
Deschatelets, Jean-Paul, C.P.	Lauzon	Montréal (P.Q.)
Desruisseaux, Paul	Wellington	Sherbrooke (P.Q.)
Duggan, James	Avalon	Saint-Jean (T.-N.)
Eudes, Raymond	de Lorimier	Montréal (P.Q.)
Everett, Douglas D.	Fort Rouge	Winnipeg (Man.)
Fergusson, Mme Muriel McQ. (Président)	Fredericton	Fredericton (N.-B.)
Flynn, Jacques, C.P.	Rougement	Québec (P.Q.)
Forsey, Eugene A.	Nepean	Ottawa (Ont.)
Fournier, Edgar	Madawaska-Restigouche	Iroquois (N.-B.)
Fournier, Michel	Restigouche-Gloucester	Pointe Verte (N.-B.)
Fournier, Sarto	de Lanaudière	Montréal (P.Q.)
Gélinas, Louis-P.	Montarville	Montréal (P.Q.)
Giguère, Louis de G.	de la Durantaye	Montréal (P.Q.)
Godfrey, John Morrow	Rosedale	Toronto (Ont.)
Goldenberg, H. Carl	Rigaud	Westmount, (P.Q.)
Gouin, L.-M.	de Salaberry	Montréal (P.Q.)
Graham, Bernard A.	The Highlands	Sydney (N.-É.)
Greene, John James, C.P.	Niagara	Niagara Falls (Ont.)
Grosart, Allister	Pickering	Toronto (Ont.)
Haig, J. Campbell	River Heights	Winnipeg (Man.)

26461—38½

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
Hastings, Earl A.	Palliser-Foothills	Calgary (Alb.)
Hayden, Salter A.	Toronto	Toronto (Ont.)
Hays, Harry, C.P.	Calgary	Calgary (Alb.)
Heath, Mme Ann Elizabeth Haddon	Nanaimo-Malaspina	Wellington (C.-B.)
Hicks, Henry D.	The Annapolis Valley	Halifax (N.-É.)
Inman, Mme F. Elsie	Murray Harbour	Montague (Î.P.-É.)
Kickham, Thomas J.	Cardigan	Souris (Î.P.-É.)
Lafond, Paul C.	Golfe	Hull (P.Q.)
Laing, Arthur, C.P.	Vancouver South	Vancouver (C.-B.)
Laird, Keith	Windsor	Windsor (Ont.)
Lamontagne, Maurice, C.P.	Inkerman	Aylmer (P.Q.)
Lang, Daniel	York-Sud	Toronto (Ont.)
Langlois, Léopold	Grandville	Québec (P.Q.)
Lapointe, Mlle Renaude	Mille-Îsles	Montréal (P.Q.)
Lawson, Edward M.	Vancouver	Vancouver (C.-B.)
Lefrançois, J.-Eugène	Repentigny	Montréal (P.Q.)
Macdonald, John M.	Cap-Breton	Sydney-Nord (N.-É)
Macnaughton, Alan, C.P.	Sorel	Montréal (P.Q.)
Manning, Ernest, C.P.	Edmonton-Ouest	Edmonton (Alb.)
Martin, Paul, C.P.	Windsor-Walkerville	Windsor (Ont.)
McDonald, A. Hamilton	Moosomin	Moosomin (Sask.)
McElman, Charles	Nashwaak Valley	Fredericton (N.-B.)
McGrand	Sunbury	Fredericton-Junction (N.-B.)
McIlraith, George J., C.P.	Ottawa Valley	Ottawa (Ont.)
McNamara, William C.	Winnipeg	Winnipeg (Man.)
Michaud, Hervé J.	Kent	Buctouche (N.-B.)
Molgat, Gildas L.	Ste-Rose	Saint-Vital (Man.)
Molson, Hartland de M.	Alma	Montréal (P.Q.)
Neiman, Mme Joan	Peel	Caledon East (Ont.)
Norrie, Mme Margaret	Colchester-Cumberland	Truro (N.-É.)
O'Leary, M. Grattan	Carleton	Ottawa (Ont.)
Paterson, Norman McL.	Thunder Bay	Thunder Bay (Ont.)
Perrault, Raymond Joseph	North-Shore Burnaby	Vancouver (C.-B.)
Petten, William J.	Bonavista	Saint-Jean (T.-N.)
Phillips, Orville H.	Prince	Alberton (Î.-P.-É.)
Prowse, J. Harper	Edmonton	Edmonton (Alb.)
Quart, Mme Josie D.	Victoria	Québec (P.Q.)
Riel, Maurice	Shawinigan	Montreal (P.Q.)
Riley, Daniel	Saint-John	Saint-Jean Ouest (N.-B.)
Robichaud, Louis-J., C.P.	L'Acadie-Acadia	Saint-Jean (N.B.)
Rowe, Frederick W.	Lewisporte	Saint-Jean (T.-N.)
Smith, Donald	Queens-Shelburne	Liverpool (N.-É.)
Sparrow, Herbert O.	The Battlefords	North-Battleford (Sask.)
Stanbury, Richard J.	York-Centre	Toronto (Ont.)
Sullivan, Joseph A.	York-Nord	Toronto (Ont.)
Thompson, Andrew	Dovercourt	Kendal (Ont.)
van Roggen, George C.	Vancouver-Point Grey	Vancouver, (C.-B.)
Walker, David, C.P.	Toronto	Toronto (Ont.)
Welch, Frank C.	Kings	Wolfville (N.-É.)
Williams, Guy	Richmond	Richmond, (C.-B.)
Yuzyk, Paul	Fort Garry	Winnipeg (Man.)

SÉNATEURS DU CANADA

PAR PROVINCE

Lors de la dissolution, le 26 février 1974

ONTARIO—24

	SÉNATEURS	ADRESSES POSTALES
	LES HONORABLES	
1	Salter Adrian Hayden	Toronto.
2	Norman McLeod Paterson	Thunder Bay.
3	John J. Connolly, C.P.	Ottawa.
4	David A. Croll	Toronto.
5	Joseph A. Sullivan	Toronto.
6	Lionel Choquette	Ottawa.
7	M. Grattan O'Leary	Ottawa.
8	Allister Grosart	Toronto.
9	David James Walker, C.P.	Toronto.
10	Rhéal Bélisle	Sudbury.
11	Daniel Aiken Lang	Toronto.
12	John Black Aird	Toronto.
13	William Moore Benidickson, C.P.	Kenora.
14	Douglas Keith Davey	Don Mills.
15	Andrew Ernest Thompson	Kendal.
16	Keith Laird	Windsor.
17	Richard James Stanbury	Toronto.
18	Paul Martin, C.P.	Windsor.
19	Eugene A. Forsey	Ottawa.
20	George James McIlraith, C.P.	Ottawa.
21	John James Greene, C.P.	Niagara Falls.
22	Joan Neiman, Mme	Caledon East.
23	John Morrow Godfrey	Toronto.
24		

QUÉBEC—24

	SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
	LES HONORABLES		
1	Léon Mercier Gouin	de Salaberry	Montréal.
2	Sarto Fournier	de Lanaudière	Montréal.
3	Hartland de Montarville Molson	Alma	Montréal.
4	J.-Eugène Lefrançois	Repentigny	Montréal.
5	Josie Alice Dinan Quart, Mme	Victoria	Québec.
6	Louis Philippe Beaubien	Bedford	Montréal.
7	Jacques Flynn, C.P.	Rougemont	Québec.
8	Maurice Bourget, C.P.	Les Laurentides	Lévis.
9	Louis-P. Gélinas	Montarville	Montréal.
10	Romuald Bourque	de la Vallière	Outremont.
11	Azellus Denis, C.P.	La Salle	Montréal.
12	Jean-Paul Deschatelets, C.P.	Lauzon	Montréal.
13	Alan Aylesworth Macnaughton, C.P.	Sorel	Montréal.
14	J.-G. Léopold Langlois	Grandville	Québec.
15	Paul Desruisseaux	Wellington	Sherbrooke.
16	Maurice Lamontagne, C.P.	Inkerman	Aylmer.
17	Raymond Eudes	de Lorimier	Montréal.
18	Louis de Gonzague Giguère	de la Durantaye	Montréal.
19	Paul C. Lafond	Gulf	Hull.
20	H. Carl Goldenberg	Rigaud	Westmount.
21	Renaude Lapointe, Mlle	Mille-Îsles	Montréal.
22	Martial Asselin, C.P.	Stadacona	La Malbaie.
23	Jean-Pierre Côté, C.P.	Kennebec	Longueuil.
24	Maurice Riel	Shawinigan	Montréal.

NOUVELLE-ÉCOSSE—10

	SÉNATEURS	ADRESSES POSTALES
	LES HONORABLES	
1	Donald Smith	Liverpool.
2	Harold Connolly	Halifax.
3	Frederick Murray Blois	Truro.
4	John Michael Macdonald	Sydney-Nord.
5	Frank C. Welch	Wolfville.
6	Margaret Norrie, Mme	Truro.
7	Henry D. Hicks	Halifax.
8	Bernard Alisdair Graham	Sydney.
9		
10		

NOUVEAU-BRUNSWICK—10

	LES HONORABLES	
1	George Percival Burchill	Nelson-Miramichi.
2	Muriel McQueen Fergusson, Mme (Président)	Fredericton.
3	Fred A. McGrand	Fredericton Junction.
4	Edgar Fournier	Iroquois.
5	Charles Robert McElman	Fredericton.
6	Hervé J. Michaud	Buctouche.
7	Michel Fournier	Pointe Verte.
8	Louis-J. Robichaud, C.P.	Saint-Jean.
9	Daniel Riley	Saint-Jean Ouest.
10		

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—4

	LES HONORABLES	
1	Florence Elsie Inman, Mme	Montague.
2	Orville Howard Phillips	Alberton.
3	Thomas Joseph Kickham	Souris.
4	M. Lorne Bonnell	Murray River.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—6

	SÉNATEURS	ADRESSES POSTALES
	LES HONORABLES	
1	Ann Elizabeth Haddon Heath, Mme	Wellington.
2	Edward M. Lawson	Vancouver.
3	George C. van Roggen	Vancouver.
4	Guy Williams	Richmond.
5	Arthur Laing, C.P.	Vancouver.
6	Raymond Joseph Perrault	Vancouver.

MANITOBA—6

	LES HONORABLES	
1	J. Campbell Haig	Winnipeg.
2	Paul Yuzyk	Winnipeg.
3	Douglas Donald Everett	Winnipeg.
4	Gildas L. Molgat	St-Vital.
5	William C. McNamara	Winnipeg.
6		

SASKATCHEWAN—6

	LES HONORABLES	
1	William-Albert Boucher	Prince Albert.
2	Alexander Hamilton McDonald	Moosomin.
3	Hazen Robert Argue	Kayville.
4	Herbert Orville Sparrow	North Battleford.
5	Sidney L. Buckwold	Saskatoon.
6		

ALBERTA—6

	LES HONORABLES	
1	Donald Cameron	Banff.
2	Earl Adam Hastings	Calgary.
3	Harry William Hays, C.P.	Calgary.
4	James Harper Prowse	Edmonton.
5	Ernest C. Manning, C.P.	Edmonton.
6		

TERRE-NEUVE—6

	SÉNATEURS	ADRESSES POSTALES
	LES HONORABLES	
1	Michael G. Basha	Curling.
2	Eric Cook	Saint-Jean.
3	Chesley William Carter	Saint-Jean.
4	James Duggan	Saint-Jean.
5	William John Petten	Saint-Jean.
6	Frederick W. Rowe	Saint-Jean.

COMITÉS MIXTES, PERMANENTS ET SPÉCIAUX DU SÉNAT

Lors de la dissolution, le 26 février 1974

1re SESSION, 29e Législature, 21-22-23 ELIZABETH II, 1973-1974

COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE

L'honorable PRÉSIDENT, président

SÉNAT

L'honorable PRÉSIDENT

Les honorables sénateurs

Asselin
Bélisle
Cameron
Choquette
Côté
Forsey
Fournier (*de Lanaudière*)
Fournier (*Madawaska-Restigouche*)
Gouin
Heath
Hicks
Lapointe
McIlraith
O'Leary
Quart
Yuzyk (16)

17 sénateurs.

COMITÉ MIXTE DES IMPRESSIONS

SÉNAT

Les honorables sénateurs

Asselin
Bonnell
Bourque
Duggan
Fournier (*Restigouche-Gloucester*)
Gouin
Greene
Haig
Heath
Macdonald
McGrand
Michaud
Neiman
O'Leary
Sullivan (15)

21 sénateurs.

COMITÉ MIXTE SUR LES RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

L'honorable Eugene A. Forsey, président

SÉNAT

Les honorables sénateurs

Flynn
Forsey
Goldenberg
Lafond
Neiman
Rowe
Thompson
Walker (8)

8 sénateurs.

COMITÉ MIXTE DU RESTAURANT

L'honorable PRÉSIDENT, président

SÉNAT

L'honorable PRÉSIDENT

Les honorables sénateurs

Heath
Inman
Langlois
Macdonald
Norrie
Welch (6)

Le Président et 6 autres sénateurs.

AGRICULTURE

L'honorable Hazen Argue, président

Les honorables sénateurs

Argue
Bélisle
Benidickson
Côté
*Flynn
Fournier (*Restigouche-Gloucester*)
Hays
Inman
Lafond
*Martin
McElman
McGrand
McNamara
Michaud
Molgat
Norrie
Petten
Phillips
Sparrow
Welch
Williams
Yuzyk (20)

20 membres
(Quorum 5)
*Membre d'office.

BANQUES ET COMMERCE

L'honorable Salter A. Hayden, président

Les honorables sénateurs

Aird
Beaubien
Blois
Buckwold
Burchill
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Cook
Desruisseaux
*Flynn
Gélinas
Haig
Hayden
Hays
Laing
Lang
Macnaughton
*Martin
McIlraith
Molson
Smith
Sullivan
Walker (20)

20 membres
(Quorum 5)
*Membre d'office.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'honorable John B. Aird, président

Les honorables sénateurs

Aird
Asselin
Bélisle
Cameron
Carter
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Croll
Deschatelets
*Flynn
Grosart
Lafond
Laird
Lapointe
Macnaughton
*Martin
McElman
McNamara
Sparrow
van Roggen
Yuzyk (18)

20 membres
(Quorum 5)
*Membre d'office.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SCIENCES

L'honorable Maurice Lamontagne, C.P., président

Les honorables sénateurs

Argue
Blois
Bonnell
Bourget
Cameron
Carter
Croll
Denis
*Flynn
Fournier (*de Lanaudière*)
Fournier (*Madawaska-Restigouche*)
Goldenberg
Hastings
Inman
Lamontagne
Langlois
*Martin
McGrand
Phillips
Smith
Sullivan
van Roggen (20)

20 membres
(Quorum 5)
*Membre d'office.

RÉGIE INTÉRIEURE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

L'honorable Donald Smith, président

Les honorables sénateurs

Argue
Basha
Beaubien
Benidickson
Bourque
Deschatelets
Fergusson (*Président*)
*Flynn
Grosart
Hastings
Hayden
Langlois
Lefrançois
*Martin
McElman
McIlraith
Molgat
Molson
Phillips
Quart
Smith (19)

20 membres
(Quorum 5)
*Membre d'office.

AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

L'honorable H. Carl Goldenberg, président

Les honorables sénateurs

Asselin
Buckwold
Choquette
Croll
Eudes
*Flynn
Goldenberg
Gouin
Hastings
Hayden
Laird
Lang
Langlois
Lapointe
*Martin
McGrand
McIlraith
Neiman
Prowse
Quart
Walker
Williams (20)

20 membres
(Quorum 5)
*Membre d'office.

FINANCES NATIONALES

L'honorable Douglas D. Everett, président

Les honorables sénateurs

Benedickson
Carter
Côté
Croll
Desruisseaux
Everett
*Flynn
Giguère
Grosart
Laird
Langlois
Manning
*Martin
Paterson
Phillips
Prowse
Rowe
Sparrow
Welch
Yuzyk (18)

20 membres
(Quorum 5)
*Membre d'office.

RÈGLEMENT ET PROCÉDURE

L'honorable Hartland de M. Molson, président

Les honorables sénateurs

Argue
Asselin
Boucher
Choquette
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Cook
Denis
Desruisseaux
Eudes
Everett
*Flynn
Forsey
Fournier (*de Lanaudière*)
Grosart
Lang
Macdonald
*Martin
McElman
Molgat
Molson
Smith
Stanbury (20)

20 membres
(Quorum 5)
*Membre d'office.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

L'honorable J. Campbell Haig, président

Les honorables sénateurs

Argue
Blois
Bourget
Buckwold
Davey
Denis
*Flynn
Forsey
Fournier (*Madawaska-Restigouche*)
Graham
Haig
Langlois
Lawson
*Martin
McElman
Petten
Prowse
Smith
Sparrow
van Roggen
Welch (19)

20 membres
(Quorum 5)
*Membres d'office.

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

L'honorable Maurice Lamontagne, C.P., président

Les honorables sénateurs

Aird
Bélisle
Blois
Bonnell
Bourget
Cameron
Carter
Desruisseaux
Giguère
Grosart
Haig
Hays
Lamontagne
Lang
McGrand
O'Leary
Phillips
Sullivan
Thompson
Yuzyk (20)

22 membres
(Quorum 8)

1re SESSION, 29e LÉGISLATURE, 21-22-23 ELIZABETH II, 1973-1974

LISTE INDIQUANT LA RÉPARTITION DES SÉNATEURS
PARMI LES
COMITÉS PERMANENTS, MIXTES ET SPÉCIAUX
Lors de la dissolution, le 26 février 1974

Aird, L'honorable J. B.—Affaires étrangères, Banques, Politique scientifique.
Argue, L'honorable H.—Agriculture, Régie Interne, Règlement et procédure, Santé, Transports.
Asselin, L'honorable M.—Affaires étrangères, Bibliothèque, Impressions, Juridiques et constitutionnelles, Règlement et procédure.
Basha, L'honorable M. G.—Régie intérieure.
Beaubien, L'honorable L.-P.—Banques, Régie intérieure.
Bélisle, L'honorable R.—Affaires étrangères, Agriculture, Bibliothèque. Politique scientifique.
Benidickson, L'honorable W. M.—Agriculture, Finances, Régie intérieure.
Blois, L'honorable F. M.—Banques, Politique scientifique, Santé, Transports.
Bonnell, L'honorable M. L.—Impressions, Politique scientifique, Santé.
Boucher, L'honorable, W.-A.—Règlement et procédure.
Bourget, L'honorable M.—Politique scientifique, Santé, Transport.
Bourque, L'honorable R.—Impressions, Régie intérieure.
Buckwold, L'honorable S. L.—Banques, Juridiques et constitutionnelles, Transports.
Burchill, L'honorable G. P.—Banques,
Cameron, L'honorable D.—Affaires étrangères, Bibliothèque, Politique scientifique, Santé.
Carter, L'honorable C. W.—Affaires étrangères, Finances, Politique scientifique, Santé.
Choquette, L'honorable L.—Bibliothèque, Juridiques et constitutionnelles, Règlement et procédure.
Connolly, L'honorable J. J. (*Ottawa-Ouest*)—Affaires étrangères, Banques, Règlement et procédure.
Cook, L'honorable E.—Banques, Règlement et procédure.
Côté, L'honorable J.-P.—Agriculture, Bibliothèque, Finances.
Croll, L'honorable D. A.—Affaires étrangères, Finances, Juridiques et constitutionnelles, Santé.
Davey, L'honorable K.—Transports.
Denis, L'honorable A.—Règlement et procédure, Santé, Transports.
Deschatelets, L'honorable, J.-P.—Affaires étrangères, Régie intérieure.
Desruisseaux, L'honorable P.—Banques, Finances, Politique scientifique. Règlement et procédure.
Duggan, L'honorable J.—Impressions.
Eudes, L'honorable R.—Juridiques et constitutionnelles, Règlement et procédure.
Everett, L'honorable D. D.—Finances, Règlement et procédure.
Ferguson, L'honorable M. McQ. (*Président*)—Bibliothèque, Régie intérieure, Restaurant.
Flynn, L'honorable J.—Membre d'office de tous les comités permanents, Règlements.
Forsey, L'honorable E. A.—Bibliothèque, Règlements, Règlement et procédure, Transports.
Fournier, L'honorable E. (*Madawaska-Restigouche*)—Bibliothèque, Santé, Transports.
Fournier, L'honorable M. (*Restigouche-Gloucester*)—Agriculture, Impressions.
Fournier, L'honorable S. (*de Lanaudière*)—Bibliothèque, Règlement et procédure, Santé.
Gélinas, L'honorable L.-P.—Banques.
Giguère, L'honorable L. de G.—Finances, Politique scientifique.
Goldenberg, L'honorable H. C.—Juridiques et constitutionnelles, Règlements, Santé.
Gouin, L'honorable L.-M.—Bibliothèque, Impressions, Juridiques et constitutionnelles.
Graham, L'honorable B. A.—Transports.
Greene, L'honorable J. J.—Impressions.
Grosart, L'honorable A.—Affaires étrangères, Finances, Politique scientifique, Régie intérieure, Règlement et procédure.
Haig, L'honorable J.C.—Banques, Impressions, Politique scientifique, Transports.
Hastings, L'honorable E. A.—Juridiques et constitutionnelles, Régie intérieure, Santé.
Hayden, L'honorable S. A.—Banques, Juridiques et constitutionnelles, Régie intérieure.
Hays, L'honorable H. W.—Agriculture, Banques, Politique scientifique.
Heath, L'honorable A. E. H.—Bibliothèque, Impressions, Restaurant.
Hicks, L'honorable H. D.—Bibliothèque.
Inman, L'honorable F. E.—Agriculture, Restaurant, Santé.
Lafond, L'honorable P.—Affaires étrangères, Agriculture, Règlements.
Laing, L'honorable A.—Banques.
Laird, L'honorable K.—Affaires étrangères, Finances, Juridiques et constitutionnelles.

Lamontagne, L'honorable M.—Politique scientifique, Santé.
Lang, L'honorable D. A.—Banques, Juridiques et constitutionnelles, Politique scientifique, Règlement et procédure.
Langlois, L'honorable J.-G.-L.—Finances, Juridiques et constitutionnelles, Régie intérieure, Restaurant, Santé.
Lapointe, L'honorable R.—Affaires étrangères, Bibliothèque, Juridiques et constitutionnelles.
Lawson, L'honorable A. M.—Transports.
Lefrançois, L'honorable J.-E.—Régie intérieure.
Macdonald, L'honorable J. M.—Impressions, Règlement et procédure, Restaurant.
Macnaughton, L'honorable A. A.—Affaires étrangères, Banques.
Manning, L'honorable E.—Finances.
Martin, L'honorable P.—Membre d'office de tous les comités permanents.
McElman, L'honorable C. R.—Affaires étrangères, Agriculture, Régie intérieure, Règlement et procédure.
McGrand, L'honorable F. A.—Agriculture, Impressions, Juridiques et constitutionnelles, Politique scientifique, Santé.
McIlraith, L'honorable G. J.—Banques, Bibliothèque, Juridiques et constitutionnelles, Régie intérieure.
McNamara, L'honorable M. C.—Affaires étrangères, Agriculture.
Michaud, L'honorable H. J.—Agriculture, Impressions.
Molgat, L'honorable G. L.—Agriculture, Régie intérieure, Règlement et procédure.
Molson, L'honorable H. de M.—Banques, Régie intérieure, Règlement et procédure.
Neiman, L'honorable J.—Impressions, Juridiques et constitutionnelles, Règlements.
Norrie, L'honorable M.—Agriculture, Restaurant.
O'Leary, L'honorable M. G.—Bibliothèque, Impressions, Politique scientifique.
Paterson, L'honorable N. M.—Finances.
Petten, L'honorable W. J.—Agriculture, Transports.
Phillips, L'honorable O. H.—Agriculture, Finances, Politique scientifique, Régie intérieure, Santé.
Prowse, L'honorable J. H.—Finances, Juridiques et constitutionnelles, Transports.
Quart, L'honorable J. D.—Bibliothèque, Juridiques et constitutionnelles, Régie intérieure.
Rowe, L'honorable F. W.—Finances, Règlements.
Smith, L'honorable D.—Banques, Régie intérieure, Règlement et procédure, Santé, Transports.
Sparrow, L'honorable H. O.—Affaires étrangères, Agriculture, Finances, Transports.
Stanbury, L'honorable R. J.—Règlement et procédure.
Sullivan, L'honorable J. A.—Banques, Impressions, Politique scientifique, Santé.
Thomson, L'honorable A. E.—Politique scientifique, Règlements.
van Roggen, L'honorable G. C.—Affaires étrangères, Santé, Transports.
Walker, L'honorable D. J.—Banques, Juridiques et constitutionnelles, Règlement et procédure.
Welch, L'honorable F. C.—Agriculture, Finances, Restaurant, Transports.
Williams, L'honorable G.—Agriculture, Juridiques et constitutionnelles.
Yuzyk, L'honorable P.—Affaires étrangères, Agriculture, Bibliothèque, Finances, Politique scientifique.

SÉNATEURS DÉCÉDÉS

Les honorables sénateurs

Gordon Isnor
(Le 17 mars 1973)

Donald Allan McLean
(Le 5 novembre 1973)

Nelson Rattenbury
(Le 27 mai 1973)

SÉNATEURS QUI ONT DÉMISSIONNÉ OU QUI ONT PRIS LEUR RETRAITE

Les honorables sénateurs

Mary E. Kinnear
(Le 3 avril 1973)

John Lang Nichol
(Le 19 avril 1973)

George S. White, C.P.,
(Le 17 novembre 1972)

LE SÉNAT

Hauts fonctionnaires et chefs des principaux services

Greffier du Sénat et greffier des Parlements	ROBERT FORTIER, C.R., B.A., LL.B.
Légiste et conseiller parlementaire	E. RUSSELL HOPKINS, B.A., LL.B.
Premier adjoint au greffier	ALCIDE PAQUETTE, B.A.
Gentilhomme huisser de la Verge noire	A. GUY VANDELAC, M.C., C.D.
Directeur de la division des comités	PIERRE GODBOUT, C.R., B.A., LL.L.
Directeur de l'administration et du personnel	J. WALTER DEAN
Éditeur des débats et chef de la division des sténographes parlementaires	THOMAS S. HUBBARD
Chef de la division des journaux et procès-verbaux (anglais)	Mme JEAN F. SUTHERLAND
Chef de la division des journaux et procès-verbaux (français)	Mlle MADELEINE OUIMET
Adjoint au Gentilhomme huisser de la Verge noire	ALFRED FORTIER, E.D., C.D.
Maître de poste	HAROLD KING
Surveillante du service sténographique (anglais)	Mme JOSEPHINE BARNWELL
Surveillante du service sténographique (bilingue)	Mme JOCELYNE LATRÉMOUILLE
Chef de la division de la papeterie et agent de contrôle des meubles	
Chef du service mixte de distribution	J. E. LÉVESQUE
Chef du service de protection	WALTER MAHEUX
Gérant du Restaurant parlementaire	W. PENTECOST

BUREAU DES TRADUCTIONS

Directeur des opérations spéciales	RAYMOND AUPY
Chef des traductions parlementaires	PAUL BOUDREAULT
Chef des *Débats*	ANDRÉ AUDETTE

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Bibliothécaire parlementaire	ERIK J. SPICER, C.D., B.A., B.L.S. M.A.L.S.
Bibliothécaire parlementaire associé	GILLES J. C. FRAPPIER, B.A., B.PH., B.SC.B.